

b. E. H. 36.



LIBRARY

Date 24th March 1933

Class Mark ¹⁰EH.36 Accession No. 19514







LA
POPULATION FRANÇAISE

ERRATA

- Page 419 11^e et 12^e lignes des chiffres de la colonne 4 du tableau
au lieu de : *lire :*
1881-1888 — 2,32 22,3
Creuse — 6,41 16,4
- Page 424 dernière ligne,
au lieu de : *lire :*
23 décès 24 décès

LA
POPULATION FRANÇAISE

HISTOIRE DE LA POPULATION

AVANT 1789

ET

DÉMOGRAPHIE DE LA FRANCE

COMPARÉE A CELLE DES AUTRES NATIONS

AU XIX^e SIÈCLE

PRÉCÉDÉE D'UNE

INTRODUCTION SUR LA STATISTIQUE

PAR

E. LEVASSEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME DEUXIÈME

PARIS

ARTHUR ROUSSEAU

ÉDITEUR

14, rue Soufflot et rue Toullier, 13

1891

19514

Small records of ...
...
...
...

AVERTISSEMENT

L'auteur et l'éditeur se proposaient de publier en deux volumes LA POPULATION FRANÇAISE. Pour ne pas donner au second volume un nombre de pages tout à fait disproportionné avec le premier et pour faire place à une table alphabétique détaillée, ils se sont décidés à diviser l'ouvrage en trois volumes.

La second comprend la fin du Livre II, qui traite de la Démographie française comparée (Mouvement de la population et Considérations diverses sur l'état et le mouvement de la population) et le Livre III qui traite de la Statistique morale.

Le troisième volume sera consacré au Livre IV qui traite des Lois de la population et de l'Équilibre des nations (Population considérée dans ses relations avec la richesse ; Équilibre des nations et des races ; Conclusions). Il contiendra les tables.

L'auteur adresse de vifs remerciements à ceux de ses collègues qui ont bien voulu lui prêter leur concours en vue de la composition de ce second volume, en l'aidant dans la recherche des documents ou dans la revision du texte et des épreuves, particulièrement à M. Bodio, directeur général de la Statistique du royaume d'Italie, à M. Turquan, chef du bureau de la Statistique générale de France, à M. Yvernès, chef de la Statistique au Ministère de la Justice, à M. J. Bertillon, chef des travaux de la Statistique municipale de la ville de Paris, à M. Escuyer, secrétaire de la session de l'Institut international de statistique à Paris.

A ce volume se trouvent joints trois cartons qui doivent être substitués aux pages correspondantes du tome premier ; ils ont pour objet un changement suggéré par un professeur belge, M. Hulin, relativement à la superficie du domaine de Saint-Germain-des-Prés et aux conclusions que l'auteur en avait tirées.



LIVRE II

DÉMOGRAPHIE FRANÇAISE COMPARÉE

DEUXIÈME PARTIE

MOUVEMENT DE LA POPULATION



CHAPITRE VII

LES NAISSANCES.

Sommaire. — La régularité des phénomènes démographiques — La natalité moyenne de la France — L'histoire de la natalité française — Le rapport des naissances à la population de 1801 à 1888 — La natalité et les subsistances — L'étude analytique de la natalité française d'après le sexe — Les naissances multiples — Les naissances par mois — La distribution géographique des naissances — Premières conclusions sur la natalité française.

La régularité des phénomènes démographiques. — Süßmilch avait, dès le milieu du XVIII^e siècle, observé la régularité avec laquelle, dans les sociétés humaines, les grands phénomènes de la vie, naissance, mariage et mort, se reproduisent chaque année en quantité à peu près constante. Il avait même remarqué que les variations qui semblent en apparence troubler cette constance ne sont pas elles-mêmes un effet du hasard et, croyant reconnaître dans cette harmonie des faits le doigt de la Providence, il avait célébré « l'ordre divin » qui préside à la marche de l'humanité. D'autres statisticiens, découvrant la même régularité jusque dans certains phénomènes de la vie morale, ont déclaré, à leur tour, que les actions humaines étaient une pure conséquence des causes extérieures et sociales qui les déterminent, et ils ont conclu à la fatalité.

De ces opinions nous n'avons, en ce moment, à retenir que cette observation : il y a des lois démographiques, c'est-à-dire que les phénomènes de la vie humaine se reproduisent à peu près en même nombre et de la même manière, tant que les éléments sociaux restent les mêmes, et qu'ils varient dans des limites à peu près déterminables, quand les circonstances changent. Tous les pays où la statistique possède des données suffisantes

pour étudier ce problème en fournissent, comme la France, la preuve incontestable.

La natalité moyenne de la France. — Natalité est un mot nécessaire à la science démographique et accepté par l'usage, quoique le Dictionnaire de l'Académie ne lui ait pas encore donné droit de cité. Il peut être pris dans deux acceptions : il désigne, d'une part, le rapport existant à un moment donné entre le nombre des naissances et celui des habitants d'un pays, ou entre le nombre des personnes formant un certain groupe et celui des naissances de ce groupe ; d'autre part, il est employé dans un sens plus large pour désigner l'ensemble des études démographiques relatives aux naissances. Nous emploierons plus souvent le mot dans sa première acception.

La natalité, comme les autres phénomènes démographiques, s'explique par la physiologie et par la science sociale. La première nous montre l'homme soumis à certaines lois de la nature : c'est la part de la fatalité, qui détermine en quelque sorte la moyenne générale, mais qui, elle-même n'est pas immuable, parce que les lois physiologiques sont modifiées dans une certaine mesure par les influences du milieu physique ou social. La seconde nous montre l'homme gouvernant sa vie suivant ses besoins et ses intérêts et se pliant aux lois de la société dont il est membre : c'est la part de la liberté. Que cette liberté soit collective ou individuelle, c'est-à-dire qu'elle ait constitué peu à peu le milieu social ou qu'elle détermine à un moment donné un acte individuel, elle est la cause principale des différences qui modifient la moyenne générale. Certains événements, comme la disette et la guerre, en changeant les motifs de détermination de la volonté humaine, modifient aussi les moyennes.

La natalité, en France, est de nos jours, depuis une vingtaine d'années, de 1 par 40 habitants, ou de 25 par 1,000 habitants en nombre rond ; ce qui signifie qu'en calculant la moyenne des résultats des vingt dernières années, on trouve qu'une année moyenne, il est né autant de fois 25 enfants qu'il y avait de milliers d'habitants en France. Voilà le rapport général, la constante de la période contemporaine et qui peut être considéré comme l'expression de la loi des naissances en France, dans le temps présent.

On présente cette expression sous diverses formes. Le rapport à 1,000 habitants est la forme la plus commode, parce qu'ap-

pliquée aux autres phénomènes de la vie, il fournit un dénominateur commun qui facilite les comparaisons (1).

Ce rapport de 25 pour 1,000 est une moyenne dont il est nécessaire d'analyser les éléments. Leurs variations n'infirmement pas la valeur du fait généralisé, je dirais volontiers l'autorité de la loi. Au contraire, elles la corroborent lorsque les circonstances expliquent la déviation, comme les perturbations des planètes, au lieu d'ébranler la théorie du mouvement des corps célestes, l'ont consolidée quand les astronomes ont pu calculer l'influence exercée par ces corps les uns sur les autres.

Nous donnons le Tableau complet du mouvement de la population depuis le commencement du siècle : c'est le principal document que nous nous proposons de commenter dans les Chapitres consacrés aux naissances, aux mariages et aux décès (2).

(1) Représentant la population par P et les naissances par N, on peut chercher :

1^o le rapport P/N, c'est-à-dire la population divisée par les naissances. EXEMPLE : soit 1,000,000 habitants et 30,000 naissances : $\frac{1,000,000}{30,000} = 33,3$ ou 1 N par $33 \frac{1}{3}$ habit.

2^o le rapport P : N :: 1,000 : x, d'où $x = \frac{N \ 1,000}{P}$, c'est-à-dire le nombre des naissances multiplié par 1,000 et divisé par la population. EXEMPLE : soit 1,000,000 habitants et 30,000 naissances : $\frac{30,000 \times 1,000}{1,000,000} = 30$, ou 30 N par 1,000 habit.

(2) D'après la *Statistique de la France, Territoire, Population* 1837, de 1801 à 1806 ; d'après l'*Annuaire statistique de la France*, de 1806 à 1885 ; d'après le *Journal officiel*, pour 1886, 1887 et 1888.

Le mouvement de la population, naissances, mariages et décès, est connu par les actes de l'état civil qui sont enregistrés jour par jour dans chaque commune par les soins du maire. Les registres de l'état civil sont tenus en double. A la fin de chaque année un exemplaire est envoyé au greffe du tribunal de première instance, conformément à l'article 43 du Code civil ; l'autre exemplaire reste dans les archives de la mairie. Le maire, chaque année, envoie au sous-préfet les nombres relatifs au mouvement de la population de sa commune ; le sous-préfet transmet et le préfet envoie au ministre les résultats généraux de son département.

Ce service s'est peu à peu régularisé, surtout depuis la publication des premiers volumes de la *Statistique générale de France* qui ont paru en 1835 et en 1837.

Depuis 1888, les relevés des registres de l'état civil sont faits par les maires, conformément à un état (état n^o 1, circulaire du 12 décembre 1888). Ils sont récapitulés, sur des cahiers de déponillement, par cantons, puis par arrondissements (état n^o 2) ; enfin ils sont récapitulés sur un état général du département (état n^o 2). Les états n^o 2 qui renferment, en outre, un résumé par commune et par canton, doivent être envoyés au mois d'avril de l'année qui suit l'exercice au ministère qui en publie les principaux résultats dans le *Journal officiel* du mois d'août et en fait ensuite l'objet d'une publication complète dans la *Statistique annuelle*.

MOUVEMENT DE

ANNÉES.	POPULATION recensée ou évaluée (en millions d'hab.) ⁽²⁾ .	MARIAGES (par milliers).	NAISSANCES (nombres exprimés en milliers d'unités)							
			ENFANTS légitimes.			ENFANTS naturels.			TOTAL.	
			Garçons.	Filles.	Total ⁽³⁾ .	Garçons.	Filles.	Total ⁽³⁾ .	Garçons.	Filles.
An IX (Sept. 1800-1801).	27.4	198	443	418	862	21	20	41	464	439
X (1801-1802).	27.5	202	451	424	875	21	20	42	473	445
XI (1802-1803).	27.6	206	453	421	875	22	20	43	476	442
XII (1803-1804).	27.7	207	447	416	863	22	21	43	469	437
XIII (1804-1805).	27.7	214	447	419	866	23	22	45	470	441
22 Sept. — 31 Déc. 1805.	»	53	125	117	242	6	5	12	131	123
1806	29.1	209	447	421	868	24	22	47	471	444
1807	29.2	213	450	425	876	25	23	49	475	449
1808	29.3	220	444	418	862	25	24	49	469	443
1809	29.5	267	454	425	880	27	25	52	481	451
1810	29.6	232	453	425	879	27	25	52	480	450
1811	29.8	203	450	419	870	28	27	56	479	447
1812	30.0	222	428	399	828	28	27	55	457	426
1813	29.9	387	435	405	841	27	26	53	463	432
1814 ⁽¹⁾	29.7	193	485	453	938	28	27	55	513	480
1815	29.5	246	459	433	893	30	29	60	490	462
1816	29.2	249	468	437	906	31	30	62	500	468
1817	29.5	205	456	425	881	32	30	62	488	456
1818	29.7	213	441	414	855	30	28	58	471	442
1819	29.9	215	475	446	922	33	31	65	508	478
1820	30.2	209	461	432	893	33	32	66	494	465
1821	30.4	222	463	433	897	35	33	68	498	466
1822	30.7	235	465	437	902	35	33	69	500	471
1823	30.9	261	460	433	893	35	33	69	496	467
1824	31.2	237	471	441	913	36	34	71	507	476
1825	31.5	243	467	436	904	35	33	69	503	470
1826	31.8	247	474	445	920	36	35	72	511	480
1827	31.9	255	469	440	909	36	34	70	505	474
1828	32.1	246	465	440	906	35	34	70	501	475
1829	32.3	250	461	434	896	35	34	69	496	468
1830	32.4	270	461	437	899	35	33	68	496	471
1831	32.5	245	472	442	915	36	34	71	509	477
1832	32.8	242	448	421	869	34	33	67	483	454
1833	32.8	263	464	434	898	36	35	71	501	469
1834	32.9	271	470	441	911	37	35	73	508	477
1835	33.2	275	474	445	919	38	36	74	512	481
1836	33.5	274	466	439	906	37	36	73	504	475
1837	33.7	266	450	423	873	35	34	69	485	458
1838	33.8	273	460	432	892	35	35	70	495	467
1839	33.9	267	457	430	888	35	34	70	493	465
1840	34.1	283	453	428	881	36	34	70	489	462
1841	34.2	282	466	439	905	36	34	71	502	474
1842	34.4	280	470	441	912	35	34	70	506	476
1843	34.6	285	467	441	908	35	34	69	502	475
1844	34.7	279	457	432	890	35	33	69	492	466

(¹) Jusqu'en 1814, les nombres se rapportent non à l'Empire français, mais au royaume de France. — (²) Dans l'addition des totaux sont compris les trois derniers chiffres de la population.

POPULATION DEPUIS 1801.

DÉCÈS (nomb. exprimés en milliers d'unités).			EXCÉDENTS (nomb. expr. en milliers d'unités) des		RAPPORTS par 1000 habitants.				ANNÉES.
MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL (2).	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDENT.	
00	371	761	142	»	7.3	33.1	27.8	5.1	An IX (Sept. 1800-1801).
01	379	771	139	»	7.3	33.4	28.0	5.0	X (1801-1802).
02	432	881	38	»	7.4	33.0	31.9	1.3	XI (1802-1803).
03	435	897	10	»	7.4	32.7	32.4	0.30	XII (1803-1804).
04	408	833	79	»	8.0	34.0	31.1	2.8	XIII (1804-1805).
05	108	224	31	»	»	»	»	»	22 Sept. — 31 Déc. 1805.
06	379	781	134	»	7.2	31.5	26.9	4.6	1806
07	389	803	121	»	7.3	31.6	27.4	4.2	1807
08	372	773	139	»	7.5	31.1	26.4	4.7	1808
09	357	748	184	»	9.1	31.6	25.4	6.2	1809
10	351	730	201	»	7.9	31.4	24.6	6.8	1810
11	368	766	160	»	6.8	31.0	25.6	5.4	1811
12	365	769	114	»	7.4	29.4	25.6	3.8	1812
13	366	774	120	»	12.9	29.9	25.9	4.0	1813
14	405	872	121	»	6.5	33.4	29.3	4.1	1814
15	369	762	190	»	8.3	32.2	25.8	6.4	1815
16	355	723	245	»	8.5	33.1	24.7	8.4	1816
17	366	750	193	»	7.0	32.0	25.4	6.6	1817
18	377	755	159	»	7.2	30.8	25.4	5.4	1818
19	391	785	201	»	7.2	32.9	26.2	6.7	1819
20	382	769	190	»	6.9	31.7	25.4	6.3	1820
21	369	741	224	»	7.3	31.7	24.3	7.4	1821
22	381	777	195	»	7.7	31.6	25.2	6.4	1822
23	367	743	219	»	8.5	31.1	24.0	7.1	1823
24	377	764	220	»	7.6	31.4	24.4	7.0	1824
25	398	800	173	»	7.7	30.8	25.3	5.5	1825
26	416	837	154	»	7.8	31.1	26.3	4.8	1826
27	391	791	188	»	8.0	30.6	24.7	5.9	1827
28	415	837	139	»	7.7	30.3	26.0	4.3	1828
29	397	802	162	»	7.8	29.9	24.9	5.0	1829
30	400	808	159	»	8.3	29.8	24.9	4.9	1830
31	395	800	186	»	7.5	30.3	24.6	5.7	1831
32	467	933	3	»	7.4	28.6	28.5	0.1	1832
33	403	812	157	»	8.0	29.6	24.8	4.8	1833
34	455	918	68	»	8.2	29.9	27.8	2.1	1834
35	401	816	177	»	8.3	29.9	24.6	5.3	1835
36	370	747	232	»	8.2	29.2	22.3	6.9	1836
37	428	853	90	»	7.9	28.0	25.3	2.7	1837
38	406	817	145	»	8.1	28.5	24.2	4.3	1838
39	386	771	186	»	7.9	28.2	22.7	5.5	1839
40	402	808	143	»	8.3	27.9	23.7	4.2	1840
41	390	794	181	»	8.2	28.5	23.2	5.3	1841
42	409	825	157	»	8.1	28.5	24.0	4.5	1842
43	399	799	179	»	8.2	28.3	23.1	5.2	1843
44	384	768	191	»	8.0	27.6	22.1	5.5	1844

resté français, après le traité de 1815. — (2) La population recensée est en lettres
rent pas sur le Tableau.

MOUVEMENT DE LA

ANNÉES.	POPULATION recensée ou évaluée (en millions d'hab.) ⁽¹⁾ .	MARIAGES (par milliers).	NAISSANCES (nombres exprimés en milliers d'unités).								
			INFANTS légitimes.			ENFANTS naturels.			TOTAL.		
			Garçons.	Filles.	Total ⁽²⁾ .	Garçons.	Filles.	Total ⁽²⁾ .	Garçons.	Filles.	Total ⁽²⁾ .
1845	34.9	283	469	443	913	34	33	68	504	477	982
1846	35.4	268	461	435	896	35	33	68	496	469	965
1847	35.5	249	428	409	837	32	31	64	460	440	901
1848	35.5	293	418	425	873	34	32	66	482	457	940
1849	35.6	278	470	445	915	35	34	70	506	479	985
1850	35.6	297	454	429	884	35	34	69	489	464	954
1851	35.7	286	461	440	901	35	34	69	496	474	971
1852	35.9	281	459	435	895	35	34	69	494	470	964
1853	36.1	280	447	421	868	35	33	68	482	454	936
1854	36.2	270	438	415	853	35	34	70	473	449	923
1855	36.1	283	430	407	838	32	31	64	463	438	902
1856	36.1	284	453	430	883	34	33	68	488	463	952
1857	36.2	295	446	423	869	36	34	70	482	458	940
1858	36.3	307	458	435	894	37	36	74	496	472	969
1859	36.4	298	481	456	937	40	39	80	522	495	1.017
1860	36.4	288	454	433	887	35	34	69	489	467	956
1861	37.3	305	475	452	928	38	37	76	514	490	1.005
1862	37.5	303	472	448	921	37	36	73	510	484	995
1863	37.6	301	479	456	936	39	37	76	518	494	1.012
1864	37.8	299	477	452	929	38	37	75	516	489	1.005
1865	38.0	299	476	452	928	38	38	77	515	490	1.005
1866	38.0	303	477	452	929	39	37	76	516	490	1.006
1867	38.1	300	475	455	931	38	37	76	514	493	1.007
1868	38.3	301	465	443	909	38	36	74	503	480	984
1869	36.8	303	449	428	877	36	34	70	485	462	948
1870	36.9	223	446	426	873	35	34	70	482	460	943
1871	36.5	262	393	373	767	29	29	59	422	403	826
1872	36.1	352	459	437	896	35	34	69	494	471	966
1873	36.2	321	448	426	875	35	34	70	484	461	946
1874	36.4	303	454	430	885	35	33	69	489	465	954
1875	36.6	300	453	431	884	34	32	66	487	463	950
1876	36.9	291	459	439	899	34	32	67	494	472	966
1877	37.0	278	448	428	877	33	33	66	482	461	944
1878	37.2	279	444	424	868	34	33	68	479	457	937
1879	37.3	282	444	425	869	34	32	66	478	457	936
1880	37.5	279	434	417	851	34	33	68	469	450	920
1881	37.6	282	444	422	866	35	34	70	480	456	937
1882	37.8	281	441	422	864	36	34	71	477	457	935
1883	37.9	284	442	421	863	37	36	74	479	457	937
1884	37.9	289	440	421	862	38	36	75	478	457	937
1885	38.0	283	436	414	850	38	36	74	474	450	924
1886	38.2	283	427	410	838	38	36	74	465	446	913
1887	38.2	277	422	404	826	38	36	74	460	440	899
1888	38.3	277	414	394	808	38	37	75	452	431	883

(¹) La population recensée est en lettres grasses. — (²) Dans l'addition des totaux so

Nora. — Les années 1854, 1855, 1870 et 1871 sont en blanc dans la colonne des naissances ; de 1,9 en 1854, de 0,9 en 1855, de 2,8 en 1870, de 12,2 en 1871.

PULATION DEPUIS 1801.

DÉCÈS (nomb. exprimés en milliers d'unités).			EXCÉDENTS (nomb. expr. en milliers d'unités) des		R A P P O R T S par 1000 habitants.				ANNÉES.
MASCULIN.	SEXES fém. m. h.	TOTAL (2).	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDENT.	
0	371	741	240	»	8.1	28.1	21.2	6.9	1845
1	410	820	144	»	7.6	27.3	23.2	4.1	1846
2	423	849	52	»	7.0	25.4	23.9	1.5	1847
3	417	836	103	»	8.2	26.4	23.5	2.9	1848
4	485	973	12	»	7.8	27.6	27.3	0.3	1849
5	380	761	192	»	8.3	26.7	21.4	5.3	1850
6	400	799	172	»	8.0	27.1	22.3	4.8	1851
7	401	810	154	»	7.8	26.8	22.5	4.3	1852
8	398	795	141	»	7.8	25.9	22.0	3.9	1853
9	491	992	»	69	7.5	25.5	27.4		1854
0	451	937	»	35	7.8	25.0	25.9		1855
1	411	837	115	»	7.9	26.3	23.1	3.2	1856
2	430	858	81	»	8.1	25.9	23.7	2.2	1857
3	442	874	95	»	8.4	26.7	24.1	2.6	1858
4	486	979	38	»	8.2	27.9	26.8	1.1	1859
5	388	781	175	»	7.9	26.2	21.4	4.8	1860
6	431	866	138	»	8.2	26.9	23.2	3.7	1861
7	404	812	182	»	8.1	26.5	21.6	4.9	1862
8	420	846	165	»	8.0	26.9	22.5	4.4	1863
9	425	860	145	»	7.9	26.6	22.7	3.9	1864
0	454	921	83	»	7.9	26.5	24.3	2.2	1865
1	434	884	121	»	8.0	26.4	23.2	3.2	1866
2	425	866	140	»	7.9	26.4	22.7	3.7	1867
3	450	922	62	»	7.9	25.7	24.1	1.6	1868
4	421	864	84	»	8.2	25.6	23.4	2.2	1869
5	493	1.046	»	103	6.0	25.5	28.3		1870
6	578	1.271	»	444	7.2	22.6	34.8		1871
7	383	793	172	»	9.8	26.8	21.9	4.9	1872
8	410	844	101	»	8.9	26.1	23.3	2.8	1873
9	380	781	172	»	8.3	26.2	21.4	4.8	1874
0	410	845	105	»	8.2	26.0	23.1	2.9	1875
1	400	834	132	»	7.9	26.2	22.6	3.6	1876
2	387	801	142	»	7.5	25.5	21.6	3.9	1877
3	406	839	98	»	7.5	25.2	22.6	2.6	1878
4	405	839	96	»	7.6	25.1	22.5	2.6	1879
5	414	858	61	»	7.4	24.5	22.8	1.7	1880
6	399	828	108	»	7.5	24.9	22.0	2.9	1881
7	402	838	97	»	7.4	24.8	22.2	2.6	1882
8	404	841	96	»	7.5	24.7	22.2	2.5	1883
9	412	858	78	»	7.6	24.6	22.6	2.1	1884
0	402	836	87	»	7.4	24.3	22.4	2.3	1885
1	414	860	52	»	7.4	23.9	22.5	1.4	1886
2	407	843	56	»	7.4	23.5	22.0	1.5	1887
3	402	838	45	»	7.2	23.1	21.9	1.2	1888

Compris les trois derniers chiffres qui ne figurent pas sur le Tableau.

excédent, parce qu'il y a eu durant ces quatre années *excédent des décès* sur

L'histoire de la natalité française. — Vers la fin du règne de Louis XVI, la natalité française était d'environ 39 à 37 naissances par 1,000 habitants (1). C'est douze ans plus tard, sous le Consulat, que les maires et les préfets ont été tenus de communiquer chaque année à l'administration centrale le mouvement annuel de la population et que ce mouvement a été enregistré d'une manière régulière pour la France entière.

Sur la fig. 50 (hors texte) sont trois courbes indiquant : 1° le nombre total des naissances pour chaque année, de 1801 (ou plus exactement, de l'an IX) à 1888 ; 2° la natalité ou rapport des naissances à la population ; 3° le nombre d'hectolitres de froment récoltés chaque année.

On aperçoit du premier coup d'œil qu'il s'est produit dans la suite des naissances deux espèces de variations : les unes brusques et accidentelles, d'une année à l'autre ; les autres lentes et continues, qui ont déplacé peu à peu la moyenne.

Le siècle s'ouvre avec 903,688 naissances pour l'an IX (23 septembre 1800 — 22 septembre 1801) ; ces naissances, comparées à une population de près de 27 millions et demi d'habitants (27,347,000), correspondent à une natalité de 33 par 1,000 habitants (2). Jusqu'en 1811, le nombre a une tendance à augmenter, surtout pendant les deux années de paix (1802 et 1803) qui ont suivi le traité d'Amiens et en l'année 1807, qui peut être considérée comme l'apogée de la puissance de Napoléon et l'époque de la plus grande prospérité de la France sous le premier Empire (3). Les difficultés commencent avec la guerre d'Espagne en 1808 ; elles s'aggravent avec la disette de 1811, dont l'influence sur la natalité s'est produite surtout l'année suivante, et avec la désastreuse campagne de Russie : le chiffre des naissances tombe en 1812 à 883,945.

(1) Voir le premier volume (Livre I, Chap. XII) de notre Ouvrage *La Population française*.

(2) En vendémiaire an XI, le ministre de l'intérieur, Chaptal, fit faire dans un certain nombre de communes, appartenant à trente départements, un relevé d'où il résulta que 2,037,615 habitants donnaient pour trois années 215,599 naissances : d'où une natalité de 35 par 1,000.

(3) La population et les naissances que la Statistique générale de la France a publiées plus tard (*Stat. de la France*, 1837) ne sont pas, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans une note précédente, celles de l'Empire français tout entier, dont les limites ont varié, mais celles de la France dans les limites que lui a assignées le traité de 1815.

Le désir d'échapper aux levées anticipées de la conscription avait poussé un nombre considérable de jeunes gens à se marier prématurément en 1813, ainsi que nous le verrons en traitant de la nuptialité ; ces mariages ont eu pour conséquence un nombre de naissances (994,082) plus considérable en 1814 qu'on ne l'avait vu depuis le commencement du siècle. Il faut aller jusqu'à l'an 1859 pour en trouver un aussi fort ; mais, à cette dernière date, il a été fourni par une population bien plus nombreuse. Toutefois l'excédent des naissances de 1814 est resté proportionnellement inférieur à l'excédent des mariages de l'année précédente : ce qui est conforme à la logique des phénomènes démographiques.

Sous la Restauration, le nombre des naissances a été en général plus élevé que sous l'Empire, parce que la population qui les fournissait était plus nombreuse et qu'elle s'accroissait plus vite pendant une période de paix (1). La seule crise grave que la natalité ait subie dans cette période est celle de la disette de 1817 (2) : la population, appauvrie par le défaut ou la cherté des subsistances, n'a donné que 944,475 naissances en 1817, et 914,577 en 1818. Les causes agissent directement sur les conceptions ; l'effet ne se manifeste d'ordinaire dans toute sa force que par les naissances de l'année suivante.

La fig. n° 50 met en évidence un phénomène digne de remarque. La très forte natalité de 1814 a été suivie, en 1815, d'une natalité inférieure à celle de 1816 ; la faible natalité de 1818 a été suivie, en 1819, d'une natalité supérieure à la moyenne des années suivantes. Lorsqu'un phénomène démographique s'écarte brusquement de la moyenne dans un sens ou dans l'autre, il se produit d'ordinaire une réaction, brusque aussi, dans le sens opposé ; l'année suivante, quelquefois même plusieurs années de suite, ce phénomène reste encore écarté de sa moyenne et ne reprend son niveau qu'après plusieurs oscillations, obéissant ainsi à une *loi de compensation*.

Nous aurons occasion de constater l'existence de cette loi dans la nuptialité et dans la mortalité.

La crise de 1827 et la langueur des affaires qui en fut pendant

(1) On peut dire, d'une manière générale, que la population était en moyenne de 28 millions sous l'Empire et de 31 millions sous la Restauration.

(2) Le blé valut en moyenne 36 fr. 16 l'hectolitre.

plusieurs années la suite semblent avoir agi sur le nombre des naissances, lequel descendit à 968,000 en 1830. Il se relevait dès 1831 (1). Mais alors sévissait une crise plus intense, produite par la révolution de juillet et aggravée par le choléra : les naissances tombèrent à 937,431 en 1832. Elles remontèrent bientôt, suivant le progrès de l'activité industrielle, jusqu'en 1835, année de bonne récolte et de pain à bon marché qui a fourni le maximum de la période 1830-1848 (993,833 naissances). Elles fléchirent l'année suivante ; la crise commerciale de 1837 les abaissa à 943,741. Les légères variations de 1838-1846 ne méritent pas qu'on s'y arrête. Mais en 1846 la récolte ayant été très mauvaise et la disette sévissant, l'année 1847 ne donna que 901,861 naissances ; depuis la grande disette de 1817 le chiffre n'était jamais descendu aussi bas.

La réaction commença en 1848 et se produisit complètement en 1849 (958,848 naissances), grâce à l'abondance des récoltes (2) qui compensèrent en partie l'action dépressive de la révolution et de la crise commerciale. L'année 1850, qui suivit le choléra de 1849, fut une année de compensation en sens contraire.

Le second Empire débuta par une série d'années malheureuses. Les affaires avaient, sans doute, pris un rapide essor ; mais il y eut de mauvaises récoltes (3), deux épidémies de choléra, la guerre de Crimée ; l'année 1855 n'enregistra que 902,336 naissances. La réaction s'opéra dès 1856, avec la paix de Paris, et porta les naissances, en 1859, au nombre de 1,017,896, lequel n'avait jamais été atteint jusque-là et ne l'a jamais été depuis ce temps.

En 1860, la guerre d'Italie amena une réaction passagère en sens contraire. Puis, jusqu'en 1868, l'équilibre se maintint et le nombre resta supérieur à 1 million ; il est juste d'ajouter que la population qui les fournissait avait augmenté tout à coup par l'annexion de la Savoie et d'une partie du comté de Nice (4).

(1) Il convient de n'être pas très affirmatif sur les conclusions à tirer des chiffres de cette période ; car il paraît que les feuilles de plusieurs départements ont été égarées avant l'impression des résultats généraux. Voir *Statistique générale de France, mouvement de la population 1853-60*, Introduction, p. c. — Voir aussi *France*, p. 514, dans le *Dictionnaire enc. des Sc. méd.* — La même observation s'applique aux mariages et aux décès.

(2) De 1848 à 1851, l'hectolitre de blé a valu en moyenne de 16 fr. à 14 fr.

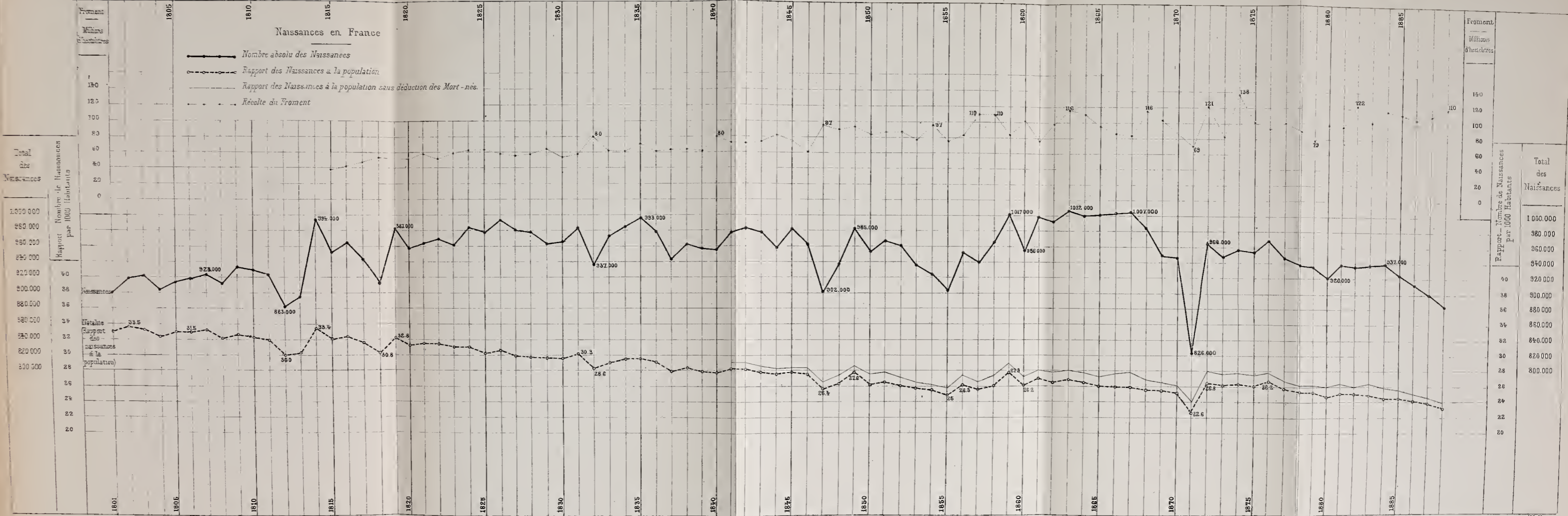
(3) Le blé en 1853, 1854, 1855 a valu 22 fr., 28 fr. et 29 fr. l'hectolitre.

(4) A partir de l'année 1869, le relevé des actes de l'état civil ne comprend plus celui de l'Alsace-Lorraine, que les administrations n'avaient pas encore adressé au ministre à l'époque de la guerre : ce qui explique le chiffre de 943,523 naissances en 1869.

LES NAISSANCES

Naissances en France

- Nombre absolu des Naissances
- Rapport des Naissances à la population
- ◇- Rapport des Naissances à la population sans déduction des Mort-nés.
- ▲- Récolte du Froment



Gauthier-Villars et Fils, Éditeurs.

Auto. Imp. L. Courcier, 43, rue de Dunkerque, Paris 107 88



Le pays souffrait d'un malaise économique, lorsque les terribles événements de 1870 et de 1871 accablèrent tout à coup la population française. Le territoire avait été envahi par l'ennemi ; les hommes valides étaient sous les armes, les transactions se trouvaient en grande partie suspendues ; la consternation et la misère régnaient. Le nombre des naissances tomba à 826,821, le chiffre le plus bas qu'on eût jamais enregistré au XIX^e siècle, quoique la France eût alors près de dix millions d'habitants de plus qu'en 1801.

Elle venait cependant d'en perdre un million et demi par la séparation de l'Alsace-Lorraine. Sa population amoindrie devait nécessairement fournir moins de naissances que dans les années précédentes.

En outre, cette perte portait sur une des régions les plus fécondes : En 1866, en effet, pendant que la natalité moyenne de la France était de 26,4, celle des trois départements de la Moselle, du Haut et du Bas-Rhin s'élevait à 30,8 (1).

Après la réaction compensatrice de 1872, suivie de quelques oscillations, les naissances montèrent à 966,682 en 1876. Elles ont faibli ensuite jusqu'à 920,177 en 1880, pour se relever légèrement dans les années suivantes à 937,944, puis retomber encore depuis 1885 et descendre enfin en 1888 à 882,639. Le nombre des naissances au XIX^e siècle n'a été que deux fois au-dessous de 900,000 : en 1871 et en 1888.

A cet amoindrissement, il y a une cause permanente : l'Alsace-Lorraine n'apporte plus à la moyenne française le contingent de sa forte natalité. Jusque vers 1885, il y en a eu une cause accidentelle à laquelle peut être attribué aussi, pour une partie au moins, la diminution. La funeste guerre de 1870-1871, en faisant périr un grand nombre de jeunes gens de 20 à 25 ans, avait réduit le nombre de ceux qui arrivaient à l'âge du mariage une dizaine d'années plus tard, et, par suite, affecté le nombre des naissances.

On peut même assigner une troisième cause à cet amoindrissement. Les naissances ayant été peu nombreuses de 1850 à 1855, les hommes nés à cette époque étaient arrivés à l'âge du mariage vers 1880 ; ils ont fourni une nuptialité faible, et, par suite, une faible natalité.

(1) En retranchant les trois départements, la natalité moyenne du reste de la France en 1866 tombe de 26,4 à 26,2.

Toutefois ces deux dernières causes ne devaient avoir qu'un effet passager. Si donc, comme on le constate depuis une dizaine d'années, cet effet persiste (1), c'est-à-dire si la natalité descend et continue à avoir cette tendance encore pendant un certain temps, c'est que la population française renferme en elle une cause plus générale, partant plus grave, d'amointrissement de la natalité.

On peut donc lire, ainsi que nous venons de le faire, quelques-uns des grands faits de l'histoire et surtout de l'histoire économique de la France sur la courbe des naissances : la natalité porte l'empreinte de la politique et des mœurs. La population, qui vit de richesse et qui prospère par le travail et dans la sécurité, est un thermomètre sensible qu'affectent les crises sociales, politiques, commerciales, surtout les crises alimentaires.

Si tous les événements favorables ou défavorables ne laissent pas nécessairement leur trace sur cette courbe, c'est que les causes qui modifient l'état démographique d'un peuple sont toujours complexes et que leur effet peut être annulé quand leur action se produit en sens contraire ; c'est ainsi que la crise commerciale de 1848-1849 a été compensée par des récoltes abondantes.

Les limites extrêmes des variations de la courbe des naissances sont 826,121 en 1871, et 1,017,896 en 1859. L'écart est de plus de 191,000. L'amplitude de ces variations ne dépasse pas cependant 10 pour cent au-dessus ou au-dessous de la moyenne. Le nombre total des naissances a donc incontestablement une certaine fixité.

A travers les variations annuelles, la courbe des naissances a eu une certaine tendance générale à s'élever jusqu'en 1867 ; conséquence de l'augmentation de la population qui, étant inférieure à 27 millions et demi en 1801, avait dépassé le chiffre de 38 millions en 1866. Mais, depuis 1871, elle a une inclinaison sensible vers la baisse, quoique depuis la guerre franco-allemande, le nombre des habitants qui avait tout-à-coup diminué de plus de 2 millions soit remonté au-dessus du niveau atteint en 1866 ;

(1) Nous avons vu que la perte de l'Alsace-Lorraine avait diminué d'environ 0,2 naissances par 1,000 habitants la natalité française ; or, la diminution de 1866 à 1886 est beaucoup plus considérable.

cependant le nombre des naissances est inférieur à celui des premières années du siècle.

Le rapport des naissances à la population de 1801 à 1888.

— Ces changements survenus dans le nombre des habitants masquent quelque peu le véritable état de choses. On le dégage mieux en calculant le rapport des naissances à la population, c'est-à-dire la natalité proprement dite. Nous avons dit qu'elle était probablement de 33 en 1801, taux inférieur à celui du règne de Louis XVI ; nous la trouvons à 23,1 en 1888. La natalité française a donc considérablement diminué : on le voit en regardant sur la figure la courbe qui la représente.

Pour simplifier les données du problème et éliminer une partie des causes accidentelles, il est bon d'examiner le taux moyen par périodes décennales (1) :

Périodes décennales.	Nombre de naissances annuelles par 1,000 habitants.
1801-1810.....	32,2 (2)
1811-1820.....	31,6
1821-1830.....	30,8
1831-1840.....	29,0
1841-1850.....	27,4
1851-1860.....	26,3
1861-1870.....	26,3 (3)
1871-1880.....	25,4
Période de 8 ans.	
1881-1888.....	24,0

(1) Ces moyens résultent, depuis 1806, des rapports annuels qui ont été calculés par M. Loua, chef du bureau de la Statistique générale, pour l'*Annuaire statistique de la France*. Ce sont celles que nous donnons au commencement de ce chapitre, dans le Tableau général du mouvement de la population. Elles diffèrent quelque peu des moyennes insérées dans la *Statistique générale de France*, t. XX de la 2^e Série, p. 15, et des moyennes calculées par le Dr Bertillon (Voir *Annales de Démographie*, n^o 1, p. 16). Le Dr Bertillon établissait par le calcul la population moyenne en modifiant le résultat des recensements d'après l'excédent des naissances sur les décès et l'évaluation de l'émigration et de l'immigration ; ce procédé est théoriquement plus exact, mais l'imperfection des données relatives à l'état de la population nous paraît interdire, quelque procédé que l'on choisisse, l'espérance d'un résultat absolument précis et nous préférons, pour ne pas compliquer le problème, conserver les données des recensements (27,347,000 en 1801).

(2) M. Bertillon trouve, pour la période 1801-1810, une moyenne de 32,9 parce qu'il évalue la population de 1806 à un chiffre bien inférieur à celui que le recensement (29,107,000) a donné. En acceptant le résultat du recensement de 1806, l'*Annuaire statistique de la France* donne un résultat qui est de 31,2 pour la période quinquennale 1806-1810.

(3) La natalité de cette période est rendue incertaine, parce que le mouvement de

Les chiffres de ce tableau ne sont pas à l'abri de la critique. Avant 1789, lorsque des statisticiens évaluaient la natalité de 39 à 37 par 1,000, ils n'avaient pour l'établir, comme nous l'avons dit, ni un recensement, ni la série complète des naissances, et leur calcul n'aboutissait qu'à une probabilité. Depuis 1801, la statistique dispose de la série ininterrompue des naissances annuelles. Mais, jusqu'en 1817, les données ne méritent pas une entière confiance; de 1817 ou de 1821 à 1831, on est certain qu'il y a eu des omissions dans les relevés; jusqu'en 1841, les mort-nés, ayant été en partie omis et en partie enregistrés avec les naissances, en grossissent quelque peu le total, et, de 1841 à 1853, ils sont encore fréquemment confondus avec elles. Aujourd'hui même, nous n'oserions pas affirmer que les relevés envoyés par les maires et vérifiés par les parquets sont, malgré les précautions prises par l'administration, toujours exempts de fautes d'addition.

Les recensements, qui fournissent un des deux termes du rapport, existent; mais ils ne sont devenus régulièrement quinquennaux que depuis 1831. Dans l'intervalle d'un recensement à l'autre, il faut suppléer à leur défaut par une population calculée approximativement d'après la différence des naissances et des décès. D'autre part, les recensements se sont améliorés peu à peu; un de leur progrès a consisté surtout à éviter des omissions (1). D'où il suit, comme conséquence probable, que, les premiers termes de comparaison étant relativement plus faibles (2) que les derniers, le rapport calculé pour les premières périodes doit être quelque peu exagéré, et la décroissance de la natalité paraît ainsi plus forte qu'elle ne l'a été en réalité. Néanmoins, il n'est pas douteux qu'elle ait commencé déjà à se manifester pendant le premier Empire, et qu'elle ait continué d'une manière sensible pendant la Restauration et le règne de Louis-Philippe.

Ces critiques imposent à la statistique une certaine réserve

la population des provinces perdues en 1871 ne figure pas dans les totaux des années 1869 et 1870.

(1) C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas employé les résultats du savant Dr Bertillon qui, en diminuant de plus d'un million le recensement de 1806, après avoir augmenté arbitrairement d'un million environ celui de 1801, trouve une plus grande différence que nous entre la natalité du commencement du siècle et la natalité actuelle.

(2) Excepté peut-être pour le recensement de 1806 que nous supposons quelque peu exagéré.

dans ses conclusions, surtout lorsqu'elle se trouve en présence de différences minimes. Certainement, la natalité française a faibli dans le cours des quarante premières années du siècle ; car on passe d'environ 32,2 par 1,000, natalité moyenne de la première période, à 27,4 par 1,000 pour la période 1841-1850.

Quoique ce temps soit celui où les causes d'erreur provenant de l'inscription des mort-nés et de l'insuffisance des recensements pèsent le plus lourdement sur les rapports, l'écart est trop considérable pour qu'il n'y ait pas eu une décroissance réelle. De combien ? Peut-être de 4 naissances par 1,000 habitants. C'est ici que la réserve s'impose : le résultat ne saurait être très précis avec de telles données (1).

C'est dans la seconde moitié de ce siècle, surtout à la suite des études de Léonce de Lavergne, que les plaintes sur la décroissance de la natalité française se sont multipliées, et que, répétées par la presse, elles ont commencé à inquiéter l'opinion publique. Cependant, il est facile de voir que cette décroissance a été en somme moindre durant les quarante dernières années que durant les cinquante qui avaient précédé.

Dans la première période (quarante ans), le taux le plus haut avait été de 33 par 1,000 en 1802, à l'époque de la paix d'Amiens, et en 1814, à la suite des mariages hâtifs de 1813, et le plus bas de 25,4 par 1,000 ; ce dernier était un accident causé par la disette de 1847.

Dans la seconde (quarante ans), le taux n'a jamais dépassé 27,9 par 1,000 (natalité de 1859) ; il est tombé dès 1855, sous la double influence du choléra et de la guerre, plus bas que dans la première période (à 25 par 1,000), bien plus bas encore en 1871, où il n'a été que de 22,6 par 1,000 ; et en 1888, où il a été de 23,1 par 1,000.

(1) Schnitzler (*Statistique générale méthodique et complète de la France*, t. I, p. 280), calculant par périodes quinquennales pour les naissances et les comparant à la population recensée au milieu de la période, trouvait les rapports suivants :

1819-1823.	—	1 naissance pour	$31 \frac{1}{2}$	habitants.
1824-1828.	Id.		$34 \frac{1}{2}$	id.
1829-1833.	Id.		$33 \frac{10}{20}$	id.
1834-1838.	Id.		$35 \frac{1}{2}$	id.
1839-1843.	Id.		$35 \frac{2}{3}$	id.

Il ajoutait que cela pouvait être en conséquence « d'un recensement de plus en plus exact de la population générale dont le chiffre avait peut-être été d'abord amoindri. »

Si l'on compare la moyenne de la période de 1841-1850 à celle de la période 1881-1888, on trouve de l'une à l'autre une diminution de 3,4 naissances par 1,000 habitants : nous venons de dire qu'elle était d'environ 4 par 1,000 pour la précédente période de quarante ans. La même tendance a continué, quoiqu'avec moins d'intensité à se manifester : c'est un des traits caractéristiques de la population au XIX^e siècle.

Nous avons fait remarquer que la décroissance du nombre total des naissances, de 1872 à 1880, à laquelle correspond une décroissance de la natalité (de 26,8 en 1872 à 24,5 en 1880), pouvait avoir, entre autres causes, celle de la diminution du nombre des mariages, laquelle était elle-même une conséquence de la guerre de 1870-71 et peut-être de la faible natalité des années 1850-1855. Nous avons ajouté que ces causes ne pouvaient avoir qu'un effet temporaire.

Or, les causes se succèdent et l'effet persiste : la natalité française est incontestablement en décroissance. Il y a là, suivant notre opinion, un danger pour la France au point de vue politique, vraisemblablement même au point de vue économique.

Sans l'exagérer par des déclamations passionnées, il convient de constater d'abord avec précision les faits ; nous examinerons les conséquences dans un autre chapitre (1).

La natalité et les subsistances. — Parmi les causes qui ont exercé accidentellement une influence dépressive sur la natalité, les disettes ont été au nombre des plus énergiques ; nous avons signalé celles de 1811, de 1817, de 1847 : cette influence est sensible sur la courbe de la natalité (voir la courbe qui se trouve sur la figure de la natalité, fig. n^o 50).

Lorsque le pain est cher, la masse de la population, que le salaire suffit à peine à faire vivre en temps ordinaire, souffre ; la mortalité augmente dans cette masse. Ceux qui songeaient au mariage, étant obligés de restreindre leurs dépenses, ajournent l'exécution de leur projet ; la diminution des naissances, qui est en partie la conséquence de cette abstention, se manifeste surtout pendant l'année qui suit la disette.

Si, depuis 1860, l'influence des mauvaises récoltes est à peine apparente, c'est qu'elle est neutralisée, d'un côté, par l'accroisse-

(1) Voir Livre IV, chap. v et vi.

ment du salaire, qui permet à l'ouvrier une alimentation plus abondante et plus variée ; d'un autre côté, par l'importation de grains étrangers qui supplée aujourd'hui à l'insuffisance de l'approvisionnement national et modère la hausse des prix. On voit là un des résultats les plus louables du progrès de la richesse et du commerce.

L'étude analytique de la natalité française d'après le sexe. — Après l'histoire générale, il reste à faire l'analyse de la natalité, c'est-à-dire à étudier séparément les éléments dont elle se compose.

1° Le rapport des sexes est un des plus fixes que la statistique enregistre. Depuis le commencement du siècle, il s'est maintenu entre 106,5 et 104 naissances masculines contre 100 naissances féminines. Les événements qui ont le plus troublé la natalité ne l'ont pas affecté ; en 1871, il y a eu 105 naissances masculines pour 100 naissances féminines. Il est, en moyenne, de 105 pour 100 depuis vingt ans (1869-1888). Il y a là évidemment un phénomène d'ordre physiologique dont la Science, malgré quelques essais d'explication, n'a pas pénétré le secret et qui paraît soumis aux lois de la nature plus que dépendant de la volonté de l'homme.

Cependant, quand on observe ce rapport depuis le commencement du siècle, on remarque qu'il a une légère tendance à décroître : c'est ce que montrent les moyennes quinquennales.

NOMBRE DE NAISSANCES DE GARÇONS.

	Sur 100 naissances légitimes de filles.	Sur 100 naissances illégitimes de filles.	Sur 100 naissances (légitimes et illégitimes).
1801-1805	106,8	106,7	106,8
1806-1810	106,2	106,7	106,3
1811-1820	106,9	104,2	106,8
1821-1825	106,4	104,0	106,3
1826-1830	106,1	104,0	105,9
1831-1835	106,7	104,5	106,5
1836-1840	106,2	103,4	106,0
1841-1845	106,0	103,5	105,8
1846-1850	105,4	103,3	105,3
1851-1855	105,5	102,9	105,4
1856-1860	105,3	103,8	105,1
1861-1865	105,3	103,2	105,1
1866-1870	104,9	104,4	104,8
1871-1875	105,2	103,7	104,0
1876-1880	104,5	104,0	104,5
1881-1885	104,9	104,6	104,8
1886-1888	104,7	103	104,6

En second lieu, la proportion dans les naissances illégitimes est toujours moins forte que dans les légitimes, comme le tableau

précèdent le fait voir ; elle n'est, en moyenne, dans la seconde moitié du siècle, que de 103,8 pour 100, au lieu de 105.

En troisième lieu, elle paraît généralement moins forte dans les villes que dans les campagnes. La moyenne, calculée pour la période 1801-1865, est de 103 pour le département de la Seine, de 104,3 pour le reste de la population urbaine, de 105,3 pour la population rurale. Il ne faut pas croire que les naissances illégitimes, plus nombreuses dans les villes que dans les campagnes, influent sensiblement sur ce résultat ; car, en se bornant aux légitimes, on trouve 103,6, 104,6 et 105,7.

Nous étudierons les causes de ce phénomène en comparant la natalité de la France à celle des autres pays.

Les naissances multiples. — Les grossesses multiples sont peu nombreuses en France où, sur 100 accouchements, on en trouve à peine 1 de ce genre, c'est-à-dire à peu près 2 jumeaux sur 100 naissances (1). La Statistique générale de France, calculant sur les 19 millions et demi de naissances de la période 1867-1886, a trouvé 9,6 accouchements multiples par 1,000 naissances.

La proportion dépasse ou atteint 11 pour 1,000 dans les départements de la Vendée (13 pour 1,000), de la Savoie et de la Haute-Savoie, du Morbihan, des Vosges, de la Mayenne, des Ardennes, du Finistère, de la Moselle, des Côtes-du-Nord, des Hautes-Alpes, de la Meuse et de la Seine-Inférieure (11 pour 1,000), c'est-à-dire en Bretagne et dans les Alpes, habitées principalement par la race dite celtique, et dans la région du nord, où la race est mélangée de sang germanique. Au contraire, c'est en général dans le sud qu'on en compte le moins ; la Charente (7,8 pour 1,000), le Lot, la Corse, la Lozère, l'Ain, la Corrèze, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde (6,3 pour 1,000), auxquels il faut ajouter la Seine, avec sa population mélangée, sont les départements où ce phénomène est le plus rare.

Naissances par mois. — Chaque saison apporte son contingent de naissances. La différence qui existe sous ce rapport entre chaque mois est à peu près constante et se reproduit avec la même régularité que le retour de la plupart des autres phénomènes de

(1) En 1885, sur 958,697 accouchements, il y en a eu 9,631 doubles et 84 triples. Ces accouchements produisent plus de mort-nés que les accouchements simples.

la natalité. Elle apparaît dans le tableau suivant, qui contient ce renseignement sous trois formes.

La première est la moyenne mensuelle pour la période 1856-1865 (calculée par la Statistique générale de France) avec distinction de la légitimité et de l'illégitimité, de la population totale, de la population rurale et de celle du département de la Seine ; la seconde est la moyenne pour la période 1869-1884 de la France entière. Pour obtenir ces moyennes, le nombre total des naissances a été ramené à 12,000 et les mois rendus égaux, représentant chacun un douzième de l'année, procédé qui facilite la comparaison (1). La troisième, calculée par M. Turquan pour la période 1853-1885 (33 ans) et embrassant les deux précédentes, donne le nombre moyen de naissances vivantes par jour de chaque mois : procédé dont le résultat est un peu plus précis que le précédent.

NAISSANCES PAR MOIS.									
(les mois étant ramenés à l'égalité : $\frac{1}{12}$ d'année les naissances étant ramenées à 12,000 pour l'année entière).									NOMBRE MOYEN des naissances par jour de chaque mois pendant la période 1853-1885 (33 ans).
MOIS de la conception probable.	MOIS de la naissance.	MOYENNE DE 1856-1865 (10 ans).						MOYENNE de 1869-1884 (16 ans).	
		FRANCE entière.		DÉPARTEMENT de la Seine.		POPULATION rurale.			
		légit.	illégit.	légit.	illégit.	légit.	illégit.		
Avril. . . .	Janvier .	1038	1100	1013	1054	1049	1043	1015	2680
Mai.	Février .	1099+	1131	1059+	1066+	1003	1111+	1074	2847
Juin.	Mars. . . .	1098	1095	1056	1046	1109	1109	1080+	2840
Juillet. . . .	Avril. . . .	1055	1134+	1035	1023	1063+	1070	1052	2759
Août.	Mai.	990	1007	1020	1002	985	988	1023	2600
Septemb.	Juin.	936—	947	990	950—	919—	914	965	2480
Octobre.	Juillet. . .	942	912	998	979	919—	921—	964	2481
Novemb.	Août.	954	891—	993	950	941	941	969	2502
Décemb.	Septemb.	981+	926	980	982	987	984—	979	2562
Janvier .	Octobre.	961	920	940—	955	971	966	953—	2503
Février .	Novemb.	983	956	950	971	987	992	968	2564
Mars.	Décemb.	963	978	966	1022	967+	961	958	2 08

Janvier, février, mars, avril et même mai, c'est-à-dire les mois d'hiver et de printemps sont ceux qui fournissent le plus de naissances ; l'été, comprenant juin, juillet et août, est la saison qui

(1) Villermé avait fait un travail analogue pour la période 1817-1824 ; la distribution par mois est à très peu près la même que celle que nous donnons. En Suède, la comparaison a été établie pour les périodes 1749-1763 et 1850-1854 : les résultats sont à très peu près les mêmes.

en fournit le moins. La différence entre les deux extrêmes, février et juin, est de 173 naissances (1) ou d'environ 15 pour 100.

En général, les quatre ou cinq premiers mois de l'année sont au-dessus de la moyenne ; les autres sont au-dessous.

En se reportant à neuf mois en arrière (2), on remonte à la cause des naissances. On s'aperçoit, d'une part, que les conceptions les plus nombreuses correspondent aux mois d'avril, de mai, de juin et de juillet, c'est-à-dire à la belle saison, que mai est le mois le plus riche en conceptions légitimes, parce que, comme nous le verrons plus loin, beaucoup de mariages sont contractés après le Carême dans les pays catholiques ; que le mois de juillet, pendant lequel la moisson rassemble un grand nombre d'hommes et de femmes dans les champs, l'emporte pour les naissances naturelles ; d'autre part, que les conceptions sont rares en septembre, époque où les labours tiennent la population rurale occupée et retardent les mariages ; qu'en général les trois mois d'hiver sont médiocrement propices à la natalité. On comprend alors pourquoi la différence est moins marquée dans les villes qu'à la campagne. L'homme a sur la plupart des animaux le privilège de se reproduire à toute époque de l'année ; cependant il paraît subir dans une certaine mesure, comme toute la nature, l'influence de la mauvaise saison (3).

(1) Moyenne des naissances légitimes et illégitimes.

(2) La durée de la grossesse normale (accouchement à terme) varie de 276 à 280

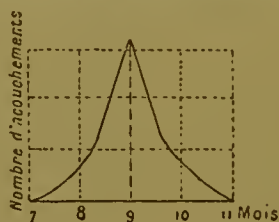


Fig. 51. — Durée de la grossesse.

jours Quételet a tracé ainsi (fig. 51) la courbe approximative des accouchements donnant des enfants vivants (*Physique sociale*, I, 161).

(3) Quételet (*Physique sociale*, I, 208) a étudié aussi l'heure de la naissance et tracé

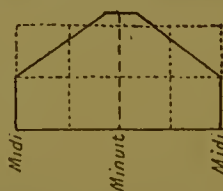


Fig. 52. — Heure de l'accouchement.

la courbe ci-jointe (fig. 52), qui n'est aussi qu'une simple approximation.

La distribution géographique des naissances. — Il y a une géographie démographique : ce qui veut dire que les lieux, le climat, la race, l'état social exercent une influence sur les phénomènes de la vie et impriment sur chaque région un cachet particulier. Le D^r Bertillon est un des statisticiens qui ont le plus étudié, sous ce rapport, la géographie départementale (1). Nous donnons d'après ses calculs, pour les périodes antérieures à 1870, et d'après la Statistique générale de France, pour la période 1877-1886, les dix départements qui figurent au premier et au dernier rang de la natalité française.

MAXIMUM.

NUMÉROS d'ordre.	1801-10.	1821-30.	1841-50.	1861-69.	1877-86 (2).
	De 44 à 37 naissances par 1000 habit.	De 39 à 35 naissances par 1000 habit.	De 36,6 à 32,1 naissances par 1000 habit.	De 34 à 30,6 naissances par 1000 habit.	De 34,6 à 29,6 naissances par 1000 habit.
1	Pyrénées-Or.	Haut-Rhin.	Pyrénées-Or.	Haut-Rhin.	Finistère.
2	Bas-Rhin.	Finistère.	Cher.	Finistère.	Lozère.
3	Var.	Seine.	Bas-Rhin.	Bas-Rhin.	Nord.
4	Haut-Rhin.	Drôme.	Haut-Rhin.	Nord.	Morbihan.
5	Cher.	Pyrénées-Or.	Gard.	Pyrénées-Or.	Pyrénées-Or.
6	Finistère.	Loire.	Finistère.	Aveyron.	Corse.
7	Indre.	Rhône.	H ^{te} -Vienne.	Loire.	Alpes-Marit.
8	Landes.	Bas-Rhin.	Ardèche.	Lozère.	Pas-de-Calais.
9	Meurthe.	Cher.	Loire.	Corrèze.	Corrèze.
10	Vendée.	Vaucluse.	B.-du-Rhône.	H ^{te} -Vienne.	Aveyron.

(1) Dufau avait déjà commencé cette étude avant lui. M. Turquan la poursuit aujourd'hui.

(2) Nous donnons ici la natalité pour tous les départements, pour la période 1877-1886, d'après les calculs de M. Turquan :

Naissances par 1,000 hab.		Naissances par 1,000 hab.		Naissances par 1,000 hab.		Naissances par 1,000 hab.	
Ain	22,1	Côtes-du-Nord . . .	29,1	Loire-Inférieure . .	25,1	Rhône	22,5
Aisne	23,1	Creuse	22,1	Loiret	24,5	Saône (Haute-) . . .	21,9
Allier	23,9	Dordogne	26,3	Lot	21,1	Saône-et-Loire . . .	25,1
Alpes (Basses-) . .	25,0	Doubs	26,1	Lot-et-Garonne . . .	16,9	Sarthe	20,2
Alpes (Hautes-) . .	28,9	Drôme	22,8	Lozère	32,6	Savoie	25,8
Alpes-Maritimes . .	30,4	Eure	18,6	Maine-et-Loire . . .	29,1	Savoie (Haute-) . .	25,6
Ardèche	29,0	Eure-et-Loir	22,8	Manche	21,9	Seine	27,1
Ardennes	22,4	Finistère	31,3	Marne	24,3	Seine-Inférieure . .	29,4
Ariège	22,9	Gard	27,1	Marne (Haute-) . . .	20,8	Seine-et-Marne . . .	22,0
Aube	19,3	Garonne (Haute-) . .	20,2	Mayenne	23,5	Seine-et-Oise	22,2
Aude	24,8	Gers	17,1	Meurthe-et-Moselle .	23,8	Sèvres (Deux-) . . .	23,3
Aveyron	29,4	Gironde	20,9	Meuse	21,0	Somme	23,1
Belfort (territ. de)	27,4	Hérault	22,9	Morbihan	31,0	Tarn	22,6
Bouches-du-Rhône	27,0	Ille-et-Vilaine	28,3	Nièvre	22,8	Tarn-et-Garonne . .	18,1
Calvados	20,2	Indre	24,4	Nord	31,6	Var	21,1
Cantal	24,3	Indre-et-Loire	20,0	Oise	21,8	Vaucluse	21,8
Charente	21,4	Isère	22,8	Orne	18,5	Vendée	27,0
Charente-Inférieure	21,5	Jura	23,5	Pas-de-Calais	30,3	Vienne	23,4
Cher	25,1	Landes	25,4	Puy-de-Dôme	21,5	Vienne (Haute-) . . .	29,2
Corrèze	29,8	Loir-et-Cher	23,0	Pyrénées (Basses-) .	25,4	Vosges	25,0
Corse	30,9	Loire	23,0	Pyrénées (Hautes-) .	21,5	Yonne	18,7
Côte-d'Or	19,2	Loire (Haute)	27,2	Pyrénées-Orientales .	30,9		

MINIMUM.

NUMÉROS d'ordre.	1801-10.	1821-30.	1841-50.	1861-69.	1877-86.
	De 28 à 24 naissances par 1000 habit.	De 26 à 22 naissances par 1000 habit.	De 23,1 à 19,3 naissances par 1000 habit.	De 20,9 à 18,5 naissances par 1000 habit.	De 20,1 à 16,9 naissances par 1000 habit.
1	Seine-Infér.	Lot.	Indre-et-L.	Meuse.	Maine-et-L.
2	Lot.	Deux-Sèvres.	Charente.	Yonne.	Indre-et-L.
3	Eure-et-Loir.	Maine-et-L.	Manche.	Tarn-et-Gar.	Aube.
4	Seine-et-Oise.	Tarn-et-Gar.	Tarn-et-Gar.	Aube.	Côte-d'Or.
5	Manche.	Eure.	Aube.	Indre-et-L.	Yonne.
6	Orne.	Manche.	Gers.	Calvados.	Eure.
7	Aveyron.	Lot-et-Gar.	Lot-et-Gar.	Eure.	Orne.
8	Eure.	Orne.	Eure.	Gers.	Tarn-et-Gar.
9	Vienne.	Calvados.	Orne.	Orne.	Gers.
10	Calvados.	Gers.	Calvados.	Lot-et-Gar.	Lot-et-Gar.

Les rangs changent d'une période à l'autre. Cependant, depuis le commencement du siècle, on retrouve à peu près les mêmes départements dans le commencement ou dans la fin de la liste. Toutefois, la natalité a augmenté dans la Seine-Inférieure depuis le commencement du siècle : c'est le seul département où se rencontre ce phénomène, d'autant plus remarquable que les autres départements de la Normandie, moins manufacturiers, il est vrai, ont la tendance opposée.

L'Alsace, le Massif central, surtout dans la région des Cévennes, la Bretagne (1), la Flandre et l'Artois, les Landes, le Roussillon, une partie de la région alpestre ont évidemment une natalité relativement forte dont la supériorité a subsisté, malgré la diminution générale de la natalité française. Au contraire, la Normandie (moins la Seine-Inférieure), l'Anjou, les plaines de la Garonne, les Pyrénées, le Bas-Languedoc, les Charentes, une grande partie de la Champagne et de la Bourgogne sont caractérisés par le petit nombre de leurs naissances.

Les trois cartes ci-jointes (voir les fig. nos 53, 54 et 55), dont les deux premières ont été dressées d'après les calculs du D^r Bertillon et la troisième d'après ceux de la Statistique générale de France (2), font voir les changements qui se sont produits dans

(1) Cependant nous avons vu que la Bretagne avait, sous Louis XVI, une faible natalité par mariage (Voir liv. I, Chap. XII), elle est aujourd'hui au premier rang pour la natalité.

(2) Voir, pour les deux premières, l'article *France*, dans le *Dictionnaire enc. des Sciences médicales* (p. 576-577) ; pour la troisième, l'*Annuaire statistique de la France* et les

la natalité de chaque département à trois époques correspondant, la première, à la plus forte natalité de la France au XIX^e siècle, la seconde à sa natalité moyenne, la troisième à sa natalité actuelle, c'est-à-dire la plus faible. Presque tous les départ-



publications de la Statistique générale de France dans le *Journal officiel*. La manière dont sont établis les rapports dans les deux documents n'est pas absolument identique, le Dr Bertillon et la Statistique générale n'ayant pas adopté, ainsi que nous l'avons déjà dit, la même population calculée.

tements ont vu leur natalité diminuer dans l'intervalle d'une période à l'autre ; cette diminution, depuis une vingtaine d'années, est très accentuée dans le sud-ouest de la France et de la Normandie. Comme les trois cartes sont teintées d'après la même



Fig. 54. — Natalité française par département, de 1831 à 1840.

moyenne (celle de la période 1877-1881, dont nous ne donnons pas la carte,) on aperçoit du premier coup d'œil que 2 départements seulement descendaient au-dessous en 1801-1810, 16 en 1831-1840, et qu'il y en a 52 en 1877-1886. Le Lot-et-Garonne

qui, dans la troisième période, occupe le dernier rang avec 16,9 naissances par 1,000 habitants, en comptait 29 de 1801 à 1810 ; 24 de 1811 à 1830 ; 21 de 1831 à 1840 ; 19,8 de 1841 à 1850 ; 19,9 de 1851 à 1860 ; 18,5 de 1861 à 1869.

Nota Les hachures ne paraissent pas correspondre partout aux nombres inscrits dans les départements, parce que les fractions n'y sont pas indiquées



Fig. 55. — Natalité française par département, de 1877 à 1886.

A l'autre extrémité de l'échelle, le département des Pyrénées-Orientales, qui a une forte natalité et qui comptait 44 naissances par 1,000 habitants de 1801 à 1810, en avait 40 de 1811 à 1820 ; 38 de 1821 à 1830 ; 36 de 1831 à 1840 ; 36,6 de 1841 à 1850 ; 31,9 de 1851 à 1860 , 32 de 1861 à 1869 ; 30,9 de 1877 à 1886.

Le phénomène de décroissance s'est donc produit dans les départements qui ont une forte natalité, comme dans ceux qui en ont une faible.

Quoique ces nombres soient des moyennes décennales sous lesquelles s'effacent les variations accidentelles des années de maximum et de minimum, on voit que, pour la même période, la différence, entre le premier et le dernier département, est considérable (34,3 pour le Finistère et 16,9 pour le Lot-et-Garonne, période 1877-1886) et, pour tout le siècle, une différence de 100 à 270, c'est-à-dire que le département des Pyrénées-Orientales a eu sous le premier Empire presque trois fois plus de naissances que n'en a celui de Lot-et-Garonne sous la troisième République.

Nous constaterons plus loin que les écarts qui existent aujourd'hui entre les moyennes des Etats européens sont généralement moindres que ceux qui se sont produits entre les départements français depuis le commencement du XIX^e siècle (1).

Premières conclusions sur la natalité française. — Résumons les conclusions de cette première étude sur les naissances en France :

1^o L'état économique du pays et quelquefois même les événements politiques influent sur le nombre des naissances annuelles. La natalité porte l'empreinte de l'histoire ; mais d'ordinaire l'effet des fléaux, disettes, guerres, épidémies, crises commerciales, qui

(1) M. Turquan a dressé une carte de la natalité en 1886, par communes, pour la France occidentale. On sait que la natalité générale des cinq départements de la Bretagne est supérieure à la moyenne. Mais on s'aperçoit, en regardant cette carte, que la masse de la population n'est très féconde que dans le Finistère et dans une partie du Morbihan, c'est-à-dire dans la région où l'on parle la langue bretonne et surtout dans les îles et presqu'îles ; la mortalité est considérable aussi dans les mêmes lieux (d'après une autre carte dressée par M. Turquan). L'arrondissement de Quimper est celui où la natalité et la mortalité ont atteint en France le taux le plus élevé en 1886 (natalité de 40 à 60 par 1,000 habitants, suivant les communes ; mortalité, de 40 à 60 aussi ; mais il convient d'observer qu'il y a eu cette année dans cette région une épidémie de petite vérole). Dans les autres départements, beaucoup de communes sont au-dessous de la moyenne et il n'y a qu'un certain nombre de petits groupes régionaux où les naissances soient très nombreuses. De l'analyse de la natalité par commune, comme de l'analyse de la densité, il résulte qu'à mesure qu'on n'examine plus le détail des phénomènes, on les voit en quelque sorte se condenser sur certains points. On comprend, par cet exemple, combien il est peu prudent d'appliquer à une localité particulière les conclusions tirées des moyennes générales de la région, et réciproquement.

la déprimant, s'accuse tout à coup et d'une manière plus sensible que l'effet de la prospérité, qui tend tantôt à la développer et tantôt au contraire à la restreindre.

2° La France a, comme toutes les nations, une moyenne de natalité qui lui est propre. Cette moyenne paraît dépendre plus encore de l'état des mœurs que de l'état économique : cette moyenne est, depuis 1872, d'environ 25 naissances par 1,000 habitants.

3° Quand, par une cause accidentelle, le nombre des naissances d'une année s'est écarté sensiblement de la moyenne, celui des années suivantes tend, en vertu de la loi de compensation, à dépasser la moyenne dans le sens inverse. Ces oscillations, qui rétablissent dans une certaine mesure l'équilibre rompu, durent parfois plusieurs années.

4° La natalité française est en voie de décroissance. D'après les statistiques officielles, elle a diminué rapidement dans la première moitié du siècle, ayant passé de 32,2 par 1,000 habitants (moyenne de 1801 à 1810) à 27,4 (moyenne de 1841 à 1850) : diminution de 4,8 naissances pour 1,000 habitants dans un espace moyen de quarante ans. Elle a diminué, mais moins rapidement dans les quarante années suivantes, ayant passé de 27,4 à 24 (moyenne de 1881 à 1888) : diminution de 3,4.

En conséquence de l'imperfection probable des premiers recensements, on peut dire que la décroissance a été dans la première période inférieure à 4,8 ; mais d'autre part, dans ce cas, l'accroissement total de la population de 1801 à 1886 aurait été moindre aussi.

5° Les naissances masculines l'emportent d'environ 5 pour 100 sur les naissances féminines. La différence est plus grande, en général, dans la légitimité que dans l'illégitimité, dans la population rurale que dans la population urbaine.

6° Les naissances sont plus nombreuses dans les cinq premiers mois de l'année que durant le reste de l'année.

7° La natalité, tout en diminuant dans presque tous les départements, présente dans chaque région une certaine constance. Mais elle varie beaucoup d'une région à l'autre : car elle s'élève pour la même période du simple dans le département où elle est le moindre au double dans le département où elle est le plus forte.

CHAPITRE VIII

LES NAISSANCES ILLÉGITIMES

Sommaire. — Les naissances illégitimes en France — Les naissances illégitimes dans la population urbaine et dans la population rurale — Les naissances illégitimes par département — Des variations de l'illégitimité et de ses causes — Les légitimations — La comparaison des naissances légitimes et illégitimes.

Les naissances illégitimes en France. — Les naissances dites naturelles ou illégitimes sont celles des enfants dont la mère n'est pas mariée. Les femmes mariées donnent naissance à des enfants légitimes, excepté dans le cas de désaveu légal par le père ; les filles et les veuves accouchent d'enfants illégitimes. Les naissances illégitimes ont été comprises dans l'ensemble des naissances qui font l'objet du chapitre précédent. Mais il est intéressant d'en faire une étude spéciale.

Les naissances naturelles sont une conséquence de l'état social ; qu'elles résultent du concubinage ou d'unions passagères, elles dépendent de la volonté des individus.

Le rapport de la légitimité à l'illégitimité présente néanmoins, dans l'ensemble, cette régularité qui est un des caractères de tous les grands phénomènes démographiques. La raison en est facile à comprendre : chaque individu agit sans doute librement sous sa responsabilité personnelle, mais il n'agit pas sans motif et, tant que les conditions sociales demeurent les mêmes, les mobiles, qui incitent dans un sens ou dans l'autre les volontés, changent peu.

Le nombre total des naissances illégitimes a naturellement augmenté avec la population. Depuis 1821, le minimum a été, d'une part, 64,233, en 1847, année de disette et de natalité générale très faible, et, d'autre part, 59,097, en 1871, année tout exceptionnelle où les jeunes gens étaient sous les armes ; le maximum

a été 80,409, en 1859, année de natalité très forte (1). La moyenne de 1821-1825 est environ 69,000; celle de 1880-1885 dépasse 73,000.

Mais le rapport au total des naissances a peu changé de 1821 à 1880, ainsi que le montre le tableau suivant :

NOMBRE DE NAISSANCES illégitimes pour un total de 100 naissances.	
1801-1805.....	4.8
1806-1810.....	5.4
1811-1815.....	6.0
1816-1820.....	6.6
1821-1825.....	7.1
1826-1830.....	7.2
1831-1835.....	7.3
1836-1840.....	7.4
1841-1845.....	7.1
1846-1850.....	7.1
1851-1855.....	7.3
1856-1860.....	7.5
1861-1865.....	7.5
1866-1870.....	7.5
1871-1875.....	7.2
1876-1880.....	7.2
1881-1885.....	7.8
1886-1888.....	8.2

Il semblerait résulter d'un premier examen du tableau précédent que les conditions se sont modifiées dans les vingt premières années du siècle, qu'elles ont ensuite très peu varié dans les soixante années suivantes; qu'il y a, depuis 1881, une recrudescence de l'illégitimité et que la moyenne générale, depuis plus d'un demi siècle, est d'environ 7,5 naissances illégitimes sur un total de 100 naissances (2).

A quelle cause faut-il attribuer la différence considérable qui se manifeste entre la première et la seconde période? A l'accroissement de la population urbaine? Cependant cette population a plus augmenté depuis 1820 qu'elle n'avait fait antérieurement. A une dépravation croissante? On ne voit pas bien pourquoi le relâchement des mœurs se serait accentué surtout depuis 1820.

(1) Le nombre le plus fort sous le premier Empire a été 56,533, en 1811; sous la Restauration, 72,099, en 1826; sous le règne de Louis-Philippe, 74,727, en 1835; sous la seconde République, 69,784, en 1851; sous le second Empire, 80,409, en 1859, soit 7,8 %; sous la troisième République, 75,754, en 1884, soit 8 %.

(2) La période décennale 1877-1886 donne une moyenne de 7,6.

Il est plus vraisemblable de l'attribuer à une imperfection de l'état civil qui n'était pas tenu d'une manière très régulière, à cet égard, avant 1817 (1) ?



Fig. 56. — Les naissances illégitimes en France (1850-1888).

(1) Dufau, qui de son temps calculait en comparant les données de 1801-1805 et celles de 1831-1835, s'effrayait d'une progression qui, en réalité, n'existait pas, tout au moins dans la mesure que l'on supposait. Peuchet (*Statistique élémentaire de la France*, p. 238), au commencement du siècle, signalait, d'après les préfets, un accroissement de l'illégitimité à Strasbourg (1 naissance illégitime sur 6 naissances), à Nantes (1 sur 6 en l'an XI et 1 sur 12 avant 1780) et dans la campagne environnante (1 sur 16 au lieu de 1 sur 228). Ces derniers rapports paraissent bien faibles, tandis que ceux des villes sont très élevés. Les filles-mères venaient-elles alors, plus encore qu'aujourd'hui, cacher leurs couches ou leurs enfants dans les villes ? Peuchet, en parlant de Paris, où en 1785, il y avait eu 19,855 naissances et 5,918 enfants déposés aux Enfants-

Depuis 1820, les deux années où le taux a été le plus élevé sont 1859 avec 7,90 pour 100 et 1884 avec 8,08 ; le minimum a été en 1876 avec 6,96 ; l'écart, quoique sensible, n'est pas très considérable.

Toutefois il y a une aggravation manifeste depuis 1881 (1). La diminution du nombre des mariages (2) n'aurait-elle pas eu pour conséquence une augmentation des naissances illégitimes ?

Quoique soit la cause, cette recrudescence est regrettable ; c'est un symptôme fâcheux de l'état démographique de la France.

Les naissances illégitimes dans la population urbaine et dans la population rurale. — La population urbaine fournit toujours beaucoup plus de naissances naturelles que la population rurale : à Paris, le quart des naissances a lieu hors mariage. Dans les grandes villes, en effet, les tentations sont plus fréquentes pour la classe riche dans laquelle des hommes, mariés ou non, entretiennent des maîtresses, comme dans la classe pauvre où beaucoup d'individus vivent en concubinage ; les mariages sont plus tardifs ; les célibataires sont plus nombreux ; le mystère couvre le désordre d'un voile plus épais et les mœurs, plus tolérantes, le condamnent moins sévèrement que dans les campagnes. En outre, il ne faut pas oublier que, précisément par crainte de l'opinion, beaucoup de filles-mères de la campagne sont obligées de cacher leur grossesse dans les villes ou de faire

Trouvés, ajoute : « Proportion énorme, si l'on ne savait pas que l'on apportait alors de plus de 50 lieues ces malheureuses créatures à Paris. La législation sur les enfants naturels étant devenue moins barbare, ce désordre n'a plus lieu. »

	Nombre des enfants illégitimes (exprimé en milliers d'unités)	Enfants illégitimes pour 100 naissances
(1) 1881.	70	7,4
1882.	71	7,5
1883.	74	7,8
1884.	75	8,
1885.	74	8,
1886.	74	8,1
1887.	74	8,2
1888.	75	8,3

(2) Voir le chapitre x. L'état civil enregistré 24,8 naissances illégitimes contre 100 mariages en 1881 et 27,1 en 1888.

leurs couches dans les hôpitaux (1) : dans ce cas, la naissance n'est qu'une conséquence et la responsabilité du mal pèse sur la campagne.

Cependant, de ce côté, il n'y a pas eu accroissement. En prenant comme exemple deux périodes quinquennales à trente ans de distance, on trouve :

NOMBRE DE NAISSANCES illégitimes sur un total de 100 naissances.		
	1851-1856	1879-1883
Département de la Seine.....	26.9	24.1
Population urbaine.....	12.2	10.1
Population rurale.....	4.0	4.2
MOYENNE GÉNÉRALE.....	7.3	7.4

Pour comprendre comment la moyenne générale est restée à peu près la même, quoique le taux ait notablement diminué dans la population urbaine, il faut se rappeler que la population rurale, où l'illégitimité est devenue un peu plus forte, forme la grande majorité de la population.

A en juger par cet indice, la plaie de l'immoralité ne se serait pas élargie dans les villes, même à Paris. Il ne faut pourtant pas se hâter de tirer de ce rapport une conclusion optimiste, parce que cette diminution peut avoir en partie pour cause l'accroissement général de la population qui a fait passer dans la catégorie urbaine des communes ayant moins de 2,000 habitants en 1851.

Les naissances illégitimes par département. — De ce qui précède, il résulte que les départements qui ont de grandes villes sont ceux où il doit naître le plus d'enfants illégitimes. Quoique la totalité de ces naissances ne soit pas imputable à l'immoralité des citadins, la majeure partie est de leur fait (2). On ne s'étonne donc pas de trouver dans la catégorie des départements les plus chargés à cet égard non seulement la Seine, mais le Rhône, la Seine-Inférieure, la Somme, le Pas-de-Calais, l'Aisne, le Nord, dont la natalité comprend plus d'un dixième de naissances illégitimes (3).

(1) Voir la note de la page 32.

(2) Voir livre II, chap. xvii.

(3) Moyenne des dix années 1877-1886. L'état de l'illégitimité, par département, a

Ces départements sont en général manufacturiers. La plupart de ceux qui ont une forte illégitimité appartiennent à la région septentrionale de la France, de la Manche au Doubs et de la Flandre à la Loire, qui est par excellence la région industrielle (1). Trois départements de la Normandie, le Calvados, la Seine-Inférieure et l'Eure ont le triste privilège d'être dans les premiers rangs; des moralistes, opposant cet état fâcheux à celui de la Bretagne où l'illégitimité est très faible, ont fait remarquer que le Calvados avait 12,5 naissances illégitimes en 1885 par 100 naissances et le Finistère 1,9. Au sud de la Loire, on ne rencontre beaucoup d'illégitimité que dans des départements isolés : Rhône, Bouches-du-Rhône, Gironde et cinq départements au pied des Pyrénées.

Les départements purement agricoles ont, sauf quelques exceptions, une illégitimité peu considérable.

Il ne faut pas imputer tout le mal à la manufacture, puisque le sud-ouest de la France, quoique tout agricole, se trouve au-dessus de la moyenne de l'illégitimité en France (voir la carte des naissances illégitimes, fig. n° 57). D'autres régions agricoles, comme la vallée de la Garonne, une partie du Massif central et des Alpes, la Vendée et la Bretagne, restent, il est vrai, beaucoup au-dessous; en somme, le résultat pour la France rurale n'est guère que de 5 naissances illégitimes pour 100 naissances.

Des statisticiens ont calculé le rapport entre le nombre des illégitimes et celui des femmes qui peuvent engendrer des enfants de cette catégorie. Par 1,000 filles ou veuves de 15 à 50 ans, Bertillon père a trouvé 18 naissances illégitimes (période 1856-

été dressé par plusieurs statisticiens, notamment par le Dr Bertillon, pour 1856-1865; par M. Bertillon fils, pour 1874-1883; par M. Lafabrègue; par M. Turquan, pour 1877-1886. Les uns ont calculé le rapport des naissances illégitimes au total des naissances; les autres, le rapport des naissances illégitimes aux filles nubiles. Les résultats généraux concordent à peu près.

(1) Une des cartes de l'album publiée en 1889 par la Statistique générale de France et qui se rapporte à l'année 1885, montre, d'une manière plus évidente encore, cette fâcheuse supériorité de la France septentrionale au point de vue de l'illégitimité : elle représente le rapport des naissances illégitimes aux filles et veuves de 15 à 45 ans. Les départements au-dessus de la moyenne (qui est de 18 naissances illégitimes par 1,000 filles ou veuves), sont : 1^o région du nord et nord-ouest : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, Seine-Inférieure, Oise, Marne, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne, Aube, Loiret, Sarthe, Loir-et-Cher; 2^o région du nord-est : Meurthe-et-Moselle, Vosges, Doubs; 3^o région du centre : Cher; 4^o région du sud : Gironde et Landes, Rhône, Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Corse.

1865) ; M. Bertillon fils 17,5 (période 1874-1883). La Statistique générale calculant d'après les femmes de 15 à 45 ans seulement, a trouvé (période 1861-1865), 18 naissances illégitimes par 1,000 filles ou veuves et 206 naissances légitimes par 1,000 femmes

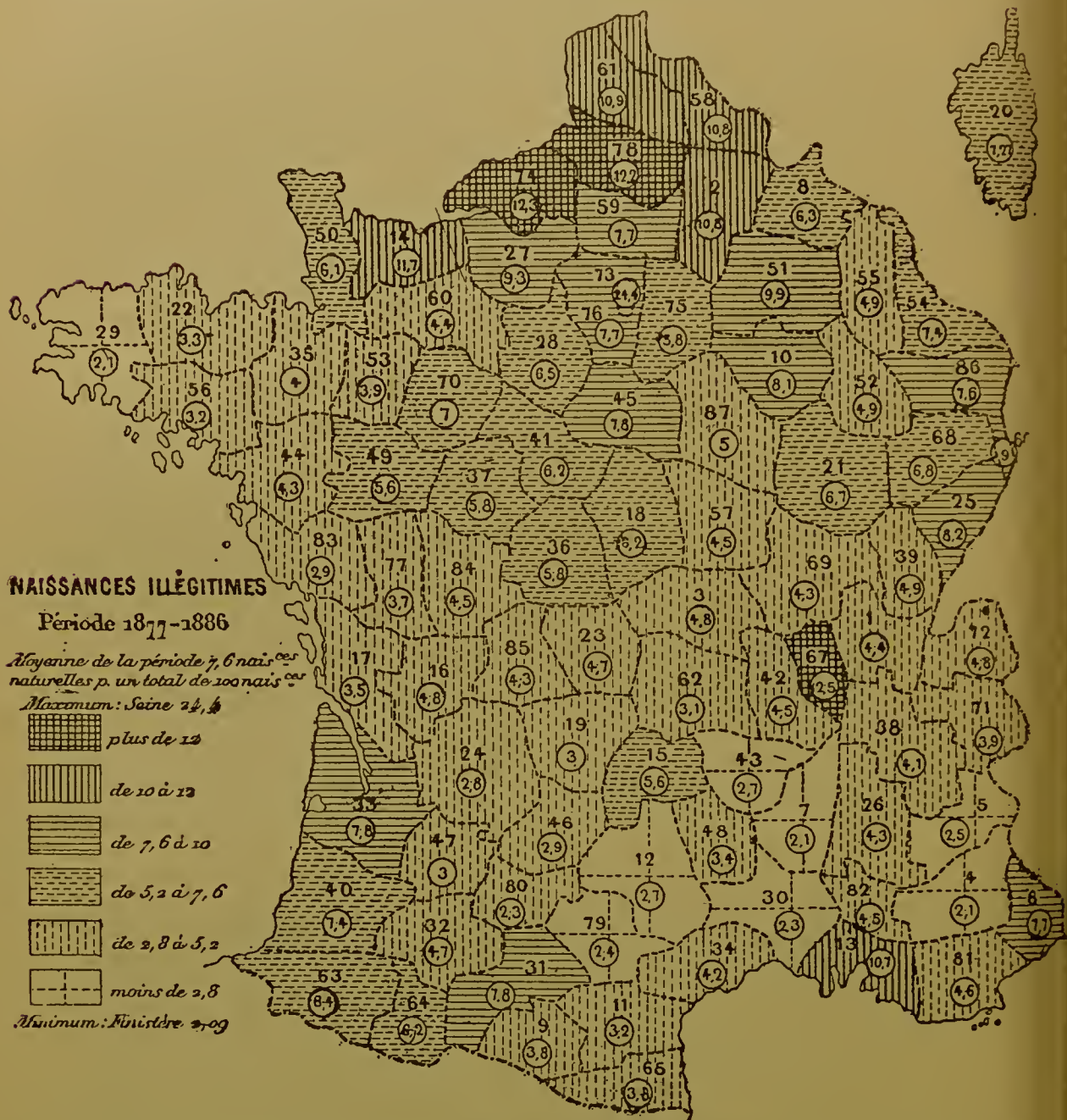


Fig. 57. — Carte de la répartition par département des naissances illégitimes (période 1877-1886, d'après le calcul de M. Turquan)

mariées, et pour la période 1877-1886, 18 illégitimes et 194 légitimes. Etat stationnaire pour les unes et rétrograde pour les autres : c'est l'inverse qui serait désirable.

Il est dans l'ordre des choses que le rapport soit beaucoup plus considérable d'un côté que de l'autre, puisque la procréation des enfants est une des fins du mariage, tandis qu'il n'y a qu'une petite minorité de filles qui mènent une vie irrégulière.

Des variations de l'illégitimité et de ses causes. — Quoique les changements aient été dans l'ensemble peu considérables, il est cependant intéressant de les connaître.

Sous le second Empire, le nombre des naissances illégitimes n'a jamais été, depuis 1857, au-dessous de 70,000, variant de 70,097 à 80,409, tandis qu'une population moins nombreuse en avait fourni sous la Restauration 72,099 (en 1826), et sous le règne de Louis-Philippe, 74,727 (en 1835). Néanmoins, le rapport au total des naissances reste, pendant les quinze dernières années de l'Empire, supérieur à celui des périodes antérieures ; la cause en est à la diminution du nombre des naissances légitimes plus encore qu'à l'aggravation de l'illégitimité.

C'est aussi à la même cause qu'il faut rapporter en grande partie l'élévation du taux de l'illégitimité dans la seconde moitié du siècle et surtout dans les dernières périodes 1881-1885 et 1886-1888 ; car le nombre des naissances illégitimes durant ce temps a varié entre 70,079 et 75,754, chiffres qui avaient été dépassés durant l'Empire et qui, relativement à la population totale, représentent une illégitimité inférieure à celle des maxima de la Restauration et du gouvernement de Juillet.

Si, après 1870, le taux a baissé tout à coup, c'est que l'Alsace, qui avait une très forte proportion d'illégitimes, ne compte plus dans le contingent français : considération qui rend plus inquiétante l'augmentation survenue depuis 1881.

Il y a cependant aujourd'hui des causes qui suffiraient à motiver une aggravation plus forte de l'illégitimité et qui l'expliquent en effet dans certaines régions de la France : le progrès des agglomérations urbaines (voir chapitre xvii), le développement du régime manufacturier, l'obligation du service militaire, l'affaiblissement du sentiment religieux, le goût du bien-être qui fait hésiter beaucoup de jeunes gens à accepter les charges de la famille, les tentations du luxe pour les filles pauvres, les prescriptions de la loi française qui, interdisant la recherche de la paternité, affranchissent le séducteur du souci des conséquences.

L'union conjugale, consacrée par la loi civile, par la religion,

par le sens moral, fortifie les affections naturelles de la famille et assure, en général, l'accomplissement des devoirs qu'elle impose; la famille, fondement de l'ordre social, est assurément le milieu le plus propice aux jeunes générations, celui qui les préserve le mieux de la mort et qui les prépare le plus sûrement à devenir plus tard des membres utiles à la société.

L'illégitimité est toujours un mal (1); il y a pourtant des degrés dans ce mal. Quand la mère est une jeune fille appartenant à une famille honorable, il y a pour les parents une souffrance et pour la société un désordre que le mariage répare quelquefois. Quand la mère est une femme mariée qui est accouchée clandestinement d'un enfant adultérin, le malheur est d'ordinaire sans réparation. Quand la mère est une fille légère de mœurs ou abandonnée, l'enfant est exposé à pâtir du caractère de la mère ou de l'indifférence du père. Cette dernière catégorie constitue la plaie sociale la plus grave : c'est elle qui introduit dans la société le plus de misérables, dont les uns périssent durant la première enfance et dont beaucoup grandissent pour le vice (2).

La naissance d'un enfant illégitime peut être une conséquence et peut devenir aussi une cause de dépravation. Une fille-mère, rejetée de la société à cause de l'éclat que vient d'avoir sa faute, poussée par le besoin de vivre et de faire vivre son enfant, se sent entraînée; si elle cède, elle est perdue.

Il y a des naissances naturelles qui proviennent d'une union durable, quoiqu'irrégulièrement formée; parfois même elle est régularisée par un mariage subséquent; le nombre des légitimations le prouve.

Quand la mère vit en concubinage, l'enfant, sans trouver toujours les conditions morales d'une famille régulière, reçoit souvent des soins à peu près égaux à ceux d'un enfant légitime, quoiqu'il risque d'être quelque jour délaissé par le père — cas qui n'est pas rare — et de n'avoir aucune part à son héritage, s'il n'a pas été reconnu. On a été jusqu'à dire que certaines filles-mères

(1) « Dans la population totale de la France, disait M. d'Haussonville, le rapport des enfants naturels aux enfants légitimes est de 7,5 p. 100. Dans la population des enfants détenus aux maisons correctionnelles, il était de 14 p. 100 pour les garçons et de 19 pour les filles. »

(2) C'est aussi dans cette catégorie qu'il y a le moins d'enfants reconnus. Sur 100 enfants naturels (période 1856-1865) il y avait 66 non reconnus en France; pour le département de la Seine, la proportion s'élevait à 74.

donnaient à l'enfant plus de soins que les femmes mariées, parce que sur la tête de cet enfant reposait l'espoir d'entretenir les libéralités de l'amant ; le cas peut se présenter, mais il ne saurait faire loi et d'ailleurs un enfant gâté n'est pas pour cela un enfant bien élevé.

Les légitimations. — Les unions qui commencent par un concubinage ou par une jouissance anticipée et que le mariage vient ensuite régulariser sont fréquentes dans certains pays : par exemple, la Norvège et le Chili (1). Sans que cet usage soit aussi général en France, le mariage y légitime cependant chaque année un grand nombre de naissances naturelles : en 1887, 15,615 mariages ont légitimé 19,223 enfants. C'est un nombre plus considérable que celui des années précédentes : en effet, la moyenne des cinq années 1878-1882 avait été d'environ 14,000 et la proportion était de 5 mariages accompagnés de légitimation sur un total de 100 mariages, tandis qu'on en comptait à peine 4 dans la période antérieure à 1860 (2).

Depuis trente ans il y a progrès sous ce rapport, quoique la dernière période accuse un ralentissement.

NOMBRE D'ENFANTS légitimés sur 1000 naissances illégitimes (3).	
1854-1855.....	147
1856-1860.....	189
1861-1865.....	215
1866-1870.....	245
1871-1875.....	264
1876-1880.....	254
1881-1885.....	241
1886-1888.....	261

Les populations rurales, où précisément le cas de la possession

(1) En Norvège, les campagnards ne se marient d'ordinaire que lorsqu'ils peuvent louer une métairie, mais les fiançailles ont lieu auparavant. Au Chili, les paysans vivent quelquefois plusieurs années avec leur « patrona », fiancée, avant de contracter mariage ; aussi le nombre des naissances illégitimes dépasse-t-il 20 p. 100 du total des naissances dans ce pays.

(2) M. Bertillon a calculé que sur 1,000 mariages, 31 légitimaient des enfants dans la période de 1854 à 1855, 38 dans celle de 1856 à 1860, 44 dans celle de 1861 à 1865, 48 dans celle de 1866 à 1870, 46 dans celle de 1871 à 1875, 49 dans celle de 1876 à 1880, 51 dans celle de 1881 à 1888.

(3) D'après les calculs de M. Bertillon.

devançant l'union légale n'est pas rare, sont aussi celles où les réparations sont le plus fréquentes (1). Ajoutons qu'elles légitiment un moindre nombre d'enfants que les mariages des citadins : 115 par 100 mariages, tandis que les populations urbaines en fournissent 125 et Paris 143 avec un taux qui a monté jusqu'à 169 pour l'arrondissement populeux de Ménilmontant. Dans les campagnes, le mariage suit donc de près la naissance du premier enfant ; dans les villes et surtout dans les populations ouvrières des villes, on vit souvent plusieurs années en concubinage avant de se marier (2).

Si le nord de la France produit plus d'illégitimes que le sud, il en légitime aussi proportionnellement un plus grand nombre, sans toutefois que cette réparation comble la différence.

Il y a des cas où la légitimation est impossible : par exemple, lorsqu'un des deux parents est mort. L'adoption peut y suppléer et faire entrer dans le cadre légal de la famille l'enfant né hors mariage. On use peu de cette ressource : le nombre annuel des adoptions n'est en moyenne que d'une centaine, dont 40 environ portent sur des enfants naturels (3).

La comparaison des naissances légitimes et illégitimes. — La légitimité est la contre-partie de l'illégitimité. C'est un des deux termes qui forment le total des naissances : ajoutons que c'est de beaucoup le terme le plus important, puisqu'il représente 92 p. 100 de ce total et plus.

En considérant la suite des temps, on constate que la proportion des naissances légitimes aux mariages a eu une décroissance rapide de 1801 à 1840 et tend encore à décroître depuis 1870, tandis que celle des naissances illégitimes aux filles et veuves n'a pas diminué. C'est ce que montrent les deux tableaux suivants et la figure qui les accompagne (voir fig. 58).

(1) Rapport des légitimations aux naissances naturelles (période 1872-1874) :

Département de la Seine.....	22,1 p. 100
Population urbaine..	24,0 id.
Population rurale.....	28,5 id.

(2) A Paris, sur 1,000 enfants légitimés, 740 sont âgés de plus d'un an. On ne connaît pas l'âge des enfants légitimés dans le reste de la France.

(3) La période quinquennale la plus forte, celle de 1861-1865, a fourni 112 adoptions par an ; la plus faible, 1846-1850, 90. En 1886, il y a eu 101 adoptions comprenant 107 adoptés dont 25 enfants naturels reconnus et 14 enfants non reconnus.

ENFANTS LÉGITIMES PAR MARIAGE

(nombre de naissances légitimes correspondant à 1 mariage dans chaque période).

1801-1815.....	3.9
1816-1830.....	3.7
1831-1835.....	3.5
1836-1840.....	3.2
1841-1845.....	3.2
1846-1850.....	3.2
1851-1855.....	3.1
1856-1860.....	3.0
1861-1865.....	3.1
1866-1870.....	3.2
1871-1875.....	2.8
1876-1880.....	3.1
1881-1885.....	3.0
1886-1888.....	2.9

NOMBRE DE NAISSANCES POUR 100 FEMMES DE 15 A 45 ANS.

	FÉCONDITÉ légitime. (Nombre de naissances légitimes pour 100 femmes mariées de 15 à 45 ans)	FÉCONDITÉ illégitime. (Nombre de naissances illégitimes par 100 filles ou veuves de 15 à 45 ans).
1851-56.....	20.7	1.6
1861-66.....	20.6	1.8
1872-76.....	20.0	1.8
1877-80.....	19.4	1.7
1881-86.....	19.4	1.8
MOYENNE GÉNÉRALE...	20.2	1.8

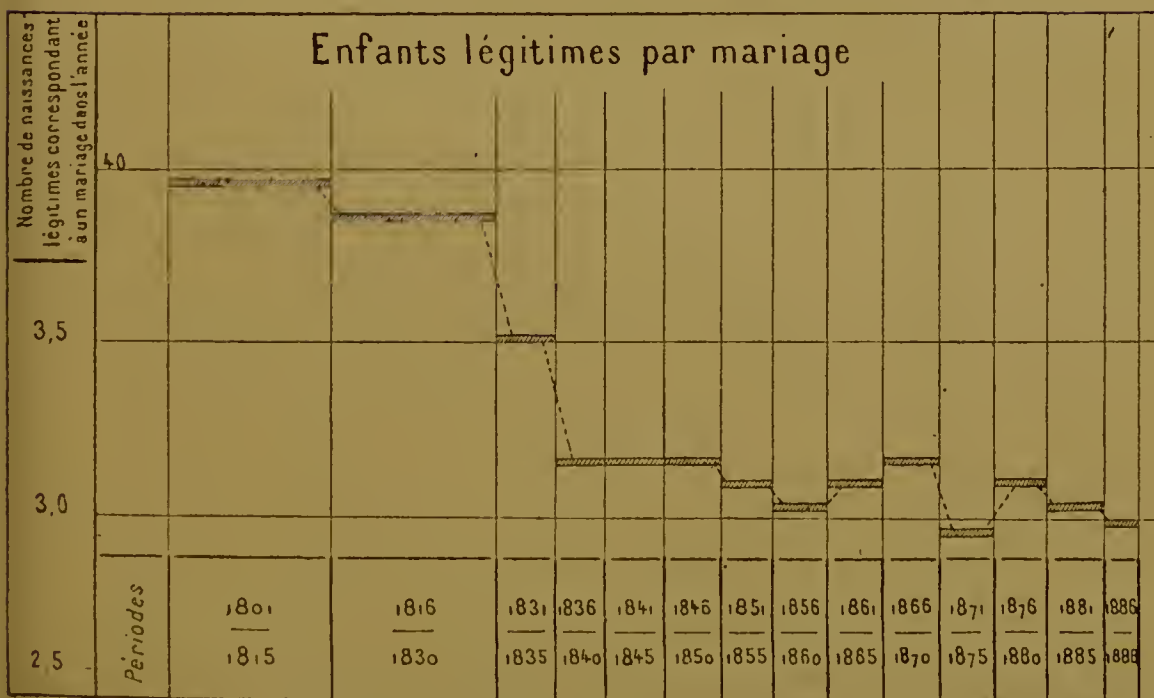


Fig. 58. — Enfants légitimes par mariage

Dans la période 1877-80 où le rapport des naissances légitimes aux femmes mariées de 15 à 45 ans a été de 194 pour 1,000, ce rapport s'est élevé à plus de 300 dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de la Corse, de l'Ille-et-Vilaine et de la Lozère où il y a ainsi à peu près 1 grossesse par 3 femmes mariées en âge d'avoir des enfants. Dans les départements de l'Aube, de la Charente, de la Côte-d'Or, de l'Eure, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, de l'Oise, de l'Orne, de la Seine, de Tarn-et-Garonne, de l'Yonne et de Lot-et-Garonne, il était au contraire inférieur à 150.

Si l'on peut s'inquiéter du faible accroissement de la population française — question que nous aborderons dans le quatrième Livre de cet ouvrage — il est assurément regrettable que, des deux sources qui l'alimentent, la plus saine soit la seule qui s'appauvrisse. La France possède environ 9 millions d'habitants de plus qu'en 1806 ; on y célébrait, en 1886, 73,357 mariages de plus qu'en 1806 et cependant les naissances légitimes de 1807 surpassent celles de 1887 de plus de 50,000 (1).

(1	Naissances légitimes de 1807	876,096
	Id. de 1887	825,479
	DIFFÉRENCE	50,617

CHAPITRE IX

LES MORT-NÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, LES INFANTICIDES ET LES ENFANTS TROUVÉS

Sommaire. — La définition du mort-né — La mortinatalité en France — Les mort-nés à l'étranger — Les sexes dans la mortinatalité — Les mort-nés par mois — Les mort-nés à la campagne et à la ville — L'influence de la fortune sur la mortinatalité. — Les mort-nés illégitimes — Les naissances multiples — Les causes de la mortinatalité — L'infanticide — L'avortement dans le mariage — Les enfants trouvés et les tours.

La définition du mort-né. — Un mort-né est un enfant mort avant sa naissance ; il a cessé de vivre quand il était à l'état de fœtus dans le sein de sa mère ou pendant l'accouchement avant d'avoir respiré (1). Il n'a jamais vécu de sa vie propre et, par conséquent, il n'augmente pas la somme des existences, il ne figure pas, si l'on peut ainsi parler, en recette au compte des naissances vivantes ou par abréviation, des naissances, et il ne doit pas figurer au débit des décès. Les mort-nés constituent une catégorie particulière.

Les registres de l'état civil ne sont pas toujours en accord avec la définition physiologique que nous venons de donner. Dans les Pays scandinaves, en Suède et en Danemark depuis 1860 environ, en Norvège depuis 1866, on n'inscrit comme mort-nés que les enfants qui ont au moins six mois de gestation et qui n'ont pas respiré (2).

(1) C'est ce qui explique l'orthographe en usage : des enfants mort-nés, c'est-à-dire nés après leur mort.

(2) Cependant, comme en Norvège il n'y a pas de délai légal pour le baptême, mais qu'il est seulement recommandé par une ordonnance du 27 juillet 1771 de ne pas l'ajourner sans nécessité, on peut se demander si un certain nombre de naissances et de décès de la première semaine n'échappent pas à l'inscription et si des

En France, le Code civil (art. 55) prescrit de faire « les déclarations de naissance.... dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu ». Celui-ci inscrit le plus souvent comme mort-nés les enfants qui lui sont présentés morts, qu'ils aient respiré ou non, et comprend même quelquefois sous cette dénomination des fœtus de moins de six mois lorsqu'on les lui apporte. Les officiers de l'état civil ne suivent pas une règle tout à fait précise. Il y en avait moins encore avant 1853 et surtout avant 1836 et 1841 où les mort-nés, n'étant pas enregistrés régulièrement, figuraient souvent sur le registre des décès, quelquefois même sur la liste des naissances et sur celle des décès (1).

Il y a des Etats où la confusion est plus grande encore. En Italie et en Grèce, par exemple, le délai pour la déclaration est de cinq jours ; les circulaires administratives en Italie qui ont recommandé d'ajouter à l'enregistrement la mention « mort avant, pendant, après l'accouchement » ont eu jusqu'ici peu d'effet et n'empêchent pas que le chiffre des mort-nés ne soit grossi de décès postérieurs à la naissance. Le délai d'usage est de huit jours en Allemagne et de six semaines en Angleterre ; aussi dans ce dernier pays, non-seulement les mort-nés ne figurent pas à part, mais un certain nombre d'enfants qui meurent dans les premiers jours de leur existence sont probablement omis par des parents qui veulent s'épargner les frais des funérailles (2). Le délai s'étend jusqu'à six mois au Massachusetts (3). Dans certains pays catholiques, on est volontiers porté à enre-

omissions de ce genre ne contribuent pas à atténuer la natalité et la mortalité de la Norvège et de la Suède.

(1) Demonferrand, qui a dressé sa table de survie (voir ch. xvi) sur les décès de cette période, pense qu'environ la moitié des mort-nés était portée sur une liste spéciale à titre de mort-nés et l'autre sur la liste des décès, sans figurer la plupart du temps sur celle des naissances. Le nombre des mort-nés n'est publié en France que depuis 1841 et ne mérite confiance que depuis 1853.

(2) L'Angleterre ne tient pas registre des mort-nés, ni même d'une grande partie des enfants morts avant l'inscription. C'est pourquoi la mortalité des premières semaines de la vie, telle qu'elle est enregistrée dans ce pays, doit être considérée comme inférieure à la réalité.

(3) La loi du Massachusetts oblige les parents ou surveillants à déclarer dans les six mois les naissances ou décès survenus dans leur famille ou maison ; les médecins ou sages-femmes qui assistent à un accouchement doivent fournir tous les mois un état exact des naissances. Voir *Manuel des actes de l'état civil en droit français et étranger*, par J. Crepon et Ern. Lehr.

gistrer comme mort-nés les enfants morts avant le baptême ou à baptiser, dans l'incertitude, un enfant qui est peut-être mort-né (1).

La mortinatalité est donc une matière au sujet de laquelle la comparaison d'un pays à l'autre est particulièrement délicate. On peut comparer les statistiques ; mais on ne doit pas juger les nations d'après le rang qu'elles leur assignent. Nous avons cru toutefois que ce chapitre aurait plus de clarté si nous placions les données des pays étrangers à côté de celles de la France.

Nous avons cru aussi devoir rapprocher de la mortinatalité les infanticides et les abandons d'enfants : ce sont trois ordres de faits qui prélèvent chaque année une dîme sur la natalité et entre lesquels plusieurs publicistes ont vu une certaine corrélation.

La mortinatalité en France. — La mortinatalité mérite, malgré l'imperfection des documents, d'être classée parmi les phénomènes les plus réguliers de la démographie ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisqu'elle dépend principalement de causes physiologiques.

Toutefois il est probable que la condition des parents exerce une influence sur ce phénomène démographique, comme sur les autres. Ainsi M. Conrad, groupant les décès survenus durant une période de vingt ans (1855-1874) dans la ville de Halle (55,000 habitants) en quatre catégories d'après la fortune des personnes, a trouvé, sur 100 décès, 2,8 mort-nés dans la première, 5,8, 4,8 et 5,3 dans les 3 autres. Si, à Paris, le VIII^e arrondissement (Elysée), qui est riche, a compté en 1886' 130 mort-nés sur 1440 naissances et le XX^e (Ménilmontant), qui est pauvre, 312 sur 3,900, c'est sans doute parce que les domestiques et les femmes entretenues, qui fournissent un fort contingent à la mortinatalité, sont nombreuses dans le VIII^e.

Voici par périodes la mortinatalité française, c'est-à-dire le rapport du nombre des mort-nés à 100 naissances, mort-nés compris (2) :

(1) M. Kummer a fait sur la mortinatalité des cantons suisses, catholiques et protestants, des recherches qui autorisent cette supposition.

(2) On se sert souvent du mot conception pour désigner le total des naissances vivantes et des accouchements de mort-nés. M. Block (*Traité de Stat.* p. 460), critique avec raison cette expression ; car les fausses couches et les avortements dont on ignore entièrement le nombre devraient être compris dans le total des conceptions.

1841-1845.....	3,2?	1868-1870.....	4,5
1846-1850.....	3,6?	1871-1875.....	4,5
1851-1857.....	4,1	1876-1880.....	4,4
1858-1862.....	4,3	1881-1885.....	4,5
1863-1867.....	4,4	1886-1888.....	4,5

Pour l'ensemble des périodes 1853-1885 le calcul fait par la Statistique générale de France a donné 4,36 mort-nés par 100 naissances (enfants vivants et mort-nés réunis).

Les deux courbes de la figure ci-jointe (voir fig. n° 59) confirment les moyennes du tableau. Il est vraisemblable que, si le taux s'est accru jusqu'en 1866 et reste à peu près stationnaire depuis ce temps, c'est que l'enregistrement s'est peu à peu amélioré et que le phénomène lui-même, malgré une légère tendance à augmenter, est resté à peu près constant (1). La moyenne calculée sur les vingt dernières années est de près de 45 morts-nés par 1,000 naissances vivantes ou non.

Les mort-nés à l'étranger. — Dans tous les États qui ont une statistique de ce genre, on observe la même constance du phénomène (2).

Si les moyennes diffèrent beaucoup de l'un à l'autre, c'est, en général, plus au mode d'enregistrement qu'à la nature qu'il faut l'attribuer (3). La France présente un taux relati-

Les mort-nés ne comprennent d'ordinaire que les fœtus ayant plus de six mois de gestation. Les fœtus moins âgés font partie des fausses couches, mais ne sont pas ou ne devraient pas être compris dans l'état civil.

(1) Le détail des vingt-trois dernières années confirme cette opinion, que les variations annuelles sont très peu sensibles.

NOMBRE DE MORT-NÉS EN FRANCE PAR 100 NAISSANCES :

1865.....	4,46	1877.....	4,39
1866.....	4,53	1878.....	4,41
1867.....	4,45	1879.....	4,47
1868.....	4,49	1880.....	4,34
1869.....	4,56	1881.....	4,47
1870.....	4,57	1882.....	4,53
1871.....	4,65	1883.....	4,46
1872.....	4,35	1884.....	4,61
1873.....	4,49	1885.....	4,54
1874.....	4,46	1886.....	4,56
1875.....	4,41	1887.....	4,54
1876.....	4,42	1888.....	4,54

(2) Voir sur cette question deux articles de M. Lehr dans le *Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft*, Tubingen, année 1889.

(3) La Suède qui enregistre ses mort-nés depuis le commencement du siècle, avait

tivement très élevé ; mais dans le calcul relatif à la fixation de ce taux sont compris, comme nous l'avons dit, de faux mort-nés, c'est-

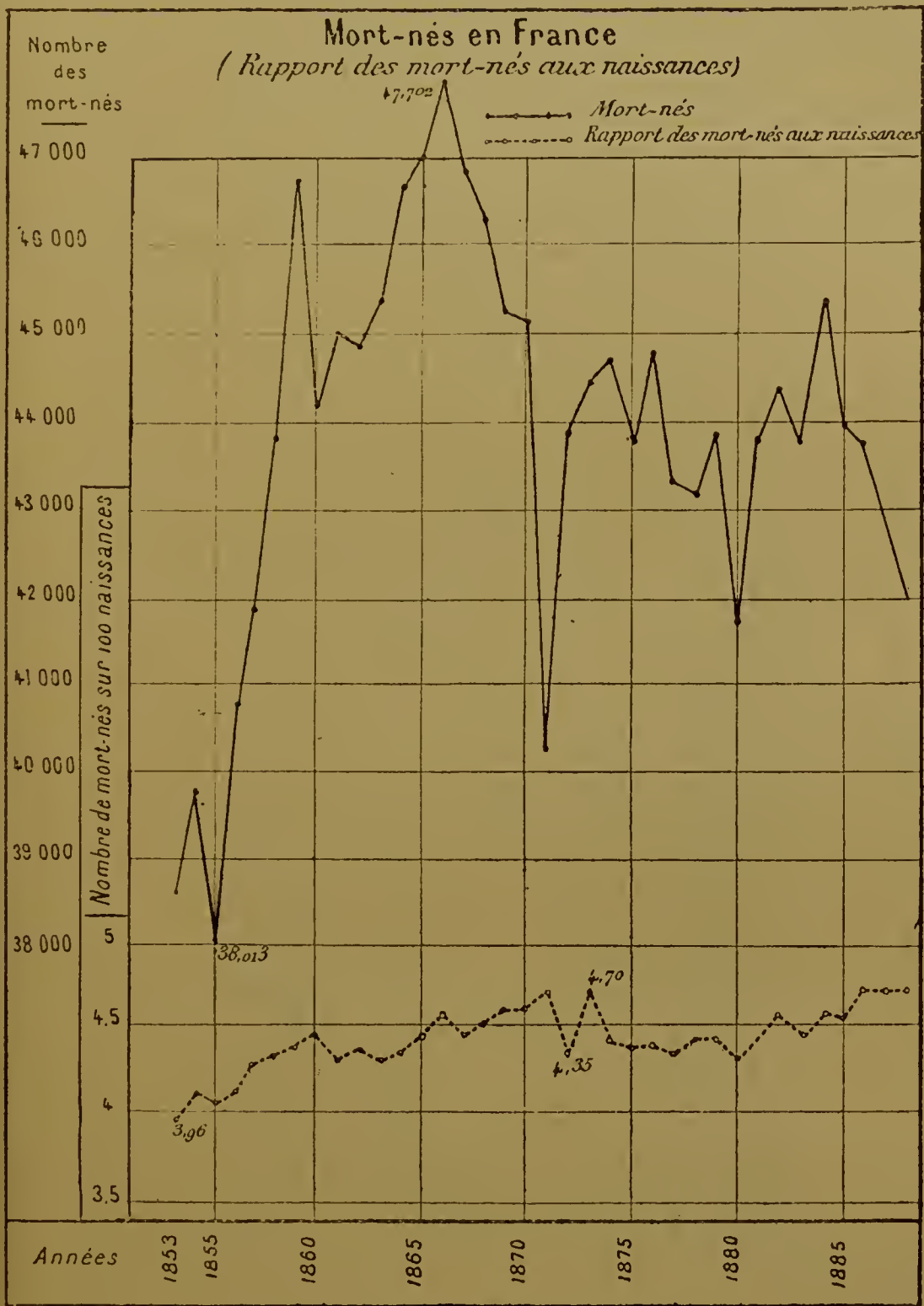


Fig. 59. — Les mort-nés en France (1853-1888).

au début (1801-1810) une moyenne de 2,47 p. 100 et aujourd'hui (1871-1880) une moyenne de 3,08, avec un mode d'enregistrement plus régulier depuis 1860. L'augmentation semble n'avoir pour cause qu'une inscription plus complète.

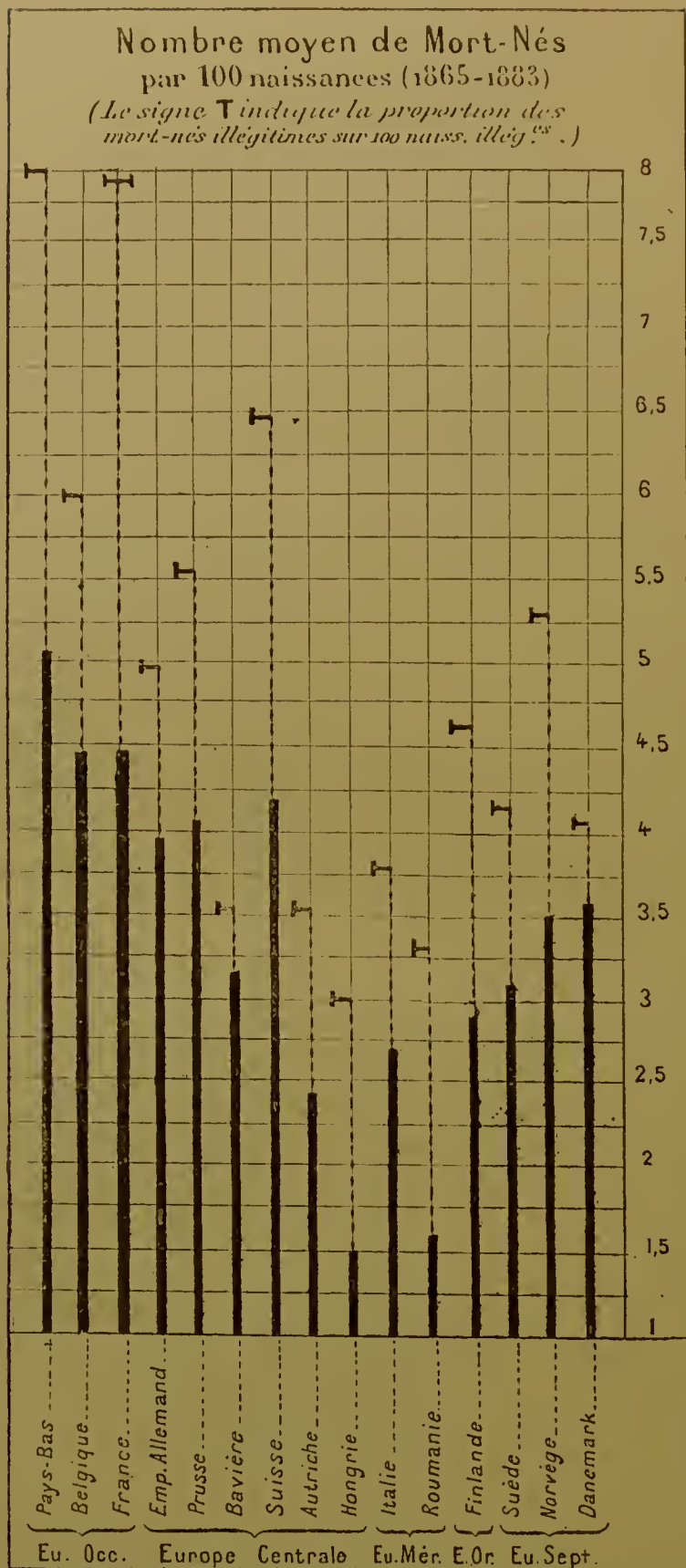


Fig. 60. - Nombre moyen des mort-nés comparé dans divers Etats.

à-dire les enfants qui ne sont morts qu'après la naissance (1). En Belgique, où la loi accorde, comme en France, un délai de trois jours, mais où l'on distingue ceux qui sont « sortis sans vie du sein de leur mère », ces derniers ont formé, en 1882, 88 p. 100 du total de la mortinatalité. Si l'on applique cette proportion à la France, on arrive à conclure que le nombre réel des mort-nés est inférieur à 4 pour 100 (2). Il faudrait, par conséquence, accroître d'autant la mortalité des enfants du premier âge.

Le taux de 4 p. 100 est quelque peu supérieur à celui des États scandinaves où cette inscription paraît faite avec exac-

(1) Voir, sur le tableau général que nous donnons ici, la comparaison de la France avec les autres pays d'Europe.

MORT-NÉS

(Rapports calculés pour la période 1865-1883 par la Statistique du royaume d'Italie).

(La troisième colonne fournit en outre le rapport des mort-nés au total des naissances pour une période de cinq ans comprise en général pour chaque Etat, entre 1880 et 1887).

PAYS.	Sur 100 naissances, nombre des mort-nés		Sur 100 mort-nés du sexe féminin, nombre de mort-nés du sexe masculin.		Sur 100 naissances nombre de mort-nés. (Période 1865-83).		Sur 100 naissances illégitimes, nombre de mort-nés illégitimes (Période 1865-1883).	Sur 100 mort-nés, nombre de naissances multiples. (Période 1865-1883)
	PÉRIODES		PÉRIODES		dans les campagnes.	dans les villes.		
	1865-80	1880-88	1865-80	1881-88				
Finlande.....	2.9	2.8	»	»	2.8	3.4	4.6	»
Suède.....	3.1	2.7	133	135	3.0	3.8	4.2	9.6
Norvège.....	3.6	3.0	130	130	3.6	4.0	5.3	»
Danemark.....	3.6	2.9	131	124	3.5	3.2	4.2	»
Pays-Bas.....	5.1	4.9	127	129	5.1	5.3	8.0	11.7
Belgique.....	4.4	4.6	135	132	4.1	4.7	6.0	9.3
France.....	4.5	4.5	145	144	3.9	5.2	7.9	15.0
Suisse.....	4.3	3.9	134	131	3.7	4.5	6.5	10.7
Prusse.....	4.1	3.9	129	128	4.0	4.2	5.6	8.9
Bavière.....	3.4	3.3	132	127	3.4	3.3	3.6	»
Empire allemand.	3.9	3.8	129	127	»	»	4.9	»
Autriche.....	2.4	2.7	131	131	»	»	3.6	4.1
Hongrie (*).....	1.4	1.7	127	128	»	»	3.0	»
Espagne.....	1.0	»	150	»	»	»	»	»
Italie.....	2.9	3.3	139	131	2.4	3.2	3.9	»
Roumanie (*).....	1.7	1.1	131	139	1.6	2.7	3.3	»

(*) Il est très vraisemblable que l'enregistrement des mort-nés est incomplet en Hongrie et en Roumanie, peut-être aussi en Autriche et en Italie.

(2) Le rapport exact des vrais morts-nés au total des mort-nés inscrits pour l'année 1882 est de 88.43 %. Un calcul antérieur, dont s'est servi le docteur Bertillon, donnait 77.7. M. G. Mayr (*op. citato*, p. 246), pense que dans le Palatinat, où le mode français d'inscription a duré jusqu'en 1876, l'exagération était seulement de 4.8 %. A Paris, le *Bulletin municipal* indique si l'enfant porté comme mort-né a respiré avant de mourir; la proportion (période 1880-1886) a été trouvée de 20 à 33 % pour les accouchements de 5 à 8 mois et de 16 à 17 pour ceux de 8 à 9 mois.

titude, et il n'est pas invraisemblable qu'il en soit réellement ainsi.

Le docteur Bertillon, étudiant les données de la période 1860-70, estimait que la proportion des vrais mort-nés, défalcation faite des enfants ayant vécu, ne devait être que de 3.4 p. % en France, de 4.6 en Belgique, de 3.9 en Danemark, de 3.6 en Norvège, de 3.2 en Suède. Quoique cette proportion nous paraisse au-dessous de la réalité, le calcul de l'éminent statisticien montre avec quelle réserve il convient de comparer des éléments aussi disparates (1).

Les sexes dans la mortinatalité. — L'excédent des mort-nés du sexe masculin sur ceux du sexe féminin est un fait général : il a évidemment une cause physiologique. Est-ce la gestation d'un garçon qui serait plus laborieuse pour la mère ? Est-ce la grosseur de la tête et le poids de l'enfant qui occasionnent sa mort au sortir de l'utérus ? Les médecins ne sont pas d'accord. De la pratique de plusieurs d'entre eux, il paraît résulter que l'accouchement d'un garçon amène plus souvent que celui d'une fille la mort de la mère.

Quant à l'excédent, il ne saurait être mis en question : en France depuis vingt ans, le rapport moyen des mort-nés est de 145 garçons pour 100 filles, sans que jamais les écarts autour

(1) Sur le tableau suivant les Etats sont classés dans l'ordre de leur mortalité pour la période 1865-1883. (Ce tableau publié par la Statistique italienne, diffère un peu des deux périodes du tableau précédent calculées aussi par la Statistique italienne, mais inédites).

RAPPORT DES MORT-NÉS A 100 NAISSANCES

(Naissances vivantes et mort-nés réunis)

(Moyenne pour la période 1865-1883, d'après la Stat. du roy. d'Italie)

Pays-Bas.....	5.1	Norvège.....	3.5
France.....	4.4(*)	Bavière.....	3.4
Belgique.....	4.4	Bade.....	3.2
Suisse.....	4.2	Suède.....	3.1
Thuringe.....	4.2	Finlande.....	2.9
Saxe.....	4.1	Italie.....	2.4
Alsace-Lorraine.....	4.1	Autriche.....	2.4
Prusse.....	4.1	Roumanie.....	1.6
Empire Allemand.....	3.9	Hongrie.....	1.3
Württemberg.....	3.7	Croatie et Slavonie.....	1.1
Danemark.....	3.6		

de cette moyenne aient dépassé 142 et 148. Cette proportion varie aussi peu dans la mortinatalité que dans la natalité proprement dite.

Si l'on additionne toutes les conceptions connues (naissances vivantes et mort-nés), on en trouve 106,5 du sexe masculin contre 100 du sexe féminin.

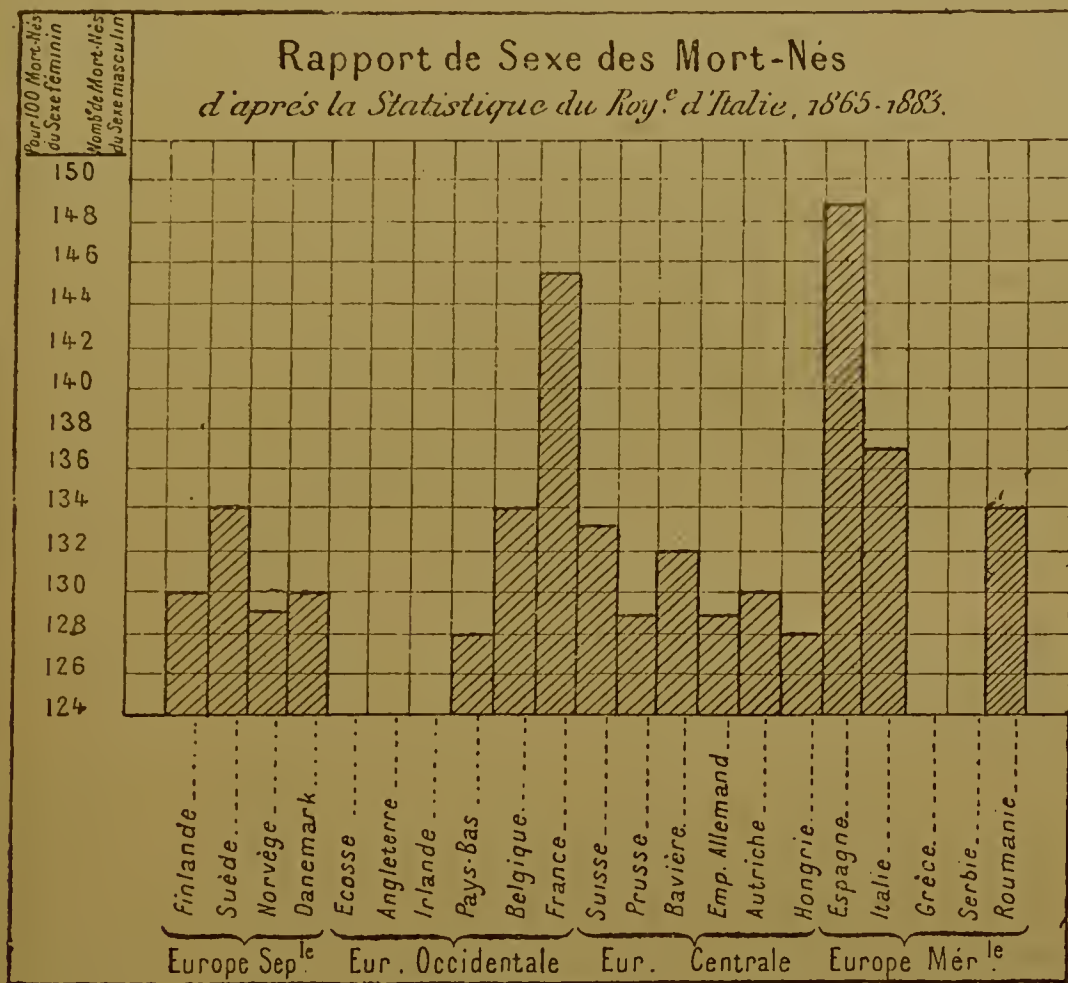


Fig. 61. — Sexe des mort-nés comparé dans divers Etats.

D'après des statistiques qui ne méritent pas toujours une égale confiance, la France serait classée avec l'Espagne au nombre des pays d'Europe où la mortinatalité masculine est le plus élevée ; en Thuringe et aux Pays-Bas, qui sont à peu près au dernier rang sous ce rapport, elle est encore de 125 et de 123 pour 100 (1).

Les mort-nés par mois. — Quand on examine la proportion

(1) Voir plus haut le tableau des mort-nés dans les Etats d'Europe. Page 49.

des mort-nés par mois, on s'aperçoit qu'il y en a d'ordinaire plus en hiver qu'en été ; on est en droit de conclure que la rigueur de la saison exerce à cet égard une influence et il est vraisemblable qu'elle l'exerce principalement sur les classes pauvres.

Il ne faut pas oublier que les naissances, étant plus nombreuses en hiver qu'en été, expliquent en partie l'accroissement de la mortinatalité ; toutefois, en hiver, ce n'est pas seulement le nombre des mort-nés qui augmente, c'est aussi leur rapport avec la natalité générale (1).

Les mort-nés à la campagne et à la ville. — Le lieu de résidence exerce aussi une influence. En France, les villes sont dans la condition la plus désavantageuse : de 1867 à 1886, il y a eu 6.7 mort-nés sur 100 conceptions dans le département de la Seine, 5.2 environ dans le reste de la population urbaine, 3,9 dans la population rurale (2). Après la Seine, les deux Savoie, les Bouches-du-Rhône, les Vosges, les Alpes-Maritimes (5,7 à 6,8) sont les départements les plus chargés ; la Corrèze, le Cher, les

(1) D'après la Statistique générale de France, le nombre moyen des mort-nés (période 1853-1885) a été de :

	NOMBRES exprimés par milliers d'unités.	NOMBRE de mort-nés pour 1,000 conceptions connues.		NOMBRES exprimés par milliers d'unités.	NOMBRE de mort-nés pour 1,000 conceptions connues.
Janvier.....	133	46	Juillet.....	112	42
Février.....	126	45	Août.....	112	42
Mars.....	134	44	Septembre	110	42
Avril.....	124	43	Octobre..	115	43
Mai.....	122	43	Novembre.	114	43
Juin.....	110	43	Décembre.	123	46

Dans l'Empire allemand (d'après les calculs de M. Lehr, période 1872-1886), c'est aussi en décembre, janvier, février, mars, mois de forte natalité, qu'il y a le plus de mort-nés (3.8 à 3.7 par 100 conc.) et en septembre qu'il y en a le moins (3.2 à 3.1).

(2) Il y a cependant des départements dont la population est surtout rurale et dont la mortinatalité illégitime est considérable. Voici, d'après un calcul de M. Lafabrigue, cette mortinatalité pour quatre départements qui sont, sous ce rapport, dans les premiers rangs :

NOMBRE DE MORT-NÉS PAR 100 NAISSANCES

	Légitimes.	Illégitimes.
Basses-Alpes.....	4,1	47,7
Gard.....	3,9	19,9
Aube.....	3,7	14,7
Meurthe-et-Moselle.....	4,6	14,8

Deux-Sèvres, le Cantal, les Basses-Pyrénées, la Creuse et la Corse (3 à 2,1) sont les plus indemnes (1). L'Italie, la Prusse, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande, la Roumanie présentent, avec des moyennes diverses, un rapport de même nature (2) ; il semble qu'il doive en être ainsi, parce qu'il se trouve dans les villes plus de filles peu soucieuses de leur progéniture que dans les campagnes.

La forte proportion des décès de garçons pendant l'accouchement semble accuser l'inexpérience des gens de campagne ; d'autre part, le faible rapport des illégitimes est de nature à étonner (3).

Toutefois quelques Etats allemands et le Danemark offrent un rapport inverse (4).

(1) Moyenne de la période 1867-1886, calculée par M. Turquan. La moyenne de la France pour cette période est de 4,5 mort-nés par 100 conceptions.

(2) MORT-NÉS SUR 100 NAISSANCES.

Moyenne pour la période 1865-1880, (d'après la Stat. du Roy. d'Italie).

	POPULATION			POPULATION	
	Urbaine.	Rurale		Urbaine.	Rurale.
Pays-Bas.....	5,3	5,1	Norvège.....	4,0	3,5
France.....	5,2	3,9	Suède.....	3,8	3,0
Belgique.....	4,7	4,1	Finlande.....	3,4	2,8
Suisse.....	4,5	3,7	Italie.....	3,2	2,4
Prusse.....	4,2	4,0	Roumanie.....	2,7	1,6

(3) Voici un tableau dressé par la statistique de la Belgique pour la période 1860-1865 qui indique quelques circonstances de la mort des mort-nés :

NOMBRE DES MORT-NÉS DU SEXE MASCULIN SUR 100 MORT-NÉS DU SEXE FÉMININ.

		Villes.	Campagnes.
Avant l'accouchement...	Légitimes.....	136	137
	Illégitimes.....	113	120
Pendant l'accouchement.	Légitimes.....	135	150
	Illégitimes.....	120	102 (?)

(4) MORT-NÉS SUR 100 NAISSANCES

Période 1865-1880.

	POPULATION	
	Urbaine.	Rurale.
Bavière.....	3,5	3,4
Saxe.....	4,0	4,3
Thuringe.....	4,2	4,4
Danemark.....	3,2	3,5

Les mort-nés illégitimes. — L'état civil des mères exerce une influence beaucoup plus grande et plus uniforme : les filles-mères sont plus exposées à accoucher d'enfants morts que les femmes mariées. Ainsi, pendant qu'en France la mortinatalité légitime, laquelle est, à une minime fraction près, la même que la mortinatalité générale, s'élève à près de 4.5 p. 100 naissances depuis vingt ans, la mortinatalité illégitime monte à 9 ; elle approche même dans certaines conditions de 10 % (1). C'est le double de la mortinatalité légitime.

Tous les Etats d'Europe, sans exception, présentent à cet égard une différence sensible (2). Il est facile de comprendre pourquoi le fruit que la fille-mère porte dans son sein est plus exposé qu'un autre. Toutefois le rapport diffère beaucoup d'un pays à l'autre. La France est un de ceux où la proportion des mort-nés illégitimes aux naissances illégitimes est le plus élevé : plusieurs statisticiens et moralistes, notamment le docteur Bertillon, ont dénoncé cette forte proportion (3) comme la preuve d'un grand nombre d'infanticides demeurés secrets ou impunis, et l'accroissement du nombre des mort-nés illégitimes comme un signe de la recrudescence du mal (4).

(1) En 1881, il y a eu, dans le département de la Seine, 8,981 naissances vivantes naturelles du sexe masculin et 985 mort-nés ; d'où 9,966 conceptions (dans l'acception du mot définie plus haut) et un rapport de 9,9 p. 100. Pour le canton de Glarus, M. Kummer a même trouvé les rapports de 5 pour les naissances légitimes et de 12 pour les naissances naturelles.

(2) Voir le tableau des mort-nés dans les Etats d'Europe p. 49.

(3) Pour la période 1863-1865, sur laquelle calculait le docteur Bertillon, la mortinatalité des naissances légitimes étant représentée par 100, celle des naissances illégitimes l'était par 193 (182 pour les garçons et 215 pour les filles).

(4) M. Loua (voir *Economiste Français*, 13 oct. 1877) a calculé que, dans les départements autres que la Seine, l'accroissement du nombre des mort-nés de 1853 à 1875 avait été de 1,4 par 100 conceptions d'enfants légitimes. Pour la dernière période (1872-1875) la mortinatalité légitime était de 6,1 pour 100 et la natalité illégitime de 8,8 pour 100 dans le département de la Seine et de 4 et 8 dans les autres départements. Le défaut de soins suffit pour expliquer la différence.

La volonté criminelle de la mère, secondée par d'infâmes industries, a assurément aussi sa part dans cet excédent de mortinatalité illégitime. Quelques médecins, comme le docteur Manrin et le docteur Mireux (*Mouvement de la population à Marseille*), considérant que la plupart des déclarations de mort-nés sont faites par des sages-femmes (*Bulletin de la Société protectrice de l'enfance de Marseille* 1874, p. 79), vont jusqu'à croire que le crime est la règle ordinaire. « La plupart des mort-nés illégitimes, dit le premier, sont dus à des infanticides dissimulés avec la participation de la personne qui a fait l'accouchement ».

La mortinatalité des naissances multiples. — Les naissances multiples donnent lieu à une mortinatalité plus forte que les autres. M. Kummer a calculé qu'elle était en Suisse (année 1876) de 4,2 dans les naissances simples, de 10,5 dans les naissances doubles et de 25 dans les naissances triples ; en Suède (période 1872-1876), de 2,9, de 9,4 et de 15,9. La France ne fait pas exception à cette règle : en 1881 par exemple, les accouchements doubles ont amené 12 mort-nés p. 100 accouchements et les accouchements triples 26 p. 100 (1).

Les causes de la mortinatalité. — En résumé, les causes principales de la mortinatalité doivent être cherchées dans la physiologie ; c'est à la médecine qu'il appartient de les étudier, Il existe cependant des causes d'aggravation qui sont d'ordre social : ainsi, d'une part, le séjour des villes est moins favorable à la natalité que celui des campagnes où l'air est plus sain et la vie moins agitée ; d'autre part, l'aisance ou la misère des parents (2), la situation particulière des filles qui dissimulent leur grossesse ou qui, après l'accouchement, portent à regret le fardeau de la maternité, produisent beaucoup de mort-nés, vrais ou faux.

L'infanticide. — Jusqu'à quel point le crime peut-il être rendu responsable de la mortinatalité ? Question difficile dont nous devons dire quelques mots, sans qu'il soit toutefois nécessaire de la traiter ici à fond.

La femme qui veut étouffer son fruit attend rarement le terme de sa grossesse ; elle cherche à se faire avorter. Pour mesurer l'étendue du mal, il faudrait pouvoir remonter jusqu'aux manœuvres abortives des premiers mois : enquête impossible à faire. Les cas d'avortement déferés aux tribunaux, étant très rares (environ une vingtaine par année), ne relèvent assurément qu'une faible partie des faits criminels (3) et ne peuvent pas servir à

(1) De certains relevés faits en Autriche et à Paris il semblerait résuller que les naissances doubles de deux garçons sont celles qui produisent le plus de mort-nés et les naissances d'un garçon et d'une fille celles qui en produisent le moins. Mais il convient d'attendre de plus amples informations pour se prononcer sur ce point.

(2) Cependant la distribution des mort-nés par quartier à Paris ne fournit pas de preuve convaincante à cet égard.

(3) On ne possède pas de données qui permettent de déterminer le nombre des

mesurer le progrès ou la diminution du mal : le nombre des poursuites, qui s'était accru dans la première moitié du siècle, a même diminué depuis 1860.

NOMBRES MOYENS ANNUELS, PAR PÉRIODES QUINQUENNALES, DES ACCUSATIONS
(Nombre d'affaires).

PÉRIODES.	Avortements	Infanticides.	Homicides involontaires d'enfants nouveau-nés par la mère.	Expositions d'enfants.	Nombre moyen de crimes et délits contre l'enfant par 1,000 naissances illégitimes.
1826-1830.....	8	402	40	92	»
1831-1835.....	8	94	53	92	»
1836-1840.....	13	135	73	139	53
1841-1845.....	18	143	76	147	58
1846-1850.....	22	152	83	141	60
1851-1855.....	35	183	109	170	74
1856-1860.....	30	214	123	144	73
1861-1865.....	24	206	135	106	66
1866-1870.....	17	186	101	79	66
1871-1875.....	20	206	70	67	76
1876-1880.....	20	194	56	55	68
1881-1885.....	22	176	47	49	60

Ce tableau montre qu'il en est des poursuites pour le crime d'infanticide et pour les délits d'homicide involontaire d'enfant nouveau-né ou d'exposition d'enfants comme de celles qui concernent l'avortement : le nombre en est trop faible pour qu'on en puisse tirer une conclusion solide sur l'état de la moralité. La diminution du nombre des affaires n'atteste pas plus une diminution réelle des faits criminels ou délictueux qu'une légère augmentation n'accuserait une aggravation du crime dans la société française (1).

avortements. Voici ce que dit à ce sujet le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (v^o. avortements, p. 525) : « Jusqu'à quel point l'estimation de Guillemot qui prétend qu'il y a un avortement sur 4 à 5 grossesses, est-elle mieux fondée que celle de Deubel qui porte ce nombre à 1 sur 12, de Withead qui l'évalue à 1 sur 7, ou de Hufeland qui le porte à 1 sur 10 chez les filles et à 1 sur 20 chez les femmes mariées ? »

(1) Les départements qui, dans la période 1878-1887, comptaient au moins 150 crimes ou délits contre l'enfant par 10,000 naissances illégitimes étaient le Gers (390) et le Lot-et-Garonne (260), le Lot, la Dordogne, la Charente, la Corrèze, l'Aveyron, la Lozère et le Gard (210), les Basses-Alpes (270), les Hautes-Alpes (220), la Savoie, l'Isère et le Jura, la Nièvre, l'Yonne et la Haute-Marne, l'Indre-et-Loire, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord. Les départements qui en comptaient le moins (50 et au-dessous) étaient le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, la Seine-Inférieure, l'Oise, la

On a cependant prêté à ces faits une portée générale que leur nombre n'autorise pas à leur attribuer et on a même fondé sur cette statistique judiciaire des projets de loi et de réformes dans le mode d'assistance des enfants trouvés. On s'appuyait, il est vrai, non seulement sur le nombre des poursuites devant les tribunaux, mais sur les affaires portées à la connaissance du parquet et abandonnées par lui ou par le juge d'instruction. Sans doute, l'abstention de la justice n'est pas toujours une preuve d'innocence ; mais a-t-on le droit d'imputer au compte de la criminalité tous ceux qu'elle met hors de cause ? Il n'y a qu'un parti à prendre en pareil cas : s'abstenir de prononcer (1).

Seine, l'Aisne, les Ardennes, la Marne, c'est-à-dire toute la région du nord et, en outre, les Vosges et la Haute-Saône, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne. Cette répartition indique un groupement qui n'est vraisemblablement pas dû au hasard, mais dont nous ne demêlons pas assez nettement les causes pour les indiquer.

(1) Voici le tableau de statistique que renferme le rapport relatif au rétablissement des tours présenté par M. Berenger au Sénat, le 23 février 1887. Ce tableau s'arrêtait à l'année 1872 ; nous y ajoutons, pour étendre la comparaison, l'année 1882. On remarquera que dix nombres sont inférieurs en 1882 à ceux de 1852, et que deux nombres seulement sont supérieurs. Les plus forts d'ailleurs ne représentent qu'un très petit nombre de cas par rapport à une population de 37 millions 1/2 d'individus.

NOMBRE PAR ANNÉE DES INculpÉS DE CRIMES OU DÉLITS CONTRE L'ENFANT.

CRIMES OU DÉLITS.	1832	1842	1852	1862	1872	1882
I. — TRADUITS DEVANT LA COUR D'ASSISES.						
Infanticides.....	88	166	204	20	243	183
Avortements.....	19	29	55	73	47	38
II. — DÉFÉRÉS AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL.						
Homicides par imprudence d'enfants nouveau-nés...	52	90	104	128	76	45
Exposition d'enfants.....	133	222	252	174	92	54
III. — LAISSÉS SANS POURSUITES PAR LE MINISTÈRE PUBLIC.						
Infanticides.....	73	191	232	252	248	344
Avortements.....	24	69	120	183	179	248
Exposition d'enfants.....	183	368	487	350	214	251
IV. — RENVOYÉS PAR ORDONNANCE DE NON-LIEU.						
Infanticides.....	170	178	201	201	203	156
Avortements.....	30	64	113	110	67	95
Exposition d'enfants.....	97	83	77	22	37	20
V. — RENVOYÉS PAR ARRÊT DE NON-LIEU.						
Infanticides.....	15	11	7	4	2	0
Avortements.....	1	2	3	3	2	0
TOTAUX.....	885	1.473	1.855	1.720	1.440	1.134

L'avortement dans le mariage. — On dit que les femmes musulmanes pratiquent souvent l'avortement. Quoi qu'il en soit, il est certain que toutes les civilisations ne se sont pas montrées également sévères contre ce crime. La religion chrétienne l'a toujours proscrit comme un homicide anticipé et notre code le punit avec raison. S'il est condamnable chez la fille mère, il est bien plus détestable encore chez la femme mariée ; cependant il se rencontre dans l'une et dans l'autre condition. Certains médecins sont portés à croire qu'il n'est pas rare dans le mariage. C'est là un mystère bien difficile à pénétrer et qui, en tout cas, échappe à la statistique.

Il est juste d'écouter ces médecins et de reconnaître avec eux qu'il y a des sages-femmes et des charlatans qui exercent clandestinement un métier infâme ; mais leur opinion sur l'extension du mal ne doit, comme celle des aliénistes sur la folie, être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Nous ne doutons pas, pour notre part, que l'immense majorité des ménages soit à l'abri d'un tel soupçon ; beaucoup peuvent redouter une nombreuse famille et user de moyens préventifs pour s'en garantir ; mais très rares doivent être ceux où la femme consent à recourir à des manœuvres abortives.

De temps à autre cependant des procès révèlent dans certains groupes de population une profondeur d'immoralité et une absence de conscience sur cette matière qui étonne. On en a eu un exemple dans un procès jugé en janvier 1889 par la cour d'assises de l'Eure. Un certain Martin, horloger et retordeur, habitant Louviers, déterminait des fausses couches à l'aide de piqûres sur l'utérus ; on le connaissait sous le sobriquet de « l'homme à l'aiguille » et de « dégringoleur ». Il a avoué dans l'interrogatoire qu'il faisait, depuis quatre ou cinq ans, deux opérations de ce genre, en moyenne, par année. Il avait des pourvoyeurs et une clientèle dans laquelle se trouvaient plusieurs femmes mariées. Une d'elles a même été condamnée, ainsi que son mari ; d'autres auraient pu l'être. Trait de mœurs caractéristique : les accusés, qui étaient au nombre de dix-neuf, et même une partie de l'auditoire n'ont paru avoir aucun sentiment de la gravité de l'acte.

Les enfants assistés et les tours. — Par un sentiment de clarté passionnée plus que par de solides arguments de statistique, on a rattaché la question des enfants trouvés à celle de l'infan-

ticide et des faux mort-nés : nous devons en dire aussi quelques mots dans ce chapitre.

Lorsqu'en 1663 saint Vincent-de-Paul prit sous sa tutelle les enfants trouvés de Paris, l'état dans lequel la police laissait ces malheureux, en dépit des ordonnances rendues au xvi^e siècle pour les protéger, était une honte pour la civilisation. Leur nombre était relativement considérable ; la plupart de ceux qu'on exposait chaque jour sur le parvis Notre-Dame (1) étaient ramassés par des gueux qui en faisaient des mendiants et qui souvent les estropiaient en vue de les rendre plus propres à apitoyer les passants. Saint Vincent-de Paul détermina d'abord des dames charitables à promettre de s'occuper de ces pauvres créatures ; il communiqua bientôt le zèle dont il était animé à M^{lle} Legras, nièce de Marillac, qui créa l'ordre des Filles de la Charité et dirigea la « Maison de la couche », et, en 1642, grâce à la libéralité d'Anne d'Autriche (2), il fonda l'Hôpital des Enfants-Trouvés.

Ce fut un grand acte d'humanité. Mais le remède ne supprima pas entièrement le mal. Le nombre des petits pensionnaires de l'hospice augmenta avec les années : dans le principe, il était de 300 ; en 1772, il s'élevait à 7,676 (3). Necker évaluait à 40,000 le total des enfants trouvés pour la France entière, et, dans un mémoire adressé au roi (1784), il signalait un des abus auxquels l'exposition des enfants et l'hospice donnaient lieu. « Sa Majesté, disait-il, a remarqué que le nombre des enfants exposés augmentait tous les jours et que la plupart provenaient aujourd'hui de nœuds légitimes, de manière que les hospices, institués dans le principe pour prévenir les crimes, devenaient par degré des dépôts favorables à l'indifférence criminelle des parents » (4).

(1) On les déposait aussi très souvent à la porte des autres églises ou même dans les rues. Le commissaire, que les gens du quartier prévenaient, avait seul le droit de lever l'enfant.

(2) La reine donna pour cette fondation 3,000 livres de rentes assignées sur la ferme royale de Gonesse.

L'hôpital fut installé d'abord à Bicêtre, puis à côté de Notre-Dame et au faubourg Saint-Antoine. L'hôpital des enfants trouvés, dit « Maison de la couche », fut réuni en 1670 à l'administration de l'hospice général.

(3) Voici la moyenne annuelle des admissions à diverses époques :

1640-1649.....	305		1770-1779.....	6,703
1690-1699.....	2,115		1780-1789.....	5,713
1740-1749.....	3,291			

(4) Au moyen âge le sentiment était tout différent. La charité était réservée aux

Beaucoup aussi provenaient des provinces ; les voituriers les amenaient parfois de très loin et les enfants « souffraient tellement d'un pareil transport que près des neuf dixièmes périssaient avant l'âge de trois mois » (1).

La mortalité à l'hospice des Enfants-Trouvés paraît d'ailleurs n'avoir jamais été plus considérable qu'à la fin du XVIII^e siècle (2).

La mortalité était grande aussi dans les hospices des provinces, quoiqu'elle différât beaucoup suivant les localités. Un publiciste

enfants légitimes. Ainsi des lettres patentes (1362 et 1445) relatives à la confrérie du Saint-Esprit, qui s'occupait des enfants pauvres à Paris, portent « que la règle qui d'ancienneté a été gardée de recevoir au dit hospice du Saint-Esprit-en-Grève enfants approuvés estre nés en loyal mariage et non autres a été tout notoire d'ancienneté... Si les revenus du dit hôpital employés à nourrir et gouverner les enfants bastards, illégitimes, dont pourroit advenir qu'il y en auroit si grande quantité, parce que moult de gens s'abandonneroient et feroient moins de difficulté de eulx abandonner à pescher quand ils verroient que tels bastards seroient nourris davantage ». Au contraire, la Maison de la couche, au XVIII^e siècle, fut fondée pour recueillir les enfants naturels. — Voir sur cette question l'*Histoire des Enfants délaissés et abandonnés*, par M. Léon Lallemand, 4 vol. 1885.

(1) Arrêt du Conseil du 10 janvier 1779 — Lallemand, *Histoire des Enfants...*, p. 162.

(2) C'est ce qui ressort de la statistique suivante dressée par M. Lallemand (*Histoire des Enfants...*, p. 207).

HOSPICE DES ENFANTS TROUVÉS A PARIS.

	1690	1751	An V.	1818	MOYENNE DE 1877-1884	
Nombre total des enfants admis dans les hospices	4.504	3.783	3.716	4.779	13.418	
Sur ce total nombre des enfants de moins d'un an.....	4.343	3.631	3.597	4.740	9.377	
Sur 100 enfants de chaque catégorie, nombre d'enfants décédés.....	au-dessous d'un mois.	49.35	69.90	94.30	69.39	35.67
	de 1 à 3 mois.....	46.61	48.93	56.75	57.50	31.06
	de 3 à 6 mois.....	38.09	54.79	68.42	24.39	37.63
	de 6 mois à 1 an.....	7.27	36.06	35.00	34.95	32.10
	de 0 à 1 an.....	46.83	68.49	92.13	68.05	33.55

Le directeur de l'assistance publique, M. Monod, a fait dresser en 1889 un tableau par département des enfants entrés dans les hospices de 1857 à 1866 et vivant en 1887. En éliminant quelques départements dont les renseignements étaient manifestement erronés, il a trouvé que, sur 75,136 enfants admis dans la période 1857-1866, 51,412 étaient morts avant leur majorité ; il a constaté ainsi que la mortalité était d'environ 69 p. 0/0, quoique la moitié des enfants entrants fussent âgés de plus d'un mois, tandis que la mortalité générale de naissance à 21 ans, n'était que de 32 p. 0/0. D'ailleurs, cette mortalité, autant qu'on en peut juger par une statistique très imparfaite, varie beaucoup d'un département à l'autre : 94 p. 0/0 dans la Loire-Inférieure ; 33 p. 0/0 dans l'Aveyron.

Nous verrons plus loin (Ch. XIII) combien l'âge influe sur la mortalité de l'enfance.

de la seconde moitié du xviii^e siècle disait qu'à Aix on perdait dans la première année 75 p. 100 des enfants admis, tandis qu'à Lyon le tiers, à Montpellier la moitié, à Grenoble les trois quarts atteignaient l'âge de sept ans : proportions d'ailleurs qui ne présentent pas de garanties suffisantes d'exactitude.

Les assemblées de la Révolution se montrèrent beaucoup trop disposées à admettre le droit à l'assistance. La loi du 28 juin 1793, entre autres libéralités téméraires, prescrivait que, dans chaque district, il y eût une maison où les filles-mères pourraient se retirer à une époque quelconque de leur grossesse pour faire leurs couches et déclarait que la nation se chargeait de l'éducation physique et morale des enfants naturels. Cette loi n'a jamais été exécutée ; mais le nombre des enfants trouvés augmenta si rapidement qu'en 1810 il s'élevait à 70,558.

Le décret du 19 janvier 1811, qui distingue trois catégories d'enfants « dont l'éducation est confiée à la charité publique », les enfants trouvés, les enfants abandonnés et les orphelins pauvres, et qui prescrit l'ouverture d'un tour dans chaque hospice, devint en quelque sorte la loi organique des enfants assistés (1). Sous l'empire de cette législation, le nombre s'accrut plus rapidement encore : il était en 1833 de 127,500.

On évaluait alors à 5 0/0 environ les enfants légitimes compris dans ce total. La dépense grossissait (2) ; on s'en effrayait non seulement pour le budget, mais pour la morale. On accusait, avec raison, le tour de favoriser l'abandon et peu à peu les tours furent fermés. On en avait ouvert successivement 251 : il y en avait 218 en 1832 ; il n'en restait que 5 en 1869 ; il n'y en a plus aujourd'hui (3). La question de l'utilité ou du danger des

(1) Ce décret avait été précédé de la loi du 15 pluviôse an xii (4 février 1805) relative à la tutelle des enfants admis dans les hospices. Elle a été suivie de la loi sur l'organisation de l'assistance publique à Paris, du 10 janvier 1849 ; de la loi du 5 mai 1869 sur les dépenses du service des enfants assistés ; de la loi du 15 juillet 1889 sur les enfants moralement abandonnés.

(2) 10,242,000 fr. en 1833.

(3) L'admission a lieu à Paris sur la présentation du bulletin de naissance de l'enfant, et, si le déposant déclare qu'il y a des raisons graves pour que le nom de la mère ne soit pas connu, on n'insiste pas et on ne rend pas même (depuis la délibération du Conseil de la Seine, du 24 décembre 1886), obligatoire la production de l'acte de naissance ; quant aux enfants exposés dans un lieu public, il n'y en a guère qu'une trentaine par an à Paris. Dans la plupart des départements où les conseils généraux s'appliquent à réduire la dépense (laquelle est payée partie par le départ-

tours a été très vivement discutée à cette époque ; elle l'est encore entre les philanthropes qui pensent que le salut d'une existence humaine l'emporte sur toute autre considération et ceux qui, plus prévoyants, sont convaincus qu'il faut faire le bien sans énerver le sentiment de la responsabilité. Nous partageons l'opinion des derniers (1). Ce qui est certain, c'est que la suppression des tours a eu pour effet de diminuer le nombre des enfants trouvés et d'accroître celui des enfants abandonnés (2).

Afin de décourager les mères qui pouvaient être tentées de faire élever leurs enfants sous leurs yeux aux frais de la charité publique, on avait déplacé (vers 1836) les enfants trouvés d'un département à l'autre : mesure rigoureuse qui provoqua en effet beaucoup de retraits, mais à laquelle l'administration renonça par un sentiment d'humanité, généreux bien qu'il fût peut-être exagéré.

Le nombre des admissions annuelles à l'hospice des enfants trouvés de Paris, qui s'était élevé en 1772 à 7676, maximum de toute la période 1640-1885 et qui, de 1811 à 1831, avait été presque constamment supérieur à 5,000 (3), est tombé au-dessous de 4,000 à partir de 1838 et a rarement dans la suite dépassé ce nombre ; depuis 1871, il a varié entre 3,551 (en 1872) et 2,260 (en 1876) (4). Il

tement et partie par les communes), se montre en général beaucoup plus sévère pour l'admission qu'à Paris et on procède par des enquêtes ; l'admission est prononcée par le préfet. L'admission « à bureau ouvert » que le Conseil général de la Seine a autorisée, peut avoir de graves conséquences en donnant accès dans l'hospice à des enfants de toute provenance, légitimes ou illégitimes, apportés de Paris ou d'autres lieux. Le nombre des admissions avait été de 3,257 en 1886 ; il a été de 3,477 en 1887.

(1) Voir, entre autres documents, la discussion sur le rétablissement des tours à l'Académie des Sciences morales et politiques.

(2)

	ENFANTS	
	Trouvés.	Abandonnés.
1861.....	42.194	26.156
1887.....	1.786	55.993

(3) Il n'était descendu au-dessous de ce chiffre qu'en 1818 (4,779) et en 1821 (4,963) ; le maximum a été en 1831 (5,667).

(4) Les enfants désignés sous les noms d'enfants trouvés, abandonnés ou orphelins sont admis, une moitié environ ayant moins d'un mois, une moitié ayant plus d'un mois ; ils sont élevés en général jusqu'à 12 ans, quoiqu'il n'y ait pas à cet égard de limite absolue ; à Paris ils le sont jusqu'à 13 ans depuis 1833. Près des 9/10 de ces enfants sont placés à la campagne chez des nourrices ; près d'un dixième est rendu à la famille ou au département d'origine. Ces enfants restent d'ailleurs jusqu'à leur majorité sous la tutelle des commissions hospitalières.

est vrai que le système des secours temporaires accordé aux mères pour élever leur enfant, s'étant beaucoup développé depuis trente ans, a largement contribué à réduire le chiffre des abandons : en 1884, le nombre des enfants secourus était au nombre de 10,981 (1).

Les faits se passent en province à peu près comme à Paris, avec des proportions bien moindres cependant ; car le rapport des enfants assistés du département de la Seine au total des enfants assistés en France est de 32,2 p. 0/0, quoique la population de ce département représente à peine 7,8 p. 0/0 de la population française.

Le nombre total d'admissions d'enfants dans les hospices de France a très peu varié de 1873 à 1885 (2) ; celui des enfants à la charge des hospices a diminué de plus de 5,000 en quatorze ans pour la France entière ; en 1885, il n'était que de 55,568 (dont 16,477 pour le département de la Seine) (3), tandis que celui des enfants secourus temporairement augmentait de plus de 10,000 et s'est élevé à 50,000 environ (dont 10,646 pour le département de la Seine (4).

L'addition du nombre des enfants qui se trouvaient en France, au 31 décembre 1885, dans les hospices (55,568) et des enfants secourus temporairement (50,820) donne un total d'environ 105,700 (5), lequel est inférieur à celui qu'on constatait en 1833.

(1) Ce nombre n'était que de 5,609 en 1874.

(2) 8,577 admis en 1873 et 8,482 en 1885. Le nombre des naissances illégitimes a été en 1873 (70,600) un peu moins fort qu'en 1885 (74,171).

(3) Le nombre des enfants à la charge des hospices ne dépassait 200 en 1884 que dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de la Côte-d'Or, de la Gironde, de la Loire-Inférieure, de Meurthe-et-Moselle, du Nord, du Rhône, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure et de la Somme.

(4) Ces 10,646 enfants ont reçu, dans l'année 1885, 789,050 fr. en argent, en layettes, en secours à la mère pour allaitement, etc. En 1886, ce nombre n'a été que de 7,137 pour le département de la Seine.

(5) Nous pouvons même, au moment où nous mettons sous presse, comparer l'année 1886 à l'année 1873 :

ENFANTS TROUVÉS, ABANDONNÉS ET ORPHELINS A LA CHARGE DES HOSPICES.

		1873	1886
Existant au 1 ^{er} janvier.	Département de la Seine. . . .	16.590	16.477
	Autres départements,	44.043	39.033
Admis dans l'année. . . .	Département de la Seine	3.336	3.252
	Autres départements.	8 577	8. 778
Enfants secourus temporairement.	Département de la Seine	7.600	7.137
	Autres départements.	40.981	33.148

Il convient, en outre, de remarquer que les secours temporaires, qui figurent pour la moitié dans ce total, sont moins onéreux à l'Etat et entraînent de moins graves responsabilités pour le gouvernement que les admissions à l'hospice. On ne peut donc pas dire que, sous le rapport du nombre, la plaie se soit étendue.

Aujourd'hui, comme autrefois, il se trouve un certain nombre d'enfants légitimes parmi ceux que recueille l'hospice ; mais il y en a moins et les abandons, lorsque le père et la mère existent tous deux, sont relativement rares (1).

Nous pourrions réserver au chapitre des décès la mortalité des enfants trouvés. Cependant, pour compléter les renseignements relatifs à cette catégorie, nous dirons immédiatement qu'il est logique que leur mortalité dépasse la moyenne, puisqu'ils sont nés le plus souvent de parents misérables ou malades, que les mères ont parfois dissimulé leur grossesse ou négligé de prendre des précautions pour assurer la vie de l'enfant. Elle la dépasse en effet, sinon après la première année lorsque la sélection opérée par la mort n'a laissé subsister que les plus vigoureux, du moins pendant cette première année. Les statistiques des établissements hospitaliers ont fourni souvent des renseignements trompeurs à ce sujet parce qu'elles ne tenaient pas suffisamment compte de l'âge exact auquel les enfants leur avaient été remis (2).

(1) Il y en avait à Paris 457 en 1882 ; 560 en 1883 (sur 3,151 admissions) dont :
 64 orphelins de père et de mère,
 98 id. de père abandonnés par la mère,
 147 id. de mère id. le père,
 88 abandonnés par le père et la mère vivant tous deux,
 22 id. par le père, la mère ayant disparu,
 141 id. par la mère, le père ayant disparu.

En outre, un certain nombre (98 en 1883) d'enfants inscrits comme légitimes sur l'acte de naissance sont reconnus, après examen, être des enfants adultérins. Voir *Hist. des enfants abandonnés et délaissés*, par M. Lallemand, pag. 280.

M. Joly (*La France criminelle* p 193), s'alarme de cet état et cite l'opinion de M. Quentin. Il y a lieu en effet de surveiller cette tendance, mais non de signaler un péril imminent.

(2) Le département du Calvados accusait une mortalité de 5 à 6 p. 100 seulement pendant que le département de la Seine en accusait environ 35. Vérification faite, il s'est trouvé que le département du Calvados perdait plus d'enfants assistés que celui de la Seine. Mais ce dernier recevait 25 p. 100 de ses enfants à l'âge de 0 à 8 jours qui est le plus exposé à la mort, tandis que le Calvados n'en avait pas reçu un seul et qu'il n'avait reçu que 15 p. 100 d'enfants ayant moins d'un mois, tandis que cette catégorie figurait à raison de 68 p. 100 dans les admissions à l'hospice de Paris.

L'Hospice des enfants trouvés, à Paris, qui, sous l'administration de M. Lafabrègue, a établi cette statistique avec précision, est un des rares exemples que l'on puisse citer avec confiance. La mortalité des enfants de 0 à 1 an y a varié de 33 à 40 p. % dans la période 1874-1882 : (1) c'est à peu près le double de la mortalité générale des enfants de même âge en France (2). Mais c'est moins qu'au xvii^e siècle, si l'on en juge par le calcul de M. Lafabrègue qui a trouvé pour l'année 1690 une mortalité d'environ 47 p. 100 (3), et bien moins dans certains départements vers 1860 (4), a calculé approximativement que la mortalité des enfants assistés, de la naissance à vingt et un an, s'élevait à peu près au double de celle des autres français de même âge (5).

Il n'y a donc, si l'on envisage l'ensemble, ni une aggravation considérable de la charge que supporte la société en assistant les enfants délaissés, quoiqu'il y ait peut-être exagération de certaines parties de ce service, ni un résultat néfaste que l'on puisse attribuer à la suppression des tours. L'Etat fait son devoir aussi bien en soulageant des infortunes imméritées qu'en défendant les deniers publics contre l'abus de l'assistance et la morale contre l'affaiblissement des responsabilités de la famille.

En 1887, 44 p.0/0 des enfants assistés du département de la Seine sont entrés dans les hospices âgés de plus d'un mois, c'est-à-dire après la période de la grande mortalité.

(1) MORTALITÉ DES ENFANTS DE 0 A 1 AN DANS L'HOSPICE DES ENFANTS TROUVÉS
A PARIS :

En 1874 34.9 p. 100	En 1877 36.2 p. 100	En 1880 34.0 p. 100
1875 40.3 Id.	1878 34.4 Id.	1881 33.8 Id.
1876 34.5 Id.	1879 33.2 Id.	1882 33.6 Id.

(2) Voir le chapitre xiii.

(3) Voici la comparaison (*Mémoire sur la mortalité des enfants assistés*, par M. Lafabrègue, 1885) par périodes (décès par 100 vivants de chaque âge).

	MORTALITÉ MOYENNE (période 1879-82).	MORTALITÉ EN 1690.
0 à 7 jours	5	6.7
8 à 14 id.....	10.5	17.9
5 à 30 id.....	11.6	9.0
11 à 6 mois	10.7	14.4
6 à 12 id.....	11.1	17.4

(4) A la suite d'une enquête ordonnée par le Gouvernement, M. Husson signalait à l'Académie de médecine des départements où la mortalité des enfants assistés de 0 à 1 an était énorme : Loire-Inférieure, 90,5 p. 100 ; Seine-Inférieure, 87,4 ; Eure, 78,1 ; Calvados, 78,1 ; Aube, 70,3.

(5) Voir la note 2 de la page 60.

CHAPITRE X.

LES MARIAGES.

Sommaire. — La définition et les conditions de la nuptialité — L'histoire des mariages depuis le commencement du siècle — La nuptialité par périodes — Le rapport des mariages et des naissances — La répartition par département — Les villes et les campagnes — L'époque du mariage — L'âge du mariage — La probabilité du mariage — L'état civil des mariés — Premières conclusions sur la nuptialité.

La définition et les conditions de la nuptialité. — Nuptialité est, comme natalité, un mot que nous employons dans la double acception de rapport du nombre des mariages à la population et d'étude démographique des mariages.

Quoique le mariage soit un acte libre, dépendant de la volonté des personnes qui le contractent, il est, comme la naissance et la mort, soumis à des lois.

Plusieurs mobiles poussent au mariage. Le premier est une loi naturelle : l'instinct porte l'homme à la propagation de l'espèce ; l'amour ennoblit ce sentiment instinctif, et, dans dans une société civilisée, le sens moral enseigne que le mariage est le moyen de fonder une famille.

On pourrait penser que, d'après cette loi, chaque génération doit entrer successivement tout entière dans le mariage à mesure qu'elle parvient à la puberté, les filles plus tôt parce qu'elles sont nubiles de bonne heure, les garçons plus tard. Le nombre des mariages devrait égalier en effet à peu près celui des survivants du sexe masculin à l'âge d'une vingtaine d'années, si des obstacles ne détournaient ou n'attardaient une partie de cette génération (1).

(1) Cette loi de nature explique comment le mariage des filles est précoce dans les pays chauds et particulièrement dans les pays musulmans où la fille, n'ayant ni les

Ces obstacles sont les uns d'ordre physique, comme les infirmités et les maladies; d'autres d'ordre moral, comme une affection contrariée, un caractère indépendant ou solitaire; d'autres enfin d'ordre social, résultant soit d'une obligation politique, comme le service militaire, soit d'une convenance personnelle, comme le désir qu'ont beaucoup de familles d'assortir les fortunes et celui qu'éprouve un jeune homme d'être parvenu à une certaine situation avant d'entrer en ménage. Les lois ont donc, comme les mœurs, une influence sur la nuptialité.

Parmi celles qui tendent à la restreindre, on peut, outre le service militaire qui pèse d'autant plus sur une nation qu'il est obligatoire, qu'il s'impose à un plus grand nombre et qu'il dure plus longtemps, mentionner l'âge légal du mariage, fixé en France à 15 ans pour les femmes et à 18 pour les hommes (1), l'interdiction pour la veuve de se remarier avant dix mois, la prohibition du mariage à certains degrés de parenté : restrictions justifiées par des considérations d'ordre moral.

Parmi les lois ou les institutions favorables au mariage figurent l'émancipation des enfants (qui est fixée à 21 ans pour les filles et à 25 ans pour les fils par le Code civil français et qui est beaucoup plus complète aux Etats-Unis qu'en France), une organisation religieuse qui n'impose pas le célibat des prêtres et des moines, l'autorisation de la recherche de la paternité ou l'obligation pour le séducteur de fournir des secours à la fille qu'il a rendue mère (2).

préoccupations d'une éducation à compléter, ni celles d'une maison à diriger, est d'ordinaire livrée à un mari quand elle peut devenir femme.

On trouve des exceptions à cette règle; elles s'expliquent presque toujours par des raisons sociales. Une des plus singulières est celle qu'on a observée chez les sauvages de l'Australie, habitant la presqu'île d'York. « Les filles sont mariées ou du moins fiancées dès l'âge de 3 ou 4 ans » (voir *Dix-sept ans chez les sauvages*, par Narcisse Pelletier). La raison est probablement que, parmi ces sauvages misérables, qui n'ont ni industrie ni capitaux, un mari ne peut pas acheter sa femme et indemniser la famille qui l'a élevée, comme cela se pratique dans d'autres pays. Mais la famille, en fiançant la petite fille au moment où elle tète encore sa mère (allaitement qui se prolonge très longtemps) et où elle a, par conséquent, coûté peu d'aliments, impose au futur mari l'obligation de fournir chaque jour ce qui est nécessaire à l'alimentation de sa fiancée.

(1) La loi du 20 septembre 1792 le fixait à 13 ans pour les femmes et à 15 pour les hommes.

(2) Voir cependant à ce sujet les observations qui se trouvent plus loin (Livre IV, chap. v).

L'histoire des mariages depuis le commencement du siècle.
— Nous savons que la nuptialité française vers la fin du XVIII^e siècle pouvait être évaluée à 8 mariages et plus peut-être par 1,000 habitants. Nous pouvons, comme pour la natalité, en suivre le mouvement depuis le commencement du XIX^e siècle en lisant sur la courbe (voir fig. 62, hors texte) le nombre annuel des mariages et le rapport de ce nombre à la population (1).

De 1801 à 1808, le nombre des mariages a varié entre 200,000 et 220,000 et le rapport entre 7,2 mariages et 7,5 par 1,000 habitants. L'année 1805 a donné cependant un rapport plus élevé : on levait alors la conscription pour la campagne d'Autriche et des jeunes gens se hâtaient d'entrer en ménage pour acquérir le droit de rester dans leurs foyers. Cet empressement se manifesta d'une manière plus sensible en 1809, lorsque la cinquième coalition nécessita de nouvelles levées : le nombre des mariages s'éleva à 267,964 et la nuptialité atteignit 9,1 par 1,000 habitants. L'effet fut bien plus étonnant encore lorsqu'après le désastre de Russie, l'Empereur, anticipant sur l'âge de la conscription, appela sous les drapeaux 960,000 hommes (2) en cinq levées successives dans le cours d'une année. Les familles étaient consternées ; beaucoup de jeunes gens se cachaient ; d'autres se marièrent. Le nombre des mariages en 1813 monta à 387,186. Jamais, même avec une population beaucoup plus nombreuse, la France n'a enregistré dans la suite un tel chiffre ; la nuptialité monta à 12,9 par 1,000 habitants.

La loi de compensation se manifeste dans la nuptialité comme dans la natalité. Ainsi en 1806, le rapport n'est que de 7,2 ; en 1811, sous la double influence du nombre exagéré de 1809 et de la disette, il descend à 6,8 ; en 1814, il tombe à 6,5.

Balance faite, la nuptialité moyenne de la période impériale n'est que de 7,8 par 1,000 habitants : les guerres et les grandes armées ne sont pas propices au mariage.

(1) Voir aussi au commencement du chapitre VII, le tableau général du mouvement de la population.

(2) 1^{er} septembre 1812, levée de 120,000 hommes.

4 Janvier	1813	id.	350,000	id.
3 Avril	1813	id.	180,000	id.
24 Août	1813	id.	30,000	id.
9 Octobre	1813	id.	280,000	id.

Total..... 960,000 hommes.

Sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, non seulement le nombre des mariages augmenta de 213,343 (en 1818) à 283,338 (en 1845), parce que la population augmentait, mais le taux s'éleva. Ceux des années 1815 et 1816 (8,3 et 8,5) peuvent être considérés comme une compensation du minimum de 1814 et comme une conséquence du licenciement des troupes. Cependant, en 1817, la disette abaissa tout-à-coup ce taux (7,0) qui demeura bas pendant les trois années suivantes, parce que la génération masculine en âge de se marier avait été appauvrie par les pertes éprouvées sur les champs de bataille, de 1809 à 1814. Puis une suite de récoltes abondantes ayant fourni le pain à bon marché, la nuptialité monta, à 8,5 en 1823 ; la crainte d'être appelé au service, au moment où commençait la guerre d'Espagne, qui ne fut pourtant qu'une promenade militaire, n'a peut-être pas été tout à fait étrangère à ce résultat.

Les années 1831 et 1832 ont été marquées par une crise commerciale et par le choléra : la nuptialité baissa. La prospérité des affaires jusqu'en 1835, puis la crise de 1837 ont laissé aussi leur empreinte. La moyenne de 1833 à 1845 a été de 8,1. La disette de 1847 la fit tomber à 7. Le niveau se releva, grâce à une suite de bonnes récoltes, de 1848 à 1850 (1) ; de mauvaises récoltes et le choléra le ramenèrent jusqu'à 7,5. Après la rentrée des troupes de Crimée, il se releva encore pour s'abaisser de nouveau pendant la courte guerre d'Italie ; puis il se maintint au taux de 8 environ jusqu'à la fin de l'Empire.

La guerre franco-allemande le fit descendre au niveau le plus bas qu'ait vu jusqu'ici la France au XIX^e siècle : 6 par 1,000 habitants en 1870 et 7,2 en 1871. Par contre, le mouvement de compensation, d'autant plus énergique que la crise avait été plus forte, le porta à 9,8 en 1872 ; des mariages retardés par les obstacles des deux années précédentes se conclurent alors et grossirent le total. On en sentit encore l'effet deux ans après.

(1) M. Bertillon paraît céder à une préoccupation qui n'est pas exclusivement démographique lorsqu'il dit : « Nous remarquons que les années de révolution, celles où la liberté semble devoir faire de nouveaux progrès, « la meilleure des républiques » en 1830 et la république elle-même en 1848 se font remarquer toutes deux par une haute matrimonialité. Evidemment ces graves événements, loin d'effrayer nos jeunes hommes, à raison ou à tort, leur inspirèrent confiance. » *Annales de démographie internationale*, n^o 1, p. 22.

Toutefois la compensation des pertes d'une telle guerre ne saurait être complète. En 1870 et en 1871, la France a perdu, ainsi que nous le verrons en traitant de la mortalité, un nombre considérable de jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans et elle s'est trouvée appauvrie quelques années plus tard en hommes aptes au mariage ; la nuptialité moyenne de 1877 à 1888 n'a pas dépassé 7,5 par 1,000 habitants. C'est une moyenne inférieure à celle des périodes antérieures.

Si, pendant quelques années encore, la nuptialité continuait à rester aussi faible, on serait en droit de penser que l'appauvrissement de la génération par la guerre dont les effets doivent être épuisés aujourd'hui, n'est pas seule en cause, et qu'il se produit un changement regrettable dans les mœurs ou dans l'état économique de la nation. Or, sous l'influence d'une certaine gêne économique qui pèse sur les profits et les salaires, la nuptialité n'a été que de 7,4 en 1884, 1885 et 1886 et de 7,2 en 1887 et 1888 ; il est regrettable de retrouver, en pleine paix, un taux que la France n'avait connu qu'en temps de disette ou d'invasion.

Une population de plus de 38 millions d'âmes n'a pas fourni, en 1887 et en 1888, plus de mariages qu'une population de moins de 34 millions n'en avait fourni de 1835 à 1840.

Sans doute, les mariages inconsidérés des prolétaires empirent l'état démographique d'une nation ; il n'est pas désirable de les voir se multiplier. Mais la France, à la considérer dans l'ensemble, est plus riche aujourd'hui qu'il y a cinquante ans et cependant on s'y marie moins. Quoique la statistique ne nous renseigne pas sur la fortune des mariés, l'analyse du phénomène par départements montre que la nuptialité a diminué dans tous et on peut en induire que cette diminution a porté à peu près sur toutes les classes de la société. Or, quand celles qui sont à l'abri de la misère reculent devant les charges du mariage, elles donnent une médiocre idée de leur équilibre moral ; car l'obstacle vient surtout dans ce cas d'un goût exagéré des hommes pour le bien-être et peut-être aussi de certaines habitudes de luxe parmi les femmes.

La nuptialité par périodes. — Il est naturel que, depuis le commencement du siècle, le nombre des mariages ait augmenté, pendant un temps au moins, puisque la population augmentait : la moyenne était 217,000 de 1801 à 1810 et 300,600 de 1860 à

1869 ; la moyenne n'a été que de 282,000 de 1881 à 1888. Ce nombre a varié entre le minimum 193.020 (en 1814) et le maximum 352,754 (en 1872) ; la nuptialité entre 6 (en 1870) et 12,9 (en 1813). C'est une différence du simple au double ; la natalité n'a pas d'aussi grands écarts. Cependant, si l'on élimine quelques accidents, comme ceux des mauvaises années 1811, 1814, 1847, 1870 et 1871, et des années exceptionnellement favorisées 1809, 1813 et 1872, on voit que la moyenne présente une assez grande régularité.

Néanmoins, sur la courbe des mariages comme sur celle des naissances on distingue facilement l'empreinte des principaux événements de notre histoire, surtout de notre histoire économique, crises, disettes, prospérité commerciale. Les disettes ont eu surtout une action très énergique jusqu'à l'époque où la liberté du commerce des céréales en a amorti l'effet (1).

En calculant les moyennes décennales, on atténue l'influence

(1) Le docteur Bertillon a calculé l'influence du prix du blé sur le mouvement de la population. Nous reproduisons ce tableau qui est instructif (voir *Annales de Démographie internationale*, ch. I, p. 24).

	PRIX MOYEN en francs par 1 hectolitre.	NOMBRE des mariages par 1,000 habit.
3 ans haut prix	23.4	7.37
1801-10 (4 ans prix moyen de 10 ans).	19.91	
3 ans bas prix.....	16.81	8.28
5 ans haut prix.....	29.69	7.42
1811-20 (prix moyen de 10 ans).....	24.72	
5 ans bas prix.....	19.75	8.69
2 ans haut prix.....	22.3	7.66
1821-30 (prix moyen de 10 ans).....	18.22	
5 ans bas prix.....	16.24	7.55
4 ans haut prix.....	22.12	7.73
1831-40 (prix moyen de 10 ans).....	19.08	
4 ans bas prix	16.11	8.12
3 ans haut prix	24.97	7.6
1841-50 (prix moyen de 10 ans)	20.49	
3 ans bas prix.....	16.85	8.05
4 ans haut prix.....	28.31	7.76
1851-60 (prix moyen de 10 ans)	21.51	
5 ans bas prix.....	19.90	8.08
4 ans haut prix.....	25.08	7.94
1861-69 (prix moyen de 9 ans).....	21.44	
4 ans bas prix.....	18.31	7.86

des accidents et la régularité du phénomène apparait plus clairement.

	MARIAGES ANNUELS par 1,000 habitants.
1801-1810.....	7.6 (1)
1811-1820.....	7.9
1821-1830.....	7.8
1831-1840.....	8.0
1841-1850.....	8.0
1851-1860.....	7.9
1861-1870.....	7.8
1871-1880.....	8.0
1881-1888.....	7.4

Le docteur Bertillon pensait que la nuptialité française n'était pas en progrès (2); il attribuait l'élévation du rapport durant la première moitié du siècle au caractère particulier de notre population dans laquelle augmente le nombre proportionnel des adultes, c'est-à-dire de la partie de la population apte au mariage. Calculant d'après les recensements de 1856, de 1861 et de 1866, il trouvait 49,3 hommes et 47,8 femmes contractant mariage dans l'année sur 1,000 hommes et sur 1,000 femmes, célibataires ou veufs, âgés de 15 ans à 60 ans. En calculant d'après le recensement de 1881, on trouve, par 1,000 individus des mêmes catégories, 55 hommes et 45 femmes ayant contracté mariage dans l'année et d'après celui de 1886, 51,7 hommes et 45,4 femmes. L'appauvrissement de la génération masculine par la guerre suffirait à expliquer, en 1881, la proportion avantageuse pour les hommes et désavantageuse pour les femmes et, de toute façon, cette proportion est plus élevée en 1886 qu'en 1860.

Le rapport entre les naissances et les mariages. — Entre la natalité et la nuptialité la relation est évidente : la comparaison des deux courbes le montre (voir la fig. n° 62). Nous avons placé au début de ce livre l'étude de la natalité ; il eût été, non moins

(1) Ces moyennes diffèrent légèrement de celles qui ont été calculées par le Dr Bertillon, parce que la population évaluée qui a servi à les établir n'est pas tout à fait la même.

(2) Dufau au contraire, qui écrivait bien avant le Dr Bertillon, s'applaudissait de voir les mariages augmenter (1 sur 432 hab. de 1801 à 1806, 1 sur 425 de 1831 à 1836), sans songer à la composition de la population que n'indiquaient pas alors les recensements (*Traité de statistique*, p. 230).

logique de donner la première place à la nuptialité ; car le nombre des naissances se ressent presque toujours, l'année même ou l'année suivante, de la fréquence ou de la rareté des mariages.

Cependant le rapport n'est pas resté invariable. Il était de 3,9 naissances légitimes par mariage pendant le premier Empire (moyenne 1801-1815). A la fin de la première moitié du siècle il n'était que de 3,2 (moyenne de 1846-1850) il est aujourd'hui à peine de 3 (moyenne de 1881-1888) (1).

La répartition par département. — Il y a une géographie de la nuptialité comme de la natalité. Les mœurs et les conditions sociales assignent à chaque partie du territoire sa moyenne particulière. Dufau, divisant la France en région du nord et région du sud, signalait un certain excédent de la seconde sur la première. Le D^r Bertillon, dressant un état analytique par département à l'aide du mouvement de la population de 1856 à 1865, trouvait que les plus favorisés étaient ceux des plaines du centre, de l'ouest et du nord ; la Nièvre (9,8 mariages par 1,000 habitants) occupait le premier rang. Est-ce parce que dans ce département l'industrie nourricière était florissante ? En tout cas, elle ne l'a pas conservé ; en 1866, le taux de sa nuptialité était très bas et elle venait dans la période 1877-81 au 35^e rang parmi les départements, avec une nuptialité de 7,6 (2).

Mais les régions d'intensité du mariage sont restées à peu près les mêmes que du temps de Dufau ; celle où la nuptialité est la plus forte forme une large zone, qui s'étend des Landes et de la Gironde à la Nièvre en comprenant une partie du Massif central ; le Finistère, la Seine-Inférieure, l'Ardèche, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Var appartiennent aussi aux régions de forte nuptialité.

En général, les départements montagneux, qui sont pauvres et d'où les hommes émigrent pour chercher ailleurs du travail, sont dans les derniers rangs (3) : c'est ce qu'on peut induire de la

1) Il est tombé à 2,9 de 1886 à 1888. Voir le tableau, pages 40 et 41. Il faut toutefois remarquer que ce rapport n'est qu'un indice médiocrement exact ; car il s'en faut de beaucoup que les naissances soient toutes le produit des mariages de l'année ou même de l'année précédente.

(2) En 1885, sa nuptialité a été de 7,7.

(3) La même cause peut expliquer la faible nuptialité des Côtes-du-Nord où il y a beaucoup de marins.

nuptialité des départements des Hautes et Basses-Pyrénées, de la Savoie et de la Haute-Savoie, de la Corse, des Hautes-Alpes dont la nuptialité variait de 6,2 à 6,9 par 1,000 habitants et de ceux de la Lozère et du Cantal (7,3 mar. par 1,000 hab.). La natalité est toujours très faible dans les régions (1). On observe un phénomène du même genre dans d'autres pays, notamment en Suède où les mariages ont diminué en même temps qu'augmentait l'émigration.

L'immigration produit quelquefois un effet analogue. Ainsi, les départements du nord et du nord-est ont en général une nuptialité peu élevée ; c'est peut-être parce que beaucoup d'étrangers, qui grossissent la population, restent célibataires, attendant d'être rentrés dans leur patrie pour s'y marier.

Autre est la situation de la Normandie, à l'exception de la Seine-Inférieure. La contrée est riche ; mais les mœurs, la transformation des cultures en paturages et le travail des manufactures y maintiennent la nuptialité à un taux peu élevé. Le dernier rang, de 1856 à 1865, était à la Manche (6,9 pour 1,000) qui s'est relevée dans la période 1877-1881 (7,4 p. 1,000) sans atteindre la moyenne. Le Maine et l'Anjou ont aussi une faible nuptialité.

Dans les départements trop circonspects à l'égard du mariage, la composition de la population diffère nécessairement de celle des départements à forte nuptialité : le nombre des célibataires adultes s'élève pour quelques-uns à plus du tiers de la population (2).

(1) Pendant la période 1877-1881, la nuptialité était inférieure à 7 p. 1,000 dans les départements suivants : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Calvados, Côte-d'Or, Eure, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Somme. Celui des Basses-Pyrénées (5,9 p. 1,000) occupait le dernier rang.

(2) Le docteur Bertillon avait établi la comparaison suivante :

COMPOSITION DE LA POPULATION SUR 1,000 ADULTES DES DEUX SEXES.

	Dans la France entière.		Dans le département de la Nièvre.		Dans le département de la Manche.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Célibataires.....	325	326	262	256	365	378
Epoux.....	600	542	665	616	563	462
Veufs.....	75	132	72	160	72	128

Aujourd'hui (recens. de 1886) le département de la Manche a environ 350 célibataires (sexe masc. et fém.), 526 personnes mariées et 124 veufs et veuves ; celui de la Nièvre, 260 célibataires des deux sexes, 630 mariés et 110 veufs et veuves.

Dans les départements où il y a le plus de propriétaires et où, par conséquent, la terre est le plus divisée, le docteur Bertillon avait cru remarquer que la nuptialité était un peu moindre et la natalité sensiblement moindre que dans les autres. On entrevoit bien une certaine raison de ces différences ; cependant elles étaient trop peu accusées pour qu'on en tirât une conséquence générale (1). Plus récemment, M. Turquan, comparant la carte des propriétaires-cultivateurs dont la statistique décennale agricole de 1882 fournit les éléments et celle de la natalité, a constaté que les régions de la France qui contiennent le moins de paysans propriétaires comprennent à peu près autant de départements à natalité forte que de départements à natalité faible (2).

Les trois cartes ci-jointes (voir fig. nos 63, 64, 65) représentent la nuptialité par département aux mêmes époques que les cartes de natalité. De l'une à l'autre on remarque des changements qui sont presque partout une diminution. Cependant, en 1840, les populations conservaient encore à peu près la même allure qu'au commencement du siècle. Elles ne l'avaient plus en 1886 : les mariages étaient devenus moins nombreux qu'auparavant dans le

(1) MOUVEMENT DE LA POPULATION SUIVANT LE NOMBRE DE PAYSANS PROPRIÉTAIRES FONCIERS.

(D'après la statistique agricole de 1862 et le mouvement de la population de 1856 à 1865).

(Bertillon, *Annales de Démographie internationale*, 1, p. 87).

	NOMBRE de proprié- taires par 1,000 habit.	Nuptialité.	Natalité.	Mortalité.	NOMBRE de départe- ments.
Groupe de départements ayant le plus de propriétaires (plus de 1/4 de paysans propriétaires).	285	25.3	24.78	23.23	30
Groupe ayant un nombre intermédiaire de propriétaires.....	240	25.6	25.7	23	31
Groupe ayant le moins de propriétaires (moins de 1/5 de paysans propriétaires).....	177	25.87	28.1	23.2	21
Les 3 groupes ensemble.....	240	25.6	26	23.1	82 (*)

(*) Ont été éliminés les départements purement industriels, comme le Rhône, la Seine, etc.

(2) Ainsi, dans l'est, le sud-est et le sud-ouest, où il y a beaucoup de paysans propriétaires, il y a des départements, comme ceux de la Gascogne et de la Bourgogne, où la natalité est faible, et d'autres, comme ceux des Alpes et des Pyrénées, où elle est forte. Au contraire, dans le nord-ouest, l'ouest et le centre, où le nombre des paysans propriétaires est relativement peu considérable, il y a des régions (Normandie, Anjou) à faible natalité et des régions (Bretagne, Vendée, Limousin) à forte natalité.

nord et dans le sud ; la région du centre conservait seule, avec quelques parties de la Bretagne et avec quelques départements isolés, le privilège d'une forte nuptialité.

Voici les dix départements qui figurent au premier et au dernier rang dans chaque période :

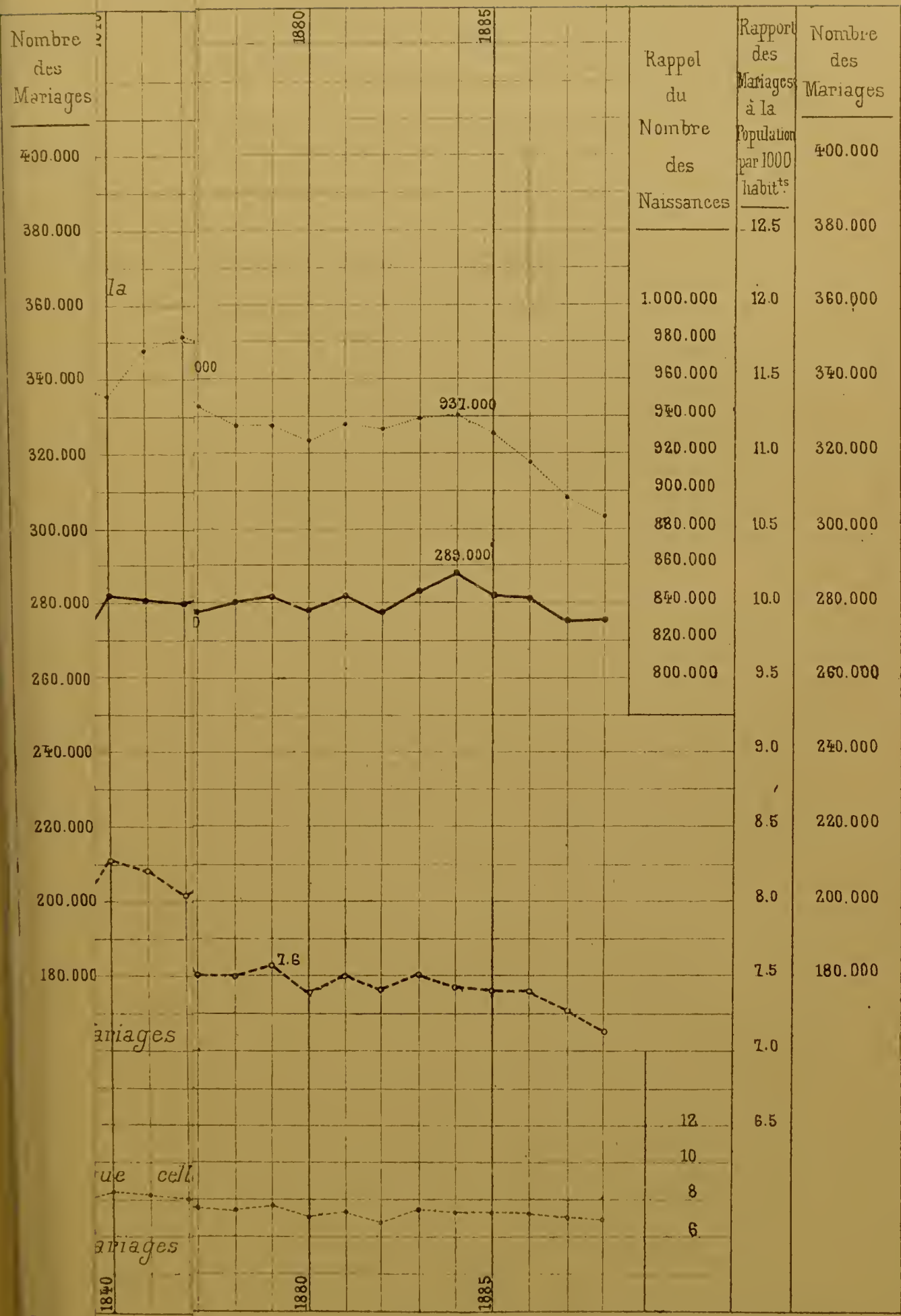
MAXIMUM

NUMÉROS d'ordre	1801-10	1821-30	1841-50	1861-69	1877-86 (1)
	De 10,5 à 8,9 mar. par 1000 hab.	De 10 à 8,8 mar. par 1000 hab.	De 2,5 à 8,9 mar. par 1000 hab.	De 9,5 à 8,7 mar. par 1000 hab.	De 8,8 à 7,9 mar. par 1000 hab.
1	Vendée.	Seine.	Cher.	Seine.	Seine.
2	Allier.	Nièvre.	Seine.	Allier.	Dordogne.
3	Indre.	Loir-et-Cher.	Nièvre.	Gironde.	Corrèze.
4	Haute-Vienne	Cher.	Indre-et-Loire	Rhône.	Finistère.
5	Bas-Rhin.	Allier.	Allier.	Saône-et-Loire	Haute-Vienne
6	Nièvre.	Marne.	Seine-et-M.	Charente-Inf.	Gironde.
7	Pyrénées-Or.	Haute-Vienne	Loiret.	Charente.	Pyrénées-Or.
8	Finistère.	Rhône.	Yonne.	Vienne.	Charente-Inf.
9	Var.	Seine-et-M.	Loir-et-Cher.	Haute-Vienne	Puy-de-Dôme.
10	Maine-et-Loire	Oise.	Aube.	Indre.	Lot.

(1) Pour la période 1877-1886 nous donnons la nuptialité pour tous les départements, d'après les calculs de M. Turquan.

Départements		Mariages par 1000 h.	Départements		Mariages par 1000 h.	Départements		Mariages par 1000 h.
1.	Ain.....	7.0	30.	Gard.....	7.2	59.	Oise.....	7.2
2.	Aisne.....	7.1	31.	Garonne (Haute-).	7.0	60.	Orne.....	6.9
3.	Allier.....	7.7	32.	Gers.....	7.3	61.	Pas-de-Calais..	7.4
4.	Alpes (Basses-)	6.9	33.	Gironde.....	8.1	62.	Puy-de Dôme..	8.0
5.	Alpes (Hautes-)	6.6	34.	Hérault.....	7.1	63.	Pyrénées (Basses-)	5.9
6.	Alpes-Maritimes..	7.5	35.	Ille-et-Vilaine..	7.7	64.	Pyrénées (Hautes)	6.0
7.	Ardèche.....	7.8	36.	Indre.....	7.8	65.	Pyrénées-Orient..	8.0
8.	Ardennes.....	7.0	37.	Indre-et-Loire...	7.6	66.	Territ. de Belfort.	6.9
9.	Ariège.....	7.0	38.	Isère.....	7.4	67.	Rhône.....	7.8
10.	Aube.....	7.1	39.	Jura.....	7.5	68.	Saône (Haute-)	6.6
11.	Aude.....	7.3	40.	Landes..	7.5	69.	Saône-et-Loire..	7.4
12.	Aveyron.....	7.0	41.	Loir-et-Cher.....	7.6	70.	Sarthe.....	7.6
13.	Bouches-du-Rhône	7.4	42.	Loire.....	7.8	71.	Savoie.....	6.1
14.	Calvados.....	6.9	43.	Loire (Haute-)	7.4	72.	Savoie (Haute-)	6.2
15.	Cantal.....	7.3	44.	Loire-Inférieure...	7.3	73.	Seine.....	8.8
16.	Charente.....	7.7	45.	Loiret.....	7.5	74.	Seine-Inférieure..	7.6
17.	Charente-Infér....	8.0	46.	Lot.....	7.9	75.	Seine-et-Marne...	7.4
18.	Cher.....	7.8	47.	Lot-et-Garonne...	6.9	76.	Seine-et-Oise....	7.5
19.	Corrèze.....	8.7	48.	Lozère.....	7.3	77.	Sèvres (Deux-)	7.6
20.	Corse.....	7.4	49.	Maine-et-Loire...	7.2	78.	Somme.....	7.4
21.	Côte-d'Or.....	6.6	50.	Manche.....	7.2	79.	Tarn.....	6.9
22.	Côtes-du-Nord....	7.0	51.	Marne.....	7.3	80.	Tarn-et-Garonne..	6.9
23.	Creuse.....	7.5	52.	Marne (Haute-)	6.8	81.	Var.....	7.3
24.	Dordogne.....	8.7	53.	Mayenne.....	7.4	82.	Vaucluse.....	7.2
25.	Doubs.....	7.0	54.	Meurthe-et-Mos...	7.2	83.	Vendée.....	7.9
26.	Drôme.....	7.5	55.	Meuse.....	6.9	84.	Vienne.....	7.7
27.	Eure.....	6.8	56.	Morbihan.....	7.2	85.	Vienne (Haute-)	8.3
28.	Eure-et-Loir.....	7.3	57.	Nièvre.....	7.6	86.	Vosges.....	7.2
29.	Finistère.....	8.4	58.	Nord.....	7.3	87.	Yonne.....	7.0

LES





MINIMUM

NUMÉROS d'ordre	1801-10	1821-30	1841-50	1861-69	1877-86
	De 5,9 à 6,9 mar. par 1000 hab.	De 6 à 7 mar. par 1000 hab.	De 5,8 à 7 mar. par 1000 hab.	De 6,3 à 7 mar. par 1000 hab.	De 5,9 à 6,8 mar. par 1000 hab.
1	Aveyron.	B.-Pyrénées.	B.-Pyrénées.	H.-Pyrénées.	B.-Pyrénées.
2	Ille-et-Vilaine.	H.-Pyrénées.	H.-Pyrénées.	B.-Pyrénées.	H.-Pyrénées.
3	Ain.	Manche.	Haute-Loire.	Moselle.	Savoie.
4	Ariège.	Gers.	Doubs.	Bas-Rhin.	Haute-Savoie.
5	Lozère.	Cantal.	Haut-Rhin.	Lozère.	Hautes-Alpes.
6	Marne.	Aveyron.	Moselle.	Hautes-Alpes.	Haute-Saône.
7	B.-Pyrénées.	Ornè.	Manche.	Cantal.	Côte-d'Or.
8	Vienne.	Mayenne.	Cantal.	Manche.	Haute-Marne.
9	Doubs.	Doubs.	Corrèze.	Côtes-du-Nord	Eure.
10	Cher.	Gard.	Aveyron.	Morbihan.	Meuse.

Les villes et les campagnes. — La nuptialité paraît souvent plus élevée dans les villes que dans les campagnes. Le rapport pour trois années à dix ans de distance l'une de l'autre et pour l'année 1885 est le suivant :

	1860	1869	1880	1885
Département de la Seine	9.9	10.0	8.6	8.3
Population urbaine.....	8.2	8.4	7.2	7.4
Population rurale	7.7	8.0	7.4	7.3
MOYENNE GÉNÉRALE	7.9	8.2	7.4	7.4

Cette supériorité apparente a pu faire illusion autrefois ; elle ne tromperait pas aujourd'hui un statisticien.

Les populations urbaines, comme nous le verrons plus loin, ont une proportion d'adultes et, par conséquent, d'individus aptes au mariage, plus forte que les campagnes. En réalité, elles comptent, comparativement au nombre de ces adultes, moins de mariages et les hommes s'y marient en moyenne à un âge plus avancé que dans la population rurale. Les conditions de la vie dans les cités expliquent cette différence qui est d'ordinaire d'autant plus accentuée que les agglomérations sont plus considérables.

L'âge du mariage. — En nombre rond, l'âge moyen du mariage en France est aujourd'hui d'un peu moins de 30 ans pour les hommes et d'un peu plus de 25 ans pour les femmes (1).

(1) Les renseignements relatifs à l'âge des époux ne sont recueillis que depuis

Cette moyenne générale se compose d'éléments trop divers pour fournir une notion précise. En les analysant, on constate que les

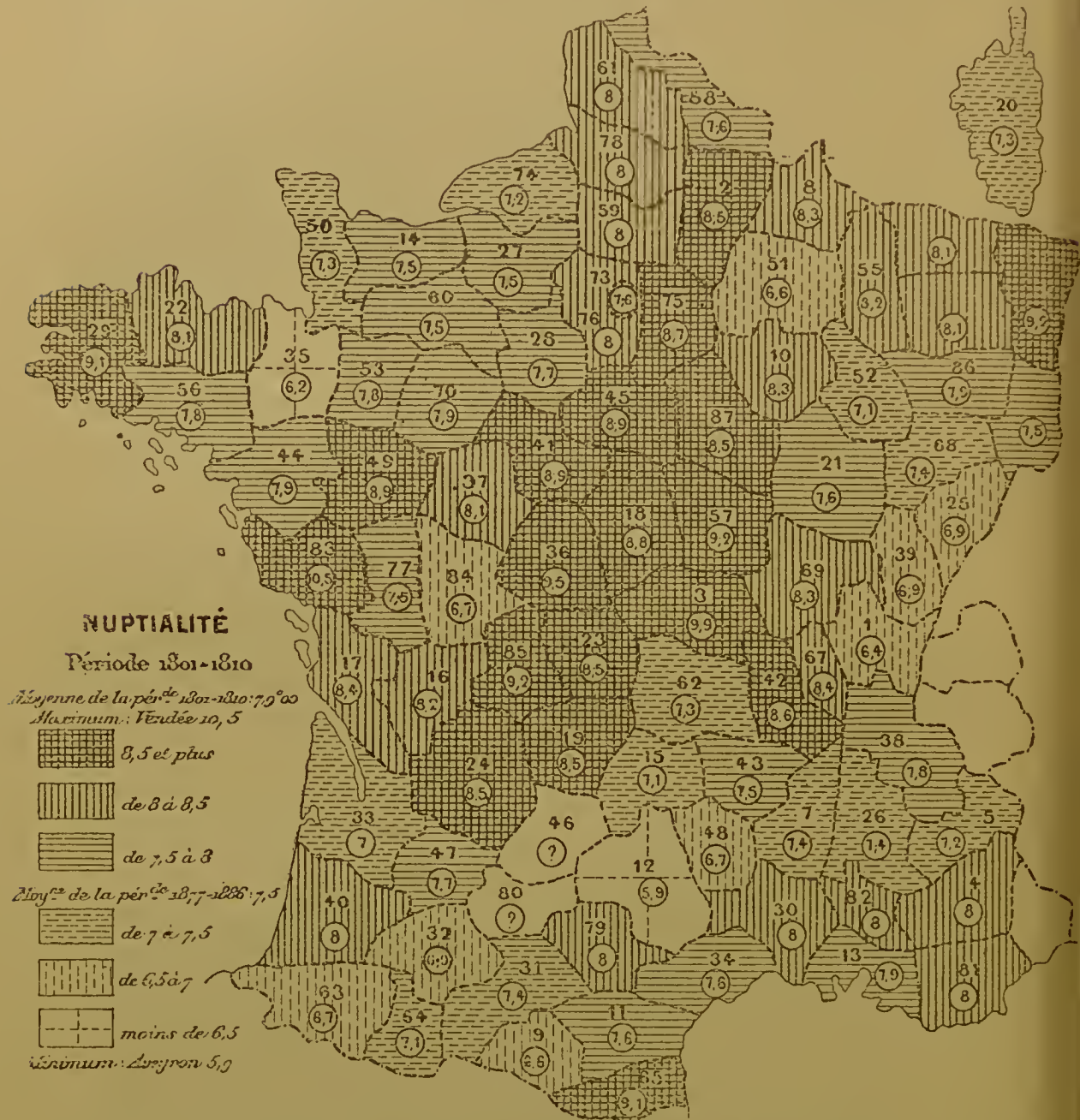


Fig. 63. — Nuptialité française par département de 1801 à 1810.

1853 par la statistique française. Cet âge moyen s'est abaissé un peu depuis 1860. Il était :

	Hommes.	Femmes.
En 1853	30.2 ans.	26 ans.
1860	30.5 —	26 —
1885	29.9 —	25 —

mariages les plus précoces sont ceux qui ont lieu entre célibataires, que, pour cette catégorie qui est de beaucoup la plus nombreuse, la moyenne descend à 28 ans et 3 mois environ pour les hommes et à 24 ans 2 mois pour les femmes, que les mariages

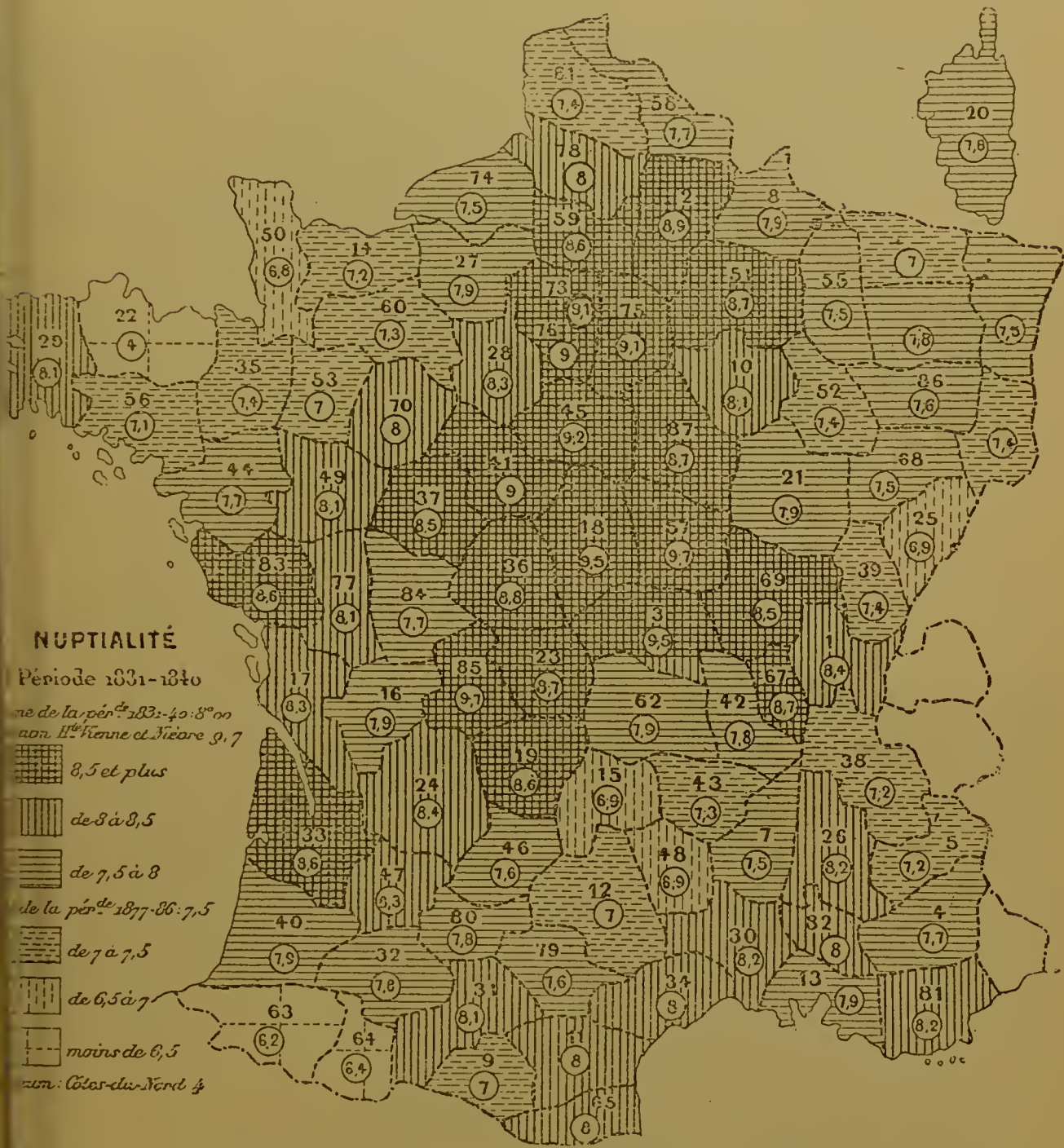


Fig. 64 — Nuptialité française par département de 1831 à 1840.

les plus tardifs sont ceux des veufs avec les veuves dont la moyenne monte à près de 48 pour l'homme et de 42 ans 1/2 pour la femme ; que, d'autre part, on se marie, ainsi que nous venons de le dire, un peu plus tôt dans les campagnes que dans les villes.

Le département de la Seine est celui où les mariages sont en général le plus tardifs. Cependant les circonstances locales et les mœurs exercent sur l'âge du mariage une influence trop grande pour qu'on puisse établir des règles générales à cet égard ; il

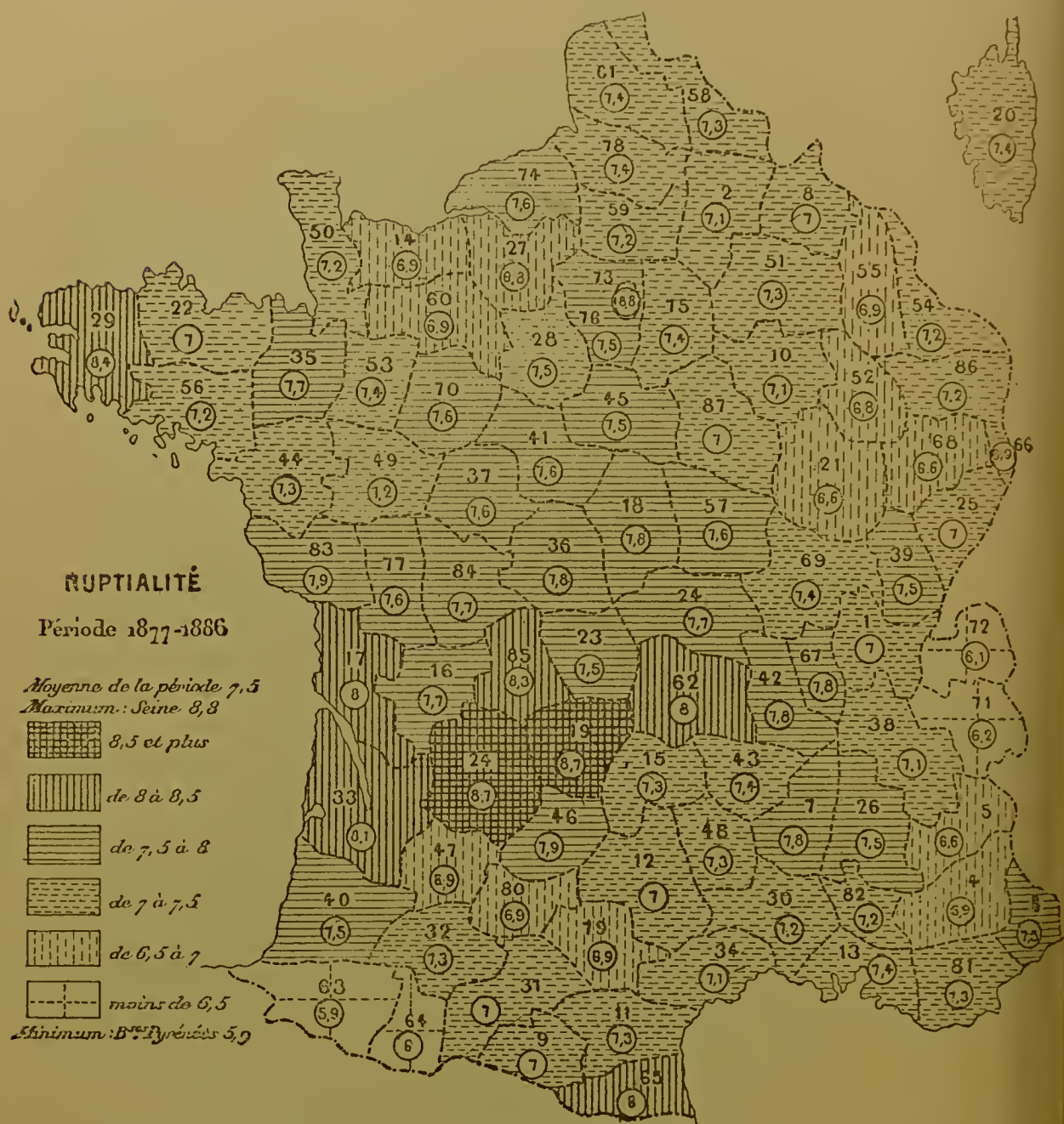


Fig. 65. — Nuptialité française par département de 1877 à 1886.

faut se borner à dire que les faits observés en 1885 montrent une proportion relativement forte de mariages tardifs non-seulement dans le département de la Seine, mais en Bretagne, dans l'extrémité sud-ouest de la France, dans les Alpes, la Corse et le Jura,

et de mariages précoces dans les plaines de la Loire, de la Garonne et du bassin de la Seine (1).

Voici le tableau par âge des diverses catégories de personnes qui contractent mariage :

ÂGE DU MARIAGE.

		Période 1861-1865.		Année 1885.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
		ans. mois.	ans. mois.	ans. mois.	ans. mois.
Mariages entre garçons et filles	Département de la Seine.	29 7	25 5	29 8	25 7
	Population urbaine	28 5	24 4	27 7	23 11
	Id. rurale	28 1	24	27 8	23 4
Garçons et veuves.	Département de la Seine.	36 9	37 10	36 7	36 5
	Population urbaine	35 9	35 11	35 3	35 2
	Id. rurale	34 9	34 5	35 6	34 4
Veufs et filles...	Département de la Seine.	41 19	31 9	40	31
	Population urbaine	40 11	31 8	30 5	29 8
	Id. rurale	40 9	31 1	38	29 9
Veufs et veuves.	Département de la Seine.	49 7	44	45 4	39 6
	Population urbaine	47 10	42 6	46 4	41 7
	Id. rurale	47 8	42 5	45 7	40 5
MOYENNE GÉNÉ- RALE	Département de la Seine.	31 11	26 10	31 9	27 5
	Population urbaine	30 8	26 2	29 7	25 8
	Id. rurale	29 11	25 8	29 3	24 8

L'analyse par groupes d'âges pour la période 1871-1882, comparée aux années 1869 et 1885, donne les résultats suivants :

(1) En 1885, sur 1,000 mariés de tout âge, le nombre des mariés âgés de moins de 25 ans était :

Département de la Seine	181 hommes	505 femmes
Population urbaine (sans la Seine) . .	273 —	616 —
Population rurale	287 —	660 —

En 1885, l'âge moyen du mariage dans le département de la Seine a été de 29 ans 8 mois pour les hommes et de 25 ans 7 mois pour les femmes. Les départements où l'âge a été le plus élevé pour les femmes (de 20 à 24 ans 1/2), sont la Seine, la Haute-Savoie, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, la Corse, les Basses-Pyrénées, le Morbihan, la Loire-Inférieure, la Haute-Saône, Belfort, les Hautes-Pyrénées, la Mayenne, la Manche, le Jura, le Doubs et ceux où il a été le moins élevé (de 22 ans 1/2 à 21 ans), sont l'Yonne, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Eure-et-Loir, Eure, Dordogne, Creuse, Cher, Charente, Aisne, Tarn, Oise, Nièvre, Indre, Gironde, Allier, Haute-Vienne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne. Pour les hommes, l'âge moyen le plus élevé (29 à 31 ans) s'est trouvé dans les Landes (31 ans), la Seine, la Haute-Savoie, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées, la Corse, l'Aveyron, le Jura, Vaucluse, la Savoie, l'Ille-et-Vilaine, le Gers ; le moins élevé (26 ans 1/2 à 26) dans la Haute-Vienne, la Somme, la Sarthe, l'Oise, la Nièvre, la Creuse, la Charente et l'Allier. Voir sur l'âge du mariage un travail intéressant que la Statistique générale de France a inséré dans le x^e volume de la *Statistique annuelle*.

Sur 1,000 mariages, le nombre des époux et des épouses de chaque groupe a été :

	Année 1869.		Période 1871-1882.		Année 1885.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Au-dessous de 20 ans.....	29	216	24	212	21	216
De 20 à 25 ans.....	267	375	247	391	252	420
De 25 à 30 ans.....	349	213	376	205	410	198
De 30 à 35 ans.....	171	96	167	90	155	79
De 35 à 40 ans.....	83	46	84	47	72	49
De 40 à 60 ans.....	61	37	62	38	55	32
Au-dessus de 50 ans... ..	40	17	40	17	35	15

Ces rapports, fondés sur des lois naturelles et sur des habitudes sociales, varient peu (1) : c'est toujours de 25 à 30 ans pour les hommes et de 20 à 25 pour les femmes que les mariages sont le plus nombreux. La comparaison des années 1869 et 1885 semble même indiquer une certaine concentration au profit de ces deux groupes.

La probabilité du mariage. — On ne peut apprécier la tendance d'une population au mariage qu'en comparant, pour chaque âge, le nombre de ceux qui, étant adultes (célibataires ou veufs), peuvent se marier et le nombre de ceux qui se marient. Le docteur Bertillon avait étudié ce problème (2). Le tableau suivant, extrait de la Statistique générale de France, fait connaître ces rapports pour les périodes 1861-1865 (3) et 1877-1881, c'est-à-dire

(1) Les variations les plus considérables en France ont porté sur les hommes de 25 à 30 ans qui ne figuraient, à cause du service militaire, que pour 33,8 p. 1,000 en 1871 et qui ont figuré à raison de 41,5 p. 1,000 en 1885.

(2) Le docteur Bertillon (*Annales de démographie internationale*, t. I, p. 20) a dressé un tableau comparatif de la nuptialité des gens mariables (célibataires adultes ou veufs) dans plusieurs Etats. Il a trouvé :

En France.....	53 mariés (soit 28 1/2 mariages) par an p. 1,000 personnes mariables de 15 à 60.	id.
dans le dép ^t . de la Seine.	53	id.
en Angleterre.....	64	id.
en Danemark.....	60	id.
dans les Pays-Bas.....	52	id.
en Belgique.....	43	id.
en Norvège.....	36	id.

La tendance au mariage est moindre en France qu'en Angleterre et, si les éléments permettaient la comparaison avec l'Allemagne, on trouverait probablement aussi de ce côté une infériorité ; mais on ne saurait en conclure que la France soit dans les derniers rangs sous ce rapport.

(3) M. Bertillon, calculant sur la période 1856-1865, avait trouvé des résultats à peu

sur 1,000 personnes mariables (célibataires, veufs ou veuves) de chaque groupe d'âges, le nombre de celles qui se marient chaque année :

GROUPES D'AGES	MOYENNE DE 1861-1865				MOYENNE DE 1877-1881			
	sur 1000 célibat. de chaque groupe		sur 1000 veufs et sur 1000 veuves de chaque groupe		sur 1000 célibat. de chaque groupe		sur 1000 veufs et sur 1000 veuves de chaque groupe	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
15 à 20 ans.....	»	39.9	282	160.5	»	41	129	81
18 à 20 ans.....	12.5				10	»		
20 à 25 ans.....	59.8	110.4			50	109		
25 à 30 ans.....	119.2	112.6	238.6	98.3	176	135	239	95
30 à 35 ans.....	109.9	79.8	226.2	75.2	107	71	200	72
35 à 40 ans.....	79.1	49.3	161.5	74.1	66	41	145	46
40 à 50 ans.....	34.8	21.1	76.1	18.9	28	16	64	17
Plus de 50.....	10.7	3.9	13.2	2.6	8	3	10	2

La moyenne générale pour toute la population a été pendant la période 1877-81, de 57 mariages par an sur 1,000 hommes, célibataires ou veufs (1). Les rapports par âge ont varié d'une période à l'autre, les mariages s'étant, comme nous l'avons dit, plus fortement concentrés de nos jours dans le groupe de 25 à 30 ans.

C'est donc de 25 à 35 ans pour les hommes et de 20 à 30 pour les femmes que les chances de mariage sont le plus grandes pour les célibataires.

Les veufs, à tout âge, ont plus de chances de contracter mariage que les célibataires. On comprend facilement pourquoi : les veufs avaient, au physique et au moral, l'aptitude au mariage puisqu'ils s'étaient mariés ; en outre, beaucoup d'entre eux ont besoin d'une compagne soit pour élever leurs enfants, soit pour remplacer dans leur profession la compagne qu'ils ont perdue. La différence qui existe entre eux et les célibataires sous ce rapport est même, jusqu'à 50 ans, d'autant plus marquée qu'ils sont plus âgés. (Voir fig. 66).

près semblables à ceux de la Statistique générale pour 1861-1865. Cependant, pour les hommes de 30 à 35 ans, il donne 120,8 au lieu de 109,9, et, de 30 à 40 ans, 90,8 au lieu de 79,11 parce qu'il ne distingue pas les célibataires et les veufs. Il décompose la période au-dessus de 50 ans pour les célibataires hommes, donnant 24,6 pour le groupe de 50 à 60 ans et 6,3 pour le groupe au-dessus de 60.

(1) En 1885, la moyenne a été de 58,4 mariages par 1,000 garçons mariables et de 58,5 par 1,000 filles mariables ; de 29,5 par 1,000 veufs et par 1,000 veuves.

Il en est tout autrement pour le sexe féminin : les veuves sont moins recherchées que les filles.

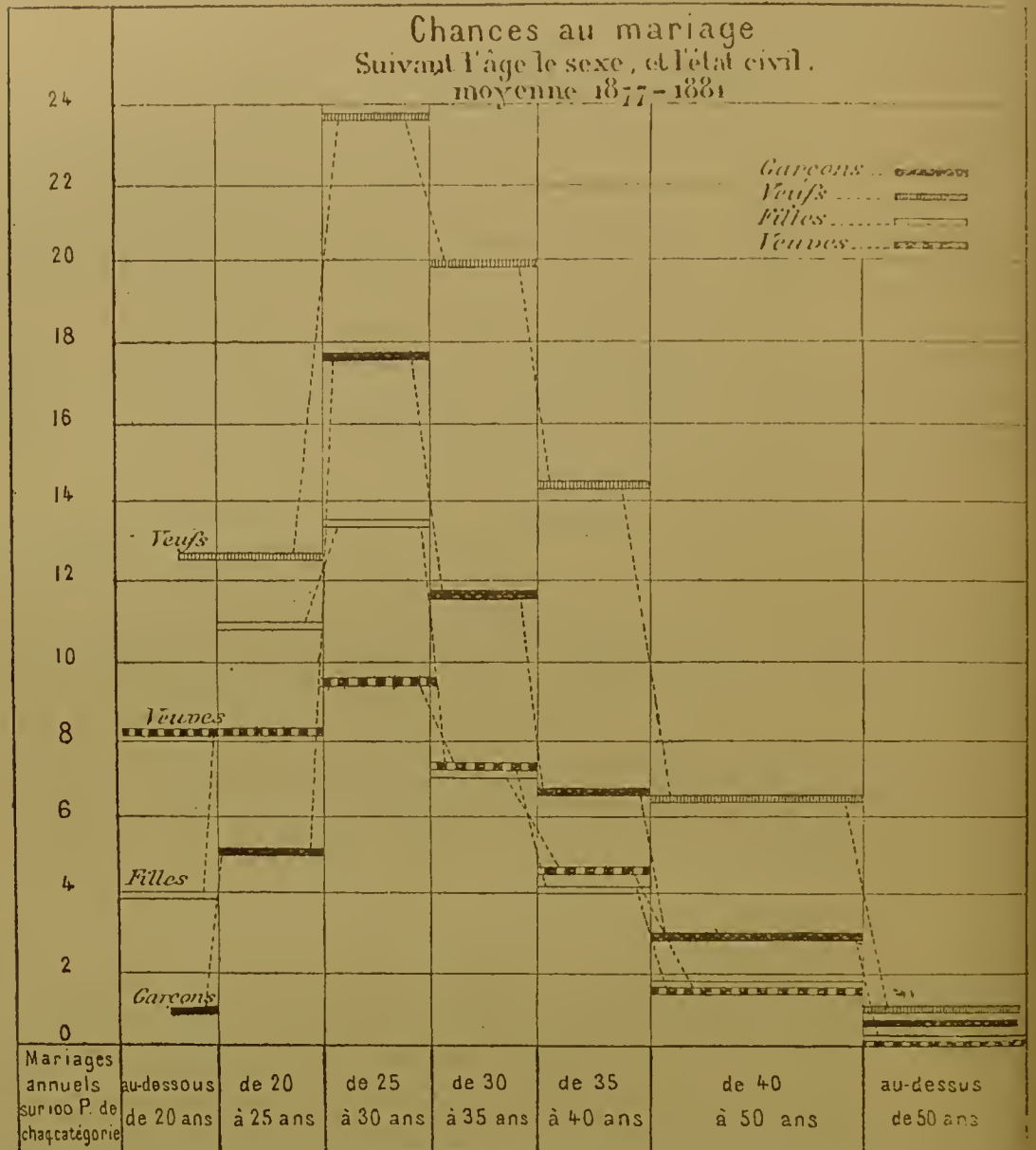


Fig. 66. — Les chances au mariage suivant l'âge, le sexe et l'état civil.

L'état civil des mariés. — Les mariages entre garçons et filles sont naturellement de beaucoup les plus nombreux. La moyenne sur 100 mariages en France (période 1865-1882) a été de :

- 84,4 entre garçons et filles
- 4,1 entre garçons et veuves.
- 7,8 entre veufs et filles.
- 3,7 entre veufs et veuves.

Sur 100 hommes qui se sont mariés il y a eu 88,4 garçons

et 11,6 veufs ; sur 100 femmes, 92,2 filles et 7,8 veuves. Ces nombres confirment ceux que nous venons de commenter.

Les proportions varient peu d'une année à l'autre (1) : ainsi, avec une moyenne d'environ 880 garçons (garçons mariés avec des filles ou avec des veuves), par 1,000 mariages, le maximum a été le 894 en 1881 et le minimum de 861 en 1871, année où les événements expliquent la rareté relative des mariages de célibataires.

Mais cette proportion des célibataires est presque toujours moindre dans les villes que dans les campagnes (2).

1) Voici, sous ce rapport, la comparaison : 1° entre les années 1869 et 1885 ; 2° entre 1806-1850 et 1885 :

	1869	1885
Entre garçons et filles.....	867	855.9
garçons et veuves.....	133	37
garçons et divorcées.....	...	0.4
Entre veufs et filles.....	746	70.4
veufs et veuves.....	33	34.4
veufs et divorcées.....	...	0.8
Entre divorcés et filles.....	..	1.4
divorcés et veuves.....	...	0.4
divorcés et divorcées.....	...	0.3
	1.000	1.000

Sur 1,000 personnes contractant mariage il y avait :

	Moyenne de 1806-1850	Année 1885
Garçons.....	867	893
Veufs ou divorcés.....	133	107
	1.000	1.000
Filles.....	926	927
Veuves ou divorcées.....	74	63
	1.000	1.000

2) Ainsi, en 1885, les mariages se sont répartis de la manière suivante :

	Population rurale.	Population urbaine.	Département de la Seine.
Entre garçons et filles.....	874	833.5	795.5
Id. et veuves.....	30.4	44.8	62.5
Id. et divorcées.....	0.03	0.3	1.6
Entre veufs et filles.....	65	76.9	87.1
Id. et veuves.....	22.9	40.6	46.1
Id. et divorcées.....	0.03	0.2	0.3
Entre divorcés et filles.....	0.28	2.5	5.0
Id. et veuves.....	0.17	0.5	1.2
Id. et divorcées.....	0.20	0.7	0.1
	1.000	1.000	1.000

Les mariages consanguins. — Les mariages consanguins figurent à raison d'un peu plus de 1 p. 100 dans le total des mariages : proportion à peu près constante. Les mariages entre neveux et tantes entrent à peine pour un centième et les mariages entre oncles et nièces pour un vingtième ; la presque totalité se compose de mariages entre cousins germains. En ajoutant à ces nombres celui des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, la proportion s'élève à 1 1/2 pour 100 (1).

Premières conclusions sur la nuptialité. — Résumons, ainsi que nous avons fait pour les naissances, les principaux résultats de la nuptialité en France :

1° La nuptialité subit, comme la natalité, l'influence des événements économiques ou politiques ; les crises, la guerre et la disette lui sont défavorables.

2° Comme la natalité, elle obéit à la loi de compensation qui tend à rétablir l'équilibre lorsqu'il a été rompu par un accroissement ou une diminution subite.

3° Le taux de la nuptialité française, qui s'est élevé pendant un demi-siècle (1830-1880) à près de 8 mariages annuels par 1,000 habitants, est resté longtemps presque stationnaire ; cependant il est descendu aujourd'hui à 7,5 environ. Le taux s'abaisse d'ordinaire pour les générations qui ont été décimées par la guerre.

4° Quoique la nuptialité soit en général plus régulière que la natalité, elle a éprouvé, sous l'influence de certaines causes politiques, des écarts considérables : ainsi elle s'est élevée à 12,9 par 1,000 habitants en 1813 et quelle est tombée à 6 en 1870. C'est que le mariage dépend plus de la volonté humaine que la naissance et surtout que la mort.

5° La nuptialité varie suivant les régions ; elle a toujours été médiocre en Normandie et relativement forte dans le centre de la France.

6° Malgré les apparences, elle est moindre dans les villes que dans les campagnes.

7° La moyenne de l'âge du mariage entre célibataires est d'un

(1) De 1869 à 1885, le maximum a été de 1,7 sur 100 mariages (en 1873, et minimum de 1,4 (en 1881).

peu plus de 28 ans pour les garçons et de 24 pour les filles ; aussi la chance la plus grande de se marier se trouve-t-elle entre 25 et 35 ans pour le sexe masculin et entre 20 et 30 pour le sexe féminin. La moyenne est beaucoup plus tardive pour les veufs.

8° La probabilité de se marier est beaucoup plus grande à tout âge pour les veufs que pour les garçons et généralement moins grande pour les veuves que pour les filles.

9° Plus des quatre cinquièmes des mariages sont contractés entre célibataires.

CHAPITRE XI

LA SÉPARATION DE CORPS ET LE DIVORCE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — Les cas de dissolution du mariage — Le décès — La nullité — La séparation de corps en France — Les motifs de la séparation et du divorce et la comparaison avec les pays étrangers — Le divorce et ses conséquences probables en France.

Le cas de dissolution du mariage. — Le mariage est dissous par la mort, par la déclaration de nullité ou par le divorce ; il l'est en partie par la séparation.

Le décès. — La mort est de beaucoup le cas le plus fréquent. Ainsi, dans la période quinquennale 1874-1878, pendant qu'il se formait en moyenne annuelle 290,000 unions par le mariage, la mort en dissolvait 257,000 ; soit 89 pour 100 ; l'accroissement était d'environ 33,000 par an. Le nombre total des ménages était évalué alors à 7 millions 1/2.

La proportion a été moins favorable dans la période 1881-1885 qui a donné 284,000 mariages et 261,000 décès de gens mariés, soit une différence de 23,000 seulement.

Comme les femmes se marient d'ordinaire plus jeunes que les hommes, la mort, en supprimant un des deux époux, fait plus de veuves que de veufs. C'est ce que nous a déjà appris le groupement de la population d'après état civil ; le chapitre des décès confirmera cette notion.

La nullité. — La déclaration de nullité (art. 180 et suivants du Code civil) est un cas extrêmement rare (1).

(1) En 1887, par exemple, les demandes en nullité de mariage ont été de 19 en France ; 15 jugements de nullité ont été rendus.

La séparation de corps en France. — La séparation de corps se produit plus souvent. Durant la période décennale 1876-1885, elle a été prononcée 2,650 fois en moyenne par an : ce qui donne, relativement au nombre des mariages contractés dans une année, environ 1 pour 100.

Dans un mémoire intéressant sur cette question, M. Jacques Bertillon, s'appuyant sur la statistique judiciaire que dirige M. Yvernès, a partagé l'histoire des séparations en France en deux périodes : avant et après la loi sur l'assistance judiciaire qui a permis à un grand nombre de femmes pauvres d'introduire une action contre leur mari. Il convient de faire une troisième période depuis la loi du divorce (1884) qui a beaucoup augmenté le nombre des ruptures d'union conjugale. Nous donnons le tableau qu'il a dressé, en le complétant et en faisant remarquer que les demandes dépassent de beaucoup les séparations et les divorces prononcés par la justice.

	Nombre moyen annuel de séparations de corps et de divorces prononcés.	Nombre proportionnel à 1,000 mariages contractés.
AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA STATISTIQUE (1).		
1801-1809.....	575	2.8 (2)
1810-1819.....	181	0.7
1820-1829.....	273	1.1
1830-1836.....	400	1.5
DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA STATISTIQUE ET AVANT LA LOI SUR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE.		
1837-1840.....	565	2.1
1841-1845.....	759	2.7
1846-1850.....	778	2.8
DEPUIS LA LOI SUR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE.		
1851-1855.....	1.127	4.0
1856-1860.....	1.440	4.9
1861-1865.....	1.811	6.0
1866-1870.....	2.166	7.6
1871-1875.....	2.004	6.5
1876-1880.....	2.559	9.0
1881-1885.....	3.883	
1886-1887.....	6.952	
DEPUIS LA LOI DE DIVORCE.		
1881-1885.....	3.882	12
1886-1887.....	6.952	»

(1) Ces données antérieures à l'établissement de la statistique judiciaire ont été relevées par M. L. Legrand (*Le Mariage et les Mœurs en France*, 4 vol. in-8) et utilisées par M. J. Robyns dans son mémoire « *Numero dei divorzi e separazioni in Belgio, Olanda e Francia* (*Annali di Statistica*, série 2^e, vol. 17).

(2) Jusqu'au 9 mai 1816, le divorce a existé en France. La moyenne se trouve élevée

La figure ci-jointe (voir fig. n° 67) empruntée à une publication du ministère de la justice (1) fait voir, plus clairement que les chiffres, quel a été depuis 1840 le progrès des séparations et divorces (2).

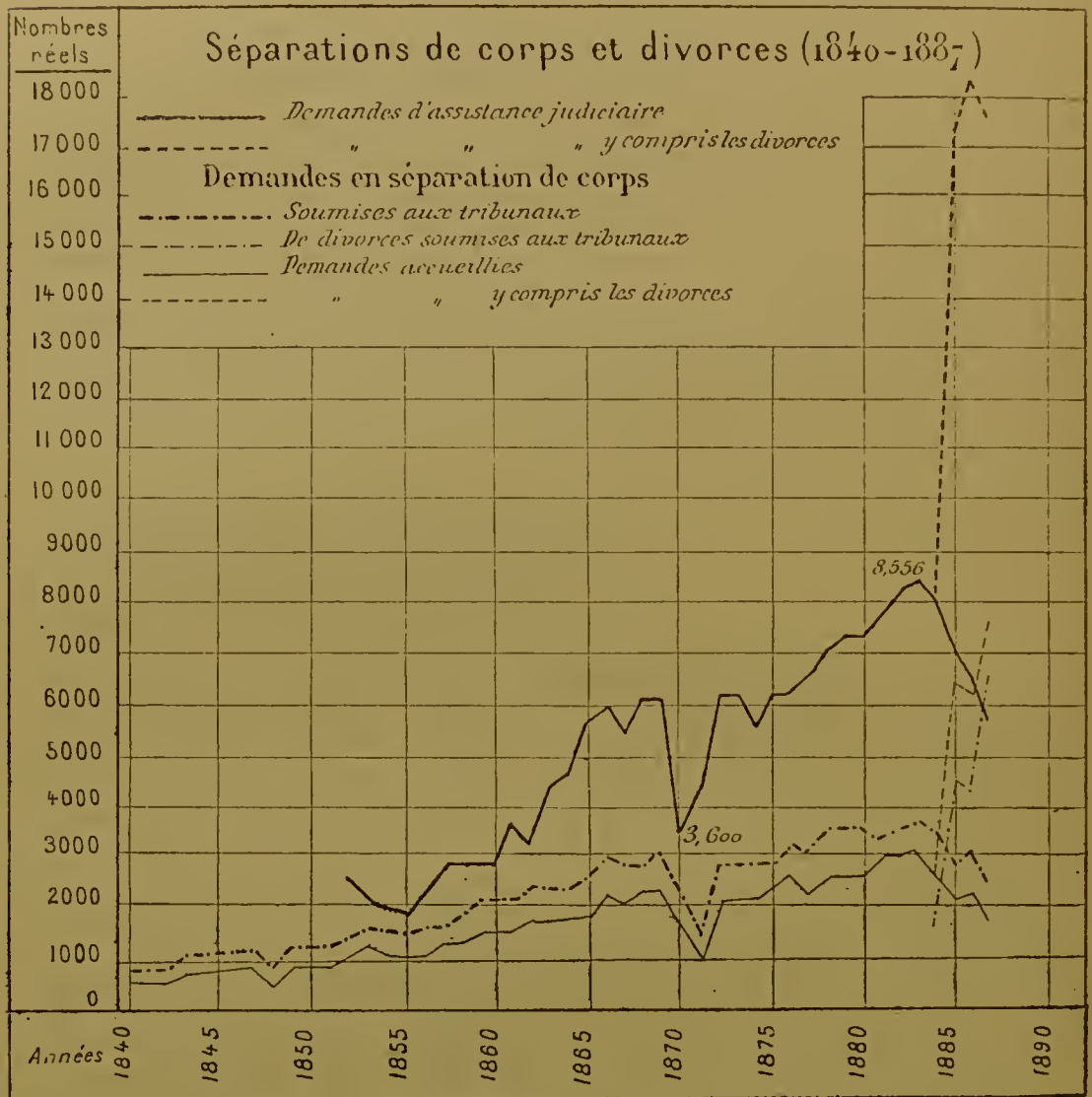


Fig. 67. — Séparations de corps et divorces (1840-1887).

par le nombre considérable des divorces de l'an xi (2,504 sur un total de 4,603 divorces pour la période) prononcés après la promulgation de cette partie du Code civil qui date du 31 mars 1803.

(1) *La justice en France de 1826 à 1880 et en Algérie de 1853 à 1880*, 1 vol. in-1^o, 1882. Le rapport est signé par M. G. Humbert, garde des sceaux; les tableaux ont été dressés par M. Yvernès, chef du service de la statistique au ministère de la justice.

(2) Le nombre a diminué depuis que la loi du divorce (1884) a fourni un autre moyen de dissoudre le mariage.

Voici, depuis 1884, la part des séparations de corps et celle des divorces :

	ASSISTANCE JUDIC.		DEMANDES		DEMANDES ANNULÉES	
	Sép. de c.	Divorces	En sép.	En div.	Sépar.	Divorces
1884.....	8199	4644	3666	1773	2821	4657
1885.....	7110	10171	2910	4640	2122	4123
1886.....	6680	11614	3117	4581	2206	4005
1887.....	5761	11916	2549	6605	1896	5797

Près des neuf dixièmes des demandes proviennent de la femme et ont pour motif des sévices ou des injures graves.

C'est entre dix et vingt ans de mariage que les demandes sont le plus nombreuses. Durant les premières années, la jeunesse fait oublier bien des griefs et, quand on a passé plus de vingt ans ensemble, on a d'ordinaire appris à être tolérant. Les époux se décident d'ailleurs moins facilement à une rupture quand ils ont des enfants qui sont à la fois un lien d'union et un obstacle à la rupture. Ces considérations apparaissent sur la figure ci-jointe (voir fig. n° 68) empruntée à la même publication que la précédente.

Les séparations sont plus fréquentes dans les villes que dans les campagnes, dans les régions manufacturières que dans les régions agricoles. Le département de la Seine, qui comptait (moyenne de 1860 à 1879) 24 séparations par 1,000 mariages contractés dans l'année, se trouve au premier rang (1) et cette moyenne est dépassée aujourd'hui (2). La Normandie (Calvados,

(1) En 1885, il y a eu, sur 100,000 habitants :

47 divorces dans le département de la Seine,
 19 id. la population urbaine,
 3,5 id. la population rurale.

(2) Nombre de séparations et de divorces dans le département de la Seine par 1000 mariages :

Périodes 1837-1840.....	6.9
— 1841-1845.....	10.
— 1846-1850.....	9.6
— 1851-1855.....	13.8
— 1856-1860.....	17.2
— 1861-1865.....	20.4
— 1866-1870.....	25.0
— 1871-1875.....	20.0
— 1876-1880.....	28.8
— 1881-1885.....	39.3
— 1886.....	59.9

Eure et Seine-Inférieure), l'Ile-de-France moins Seine-et-Marne, la Champagne, la Lorraine (Meurthe-et-Moselle) avec la Côte-

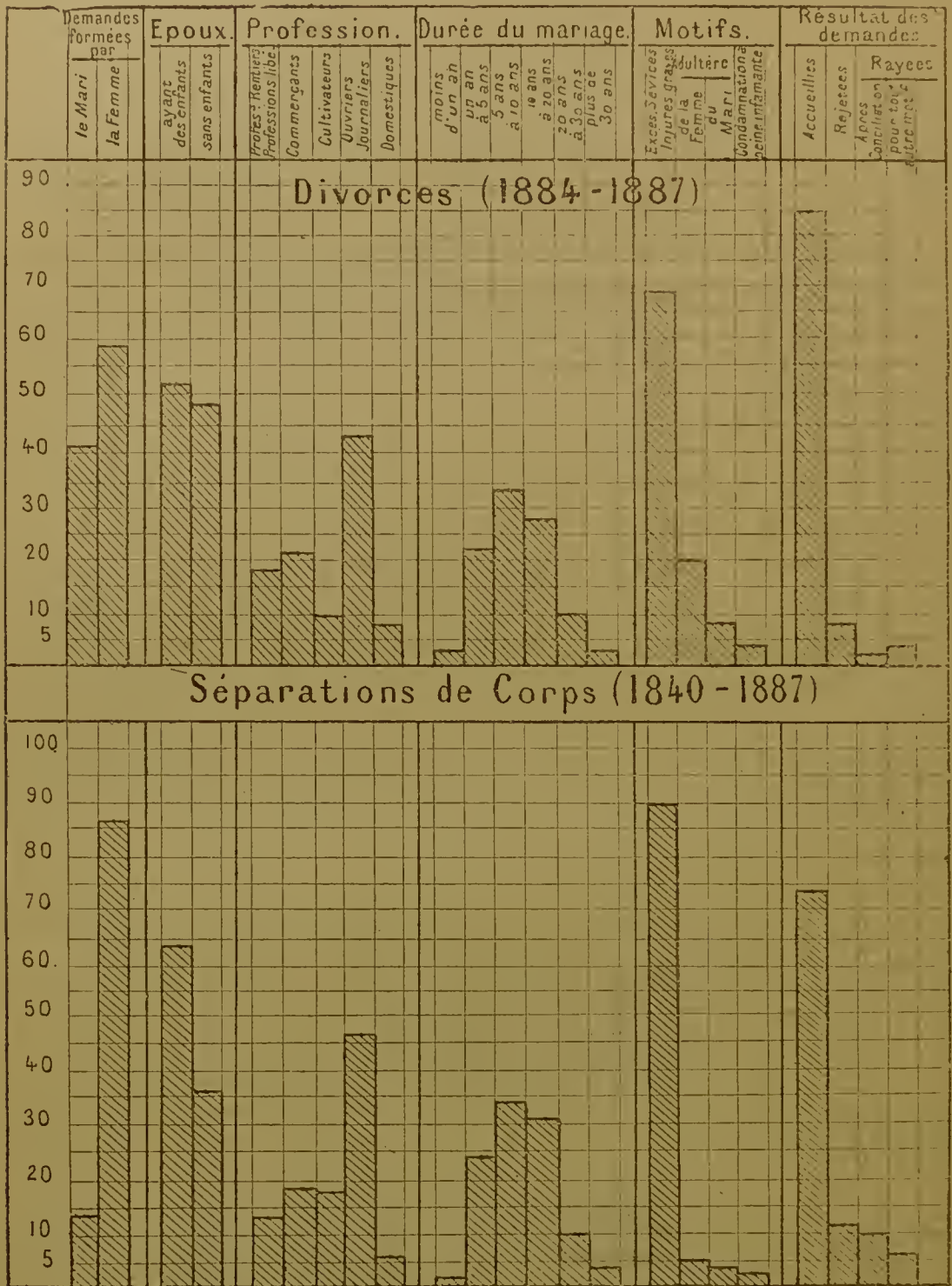


Fig. 68. — Causes et conditions diverses des séparations de corps et des divorces.

d'Or, c'est-à-dire presque tout le nord de la France, la région de la Basse-Loire (Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-

Loire, Mayenne et Sarthe), le Rhône, les Bouches-du-Rhône et la Gironde viennent au second rang avec une proportion de 9 à 14 séparations par 1,000 mariages.

Au contraire, les populations toutes rurales du Finistère, d'une grande partie de la France centrale (Cher, Indre, Creuse, Corrèze) et des régions montagneuses (Lozère, Ardèche, Haute-Savoie, Savoie, Hautes-Alpes, Aude, Ariège, Corse) enregistrent seulement 1 à 2 séparations par 1,000 mariages.

De 24 à 1 la différence est considérable : c'est qu'il s'agit d'un fait qui relève non de la physiologie, mais de la volonté humaine

Les motifs de la séparation et du divorce et la comparaison avec les pays étrangers. — L'influence des grandes villes est incontestable ; car elle se fait sentir partout à l'étranger, comme en France, soit que les désordres conjugaux y soient plus nombreux, soit que les victimes, étant placées plus près des tribunaux, aient plus de facilités pour y porter leur plainte. Ainsi, pendant qu'en Belgique il y a 3,5 divorces par 1,000 mariages, il y en a 12,4 à Bruxelles (1) ; il y en a 19,7 à Rotterdam et 4,6 en moyenne dans les Pays-Bas ; 15,3 à Munich et 5 en Bavière ; 29,2 à Copenhague et 12,2 au Danemark (2).

Voici le tableau comparatif dressé par M. Jacques Bertillon (3) d'après la statistique italienne (4) et dans lequel sont réunis les séparations de corps et les divorces. La figure 69 est l'expression graphique de ce tableau et contient, en outre, la comparaison de la Suisse avec les Etats-Unis.

(1) Des recherches faites en Belgique et publiées par M. Jules Robyns dans le *Journal de la Société de statistique de Paris* (juin 1877) il résulte que, de 1830 à 1875, il y a eu 1,353 divorces dans les quatre principales villes (Bruxelles, avec les communes limitrophes, Anvers, Gand, Liège) et 614 dans le reste du royaume. Cependant, depuis ce temps, dans la période 1881-1884, il y a eu 449 divorces dans les quatre villes et 400 dans le reste du royaume.

(2) Ces rapports sont tirés de l'*Etude démographique du divorce et de la séparation de corps*, de M. Jacques Bertillon, qui donne une liste plus complète dont nous n'extrayons que quelques chiffres caractéristiques.

(3) M. Bertillon regarde avec raison le rapport résultant du nombre des couples mariés comme plus précis que celui qui résulte des mariages de l'année, parce que ce sont ces couples et non les mariages de l'année qui fournissent les divorces ; mais, lorsque la population est à peu près stationnaire et le nombre des mariages à peu près constant, les deux résultats diffèrent peu.

(4) *Le separazioni personali di conjugii e i divorzi in Italia e in alcuni altri paesi*, extrait des *Annali di statistica*, 1882.

ÉTATS (1)	NOMBRE ANNUEL de séparations de corps ou de divorces.	
	par 100.000 couples existant.	par 1,000 mariages célébrés pendant la période
I. — PAYS OU LES DIVORCES ET SÉPARATIONS SONT TRÈS FRÉQUENTS.		
Suisse	(1876-80) 262	(1876-80) 47.8
Danemark.....	(1871-81) 174 (2)	(1871-80) 38.0 (3)
Royaume de Saxe.....	(1875-78) 145	(1875-78) 26.9
Etat de Thuringe (4).....	»	(1871-78) 15.7
II. — PAYS OU LES DIVORCES ET LES SÉPARATIONS ONT UNE FRÉQUENCE MOYENNE.		
Roumanie.....	(1876-80) 36.3	(1871-80) 10.6
Wurttemberg.....	(1876-78) 38	(1876-78) 8.4
Hongrie et Transylvanie.....	(1876-80) 36.3	(1876-80) 7.7
France (5).....	(1871-80) 30.4	(1871-79) 7.5
Bade	(1874-79) 32	(1874-79) 6.5
Suède	(1871-80) 27	(1871-80) 6.4
Alsace-Lorraine.....	(1874-80) 25	(1874-80) 6.1
Pays-Bas	(1874-80) 28 (6)	(1874-80) 6.0 (7)
Belgique.....	(1871-80) 23 (8)	(1871-80) 5.1 (9)
Bavière	(1886-78) 38	(1881) 5.0
Prusse.....	»	»
III. — PAYS OU LES DIVORCES ET SÉPARATIONS SONT TRÈS RARES.		
Finlande.....	(1875-79) 16	(1875-79) 3.9
Italie (10).....	(1871-73) 13	(1871-73) 3.5
Ecosse.....	(1871-81) 10	(1871-81) 2.1
Russie.....	(1875-79) 16	(1871-77) 1.6
Angleterre et Galles.....	(1871-79) 6 (11)	(1871-79) 1.3 (12)
Norvège.....	(1875-80) 2.5	(1875-80) 0.54

La République des Etats-Unis peut figurer à côté des Etats d'Europe où les divorces sont très fréquents. Durant la période

(1) Les Etats qui n'admettaient durant cette période que la séparation sont en italiques.

(2) Danemark — Dont 59 divorces et 115 séparations de corps.

(3) Dont 12,6 divorces et 25 séparations de corps.

(4) La Thuringe comprend les Etats suivants : Saxe-Weimar, Saxe-Gotha, Schwartzburg-Sondershausen, Schwartzburg-Rudolstadt, Reuss (ligne aînée) Reuss (ligne cadette). Les données nous manquent pour Saxe-Altenburg et Saxe-Meiningen.

(5) France — On sait que la loi de 1816 a aboli le divorce en France et qu'il a été rétabli par la loi de 1884.

(6) Pays-Bas — Dont 22 divorces et 6,4 séparations de corps.

(7) Dont 4,5 divorces et 1,4 séparations de corps.

(8) Belgique — Dont 16 divorces et 7 séparations de corps.

(9) Dont 3,5 divorces et 1,6 séparations de corps.

(10) Italie — On sait que la séparation de corps est seule permise par la loi italienne. Une proposition de M. Villa pour l'établissement du divorce est actuellement à l'étude.

(11) Angleterre — Dont 5,2 divorces et 0,8 séparations de corps.

(12) Dont 1,1 divorce et 0,2 séparations de corps.

1867-1886, le Maryland, où le taux est le moindre parmi les Etats qui ont fourni des renseignements au Commissaire du travail, en

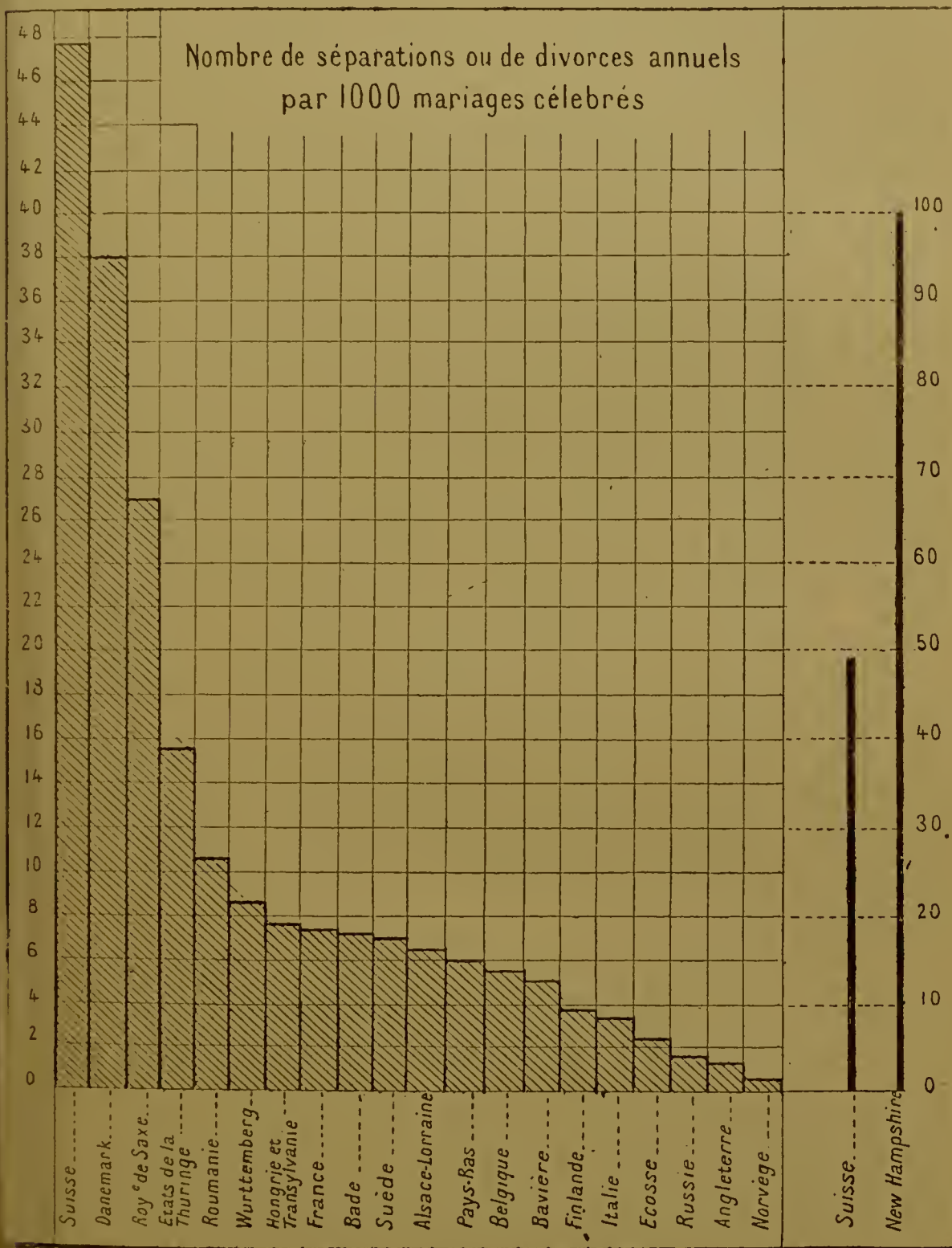


Fig. 69. — Séparations et divorces dans les principaux Etats d'Europe et aux Etats-Unis.

a compté 16 pour 1,000 mariages, le Massachusetts et le district de Columbia 31, le Rhode Island et le Connecticut 89, le New

Hampshire (période 1880-86) 100 (1). Ce dernier Etat n'est pourtant pas le plus atteint par le divorce ; car, si en 1880, on y comptait 186 couples mariés pour 1 divorcé, on n'en comptait que 173 dans le Wyoming, 170 dans le Nevada, et 136 dans le Colorado ; les habitants du Far West ne se piquent pas d'une fidélité inébranlable dans le mariage. Par contre, dans le Maryland, il y avait 1630 couples pour un divorcé ; il n'y avait que quatre Etats ou territoires qui eussent une proportion supérieure (2).

Au Japon, dont l'état social est sous ce rapport très différent de celui des pays chrétiens, le divorce est encore plus fréquent. Le mari, outre sa femme légitime, a d'ordinaire une concubine qui fait partie de la famille, qui y a été introduite quelquefois par la femme même et dont les enfants sont traités à l'égal des autres. Il peut renvoyer, comme il lui plaît et par le fait seul de sa volonté, sa femme légitime et divorcer en lui remettant un certificat qui constate qu'à partir de tel jour elle est libre, en laissant même s'il le veut, à sa charge les enfants ou en les gardant. Il use très souvent, surtout dans les classes inférieures, de cette faculté ; car, par 100,000 couples mariés, on a compté par an en moyenne (période 1883-1887) 1,570 divorces.

La loi exerce une grande influence en cette matière. Elle autorise ou n'autorise pas la demande en séparation ou en divorce et elle en rend plus ou moins difficile le succès par les formalités de la procédure ; par exemple, si en Angleterre les séparations sont très rares, c'est peut-être parce que les procès sont très coûteux. S'ils sont si nombreux en Suisse, c'est que la loi les facilite singulièrement (3).

La religion paraît avoir aussi une influence notable. La statistique des Etats dont la population est composée en partie de pro-

(1) Voir un important travail publié en 1889 à Washington par M. Carroll D. Wright, commissaire du travail : *Report on Marriage and divorce in the United States, 1867 to 1886, including an appendice relating to marriage and divorce in certain Countries in Europe.*

(2) La Virginie, la Caroline du nord, le New Mexico, le Delaware. D'une statistique qui porte sur 70 comtés appartenant à 12 Etats, il résulte que les 3/4 à peu près des demandes de divorce (30,421 divorces prononcés sur 44,855 demandes, voir *Report...* (p. 163) sont admises.

(3) Voir dans l'ouvrage cité (*Report on Marriage...*) la législation des différents peuples sur le mariage, la séparation et le divorce. En Suisse, l'opinion s'est émue de cet état de choses et deux députés de l'Assemblée fédérale songent (1890) à demander une réforme de la loi du divorce.

testants et en partie de catholiques, accuse un plus grand nombre de dissolutions judiciaires du mariage parmi les premiers que parmi les seconds (1). Les israélites semblent recourir moins souvent aux tribunaux pour ce motif que les chrétiens. Les Grecs en Russie usent relativement moins du divorce que les protestants.

Il est vraisemblable que la race, qui agit sur le caractère et les mœurs, a aussi sa part dans les querelles de ménage. Cependant les études sur ce point ne paraissent pas encore assez concluantes pour qu'il soit permis d'être très affirmatif. Il y a beaucoup de mariages dissous en Roumanie (2), beaucoup dans les pays allemands en général, beaucoup plus aux Etats-Unis qu'ailleurs. En France, la région du nord-est, dont la population se rapproche de la race germanique par ses origines, est une de celles où les séparations sont le plus nombreuses. D'autre part, la partie de la France située au sud de la Loire et plus particulièrement la région pyrénéenne sont celles qui en comptent le moins, comme l'Espagne (où cette statistique est très imparfaite), et l'Italie. La raison de ces différences doit-elle être cherchée dans l'état économique de ces contrées ou dans leur état social qui contribuent à former les mœurs, plus puissantes encore en cette matière que les lois? Peut-être dans l'un et dans l'autre. En tout cas, l'influence de l'état économique et surtout celle de l'agglomération sont les plus manifestes (3).

M. Bertillon pense qu'il y a un rapport entre le degré d'ins-truction des populations et leur tendance à rompre les unions mal

(1) Par exemple, en Suisse (période 1876-1880) les divorces pour 1,000 mariages contractés ont varié de 4 à 37,7 dans les cantons catholiques et de 33 à 106 dans les cantons protestants, qu'ils soient de langue française ou de langue allemande ; toutefois dans les deux catégories il y a, en général, plus de divorces parmi les populations de langue allemande que parmi celles de langue française. Est-ce au protestantisme qu'il faut attribuer surtout le nombre considérable et croissant des divorces dans la Nouvelle-Angleterre ?

(2) En Hongrie, les comitats habités par les Roumains sont ceux où l'on divorce le plus. M. J. Bertillon remarque que le rapport avec les mariages (1 p. 100) est le même dans ces comitats que dans le royaume de Roumanie.

(3) Cependant les départements du Nord et du Pas-de-Calais, malgré l'agglomération de la population et le nombre des manufactures, n'ont que peu de séparations (2 par 1,000 mariages, période 1860-1879). Il en est de même en Belgique pour la Flandre occidentale, la France Orientale et le Luxembourg (1,2, 1,9 et 2,1 séparations ou divorces par 1,000 mariages, période 1866-1875).

assorties. La prédominance des villes sur les campagnes sous ce rapport semble confirmer cette opinion. La différence que nous avons signalée à cet égard pour la France est constatée aussi aux Etats-Unis (Voir *Report on Marriage...*, p. 159). Il n'est pas invraisemblable, en effet, que des individus qui savent quelle arme la loi a mise à leur disposition en usent plus volontiers que ceux qui l'ignorent et même qu'un certain degré de développement intellectuel rende les victimes moins patientes (1).

Une observation qui peut porter vers cette opinion, c'est que le nombre des séparations (ou divorces) va en croissant. Sans doute, elle porte sur un nombre restreint de faits (moins de 3,000 en France par an); mais ces faits ne sont pas, comme l'avortement ou l'infanticide, cueillis, pour ainsi dire, au hasard; ce sont des faits qui se produisent par sentence de juge et dont la connaissance, comme celle du mariage, est tout-à-fait précise; par conséquent, la progression ininterrompue de 1837 à 1884 accuse d'une manière incontestable une tendance de plus en plus prononcée à la séparation (2). Correspond-elle à un accroissement de l'instruction et peut-elle lui être rapportée comme l'effet à sa cause?

Ce qui est certain, c'est que la même tendance existe dans la plupart des autres pays, qu'il s'agisse de séparation ou de divorce (3).

(1) En 1885, sur 10,000 habitants, il y a 107 divorces parmi les propriétaires et rentiers et 119 dans les professions libérales, tandis qu'il n'y en a eu que 15 parmi les ouvriers agricoles et 6 parmi les cultivateurs.

(2) Les demandes en séparation ont augmenté de la première période (1837-1840) à la période 1876-1880 dans la proportion de 136 p. 100 pour les propriétaires, rentiers et gens de profession libérale; de 295 p. 100 pour les commerçants; de 171 p. 100 pour les cultivateurs; de 725 p. 100 pour les ouvriers, journaliers et domestiques. Ces derniers forment à eux seuls la moitié environ des demandes, quoiqu'ils ne composent pas la moitié de la population: ce qui ne serait pas un argument en faveur de la tendance à la séparation croissant avec le degré d'instruction. Mais il ne faut pas oublier l'influence exercée par l'assistance judiciaire.

(3) Ramenant à 100 le nombre des séparations (pour la France) ou divorces (pour les autres Etats) pendant la période 1851-1855, M. Bertillon trouve la proportion suivante (c'est-à-dire le taux d'accroissement) pour la période 1876-1880:

France.....	227	au lieu de 100
Royaume de Saxe.....	105	id.
Belgique.....	420	id.
Pays-Bas.....	151	id.
Suède.....	161	id.

Une augmentation sensible s'est produite aussi depuis 1871 en Angleterre, en

Le divorce et ses conséquences probables en France. — Nous nous confondons dans la comparaison avec les pays étrangers la séparation et le divorce. Il faut cependant traiter du divorce en particulier, quoique la France ne possède pas encore une série de faits assez longue pour autoriser un jugement définitif sur cette matière.

Avant 1789, les lois françaises, conformes en ce point au droit romain, consacraient la perpétuité du mariage, et n'admettent que la nullité ou la séparation. Une loi du 20 septembre 1792, autorisa le divorce comme conséquence de la liberté et à l'exclusion de la séparation de corps. On en abusa; les rédac-

tion, dans plusieurs pays allemands, en Hongrie, en Russie, au Massachusetts. M. Jules Robyns a trouvé pour la Belgique les moyennes suivantes, qui, quoique basées sur de faibles quantités, attestent cependant une rapide progression :

1831-1835.....	8 divorces par an en moyenne sur 100,000 mariages	
1836-1840.....	17	id.
1841-1845... ..	20	id.
1846-1850.....	25	id.
1851-1855.....	32	id.
1856-1860.....	50	id.
1861-1865.....	59	id.
1866-1870.....	71	id.
1871-1875.....	109	id.
1876-1880.....	152	id.
1881-1885.....	212	id.

La même conclusion ressort du *Report on Marriage and Divorce in the United States*. Dans le tableau (p. 145 du *Report*) des divorces et séparations de corps par année, de 1867 à 1886, nous extrayons les nombres relatifs aux années 1867 et 1886 pour quelques pays.

	1867	1886
Angleterre.....	130	372
Ecosse.....	32	96
Bade.....	19	143
Wurttemberg.....	94	161
Saxe.....	396	917
Pays-Bas.....	133	418
Pologne russe.....	163	345
Russie (protestants).....	147	188
— (grecs).....	892	1196
Suède.....	128	226

Dans les Etats-Unis le nombre des divorces s'est accru dans l'espace de vingt ans (1867-1886) de 119 p. 0/0. Il n'y a que trois Etats (Vermont, Maine et Connecticut) où il ait diminué. Dans les territoires nouvellement peuplés il y en a cinq (Dakota, Arizona, Nouveau-Mexique) où il a plus que décuplé; mais cette augmentation est due principalement à l'accroissement de la population. Toutefois, pendant que, de 1870 à 1886, la population des Etats-Unis augmentait de 30 0/0, les divorces augmentaient de 79 p. 100.

teurs du Code civil hésitèrent à le maintenir ; ils ne le conservèrent qu'avec des restrictions. Au début de la Restauration, la loi du 8 mai 1816, proposée par M. de Bonald et votée sous l'influence du sentiment religieux, le supprima.

Le rétablissement du divorce fut réclamé en 1848 et, en 1884, dix ans environ après le premier projet présenté à la Chambre, la loi du 27 juillet 1884 l'a de nouveau admis (1).

Dans les cinq derniers mois de cette année les tribunaux ont connu de 1773 demandes de divorce, dont 1,649 provenaient de ménages déjà séparés de corps et dont 124 n'avaient pas été précédées de séparation (2). D'ailleurs le divorce n'avait pas, en apparence du moins, sensiblement réduit encore le nombre des demandes de séparation de corps.

Il y a proportionnellement plus de demandes en divorce qu'en

(1) Dans les discussions auxquelles ces lois ont donné lieu, on a plus souvent produit des arguments de sentiment que des raisons fondées sur l'expérience. « Si la polygamie fait naître plus d'enfants, la monogamie en conserve davantage », disait M. de Bonald ; or, rien ne prouve que la polygamie fasse naître plus d'enfants et, si la légitimité en conserve plus que l'illégitimité, il serait faux d'assimiler le divorce à l'illégitimité. — « On reproche, dit M. L. Legrand, à la séparation de conduire à l'adultère. Ceci n'est vrai que si l'on suppose la continence impossible, ce qui ferait planer une injurieuse accusation sur tous les citoyens qu'une nécessité ou une préférence tient éloignés du mariage ». La continence n'est pas impossible, mais elle est rare et il y a peu de célibataires adultes qui la considèrent comme un devoir. « On invoque l'intérêt des femmes, dit le même auteur ; je doute qu'elles aient donné mandat à leurs défenseurs. » Cependant il y a plus de demandes en divorce introduites par les femmes que par les hommes.

La loi de 1792 autorisait le divorce, et, parmi les causes, plaçait le consentement mutuel et l'incompatibilité d'humeur alléguée par un des époux ; des décrets de décembre 1793, d'avril et d'octobre 1794 rendirent le divorce encore plus facile en autorisant la femme à le demander après six mois d'abandon par le mari, etc. Sous l'empire de cette loi, les divorces furent, au dire des contemporains, très nombreux. Une loi de 1798 supprima quelques-unes des facilités données par les lois antérieures ; cependant M. L. Legrand (*le Mariage*, p. 226) dit qu'à Paris il y a eu 700 divorces et 4,000 mariages en l'an IX et 900 divorces et 3,000 mariages en l'an X. Le Code civil (1803) rétablit la séparation de corps, mais continua à autoriser le divorce, tout en réduisant les causes, parmi lesquelles cependant le consentement mutuel demeura. La loi de 1884 n'a pas admis parmi les causes de divorce le consentement mutuel, mais elle a introduit l'adultère du mari, sans qu'il soit nécessaire que la concubine habite sous le toit conjugal.

(2) Sur ces dernières demandes, 108 divorces ont été prononcés.

Elles ont été au nombre de 3,815 en 1883, de 3,666 en 1884 ; elles ne sont descendues qu'à 2,549 en 1887. Il est vrai qu'une nouvelle cause de séparation, l'adultère du mari, sans que la femme ait à prouver l'entretien de la concubine dans le domicile conjugal, a été introduite et a motivé près du dixième des demandes.

éparation introduites par des maris et par des époux ayant des enfants. C'est d'ailleurs, comme pour la séparation, entre cinq et quinze ans de ménage que les ruptures sont les plus fréquentes et ce sont les sévices et injures qui en occasionnent le plus. Voir la fig. N° 68) (1).

Il y avait un reliquat considérable de ménages dissous de fait dont les époux n'attendaient qu'une occasion pour recouvrer leur complète indépendance ; quand ce passé sera liquidé, un nouvel équilibre s'établira.

Il ne paraît pas l'être encore. Mais il y a, lorsqu'on additionne les séparations, qui n'ont diminué que d'un tiers environ depuis vingt ans, et les divorces auxquels la loi du 18 avril 1886 a donné de nouvelles facilités en simplifiant la procédure, on est convaincu que le nombre des dissolutions légales du mariage augmente.

	DIVORCE				SÉPARATION DE CORPS	
	non précédé de séparation de corps		par conversion de séparation de corps		Demandes	Séparations prononcées
	Demandes	Divorces prononcés	Demandes	Divorces prononcés		
34.....	124 (2)	108 (2)	1649 (2)	1549 (2)	3666	2821
35.....	2330	1960	2310	2163	2910	2122
36.....	3190	2705	1391	1300	3017	2206
37.....	5434	4685	1171	1112	2549	1896

Les régions où les séparations de corps étaient nombreuses sont aussi à peu près celles qui fournissent, en général, le plus de divorces : les causes sont les mêmes (voir plus haut fig. n° 68). Sur 10,000 ménages recensés en 1886, on comptait, pour les quatre années 1884-1887, 88 divorces dans le département de la Seine, 54 dans Seine-et-Oise, 52 dans l'Aube, où le tribunal

1) Sur 1,000 hommes divorcés de 1885 à 1888, 305 avaient de 40 à 50 ans ; sur 100 femmes, 424 avaient de 30 à 40 ans : ce sont les deux périodes décennales qui ont fourni le plus de divorces.

2) Aux Etats-Unis, sur 328,716 divorces prononcés de 1867 à 1886, 216,176 l'ont été sur la demande de la femme (75,491 pour abandon, 55,473 pour sévices, 29,502 pour ivrognerie, 12,432 pour adultère, etc.), et 112,540 sur la demande du mari (51,485 pour abandon, 38,184 pour adultère, etc.)

3) Il paraît que plus de la moitié des ménages qui divorcent aux Etats-Unis ont des enfants (en 1886, sur 23,533 divorces 10,363 avaient des enfants, 4,765 étaient sans enfants ; 10,405 ne fournissaient pas de renseignements à cet égard.

4) Du 1^{er} août au 31 décembre.

accorde très-facilement, dit-on, l'assistance judiciaire aux demandes de ce genre, 50 dans les Bouches-du-Rhône (Marseille), 37 dans l'Eure, qui est mal noté sous presque tous les rapports démographiques, et dans la Gironde (Bordeaux), 33 dans l'Aisne, la Marne, l'Oise et le Rhône (Lyon), 30 dans la Seine-Inférieure (Rouen et le Havre), 28 dans le Calvados et le Var. Dans les derniers rangs, au contraire, avec moins de 5 divorces par 10,000 ménages, sont classés 4 départements de la Bretagne, 9 du Massif central, 5 des Alpes ou des Pyrénées, 2 du Poitou et, en outre, les Landes, l'Allier et la Mayenne.

Quel sera plus tard cet équilibre ? Vraisemblablement un équilibre instable, comme celui de beaucoup de phénomènes démographiques ; mais le nombre augmentera, comme a augmenté celui des séparations en France depuis cinquante ans et celui des divorces dans les pays qui en ont déjà fait l'expérience.

Il augmentera, parce que tel couple qui aurait hésité devant les conséquences de la séparation pourra saisir l'occasion d'affranchissement que lui offre le divorce.

Toutefois il se trouvera limité à chaque époque par l'état général des mœurs, qui sont plus puissantes que les lois en cette matière comme en beaucoup d'autres. La plupart des Etats admettent le divorce ; néanmoins on ne peut pas dire que l'institution du mariage en soit sérieusement menacée ; plusieurs, malgré la facilité qu'il donne de contracter une nouvelle union après avoir rompu la première, comptent un nombre de divorces proportionnellement moindre que celui des séparations en France et quelques départements français atteignent un taux aussi élevé que certains Etats fameux par le nombre de leurs divorces.

L'exemple de la Suisse, en Europe, et celui des Etats-Unis, où le nombre des divorces est très considérable, peut éveiller des inquiétudes ; mais ces deux pays donnent au divorce des facilités que nous considérons comme excessives et d'ailleurs en Suisse, avant la loi de 1874, qui a rendu la procédure uniforme et admis comme motif l'incompatibilité d'humeur, les mœurs des cantons allemands rendaient déjà les divorces très fréquents (1). La progression constante de la séparation ou du divorce dans

(1) 50 divorces par 1,000 mariages dans les cantons de Zurich, Schaffouse, Appenzell (Voir *Étude démographique...*, N° 27).

les Etats qui ont une législation plus sévère est de nature à préoccuper davantage ceux qui songent à un lointain avenir.

Le mal s'étendra ; ce n'est pas douteux. Nous disons « le mal » parce que le désordre conjugal, sous quelque forme qu'il se produise, est un spectacle attristant et que, lorsqu'il y a des enfants, il devient une école dangereuse pour la jeune génération. Mais est-ce la séparation et le divorce qui font ce mal ? Ils n'en sont que la conséquence et la manifestation publique devant la justice. Les tribunaux ne connaissent même que la moindre portion des souffrances morales qui séparent de cœur et même de corps certains ménages. C'est sur la plaie même qu'il faudrait pouvoir appliquer le remède : affaire de moraliste et non de législateur. Mais dans la plupart des cas, malgré le sentiment religieux ou la conscience du devoir qui aident à traverser les crises, le moraliste est impuissant : il ne saurait faire régner le bonheur là où la discorde a établi son siège en permanence.

Convient-il de condamner à perpétuité ceux qui se sont trompés en s'unissant et de ne leur offrir d'autre perspective que celle de la séparation en vue de maintenir l'intégrité du mariage ? Est-il plus sage de leur ouvrir l'espoir d'une union plus heureuse (1) ? De bons esprits sont divisés sur cette question ; les uns pensent que le mariage est une institution si importante qu'on ne doit pas craindre de faire quelques martyres pour en assurer le respect par l'indissolubilité ; les autres croient que le respect de la per-

(1) Beaucoup en effet se remarient. On a calculé pour la Suisse (période 1855-1864) et pour les Pays-Bas (période 1879-1882) que la proportion des divorcés de l'un et de l'autre sexe qui se remarieraient était plus considérable à tous les âges que celle des veufs qui se remarieraient ou des célibataires qui se mariaient (Voir plus haut chap. X. Les mariages). Il y avait en Suisse sur 1,000 individus de chaque catégorie :

		Nombre de mariages annuels.	
		Suisse.	Pays-Bas.
Hommes.	Célibataires.....	57	45
	Veufs.....	134	47
	Divorcés.....	173	103
Femmes.	Célibataires.....	64	46
	Veuves.....	39	42
	Divorcées.....	56	58

En Suisse et dans plusieurs autres Etats, c'est dans la première année qui suit le divorce qu'on compte le plus de mariages de divorcés ; ce qui indique leur empressement à se remarier et pourrait, dans certains cas, être invoqué comme un argument contre le divorce.

sonne humaine passe avant toute autre considération et interdit de sacrifier des victimes à une théorie sociale. Quant à nous, nous croyons que la loi du divorce, qui permet aux époux disjoints d'aspirer à une situation plus régulière dans beaucoup de cas, n'est pas par elle-même un mal et, quoique la courbe des divorces paraisse, après quelques oscillations, devoir dans l'avenir affecter une allure ascendante, nous sommes convaincu que cette réforme ne portera pas préjudice à l'institution du mariage, tant, du moins, que la loi rendra le divorce difficile et que les juges appliqueront la loi avec sévérité : l'exemple de la plupart des États européens dépose en faveur de cette opinion et celui des États-Unis, quoique plus inquiétant, ne prouve pas absolument le contraire.

Le divorce peut avoir des conséquences différentes suivant la civilisation des peuples. Dans les pays musulmans où il est beaucoup plus fréquent que dans les pays chrétiens, il est presque toujours demandé par le mari et il témoigne de l'infériorité de la femme ; celle-ci devient en quelque sorte un bien mobilier dont le mari se débarrasse quand il a cessé de lui plaire ; le divorce, dans ce cas, aggrave les inconvénients de la polygamie ou devient une manière de polygamie successive chez les peuples qui, comme les Kabyles, n'admettent pas la pluralité des femmes. En France, le divorce est plutôt une garantie de la femme contre le mari, car il y a plus de demandes faites par elle que par lui.

La condition des enfants est nécessairement fâcheuse quand l'union conjugale est rompue. Toutefois, elle ne nous paraît pas pire après le divorce qu'après la séparation ou même après le second mariage d'un veuf. La loi autorise, mais elle n'impose pas. Il est donc loisible à chacun d'obéir à sa foi en respectant la perpétuité du lien consacré par la religion, mais il serait abusif d'asservir sous ce rapport la volonté d'un des époux au sentiment de l'autre, quand il existe des motifs graves de dissolution.

La législation qui admet l'un et l'autre mode de dissolution du mariage, séparation et divorce, nous semble, en principe, préférable à celle qui n'en admet qu'un.

CHAPITRE XII.

LES MALADIES ET LES AUTRES CAUSES DE MORT.

Sommaire. — Les causes de mort — Les maladies dans les Sociétés de secours mutuels — Les maladies de l'enfance — Les maladies à Paris et dans les villes de France — Les maladies comparées dans divers Etats — L'accouchement — Le suicide — La comparaison avec le suicide à l'étranger — Les morts accidentelles — Les pertes d'hommes par la guerre — Essai de proportion.

Les causes de mort. — L'épuisement de la force vitale, la maladie et les accidents volontaires ou involontaires sont les principales causes de mort.

L'épuisement de la vie se manifeste surtout chez les très jeunes enfants, par faiblesse de constitution ou par suite d'une mauvaise nourriture, et chez les vieillards très âgés. Il se produit quelquefois aussi dans les âges intermédiaires.

La maladie est de beaucoup la cause la plus destructive, excepté pour la première année de la vie. Il ne nous appartient pas d'entrer à ce sujet dans des détails qui seraient du ressort de la science médicale. Nous voudrions seulement donner une idée du contingent que fournit chaque groupe de maladies à la somme des décès.

D'ailleurs, sur la statistique des maladies, on ne possède, hors des hôpitaux, des Sociétés de secours mutuels et de quelques grandes villes, qu'un nombre trop restreint de données solidement établies pour que la démographie puisse en tirer des conclusions certaines.

Les maladies dans les Sociétés de secours mutuels. — Les Anglais se sont préoccupés les premiers d'établir la durée moyenne des maladies en vue de fournir aux *Friendly societies* une mesure précise des cotisations à demander et des indemnités à payer. Ils ont dressé plusieurs tables ; mais ils y ont confondu les journées d'indemnité payées pour infirmités avec les journées

de maladie proprement dite et le taux s'est trouvé porté au-dessus de la réalité. En France, Debouteville a dressé une table provisoire et M. Hubbard a fait, en 1852, le calcul pour les Sociétés de secours mutuels avec la distinction des deux cas ; il s'est ainsi rapproché davantage du véritable taux de la morbidité, lequel naturellement s'accroît avec l'âge. Le tableau suivant présente les résultats comparés de plusieurs tables de ce genre (1).

NOMBRE DE JOURS DE MALADIE PAR PERSONNE DANS LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

	FINLAISON (1829). (Sociétés anglaises).	OLIPHANT (1820). (Sociétés écossaises).	ANSELL (1835). NEISON (1846). Moyenne (2). (Sociétés anglaises).	HUBBARD (1852). (Sociétés françaises).	RATCLIFFE (1872). (Sociétés de Manchester).	DEBOUTEVILLE (1844). (Sociétés françaises).	ITALIE.	ALLEMAGNE.	
								HEYNE. (Société de Leipzig).	BEHM. (Employés des chemins de fer).
20 à 25 ans.	7.0	4.0	5.7	5.0	5.2	5.9	6.9	5.8	8.3
25 à 30 ans.	7.0	4.2	6.1	5.3	5.7	6.7	6.5	5.1	7.5
30 à 35 ans.	7.0	4.6	6.5	5.0	6.5	8.0	6.2	5.6	7.7
35 à 40 ans.	8.5	5.0	7.4	5.5	7.5	9.5	6.7	6.3	8.9
40 à 45 ans.	9.5	6.0	9.1	6.6	9.0	10.7	6.8	7.8	9.9
45 à 50 ans.	9.5	8.3	12.0	6.9	12.5	12.2	7.4	7.7	11.3
50 à 55 ans.	10.0	11.4	15.3	7.1	17.0	14.5	7.5	8.4	14.3
55 à 60 ans.	13.5	14.9	22.5	10.0	25.0	18.3	9.1	16.2	17.4
60 à 65 ans.	—	23.0	37.0	13.5	37.0	28.7	10.5	12.5	18.1
65 à 70 ans.	—	55.6	71.0	13.7	42.0	69.8	10.4	18.9	15.0

Ratcliffe, qui travaillait sur les documents de l'importante Société des *Old fellows* de Manchester, a constaté, en distinguant la ville de la campagne, qu'à presque tous les âges et surtout dans les âges avancés, la dernière comptait un peu moins de jours de maladie que la première (3).

L'expérience des Sociétés de secours mutuels approuvées ou autorisées en France depuis 1852, dont l'administration n'a pas profité suffisamment pour établir une bonne statistique, montre

(1) Voir l'ouvrage de M. Hubbard : *De l'organisation des Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels*, 1 vol., 1852. — Voir aussi des tables donnant des proportions du même genre pour l'Italie et l'Allemagne (*Statistica della morbosità ossia frequenza e durata delle malattie presso i Soci delle Società di mutuo soccorso* (1879).

(2) Cette moyenne n'est qu'approximative ; Neison donne partout un chiffre plus fort qu'Ansell.

(3) Cependant Finlaison a constaté que les ouvriers de Londres avaient une morbidité moindre (9,4 jours) que les ouvriers ruraux des environs de Londres (11 jours). Il a constaté aussi qu'un travail facile dans un lieu clos correspondait à un nombre de malades moindre qu'un travail pénible en plein air, mais que le nombre de jours de maladies par malade était souvent plus fort dans le premier cas.

que, de 1853 à 1855, le nombre des malades était d'environ 29 par 100 sociétaires et le nombre des journées de maladie de 20 par malade, et que la proportion s'accroissait, conformément aux observations précédentes avec l'âge :

PÉRIODE 1853-1855 (1)

	NOMBRE de malades par 100 sociétaires.	NOMBRE de jours de maladie par malade.	NOMBRE MOYEN de jours de maladie par sociétaire.
15 à 35 ans.....	29	17	4.9
35 à 55 ans.....	29.9	20.6	6.2
55 à 75 ans.....	35.6	27.4	9.7
75 à 95 ans.....	36.2	43.6	15.8

Une Société de secours mutuels gagne donc en général sur ses jeunes membres et perd sur ses vieillards ; c'est pourquoi elle a intérêt à fixer une limite d'âge pour l'admission ou à demander, au-delà de cet âge, une cotisation plus forte. Mais elle peut sans danger admettre les enfants au-dessus de dix ans et elle trouve un avantage moral à réunir dans la même mutualité le père, la mère et les enfants.

Le tableau suivant fait connaître pour les deux sexes la fréquence et la durée des maladies (2) :

(1) Les Sociétés de secours mutuels en Italie (1863-1875) ont donné les résultats suivants :

	NOMBRE de malades par 100 sociétaires.	NOMBRE de jours de maladie par malade.	NOMBRE MOYEN de jours de maladie par sociétaire.
16 à 20 ans.....	30	23.4	6.9
31 à 35 ans.....	24	24.9	6.1
51 à 55 ans.....	25	29.7	7.5
71 et au-dessus.....	28	38.8	10.9
MOYENNE GÉNÉRALE ..	25	27.3	6.9

(2) En Suisse, il résulte de calculs faits en 1865 et portant sur 63,300 membres et des calculs de MM. Schuler et Burkhardt (Aarau, 1889), portant sur 18,000 membres :

	1865	1889.	
		Hommes.	Femmes.
Nombre de jours de maladie par sociétaire....	6.4	6.2	6.5
Id. par malade.....	21	21	25
Nombre de malades par 100 sociétaires	30	29	26

PÉRIODE 1871-1886.

NOMBRE MOYEN ANNUEL DE JOURNÉES DE MALADIE PAR SOCIÉTAIRE PARTICIPANT.			
	Moyenne générale.	Hommes.	Femmes.
NOMBRE DE MALADES PAR 100 SOCIÉTAIRES PARTICIPANTS.			
Dans les sociétés approuvées.....	25.8	25.5	27.5
Dans les sociétés autorisées.....	24.1	24.4	22.8
NOMBRE MOYEN DE JOURNÉES DE MALADIE PAR MALADE :			
Dans les sociétés approuvées.....	18.1	19.2	13.5
Dans les sociétés autorisées.....	20.8	21.3	17.9
NOMBRE MOYEN DE JOURNÉES DE MALADIE PAR SOCIÉTAIRE PARTICIPANT :			
Dans les sociétés approuvées.....	4.7	4.9	3.7
Dans les sociétés autorisées... ..	5.0	5.2	4.8

Si la durée des maladies est un peu plus longue dans les Sociétés autorisées que dans les Sociétés approuvées, c'est peut-être parce que la surveillance est plus sévère dans ces dernières.

Ces proportions s'appliquent à la catégorie des ouvriers rangés et des petits employés qui constituent principalement la clientèle des Sociétés de secours mutuels. Elles ne s'appliqueraient pas à la population française tout entière, surtout aux classes aisées que leur bien-être met davantage à l'abri de certaines maladies. On peut néanmoins tirer de ces chiffres quelques conclusions qui paraissent avoir un caractère général : à savoir, que la jeunesse (de 16 à 35 ans principalement) est rarement malade, qu'à partir de 55 ans la vieillesse est beaucoup plus exposée (deux fois plus environ de 55 à 65 ans, trois fois plus et davantage à partir de 65 ans) aux atteintes de la maladie, que les femmes ont des indispositions plus fréquentes, mais des maladies de moins longue durée que les hommes, et, somme toute, une moyenne de jours de maladie qui est peut-être inférieure.

Donc, si l'on met à part les couches qui, sans être par elles-mêmes une maladie, sont cependant une cause fréquente de maladie et de mort, il n'y a pas de raison, sinon dans certains cas déterminés, d'interdire l'accès de ces Sociétés aux femmes sous prétexte qu'elles coûtent plus qu'elles ne rapportent.

Les maladies de l'enfance. — La première enfance n'est pas seulement exposée à périr par faiblesse de constitution ; elle est

sujette à de nombreuses maladies, souvent mortelles. Le tableau suivant et la figure qui l'accompagne (Voir figure N° 70) font connaître les principaux groupes de maladie auxquelles elle est sujette et les saisons qui lui sont le plus funestes à Paris : nous prenons la population parisienne comme exemple à défaut de renseignements sur l'ensemble de la France. La débilité congéniale est la cause principale de mort ; elle agit en toute saison, plus fortement toutefois pendant les chaleurs, et c'est surtout dans le premier mois de leur existence qu'elle enlève les nouveau-nés (1). Les maladies de l'appareil digestif, qui ne font guère moins de victimes, sont pernicieuses en été et bénignes en hiver (2). Au contraire, l'hiver est la saison des maladies de l'appareil respiratoire (3). Les maladies du système nerveux et des sens sont plus également réparties dans le cours de l'année (4). Somme toute, juillet et août, c'est-à-dire les grandes chaleurs, février, mars et avril, c'est-à-dire les temps variables de la fin de l'hiver et du commencement du printemps, sont les plus à redouter pour la génération qui entre dans la vie (5).

(1) En 1884, à Paris, sur 9,891 décès d'enfants de moins d'un an, 1,388 ont eu pour cause la débilité congéniale ou le défaut de soins, et, sur ce nombre, 1,276 sont morts dans le premier mois.

(2) Sur les 9,891 décès de nouveau-nés en 1884, 4,466 ont eu pour cause les maladies de l'appareil digestif et sur ce nombre 4,369 sont dus à la diarrhée, à la gastro-enterite et à l'athrepsie. Le nombre des enfants qui meurent ainsi de diarrhée, de gastro-enterite ou d'athrepsie varie beaucoup suivant l'aisance des familles ; ainsi, en 1884, par 1.000 naissances (déduction faite des enfants envoyés en nourrice) le nombre des décès attribués à cette cause a été, d'une part, de 45 dans le 8^e arrondissement (Elysée), de 57 dans le 2^e (Bourse) et dans le 16^e (Passy), de 64 dans le 9^e (Opéra), de 66 dans le 18^e (Louvre) ; d'autre part, de 144 dans le 13^e (Gobelins), de 136 dans le 20^e (Ménilmontant), de 127 dans le 4^e (Hôtel-de-Ville), de 121 dans le 11^e (Popincourt) et le 12^e (Reuilly).

(3) En 1884, 1,312 décès ont eu pour cause des maladies de l'appareil respiratoire, dont 690 pour la bronchite aiguë et 505 pour la pneumonie.

(4) En 1884, 1,474 décès ont eu pour cause des maladies de cette catégorie, dont 693 pour la méningite et 641 pour les convulsions.

(5) Les autres maladies très redoutables pour les enfants (classées par la statistique municipale dans la catégorie des maladies générales), sont la rougeole (359 décès en 1884), la coqueluche (188 décès), la diphtérie et le croup (176 décès), la syphilis congéniale (241 décès).

NOMBRE DE DÉCÈS PAR AGE, PAR MOIS ET PAR GROUPE DE MALADIES DES ENFANTS DE 0 A 1 AN, A PARIS, EN 1878 (D'après M. Lafabrègue)													
MALADIES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Maladies générales	de 0 à 1 mois.....	9	6	41	1	5	3	5	5	6	9	7	70
	de 1 à 2 mois.....	4	9	6	7	3	4	7	4	3	4	7	63
	de 2 à 3 mois.....	3	6	4	5	5	5	2	2	4	5	6	47
	de 3 à 6 mois.....	13	49	22	20	16	17	40	7	11	11	21	179
	de 6 à 12 mois.....	42	42	49	53	44	31	23	14	16	16	26	385
	de 1 à 2 ans.....	92	100	103	111	83	46	45	35	29	29	32	43
TOTAL.....	163	182	195	197	156	116	104	92	67	69	73	110	1.524
Maladies du système nerveux et des sens.	de 0 à 1 mois.....	20	13	14	17	16	19	7	20	13	18	13	184
	de 1 à 2 mois.....	13	13	6	12	42	6	8	9	5	7	10	102
	de 2 à 3 mois.....	10	40	41	2	43	5	5	2	9	9	9	93
	de 3 à 6 mois.....	19	35	43	31	23	14	20	41	14	17	19	225
	de 6 à 12 mois.....	44	67	52	57	39	43	67	33	31	25	44	533
	de 1 à 2 ans.....	62	62	68	91	65	63	59	49	49	43	49	40
TOTAL.....	168	200	164	210	168	145	178	145	124	115	122	135	1.874
Maladies de l'appareil respiratoire.	de 0 à 1 mois.....	5	11	7	50	7	4	7	6	4	11	15	91
	de 1 à 2 mois.....	13	14	9	4	5	3	3	2	6	7	13	76
	de 2 à 3 mois.....	3	48	9	42	4	8	3	3	8	15	13	400
	de 3 à 6 mois.....	36	42	28	34	15	12	19	8	24	24	35	291
	de 6 à 12 mois.....	79	71	90	87	65	43	39	31	26	49	56	660
	de 1 à 2 ans.....	87	114	95	113	91	48	54	40	53	43	68	77
TOTAL.....	223	267	238	260	487	418	419	392	103	111	174	209	2.401

L'incurie des nourrices et la nourriture au biberon ou au petit pot occasionnent beaucoup de décès parmi les nouveau-nés. Une loi du 23 décembre 1874, dite loi Roussel, du nom du sénateur

Décès par mois des Enfants de 0 à 1 an à Paris en 1878
par groupes de maladies (11357 décès) d'après M. Lafabrigue

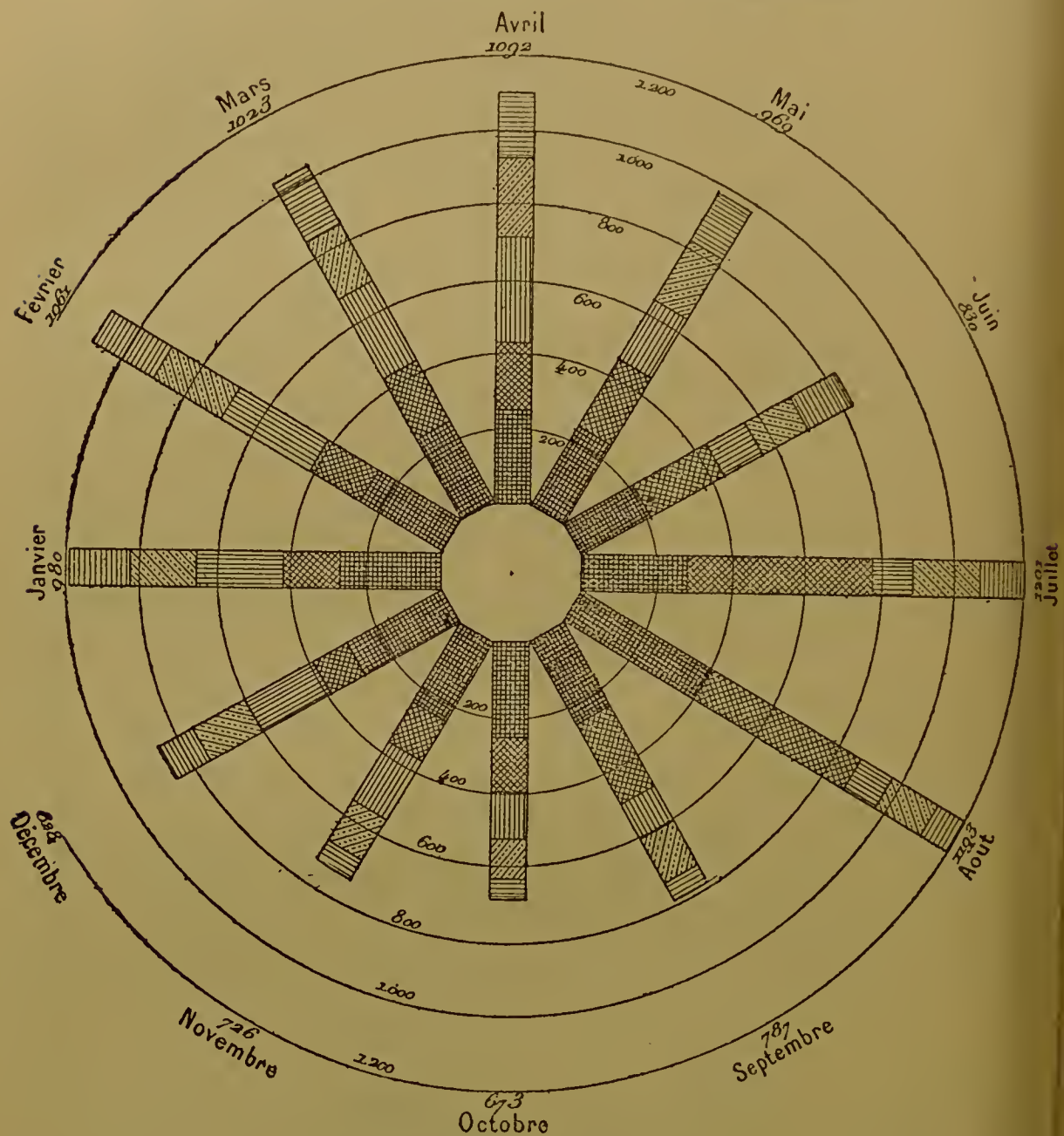


Fig. 70. — Décès par mois des enfants de 0 à 1 an.

qui s'est dévoué à cette œuvre, a eu pour objet de placer sous une surveillance spéciale les nourrissons et les nouveau-nés; quoique l'application des mesures prescrites soit encore bien im-

parfaite, elle paraît cependant avoir produit dans plusieurs départements quelques résultats et, sans avoir pu fournir encore matière à une statistique générale, elle a permis de mesurer le danger pour la clientèle parisienne. M. Ledé, médecin inspecteur des enfants du premier âge, calculant sur 9,178 enfants nés à Paris et placés en nourrice hors de Paris, a trouvé la mortalité suivante :

	NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 ENFANTS VIVANTS DE CHAQUE AGE ET DE CHAQUE CATÉGORIE.			
	LÉGITIMES, ÉLEVÉS AU		ILLÉGITIMES, ÉLEVÉS AU	
	Sein.	Biberon.	Sein.	Biberon.
Enfants âgés de 1 à 15 jours.	27.5	41.9	35.6	52.9
Id. 16 à 30 jours.	39.0	36.3	42.3	54.7
Id. 1 à 3 mois..	21.7	27.5	22.2	39.7
Id. 3 à 6 mois..	14.7	19.1	13.2	22.6

Ces chiffres montrent que les enfants illégitimes sont plus exposés à mourir, parce qu'ils sont en général l'objet de moins de soins et que les enfants élevés au biberon meurent en plus grand nombre, surtout dans les premiers jours de leur existence, parce que leur mode d'alimentation ne vaut pas le sein d'une femme, et surtout celui de la mère (1).

Les maladies à Paris et dans les villes de France. — Les hôpitaux fournissent une statistique précise, mais spéciale, reflet imparfait de la morbidité générale d'une localité. En effet, leur clientèle est au-dessous de la moyenne de bien-être de la population ; elle n'est admise ordinairement que lorsque le cas pré-

(1) A Berlin, en 1885 (*Statistisches Jahrbuch*, 1885), M. Bœckh a trouvé, d'après le mode de nourriture, les résultats suivants déduits de 11,582 décès d'enfants de 0 à 1 an :

	Sur 1,000 vivants de chaque âge et de chaque catégorie, nombre de décès pendant le		
	1 ^{er} mois.	5 ^e mois.	11 ^e mois.
Enfant nourri au sein par sa mère.....	20.3	4.9	6.0
Id. par une nourrice.....	32.9	5.3	3.6
Id. avec le lait d'un animal....	108.1	49.2	22.4
Id. avec des succédanés du lait.	270.4	64.9	24.7
Id. d'une manière insuffisante...	438.7	104.6	92.0

A Paris les décès de la première enfance par athrepsie ont diminué de 1881 (22,5 p. 1,000) à 1888 (17 p. 1,000). Ce que le chef du laboratoire municipal attribue, sans autre preuve d'ailleurs que la coïncidence des faits, à l'amélioration de la qualité du lait (d'après les essais faits au laboratoire municipal).

sente une certaine gravité et elle fournit, par suite, un contingent de décès supérieur à celui des autres maladies.

Néanmoins le renseignement est instructif. En 1886, les hôpitaux de Paris ont reçu 104,478 malades ; 90,558 sont sortis vivants et il y a eu 13,920 décès, correspondant à une mortalité de 13,3 p. 100. Le tableau suivant fait connaître les maladies qui ont présenté plus de 1,000 cas, le nombre des décès qu'elles ont occasionnés, le rapport de ces décès au total des décès des hôpitaux ramené à 100, et le nombre de malades décédés sur 100 malades soignés par chaque maladie.

HOPITAUX DE PARIS (Avec l'Hospice des Enfants-Trouvés) (Année 1886). — MALADIES.	NOMBRE DE MALADES sortis vivants.	NOMBRE DE DÉCÈS.	NOMBRE DE DÉCÈS par chaque maladie sur un total de 100 décès survenus dans les hôpitaux.	NOMBRE DE MALADES décédés sur 100 malades soignés pour chaque maladie.
GROUPE I.				
Fièvre typhoïde	1.672	241	1.7	12.5
Diphthérie, croup.....	712	960	6.9	5.1
Rhumatisme	4.148	34	0.2	0.8
Pleurésie	1.354	160	1.2	10.5
Embarras gastrique	3.557	8	0.06	0.2
Métrite	2.091	4	0.03	0.2
Grossesse, accouchements et leurs suites.....	7.874	123	0.9	1.5
Phlegmons.....	1.041	78	0.5	6.4
Abcès.....	2.062	54	0.4	2.5
Bubons et chancres mous.....	1.841	»	»	»
Plaies.....	2.327	15	0.1	0.6
Contusions.....	1.605	15	0.1	0.9
Fractures.....	2.487	117	0.8	4.4
GROUPE II.				
Phtisie et tuberculose pulmonaire.	4.926	3.732	26.8	43.1
Anémie et chlorose.....	1.631	63	0.4	3.7
Maladies organiques du cœur....	1.395	572	4.1	28.7
Bronchite chronique.....	1.852	154	1.1	7.6
Ulcères	1.041	16	1.0	1.5
Tumeurs et adénites.. ..	1.018	53	0.04	5.2
GROUPE III.				
Syphilis.....	3.515	68	0.5	4.8
Bronchite aiguë.....	4.525	164	1.2	3.5
Pneumonie.....	1.625	1.178	8.4	42.0
Blennorrhagie.....	1.306	»	»	»
GROUPE IV.				
Maladies des organes des sens ...	1.070	6	0.04	0.5
Maladies du testicule.....	1.235	4	0.03	0.3
Maladies de la peau	3.504	32	0.2	0.9
Maladies des os	1.086	41	0.3	3.6
Maladies du système nerveux....	4.222	1.061	7.6	20.0
Autres maladies.....	36.756	4.967	35.6	13.5
	104.478	13.920	100	13.3

Le tableau donne une idée à peu près exacte de la nocuité des

maladies du premier groupe, qui sont des maladies aiguës. Il donne une idée insuffisante de la mortalité du deuxième groupe ou maladies chroniques ; la phtisie ne pardonne guère, et, si les hôpitaux ne comptent que 43 décès par 100 phtisiques, c'est que 57 sont sortis guéris, non du mal, mais de la crise qui avait motivé leur admission. Il en est de même des maladies organiques du cœur. La pneumonie et la bronchite ne sont très dangereuses que pour les enfants et les vieillards ; il faudrait tenir compte de l'âge pour avoir la notion précise de la nocuité des maladies de ce genre. Quels que soient les groupements résultant des études de détail que comporte la question, la phtisie (1), la pneumonie, la pleurésie, les maladies organiques du cœur, celles du système nerveux et la bronchite sont au nombre des ennemis les plus redoutables de la vie humaine.

Ces proportions par lesquelles la statistique essaye de mesurer le degré de nocuité des maladies, sont assurément, comme nous l'avons dit, supérieures à la moyenne générale de la population ; celle-ci ne perd pas, à beaucoup près, 13,3 p. 100 de ses malades (2). En effet, dans les Sociétés de secours mutuels qui représentent mieux la relation ordinaire entre la morbidité et la mortalité, mais qui ne comprennent pas d'enfants, on ne perd que 6,2 par 100 malades (3). La proportion de 1,5 décès sur 100 accouchements ou grossesses soignées (proportion elle-même beaucoup plus forte avant les récents progrès de la chirurgie obstétricale) équivaldrait à 14,000 décès annuels de femmes en couches pour la France, ce qui est heureusement très loin de la réalité (4).

Depuis l'organisation du service de la Statistique municipale par le D^r Bertillon, la ville de Paris publie les causes de décès ; les cadres ont été dressés avec compétence, mais les résultats sont encore imparfaits, parce qu'ils dépendent de la bonne volonté des médecins qui adressent les renseignements à l'administration ; or

(1) La phtisie semble avoir depuis longtemps cette triste supériorité. Au xvii^e siècle J. Graunt (*Natural and political observation... upon the bills of mortality*), donnait, dans une statistique des décès par maladie à Londres, la phtisie et la peste, comme les principales causes de mort.

(2) D'un travail déjà ancien (V. Morbidité, *Dict. encyc. des Sc. médicales*), il résultait que, de 1861 à 1864, la moyenne des décès pendant les cinq premiers jours, après l'entrée à l'hôpital, aurait été de 29 p. 100.

(3) Dans les Sociétés approuvées en 1886.

(4) Voir, dans le même chapitre, le § *Accouchement*.

ceux-ci n'ont pas tous la même bonne volonté et ne sont pas convaincus de l'intérêt que présente ce genre de document ni même du droit qu'ils ont de le fournir.

Durant la période quinquennale 1882-1886, les maladies qui ont causé le plus de décès ou enlevé le plus d'habitants sont la tuberculose pulmonaire (18,6 p. 100 du total des décès de Paris), et 458 hab. sur 100,000, la diarrhée et l'athrepsie (8,3) et 205, presque tous dans la première enfance, la pneumonie (6,9) et 170, les maladies organiques du cœur (5,2) et 128, la congestion et l'hémorrhagie cérébrales (4,8) et 117, la méningite (4,3), le cancer (4,2), la bronchite chronique (4,1), maladie des vieillards, qui ont enlevé chacune une centaine d'habitants, la diphtérie et le croup (3,5), la fièvre typhoïde (3,3) très variable en intensité suivant les années, comme toutes les épidémies (1), enfin la bronchite aiguë (2,8). (Voir le tableau).

(1) L'influence de la fièvre typhoïde et celle de la variole sont variables suivant les années, comme celle de toutes les épidémies. Voici, d'après le calcul de M. J. Bertillon, le nombre des décès à Paris, par 100,000 habitants :

	Fièvre typhoïde	Variole	Diphtérie	Rougeole
1865.....	64	42	53	19
1866.....	53	32	45	45
1867.....	48	17	36	34
1868.....	51	33	41	34
1869.....	54	36	41	27
1870 (*).....	132	521	27	42
1871 (*).....	243	149	30	32
1872.....	54	5	62	31
1873.....	56	1	64	30
1874.....	43	2	53	33
1875.....	53	13	67	34
1876.....	102	19	79	44
1877.....	61	7	121	33
1878.....	40	4	93	32
1879.....	53	43	84	43
1880 (**). ..	59	99	94	44
1881.....	87	44	99	40
1882.....	143	28	100	45
1883.....	88	20	84	49
1884.....	67	3	69	67
1885.....	58	8	73	»
1886.....	42	9	67	»
1887.....	61	17	70	»

(*) Rapport approximatif, parce qu'on ne connaît pas exactement la population de Paris pendant le siège.

(**) Chiffre un peu différent de celui que donne l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*, par suite de la manière dont les décès ont été comptés.

Au nombre des maladies épidémiques qui ont fait de grands ravages, il faut compter l'influenza. De novembre 1889 à février 1890, en quatre mois, elle a augmenté de 5,000 le nombre moyen des décès annuels à Paris ; dans la première semaine de l'année 1890, le nombre des décès s'est élevé à 2,683, tandis qu'il n'avait été que de 977 l'année précédente.

MORTALITÉ A PARIS (PÉRIODE 1882-1886)

CAUSE DES DÉCÈS.	NOMBRE moyen annuel de décès.	Proportion p. 0,10 dans le total moyen annuel des décès.	NOMBRE DE DÉCÈS occasionnés par chaque maladie sur 100,000 hab. (d'après la popu- lation moyenne des recensements de 1881 et 1886).
Fièvre typhoïde.....	1.893	3,3	82.3
Variole.....	320	0,5	13.9
Rougeole.....	1.287	2,2	55.9
Scarlatine.....	204	0,3	8.8
Coqueluche.....	432	0,7	16.0
Diphtérie et croup..	1.976	3,5	85.9
Tuberculose pulmonaire.....	10.542	18,6	438.3
Autres tuberculoses.....	1.055	1,8	45.8
Syphilis.....	269	0,4	11.6
Cancer.....	2.377	4,2	103.3
Rhumatismes.....	203	0,3	8.8
Diabète.....	303	0,5	17.5
Alcoolisme.....	200	0,3	8.6
Méningite.....	2.423	4,3	105.3
Congestion et hémorrhagie cérébrales.	2.701	4,8	117.4
Maladies chroniques du cerveau.....	984	1,7	42.7
Maladies de la protubérance du bulbe et de la moelle épinière.....	170	0,3	7.3
Convulsions essentielles des enfants...	801	1,4	34.8
Maladies organiques du cœur.....	2.950	5,2	128.2
Affections des artères.....	189	0,3	8.2
Affections des veines.....	110	0,1	4.7
Bronchite aiguë.....	1.612	2,8	70.1
Bronchite chronique.....	2.331	4,1	101.3
Pleurésie.....	403	0,7	17.5
Pneumonie.....	3.926	6,9	170.7
Congestion et apoplexie pulmonaires..	651	1,1	28.3
Asthme.....	306	0,5	13.3
Maladies de l'estomac chroniques.....	240	0,4	10.4
Diarrhée, athrepsie.....	4.729	8,3	205.6
Entérite.....	288	0,5	12.5
Obstructions intestinales.....	301	0,5	13.0
Tumeurs abdominales.....	127	0,2	5.5
Affections chroniques et abcès du foie.	484	0,8	21.4
Cirrhose.....	394	0,7	17.1
Péritonite.....	428	0,7	18.6
Néphrite.....	347	0,6	15.0
Maladie de Bright.....	309	0,5	13.4
Maladies chroniques de la vessie.....	204	0,3	8.8
Affections puerpérales.....	273	0,4	11.8
Erysipèle.....	285	0,5	12.3
Phlegmon.....	126	0,2	5.4
Maladie des os.....	173	0,3	7.5
Maladies articulaires et débilité con- géniale et sclérome.....	1.235	2,1	53.6
Débilité sénile.....	1.435	2,5	62.4
Tumeurs blanches.....	101	0,1	4.4
Brûlures.....	126	0,2	5.4
Autres maladies.....	4.197	7,4	182.4
TOTAL DES DÉCÈS.....	56.420	100	2.453.0

Une publication du ministère de l'Intérieur, qui n'a commencé qu'en 1886, permet d'établir une comparaison du même genre

pour les villes de plus de 10,000 habitants. Nous donnons d'abord le détail des maladies en 1887 (année où la fièvre typhoïde a sévi), en divisant les villes en deux groupes, celui des villes de 10,000 à 20,000 habitants et celui des villes de plus de 20,000 habitants.

MORTALITÉ DANS LES VILLES AUTRES QUE PARIS (ANNÉE 1887).

CAUSES DES DÉCÈS.	RÉPARTITION DES DÉCÈS SUIVANT LEURS CAUSES DANS LES			
	Villes de plus de 20,000 habitants.		Villes de 10,000 à 20,000 habitants.	
	Proportion pour 100 décès.	Nombre de décès pour 100,000 habit.	Proportion pour 100 décès.	Nombre de décès pour 100,000 habit.
Fièvre typhoïde ou muqueuse. . .	2.7	68.3	2.7	67.3
Variole.....	1.3	31.7	1.1	27.7
Rougeole.....	2.8	71.2	1.7	42.7
Scarlatine.....	0.4	10.0	0.3	8.0
Coqueluche.....	0.7	17.4	0.6	15.4
Diphthérie, croup, angine.....	2	51.0	2.7	67.7
Choléra asiatique.....	»	»	»	1.0
Phtisie pulmonaire.....	12.7	321.9	7.9	196.5
Autres tuberculoses.....	2.5	64.4	2.7	67.4
Tumeur cancéreuse.....	3.2	81.1	2.5	63.2
Méningite simple.....	3.3	82.5	2.7	68.2
Congestion, hémorrhagies, etc..	5.2	132.2	5.3	130.9
Paralytie.....	1	25.1	2	51.2
Ramollissement cérébral.....	1.2	31.8	1.9	48.5
Maladies organiques du cœur....	5.5	139.7	5.6	140.2
Bronchite aiguë.....	2.8	72.2	2.7	67.2
Bronchite chronique.....	3.9	98.8	3.6	91.0
Pneumonie.....	8.2	209.1	8.2	205.2
Diarrhée.....	8.4	213.3	6.7	166.4
Fièvre et péritonite puerpérales..	0.5	12.7	0.7	16.8
Autres affections puerpérales....	0.3	6.6	0.3	7.6
Débilité congéniale.....	3	75.8	2.6	64.2
Débilité sénile.....	3.6	90.7	5.1	126.5
Suicides.....	1.2	29.5	0.8	20.3
Autres morts violentes.....	1.4	34.7	1.3	33.4
Autres causes.....	17.5	440.3	18.4	456.6
Causes inconnues.....	4.8	116.2	10	249.0
TOTAL.....	100	2,540.3	100	2,490.9

La phtisie pulmonaire (qui sévit cruellement au Havre, à Lille, à Paris, à Nancy, à Reims), la diarrhée, la pneumonie, les maladies organiques du cœur, la congestion et l'hémorrhagie cérébrales (apoplexie), la bronchite (chronique ou aiguë), la débilité sénile, la méningite, le cancer, la débilité congéniale et deux maladies épidémiques, la diphthérie et la fièvre typhoïde sont les affections qui ont occasionné le plus de décès en 1887. Ces maladies ou groupes de maladies, au nombre de douze sur un total d'environ 170 maladies qui figurent dans les statistiques, fournissent à la

mort plus de la moitié de son contingent (1). Entre les grandes villes et les moyennes on remarque de légères différences, qui peuvent, il est vrai, être un accident particulier à l'année. La sénilité, le ramollissement cérébral, la paralysie sont relativement plus fréquents dans les moyennes villes, peut-être parce que leur population comprend une proportion plus forte de vieillards. Pourquoi la diphtérie et le croup y ont-ils sévi davantage ? Au contraire, la phtisie, la diarrhée, la débilité congéniale, les tumeurs ont eu plus de gravité dans les grandes villes que dans les moyennes.

L'âge et le degré d'aisance exercent une influence sur la nature, la fréquence et la gravité des maladies ; les médecins le savent par leur expérience, mais la statistique a trop peu de renseignements pour donner une mesure précise de l'influence de la richesse. M. J. Bertillon a cependant fourni quelques indications utiles sur ce sujet, en comparant à Paris pour la période 1865-1887, les maladies au nombre des ouvriers et des patrons, des indigents, des domestiques et des contrats de mariage par quartier ; il a trouvé que la diarrhée, la variole, la rougeole, la scarlatine, la coqueluche, la diphtérie, qui s'attaquent à l'enfance plus qu'aux autres âges, sévissaient surtout dans les quartiers pauvres ; que ces maladies, ainsi que la méningite, atteignent les garçons plus que les filles ; que la phtisie, qui fait plus de victimes parmi les hommes que parmi les femmes et qui est mortelle surtout entre 30 et 45 ans, la bronchite, la pneumonie sévissaient aussi principalement dans les quartiers pauvres ; que le diabète, au contraire, qui s'attaque aux hommes plus qu'aux femmes, était plus fréquent dans les quartiers riches ; que les maladies organiques du cœur, qui sont funestes surtout aux vieillards et qui paraissent augmenter en nombre, ont à peu près la même intensité dans tous les arrondissements (2).

Une des maladies épidémiques les plus redoutables, la fièvre typhoïde, qui sévit par intermittence et qui fait en général plus de victimes en France que dans la plupart des autres États d'Europe, a une forte intensité dans les villes de garnison. Par un calcul portant sur une période de treize années, M. Brouardel a établi qu'elle se porte surtout sur la région méditerranéenne,

(1) 58 p. 100 sur le tableau précédent.

(2) Voir l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* pour 1887.

Montpellier, Marseille, Narbonne, Lodève, etc., où elle enlève annuellement plus de 500 soldats sur 100,000, tandis que dans le centre et l'est elle n'en fait mourir que 200 à 300 (1).

La publication du ministère de l'Intérieur fait connaître, pour les trois années 1886-1888, la part des six principales maladies épidémiques dans la mortalité générale des 195 villes de plus de 10,000 âmes, soit d'une population totale de 8,575,590 âmes. Le tableau suivant présente ce résultat par groupes de villes.

DÉCÈS CAUSÉS PAR SIX MALADIES ÉPIDÉMIQUES DANS LES PRINCIPALES VILLES
(Nombre de décès par 100,000 habitants, moyenne des années 1886-1888).

MALADIES ÉPIDÉMIQUES.	Villes de plus de 40,000 hab. (y compris Paris).	Villes de 23,000 à 40,000 h.	Villes de 17,000 à 23,000 h.	Villes de 15,000 à 17,000 h.	Villes de 11,600 à 15,000 h.	Villes de 10,000 à 20,000 h.
Fièvre typhoïde.	66	59	59	60	69	47
Diphthérie.	57	70	58	58	74	57
Rougeole.	50	60	36	30	36	31
Variole.	36	45	18	32	26	27
Coqueluche.	18	23	17	13	14	21
Scarlatine.	10	10	9	6	8	4

Nous donnons dans le tableau suivant le taux particulier de quelques villes de chaque groupe.

(1) La fièvre typhoïde, en 1885, a occasionné 151 décès à Reims par 100,000 habitants, 149 à Marseille, 133 à Naney, pendant qu'elle en occasionnait 58 à Paris, 30 seulement à Saint-Étienne, 18 à Lille, 14 à Douai. A l'étranger : 19 à Bruxelles, 11 à Amsterdam, 17 à Londres, 17 à Berlin, 15 à Dresde, 18 à Munich, 14 à Vienne, 26 à Budapest, 44 à Rome, 90 à Saint-Petersbourg. L'insalubrité détermine ou aggrave la fièvre typhoïde. Le maire de Reims, M. Henrot, qui a établi une statistique démographique de la ville, disait en 1888 : « Il y a quatre ans, en voyant sur les plans une épidémie typhoïde localisée dans une partie de la ville insuffisamment canalisée, nous avons pu l'arrêter en faisant distribuer, dans des tonneaux d'arrosage, de grandes quantités d'eau potable. Depuis que l'eau des fontaines a remplacé l'eau des puits, trop souvent contaminée par des infiltrations provenant des fosses d'aisance, la fièvre typhoïde a complètement disparu ». M. J. Bertillon, en citant ce passage, ajoute : « La statistique est une sonnette d'alarme pour l'hygiéniste ». Un échange de même genre s'est produit parmi les internes du lycée de Toulon. L'administration militaire s'est appliquée à combattre la fièvre typhoïde en purifiant l'eau et en améliorant les fosses d'aisance des casernes. Le résultat pour la garnison de Paris a été une diminution de 58 p. 100 de cas de fièvre typhoïde et de 40 p. 100 de décès causés par cette fièvre en 1889, comparativement à la période 1886-87. Au contraire, en 1889, une infiltration de liquides impurs dans les eaux potables des casernes de cavalerie de Dinan a causé une mortalité considérable. (Voir *Journal officiel* du 19 février 1890). — En Italie, les décès causés par la fièvre typhoïde dans l'armée (période 1874-76) ont varié de 25 par 10,000 hommes dans la division militaire de Palerme, 13 dans celle de Florence.

MORTALITÉ PAR MALADIE ÉPIDÉMIQUE ET PAR 100,000 HABITANTS :

VILLES.	Fièvre typhoïde.	Variole.	Rougeole.	Diphthérie.	Scarlatine.	Coqueluche.	Mortalité totale des 6 maladies épidémiques par 100,000 h.	Mortalité générale (Nombre total des décès par 100,000 h.)
Lyon.....	30	6	33	40	11	10	129	2.270
Marseille.....	110	197	65	139	4	15	531	3.100
Le Havre.....	232	65	23	59	7	20	408	3.250
Reims.....	40	58	99	76	19	30	242	2.890
Nancy.....	52	2	37	23	6	10	130	2.380
Saint-Denis.....	48	64	53	68	15	35	285	3.330
Le Creusot.....	27	125	98	67	6	9	333	1.960
Arles.....	110	14	48	62	6	11	452	2.870
Cannes.....	41	15	33	19	2	7	116	2.690
Fourmies.....	13	»	20	61	18	9	122	2.040
Gap.....	116	23	93	194	55	113	594	2.460
Riom.....	46	16	56	40	66	3	229	2.700

Ces épidémies figurent à peu près pour un dixième dans la moyenne générale ; mais, dans certaines localités, comme le Creusot et Arles, elles ont fait, durant la période 1886-1888, beaucoup plus de victimes, tandis qu'elles ont été particulièrement bénignes à Nancy, à Nantes, à Cannes, à Fourmies.

Les maladies comparées dans divers États. — La Statistique du Royaume d'Italie, qui publie tous les ans les causes de mort de sa population, a dressé aussi à plusieurs reprises des tableaux comparatifs de ces causes pour d'autres États qui fournissent des renseignements. Le défaut d'uniformité dans la classification et dans le mode de constatation n'autorise pas à tirer de ces documents des conclusions précises ; l'ensemble confirme cependant à peu près l'ordre de gravité des maladies que l'on trouve dans les documents français et fait voir que la phtisie, la bronchite et la pneumonie, l'entérite et la diarrhée, la diphtérie, qui sévit fortement en Allemagne, la congestion cérébrale sont au nombre des fléaux les plus redoutables à l'humanité.

On peut s'en convaincre en examinant les deux tableaux suivants, l'un qui fait connaître pour six États d'Europe la proportion des décès causés par les principales maladies sur un total de 100 décès et l'autre le nombre de décès causés par les principales maladies (dont la liste diffère un peu de la première) sur 100,000 habitants (1).

(1) Voir *Statistica delle cause di morte 1884, Geographia nosologica del Italia*, par M. Giuseppe Sormani. La France ne figure pas dans le document italien.

SUR 100 DÉCÈS, NOMBRE DE DÉCÈS CAUSÉS PAR LES MALADIES SUIVANTES :
(D'après la Direction générale de la Statistique du royaume d'Italie) (1).

	ITALIE.	ANGLE-TERRE.	SUISSE.	AUTRICHE.	SUÈDE.	BELGIQUE.	FRANCE. (Villes de 10,000 à 20000 hab. 1887).
Rougeole.....	2.5	2.3	1.4	1.5	1.7	2.6	1.7
Scarlatine.....	1.0	2.8	2.1	2.1	2.6	1.4	0.3
Coqueluche.....	0.8	2.7	2.1	3.5	1.0	3.4	0.6
Diphthérie et croup.....	3.0	1.6	6.5	5.6	5.5	3.6	2.7
Fièvre typhoïde.....	3.2	1.3	1.9	2.4?	1.6	2.8	2.7
Phtisie et tuberculose diffuse...	8.1	10.0	12.3	12.5	14.4?	14.6	10.6
Méningite et hydrocéphalie.....	1.0	1.4	»	»	»	»	2.7
Mésentérite.....	2.1	1.6	»	»	»	»	»
Bronchite et pneumonie.....	16.4	17.6	6.8	9.3	10.5?	15.7	14.5
Tumeurs malignes.....	2.1	2.9	1.2	1.4	4.1?	»	2.5
Congestion et apoplexie cérébrales.....	4.5	5.5	4.2	2.3	?	»	5.2
Entérite et diarrhée.....	10.0	4.3	3.2	4.0	12.4?	6.5	6.6

DÉCÈS OCCASIONNÉS PAR LES MALADIES SUIVANTES PAR 100,000 HABITANTS
(Période 1880-1884) (2)

(D'après M. RASERI, *Statistique du royaume d'Italie*).

	ANGLETERRE. (statist. portant sur 7 mill. d'hab.)	PAYS-BAS.	BELGIQUE.	PRUSSE.	SUISSE. (15 cantons).	AUTRICHE.	ESPAGNE.	ITALIE (3). (284 localités).	RUSSIE.	SUÈDE.	FRANCE. (Vill. de 10,000 à 20,000 h. 1887)
Varirole.....	6	6	41	3	3	70	84	16	29	4	28
Rougeole.....	40	29	52	35	09	46	88	70	11	24	43
Scarlatine.....	53	11	29	53	10	58	20	29	18	48	80
Diphthérie et croup.....	30	37	77	154	61	166	68	92	147	98	68
Coqueluche.....	47	38	72	54	23	106	31	24	2	18	15
Fièvre typhoïde et typhus.	27	42	62	51	23	73	56	94	21	29	67
Malaria et cachexie palustre.....	1	9	05	»	00	?	32	49	?	0.3	?
Siphylis.....	8	1	?	?	02	?	?	16	?	?	?
Tuberculose diffuse et phtisie pulmonaire.....	211	197	305	309	218	384	123	255	?	?	274
Bronchite et pneumonie..	322	363	329	166	315	281	241	453	?	?	363
Tumeurs malignes.....	53	58	?	31	84	42	?	61	?	?	63
Grossesses et maladies puerpérales.....	16	14	23	22	21	?	35	21	?	13	17

(1) Dans ce tableau, l'Italie, pays chaud, compte moins de phtisiques par 100 décès que la Belgique et la Suède et moins de coqueluches; mais la diphtérie, la fièvre typhoïde, l'entérite et la diarrhée y sévissent plus que dans la plupart des autres pays. Une des raisons de cette proportion est que l'Italie a une forte mortalité enfantine. La diphtérie sévit très fortement en Allemagne et en Russie. En Norvège (statistique portant sur 40 p. 100 du total des décès, période 1870-1875), la phtisie, la pneumonie, la petite vérole, la fièvre scarlatine figuraient chacune à raison de 15 p. 0/0 environ. A Christiania, le nombre des décès par phtisie a été, en 1886, de 277 par 100,000 hab.

(2) Pour quelques États la période ne comprend que trois ans. Le rapport par 100,000 âmes donne une idée plus exacte de la nocuité des maladies que le rapport sur 100 décès.

(3) *L'Annuario statistico italiano*, 1887, contient une table comparée pour six

Les hôpitaux étrangers fournissent aussi des renseignements qui ne sont pas en contradiction avec ceux de Paris et du reste de la France. Durant la période 1883-1885, les hôpitaux en France ont reçu environ 1 centième des habitants ; la proportion est à peu près la même en Italie, en Allemagne et en Autriche ; elle est un peu moindre en Suède et moitié moindre en Norvège. Pour 100 malades sortis vivants, il y a eu 10 décès en France ; il y en a eu 11 en Italie et en Autriche, 10 en Norvège, 9 en Allemagne, à peine 7 en Suède. Les maladies qui ont le plus souvent occasionné la mort sont, d'après la statistique italienne (1) :

NOMBRE DE DÉCÈS POUR CHAQUE MALADIE ET PAR 100 MALADES SORTIS DE L'HÔPITAL APRÈS AVOIR ÉTÉ SOIGNÉS POUR CETTE MALADIE (1883-1885) :

	ITALIE.	EMPIRE ALLEMAND.	AUTRICHE CISLEITHANE
Tuberculose et phtisie.....	48	52	44
Diphthérie.....	36	23	32
Tumeurs malignes.....	31	28	30
Néphrite.....	32	30	36
Pneumonie.....	25	22	24
Fièvre typhoïde.....	18	14	16
Scrofules.....	20	3	5
Bronchite.....	10	5	3
Catarrhe intestinal.....	18	7	7
Variole.....	14	13	20
Alcoclisme.....	9	5	9

La statistique fournit quelques données pour comparer le nombre des soldats atteints de maladies vénériennes durant la période 1867-69 : 329 par 1,000 soldats en Angleterre, 100 en Belgique, 96 en France, 88 en Prusse, 63 en Autriche. Le mode de recrutement influe sur cette proportion qui était tombée à 88 pour la France en 1873.

La Statistique italienne est une de celles (avec l'Angleterre et la Suisse) qui classent les décès par profession : renseignement intéressant. En 1885, la fièvre typhoïde, qui comptait à raison de 3,7 p. 0/0 dans le total des décès d'individus des deux sexes âgés de plus de 15 ans, figure à raison de 24 p. 0/0 parmi les

années (1881-86) des causes de mort en Italie. Les cinq maladies qui ont fait le plus de victimes sont la bronchite et la pneumonie (410 décès par 100,000 habitants en 1881 et 480 en 1883), l'entérite et la diarrhée (260 en 1886 et 310 en 1885), la tuberculose et la phtisie pulmonaire (230 en 1881 et 250 en 1883), la congestion et l'apoplexie cérébrales (120 en 1881 et 140 en 1884), le choléra (0 en 1881 et 120 en 1884).

(1) Voir : *Movimento degli infermi negli ospedali civili*, années 1885, 1886 et 1887,

élèves du sexe féminin, de 9,4 parmi les élèves du sexe masculin, de 21 parmi les soldats (ce qui confirme les observations faites à Paris, dans le VII^e arr^t), et montre le danger des agglomérations; la tuberculose, à raison de 13,5 p. 0/0 des décès de personnes âgées de plus de 15 ans et à raison de 48 p. 0/0 pour les élèves du sexe masculin et de 50 p. 0/0 parmi celles du sexe féminin à raison de 38 à 37 pour les typographes et les commis, et, d'autre part, de 7,7 seulement pour les agriculteurs, de 5,7 pour les bergers, de 2,6 pour les mendiants des deux sexes. Ce qui semble indiquer que la vie au grand air des champs est plus indemne que la vie sédentaire dans les villes. L'alcoolisme aigu et chronique, qui ne compte en moyenne que pour 0,5 par 100 décès, figure pour plus de 2 parmi les cantiniers et les portefaix.

D'une étude faite en Angleterre sur une période de vingt-quatre ans (1855-1879) (1), il résulte que la phtisie fait en moyenne 235 victimes par an sur 100,000 habitants, la bronchite 186, la pneumonie 110, la scarlatine, très variable en intensité, 85, la coqueluche 52, la rougeole 41, le croup 23, l'asthme 120, la diphthérie 15, la méningite 34, la méésentérite 28.

Nous citerons en dernier lieu les tables de l'Assurance mutuelle sur la vie de New-York dont la clientèle se compose presque exclusivement d'adultes et est surtout américaine (3,985 cas en Amérique sur un total de 5,224 décès), qui a enregistré les causes de mort de ses assurés de 1843 à 1874. Sur 100 décès, la moitié environ proviennent de six maladies, 17,6 de la phtisie, 7,4 de la pneumonie, 6,4 de la fièvre typhoïde, 5,9 de l'apoplexie, 5,8 des maladies du cœur, 5,4 de la paralysie et autres maladies du cerveau. La phtisie, la fièvre typhoïde et les morts accidentelles ont occasionné 68 p. 0/0 du total des décès des hommes de 18 à 29 ans, tandis qu'ils comptent à raison de 12 p. 0/0 dans ceux des hommes de 60 à 69 ans. Au contraire, la proportion des maladies du cerveau, du cœur, des voies urinaires et de la pneumonie est de 45 p. 0/0 pour les vieillards et seulement de 8 p. 0/0 pour les jeunes gens (2).

L'accouchement. — L'accouchement n'est pas une maladie,

(1) Lectures de M. Longstaff, *Epidemiological Society of London*.

(2) Voir *Preliminary report of the mortality experience of the mutual Life insurance Company of New York*, 1876.

mais il est une cause de mort qui abrège sensiblement la vie moyenne des femmes. D'après les tables de survie américaines, où les décès sont classés par genre de maladies, sur 100 décès de femmes de 20 à 30 ans, 18 proviennent d'accouchement et 6 de maladies des seins ou de l'utérus; de 30 à 40 ans, la proportion est de 13 et de 5.

En Norvège, la statistique médicale constate 6 à 7 décès par 1,000 accouchements (1). C'est à peu près la proportion que donne Paris, où le rapport des décès de femmes en couches (accouchement et suites de couches) était de 6,6 pour 1,000 décès en 1884 (2). La plupart des cas se produisent entre 15 et 40 ans (3); en 1884, ils représentaient seulement 6,3 et en 1886, 5,4 p. 0/0 du total des décès des femmes (femmes et filles) âgées de 15 à 40 ans : proportion bien inférieure à celle qu'accusent les tables américaines.

La statistique des causes de mort que publie l'Italie indique, sous le titre de « *febbre puerperale* », une proportion de décès qui, suivant les années, paraît avoir varié de 2,3 à 8 en Italie et s'être élevée à 10 en Belgique par 1,000 décès en général; mais on ne saurait dire si cette rubrique comprend réellement toutes les affections puerpérales, et il paraît peu vraisemblable qu'il se soit produit à cet égard des différences aussi considérables dans un même pays, à deux époques différentes et dans le même temps entre deux États européens.

Le suicide. — Le suicide est classé dans la catégorie des accidents : c'est la mort volontaire.

Il y a tout d'abord un fait sur lequel la statistique judiciaire, qui date en France de 1826, ne laisse aucun doute, c'est l'augmentation constante du nombre des suicides. Déjà, au XVIII^e siècle, on signalait, sans pouvoir fournir de preuves, une aggravation

1) Période 1856-60.	7.08	} décès de femmes en couches par 1,000 accouchements.
Id. 1861-65.	7.01	
Id. 1866-70.	6.44	
Id. 1871-75.	6.77	

(2) En 1884, le nombre des naissances a été de 63,840 et le nombre des femmes mortes en couches, de 386. En 1886, 59,760 naissances et 309 décès de femmes en couches.

(3) En 1884, il n'y a eu que 9 décès de femmes en couches de 40 à 45 ans et 1 d'une femme de moins de 15 ans.

du mal ; Helvétius (1781) et Mercier (*Tableau de Paris*, 1782) le disent.

Quelque part que l'on fasse au progrès des constatations judiciaires (1), on ne saurait nier la progression du fait même : le nombre a quintuplé en soixante ans (2).

La proportion a toujours été beaucoup plus considérable dans les villes que dans les campagnes. Voltaire le remarquait : « Pourquoi, disait-il, dans le *Dictionnaire philosophique*, avons-nous moins de suicides dans les campagnes que dans les villes ? »

Cependant, sous Louis XVI, on n'évaluait qu'à 150 environ par an le nombre des suicides perpétrés à Paris ; au commencement de la Restauration, ce nombre était de 334 en moyenne et s'élevait vers la fin, à 357. En 1835, 477 suicides ; en 1867, 700 ; en 1886, 893 ; c'est-à-dire environ 400 suicides par million d'habitants. De 1876 à 1880, la population urbaine de la France a fourni, en moyenne annuelle, 240 suicides par million d'habitants et la population rurale 130.

Aussi, lorsqu'on examine la carte des suicides par département, on voit la Seine au premier rang avec une moyenne de 390 suicides par million d'habitants (moyenne de 1830 à 1879). Au second rang (de 280 à 170 suicides par million d'habitants), tous les départements qui entourent la capitale, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Marne, puis l'Aisne, l'Aube, Eure-et-Loir et

(1) Ce n'est que depuis 1836 que la statistique du ministère de la justice donne des détails sur les suicides ; elle se bornait auparavant à publier le nombre total par département.

(2)

PÉRIODES.	NOMBRE MOYEN annuel de suicides.	NOMBRE de suicides en chiffre rond par 100,000 habitants.	AUGMENTATION du nombre de suicides (le nombre de la première période étant 100).
1826-1830.	1.827	50	100
1831-1835.	2.119	60	130
1836-1840.	2.574	70	148
1841-1845.	2.931	80	170
1846-1850.	3.446	90	199
1851-1855.	3.639	100	209
1856-1860.	4.002	110	230
1861-1865.	4.661	120	270
1866-1870.	4.690	130	286
1871-1875.	5.276	150	302
1876-1880.	6.259	170	359
1881-1885.	7.337	190	421
1886-1887.	8.194	210	471

la Seine-Inférieure. Dans la même catégorie, il ne se trouve qu'un département n'appartenant pas à ce groupe : c'est le Var, le plus compromis des départements du groupe rhodanien (Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Drôme et Rhône), dans lequel les suicides varient (Var non compris) de 120 à 160 par million d'habitants.

Dans la catégorie qui compte 120 à 160 suicides par million d'habitants, se placent la Charente-Inférieure et onze départements appartenant au groupe parisien.

D'où il résulte que toute la région située au nord de la Loire et à l'ouest des côtes du Perche est celle où la monomanie du suicide exerce le plus de ravages.

Au contraire, presque toute la partie de la France située au sud de la Loire, sur le Massif central et dans la région pyrénéenne est tout particulièrement indemne (1).

La cause de ces différences est-elle dans la race, comme l'ont affirmé quelques statisticiens en donnant pour argument le grand nombre de suicides de la race germanique? Est-elle dans le développement de l'activité industrielle, dans les passions qu'elle surexcite et les déceptions qu'elle occasionne?

La classification par professions semble déposer en faveur de cette dernière opinion. En effet, sur un million de personnes de chaque catégorie elle accuse :

120	suicides pour la catégorie de l'agriculture ;
190	id. celle de l'industrie ;
130	id. celle du commerce ;
290	id. celle des domestiques ;

(1) La carte a été dressée par les soins de M. Yvernès, pour la période 1830-1879, et insérée dans le volume de *La Justice en France de 1826 à 1880*.

Une autre carte plus récente, dressée par la même administration pour la période 1878-1887, présente à très peu près la même répartition. Dans tous les départements du bassin de la Seine (moins la Seine-Inférieure) et dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, la proportion dépasse 340 suicides par million d'habitants et s'est même élevée de 430 à 480 dans les départements qui enveloppent Paris. Toute la région au nord de la Loire (jusqu'à la Manche et à la Bretagne exclusivement), tout le bassin du Rhône et la région de l'est (à l'exception de la Haute-Saône, des Alpes, de la Savoie et du Dauphiné) comptent plus de 130 suicides, ainsi que les départements de l'ouest depuis la Haute-Vienne jusqu'aux Landes. Mais, d'autre part, la Manche, la Bretagne, la Vendée, une partie de la plaine centrale, tout le Massif central et la région pyrénéenne, contrées essentiellement agricoles, ont enregistré, en général, moins de 100 suicides par million d'habitants.

550 suicides pour celle des professions libérales ;
 2.350 id. celle des gens sans profession ou de profession inconnue, laquelle renferme une partie des aventuriers et des déclassés.

Les hommes figurent dans le total pour quatre cinquièmes. Par million d'individus du sexe masculin recensés en 1876, il y a eu 270 suicides (moyenne de 1876-1886), tandis qu'il n'y en a eu que 70 pour le sexe féminin.

Parmi les hommes, près de la moitié des suicidés sont mariés (1). Mais, comme les gens mariés sont en plus grand nombre que les célibataires adultes, on s'aperçoit que, toute proportion gardée, les gens mariés, qui ont en général une existence plus régulière et qui sont retenus à la vie par des attaches plus fortes, sont beaucoup moins portés à se détruire que les célibataires et surtout que les veufs; ainsi, pendant que sur 10,000 mariés il y en a à peu près 3 qui se suicident, il y en a environ 8 sur 10,000 veufs.

Pour les femmes aussi, ce sont les veuves qui ont la tendance la plus prononcée au suicide, quoiqu'elles l'aient moins que les hommes (2).

Il ne faut pas croire que les emportements de la jeunesse et les amours trompées soient les causes qui déterminent le plus de célibataires ou de veufs au suicide. La statistique est fixée depuis longtemps sur ce point : elle sait que, malgré un certain accroissement de suicides dans l'adolescence, la jeunesse est l'âge qui fournit le moindre contingent à ce genre de mort, et qu'au contraire la propension au suicide, résultat de lentes désillusions, d'ambitions inassouvies, de revers subits que la vieillesse rend irréparables, de longs écœurements, souvent aussi de souffrances physiques devenues intolérables, augmente avec les années; la

(1) MOYENNE DE 1876-1880.

	Nombre par 100 suicides.	Nombre par 1,000,000 individus de la même catégorie.
Mariés.....	46	290
Célibataires au-dessus de 18 ans	38	490
Veufs.....	16	760

(2) MOYENNE DE 1876-1880.

	Nombre par 100 suicides.	Nombre par 1,000,000 individus de la même catégorie.
Mariées.....	48	80
Célibataires....	29	100
Veuves.....	23	150

coupe s'emplit peu à peu d'amertume et finit par déborder quand l'âme n'a pas assez d'énergie pour résister au désespoir. Les vieillards de 70 ans fournissent proportionnellement cinq fois plus de suicides que les hommes de 21 à 40 ans (1).

Il faut ajouter que les motifs ne sont pas toujours d'ordre moral aussi délicat, s'il est permis d'employer ici cette expression; car l'enquête judiciaire assigne fréquemment l'ivrognerie et très souvent la folie comme cause du suicide (2). Des aliénistes sont même portés à considérer la tendance au suicide comme un cas de monomanie, ce qui dépasse évidemment la mesure.

Il est certain qu'il y a des individus qui portent en eux le germe du suicide et dont l'esprit, hanté par ce fantôme, le voit apparaître à la moindre contrariété; la pathologie fournit de

(1) La statistique judiciaire calcule que, de 1876 à 1880, sur 1,000,000 d'individus de chaque catégorie d'âge et de sexe il y a eu :

	NOMBRE DE SUICIDES	
	Hommes.	Femmes.
De 7 à 16 ans.....	40	40
16 à 21 »	100	60
21 à 40 »	150	70
40 à 60 »	280	110
60 à 70 »	410	150
Plus de 70 »	750	170

Le nombre des enfants de moins de 16 ans qui se suicident a augmenté de 2, moyenne de 1836-1840, à 85, moyenne de 1876-1880; l'accroissement est de 150 p. 0/0, tandis que de 16 à 40 ans il a été de 85 p. 0/0; de 40 à 50 ans, il a été de 160 p. 0/0 et au delà de 60 ans, de 256 p. 0/0. Il y a proportionnellement plus de suicides de jeunes femmes (9 sur 100 suicides féminins) que de jeunes hommes (4 sur 100 suicides masculins): l'amour est la cause principale de cette différence.

(2) Tableau des motifs présumés des suicides (statistique qui, comme toutes celles de l'ordre purement moral, doit être consultée avec beaucoup de réserve) :

	PÉRIODE 1826-1830	PÉRIODE 1876-1880
Misère et revers de fortune.....	401	698
Chagrins de famille.....	284	842
Amour, jalousie, débauche.....	242	254
Ivresse et ivrognerie.....	137	799
Désir de se soustraire aux poursuites judiciaires.....	118	2
Souffrances physiques.....	228	902
Autres peines.....	180	226
Maladies cérébrales.....	659	1.901
Motifs inconnus.....	325	401

nombreux exemples de disposition héréditaire au suicide comme la folie, et de contagion de la manie du suicide. Il est certain aussi que l'homme accablé sous le poids d'un malheur ne conserve pas toujours l'équilibre de sa raison et que souvent il peut être taxé de folie lorsque l'excès de la douleur ou du découragement le pousse à se donner la mort. Mais il y a des suicides réfléchis, accomplis en pleine conscience, avec une entière responsabilité morale.

Le suicide est condamnable comme un acte répréhensible chez l'individu qui, manquant du courage nécessaire pour supporter l'adversité, fait défection à ses devoirs ; il l'est aussi comme étant un mal social qui enlève à la communauté une portion de sa force vive, et une désertion dont l'exemple contagieux peut créer un danger public. Toutefois on ne saurait méconnaître qu'il y a des situations telles que la mort volontaire paraît être la seule issue pour échapper au déshonneur ou à la violence. Il n'y a que la religion qui puisse en cette matière prescrire d'une manière absolument impérative ; cependant la raison suffit à retenir ceux qui ont l'âme assez haute pour envisager l'ensemble des devoirs de l'homme envers lui-même et envers la société.

Le docteur Lunier, qui avait étudié spécialement l'influence des boissons alcooliques et qui était frappé de l'accroissement rapide des suicides attribués à cette cause, a dressé une carte de France représentant la proportion des suicides par excès de boisson et il a signalé la ressemblance qu'elle avait avec la carte des cas de folie provenant de l'alcoolisme. La partie de la France située au nord de la Loire est celle qui consomme le plus d'alcool ; c'est naturellement aussi celle où l'on constate le plus de morts accidentelles, de suicides, de cas de folie occasionnés par l'excès de boissons (1). La statistique montre, à n'en pas douter, que la consommation exagérée de l'alcool prédispose à la folie du suicide.

La comparaison avec les suicides à l'étranger. — Les circonstances du suicide que nous venons d'exposer ne sont pas

(1) *De la production et de la consommation des boissons alcooliques en France*, par le Dr Lunier, 1 vol. 1877. La carte a été dressée par l'auteur sur des documents inédits du ministère de la Justice pour l'année 1876.

particulières à la France; elles se retrouvent à peu près les mêmes dans tous les pays (1).

On constate, en premier lieu, l'accroissement du nombre total. Tous les pays en effet portés dans le tableau suivant, la Norvège seule exceptée, accusent une augmentation (voir le tableau et la fig. 71) qui pour plusieurs a été, en moins d'un demi-siècle, du simple au double et même au delà du triple (Autriche et Wurtemberg).

ÉTATS.	PREMIÈRE PÉRIODE		DEUXIÈME PÉRIODE	
	PÉRIODES.	NOMBRE de suicides sur 1,000,000 d'habitants.	PÉRIODES.	NOMBRE de suicides sur 1,000,000 d'habitants.
Russie.....	1820-25	17 ?	»	»
Angleterre.....	1838-40	62	1879-83	76
Belgique.....	1836-40	46	1879-83	103
France.....	1836-40	76	1881-85	190
Prusse.....	1836-40	102	1879-82	186
Saxe.....	1836-40	150	1879-83	391
Wurtemberg.....	1841-45	107	1879-81	366
Bavière.....	1844-45	55	1879-82	134
Autriche.....	1837-45	45	1879-81(2)	161
Italie.....	(Provinces de la vallée du Pô) 1830-38	17 ?	1881-85	49
Suède.....	1836-40	66	1879-82	92
Norvège (3).....	1836-40	109	1881-83	67
Danemark.....	1836-40	213	1880-82	251

En second lieu, la prédominance des villes sur les campagnes. On pourrait sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, multiplier les exemples : le tableau suivant suffit à la démonstration.

(1) Voir principalement pour l'étude de cette question *Le suicide ancien et moderne*, par M. Legoyt, *La statistique de la Morgue*, par le Dr Foley, *Il suicidio*, par le prof. Morselli, les *Confronti internazionali*, publiés par la Direction générale de la Statistique du royaume d'Italie.

(2) D'après une enquête spéciale, l'état civil a donné pour la même période des résultats quelque peu différents.

(3) En Norvège, l'augmentation du suicide n'a pas été un fait constant. Voici, en effet, la proportion des suicides pour 1,000,000 d'habitants :

1826-30.....	80	1856-60.....	94
1831-35.....	97	1861-65.....	85
1836-40.....	109	1866-70.....	76
1841-45.....	107	1871-75.....	75
1846-50.....	110	1876-80.....	71
1851-55.....	107	1881-83.....	67

ÉTATS.	NOMBRE DE SUICIDES SUR 1.000.000 D'HABITANTS (1)		VILLES.
	Urbaine.	Rurale.	
France (1885).....	263	172	Départ. de la Seine 472.
Belgique (1858-60).....	64	34	Berlin 191, Magdebourg 323, Cologne 95.
Prusse (1869-72).....	162	97	Munich (1860-69) 190.
Royaume de Saxe (1859-63).	317	219	Naples 46, Rome 111, Milan 199
Wurttemberg (1873-75).....	263	163	Stockholm 440.
Bavière (1876).....	118	104	Copenhague 350.
Italie (1877).....	66	29	
Suède (1871-75).....	167	67	
Norvège (1866-69).....	92	72	
Danemark (1869-73).....	283	257	

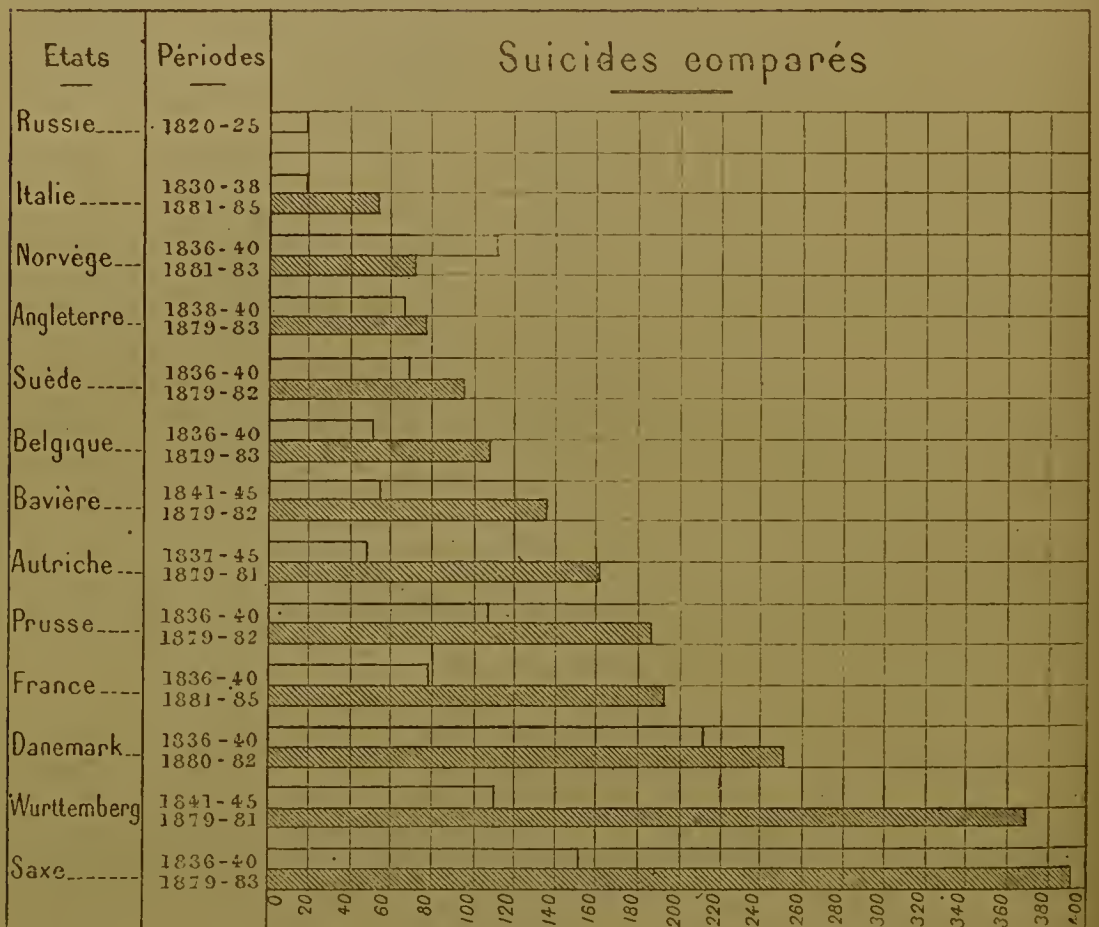


Fig. 71. — Suicides comparés à deux époques dans divers États.

Ce sont les grandes villes qui comptent le plus de suicides et

(1) Ce tableau, ainsi qu'un grand nombre d'autres chiffres relatifs aux suicides, est emprunté à l'ouvrage de M. Morselli, *Il Suicidio, Saggio di Statistica morale comparata*, 1 vol. in-8°, 1879.

Paris, avec plus de 400 suicides par million d'habitants, a sur les autres capitales une regrettable supériorité (1).

En troisième lieu, la prédominance du sexe masculin dans le suicide :

PÉRIODE 1870-1872 pour la plupart des Etats.	SUR 100 SUICIDÉS NOMBRE	
	d'hommes.	de femmes.
Angleterre... ..	75	25
Pays-Bas... ..	82	18
Belgique... ..	84	16
France... ..	78	22
Prusse... ..	84	16
R ^{me} de Saxe... ..	82	18
Wurttemberg... ..	84	16
Italie... ..	80	20
Bavière... ..	81	19
Suisse... ..	86	14
Croatie... ..	80?	20
Finlande... ..	84	16
Suède... ..	78	22
Norvège... ..	78	22
Danemark... ..	79	21

En quatrième lieu, le nombre des suicides relativement beaucoup plus considérable parmi les veufs que parmi les autres catégories de personnes. Quand on réfléchit que les enfants au-dessous de quinze ans forment, en général, la moitié des célibataires et ne fournissent qu'un nombre très restreint de suicides (2), on est porté à doubler les chiffres de la colonne des célibataires dans le tableau suivant pour avoir la véritable proportion des suicides parmi les adultes de cette catégorie.

(1) Wagner, dans un ouvrage publié en 1864 (*Gesetzmässigkeit in den scheinbar willkürlichen menschlichen Handlungen*) calculant le rapport du nombre des suicides de la capitale et du reste de l'État, a trouvé :

France.....	100	— Paris.....	340, 400
Suède.....	100	— Stockholm.....	290
Angleterre.....	100	— Londres.....	154
Prusse.....	100	— Berlin.....	140
Danemark.....	100	— Copenhague.....	142

2) Le nombre des suicides d'enfants tend à augmenter ; cependant, en 1885, il n'y en avait en France que 62 sur un total de 8,187 suicides. Ainsi, en France, la proportion (1876-1880) a été de 490 suicides par 1,000,000 de célibataires de plus de 18 ans et de 206 par 1,000,000 de célibataires de tout âge.

NOMBRE DE SUICIDES PAR 1,000,000 DE PERSONNES DE CHAQUE CATÉGORIE
(Période 1881-1883).

ÉTATS.	CÉLIBATAIRES.		MARIÉS.		VEUFs.	
	Hommes	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
France (1876-1880).....	206		290	80	760	450
Saxe.....	297	101	933	194	2.923	303
Wurttemberg.....	97		247		351	
Italie.....	63	13	84	22	200	39
Suisse.....	241	45	565	84	1.371	155
Finlande.....	27	9	102	7	219	51
Suède.....	84	28	225	48	642	106
Norvège.....	53	10	189	43	739	36
Danemark.....	169	63	637	138	1.722	301

Enfin presque partout, comme en France, les âges avancés, jusqu'à 65 ans du moins, sont ceux qui fournissent le plus de suicides.

SUICIDES PAR AGE.

	NOMBRE DE SUICIDES PAR 1,000,000 D'INDIVIDUS DE CHAQUE GROUPE D'ÂGE ET DE SEXE				
	FRANCE. 1881-82.	PRUSSE. 1881-82	SAXE. 1881-83	ITALIE. 1881-83.	SUÈDE. 1881-82.
Moins de 20 ans.....	24	32	99	7	56 (1)
20 à 30 ans.....	136	200	313	72	160 (2)
30 à 60 ans.....	253	341	»	77	
Plus de 60 ans.....	462	506	»	92	203 (3)

Nous avons emprunté à l'ouvrage de M. Morselli, la figure ci-jointe (voir fig. 72) qui représente le nombre des suicides par âge pour le sexe masculin et qui montre d'une manière sensible cet accroissement (4). A partir de 65 ans, il y a en général une décroissance, variable suivant les États ; elle est rapide en Angle terre, plus rapide en Wurttemberg (5).

(1) De 15 à 25 ans.

(2) De 25 à 55 ans.

(3) Plus de 55 ans.

(4) Sur cette figure se trouve la courbe de l'Angleterre dont nous n'avons pas donné les chiffres afin de ne pas compliquer le tableau, les catégories d'âge n'étant pas les mêmes dans la statistique anglaise que dans celle des autres pays.

(5) En Suède (*Introduction à la statistique de la Suède*, 1876), la proportion des gens mariés qui se suicident diminue après l'âge de 65 ans ; celle des veufs et des célibataires augmente au contraire plus rapidement à mesure qu'ils sont plus âgés.

Ces comparaisons montrent avec quelle régularité se produisent, dans le monde civilisé, les phénomènes relatifs au suicide (1).

Cependant il s'en faut de beaucoup que le nombre des suicides soit le même dans tous les pays. La figure et le tableau ci-joints, dressés d'après les *Confronti internazionali* de la Statistique italienne, indiquent le nombre moyen de suicides annuels par million d'habitants dans les principaux États d'Europe pendant la période 1865-1883 (2).

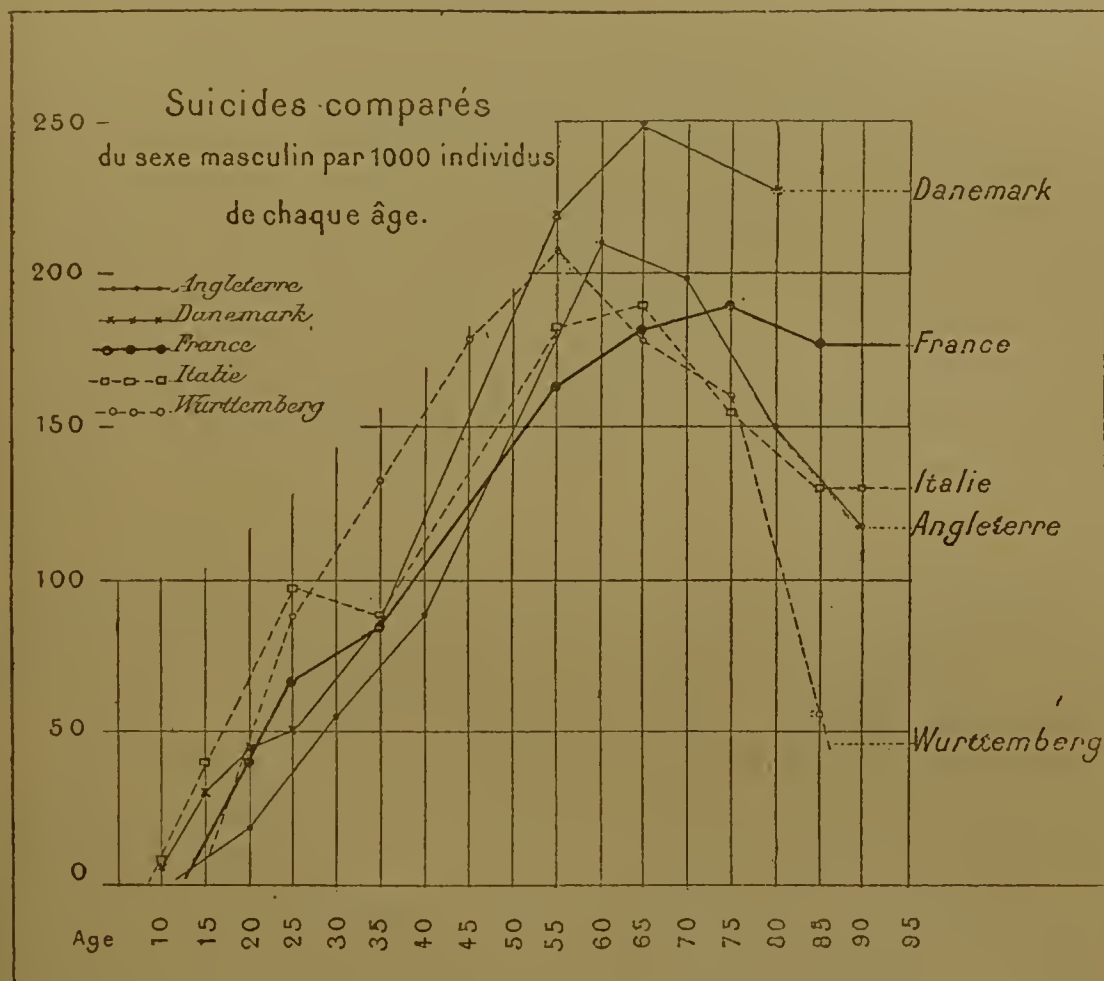


Fig. 72. — Suicides du sexe masculin par âge, comparés et rapportés à 1,000,000 d'individus de chaque âge dans divers États.

(1) La régularité se manifeste dans les phénomènes qui dépendent de causes morales comme dans celles qui dépendent de causes physiques. Ainsi, presque partout, c'est au printemps ou au commencement de l'été (avril, mai, juin, juillet) que les suicides sont le plus nombreux : Cause physique. Dans un grand nombre de pays on constate une recrudescence de suicides en temps de disette, de crise, de révolution : Cause sociale.

(2) Pour quelques États, la période ne s'étend que jusqu'en 1882 ou en 1881. Nous donnons dans le tableau, les dates pour les États qui ont une période d'observation plus courte que 1865-1883.

ÉTATS CLASSÉS D'APRÈS LE NOMBRE DES SUICIDES (NOMBRE DE SUICIDES PAR 1,000,000 D'HABITANTS).

Saxe.....	325	Norvège.....	74
Danemark.....	250	Angleterre..	69
Suisse (1876-1883).....	230	Hongrie (1877-1881).....	56
Wurttemberg.....	160	Écosse.....	40
Prusse.....	154	Pays-Bas (1880-1882).....	44
France.....	149	Italie.....	39
Autriche.....	149 (1)	Finlande.....	34
Bavière.....	99	Croatie et Slavonie (1874-1879).....	34
Suède.....	80	Espagne (1880-1883).....	30
Belgique.....	78	Irlande.....	17

La France figure au nombre des États où le suicide est fréquent et, en France, comme nous l'avons vu, la partie située au nord de la Loire (la Bretagne exceptée) est beaucoup plus infectée que celle qui est au sud du fleuve. La France septentrionale, la plaine de Suisse, la plus grande partie de l'Allemagne (moins les provinces rhénanes et la Haute-Bavière), la Bohême, l'Archiduché d'Autriche, le Danemark comptent plus de 100 suicides par million d'habitants ; cette région, qui embrasse presque toute l'Europe centrale, est celle de la plus grande intensité du fléau.

La région moyenne de la péninsule Scandinave, de Trondhyem à Christiania et à Stockholm, appartient aussi à la catégorie dans laquelle la statistique relevait, vers 1870, plus de 75 suicides par million d'habitants.

Au contraire, le pays de Galles, l'Irlande, l'ensemble de la péninsule Ibérique, l'Italie méridionale, la Roumanie, la Russie et le nord de la Scandinavie ont à peine 30 suicides par million d'habitants ; la proportion descend même au-dessous de 15 en Calabre, en Portugal, en Sardaigne et probablement en Irlande (2).

(1) Pour l'Autriche le résultat est celui qu'a donné la Commission sanitaire ; il est regardé comme préférable à celui que fournit l'état civil et qui est inférieur (9.9).

(2) Voir la carte « *Intensità del suicidio in Europa* », qui se trouve à la fin de l'ouvrage de M. Moisevici et qui est accompagnée de cartes détaillées pour la France, l'Italie et l'Angleterre. En Angleterre (période 1872-1876), c'est dans la région manufacturière (Sussex, East Riding, comtés du centre, etc.) que la proportion est la plus forte (plus de 80 suicides par 1,000,000 d'habitants) ; c'est dans le pays de Galles, le Cornwall, etc.) qu'elle est la plus faible (moins de 30 suicides par 1,000,000 d'habitants). En Italie (période 1864-1876), elle dépasse 40 suicides par 1,000,000 d'habitants dans presque tous les départements de la Haute-Italie et de l'Emilie et atteint à peine 20 dans l'ancien royaume de Naples.

Cette répartition géographique indique une disposition au suicide très accentuée dans la race germanique et même dans la race scandinave. Elle autorise jusqu'à un certain point à placer la densité de la population et l'activité économique au nombre des causes déterminantes du suicide ; toutefois il ne faut conclure qu'avec réserve, puisque les populations très denses de l'Italie et des Pays-Bas et la population très manufacturière de l'Angleterre sont au-dessous de la moyenne.

Les morts accidentelles. La mort accidentelle peut être le résultat d'un crime ou l'effet du hasard. Il y a en France environ deux fois plus de morts accidentelles que de suicides.

NOMBRE MOYEN ANNUEL DE MORTS ACCIDENTELLES, Y COMPRIS LES MORTS SUBITES NATURELLES ARRIVÉES SUR LA VOIE PUBLIQUE (1), SANS LES SUICIDES.

1826-1830.	4.780	1861-1865.....	12.070
1831-1835.....	5.270	1866-1870.....	13.100
1836-1840.....	6.460	1871-1875.....	12.140
1841-1845.	7.680	1876-1880.....	13.200
1846-1850.....	8.690	1881-1885.....	13.220
1851-1855.....	9.120	1886.....	12.495
1856-1860.....	10.290		

Le nombre, par l'effet probablement d'une statistique plus complète, a beaucoup augmenté. Depuis 1860, la proportion de 1,5 pour 100 décès varie très peu d'une année à l'autre (2).

Les hommes sont beaucoup plus exposés que les femmes aux accidents ; car ils ont fourni, en 1886, 10,102 décès de ce genre et les femmes 2,393.

(1) Les morts subites naturelles sur la voie publique s'élèvent aujourd'hui à environ 4,000 par an.

(2) 1865.....	1.5	1876.....	1.6
1866.....	1.5	1877.....	1.6
1867.....	1.5	1878.....	1.5
1868.....	1.5	1879.....	1.6
1869.....	1.6	1880.....	1.5
1870.....	1.0	1881.....	1.6
1871.....	0.9	1882.....	1.6
1872.....	1.5	1883.....	1.5
1873.....	1.5	1884.....	1.5
1874.....	1.5	1885.....	1.5
1875.....	1.5	1886.....	1.5

Il est à remarquer que les morts accidentelles ont été moins nombreuses pendant la guerre, peut-être par défaut d'enregistrement.

Les noyés (3,833 en 1886) fournissent le plus fort contingent ; les gens morts subitement de mort naturelle sur la voie publique (2,050) comptaient en 1886 pour près d'un septième ; les gens tués en tombant d'un lieu élevé (1,475) pour un huitième ; les gens tués en chemin de fer pour 355 seulement (1).

Les accidents de fabrique fournissent un contingent relativement faible ; leur nombre et les circonstances qui les accompagnent ne sont pas encore connus avec une précision suffisante pour apprécier les responsabilités de chacun et calculer les indemnités (2).

La France compte parmi les pays d'Europe où la moyenne des décès par accident est peu élevée, comme on peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

PAYS.	NOMBRE MOYEN de morts accidentelles par 100 décès (période 1865-1883).	PAYS.	NOMBRE MOYEN de morts accidentelles par 100 décès (période 1865-1883).
Norvège.....	3.4	Prusse.....	1.6
Angleterre.....	3	Alsace-Lorraine..	1.6
Ecosse.....	3.4	France.....	1.5
Suède.....	2.6	Bade.....	1.3
Suisse.....	2.6	Bavière.....	1.1
Irlande.....	2	Saxe.....	0.9
Finlande.....	2.5	Autriche.....	0.9
Belgique.....	1.7	Italie.....	0.5

Tout accidentel qu'il soit, ce genre de mort est au nombre des phénomènes les plus réguliers de la démographie. Les pays qui ont beaucoup de marins ont aussi d'ordinaire beaucoup de morts accidentelles.

(1) En outre, les victimes du feu étaient au nombre de 25 ; les gens tués par la foudre au nombre de 143.

(2) Les accidents d'appareils à vapeur, dont les ingénieurs des mines dressent tous les ans la statistique, ont été par an au nombre de 31 (moyenne de 1873-1887) ; ils ont causé environ 35 décès et 50 blessures. M. Keller, ingénieur en chef des mines, chargé de cette statistique, estime que ces nombres correspondent à 1,2 tués et 2 blessés par 10,000 ouvriers exposés à ce genre d'accident. Le danger est plus grand dans les mines et carrières ; on y a compté (moyenne de 1878-1887) environ 15 tués par 10,000 ouvriers ; ce nombre s'était même élevé à 30 dans la période 1861-1870. Il est (période 1881-1887) de 19 en Angleterre, de 22 en Belgique, de 30 en Prusse. D'une enquête spéciale qui a porté en 1888 sur 80 compagnies houillères de France occupant 92,000 ouvriers, il résulte qu'il y a eu, sur 10,000 ouvriers, 17 tués, 43 blessés grièvement, et 1,700 atteints plus légèrement. D'après la statistique dressée par M. Ugo Mazzola, sur les documents de deux Compagnies d'assurances de Leipzig, le nombre, par 10,000 ouvriers, des morts par accident de travail serait de 33 dans les mines de houille et les entreprises de transport, de 18 dans les brasseries, de 13

La constance du phénomène existe à l'étranger comme en France. On en trouve une preuve dans la statistique de la Norvège qui fournit le taux le plus élevé, bien que ce taux soit en voie de diminution, sans doute à cause de l'augmentation du tonnage des bateaux de pêche et de leur construction plus solide (1).

Les pertes d'hommes par la guerre — La guerre est une des causes de mort accidentelle. Elle n'éclate qu'à de rares intervalles, mais elle fait beaucoup de victimes quand elle sévit. Il ne faut cependant pas s'imaginer que la plus grande partie des armées engagées dans une campagne périsse par le feu de l'ennemi. Les chiffres suivants (2), en fournissent la preuve :

Sous le Consulat et l'Empire, la victoire de Marengo, longuement disputée, a fait perdre à l'armée française, en tués et en blessés, 18 p. 100 de son effectif ; celle d'Iéna, rapidement gagnée, l'a été au prix de 4 p. 100, tandis que celle d'Eylau a coûté 15,8 et celle de la Moskova 16,1 p. 100 (3).

dans le bâtiment, de 5 dans les usines métallurgiques, de 1 seulement dans les tissages. Les chiffres relatifs à la Suisse, fournis au Conseil fédéral, en 1886, présentent à peu près la même gradation, mais donnent 5 décès par 10,000 ouvriers pour l'ensemble des industries textiles. (Voir *Les accidents du travail et de l'industrie*, par M. Gibon, 1890.) La statistique des accidents occasionnés par le travail est encore très imparfaite, et il ne paraît pas possible de calculer d'une manière suffisamment précise les risques d'après les données recueillies jusqu'à ce jour. C'est cependant une question importante pour le règlement des indemnités.

(1) Les accidents de mer sont, en Norvège, la cause principale des morts accidentelles. En 1885, par exemple, il y avait 806 personnes noyées et 297 personnes victimes d'autres accidents. La proportion est à peu près la même tous les ans.

PÉRIODES.	NOMBRE DE MORTS ACCIDENTELLES EN NORVÈGE par 1,000,000 d'habitants.
1836-40.	714
1841-45.	720
1846-50.	702
1851-55.	694
1856-60.	612
1861-65.	582
1866-70.	639
1871-75.	594
1876-80.	554
1881-85.	565

(2) Voir le journal *La Nature*, N° du 27 octobre 1888, *Du nombre des tués dans les batailles*, par M. E. de la Barre Duparc, et *Recrutement de l'armée*, par le Dr Chenu.

(3) Du 24 juin 1791 à la fin de 1813, les levées militaires ordonnées en France pré-

D'après les statistiques recueillies par le docteur Chenu, il y aurait eu, durant la guerre de Crimée (1854-1856), 175,000 blessés ou tués, soit 1 environ par 1,000 projectiles, et pendant la campagne d'Italie, sur 100 soldats français, 8,5 blessés et 1,2 tués à Magenta, 8,9 blessés et 1,3 tués à Solférino (1).

A Sadova (1866), l'armée prussienne, grâce à la supériorité de ses manœuvres, n'a laissé que 4 pour 100 de ses hommes sur le champ de bataille, tandis que l'armée autrichienne en laissait 11,1 (2).

Durant la guerre franco-allemande (1870-1871), l'armée française, surprise d'abord par des forces très supérieures en nombre et ferme à son poste, a subi une perte de 23 p. 100 à Wissembourg et de 21 à Reichshoffen, pendant que celle des Allemands n'était que de 7. Le 16 août, à Gravelotte, la perte de l'armée française a été de 10,8 p. 100 et celle de l'armée allemande, très vigoureusement attaquée, de 16,3; le surlendemain, à St-Privat, au contraire, elle a été pour les Français de 18 p. 100 et pour les Allemands de 11,5. Dans la seconde partie de cette guerre, les troupes françaises, recrues nouvelles, n'avaient plus la même solidité et les troupes allemandes elles-mêmes, étaient fatiguées par une longue campagne; aussi, à Coulmiers, la perte n'a-t-elle été que de 3,1 p. 100 du côté des Français et de 2,7 du côté des Allemands; à Villersexel, de 5,7 pour les Français et de 3,3 pour

sentent un total de 4,556,000 hommes; des écrivains ont évalué le nombre de ceux qui ont été tués à 1,800,000; mais cette évaluation ne repose pas sur une statistique précise.

(1) D'après M. Chenu (*Le Recrutement de l'armée*, p. 336), le nombre des projectiles consommés en Crimée aurait été de 90 millions, dont 4 p. 100 par l'artillerie; le nombre des tués et blessés a été de 175,000; ce qui, déduction faite des hommes atteints par les armes blanches, correspond à 1 homme touché par 1,000 projectiles lancés.

Voici le tableau donné par M. Chenu pour la guerre d'Italie :

	COMBATTANTS.	BLESSÉS,	TUÉS.	DISPARUS.
	<i>Armée française.</i>			
Magenta.....	46.883	3.989	575	735
Solférino.....	124.472	11.185	1.634	1.768
Total de la campagne..	»	19.672	2.536	1.128 (*)
	<i>Armées française, italienne et autrichienne.</i>			
Total de la campagne..	»	48.125	8.963	19.702 (**)

(*) Déduction faite des hommes retrouvés après disparition momentanée.

(**) Dont 17,000 Autrichiens.

(2) Tous les écrivains ne sont pas d'accord sur cette proportion.

les Allemands. En général, le vainqueur perd moins que le vaincu.

Les morts et blessés qui restent sur le champ de bataille ne sont d'ailleurs qu'une fraction, et non la plus forte, du contingent de victimes que fait la guerre.

D'après un calcul qui est loin de paraître exagéré, il y aurait eu, durant la campagne de 1870-1871, 46,500 hommes morts par le feu ou de maladie et 128,000 blessés dans les armées allemandes ; 139,000 morts et 143,000 blessés dans les armées françaises (1).

Il faut ajouter qu'un certain nombre de blessés meurent plus tard des suites de leurs blessures et qu'un beaucoup plus grand nombre restent incapables de travail ou infirmes le reste de leur vie. Il faut dire, en outre, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, que les soldats qui ont succombé d'une manière quelconque, victimes de la guerre, ne sont encore qu'une fraction, et la moindre, des habitants que la France envahie a perdu pendant l'occupation allemande de 1870-1871.

Essai de proportion. — Essayons de résumer ces notions encore très imparfaites en généralisant par approximation.

En premier lieu, nous pouvons, d'après une hypothèse vraisemblable pour l'enfance (à savoir que 1 enfant sur 3 est malade

(1) ARMÉES ALLEMANDES :	ARMÉES FRANÇAISES :
Tués..... 18.673	Officiers morts..... 2.881
Morts des suites de leurs blessures..... 11.516	Soldats perdus pend. la guerre. 116.925
Morts de maladie..... 12.301	Id. morts en captivité.... 17.240
Disparus..... 4.009	Id. morts en Suisse..... 1.701
	Id. morts en Belgique... 124
TOTAL..... 46.499	TOTAL..... 138.871
Blessés ayant survécu..... 127.867	Blessés par le feu de l'ennemi. 143.066

Sur les 116,925 soldats perdus, tous assurément ne sont pas morts, beaucoup ayant abandonné l'armée, surtout pendant les retraites ; cependant le nombre des morts a été certainement très considérable. Car, d'un rapport (31 déc. 1878) rédigé en exécution de la loi du 4 avril 1873, il résulte que l'administration française a dû pourvoir à l'inhumation de 87,396 militaires morts sur le territoire français (sépultures françaises, 37,839 ; sép. allemandes, 21,876 ; sép. communes, 27,661, dont on peut supposer que la moitié au moins sont françaises). Ces inhumations ne comprennent pas les morts qui sont tombés à Wissembourg, à Reichshoffen, à Spickeren, autour de Metz. Il y a plus de 8,000 français enterrés dans le cimetière de Metz. D'autre part, les chiffres de 17,240 pour les morts en captivité et de 1,701 pour les morts en Suisse sont au-dessous de la réalité ; le rapport du 31 déc. 1878 fait savoir, en effet, que l'œuvre des tombes a recueilli en Allemagne 18,500 extraits mortuaires et qu'il est mort en Suisse plus de 3,000 hommes.

dans l'année) et d'après l'expérience des sociétés de secours mutuels pour les adultes (1 adulte sur 4 étant malade dans l'année), dire que, pour un million de personnes dont le tiers se compose d'enfants au-dessous de 15 ans, 280,000, soit 28 p. 100, sont affectées de quelque maladie pendant l'année et que, chaque maladie ayant une durée moyenne d'une vingtaine de jours (pour les adultes du moins), il y en a toujours environ 15,300, soit près de 1.5 p. 100 qui sont malades en même temps. De ce contingent, près des 4/10 sont fournis par les enfants (0 à 15 ans) et surtout par la première enfance, 3/10 par les adultes (15 à 60 ans) et 3/10 par les vieillards.

Toute maladie n'est pas mortelle : nous constaterons en effet dans le chapitre suivant qu'il ne meurt guère, en France, que 22,000 personnes par million d'habitants, soit moins de 1 décès par 10 malades. Nous pouvons cependant dire, en second lieu, que la plupart des maladies sont peu meurtrières, mais qu'il y en a huit très redoutables qui causent plus de la moitié des décès (environ 12,000), la phtisie, la bronchite et la pneumonie au premier rang, l'entérite, la diarrhée, la diphtérie, la congestion, la méningite, la fièvre typhoïde au second ; que, parmi ces maladies, les unes sont en quelque sorte permanentes et produisent des effets à peu près réguliers, que les autres sont épidémiques et exercent une action intermittente qui fait parfois, comme la guerre, de larges trouées dans la population.

L'homme n'est pas sans défense contre ces ennemis. Par la médecine il peut guérir un certain nombre de maladies ; par le bien-être et l'hygiène, diminuer considérablement les causes de mort de la première enfance et réduire d'une manière sensible la mortalité des autres âges ; par l'hygiène aussi et par des mesures de salubrité publique, prévenir en partie les épidémies. La société française est, dans cette lutte, mieux armée à la fin du XIX^e siècle qu'elle ne l'était autrefois. Il reste cependant beaucoup à faire et on pourra faire beaucoup avec l'aide du temps. Ce sera assurément un des résultats du progrès de la science, de la richesse et de la police dont l'humanité aura le plus à se féliciter.

Ce que l'homme ne changera jamais, c'est la nature humaine exposée à des maux qui sont la conséquence nécessaire de son imperfection ; dans tous les temps, il subira les incommodités et les dangers de la maladie, comme il restera fatalement soumis à la mort.

CHAPITRE XIII.

LES DÉCÈS.

Sommaire. — La définition de la mortalité — L'histoire de la mortalité en France — La mortalité par périodes — La mortalité des deux sexes — La mortalité d'après l'état civil — La mortalité des villes et des campagnes — La mortalité par département — La mortalité par mois — Le contingent de chaque groupe d'âge — La mortalité de la première enfance — La mortalité des enfants par département — La dime mortuaire — La dime mortuaire de l'enfance — La mortalité particulière à chaque âge après l'enfance — Les deux périodes de grande mortalité — Le progrès de la vitalité — Premières conclusions sur la mortalité française.

La définition de la mortalité. — Nous donnons au mot mortalité, comme à ceux de natalité et de nuptialité, une double acception : rapport du nombre des décès au chiffre de la population dans laquelle ils se produisent et étude démographique des décès. Nous employons de préférence le mot dans le premier sens.

Des trois grands mouvements de la population, c'est assurément, malgré l'opinion de quelques statisticiens, celui sur lequel les événements, surtout les événements fâcheux, exercent l'influence la plus sensible et la plus immédiate. Outre les crises qui agissent sur toute l'économie sociale, les épidémies et les guerres manifestent tout d'abord leur influence néfaste sur la mortalité. Les mariages sont affectés aussi, mais moins directement, par ces causes et les naissances n'en ressentent d'ordinaire le contre-coup que l'année suivante.

Il est intéressant de suivre sur la courbe (voir la fig. 73 hors texte), les variations de la mortalité en France au XIX^e siècle, comme nous l'avons fait pour les naissances et les mariages. Notons, dès le début, comme terme de comparaison, la moyenne de la période actuelle (1873-1885), qui est de 22,3 décès par 1,000 habitants.

Nous avons placé sur la figure, comme autre terme de comparaison, non seulement la courbe des naissances annuelles, reproduite

déjà sur la figure des mariages (ch. x, fig. 62), mais la courbe de la natalité, dont la distance à la courbe de la mortalité mesure l'excédent annuel.

L'histoire de la mortalité en France. — Le nombre des décès enregistrés a été peu considérable en l'an IX (1) et en l'an X ; il a monté tout à coup à 897,734 en l'an XI ; c'est une des plus fortes mortalités du siècle : 31,9 décès par 1,000 habitants. Celle de l'année suivante (32,4) a été plus forte encore. Faut-il l'attribuer à la mauvaise récolte de 1802 ou à la crise commerciale qu'a déterminée la rupture du traité d'Amiens ? Mais, si le prix du pain avait monté en effet très haut en 1802, il était redescendu en 1803 et surtout en 1804 (2). La crise de 1803-1804 avait été, en somme, d'une intensité médiocre ; les mariages n'en avaient pas ressenti l'influence et les naissances avaient peu fléchi (3). En conséquence, nous pensons que la cause principale de l'excédent de décès enregistrés provient surtout de la tenue, alors imparfaite, des registres de l'état civil. Les décès des soldats morts pendant les campagnes sur le territoire étranger n'étaient vraisemblablement pas tous inscrits sur les registres de leur commune ; des omissions de ce genre expliqueraient pourquoi, de 1800 à 1802, la mortalité inscrite, étant incomplète, paraît faible ; puis comment, la paix de Lunéville ayant ramené les armées sur le territoire français et, avec elles, les blessés et les malades qui ont rempli les hôpitaux et dont beaucoup sont allés mourir dans leur famille, cette même mortalité ait monté l'année suivante au-dessus du niveau moyen.

La preuve de ces omissions est fournie par la mortalité enregistrée pour la période 1806-1812. La guerre a fait alors une prodigieuse consommation d'hommes (4). Cependant les registres de l'état civil n'en portent aucune trace ; on voit même que l'année où il y a le moins de décès inscrits (730,282) est l'année

(1) En l'an IX, le total des décès pour les 98 départements a été, d'après Peuchet, 821,900. Pour la France ramenée aux limites de 1815, les décès ont été de 761,000.

(2) Le prix du kilogramme de pain blanc avait valu, à Paris, en moyenne 40 centimes en 1802, 28 cent. en 1803 et 23 cent. en 1804.

(3) 919,020 naissances en 1803 et 907, 305 en 1804.

(4) Une loi de janvier 1817 a statué sur les militaires disparus pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire sans qu'un acte de décès eût été dressé.

1810 ; cependant nos armées combattaient alors sur plusieurs points à la fois en Espagne et en Portugal et quelques mois auparavant avaient eu lieu la sanglante campagne d'Autriche et la bataille de Wagram qui, au dire des historiens, a coûté à chacune des deux armées 25,000 morts ou blessés. De septembre 1805 à décembre 1813, deux millions d'hommes ont été, par ordre de l'empereur, appelés sous les drapeaux, c'est-à-dire près de deux cent cinquante mille hommes par an en moyenne. Un certain nombre a échappé en se cachant ou en désertant ; mais la plupart sont partis et beaucoup ne sont pas rentrés en France, principalement ceux qui faisaient partie de l'expédition de 1812. L'année 1813 n'a guère été moins funeste ; cependant la mortalité, quoique plus forte cette année là, n'y est pas en rapport avec les pertes éprouvées. Les décès de ceux qui mouraient à l'étranger n'étaient donc pas régulièrement enregistrés en France.

L'année 1814 donne, au contraire, une mortalité considérable. C'est, d'une part, parce que notre armée était alors, comme en 1803, sur le territoire français où Napoléon livrait glorieusement ses dernières et impuissantes batailles et, d'autre part, parce que le nombre exceptionnellement élevé des naissances de l'année précédente fournissait à la mort un plus ample butin : car l'âge le plus tendre est celui qui fournit proportionnellement le plus de décès. Aussi la mortalité de 1814 (872,980 décès) a-t-elle été de 29,3 pour 1,000 habitants, tandis que celle de 1810 n'avait été que de 24,6.

Néanmoins, malgré les omissions de la période impériale qui ont porté exclusivement sur les militaires, les décès masculins l'ont emporté plus que d'ordinaire sur les décès féminins. La différence est de plus de 9 p. 100 durant la période 1809-1815 (1),

(1) Pendant cette période et celles qui plus tard ont subi le contre-coup des guerres, le nombre moyen des décès masculins a été :

PÉRIODE.	NOMBRE DE DÉCÈS MASCULINS par rapport à 100 décès féminins.
1800-1805	104.6
1806-1810	107.0
1811-1815	110.0
1816-1820	102.0
1821-1825	101.6

Les décès masculins sont au-dessus du taux moyen ordinaire.

Les décès masculins sont au-dessous du taux moyen ordinaire, parce que le nombre des hommes en France est sensiblement moindre que celui des femmes.

indice manifeste, quoique insuffisant, de l'appauvrissement de la jeunesse masculine par les guerres.

Après la faible mortalité de 1816 que la loi de compensation explique, il y a eu augmentation en 1817, année de disette où le pain a valu en moyenne 61 centimes le kilogramme à Paris. Cependant il ne valait plus que 35 centimes en 1819, et ce prix, quoiqu'élevé pour l'époque, n'explique pas une mortalité de 26,2 : il faut peut-être en chercher la principale cause dans le grand nombre des naissances de l'année (1), les nouveaux nés fournissant toujours à la mort un contingent considérable.

De 1820 à 1824 le taux de la mortalité a été généralement faible : le pain était à bon marché. Ce taux s'est relevé en 1826, année de forte natalité, et en 1828 (837,516 décès ; mortalité de 26 p. 1,000).

Sous le règne de Louis-Philippe, la courbe de la mortalité a d'amples variations. Le choléra fait en 1832 sa première apparition (2) ; la France enregistre 133,000 décès de plus que l'année précédente (800,430 en 1831 et 933,800 en 1832). Le fléau sévit dans cinquante départements et les décès, d'après les statistiques, s'élèvent à 102,739. La mortalité de l'année est de 28,5 p. 100 ; depuis 1814 on n'avait pas vu un pareil taux et on ne devait plus le revoir jusqu'en 1870. Le choléra reparait à Paris à la fin de l'année 1833 et dans quelques départements en 1834 et en 1835 (918,028 décès, mortalité : 27,8 p. 1,000).

Après cette ample moisson de la mort et conformément à la loi de compensation, les décès de l'année 1836 descendent à 747,668 (mortalité : 22,3 p. 1,000 h.).

L'accroissement des naissances pendant les années 1833, 1834 et 1835 est probablement aussi un autre effet de cette loi. Mais une crise commerciale survient en 1836-37 : les décès augmentent, en même temps que les naissances diminuaient.

(1) 987,565 naissances en 1819 et 914,577 en 1818.

(2) Le choléra asiatique était redouté depuis plusieurs années. Il avait fait périr plusieurs millions d'hommes dans l'Inde de 1817 à 1820 et il avait sévi en Russie en 1822 et en 1830. Il était en Pologne en 1831, et en Angleterre en 1832. Il fut apporté d'Angleterre en France. Le choléra de 1832, qui fit son apparition à Paris le 26 février 1832 (il y avait eu deux cas isolés avant cette date) et qui dura, avec des intermittences, jusqu'en octobre, pour reparaitre, mais très affaibli, en 1833, a enlevé 2,3 p. 100 de la population de la capitale (78,402 décès

De 1840 à 1845, la mortalité a une tendance à s'abaisser ; elle descend jusqu'à 21,2 en 1845. La nuptialité et la natalité étaient également satisfaisantes. Surviennent une disette et une crise commerciale ; elles sont marquées, en 1847, par de profondes dépressions sur les courbes de la nuptialité et de la natalité et par l'élévation de celle des décès (849,054 décès en 1847).

Pendant qu'à la suite de ces fléaux, le bon marché du pain favorisait les mariages et soutenait la natalité (1), le choléra apparaît de nouveau (2) et élève, en 1849, la mortalité à 27,3 p. 1,000 habitants (973,471 décès).

La compensation se produisit l'année suivante (761,610 décès) ; puis la mortalité reprit son équilibre jusqu'à une nouvelle invasion du choléra (1853-54), qui, s'ajoutant à la guerre de Crimée, porta le nombre des décès à 992,779 (3) et la mortalité à 27,4 par 1,000 habitants en 1854 et les maintint à un niveau encore très élevé en 1855. En 1859 eut lieu la guerre d'Italie ; le choléra réapparut ; en même temps la natalité atteignait son maximum (27,9 p. 1,000 pour la période du second Empire), comme la nuptialité avait atteint le sien l'année précédente (8,4 p. 1,000). Beaucoup de naissances ont d'ordinaire pour conséquence beaucoup de décès ; les fortes chaleurs de juillet enlevèrent un grand nombre d'enfants (250,000 au lieu de 143,000 l'année précédente) et la mortalité monta à 26,8 (979,333 décès).

Le choléra revint une fois encore en 1865 et la mortalité dépassa 24 p. 1,000 habitants.

Le nombre total des décès augmentait ; mais ce n'est pas d'après cet indice qu'il faut porter un jugement, parce que la population s'accroissait par son mouvement propre depuis le commencement du siècle et qu'elle s'est accrue tout-à-coup en 1860 par l'annexion de Nice et de la Savoie.

cholériques) ; celui de 1849 n'en a enlevé que 1,8 p. 100 (19,615 décès cholériques) ; celui de 1854 que 0,7 p. 100 ; celui de 1873 que 0,04 p. 100.

(1) A l'époque du choléra de 1832, la natalité avait baissé, parce qu'il y avait un temps de crise.

(2) Le choléra de 1849, qui avait sévi dans l'Inde (1841-42), à Téhéran et à la Mecque (1846), passa en Russie, en Allemagne, puis en Angleterre d'où il fut apporté en France. Il se propagea en France dans une cinquantaine de départements et occasionna environ 100,000 décès.

(3) Le choléra de 1853-1854, qui paraît avoir été en Europe la suite de celui de 1849, sévit dans 70 départements et causa environ 143,000 décès.

Une population plus nombreuse doit fournir plus de décès, comme plus de mariages et de naissances. C'est la mortalité proprement dite qu'il importe de considérer. Après la compensation qui s'est produite en 1860, celle-ci a eu quelque tendance à augmenter pendant les neuf dernières années du second Empire, pendant que la natalité et même la nuptialité en avaient à décroître. Il y a eu particulièrement un grand nombre de décès en 1865, année d'épidémie cholérique (1), et en 1868.

Les funestes années 1870 et 1871, pendant lesquelles nous avons trouvé une natalité et une nuptialité extraordinaires par leur faiblesse, sont plus extraordinaires encore par leur excessive mortalité : il était naturel qu'il en fût ainsi. Il y a eu, en 1870, 1,046,909 décès et une mortalité de 28,3 p. 1,000 habitants ; en 1871, 1,271,010 décès enregistrés, accusant une mortalité de 34,8. Il y a eu, certainement, plus de décès encore que d'enregistrements ; c'est la plus douloureuse période de l'histoire de la démographie française au XIX^e siècle (2).

La compensation abaissa la mortalité de 1872 et de 1874 à 21,9 et à 21,4 p. 1,000 h. ; en 1873, le taux (22,6) fut un peu plus élevé parce que le choléra était encore en France. Depuis cette époque, la mortalité a repris à peu près son niveau qui est aujourd'hui plus bas qu'il n'avait jamais été pendant une suite d'années (3).

La mortalité moyenne, calculée sur la période 1873-1885, est de 22,3 décès par 1,000 habitants (4).

La mortalité par périodes. — Voici la mortalité moyenne par périodes décennales depuis le commencement du siècle :

(1) Cependant le nombre des décès de cholériques n'a été que 44,661.

(2) Une loi du 9 août 1871 a remis en vigueur les dispositions relatives aux militaires disparus pendant la guerre sans qu'on eut dressé leur acte de décès. De nombreux jugements ont été rendus pour établir, à propos de mariages, etc., le décès de militaires qui se trouvaient dans ce cas.

(3) Il y a eu cependant en 1884 et en 1885 une apparition nouvelle du choléra ; mais le nombre des décès de cholériques n'a été que de 41,700.

(4) Nous préférons cette moyenne à celle de 1886-1888, qui est plus favorable 22,2, mais qui exprime moins exactement l'état des choses depuis une quinzaine d'années.

NOMBRE DES DÉCÈS PAR 1,000 HABITANTS.

Moyenne par périodes décennales (1801-1888).

1801-1810.....	28.2 (1)	1851-1860.....	23.9
1811-1820.....	25.9	1861-1870.....	23.6
1821-1830.....	25.0	1871-1880.....	23.6
1831-1840.....	25.0	1881-1885.....	22.3
1841-1850.....	23.3	1886-1888.....	22.2

De ce tableau on conclut que la mortalité a diminué : on ne se trompe pas. On s'abuserait cependant si l'on pensait que l'abaissement de la mortalité, de 28 à 22 correspond réellement à un accroissement proportionnel de vitalité de la population française.

Pour se rendre compte de la mortalité, il faut pénétrer plus avant dans les détails du phénomène.

La mortalité des deux sexes. — Les deux sexes sont-ils atteints également par la mort ?

La réponse à cette question paraît tout d'abord être négative ; car la mort enlève ordinairement plus d'individus du sexe masculin que du sexe féminin. En France, le rapport moyen depuis

(1) Nous rappelons que le taux de la mortalité, comme celui de la natalité ou de la nuptialité, peut varier quelque peu suivant le mode d'évaluation de la population entre deux recensements et peut varier davantage lorsque l'auteur modifie les résultats des recensements, ainsi que l'a fait le docteur Bertillon.

Nous rappelons aussi que les recensements du commencement du siècle étant imparfaits par omission, un des deux facteurs du rapport est trop faible et que, par conséquent, la mortalité calculée pour les périodes antérieures à 1821 sont peut-être un peu trop fortes.

Les moyennes données dans notre texte résultent de la mortalité annuelle, telle qu'elle a été calculée par le Bureau de la Statistique générale de France (Voir le tableau général du chapitre VII) ; cette mortalité est additionnée par périodes décennales et le total divisé par 10. Voici, comme terme de comparaison, le tableau du docteur Bertillon (complété) et celui que nous avons inséré dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* ; ce dernier est dressé à l'aide de la moyenne de la population et de la moyenne des décès pendant la période décennale.

PÉRIODES DÉCENNALES.	Docteur Bertillon.	Annuaire du Bureau des Longitudes.
1801-10.....	28.6	27.6
1811-20.....	26.0	26.0
1821-30.....	24.8	24.8
1831-40.....	24.6	24.6
1841-50.....	23.2	23.2
1851-60.....	23.7	23.7
1861-70.....	23.4	23.2
1871-80.....	»	23.7
1881-84.....	»	22.3

une vingtaine d'années (non compris la période exceptionnelle 1871-1875) dépasse 106 p. 100 (1).

Les événements de 1870-1871 l'ont relevé au-dessus du niveau qu'il avait atteint sous le premier Empire et l'ont porté tout à coup à 112 et à 120 (1870 et 1871) : par quoi on peut juger de l'influence qu'exerce la guerre sur les décès masculins.

Il en avait été de même sous le premier Empire. Les périodes suivantes ont eu, au contraire, un très faible excédent de décès masculins, et il y a même eu des années (1832, 1837, 1839, 1845, 1853, 1857, 1858) où les décès féminins ont été en majorité. L'appauvrissement du sexe masculin par suite des guerres n'est-il pas une des causes de ce phénomène ?

La persistance d'un excès considérable de décès masculins depuis 1872 s'explique plus difficilement.

Ce phénomène dépend de causes physiologiques non moins que de causes morales : aux premières est dû l'excédent des décès masculins dans l'enfance, aux secondes leur excédent après la vingtième année.

La mortalité d'après l'état civil. — L'état civil des personnes est à considérer. Si l'on prend l'ensemble des décès, on trouve qu'en France les célibataires en fournissent la moitié, les gens mariés $3/10^e$, et les veufs $2/10^e$, que dans les deux premières catégories le sexe masculin est en majorité et que le sexe féminin l'emporte dans la troisième.

La composition d'une population explique ces rapports. Le groupe des célibataires forme la moitié de la population française

(1) RAPPORT DES DÉCÈS MASCULINS AUX DÉCÈS FÉMININS

(Nombre de décès masculins par 100 décès féminins).

1801-1806	104,6	1846-1850	100,4
1806-1810	107	1851-1855	101,7
1811-1815	110(*)	1856-1860	100,4
1816-1820	102	1861-1865	101,7
1821-1825	101,6	1866-1870	106
1826-1830	101,8	1871-1875	109,6 *)
1831-1835	101,6	1876-1880	107,2
1836-1840	100,3	1881-1885	108,7
1841-1845	101	1886-1888	107,8

Voir aussi dans le chapitre xvi, la fig. 98.

(*) Proportion accrue par les décès militaires de l'Empire ou par ceux des années 1870 et 1871.

et comprend tous les jeunes enfants ; celui des veufs et veuves, lesquelles sont deux fois plus nombreuses que les veufs, forme moins du dixième, mais renferme beaucoup de vieillards (1).

On serre de plus près la question en rapprochant le nombre des décès de chaque catégorie, du nombre total d'individus qui la composent. On voit alors que les veufs et les veuves sont, à toutes les époques de la vie, excepté dans l'extrême vieillesse, les plus exposés à mourir, et qu'après vingt ans (2) les gens mariés sont, à tout âge, les mieux préservés. Ces différences paraissent faciles à expliquer. Le mariage est l'état naturel de l'homme ; il n'est funeste qu'à ceux, hommes ou femmes, qui le contractent prématurément, avant leur pleine croissance ; l'homme et la femme trouvent d'ordinaire dans le ménage un équilibre d'existence, une vie réglée et des soins matériels que le célibat ne procure pas au même degré. Les veufs et les veuves, qui avaient accommodé leur vie à ce régime, sentent plus cruellement la privation que les célibataires, les veufs surtout dont la mortalité augmente à mesure qu'ils avancent en âge, tandis que celle des veuves diminue à partir de 30 à 45 ans.

Le tableau suivant indique la mortalité de chaque groupe pendant la période 1877-1881 : 1° en comprenant tous les vivants du groupe, quel que soit leur âge ; 2° en comprenant seulement les vivants de 20 à 60 ans et en excluant, par conséquent, d'une part, les enfants et les adolescents qui ne figurent que pour une faible

(1) Nous rappelons que les recensements donnent les proportions suivantes :

	1876	1886
Célibataires.....	50.8	52.8
Mariés.....	41.1	39.4
Veufs.....	8.1	7.8
POPULATION TOTALE...	100.0	100.0

(2) Des recherches faites par le docteur Bertillon, il semble résulter que les hommes qui se marient avant l'âge de vingt ans sont beaucoup plus exposés à mourir que tous les autres groupes jusqu'à l'âge de 65 ans. La mortalité des hommes mariés de 18 à 20 ans serait, suivant lui, de 3 p. 100 et celle des veufs du même âge s'élèverait à 77 p. 100. Le docteur Bertillon se sert de ces chiffres pour dissuader les hommes de contracter des mariages trop précoces. Le conseil est sage ; mais le petit nombre des cas observés ne permet pas de faire de cette mortalité une loi démographique.

fraction dans le groupe des mariés et dans celui des veufs et, d'autre part, les vieillards.

	NOMBRE DE DÉCÈS ANNUELS PAR 100 VIVANTS			
	DE TOUT AGE		DE 20 A 60 ANS	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes
Célibataires.	2.1	2.0	1.9	1.4
Mariés.	1.9	1.5	1.1	1.0
Veufs.	7.7	5.4	2.7	2.0

Dans les groupes qui comprennent tous les âges, les célibataires présentent une vitalité inférieure à celle des gens mariés, parce que les enfants augmentent considérablement leur contingent; les veufs ont la pire situation, parce qu'à un âge avancé ils ont une mortalité très forte.

L'influence de l'état civil se manifeste avec plus d'évidence lorsqu'on se borne à comparer les adultes; on constate que, si le veuvage a encore l'infériorité, le mariage est la condition la plus favorable à la longévité et que dans les trois groupes les femmes meurent en moins grand nombre que les hommes. La proportion peut varier suivant les périodes d'observation et les procédés de calcul (1), l'ensemble reste toujours à peu près le même.

C'est ce que montre d'une manière plus détaillée et plus précise le tableau suivant qui donne la mortalité pour chaque groupe, par périodes d'âge de cinq ans, et pour deux époques (1861-1865 et 1877-1881).

(1)

PÉRIODES d'âge.	NOMBRE (D'APRÈS LES CALCULS DU DOCTEUR BERTILLOX) DES DÉCÈS (période 1836-1865)		
	DE FILLES — pour 100 décès de femmes mariées.	D'HOMMES	
		pour 100 décès d'hommes mariés	
		décès de célibataires.	décès de veufs.
30-35 ans....	105 (?)	169	281
35-40.....	115 (?)	175	233
40-45.....	131	174	198
45-50.....	147	171	194
50-55.....	148	165	172
55-60....	140	149	172
60-65.....	131	141	146
65-70.....	132	133	144

DÉCÈS PAR 100 INDIVIDUS DE CHAQUE ÂGE
(Statistique générale de France).

PÉRIODES d'âge.	PÉRIODE 1861-1865						PÉRIODE 1877-1881					
	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ			SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ		
	Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Célibataires.	Mariés.	Veufs.
Au-dessous de 20 ans..	0.76	3.85	»	0.71	1.15	13.49	»	»	»	»	»	»
De 20 à 25 ans.....	1.04	0.78	5.55	0.80	0.98	2.73	0.95	0.61	2.79	0.68	0.71	1.56
De 25 30 id.....	1.01	0.60	2.34	0.90	0.89	1.76	1.22	0.66	2.57	1.07	0.88	1.85
De 30 35 id.....	1.13	0.67	1.89	1.—	0.92	1.52	1.05	0.77	2.37	1.14	0.87	1.76
De 35 40 id.....	1.34	0.75	1.77	1.09	0.90	1.25	1.55	0.87	2.25	1.21	0.87	1.60
De 40 45 id... ..	1.72	0.95	1.92	1.33	0.98	1.27	1.86	1.04	2.40	1.35	0.91	1.52
De 45 50 id.....	1.97	1.14	2.20	1.56	1.03	1.44	2.17	1.21	2.48	1.64	1.02	1.62
De 50 55 id.....	2.64	1.56	2.65	2.05	1.37	1.89	2.69	1.63	3.00	2.09	1.30	1.37
De 55 60 id.....	3.18	2.08	3.37	2.64	1.85	2.34	3.33	2.19	3.40	2.60	1.77	2.34
De 60 65 id.....	4.83	3.24	4.79	4.05	3.02	3.60	»	»	»	»	»	»
De 65 70 id.....	6.20	4.68	6.17	5.72	4.46	5.19	»	»	»	»	»	»
De 70 75 id.....	8.68	6.68	9.04	9.29	7.09	8.36	»	»	»	»	»	»

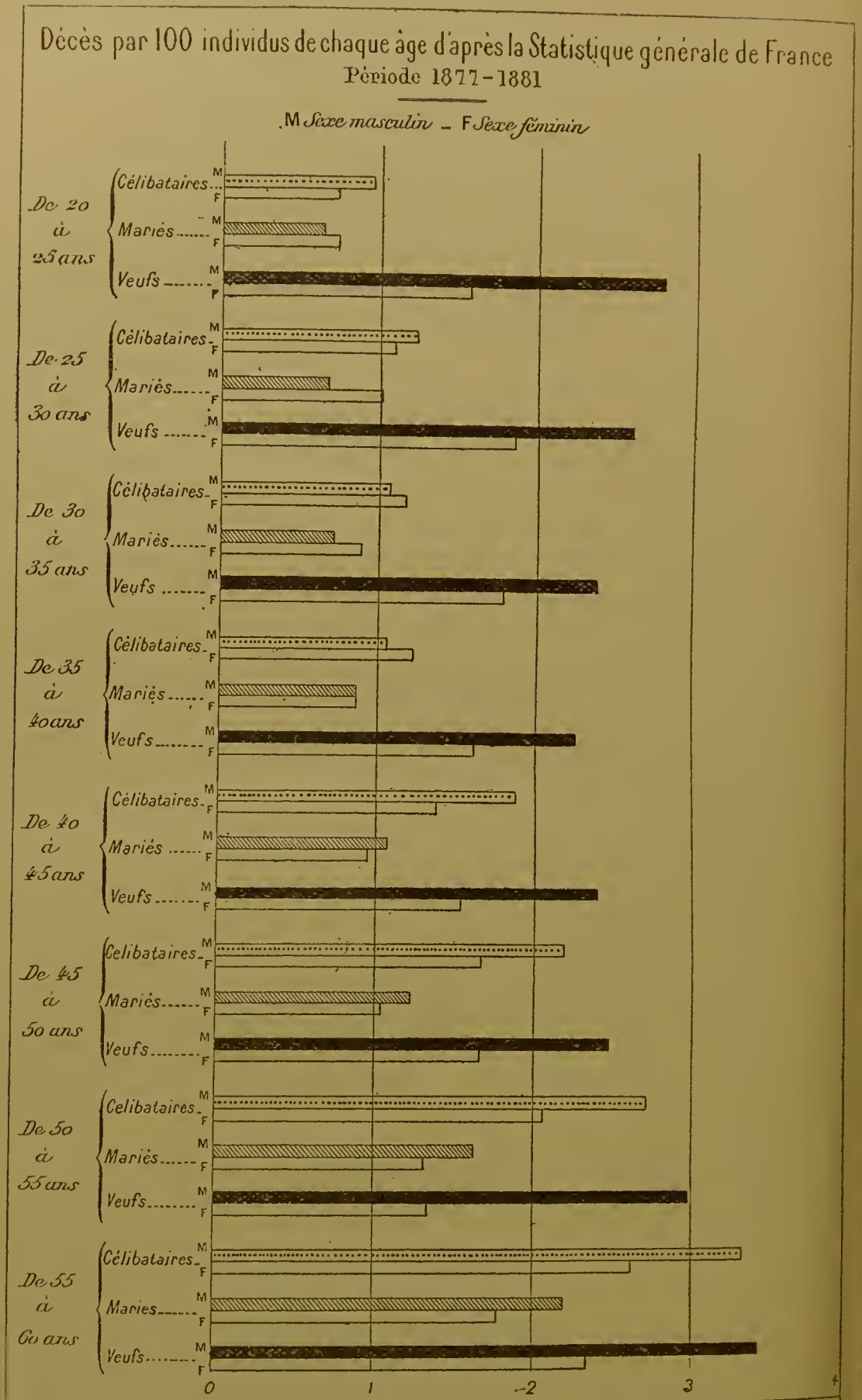


Fig. 74. — Mortalité par âge et par état civil en France (1877-1881).

La figure (voir fig. 74) qui accompagne le tableau rend sensible ce fait que la mortalité, depuis 15 ou 18 ans, va en augmentant avec les années pour les célibataires de l'un et de l'autre sexe, ce qui est la loi générale de l'humanité ; qu'elle est pour les jeunes mariés et surtout pour les époux plus forte avant qu'après 25 ans, et qu'elle est beaucoup plus forte pour les veufs et surtout pour les veuves jusqu'à 30 ans que durant les vingt années suivantes.

La mortalité des villes et des campagnes. — Le lieu et l'époque ont leur influence sur la mort, comme sur la naissance.

En France, la mortalité moyenne de la population urbaine, pendant la période 1861-1865, a été de 26,1 par 1,000 habitants et celle de la population rurale 21,5 (1) ; de 1878 à 1882, elle a été de 24,3 et de 20,9.

La distance s'est un peu rapprochée. Cependant la différence est encore d'environ un sixième : c'est considérable. L'entassement des populations dans les villes n'est pas favorable à la salubrité ; nous reviendrons sur cette question dans le chapitre des agglomérations urbaines (2).

La mortalité par départements. — S'il y a une différence entre la population urbaine et la population rurale, il y en a nécessairement une aussi entre les diverses régions de la France.

En premier lieu, le nombre des décès est généralement beaucoup plus considérable dans les départements qui comptent beaucoup de naissances, parce que les petits enfants sont très exposés à mourir.

La mortalité générale ayant diminué, il est logique que les cartes de la mortalité par département accusent une amélioration de 1801-1810 à 1831-1840 et de 1831-1840 à 1877-1886. Une des causes de cette amélioration est précisément l'amointrissement de la natalité. Au commencement du siècle, il n'y avait que 8 départements comptant moins de décès que la moyenne actuelle

(1) Le département de la Seine n'avait qu'une mortalité de 25,5 (1861-65) et de 25,3 (1878-82) ; mais le grand nombre d'adultes et le petit nombre d'enfants qui entrent dans la composition de cette population expliquent cette apparente contradiction.

(2) Livre II, chap. xvii.

(22,4 décès par 1,000 habitants) ; en 1840, il y en avait 20 ; en 1886, 49.

Nous donnons, comme nous l'avons fait pour la natalité et la nuptialité, les dix départements qui figurent au premier et au dernier rang de la mortalité.

MAXIMUM.

NUMÉROS d'ordre.	1801-1810.	1821-30.	1841-50.	1861-69.	1877-1886 (1).
	De 38 à 35 décès par 1,000 hab.	De 33 à 29 décès par 1,000 hab.	De 29,1 à 25,8 décès par 1,000 hab.	De 27,4 à 25,6 décès par 1,000 hab.	De 29,3 à 25,4 décès par 1,000 hab.
1	Pyrénées-Or.	Seine.	Bouch.-du-R.	Hautes-Alpes.	Bouch.-du-R.
2	Finistère.	Cher.	Seine.	Gard.	Alpes-Marit.
3	Loiret.	Haute-Vienne	Gard.	Seine-Infér.	Finistère.
4	Indre.	Finistère.	Pyrénées-Or.	Bouch.-du-R.	Hautes-Alpes.
5	Seine.	Bouch.-du-R.	Tarn-et-Gar.	Finistère.	Basses-Alpes.
6	Loir-et-Cher.	Allier.	Basses-Alpes.	Basses-Alpes.	Seine-Infér.
7	Landes.	Pyrénées Or.	Vaucluse.	Pyrénées-Or.	Ardèche.
8	Haute-Vienne	Vaucluse.	Finistère.	Var.	Pyrénées-Or.
9	Bouch.-du-R.	Ille-et-Vilaine.	Hérault.	Ardèche.	Gard.
10	Nièvre.	Morbihan.	Haute-Vienne	Haut Rhin.	Vaucluse.

(1) Nous donnons la mortalité pour tous les départements, pour la période 1877-1886, d'après les calculs de M. Turquan :

Décès		Décès		Décès	
Départements	par 1000 h.	Départements	par 1000 h.	Départements	par 1000 h.
1. Ain.....	21.3	31. Gard.....	26.3	59. Oise.....	22.8
2. Aisne... ..	22.3	31. Garonne (Haute).	20.5	60. Orne.....	22.5
3. Allier.....	16.8	32. Gers.....	20.4	61. Pas-de-Calais...	22.6
4. Alpes (Basses)..	27.4	33. Gironde.....	20.9	62. Puy-de-Dôme....	21.0
5. Alpes (Hautes)..	28.0	34. Hérault.....	24.6	63. Pyrén. (Basses-).	20.8
6. Alpes-Maritimes.	29.2	35. Ille-et-Vilaine...	23.9	64. Pyrén. (Hautes-).	20.2
7. Ardèche.....	26.5	36. Indre.....	17.1	65. Pyrénées-Orient.	26.4
8. Ardennes.....	20.1	37. Indre-et-Loire...	19.2	66. Territ. de Belfort	20.9
9. Ariège.....	20.2	38. Isère.....	21.6	67. Rhône.....	23.3
10. Aube.....	22.4	39. Jura.....	22.2	68. Saône (Haute-)	20.2
11. Aude... ..	22.9	40. Landes.....	17.1	69. Saône-et-Loire..	19.0
12. Aveyron.....	23.2	41. Loir-et-Cher... ..	19.2	70. Sarthe.....	22.2
13. Bouch.-d.-Rhône	29.3	42. Loire.....	21.9	71. Savoie.....	23.4
14. Calvados.....	22.7	43. Loire (Haute-)	22.0	72. Savoie (Haute)..	21.8
15. Cantal.....	20.5	44. Loire-Inférieure.	20.1	73. Seine.....	25.3
16. Charente.....	20.4	45. Loiret.....	20.3	74. Seine-Inférieure.	27.2
17. Charente-Infér..	18.8	46. Lot.....	22.0	75. Seine-et-Marne..	22.2
18. Cher.....	17.6	47. Lot-et-Garonne..	21.4	76. Seine-et-Oise...	24.2
19. Corrèze.....	21.9	48. Lozère.....	24.0	77. Sèvres (Deux)...	18.2
20. Corse.....	25.7	49. Maine-et-Loire..	29.3	78. Somme.....	23.4
21. Côte-d'Or.....	20.0	50. Manche.....	23.4	79. Tarn.....	20.4
22. Côtes-du-Nord..	23.0	51. Marne.....	23.1	80. Tarn-et-Garonne.	21.7
23. Creuse.....	16.2	52. Marne (Haute)..	20.9	81. Var.....	25.0
24. Dordogne.....	20.4	53. Mayenne.....	22.6	82. Vaucluse.....	25.4
25. Doubs.....	22.8	54. Meurthe-et-Mos..	22.3	83. Vendée.....	19.2
26. Drôme.....	24.3	55. Meuse... ..	21.3	84. Vienne.....	17.5
27. Eure.....	22.9	56. Morbihan.....	22.3	85. Vienne (Haute)..	20.2
28. Eure-et-Loir....	23.7	57. Nièvre.....	18.8	86. Vosges.....	22.7
29. Finistère.....	28.0	58. Nord.....	22.2	87. Yonne.....	19.8

MINIMUM.

NUMÉROS d'ordre.	1801-1810.	1821-30.	1841-50.	1861-69.	1877-86.
	De 20 à 23 décès par 1,000 hab.	De 18 à 21 décès par 1,000 hab.	De 17,8 à 19,9 décès par 1,000 hab.	De 18,1 à 19,8 décès par 1,000 hab.	De 16,2 à 19,2 décès par 1,000 hab.
1	Lozère.	Hautes-Pyrén.	Orne.	Creuse.	Creuse.
2	Calvados.	Orne.	Creuse.	Indre.	Allier.
3	Aveyron.	Lot-et-Gar.	Sarthe.	Cher.	Indre.
4	Ariège.	Gers.	Charente.	Indre-et-Loire	Landes.
5	Hautes-Pyrén.	Haute-Marne.	Hautes-Pyrén.	Vosges.	Cher.
6	Vienne.	Cantal.	Ardennes.	Ardennes.	Vienne.
7	Manche.	Basses-Pyrén.	Haute-Marne.	Haute-Marne.	Deux-Sèvres.
8	Ardèche.	Vienne.	Deux-Sèvres.	Haute-Gar.	Charente-Inf.
9	Basses-Pyrén.	Deux-Sèvres.	Mayenne.	Loire-Infér.	Vendée.
10	Seine-Infér.	Moselle.	Vienne.	Deux-Sèvres.	Loir-et-Cher.

Quelques départements, particulièrement ceux de la Normandie, ont une moins bonne situation qu'autrefois, quoiqu'on ne puisse pas attribuer cette déchéance à un excès de natalité.

Les trois cartes ci-jointes (voir les fig. n^{os} 75, 76 et 77) font voir les changements qui se sont produits dans la mortalité de chaque département aux trois époques correspondant aux cartes de la natalité et de la nuptialité (voir ch. VII et X).

Au commencement du siècle la plus forte mortalité se rencontrait dans les départements du centre et de l'ouest. Aujourd'hui ces départements sont au contraire privilégiés, et c'est dans la région du nord-ouest, comprenant la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, dans celle du sud-est (vallée du Rhône, Alpes, Jura) et dans la Lorraine que la mort sévit le plus. Or, nous savons que plusieurs provinces de ces deux régions, comme la Bretagne, une partie du Languedoc et les Alpes comptent beaucoup de naissances. Le département du Finistère est un des plus éprouvés par la mort ; dans les deux presqu'îles qui le terminent, la plupart des communes comptaient, en 1886, de 40 à 60 décès par 1,000 habitants (1) : taux supérieur à leur natalité.

La région du bassin du Rhône a toujours été, sous ce rapport, dans une condition défavorable. Faut-il y voir un effet du climat, de la race ou de l'état économique ? Le docteur Bertillon, dans une étude minutieuse et instructive de la mortalité par âge et

(1) Une carte de la mortalité par communes en 1886 dans la France occidentale, dressée par M. Turquan, qui figurait à l'Exposition de 1889, mettait en évidence la grande mortalité de la Basse-Bretagne.

par département (1), signalait cette région comme celle qui perdait

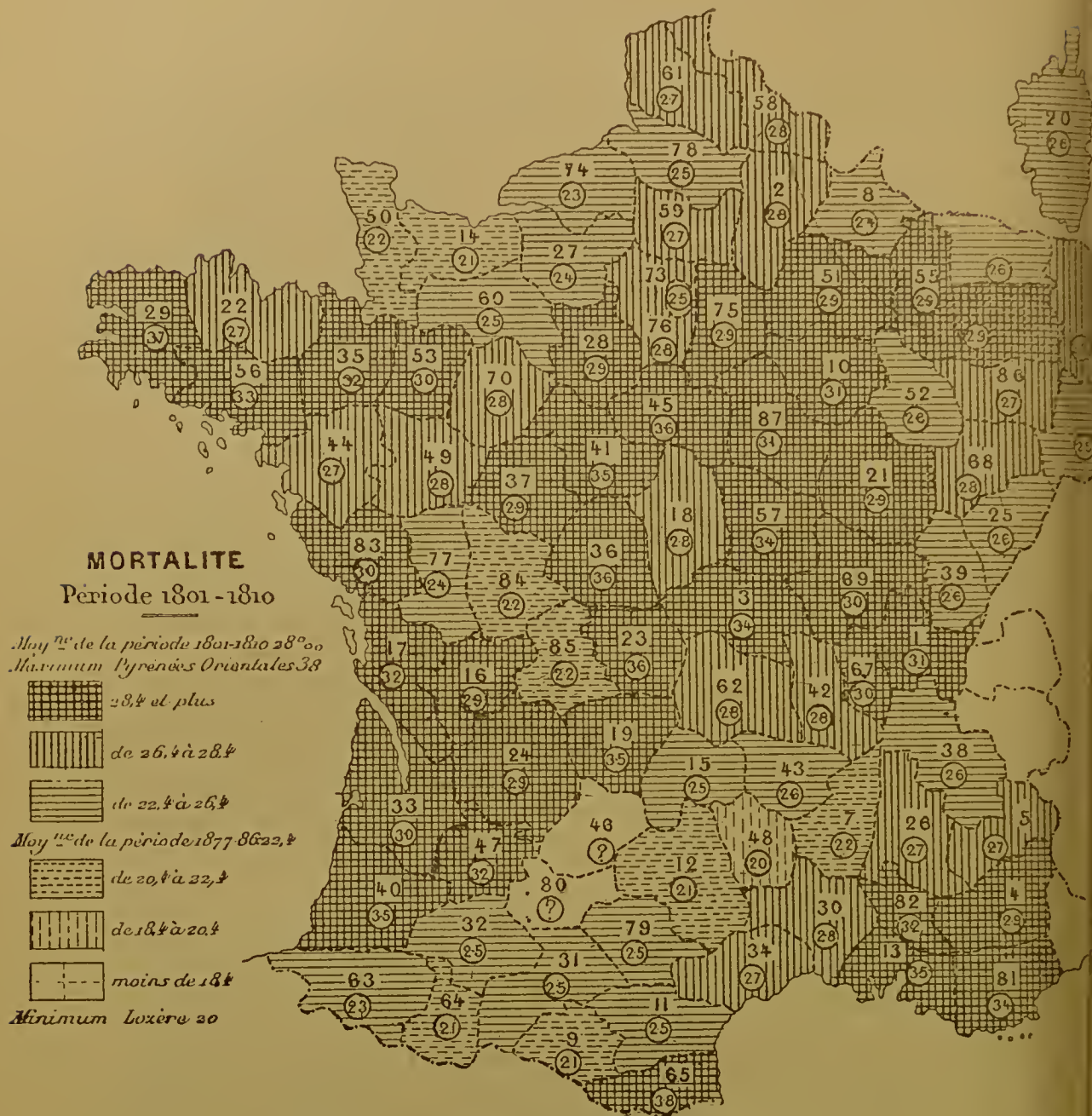


Fig 75. — Mortalité française par département de 1801 à 1810.

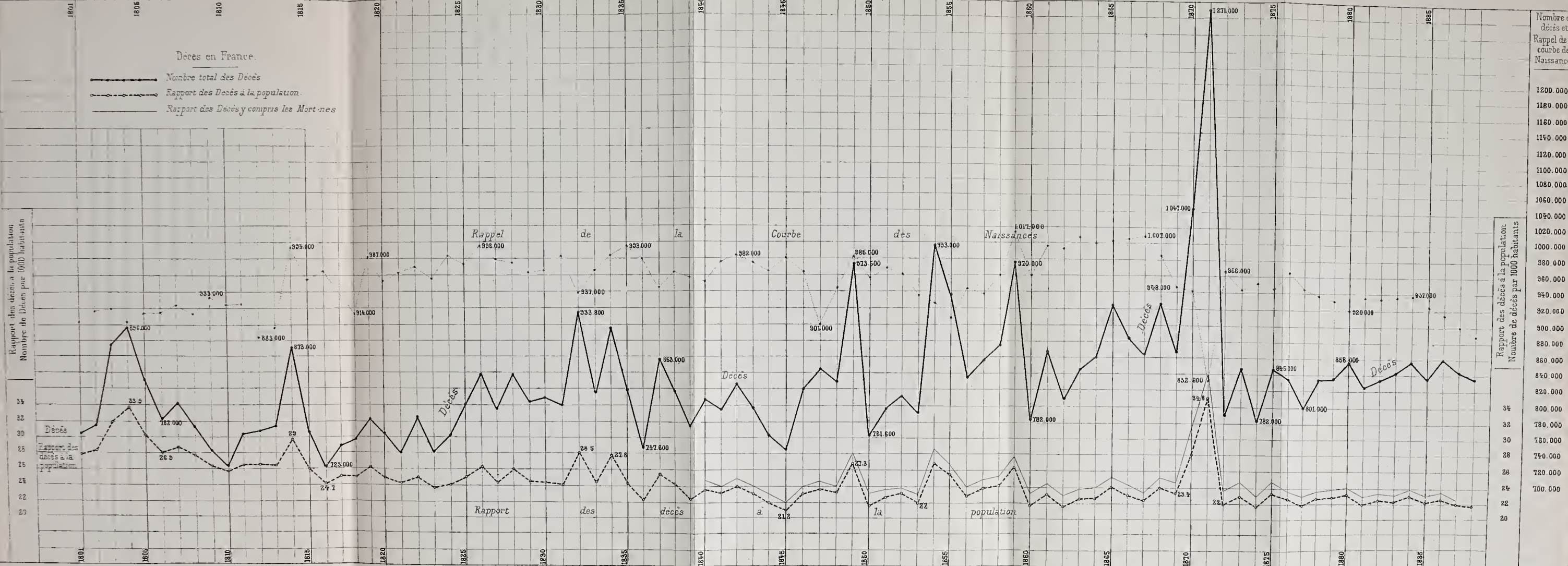
(1) Voir l'art. *France*, p. 515 et suiv., dans le *Dictionnaire encyc. des Sciences médicales*. L'auteur attache une grande importance à la distinction par âge, et pense que la comparaison des départements d'après la mortalité générale ne donne qu'un renseignement souvent trompeur. Il pense avec raison qu'il convient d'éliminer ou du moins de distinguer tout d'abord la mortalité enfantine de 0 à 1 an, qui dépend surtout de la natalité ou de l'industrie nourricière et qui influe considérablement sur la moyenne, en masquant l'influence des autres âges et de tenir compte, en outre, de l'émigration. Il cite comme exemple la Corse ; ce département semblait avoir une faible mortalité (23,2 p. 1,000 en 1861-1869) ; en réalité, il perdait, il est vrai, peu

LES DÉCÈS

Décès en France.

———— Nombre total des Décès
 - - - - - Rapport des Décès à la population.
 - - - - - Rapport des Décès y compris les Mort-nés

Rapport des décès à la population
Nombre de décès par 1000 habitants



Nombre de décès et Rappel de la courbe des Naissances

1200.000
 1180.000
 1160.000
 1140.000
 1120.000
 1100.000
 1080.000
 1060.000
 1040.000
 1020.000
 1000.000
 980.000
 960.000
 940.000
 920.000
 900.000
 880.000
 860.000
 840.000
 820.000
 800.000
 780.000
 760.000
 740.000
 720.000
 700.000

le plus d'enfants de 1 an à 5 ans, et nous savons que la plupart des départements y enregistrent beaucoup de naissances (1).

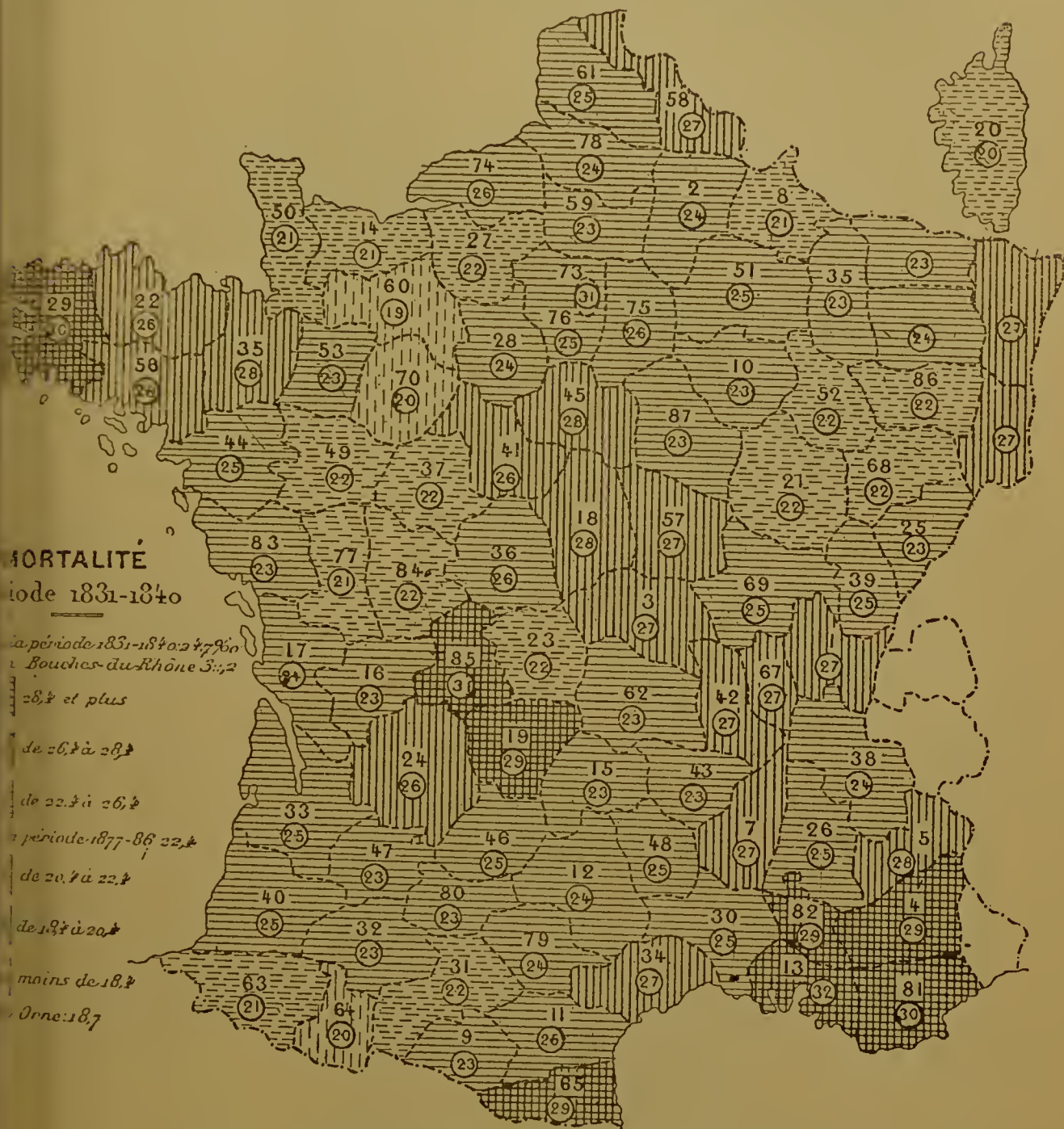


Fig 76. — Mortalité française par département de 1831 à 1840.

enfants de 0 à 1 an, mais il avait beaucoup de décès à tous les âges depuis la dixième année. Le département de l'Eure, quoiqu'ayant à peu près le même taux (23,5) n'avait cependant (en 1861-1869) une mortalité très forte que dans le premier âge, parce qu'il avait beaucoup de nourrissons.

(1) Il cite comme termes extrêmes la Haute-Marne qui ne perdait (1858-1866) que 9 enfants de 1 à 5 ans par 1,000 enfants de cet âge et les Pyrénées-Orientales qui en perdaient 77.

Il semble que le climat soit une des principales causes de la mortalité des enfants : les grandes chaleurs leur sont défavorables. Une hygiène insuffisante peut aggraver beaucoup cette mauvaise influence.



Fig 77. — Mortalité française par département de 1877 à 1886.

Pour la région du nord-ouest, il est juste de remarquer que les nourrissons de Paris ajoutent beaucoup à la mortalité enfantine, particulièrement dans l'Eure (1).

(1) Voir la note à la page précédente.

Le centre de la France, comprenant une partie de la plaine de la Loire et du Massif central, peut être considérée comme la région qui jouit aujourd'hui (1877-1886) de la plus grande immunité (1). Il est vrai que ce n'est pas en général une région de forte natalité.

Il s'est assurément accompli, depuis le commencement du siècle, un changement considérable dans plusieurs de ces départements. La Creuse, qui comptait 30 décès par 1,000 habitants, n'en compte que 16,4; l'Allier a passé de 34 à 16,9 par 1,000; l'Indre de 36 à 17,5. On peut faire ici un rapprochement intéressant entre la mortalité et la valeur de la propriété; cette région est une de celles dont le revenu foncier a le plus augmenté entre l'époque de la confection du cadastre et l'enquête de 1879 (2).

La Creuse avait 33 naissances et 30 décès par 1,000 habitants (1801-1810); elle a 22 naissances et 16 décès (1877-1886); la

(1) Il y a cependant plusieurs départements de cette région, comme la Haute-Vienne et la Corrèze, qui comptent beaucoup de naissances.

(2) Voir l'enquête du ministère des finances sur le revenu de la propriété foncière et la carte ci-jointe (fig. 78) qui est extraite de notre ouvrage *La France et ses Colonies*.



Fig. 78. — Carte par département de la valeur de l'hectare des terres de labour.

diminution de sa natalité explique en partie celle de sa mortalité ; celle-ci a diminué dans une proportion plus forte que celle-là parce qu'il y a eu dans le département plus de bien-être grâce aux épargnes que les maçons ont rapportées de Paris et aux débouchés que les chemins de fer ont donné aux produits des agriculteurs.

Il serait téméraire toutefois de tirer de ces faits une loi générale ; car la Normandie et le Nord sont aussi au nombre des régions où la propriété foncière a le plus augmenté, et cependant on y compte beaucoup de décès. La Normandie présente, par un concours singulier de circonstances, phénomènes qui paraissent contradictoires : un accroissement de richesse, une natalité décroissante et une mortalité qui s'est aggravée.

La mortalité est faible aussi, comme la natalité, dans les Landes et dans la région pyrénéenne (1).

Le docteur Bertillon a critiqué, par de judicieux arguments, la comparaison établie entre les départements d'après la mortalité générale, parce que la composition de la population par âge influe beaucoup sur le nombre des décès. Mais l'analyse qu'il a faite des décès par âge et par sexe est trop minutieuse et ne répand pas sur le sujet une assez vive lumière pour que nous suivions l'auteur dans ce détail (2).

(1) M. Turquan a dressé des cartes manuscrites, par cantons, de la natalité, de la nuptialité et de la mortalité, qui nous ont servi à décrire la répartition géographique de ces trois phénomènes.

(2) M. Bertillon fait remarquer que l'Eure, qui, par sa mortalité générale, aurait un rang relativement bas (le 54^e rang pour cette période), est au contraire parmi les 10 plus favorisés d'après le rang moyen, calculé sur les décès par âge. Ce n'était en effet que dans le premier âge que l'Eure, recevant, comme nous venons de le dire, beaucoup de nourrissons de Paris, avait une très forte mortalité : elle était au 86^e rang pour les décès de 0 à 1 an, tandis qu'elle était au quatrième rang pour les décès de 50 à 60 ans.

Voici les rangs qu'occupent, pour la mortalité à chaque groupe d'âge, les trois départements qui sont au premier rang et les trois qui sont au dernier sous le rapport de la mortalité générale dans le tableau du docteur Bertillon (1857-1876) :

	0 à 1	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	Plus de 60	Mortalité générale
Ardennes.....	26	12	3	13	17	13	13	17	13	4	1
Haute-Garonne.....	10	61	12	27	43	4	7	7	16	50	2
Meuse.....	58	6	5	9	16	24	17	11	5	1	3
Finistère.....	32	73	85	89	79	87	89	85	88	77	87
Bouches-du-Rhône.....	61	86	80	84	85	88	85	77	25	2	88
Hauts-Alpes.....	75	85	86	77	65	85	81	80	85	87	89

La mortalité par mois. — Les mois d'hiver, janvier, février, mars et le mois d'avril sont les époques pendant lesquelles on enregistre le plus de décès en France.

Les extrêmes du chaud et du froid ne sont pas favorables à la santé ; mais ce n'est pas aux mêmes âges qu'ils sont funestes. Les chaleurs de l'été, engendrant la dysenterie, enlèvent beaucoup de jeunes enfants : juillet, août et septembre figuraient à raison de près du tiers dans la mortalité infantine de la période 1861-1865. Les froids de l'hiver atteignent, au contraire, les vieillards qui succombent alors en grand nombre à des affections des voies respiratoires (1).

Les âges intermédiaires subissent, mais à un degré moindre à mesure qu'on s'éloigne des extrémités de la vie, ces influences contraires (2). Après la cinquième année, il semble que l'enfant

(1) DÉCÈS PAR MOIS (Période 1861-1865)

Tous les mois étant de 31 jours et le nombre total des décès de l'année étant 12,600).

MOIS.	DÉCÈS.		
	De la population totale.	Des enfants 0 à 1 an	Des vieillards plus de 80 ans.
Janvier.....	1.098	986	1.376
Février.....	1.089	1.016	1.257
Mars.....	1.081	974	1.153
Avril.....	1.038	907	1.074
Mai.....	944	839	918
Juin.....	881	841	830
Juillet.....	926	1.072	777
Août.....	1.061	1.529	792
Septembre.....	1.050	1.277	861
Octobre.....	977	966	836
Novembre.....	937	811	1.030
Décembre.....	938	782	1.096

(2) MORTALITÉ PAR MOIS (mois d'égale durée) SUR 1,200 DÉCÈS PAR AN.

AGE DES DÉCÈS.	MOIS QUI PRÉSENTE LE	
	Maximum.	Minimum.
De 0 à 1 an.....	Août..... 148	Décembre.... 78
De 1 à 5 ans.....	Août..... 138	Décembre.... 78
De 5 à 10 id.	Avril..... 115	Décembre.... 86
De 10 à 20 id.	Avril..... 110	Décembre.... 90
De 20 à 30 id.	Avril..... 108	Juillet..... 90
De 30 à 40 id.	Février..... 111	Juillet..... 87
De 40 à 50 id.	Mars..... 109	Août..... 89
De 50 à 60 id.	Janvier..... 112	Juillet..... 87
De 60 à 70 id.	Janvier..... 119	Juillet..... 81
De 70 à 80 id.	Décembre.... 126	Juillet..... 79
De 80 à 90 id.	Décembre.... 135	Juillet..... 76
Plus de 90 id.	Décembre.... 142	Juillet..... 74

soit sorti de la période où les chaleurs d'août et de septembre mettent son existence en péril et qu'à partir de la cinquantaine, l'homme vieillissant commence à entrer dans celle où l'hiver est redoutable.

Cependant les enfants apportent à tous les mois un fort contingent de mortalité : c'est une des raisons pour lesquelles les mois qui comptent beaucoup de naissances figurent aussi parmi ceux qui ont beaucoup de décès.

La figure de la page 165 (voir fig. 80), empruntée à M. Lafabrigue, montre, pour chaque groupe d'âge, quelle est la mortalité mensuelle, la moyenne étant 100 pour chaque âge et chaque mois ; la mortalité est indiquée en noir pour les mois où elle est au-dessus de la moyenne, et en gris pour les mois où elle est au-dessous.

Le contingent de chaque groupe d'âge. — Chaque âge fournit tous les ans à la mort un contingent proportionnel à sa mortalité propre. Le tableau suivant, calculé pour la France entière et pour la période 1866-1876, présente la proportion des décédés de chaque groupe d'âge sur un total de 100 décès.

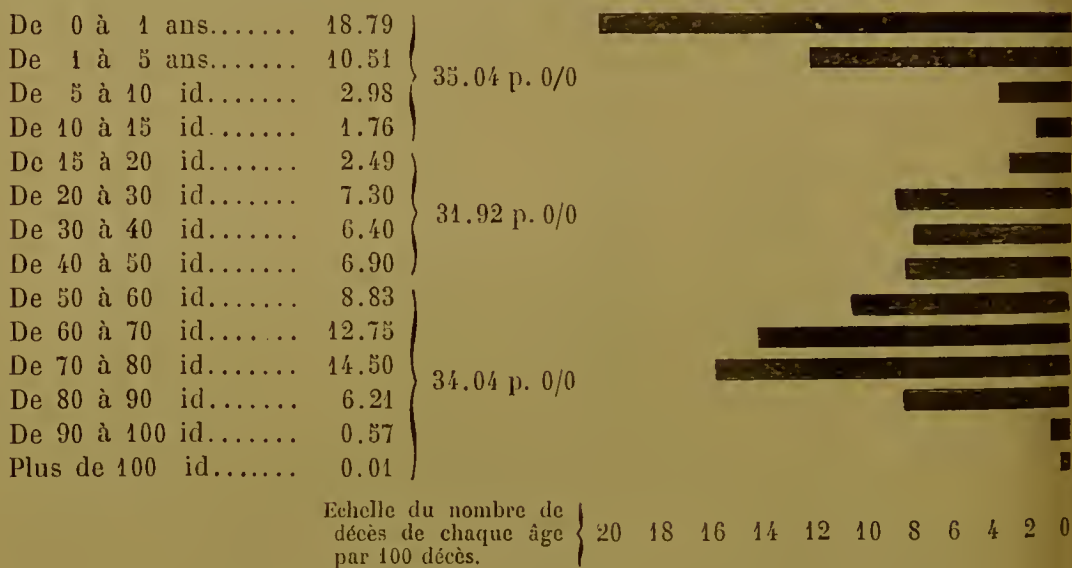


Fig. 79. — Décès par groupes d'âge.

La mort est donc approvisionnée principalement par l'enfance. En effet, si l'on partage en trois catégories à peu près égales les décès, plus du tiers est fourni par les quinze générations de 0 à 15 ans et, sur ce nombre, 29,3 par les cinq générations qui ne forment pourtant qu'un vingtième environ du nombre total des vivants, mais dont le groupe compte plus de représentants qu'aucun autre ; près du tiers est fourni par les 45 générations de 5 à

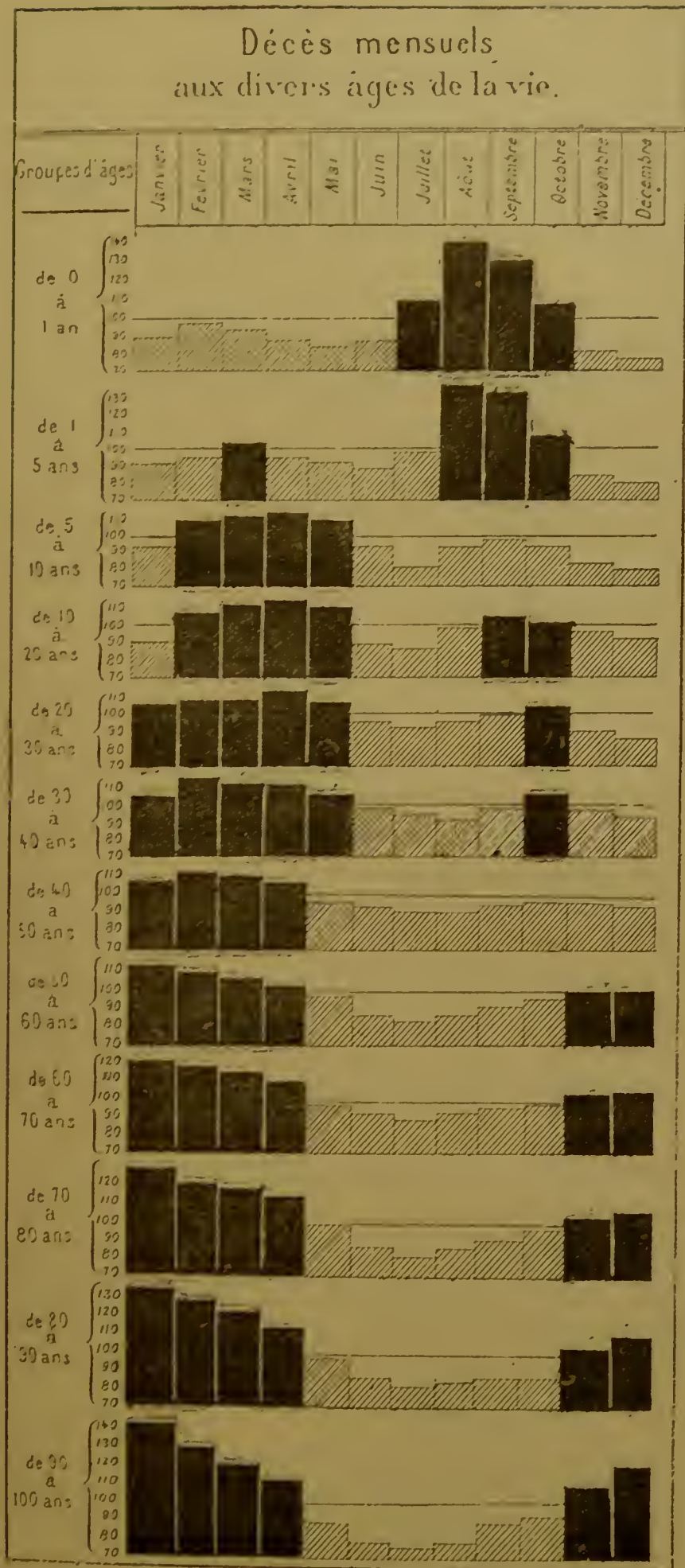


Fig. 80. — Décès par mois aux divers âges de la vie.

60 ans qui sont, par conséquent, (avec les dix générations de 5 à 15 ans) les plus épargnés proportionnellement à leur nombre ; le dernier tiers l'est par les générations de plus de 60 ans, lesquelles sont au nombre d'une quarantaine.

On comprend aisément pourquoi l'enfance est si fortement atteinte et pourquoi l'adolescence et l'âge mûr le sont si peu. Nous expliquerons bientôt comment le contingent de la vieillesse, quoiqu'elle soit très exposée à la mort, n'est pas plus considérable.

Par ce qui précède on comprend que le taux de la natalité influe très sensiblement sur celui de mortalité générale d'un peuple. Lorsque, avant 1830, on comptait en France plus de 30 naissances par 1,000 habitants, la mort avait prise sur 5 enfants de plus (par 1,000 habitants) que dans une période où l'on n'en enregistre que 25. Donc la diminution réelle de la mortalité est un peu moindre qu'elle ne paraît d'après les chiffres de la statistique. C'est dans la mortalité par âge que le véritable rapport apparaîtra.

La mortalité de la première enfance. — La mortalité de la première année mérite une attention particulière. Les débuts de la vie sont difficiles. Beaucoup d'enfants ont succombé dans le sein de leur mère, avant même d'avoir vu le jour : ce sont les mort-nés (1). Beaucoup, après avoir respiré, périssent par faiblesse de constitution (2) ou par défaut de soins ; plus l'enfant est près de la naissance, plus les chances de mort sont redoutables pour lui. M. Bertillon avait calculé, pour la période 1856-1865, que la perte annuelle avait été d'environ 18 (3) enfants de 0 à un an sur 100 naissances. M. Loua, calculant sur la période 1874-1878, a trouvé 16,4 p. 100. C'est à peu près le taux actuel (16,7, moyenne de la période 1873-1885).

(1) Voir livre II, chap. x.

(2) Voir le chap. précédent.

(3) La Statistique générale de France donnait alors 16,8 pour les enfants légitimes et 33,2 pour les illégitimes. M. Bertillon pensait même que la mortalité enfantine allait s'aggraver, d'après le calcul suivant, qui donne une mortalité un peu inférieure à 18 p. 100 :

Période 1840-49.....	16	p. 100
Id. 1850-59.....	17,2	id.
Id. 1860-69.....	17,5	id.

L'événement n'a pas justifié cette crainte. Par d'autres méthodes de calcul données des résultats différents, la Statistique générale de France avait trouvé 22 décès d'enfants de 0 à 1 an sur 100 pour la période 1861-65 et 19 pour la période 1877-81.

Mais elle employait pour le calcul le recensement qui n'est pas assez pré

La première année doit être elle-même divisée en plusieurs périodes de mortalité décroissante. D'après le D^r Bertillon, la perte durant la première semaine était de 3 p. 100 sur le total des garçons qui venaient de naître ; dans les huit jours suivants, elle était de 2,5 p. 100 des survivants ; dans la seconde moitié du premier mois, de 1,2 ; durant les deuxième et troisième mois réunis, de 2 ; de 1,2 dans les trois mois suivants et enfin de 0,8 seulement durant tout le second semestre (1). La proportion était un peu moindre pour les filles que pour les garçons : la moyenne est, en effet, de 16,5 décès féminins par 100 naissances féminines et de 19 décès masculins par 100 naissances masculines.

La Statistique générale de France fournit les proportions suivantes ; elles ne diffèrent pas beaucoup des précédentes pour la première période et qui accusent une diminution de mortalité pour la seconde.

DÉCÈS sur 100 vivants.	PÉRIODE 1861-1865.	PÉRIODE 1874-1878.
La 1 ^{re} semaine.....	2.7	2.2
La 2 ^e semaine.....	2.2	1.8
La 2 ^e moitié du 1 ^{er} mois.	2.3	2.1
Les 2 ^e et 3 ^e mois.	3.5	6.2
Le 2 ^e trimestre.....	3.0	
Le 2 ^e semestre.....	4.2	3.9
L'année entière.....	17.9	16.4

cis pour cet objet. En prenant le rapport plus vrai des naissances aux décès d'enfants de 0 à 1 an, elle a trouvé :

Période 1858-62.....	17,9 p. 100
Id. 1863-67.....	17,5 id.
Id. 1868-72.....	18,4 id.
(moins l'année 1870).	
Id. 1873-77.....	16,2 id.
Id. 1878-82.....	16,8 id.

1) Le D^r Bertillon, comparant d'abord la mortalité de la première année de la vie en 1840-1849 et en 1857-1865, trouvait une aggravation de mortalité dans le rapport de 100 à 112 ; puis, comparant les données des 16 années 1853-1868 et les partageant en deux groupes de 8 années, il calculait que, d'une période à l'autre, la mortalité infantine avait diminué pour les quinze premiers jours et augmenté pour le reste de l'année (Voir *Encyclopédie des Sciences médicales*, art. France, p. 510-515). Mais il calculait sur des périodes trop courtes pour donner des résultats solides ; la mortalité infantine ne s'est pas accrue (Voir plus loin, en note, le tableau de la Statistique générale pour 1861-1865 et le tableau de M. Lafabrègue pour 1873-1877). D'ailleurs le D^r Bertillon, rapprochant les données recueillies par de Montferrand des chiffres publiés par la *Statistique générale de France*, reconnaissait qu'il y avait eu des omissions dans le nombre des décès enfantins publiés.

Sur 1,000 enfants nés vivants il n'en survivait donc, au bout d'un an, que 836 dans la période 1874-1878.

La décroissance de la mortalité avec l'âge est manifeste. On la rend plus sensible encore en présentant la mortalité moyenne par jour, comme nous le faisons dans le tableau suivant où sont distingués les sexes :

PÉRIODE 1874-1878.

	NOMBRE MOYEN de décès par jour sur 10.000 enfants vivants à chaque période.	
	Garçons.	Filles.
La 1 ^{re} semaine.....	30	36
La 2 ^e semaine.....	29	24
La 2 ^e quinzaine.....	15	13
Les 5 mois suivants.....	5	4
Le second semestre.....	2	2

Le danger de mort est plus grand pour les garçons : ils ont fourni pendant l'année entière 118 décès contre 100 décès féminins.

Les enfants se trouvent dans de meilleures conditions d'hygiène à la campagne qu'à la ville ; quoiqu'ils n'y aient parfois que très peu de bien-être, ils ne respirent pas l'atmosphère viciée des agglomérations, ils ne subissent pas les inconvénients des entassements de population, ni même, dans les classes les plus pauvres, ceux d'une misère aussi poignante ; l'air pur les vivifie. D'après la statistique officielle pour la période 1861-1865, la campagne perdait 17,8 p. 100 des naissances et la ville 18,9 p. 100 dans la première année (1) ; la différence est même plus sensible si l'on ne considère que les enfants légitimes (16,6 et 17,4 p. 100).

C'est l'inverse pour les enfants illégitimes, dont la mortalité est d'ailleurs partout plus considérable que celle des légitimes. La perte des derniers, durant la première année, était en 1861-1865 de moins de 17 p. 100, et celle des seconds dépassait 32 p. 100 ; dans la période 1874-1878, elle était de 15,4 pour les légitimes et de 29,6 p. 100 pour les autres.

En 1861-1865, la mortalité, pendant la première semaine, était de 2,5 p. 100 pour les enfants légitimes et de 4,6 pour les enfants

(1) Cependant le département de la Seine comptait 16,1 décès seulement d'enfants de moins de 1 an sur 100 naissances ; ce qui tient à l'envoi en nourrice d'un grand nombre d'enfants.

illégitimes ; dans la seconde semaine, de 2 et de 5,1. La disproportion était plus grande encore dans les campagnes où les filles-mères, plus sévèrement réprochées par l'opinion, cherchent davantage à cacher leur faute, au détriment de leur enfant. Les campagnes accusaient, en effet, pour cette période une perte de 44 enfants naturels dans la première année sur 100 naissances naturelles, tandis que les populations urbaines n'en perdaient que 28 (1).

Cet état de choses, qui a sa raison d'être dans les mœurs, n'a pas changé. Un calcul de M. Lafabrégué pour la période 1873-1877 montre que, malgré la diminution générale de la mortalité, la même différence subsiste entre les enfants légitimes (15,5 p. 100) et les illégitimes (30,1 p. 100) (2). D'autre part, la Statistique

(1) MORTALITÉ DES ENFANTS DE 0 à 1 AN (PÉRIODE 1861-1865) SUR 100 VIVANTS.

	ENFANTS LÉGITIMES.				ENFANTS ILLÉGITIMES.			
	Département de la Seine.	Population urbaine.	Population rurale.	France entière.	Département de la Seine.	Population urbaine.	Population rurale.	France entière.
De 0 à 7 jours.....	1.7	2.1	2.7	2.5	3.3	4.1	5.9	4.6
De 8 à 15 id.....	2.3	1.7	2.0	2.0	4.1	4.7	6.0	5.1
De 15 à 30 id.....	1.8	2.0	2.1	2.0	3.3	4.7	7.0	5.3
De 1 à 3 mois....	2.7	3.3	3.2	3.3	3.0	5.6	9.2	6.5
De 3 à 6 id.....	2.5	3.1	2.8	2.9	1.7	4.3	7.7	5.1
De 6 à 12 id.....	4.6	5.2	3.8	4.1	2.2	4.8	8.2	5.6
	15.6	17.4	16.6	16.8	17.6	28.2	44.0	32.2

(2) MORTALITÉ PAR AGE DES ENFANTS DE 0 A 1 AN.

	D'APRÈS M. LAFABRÈGUE. (Période 1873-1877) Sur 100 enfants vivants de chaque âge.				D'APRÈS M. LOUA. Mortalité par jour sur 10,000 enfants vivants de chaque âge		
	ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS ILLÉGITIMES.		ENFANTS LÉGITIMES.	ENFANTS ILLÉGITIMES.	
	Mortalité par âge.	Mortalité moyenne par semaine.	Mortalité par âge.	Mortalité moyenne par semaine.		Garçons.	Filles.
De 0 à 7 jours....	2.34	2.34	3.99	3.99	23	60	51
De 8 à 15 id.....	1.65	1.65	3.87	3.87	24	60	53
De 15 à 30 id.....	1.97	0.98	4.97	2.48	13	35	30
De 1 à 6 mois....	3.78	0.28	11.41	0.57	4	9	8
De 6 à 12 id.....	3.82	0.16	5.87	0.24	2	4	4
	15.56		30.11				

générale de France a trouvé (période 1877-1886) une mortalité de 15,6 p. 100 pour les légitimes et de 29,8 pour les illégitimes.

Le docteur Bertillon pensait que la mortalité supérieure des illégitimes dans la seconde semaine était une accusation contre les mères qui, à peine revenues à elles, supprimaient l'enfant en le privant de nourriture ou en hâtant sa fin par des manœuvres criminelles. Sans doute l'indifférence et le crime ne sont pas étrangers au nombre considérable de ces décès ; mais la honte, le dénûment, le vice suffiraient à expliquer l'excédent. Si la seconde semaine est plus mortelle encore que la première, c'est que les enfants possèdent en naissant une vitalité assez énergique pour résister un peu plus de huit jours aux privations (1).

Voici une figure, dressée par M. Lafabrègue, qui rend sensible l'accroissement de vitalité des petits enfants pendant la première année de leur existence (voir la fig. 81).

La grande mortalité des enfants illégitimes est une plaie de la société. Il n'est pas permis d'espérer qu'on la cicatrise complètement, parce qu'elle est dans la nature des choses ; mais on doit essayer de la circonscrire et d'en réduire l'étendue. Il faut d'ailleurs rendre à la société française ce témoignage que cette plaie ne paraît pas s'être aggravée : la mortalité illégitime de la première enfance n'augmente pas.

La mortalité des enfants par département. — Il y a des départements qui perdent relativement peu d'enfants. Le docteur Bertillon, qui avait établi ses calculs sur la période 1856-1865, pour laquelle il évaluait la mortalité infantine du premier âge (0 à 1 an) à environ 18 décès sur 100 naissances, n'en comptait que 11,8 à 14,4 dans la Creuse, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, la Manche, l'Indre, les Basses-Pyrénées, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Haute-Garonne, tandis que le Loiret, la Marne, l'Ardèche, l'Oise, la Seine, Seine-et-Marne, l'Eure, l'Yonne, la Seine-Inférieure, l'Eure-et-Loir en avaient de 23 à 30.

La carte (voir fig. n° 82) fait connaître la mortalité infantine par département.

(1) M. Mayr (*Gesetzmässigkeit im Gesellschaftsleben*, page 32) remarque qu'en Bavière la mortalité augmente après la deuxième et surtout après la troisième semaine.

Cette carte, dressée d'après l'album de la Statistique générale, ne porte que sur les décès d'enfants légitimes (1). Dix départe-

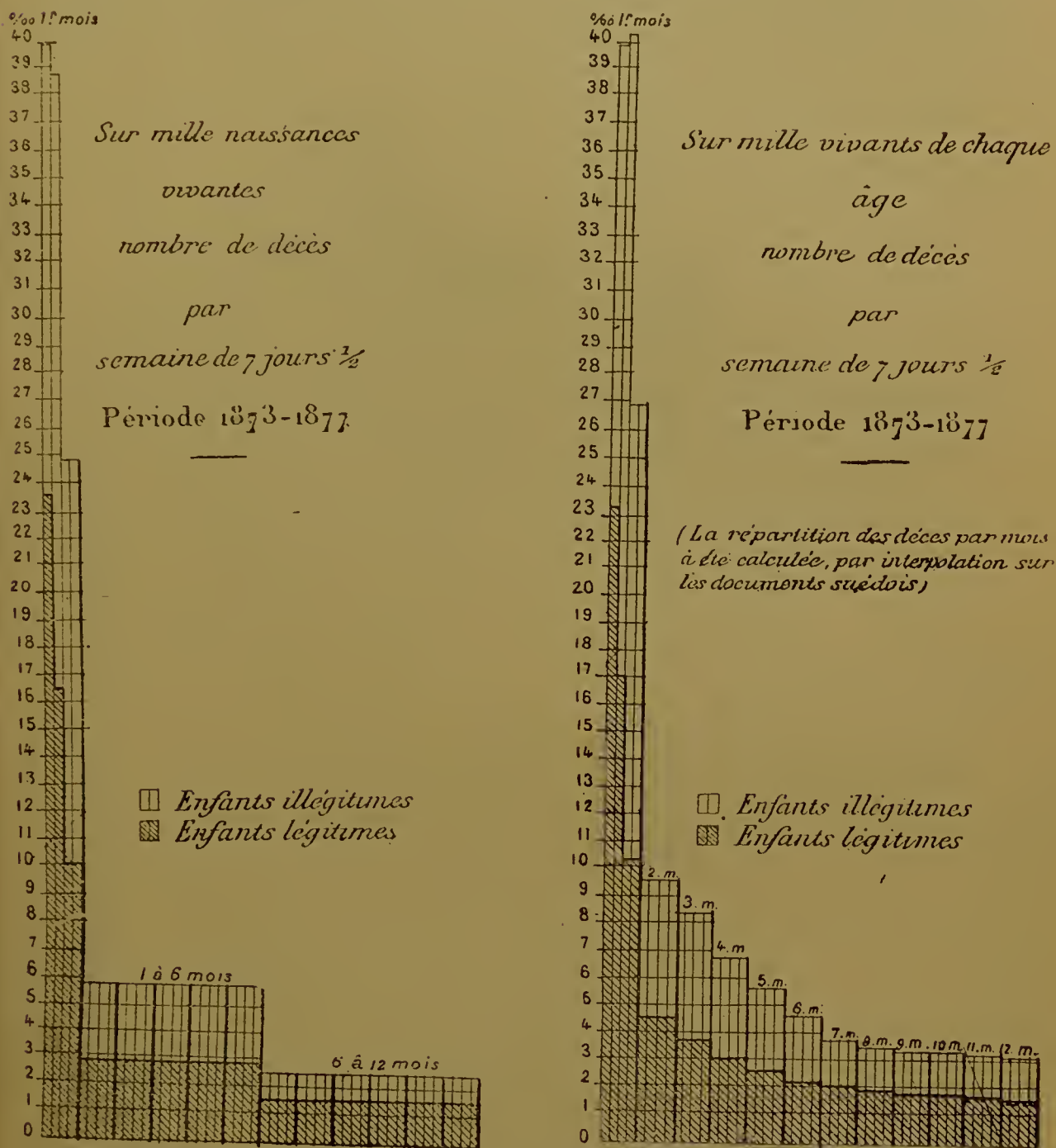


Fig. 81. — Mortalité infantine par semaine et par mois.

(1) Nous savons qu'il meurt proportionnellement beaucoup plus d'enfants naturels que d'enfants légitimes : dans la période 1877-1886, il y a eu, par 100 naissances illégitimes, 29,8 décès d'enfants de 0 à 1 an, tandis que, par 100 naissances légitimes, il n'y en a eu que 15,6. Mais le total des décès d'enfants illégitimes, ayant été, durant cette période, de 230,263 contre 1,479,352 d'enfants légitimes, soit de 15,5 p. 100 seulement, n'apporte qu'un faible contingent à la mortalité générale.

ments en comptent plus de 20 p. 100 : Eure-et-Loir, Seine-Inférieure, Marne, Aube et Seine-et-Marne, qui forment le groupe parisien auquel d'autres grandes villes, comme Rouen, le Havre, Reims, apportent leur contingent, et, d'autre part, Vaucluse,

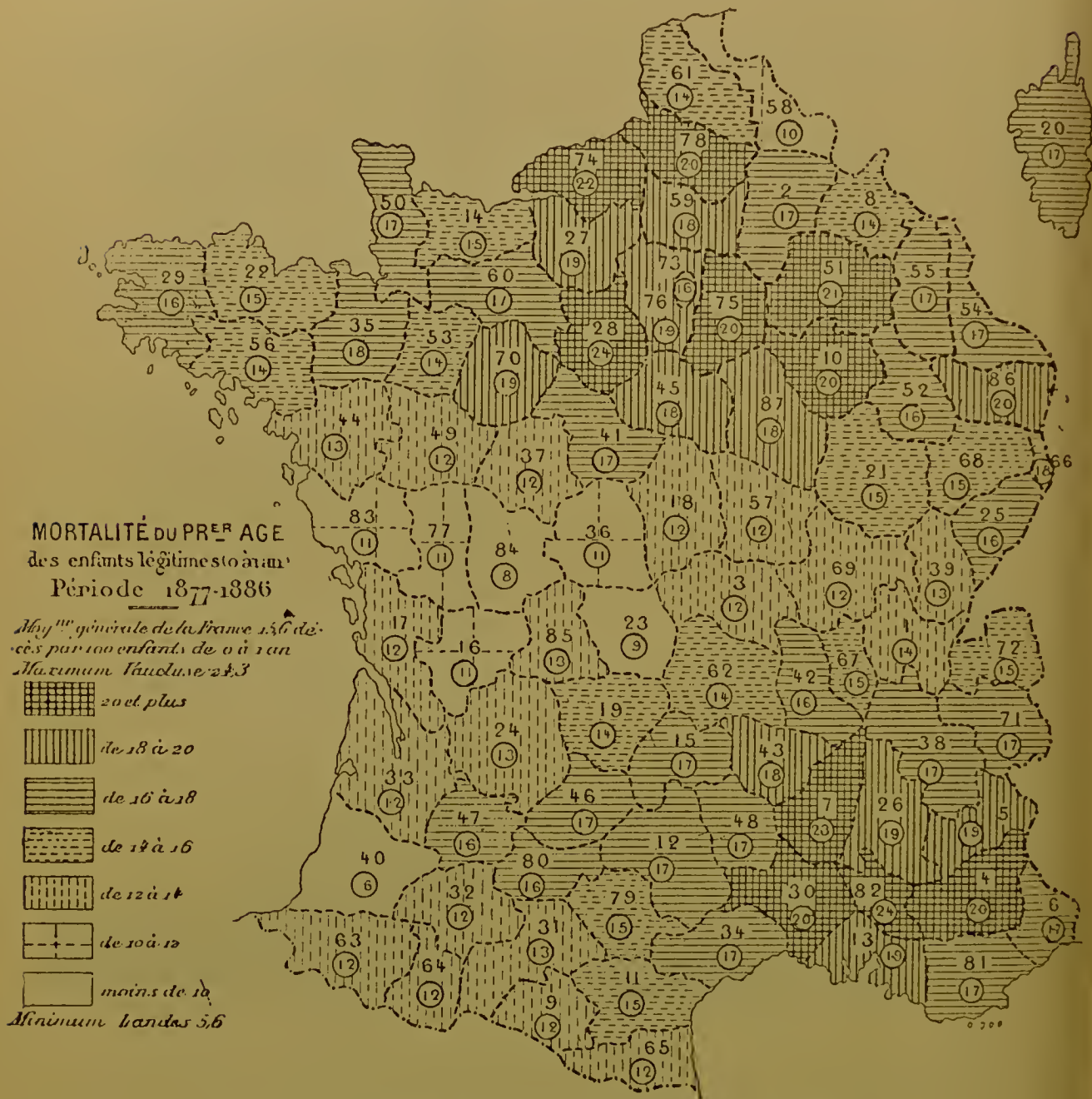


Fig. 82. — Mortalité des enfants légitimes de 0 à 1 an (1877-1886).

Ardèche, Basses-Alpes et Gard qui doivent surtout ce rang à Marseille, Lyon et Saint-Etienne. Depuis longtemps MM. Husson et Bertillon avaient prouvé que le voisinage de ces grandes villes exerçait une influence néfaste sur la vie des petits enfants. En

effet, ces villes en envoient un grand nombre en nourrice dans les départements voisins ; beaucoup d'entre eux, mal soignés, meurent et deviennent quelquefois la cause involontaire de la mort de leurs frères de lait, qu'ils privent du lait maternel (1).

C'est dans les mêmes régions que la mortalité des enfants illégitimes est surtout considérable. La proportion s'élève jusqu'à 107 et 135 p. 100 dans l'Ardèche et les Hautes-Alpes : résultat qui semble absurde au premier abord, mais qui s'explique. Elle est de 83 dans l'Eure-et-Loir, de 19 dans l'Orne ; elle dépasse 50 p. 100 dans la Sarthe, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Yonne et la Nièvre, départements du groupe de Paris, dans la Drôme ; elle atteint presque ce taux dans l'Ille-et-Vilaine, les Basses-Alpes, le Lot et la Gironde.

Il y a, dans ces proportions, une certaine illusion statistique dont il faut se garder. Lorsqu'on prend pour expression de la mortalité infantine le rapport des naissances à celui des décès de 0 à 1 an, on fait entrer dans le compte des décès les nourrissons qui meurent sans avoir figuré auparavant dans le compte des naissances du département : ce qui exagère le rapport. C'est pourquoi il meurt dans les Basses-Alpes et dans l'Ardèche plus d'enfants illégitimes qu'il n'en naît.

Ajoutons que, s'il meurt beaucoup d'enfants dans le bassin du Rhône, c'est, d'une part, parce qu'il y a beaucoup de naissances, et, d'autre part, parce que les chaleurs estivales de ce climat leur sont pernicieuses. On ne saurait alléguer pour le bassin de la Seine la même circonstance.

Certains départements, au contraire, quoiqu'ayant une forte

(1) Pendant que la moyenne de la mortalité infantine en France était de 18 décès d'enfants par 100 naissances (1856-1865), les départements voisins de Paris, où l'industrie nourricière est le plus exercée (Oise, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Eure, Yonne, Seine-Inférieure, Eure) en comptaient de 24 à 30, sans parler de la Seine, qui ne garde qu'une partie de ses enfants et de l'Ardèche, soumise à d'autres influences. Dans d'autres départements où il y avait peu de nourrissons et où les naissances étaient rares et les circonstances relativement favorables, cette mortalité descendait au-dessous de 14 (Creuse, Deux-Sèvres, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Manche, Vienne). La mortalité infantine (22 p. 0/0), constatée dans les départements des Hautes et des Basses-Alpes, où Marseille envoie en nourrice ses petits enfants, est un argument dans le même sens. Un statisticien a comparé, pour la période 1861-1866, Limoges, où les mères dans la classe ouvrière allaitent ordinairement leurs enfants, et Rouen, ville de fabriques, où beaucoup de nourrissons sont élevés au biberon ; il a trouvé une mortalité infantine de 14 p. 100 dans la première et de 28 1/2 p. 100 dans la seconde.

natalité, ne dépassent pas la moyenne de la mortalité infantine, en Bretagne par exemple et dans le Massif central ; il y en a même qui sont très favorisés, comme ceux de la plaine du centre et de la Basse-Loire. C'est que dans ces départements, la population est en très grande majorité rurale et la plupart des mères allaitent leurs enfants.

La mortalité infantine peut produire une autre illusion contre laquelle il est bon d'être prévenu.

On dit que les départements qui ont beaucoup d'enfants ont une forte mortalité : proposition qui est vraie en général, mais qui n'implique pas nécessairement pour ces départements une infériorité de résistance contre la mort. Car, comme les cinq premières années fournissent, à elles seules, environ le tiers des décès annuels, il est évident qu'une forte natalité implique une aggravation de la mortalité générale d'un département, sans que pour cela la mortalité infantine soit nécessairement plus considérable que dans un département qui ne doit qu'au faible chiffre de ses naissances la modicité du total de ses décès. C'est ainsi, par exemple, que le Finistère avait une forte natalité et une forte mortalité générale, bien qu'il eût (période 1877-1886) une mortalité infantine inférieure à la moyenne.

La dîme mortuaire. — Sous quelque aspect qu'on considère l'enfance, elle est le groupe qui fournit le contingent le plus considérable à la mort.

L'extrême vieillesse, quoique figurant pour une faible proportion dans le total des décès, n'est cependant pas moins décimée. Pour mesurer exactement le danger de mort de chaque individu, il faut comparer, âge par âge, le nombre des vivants et le nombre des décédés : c'est ce qu'on nomme la dîme mortuaire.

Il faut d'abord connaître les décès par âge ; le tableau suivant fournit ce renseignement pour la période 1875-1882.

MOYENNE ANNUELLE DES DÉCÈS PAR ÂGE EN FRANCE (1875-1882)

(Nombres exprimés par milliers d'unités)

0 à 5 ans.....	239	51 à 55 ans....	35
6 à 10 ans.....	23	56 à 60 id.....	40.7
11 à 15 id.....	14.9	61 à 65 id.....	52
16 à 20 id.....	19.6	66 à 70 id.....	61.3
21 à 25 id.....	27.5	71 à 75 id.....	66.6
26 à 30 id.....	24.9	76 à 80 id.....	59.7
31 à 35 id.....	25.6	81 à 85 id.....	44.9
36 à 40 id.....	26.1	86 à 90 id.....	18
41 à 45 id.....	27.6	91 à 95 id.....	4.5
46 à 50 id.....	29.5	95 à » id.....	1

On obtient la dime mortuaire relative à une certaine époque en calculant, pour une période déterminée, le rapport de la population moyenne de chaque âge résultant des recensements et la moyenne des décès de chaque âge (1). Voici ce rapport pour la France à deux époques distantes d'une quinzaine d'années (calcul de la Statistique générale de France) :

DIME MORTUAIRE DE LA POPULATION FRANÇAISE.

(Nombre de décès par 100 individus de la même catégorie inscrits au recensement).

AGES.	PÉRIODE 1861-1865.			PÉRIODE 1877-1881.		
	SEXE		Les 2 sexes réunis.	SEXE		Les 2 sexes réunis.
	Masculin.	Féminin.		Masculin.	Féminin.	
(0 à 1 an).....	(23.9)	(20.1)	(22.07)	20.60	17.4	19
1 à 5 ans.....	27.4	23.6	25.5	2.8	2.8	2.8
5 à 10 id.....	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6
10 à 15 id.....	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
15 à 20 id.....	0.6	0.7	0.7	0.5	0.6	0.6
20 à 25 id.....	1.0	0.8	0.9	0.9	0.7	0.8
25 à 30 id.....	0.8	0.9	0.8	0.9	1.0	0.9
30 à 35 id.....	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
35 à 40 id.....	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0
40 à 45 id.....	1.1	1.0	1.0	1.2	1.0	1.1
45 à 50 id.....	1.3	1.1	1.2	1.4	1.2	1.3
50 à 55 id.....	1.7	1.5	1.6	1.8	1.5	1.7
55 à 60 id.....	2.3	2.0	2.2	2.4	2.0	2.2
60 à 65 id.....	3.6	3.3	3.4	3.5	3.1	3.3
65 à 70 id.....	5.2	4.9	5.0	5.1	4.6	4.9
70 à 75 id.....	7.6	8.0	7.8	8	7.3	7.6
75 à 80 id.....	12.6	12.1	12.4	12.0	10.8	11.4
80 à 85 id.....	20.5	19.1	19.7	17.7	16.5	17.1
85 à 90 id.....	27.4	26.3	26.7	23.0	20.3	21.8
90 à 95 id.....	34.0	31.2	31.1	27.5	24.7	26.8
95 à 100 id.....	39.4	33.4	35.6	»	»	»
Plus de 100 ans.....	42.8	65.4	54.6	»	»	»

D'une période à l'autre, la dime a diminué pour tous les âges.

Dans la seconde, comme dans la première, elle est moindre pour le sexe féminin au début de la vie et un peu moindre à tous les autres âges, excepté durant les périodes de la maternité (de 15 à 40 ans). Cependant, de 20 à 25 ans, le groupe masculin

(1) La formule est $P : D :: 100 : M$, soit $M = \frac{D \times 100}{P}$. Le résultat est plus précis

si l'on ajoute à P la moitié des décès survenus dans l'intervalle de chaque âge. La formule se trouve modifiée ainsi :

$$M = \frac{D \times 100}{P + 1/2 D}$$

La dime mortuaire de 1861-1865 a été calculée d'après la première formule ; celle de 1877-1880 d'après la seconde.

ayant seul à supporter les fatigues du service militaire et étant plus exposé aux désordres des passions, fait des pertes plus sensibles que le groupe féminin. (1).

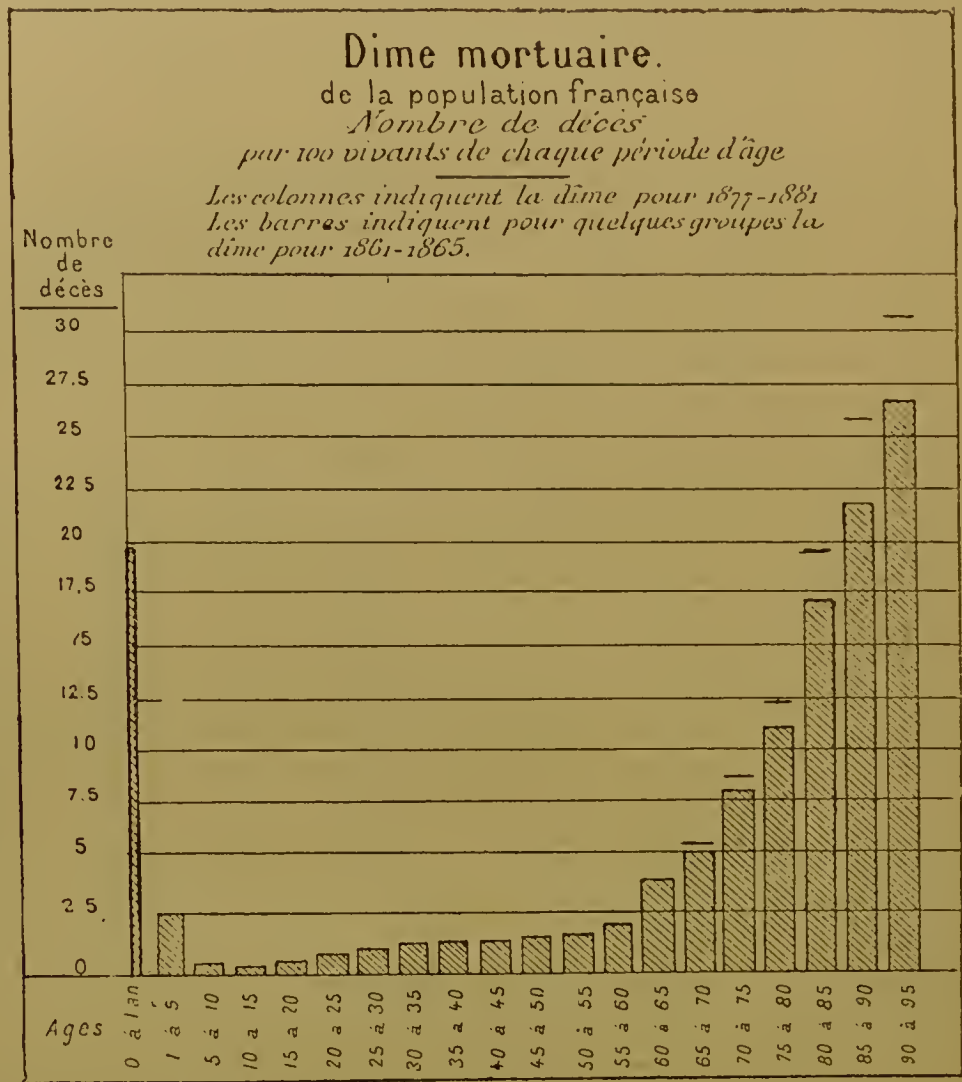


Fig. 83. — Dime mortuaire de la population française (1877-1881).

(1) La table de mortalité de la Caisse de retraites pour la vieillesse (Voir liv. II, chap. xvi), accuse, à 22 ans, une mortalité plus rapide qu'aux âges suivants. La table de mortalité norvégienne, calculée sur la période 1871-1881, accuse aussi pour le sexe masculin une forte mortalité de 21 à 28 ans.

NOMBRE DE DÉCÈS PAR 1,000 VIVANTS DE CHAQUE ÂGE (Sexe masculin) :			
A 20 ans.	88	A 25 ans.	93
A 21 id.	92	A 26 id.	91
A 22 id.	94	A 27 id.	90
A 23 id.	94	A 28 id.	88
A 24 id.	94		

M. Kiær a fait remarquer que cet accroissement de la mortalité ne se produisait pas pour le sexe féminin et que, pour le sexe masculin, il était bien moindre, les

La dîme mortuaire de l'enfance. — L'enfance est la période la plus gravement atteinte : nous venons de constater que le docteur Bertillon (période 1856-1865) et la Statistique générale (période 1861-1865) avaient trouvé une mortalité moyenne d'environ 18 p. 100 pour la première année de la vie, et que le taux a été d'environ 17 de 1873 à 1885. Le tableau ci-dessus donne une dîme mortuaire beaucoup plus forte (22,07 pour la période 1861-1865) ; mais, dans ce tableau, un des deux éléments du rapport, la population (P), est fournie par le recensement, lequel, comme nous l'avons constaté plus haut, omet toujours un certain nombre d'enfants. Or, P est le diviseur, et un diviseur trop faible donne un quotient trop fort. Le nombre 18 donc est plus exact que le nombre 22 et, même pour la période 1877-1881, nous pouvons accepter 16,7, résultat de la division des décès par les naissances (1).

La Statistique française qui fournit d'intéressants détails sur les décès de la première année, a le tort de ne pas publier de renseignements sur les décès de chacune des quatre années suivantes ; il faut interroger les statistiques étrangères pour constater que la vie, qui s'est peu à peu affermie dans le cours de la première année, continue à s'affermir peu à peu dans les années suivantes.

L'exemple suivant, tiré de la Suisse, qui a presque la même moyenne que la France, et de trois États ayant les deux premiers une mortalité infantine très forte, le troisième une très faible, prouve que les différences ne sont pas très sensibles (excepté pour l'Italie), à partir de la seconde année, tandis que, durant la première année, elles peuvent s'élever du simple au triple.

MORTALITÉ ENFANTINE COMPARÉE
(Nombre de décès par 100 individus de chaque âge).

AGE.	SUISSE (1869-80).	ITALIE (1874-87).	BAVIÈRE (1866-83).	NORVÈGE. (1873-80).
0 à 1 an	19.5	20.3	30.8	10.5
1 à 2 ans.....	3.1	10.7	4.0	3.1
2 à 3 id.....	1.5	5.3	1.8	1.6
3 à 4 id.....	1.0	3.3	1.2	1.2
4 à 5 id.....	0.8	2.4	0.9	0.8

hommes mariés que pour les célibataires et que pour ces derniers la mortalité allait même en augmentant jusqu'à 32 ans.

(1) Il est très vraisemblable que les omissions sont moins constantes et moins fortes pour les autres âges. D'ailleurs, à partir de la 4^e ou 5^e année de la vie, les naissances ne fourniraient plus un renseignement suffisant et il n'y a que le recensement qui puisse faire connaître la population par âge.

La mortalité particulière à chaque âge après l'enfance. — C'est sur l'adolescence que la mort prélève la dîme la plus faible : un demi pour cent par an de 10 à 20 ans. Sur l'âge mûr, de 20 à 60, elle prend moins de 1 1/2 p. 100 ; cependant sa part s'accroît de période en période, s'élevant de 0,9 pour la première à 2,2 pour la dernière. Elle devient plus exigeante à mesure que l'homme avance dans la vieillesse ; elle se contente encore d'un tribut de 7 à 8 p. 100 dans la période de 70 à 75 ans ; mais, de 90 à 95 ans, elle enlève par an plus du quart des survivants. Il en résulte que, vers 80 ans, le vieillard est exposé à mourir autant que l'enfant qui vient de naître, avec cette différence que pour l'un ce sont les chances de vivre et pour l'autre les chances de mourir qui augmentent ; car, à partir de 85 ans, plus de 20 p. 100 des survivants disparaissent chaque année.

Si, dans le rapport général des décès par âge, ces vieillards apportent un faible contingent, ce n'est donc pas que la mort les épargne ; c'est que, n'ayant pas cessé un seul jour d'éclaircir les rangs de la génération depuis la naissance, elle n'a laissé, au delà de 80 ans, qu'un très petit groupe de vivants.

Les deux périodes de grande mortalité. — Il y a donc deux groupes d'âge qui fournissent à la mort une abondante moisson ; celui de la première enfance, parce qu'il y a beaucoup de petits enfants et qu'il en meurt beaucoup, et celui de la vieillesse de 60 à 80 ans, parce qu'il subit une forte mortalité et qu'il est encore assez nombreux pour fournir un gros contingent. Entre 5 et 60 ans, la mort récolte peu, parce que les vivants sont doués d'une grande force de résistance ; après 80 ans, elle fauche presque tout, mais les épis sont devenus rares.

Une comparaison, dont nous empruntons l'idée à M. Lexis, aidera le lecteur à comprendre cette condition de la vie humaine.

Un joueur a près de lui un monceau de disques qu'il prend les uns après les autres sans les choisir ; il les lance de toute sa force dans la même direction vers le but qu'il vise. Quelques-uns de ces disques, échappant de ses mains, tombent à plat à ses pieds sans rouler ; d'autres, étant mal taillés, ne roulent pas ou se cassent et ils s'accumulent à quelques pas du joueur, formant un monceau qui est le tas des coups ratés.

Les autres roulent, avec une grande rapidité d'abord, et parviennent à peu près à la même distance, parce qu'ils sont lancés

par la même main et avec une force à peu près constante. Vers la fin de la course, ils se ralentissent, chancellent et enfin tombent, en s'accumulant aussi en grande quantité autour du but. Ce second tas est disposé de manière à présenter un sommet et deux versants qui s'inclinent avec régularité suivant une courbe binomiale.

En route se sont arrêtés, en petit nombre, les disques que le joueur avait moins habilement lancés, ou qui ont rencontré un obstacle.

Au delà du but, le terrain est semé aussi çà et là de disques auxquels avait été imprimée une force de rotation exceptionnelle.

Le champ du jeu est la carrière de la vie et les disques représentent les hommes. La force vitale dont ceux-ci sont animés est comparable à celle que le joueur imprime aux disques ; les constitutions qui ne sont pas viables s'arrêtent au départ, comme les disques mal tournés ; les corps vigoureux vont à peu près jusqu'au terme moyen ; ce terme (qui diffère de la vie moyenne dont nous parlerons plus loin) se trouve entre 70 et 75 ans (1) ; peu le dépassent. Un adolescent bien constitué peut donc raisonnablement espérer atteindre l'âge de 70 à 75 ans ; toutefois il ne faut pas oublier qu'il reste des disques en route.

En effet, si nous examinons le tableau des décès par âge (moyenne de la période 1875-1882) que nous avons donné plus haut, nous voyons que les cinq premières années ont fourni 239,000 décès, tandis que les cinq années suivantes n'en ont donné que 23,000 et que la période de 10 à 15 ans, celle qui, jusqu'à l'extrême vieillesse, apporte à la mort le moindre contingent, en a donné à peine 15,000. La figure ci-jointe (voir fig. n° 84) représente le nombre de ces décès par groupe de cinq ans d'âge et rappelle la disposition des disques sur le terrain : énorme accumulation au départ, monceau considérable entre 60 et 80, nombre très restreint de 10 à 50, surtout de 10 à 15 et nombre rapidement décroissant de 80 à 100 ans.

Nous pouvons représenter d'une manière, sinon plus expressive,

(1) La statistique des sociétés de secours mutuels en fournit une preuve. Ainsi, l'âge moyen du décès des membres jouissant d'une pension de retraite a été :

En 1876 de 72 ans 7 mois 16 jours.

1877	72	7	21
1878	72	6	21
1879	72	6	21
1880	72	6	21

du moins plus analytique, la même distribution des décès, en empruntant de M. Loua une figure que quelques statisticiens ont nommée, à cause de sa forme, « l'urne funéraire ». (Voir fig. n° 85).

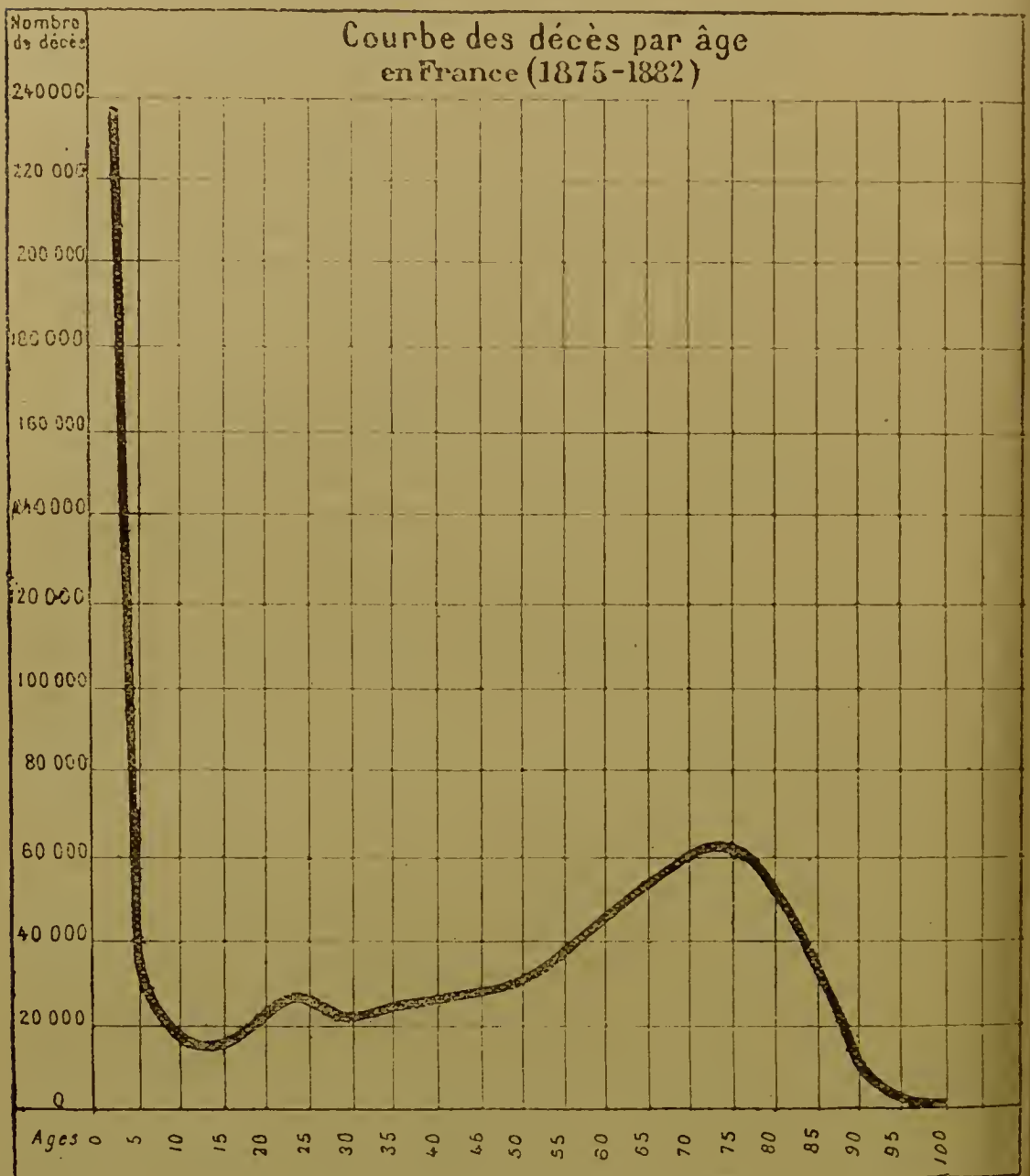


Fig. 84. — Courbe des décès par âge (1875-1881).

Les décès s'y trouvent répartis en couches superposées par groupes d'âge et distribués, dans chaque couche, par sexe et par état civil. Si l'on plaçait, pendant une année, dans un grand bâtiment à vingt étages, tous les cercueils les uns à côté des autres dans le même ordre, les hommes à droite, les femmes à gauche,

les mariés au centre, les veufs et veuves ensuite, les célibataires aux deux extrémités, et si l'on affectait un étage à chaque groupe d'âge, celui des plus jeunes en bas et celui des plus âgés en haut, on aurait une nécropole dont l'aspect serait exactement celui de la figure.

La base, qui représente les décès de la première enfance, est extrêmement large ; immédiatement au-dessus, le pied présente

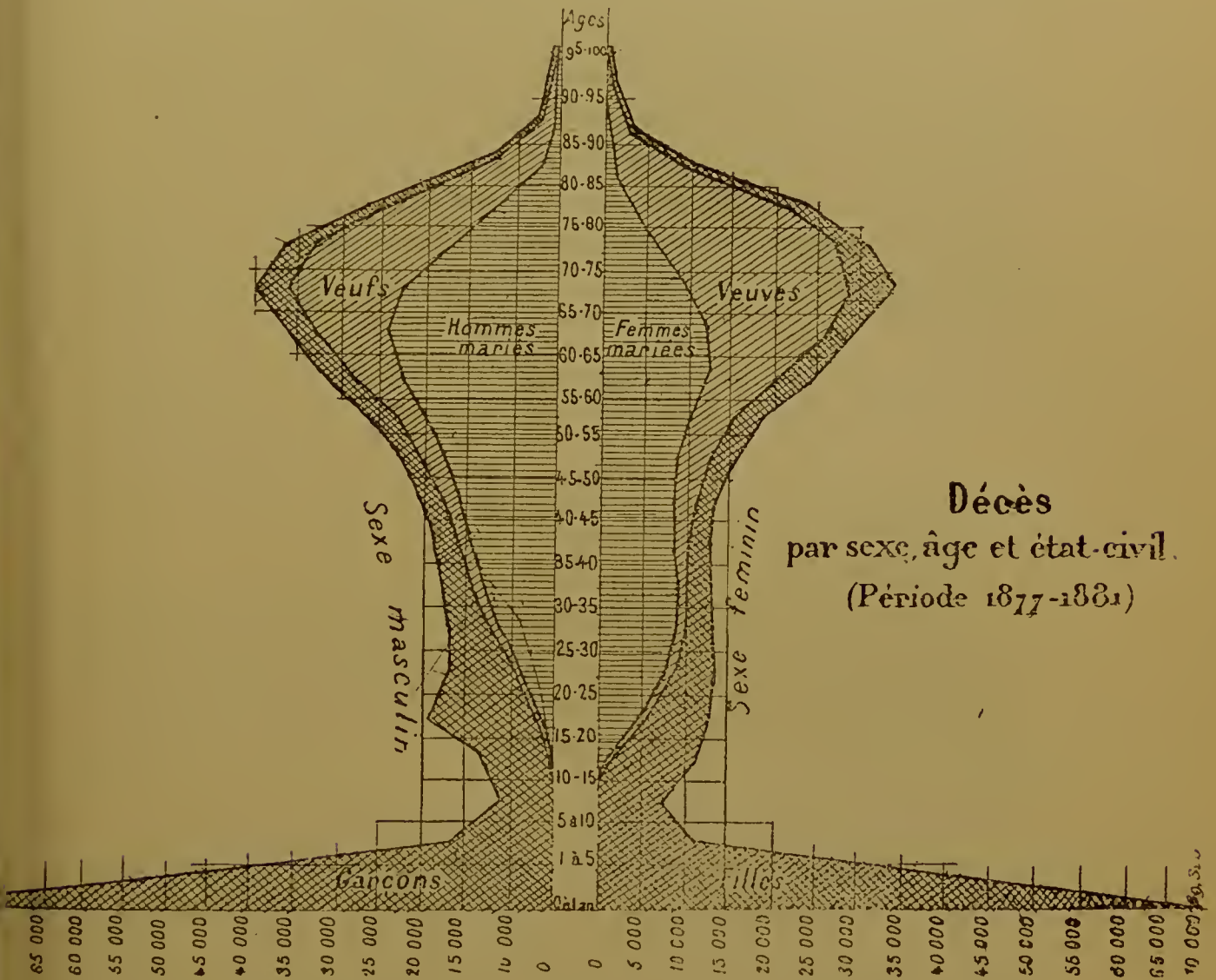


Fig. 85. — Urne funéraire ou figure des décès par sexe, âge et état civil (1877-1881).

un rétrécissement qui correspond à la période de 10 à 15 ans ; puis la figure va s'élargissant, d'une manière irrégulière pour les garçons qui, de 20 à 25 ans, ont une forte mortalité occasionnée en partie par des excès, d'une manière plus symétrique pour les femmes. Les célibataires fournissent peu de décès à partir de 45 ans parce qu'ils sont relativement peu nombreux ; les veufs en fournissent moins que les veuves, quoique leur mortalité

propre soit supérieure, parce qu'ils sont bien moins nombreux ; dans presque tous les groupes le sexe féminin est plus épargné que le sexe masculin.

C'est entre 70 et 75 ans qu'est le renflement le plus considérable du corps de l'urne, comme l'était celui de la courbe sur la figure précédente ; et là, comme sur cette figure, le rétrécissement est très rapide à partir de la 85^e année.

Le progrès de la vitalité. — A travers ce mouvement de la vie il y a un fait important qui se dégage. La mort perd quelque peu de son empire sur les jeunes générations et laisse à l'âge adulte une plus forte partie du contingent fourni par les naissances. En effet, si l'on compare les naissances masculines et, vingt ans après, les opérations du recensement, on constate que la proportion des survivants a augmenté. Cette proportion (1) a été :

De 1820 à 1830, moyenne :	59.5	survivants à 20 ans	pour 100 naissances.
De 1831 à 1840,	id.	61.7	id.
De 1841 à 1850,	id.	60.7	id.
De 1851 à 1860,	id.	61.5	id.
De 1861 à 1870,	id.	62.6	id.
De 1871 à 1880,	id.	62.1 (1)	id.
De 1881 à 1887,	id.	62.9 (1)	id.

L'accroissement du bien-être est assurément une des causes de ce progrès ; car, lorsqu'on compare les moyennes avec celle des enfants assistés, on reconnaît que de ces derniers il ne reste guère que 41 p. 100 à l'âge de 21 ans.

Premières conclusions sur la mortalité française. — Résumons les principales notions acquises dans ce chapitre :

1° La mortalité française est aujourd'hui en moyenne de 22,3 décès par 1,000 habitants. Elle a diminué puisqu'elle était de 28,2 dans la première période décennale du siècle. Cependant elle est à peu près stationnaire depuis 1841 (23,3 période 1841-1850), et, comme il y a une relation étroite entre les naissances et les décès et que la première partie du siècle est précisément celle où la natalité a le plus diminué, il faut reconnaître que

(1) Pour obtenir ce rapport, nous avons tenu compte de la perte de l'Alsace-Lorraine qui a diminué le contingent depuis 1870 et de l'annexion de la Savoie et de Nice qui l'a augmenté de 1861 à 1881.

l'accroissement de la vitalité, depuis cinquante ans, est médiocre dans l'ensemble et reste au-dessous de la diminution de la natalité.

2° La mortalité a, d'une année à l'autre, des variations plus fréquentes et plus brusques que la natalité et la nuptialité, quoique l'amplitude proportionnelle des oscillations soit plus considérable pour la nuptialité (1).

Elle est, comme celles-ci, affectée par l'état économique du pays et par les crises politiques ; elle l'est surtout par les guerres et par les épidémies ; elle ressent plus immédiatement que les autres mouvements de la population l'effet pernicieux des fléaux.

3° Comme les mariages et les décès, elle tend, par une loi de compensation, à descendre au-dessous de la moyenne normale, après avoir été accidentellement exagérée par une cause quelconque, et à s'élever au-dessus après avoir été déprimée.

4° La mortalité du sexe masculin est quelque peu supérieure, à presque tous les âges de la vie, à celle du sexe féminin ; la mortalité des célibataires est supérieure à celle des gens mariés du même âge ; celle des veufs et veuves est très supérieure à celle des célibataires.

5° La mortalité des villes est supérieure à celle des campagnes ; elle varie suivant les régions et elle est, en général, plus forte aujourd'hui dans le bassin du Rhône et dans dans le nord-ouest que dans les autres parties de la France.

6° Les mois de janvier, de février, de mars et d'avril, à cause de la mortalité des vieillards, et ceux d'août et de septembre, à cause de la mortalité des petits-enfants, sont les plus meurtriers.

7° Près du tiers des décès annuels provient des cinq générations de 0 à 5 ans ; les 55 générations de 5 à 60 ans fournissent un peu plus du tiers, et les générations de plus de 60 ans (une quarantaine environ) fournissent le dernier tiers.

L'enfance est donc l'âge le plus exposé à la mort ; aujourd'hui près de 17 p. 100 des enfants meurent dans la première année de la vie ; leurs chances de mort sont d'autant plus grandes qu'ils

1) Natalité : 33 en 1802 maximum.
22.6 en 1871 minimum.
Nuptialité : 18.2 en 1813 maximum.
6.5 en 1870 minimum.
Mortalité : 35.5 en 1871 maximum.
21.2 en 1845 minimum.

sont plus jeunes et le péril est deux fois plus grand pour les illégitimes que pour les légitimes.

L'adolescence et l'âge mur ont une dime mortuaire très faible, inférieure à 2 p. 100 jusqu'à 55 ans.

La dime augmente rapidement à partir de 65 ans et dépasse 20 décès par 100 vivants à partir de la quatre-vingt-cinquième année.

Cependant les survivants étant alors très rares, les deux périodes d'âge qui fournissent le plus grand nombre de décès sont la période de 0 à 1 an et celle de 65 à 80 ans.

CHAPITRE XIV.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE COMPARÉ A CELUI DES POPULATIONS ÉTRANGÈRES.

Sommaire. — La comparaison — I. La natalité française comparée à celle des autres États — Les garçons et les filles — Les naissances multiples — Les naissances par mois — L'illégitimité — II. La nuptialité comparée — L'âge des époux — L'état civil des époux — Les mariages consanguins — L'époque du mariage. — III. La mortalité en Europe — Les décès par mois — Les décès par sexe — Les décès par état civil — L'influence de la profession sur la mortalité — La dîme mortuaire comparée.

La comparaison. — Le nombre des naissances d'une année est par lui-même un fait médiocrement intéressant. Le rapport de ce nombre à la population pour une année est déjà plus instructif ; une longue série de rapports du même genre dans le même pays et, plus encore, la comparaison de cette série avec plusieurs séries de même ordre dans des pays divers l'est bien davantage.

La comparaison est la lumière qui éclaire les nombres en statistique ; elle permet de juger s'ils représentent des quantités relativement fortes ou faibles, croissantes ou décroissantes, et de classer pour ainsi dire chaque phénomène à son rang véritable d'importance.

Nous avons déjà, dans les chapitres précédents, comparé les naissances, les mariages et les décès de la France, année par année, au XIX^e siècle, et établi même, sur quelques points particuliers, des comparaisons avec l'étranger (1). Il nous reste, dans ce chapitre, à comparer les trois grands phénomènes du mouvement de la population française, naissances, mariages, décès, avec ceux des autres pays.

(1) Voir les mort-nés, ch. ix et les séparations et divorces, ch. xi.

I.

La natalité de la France comparée à celle des autres pays.

— Si la natalité a, dans certaines régions de la France, un cachet particulier qui le distingue, on pourrait s'attendre à rencontrer encore des différences plus accusées entre des États qui n'ont ni les mêmes lois, ni la même race, ni le même climat, ni la même condition économique. Cependant les moyennes générales des États d'Europe ne diffèrent peut-être pas autant que les moyennes départementales en France.

Si l'on calcule la natalité de ces États (moins la Turquie, le Montenegro, la Bulgarie et la Bosnie), en prenant les données de la période 1865-1883 et en attribuant à chaque Etat un coefficient proportionnel à sa population, on trouve une moyenne générale d'environ 38,2 naissances par 1,000 habitants. Si l'on retranche la Russie, cette moyenne descend à 34,6 (1).

Avec sa natalité de $\frac{25.2}{1000}$, la France reste bien au-dessous de ce taux : elle se place au dernier rang. L'Irlande même, qui est dans une situation économique si mauvaise que les habitants hésitent à contracter mariage et fournissent une nuptialité très inférieure à celle des autres pays, se trouve cependant à un niveau un peu moins bas ($\frac{26.2}{1000}$), quoiqu'elle tende à descendre (23,4, moyenne de 1884-1888). Sur nos frontières, la Belgique et la Suisse atteignent 31,5 et 30,2 et l'Empire allemand 39, taux qui était peut-être celui de la France sous le règne de Louis XVI. La natalité de l'Italie était de 36,9 ; celle de l'Angleterre, de 25.

La différence est plus grande encore quand on compare la France avec l'Europe orientale, où le taux moyen s'élève à 43 en Hongrie, à 45,3 en Croatie, et où la Russie semble monter jusqu'à 48,4 naissances par 1,000 habitants et même plus (2). La

(1) Cette moyenne a été calculée par la Statistique du royaume d'Italie sur 11,408,361 naissances et 298,218,493 habitants ; et, sans la Russie, sur 7,766,571 naissances et 224,498,036 habitants. Sans la Russie, la moyenne du reste de l'Europe serait de 34,6 (période 1865-1883). Dans l'article Population du *Dict. de l'Écon. pol.*, la natalité moyenne de l'Europe vers 1850 n'était évaluée qu'à 34 naissances par 1,000 habitants : nombre qui nous paraît au-dessous de la réalité.

(2) L'article Russie du *Dictionnaire encyclopéd. des Sciences médicales*, rédigé par

Russie et la France se trouvent ainsi placées aux deux extrémités de la natalité européenne.

Faut-il ajouter, avec certains auteurs, que les populations des deux pays représentent pour ainsi dire deux extrêmes du bien-être moyen en Europe ? Il y a une part de vérité dans cette proposition. Mais il faut se garder des séductions de l'absolu ; ce serait une exagération d'affirmer que la richesse et la natalité sont nécessairement en raison inverse. La natalité de l'Angleterre comparée à celle de la France interdit une conclusion de ce genre.

Si l'on porte son examen hors d'Europe, on voit qu'aux États-Unis, dans les États de la Nouvelle-Angleterre, où la moyenne du bien-être est au-dessus de la moyenne européenne et où l'immigration augmente beaucoup plus encore qu'en France la proportion des adultes, la natalité n'est guère que de 23,5 p. 1,000 (1) : proportion faible. Au contraire, dans les colonies britanniques de l'Australasie, où le bien-être n'est pas moindre, la natalité (moyenne de 1868-1883) varie de 40 p. 1,000 (Nouvelle-Zélande) à 30,8 (Tasmanie) avec une moyenne générale d'environ 37 ; elle diffère donc peu de la moyenne européenne, mais elle semble avoir une certaine tendance à décroître à mesure que s'établit dans ces pays l'équilibre démographique (2).

M. J. Bertillon indique pour la population grecque orthodoxe de la Russie une natalité de :

1807-1810.....	39 par 1,000 hab.		1826-1846.....	46 par 1,000 hab.
1816-1820.....	40 id.		1846-1858.....	45 id.

Le rédacteur de l'article du dictionnaire demande, non sans raison, si cet accroissement ne doit pas être attribué à une inscription plus régulière. Les comparaisons internationales de la Statistique italienne donnent, pour la période 1867-1876, 49,4. D'autre part, la statistique officielle de la Russie (communication de M. Troinitsky) donne 48,3 pour la période 1867-1880. Pour l'année 1884, la natalité russe paraît avoir été de 53,4. Pour 1885, la statistique de l'Empire russe (*Supplément à l'Annuaire Statistique de la Russie*, 1884-1888) porte 48,4 naissances par 1,000 hab. dans les 50 gouvernements de la Russie d'Europe et 38,5 pour les 10 gouvernements de la Vistule.

(1) 25,7 p. 1,000 dans le Massachusetts (1870-1881), 23,6 dans le Connecticut (1865-1881), 23,1 dans le Rhode-Island (1865-1883), 21,1 dans le Vermont (1872-1876). Cependant lorsqu'on remarque qu'au Massachusetts, par exemple, les parents ou surveillants ont un délai de six mois pour déclarer les décès survenus dans leur famille ou dans leur maison, que les médecins et sages-femmes qui assistent à un accouchement ont, de leur côté, un mois pour fournir un état des naissances, on est porté à croire que l'enregistrement est incomplet, et que cette cause contribue à atténuer la natalité et, par suite, la mortalité infantine de quelques États des États-Unis qui publient une statistique de ce genre.

(2) Voir le tableau de statistique (période 1868-1883) et la figure que nous avons donné dans nos articles sur l'Australasie britannique publiés par la *Revue de Géographie*.

Dans un état social très différent, le Japon paraît avoir aussi une faible natalité qui, dans la période 1877-1887 a varié entre 24,3 (1880) et 27,3 (1886) par 1,000 habitants ; elle doit être en réalité un peu plus élevée parce qu'il y a des parents qui négligent de déclarer leurs enfants nouveau-nés (1). En Egypte, si l'on en juge par le petit nombre d'observations qu'on possède, la natalité serait, au contraire, très forte (2).

Le tableau et la figure ci-joints (voir fig. n° 86) permettent de comparer la natalité de tous les États d'Europe qui ont une statistique du mouvement de leur population (3). Dans le tableau, les États sont rangés par ordre décroissant de natalité (période 1865-1883) : la France est au dernier rang. Sur la figure (période 1865-1883) ils sont groupés par ordre géographique : c'est dans l'Europe septentrionale et dans certains États de l'Europe occidentale ou centrale (France, Irlande, Suisse) que la natalité est, en général, le plus faible, et dans l'Europe orientale qu'elle est le plus forte.

1. Russie.....	49.5	16. Finlande.....	35.5
2. Croatie et Slavonie.....	45.3	17. Angleterre.....	35.1
3. Serbie.....	43.6	18. Écosse.....	34.7
4. Hongrie.....	42.9	19. Alsace-Lorraine.....	34
5. Wurtemberg.....	42.6	20. Espagne.....	34
6. Saxe.....	42.4	21. Belgique.....	31.5
7. Pologne.....	41.9	22. Danemark.....	31.3
8. Bavière.....	39.5	23. Norvège.....	30.8
9. Empire allemand.....	39	24. Suède.....	30.2
10. Prusse.....	38.8	25. Suisse.....	30.2
11. Autriche.....	38.4	26. Roumanie.....	29.7
12. Bade.....	37.8	27. Grèce.....	28.4
13. Thuringe.....	36.8	28. Irlande.....	26.4
14. Italie.....	36.9	29. France.....	25.2
15. Pays-Bas.....	35.9		

(1) Le Japon est le seul État de l'Asie qui publie le mouvement annuel de sa population (voir le *Résumé statistique de l'empire du Japon*). En 1887, année où la natalité moyenne a été de 27,1, au Japon, celle de Yéso a été de 29,7 et celle de Sikokou de 25,2. Comme en Europe, le sexe masculin fournit plus de naissances que le sexe féminin : 105 contre 100.

(2) D'après six années d'observation, la natalité serait de 52 par 1,000 habitants au Caire et de 48 à Alexandrie.

(3) Les données de ce tableau et de la plupart des autres tableaux de statistique comparée dans ce chapitre sont tirées de la publication de la Statistique générale du royaume d'Italie intitulée : *Popolazione. Movimento dello Stato civile. Confronti internazionali per gli anni 1865-1883*. Elles ont été complétées par des renseignements manuscrits communiqués par la Statistique générale du royaume d'Italie.

Sir Rawson W. Rawson, dans son discours d'ouverture de la Société de statistique de Londres de 1885, a groupé les États d'Europe en quatre régions sous le rapport de la natalité (1) :



Fig. 86. — Moyenne comparée de la natalité dans les États d'Europe (période 1865-1883).

(1) Avant lui, Quetelet donnait pour la période 1850-1860 :

	Habitants pour 1 naissance.			Habitants pour 1 naissance.	
	1850-1860	1865-1883		1850-1860	1865-1883
Angleterre.....	31	32.2	Prusse.....	25.1	39.8
Belgique.....	33	30.3	Autriche.....	27.1	37
France.....	39	25.6	Espagne.....	27.1	37
Saxe.....	24.2	40.1	Suède.....	30.7	32.6

Europe orientale (Russie)	49.4 (ou 48.3)
Id. centrale (Pays-Bas, Belgique, France, Empire allemand, Suisse, Autriche, Hongrie, Pologne)	37.6
Id. méridionale (Portugal, Espagne, Italie, Roumanie, Serbie, Grèce)	34
Id. nord-ouest (Finlande, États scandinaves et Iles britanniques)	32

Par cette double comparaison on constate :

1° Une moyenne générale pour l'Europe, pendant la période contemporaine, d'environ 38 naissances par 1,000 habitants.

2° Des moyennes particulières à chaque État pendant la même période, variant du simple au double (environ de 25 à 50), avec un écart de 13 et de 12 p. 100 au-dessous et au-dessus de la moyenne générale. La moyenne particulière, qui est la caractéristique de chaque peuple, dépend en partie du climat (1), de la race (2), de la religion (3), du mode de civilisation, des institutions politiques.

3° Des écarts brusques qui, sous l'influence d'un événement accidentel, élèvent ou abaissent la natalité au-dessus ou au-dessous de la moyenne particulière de l'État (4). Ces écarts ont, eux-mêmes, certaines limites d'amplitude que les conditions combinées de la physiologie et de l'état social paraissent avoir posées ; le minimum de la natalité des États européens, durant la période 1865-1888, a été celui de la France en 1871 (22,6) et le maximum (51,2) a été donné par la Russie en 1873. Une natalité considérable semble plus exposée qu'une natalité faible à de grands écarts ; celle de la Hongrie, de la Prusse, de l'Italie, par exemple, a plus varié d'une année à l'autre que celle de la France (excepté en 1871), de l'Irlande ou de la Norvège : remarque qu'il ne faut cependant pas trop généraliser, puisque l'Angleterre, dont la natalité moyenne diffère peu de celle de l'Italie, a beaucoup plus de régularité.

(1) Exemple : les États scandinaves n'ont pas une forte natalité.

(2) Exemple : les Slaves ont en général une forte natalité.

(3) Des écrivains protestants ont multiplié les arguments et groupé les chiffres pour démontrer que les catholiques ont une moindre natalité que les protestants. Cependant l'Italie est au-dessus de l'Écosse et des États scandinaves, etc.

(4) Il est à remarquer que la guerre de 1870-71 a agi plus fortement sur la natalité prussienne (diminution de 4,4 p. 1,000) que sur la natalité française (2,9 p. 1,000) en 1871 : l'armée allemande était loin de ses foyers. Il en est à peu près de même pour la Bavière, le Württemberg, Bade, la Saxe, pour lesquels la diminution est au moins de 3,4 p. 1,000. Pourquoi n'est-elle que de 1,6 p. 1,000 en Thuringe ?

Il est à remarquer, en outre, que lorsque la natalité d'une année a été accidentellement très amoindrie, la génération qui en est issue possède, une trentaine d'années après, moins d'adultes, par suite moins de mariages, moins de naissances. Ce déficit se fait sentir parfois jusqu'à la troisième génération : la Suède, dont la statistique remonte au milieu du XVIII^e siècle, en fournit des exemples. Nous avons dit que la réduction de la nuptialité et de la natalité en France depuis 1880 était peut-être due en partie à la faible natalité des années 1850-1855.

4° Une certaine tendance de la moyenne à se modifier lentement par suite de changements dans l'état général de la société ; ainsi la natalité de l'Angleterre et de l'Irlande semblent, depuis six ou sept ans, diminuer légèrement, comme celle de la France. Les difficultés économiques à travers lesquelles se développe aujourd'hui (1889) le commerce européen auraient-elles réduit la natalité de certains États ?

Nous savons que la natalité française a diminué depuis le commencement du siècle. Elle n'est pas seule dans ce cas. La Suède, qui enregistre depuis le milieu du XVIII^e siècle les naissances, les mariages et les décès, comptait, durant la première période (1749-1760), 36,1 naissances par 1,000 habitants ; elle en compte aujourd'hui (1865-1882) 30,2 (1).

Cependant d'autres pays, qui ont aussi une longue série d'années d'expérience, donnent des résultats différents (2). Le Danemark a, par exemple, au XIX^e siècle, une natalité un peu plus forte qu'il ne l'avait XVIII^e et cette natalité, malgré quelques variations, ne paraît pas décroître (3).

Il en est à peu près de même pour la Norvège ; si l'on élimine la première période (1801-1815), qui, ayant été troublée par la guerre, a eu une natalité très faible et la période de réparation

1 En ne prenant que la dernière période de 12 ans (1875-1882), on ne trouverait même que 28,6. Voici par grandes périodes le mouvement de la natalité suédoise (d'après les calculs de M. Sidenbladh et de sir Rawson) :

1751-70.....	35.2 naiss. par 1,000 h.		1816-40.....	33.4 naiss. par 1,000 h.
1771-90.....	35.8 id.		1841-60.....	31.9 id.
1791-1815...	32.3 id.		1861-83.....	31.2 id.

(2) Sans parler de la Russie (voir la note des pages 186-187).

(3) Pendant que la mortalité diminue en Danemark (voir plus loin même chapitre),

(1816-1835) qui en a eu une très forte, la moyenne oscille autour de 31 sans avoir en réalité fléchi (1).

En Angleterre même, la natalité semble avoir augmenté, puisque la moyenne des vingt dernières années était de 35,1, tandis que dans le premier quart du siècle on l'estimait à 31,7 ; mais il faut ajouter qu'avant 1830, le « General registrar » n'étant pas institué et l'enregistrement par les baptêmes étant de sa nature incomplet (2), la différence a peut-être pour cause l'imperfection des documents plus qu'un changement dans l'état démographique.

En Belgique, la natalité a eu une certaine propension à s'accroître de 1841 à 1880 ; mais elle semble avoir fléchi légèrement de 1881 à 1884 (3).

Malgré les tendances diverses et les écarts annuels, chaque nation conserve, du moins pendant un temps très long, sa caractéristique (4).

la natalité ne faiblit pas. Voici (d'après une communication de M. W. Scharling) la natalité par périodes décennales depuis 1735 :

1735-39... 29.7 naiss. par 1.000 h.	1810-19... 32.8 naiss. par 1,000 h.
1740-49... 30.4 id.	1820-29... 32.7 id.
1750-59... 31.3 id.	1830-39... 31.6 id.
1760-69... 31.5 id.	1840-49... 31.7 id.
1770-79... 31.7 id.	1850-59... 33.9 id.
1780-89... 31.5 id.	1860-69... 32.3 id.
1790-94... 31.4 id.	1870-79... 32.3 id.
1800-09... 32.9 id.	1880..... 32.2 id.

(1) Voici pour la Norvège le calcul donné par M. Broch par périodes décennales (et complété pour la dernière période) :

1801-15... 27.9 naiss. par 1,000 h.	1846-55... 31.7 naiss. par 1,000 h.
1816-25... 33.1 id.	1856-65... 32.6 id.
1826-35... 33.0 id.	1866-75... 30.0 id.
1836-45... 29.5 id.	1876-83... 31.1 id.

(2) Résultats par l'Angleterre :

1801-11.....	31.9 naiss. par 1,000 h.
1812-21.....	31.5 id.
1822-31.....	29.2 id.

(Voir Porter, *Progress of the Nation*, p. 19).

1864-84.....	35.1 id.
--------------	----------

(Voir *Journal of the statistical Society*, December 1885, p. 573).

(3) Natalité de la Belgique :

1841-50... 30.4 naiss. par 1,000 h.	1871-80... 32.3 naiss. par 1,000 h.
1851-60... 29.8 id.	1881-84... 31.5 id.
1861-70... 31.9 id.	

(4) Si l'on étudiait le détail, on remarquerait aussi, entre les provinces d'un même

Ainsi, en Hongrie, pays de forte natalité, les accidents qui font varier le rapport annuel ne l'ont jamais, depuis 18 ans, porté jusqu'à la moyenne russe, qui est beaucoup plus forte, ni abaissé jusqu'à la moyenne anglaise.

La France même, par sa forte natalité de 1882, est loin d'avoir atteint même la Norvège, dont la natalité est cependant sensiblement au-dessous de la moyenne européenne (1). Sur la figure ci-jointe (voir fig. n° 87), les courbes de natalité de plusieurs États européens et d'un État américain, ayant des caractéristiques diverses, permettent d'apprécier cette fixité relative.

La même régularité apparaît dans les pays situés hors d'Europe lorsque la statistique permet de constater les faits. Ainsi, la natalité de la Tasmanie, qui, depuis 1869, varie entre 32,3 et 28,3, est toujours inférieure à celle de la Nouvelle-Zélande, qui a varié de 42,3 à 39 (2). Un fait digne de remarque dans l'Australie britannique est la décroissance rapide de la natalité de quelques colonies, surtout de Victoria où, sous l'influence peut-être d'une densité plus forte, la moyenne annuelle est tombée rapidement de 44,5 (en 1862) à 30,7 (en 1886) (3).

État, des différences caractéristiques et permanentes, comme nous en avons signalé entre les départements français. Ainsi, dans les Pays-Bas, pendant que la Hollande méridionale a eu, de 1874 à 1884, une moyenne d'environ 43 naissances (mort-nés compris) par 1,000 habitants, avec un maximum de 44,7 et un minimum de 40,8, la Gueldre a eu pour moyenne 34 avec un maximum de 35,2 et un minimum de 32,8. Dans la Bulgarie, la natalité générale a été de 34 en 1881, 37 en 1882, 39 en 1883. Elle a (en 1887) varié de 57 dans le département de Lovetch, à 31 dans celui de Razgrad.

(1) Nous trouvons cependant une exception en Finlande. La natalité, qui est à peu près celle de la moyenne européenne (35,5 par 1,000) est tombée tout à coup à 25,2 en 1868 ; c'était une conséquence de la grande disette de 1867, qui a été suivie, non seulement d'une très faible natalité, mais d'une mortalité extrêmement forte. Les semences d'hiver avaient gelé ; celles du printemps, qui étaient destinées à les remplacer, eurent le même sort. La récolte manqua presque entièrement. Les habitants de la campagne dénués de tout venaient mendier un peu de pain dans les villes qui n'en possédaient pas elles-mêmes. La fièvre typhoïde survint et aggrava le fléau. Si le pays avait été plus riche et si les importations de grains avaient été plus faciles, le mal eût été moins grave.

(2) La natalité paraît cependant avoir baissé à 32 en 1888. La Nouvelle-Zélande n'est pas le seul pays de l'hémisphère austral qui accuse une natalité aussi forte. Dans la province de Buenos-Ayres (République Argentine), la statistique officielle attribuait à la population une natalité de 42 p. 1,000 (en ajoutant, il est vrai 15 p. 100 aux baptêmes pour obtenir hypothétiquement le nombre des naissances).

(3) Elle s'est légèrement relevée (33,3 en 1888).

Les garçons et les filles. — La loi du rapport des sexes, relevant principalement de l'ordre physiologique, est, peut-être, celle qui présente le plus de constance, à l'étranger comme en France (1), quoique les extrêmes s'étendent de 112, taux moyen

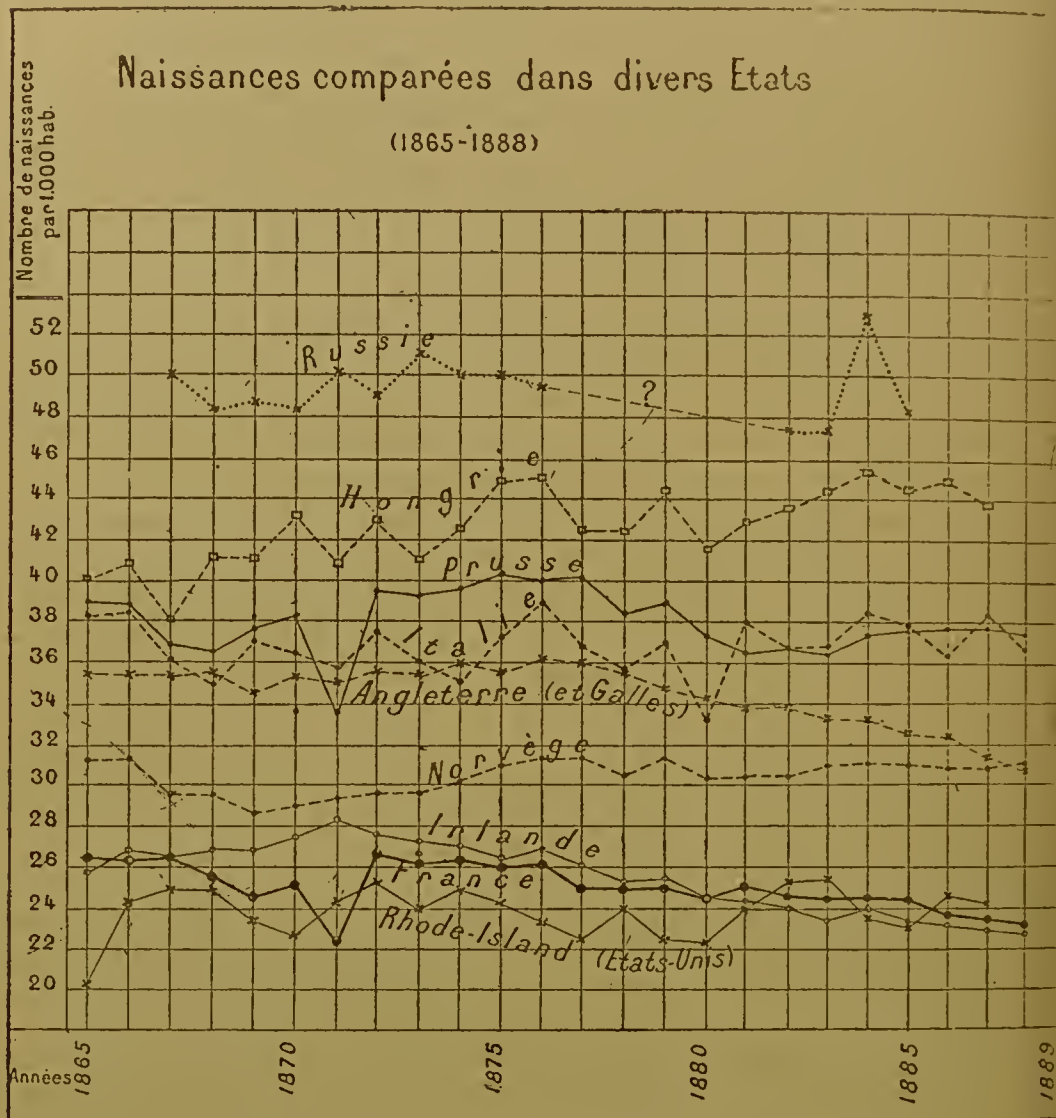


Fig. 87. — Natalité comparée par année dans divers États (1865-1888).

(1) Au Japon le rapport était de 105 à 100 en 1887. Aux colonies, on croyait, au siècle dernier, qu'il naissait plus de filles que de garçons. Humboldt fit relever les naissances pour 5 années dans les paroisses de Sagrario et de Santa-Cruz, à Mexico. et trouva 4,980 garçons et 4,770 filles : cette croyance était donc un préjugé. On peut dire, il est vrai, que la ville de Mexico, étant située dans les terres froides (2,200 mètres d'altitude), n'est pas un argument suffisant ; mais, dans les Indes occidentales britanniques, où la statistique ne publie pas le sexe des naissances, le recensement a enregistré presque partout (excepté à Saint-Vincent et à Saint-Christophe. recensement de 1871), plus de petits garçons que de petites filles.

le la Grèce, qui accuse même un maximum de 117 en 1881 (1), à 01, taux moyen de la Pologne, qui est même descendue durant

En voici quelques exemples empruntés au recensement de 1871 :

ENFANTS AGÉS DE	JAMAÏQUE.		BARBADE.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Moins de 1 an.	6.287	+ 6.290	2.898	— 2.851
1 an à 2 ans.....	7.142	— 7.083	1.654	— 1.617
2 ans à 3 id.....	7.168	= 7.168	2.494	+ 2.553
3 ans à 4 id.....	7.878	+ 8.204	2.388	+ 2.400
4 ans à 5 id.....	9.177	+ 9.266	2.444	— 2.436

GRENADE.

	Garçons.	Filles.
Moins de 2 ans.....	1.483	— 1.469
2 ans à 3 ans.....	2.052	+ 2.053

GUYANE.

	Garçons.	Filles.
Moins de 3 ans.....	11.390	— 11.144

MAURICE.

	Garçons.	Filles.
<i>Population créole.</i>		
Moins de 5 ans.....	6.151	+ 6.222
<i>Population indienne.</i>		
Moins de 5 ans.....	11.627	— 11.402

(Note communiquée par sir Rawson W. Rawson, président de l'Institut international de statistique).

Dans les colonies françaises, de 1876 à 1888, il y a eu, deux fois à la Réunion et six fois à la Guadeloupe, deux fois à la Martinique, excédent de naissances féminines. L'excédent du sexe masculin existe donc, mais il est moins régulier qu'en France.

NAISSANCES PAR SEXE.

ANNÉES.	RÉUNION.		MARTINIQUE.		GUADELOUPE.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
1876.....	2.276	— 2.204			»	»
1877.....	2.241	— 2.157			2.242	— 2.129
1878.....	2.311	— 2.119			2.124	— 2.119
1879.....	2.256	— 2.127			2.116	+ 2.145
1880.....	2.240	+ 2.289			2.285	— 2.269
1881.....	2.442	— 2.286			2.183	+ 2.194
1882.....	2.442	— 2.205			2.054	+ 2.140
1883.....	2.665	— 2.526			2.008	+ 2.076
1884.....	2.484	— 2.326			1.965	— 1.943
1885.....	2.143	— 2.018	2.829	— 2.745	1.934	+ 1.968
1886.....	2.367	— 2.247	1.407(*)	+ 1.420(*)	1.848	— 1.923
1887.....	2.416	— 2.380	2.748	— 2.677	1.862	— 1.902
1888.....	2.200	+ 2.393	2.452	+ 2.548	1.983	— 1.953

*) Ces chiffres sont évidemment, par suite d'omissions, inférieurs à la réalité.

(1) En Grèce, les mort-nés étaient compris dans le total des naissances avant 1870 et ne paraissent pas être encore complètement distingués. Or, nous verrons qu'il y a

plusieurs années à 100. Vingt-cinq États, sur un total de 29, ont, depuis vingt ans, une moyenne de 104, 105 ou 106. La moyenne générale peut donc être fixée à 105 (1) naissances masculines pour 100 naissances féminines.

Presque partout la proportion des garçons est plus forte dans les naissances légitimes que dans les naissances illégitimes (2).

La statistique peut-elle aider la physiologie à résoudre le problème des causes de la sexualité ? Elle n'apporte, sur ce point, qu'un contingent très insuffisant d'observations. D'une étude faite en Autriche pour l'année 1851 il semble résulter que, dans le mariage, les naissances masculines prédomineraient sensiblement

plus de mort-nés du sexe masculin que du sexe féminin. La Russie paraît avoir en (d'après des renseignements très imparfaits probablement, voir l'art. « Russie » dans le *Dict. encycl. des Sciences médicales*) un rapport voisin de celui de la Grèce au commencement du siècle :

1801-1810..	412 garçons p ^r 100 filles.	1831-1840..	405 garçons p ^r 100 filles.
1811-1820..	410 id.	1841-1850..	405 id.
1821-1830..	408 id.	1851-1860..	404 id.

(1) Wappæus, calculant sur un total de 58 millions de naissances, a trouvé les rapports de 106,3 et de 105,8 pour 100.

M. Lehr, calculant sur les naissances par mois de l'Empire allemand de 1872 à 1886, a trouvé que, sur 1,000 naissances, il y avait en moyenne par mois 486 naissances féminines en mars (maximum) et 484 en juillet (minimum). Le maximum absolu a été en octobre 1884 avec 490 naissances féminines et le minimum en décembre 1885 avec 481 : différences très faibles.

TABLEAU DES RAPPORTS DES SEXES PAR ÉTATS DE 1865 A 1883

Nombre de naissances masculines sur 100 naissances féminines (moyenne de la période 1865-1883).

Sur 100 filles, nombre des garçons.

Grèce.....	412	Écosse.....	} 105
Roumanie.....	411	Finlande.....	
Espagne.....	407	France.....	
Autriche.....	} 406	Hongrie.....	
Croatie et Slavonie.....		Pays-Bas.....	
Norvège.....		Prusse.....	
Irlande.....		Russie d'Europe (*).....	
Italie.....	} 103	Saxe.....	
Serbie.....		Suède.....	
Empire allemand.....		Suisse.....	
Alsace-Lorraine.....		Thuringe.....	
Bade.....	} 104	Wurttemberg.....	
Belgique.....		Angleterre.....	
Bavière.....		Pologne russe.....	
Danemark.....			101

(*) En 1825, le rapport pour tout l'Empire russe, moins l'Asie centrale, a été de 106,3 garçons pour 100 filles.

(2) Le tableau suivant, dressé pour la période 1865-1883 (Publication de la Statistique générale du royaume d'Italie), montre qu'elle est supérieure dans 17 États, à

parmi les premiers-nés et que les naissances féminines, au contraire, l'emporteraient parmi les puinés, tandis que les mêmes rapports ne se retrouveraient pas dans les naissances hors mariage (1). La statistique danoise tendrait à confirmer que les jeunes mères ont plus de garçons que de filles (2); celle de la Norvège fournit un indice du même genre (3). Dans beaucoup de pays, les campagnes ont, comme en France, une supériorité sur les villes relativement aux naissances masculines. Faut-il, avec quelques auteurs, attribuer, dans les cas précédents, la prédominance du sexe masculin à la jeunesse et à la vigueur des pères?

Peut-on trouver une confirmation de cette tendance dans les observations faites sur les mariages en Suède, d'où il résulte que les agriculteurs et les fonctionnaires ont eu, sur 100 filles, 105,7

peu près égale dans 8, et qu'elle n'est inférieure que dans 3 États. (Voir aussi la figure n° 88.)

NOMBRE DES NAISSANCES ILLÉGITIMES DES GARÇONS SUR 100 FILLES
(Moyenne pour la période 1865-1883).

Serbie.....	411	Bavière.....	}	104
Norvège.....	107	Croatie et Slavonie.....		
Ecosse.....	}	Espagne.....	}	104
Autriche.....		106		
Russie d'Europe.....	}	Italie.....	}	103
Thuringe.....		}		
Danemark.....	}		Belgique.....	}
Irlande.....		105	Finlande.....	
Saxe.....	}	France.....	}	101
Suède.....		}		
Empire allemand.....	}		Roumanie.....	}
Alsace-Lorraine.....		104	Wurttemberg.....	
Angleterre.....	}	Suisse.....	}	101
Bade.....		}		

(1) Ainsi les aînés des deux sexes (enfants légitimes) étant représentés par 100, on trouve pour les puinés 508 naissances masculines et 532 féminines dans le mariage, 20 naissances masculines et 118 naissances féminines hors mariage. La proportion générale de l'Autriche étant 106 p. 100, il résulte que la proportion des garçons serait très forte parmi les premiers-nés (environ 110 garçons pour 100 filles).

(2) De 1861 à 1870, sur 100 naissances du sexe féminin, il y a eu :

109	naissances masculines, la mère ayant moins de 20 ans.
105.8	id. id. de 20 à 25 id.
108	id. id. de 25 à 30 id.
107.2	id. id. de 30 à 35 id.
105.5	id. id. de 45 à 50 id.

(Introduction au Mouvement de la Population danoise, 1865-70, par M. Lund).

(3) M. Kier (Mouvement de la population en 1870) a calculé qu'en Norvège, pendant les 6 premières années du mariage, la proportion était de 116,3 garçons sur 100 filles, et qu'au contraire, à partir de la troisième année du mariage, les filles étaient en majorité.

garçons, les bourgeois 105, le clergé, plus chaste que les autres classes de citoyens, 108,6, tandis que les nobles n'en ont eu que 98,3 (1) ?

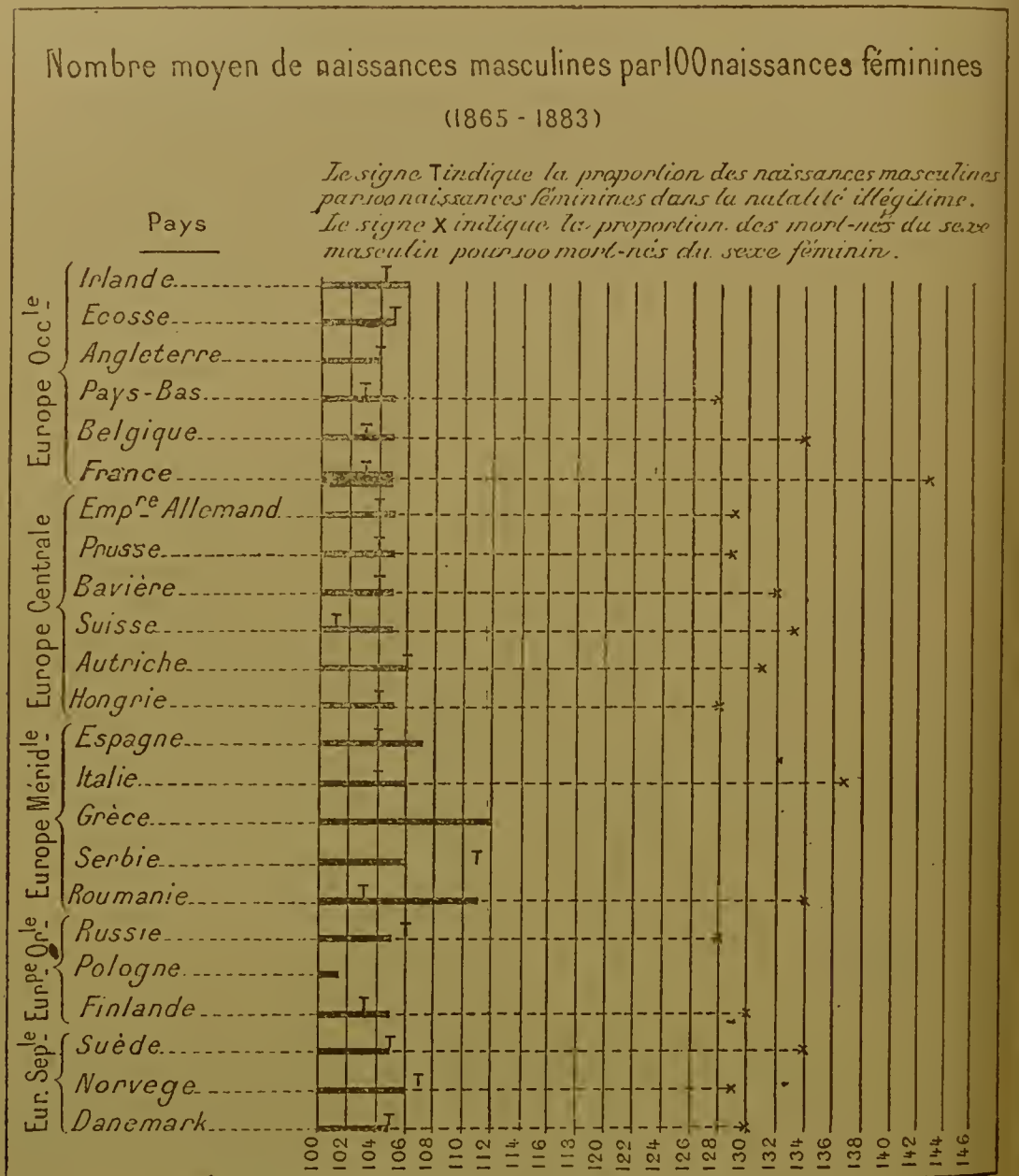


Fig. 88. - Nombre moyen de naissances masculines par 100 naissances féminines.

Peut-être est-il bien hardi d'en chercher une dans la prédominance moins accusée du sexe masculin, lorsqu'il s'agit de nais-

(1) Les observations ont porté sur les mariages de 1851 à 1855 et sur les naissances (au nombre de 732,000 environ), de 1851 à 1860.— Quetelet (*Physique sociale*, 1, 161), a cherché à prouver que les professions libérales favorisaient les naissances féminines.

sances illégitimes. Il n'est pas moins hypothétique de l'attribuer à la différence d'âge des deux époux (1). Les faits ne nous paraissent pas encore assez nombreux pour justifier une conclusion,

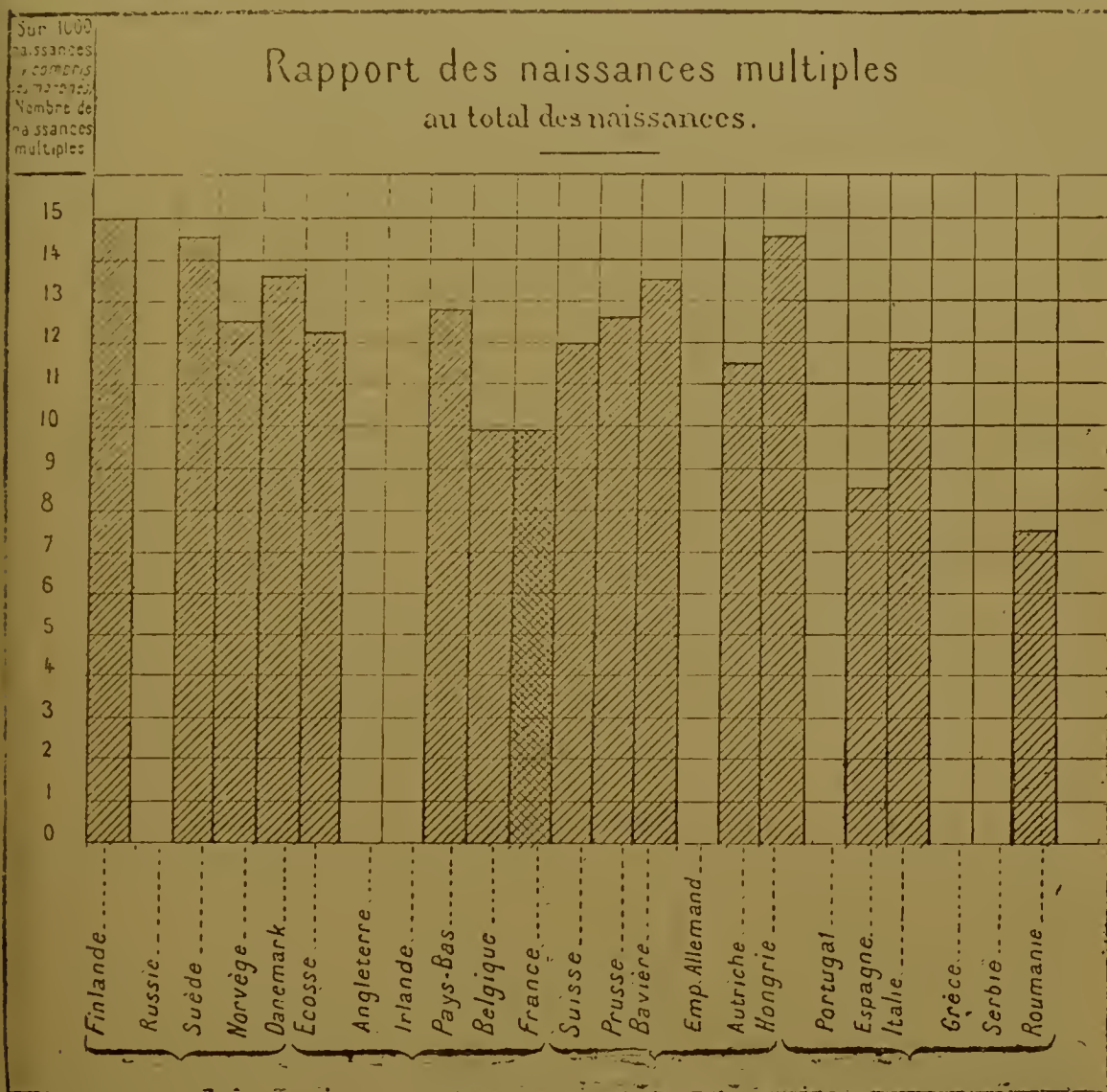


Fig. 89. — Rapport des accouchements multiples au total des accouchements dans les États d'Europe.

(1) Hofacker (1829), Sadler (1830), Wappæus (*Bevölkerung Statistik*), Quetelet, (*Physique sociale*, I, 173) ont essayé de prouver, par la statistique, qu'il y a d'autant plus de chances de naissance masculine que le père est plus âgé que la mère et que la différence d'âge est plus grande.

NOMBRE DE NAISSANCES MASCULINES SUR 100 NAISSANCES FÉMININES.

	Père plus âgé que la mère.	Les deux parents de même âge.	Mère plus âgée que le père.
D'après les recherches de Hofacker (1829).....	117.8	92.0	90.6
Sadler (Angleterre 1830).....	121.4	94.8	86.5
Gohlert (Premières recherches).	108.2	93.3	82.6
Id. (Dernières recherches)..	117.3	106.5	108.6
Legoyt (Paris).....	104.1	102.1	97.5
Boulangier (Calais).....	109.9	107.9	101.6

et nous n'essayerons pas de suivre les médecins dans les théories physiologiques par lesquelles ils ont tenté de les expliquer.

Il faut être d'autant plus réservé au sujet de pareilles hypothèses, que des calculs de famille peuvent troubler quelque peu les lois physiologiques. Il y a des parents qui, préférant les garçons, dont le travail est plus productif et l'établissement d'ordinaire plus facile, s'abstiennent d'accroître leur famille, dès que leurs vœux sont satisfaits de ce côté. On comprend aisément qu'une telle préoccupation exerce une certaine influence sur la proportion des naissances légitimes, et n'en exerce presque aucune sur les naissances illégitimes.

Les naissances multiples. — Les naissances multiples sont aussi un fait d'ordre physiologique ; partant il est peu variable. En France, on compte à peu près 1 accouchement multiple (mort-nés compris) sur 100 naissances (1) : ce qui correspond à peu près à 2 naissances multiples par 100 naissances.

Dans les autres pays d'Europe le minimum est fourni par la Belgique avec 0,97 p. 100 et le maximum par la Finlande avec 1.49 p. 100 (2) ; l'écart n'est pas considérable (voir fig. n° 89).

(1) Voir pour la France la moyenne annuelle sur 1,000 accouchements (mort-nés compris) :

1862.....	9.9	1875.....	9.9
1863.....	10.1	1876.....	10.1
1864.....	10.3	1877.....	9.7
1865.....	10.3	1878.....	9.9
1866.....	9.9	1879.....	9.9
1867.....	9.7	1880.....	10.0
1868.....	9.8	1881.....	9.7
1869.....	9.6	1882.....	10.1
1870.....	8.4	1883.....	10.2
1871.....	9.2	1884.....	10.1
1872.....	10.	1885.....	10.2
1873.....	9.8	1886.....	9.9
1874.....	10.	1887.....	9.9

(2) NOMBRE D'ACCOUchemENTS MULTIPLES SUR 100 ACCOUchemENTS SIMPLES.

Moyenne (période 1865-1880).

Finlande.....	1.49	Irlande.....	1.22
Croatie et Slavonie.....	1.46	Suisse.....	1.20
Suède.....	1.45	Saxe.....	1.19
Hongrie.....	1.42	Italie.....	1.18
Danemark.....	1.36	Russie d'Europe.....	1.17
Bavière.....	1.35	Alsace-Lorraine.....	1.17
Baden.....	1.30	Autriche.....	1.16
Thuringe.....	1.29	France.....	0.98
Belgique.....	1.29	Belgique.....	0.97
Prusse.....	1.26	Espagne.....	0.85
Norvège.....	1.25	Roumanie.....	0.85

Un travail publié dans le *Journal de la Société de Statistique de Paris* en 1874

Wappæus, calculant sur 20 millions d'accouchements, a trouvé le rapport général de 1,17 et constaté que, sur 100 accouchements multiples, il y en avait 99 doubles, 11 triples et 0,5 quadruple (1); les accouchements de plus de trois enfants n'étaient, sur 20 millions de cas, qu'au nombre de 236 sur lesquels figuraient sept accouchements quintuples. Le laborieux statisticien a cru pouvoir conclure de ses recherches que la naissance de deux enfants du même sexe était le cas le plus fréquent, que celui d'un garçon et d'une fille venait en seconde ligne et que celui de deux filles était le plus rare. D'autres statisticiens ont remarqué que les races germanique, magyare et slave fournissaient plus de naissances multiples que les peuples dits de race latine; mais la question n'a pas encore été assez étudiée pour que nous nous permettions de conclure (2).

Les naissances par mois. — A l'étranger comme en France, la natalité a ses saisons. La figure ci-jointe (voir fig. n° 90) le montre par la comparaison des naissances mensuelles en France, en Italie,

(Bulletin, p. 88), et portant sur les années 1854-1869, fournit une preuve de la constance de ce rapport :

France.....	1.—	Gallicie.....	1.25
Italie.....	1.03	Autriche.....	1.19
Prusse.....	1.25	Hongrie.....	1.30

Voir aussi J. Bertillon (*Hygiène générale, Démographie*, VII, de la gemellité).

(1) Dans l'article de la Société de statistique de Paris (1874), on voit qu'en France il avait une naissance triple pour 85.9 naissances doubles (période 1858-1868); en Prusse 89,4; en Hongrie 74.6; en Autriche et Gallicie 64.8. D'un mémoire de M. Néeffe (*Jahrbuch für national OEkonomie und Statistik*, 1877), il semble résulter que le rapport général est d'environ 1,3, que ce rapport est un peu plus élevé dans les campagnes que dans les villes, et qu'il y a une naissance triple sur 80 à 90 naissances doubles.

(2) Voir cependant, dans le *Journal de la Société de Statistique de Paris* (année 874), plusieurs articles dans lesquels se trouve le calcul des rapports de la sexualité dans les naissances doubles :

	NOMBRE d'accouchements doubles sur 1,000 accouchements.	Sur 100 accouchements doubles nombre d'accouchements d'enfants.	
		du même sexe.	de sexe différent
France (période de 1858 à 1868).....	10—	65.1	34.9
Italie (période de 1868 à 1870).....	10.3	64.3	35.7
Prusse (période de 1859 à 1867).....	12.5	62.5	37.5
Gallicie (Slave) (période de 1851 à 1869)..	12.5	62.4	37.6
Autriche (période de 1851 à 1870).....	11.9	62.0	38.0
Hongrie (période de 1851 à 1869).....	13—	61.3	38.7

pays de l'Europe méridionale, d'une part, et en Suède, pays de l'Europe septentrionale, d'autre part. Dans ces trois États, janvier, février, mars et avril fournissent les nombres les plus forts ; juin, juillet et août, les plus faibles. Ces natalités correspondent, la première aux conceptions de la belle saison (avril, mai, juin et juillet), la seconde à celles de saison d'automne (septembre, octobre et novembre). En Italie, où il fait plus chaud qu'en France, l'influence dépressive de l'hiver est moins accusée. En Suède, malgré le

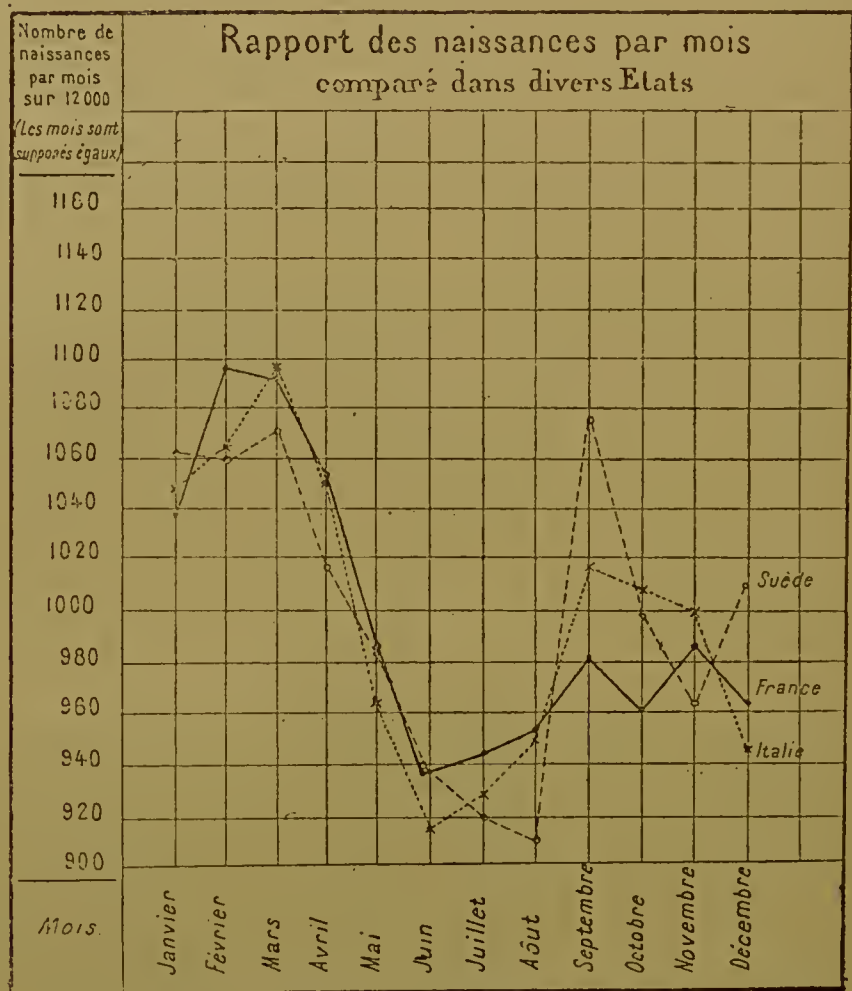


Fig. 90. — Rapport des naissances par mois comparé dans divers États.

froid, les naissances de septembre sont très nombreuses, parce que les mariages, comme nous le verrons, sont très nombreux en décembre (1) ; mais, par opposition, celles d'août sont plus

(1) Au Canada, sous un climat où la différence de température entre l'été et l'hiver est très grande, on a compté, sur 71,306 naissances de garçons déclarées au recensement de 1881, 20,061 naissances pour les trois mois de janvier, février et mars (dont 7,350 en mars) et seulement 15,564 pour mai, juin et juillet (dont 4,535 en mai).

rare que dans les autres pays, parce que les campagnards sont alors très occupés par les travaux des champs.

Dans l'Empire allemand, comme en Suède, les mois qui ont le plus de naissances sont : janvier, février, mars et septembre ; et ceux qui en ont le moins sont : mai, juin, juillet et août (1).

L'illégitimité. — Les naissances illégitimes sont une conséquence de l'état social. Le mariage est, dans tous les pays d'Europe, la grande source des naissances : c'est aussi de beaucoup la plus saine.

Les naissances illégitimes sont, d'une manière générale, un indice fâcheux de la moralité d'un peuple.

Il ne convient cependant pas, ainsi que nous l'avons fait remarquer (2), de juger légèrement à première vue et de coter, sans autre examen, les groupes de population d'après le taux de leur illégitimité ; on s'exposerait à de graves erreurs. Car la débauche éhontée n'est pas celle qui approvisionne le plus la natalité illégitime, et toutes les naissances naturelles ne sont pas des preuves de dépravation des mœurs.

On a cité souvent à ce propos l'exemple de la Bavière, le pays d'Europe qui donne le plus de naissances illégitimes (3) (15 p. 100

(1) Nombre de naissances par jour dans l'Empire allemand, période 1872-1886 (d'après M. Lehr).

Janvier.....	4.994	Mai.....	4.730	Septembre.....	5.104
Février.....	5.120	Juin.....	4.627	Octobre.....	4.840
Mars.....	5.032	Juillet.....	4.657	Novembre.....	4.818
Avril.....	4.858	Août.....	4.779	Décembre.....	4.810

(2) Voir Livre II, Chap. VIII.

(3) Le Mecklembourg accusait un taux plus élevé encore et un taux croissant : de 1808 à 1817, 8 naissances naturelles sur 100 naissances ; de 1848 à 1859, environ 25. On attribuait cette situation au régime féodal, les paysans ne pouvant contracter mariage qu'avec l'autorisation de leur seigneur. Cependant, en Russie, avant comme après l'émancipation, on ne constate qu'un petit nombre de naissances naturelles, les mariages très précoces étant habituelles à la population et ayant été favorisés par les seigneurs. Ces mariages ne sont pas toujours un préservatif contre l'immoralité (voir plus loin nuptialité comparée). Il est certain cependant que les obstacles que la loi met au mariage sont une cause d'aggravation de l'illégitimité. Les mœurs y contribuent aussi beaucoup. C'est ainsi qu'au Chili, où beaucoup de jeunes paysans vivent en concubinage et ont des enfants de leur patrona (fiancée) avant de se marier, la proportion des enfants illégitimes est de 20 p. 100 du total des naissances (période 1870-73). Dans la République Argentine, elle avait été de 30 p. 100 en moyenne de 1857 à 1879 ; elle n'était plus que de 23 en 1885. La proportion paraît plus forte encore au Pérou et dans les trois États de l'ancienne Colombie.

du total des naissances). La loi autorisait autrefois les communes à s'opposer au mariage des individus qui ne gagnaient leur vie que par un travail journalier, sans moyens d'existence suffisants, et beaucoup de ces individus vivaient en concubinage ; la

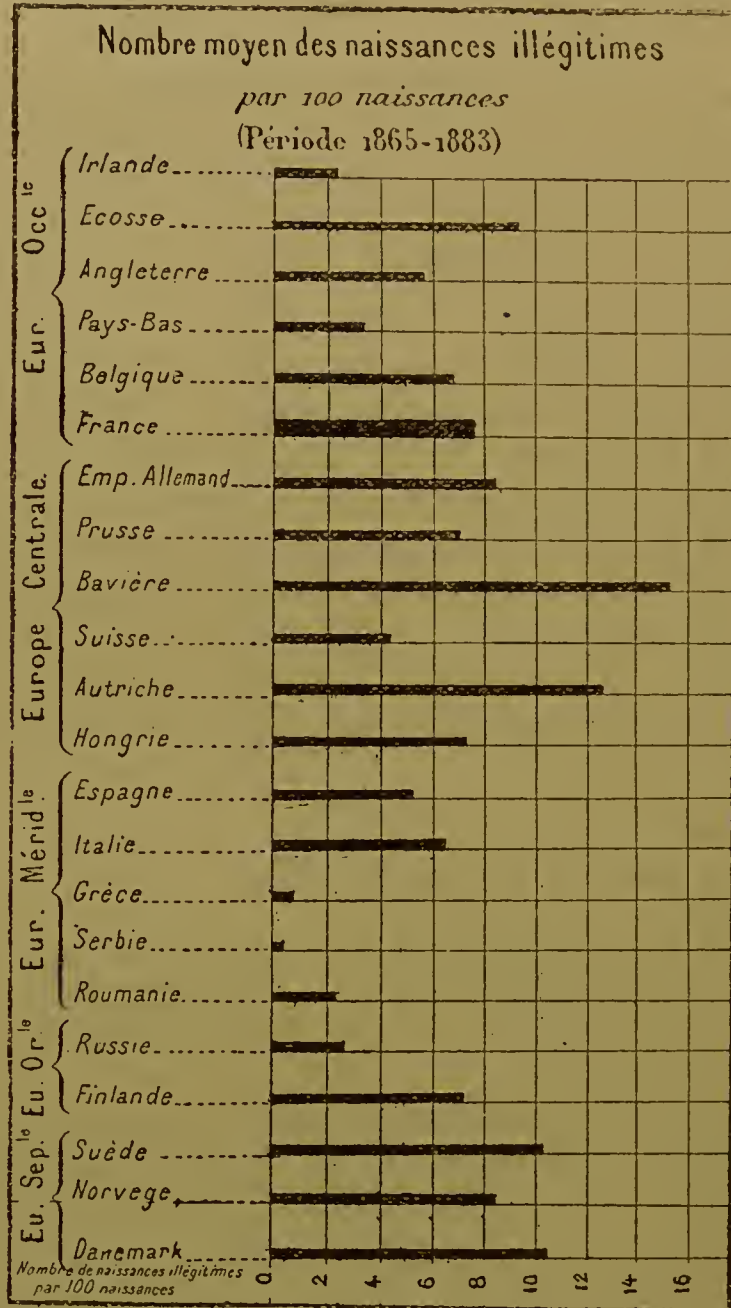


Fig. 91. — Nombre moyen de naissances illégitimes par 100 naissances dans les États d'Europe (période 1865-1883).

loi a été adoucie en 1862, puis supprimée en 1868, et la proportion des naissances illégitimes, dont la moyenne de 1835 à 1860 s'élevait à 21 p. 100, est descendue, dans la période 1874-1883, à 13. Le taux reste néanmoins très élevé, parce que les

mœurs survivent aux lois (1). D'ailleurs, dans toute l'Allemagne du sud, en Saxe, en Autriche, la proportion est très forte : elle dépasse 10 p. 100 ; elle l'était même plus encore dans la première moitié du siècle (2). Elle est forte aussi dans les États scandinaves, où les jeunes gens commencent souvent dans les campagnes à vivre ensemble après leurs fiançailles et ne se marient que lorsque l'homme a trouvé une ferme à louer.

La France se tient à peu près dans la moyenne, un peu au-dessous de la Prusse. La Russie, l'Irlande, la Grèce, la Serbie étonnent par le petit nombre de leurs naissances illégitimes ; mais la précocité et le grand nombre des mariages en Russie et en Serbie, la situation économique de l'Irlande (3) justifient, en partie du moins, la statistique (voir fig. n° 91).

NOMBRE DES NAISSANCES ILLÉGITIMES SUR 100 NAISSANCES

Moyenne (période 1865-1883).

Bavière.....	15.2	France.....	7.4
Autriche.....	13.4	Alsace-Lorraine... ..	7.1
Saxe.....	13.2	Belgique.....	7.1
Danemark.....	10.7	Italie.....	6.8
Wûrttemberg.....	10.4	Espagne.....	5.6
Suède.....	10.2	Angleterre (avec Galles).....	5.3
Thuringe.....	10.1	Croatie et Slavonic.....	5.2
Bade.....	9.3	Suisse.....	4.6
Écosse.....	9.2	Roumanie.....	4.3
Empire allemand.....	8.6	Pays-Bas.. ..	3.4
Norvège.....	8.5	Russie d'Europe.....	2.9
Finlande.....	7.7	Irlande.....	2.6
Prusse.....	7.5	Grèce.....	1.2
Hongrie.....	7.4	Serbie.. ..	0.6

M. Mayr pense que le nombre des enfants illégitimes est plus grand dans les pays où la recherche de la paternité est permise. M. Alex. von Cettingen, qui semble s'être mis en quête d'arguments pour démontrer l'infériorité morale de la France catholique sur l'Allemagne protestante, croit, au contraire, que le Code civil multiplie les bâtards en interdisant la recherche de la paternité ; cependant il ne méconnaît pas que la comparaison du nombre

(1) M. Mayr (*Gesetzemässigkeit im Gesellschaftsleben*, p. 253) explique cet état des mœurs en disant que les fils des paysans propriétaires aiment à s'assurer, avant de se lier par le mariage, que leur femme leur donnera des enfants.

(2) De 1836 à 1860 la Bavière a eu en moyenne 21 naissances illégitimes par 100 naissances ; la Saxe a eu 15 p. 100 de 1859 à 1861 ; le Wûrttemberg 12.8 de 1850 à 1852.

(3) L'illégitimité est même beaucoup moindre dans certaines parties de l'Irlande :

PÉRIODE 1875-1879.

Ulster.....	4.0 n. illégit. sur 100 n.	Munster...	1.0 n. illégit. sur 100 n.
Leinster...	2.1 id.	Connaught.	0.7 id.

des naissances illégitimes et de celui des filles ayant atteint l'âge de la puberté est favorable à la France. Le docteur Bertillon, qui a fait une recherche du même genre, trouve que, sur 1,000 veuves ou filles de 15 à 50 ans, il y a en France 16.8 naissances naturelles et que, si l'Irlande, les Pays-Bas, la Suisse et la Belgique en ont un peu moins, l'Angleterre, l'Italie, la Prusse et les États scandinaves en comptent d'avantage (1).

L'aggravation de l'illégitimité dans les villes est un fait certain et un indice des mœurs irrégulières d'une partie de la population des cités. Elle se manifeste dans presque tous les pays. Paris en fournit une preuve éclatante. Wappæus a dressé un tableau d'où il résulte que la différence serait à peu près de 2 à 1 en Europe, la moyenne étant d'environ 14,7 pour 100 naissances dans la population urbaine et de 7,6 pour la population rurale (2).

Cependant la Grande-Bretagne semble contredire cette règle ; l'Écosse accusait, en 1881, dans ses principales villes, 19,4 naissances naturelles par 1,000 femmes non mariées de 15 à 45 ans et 25,4 dans ses principaux districts ruraux ; l'Angleterre

(1) Sur 100 veuves ou filles de 15 à 50 ans, il y avait, d'après le docteur Bertillon, (art. « France », *Dict. encyclop. des Sciences médicales*, période 1865-1874) :

Irlande.....	5.9	naissances illégitimes sans les mort-nés.	
Pays-Bas.....	9.6	id.	id.
Suisse....	10.9	id.	id.
Belgique.....	16.3	id.	id.
France.....	16.8	id.	id.
Angleterre.....	17.2	id.	id.
Norvège.....	18.9	id.	id.
Italie.....	20.4	id.	id.
Suède.....	21.8	id.	id.
Prusse.....	23.1	id.	id.
Danemark.....	29.3	id.	id.

Cette question a été étudiée aussi par M. J. Bertillon (*Hygiène générale, Démographie*), que ne croit pas que la recherche de la paternité exerce de l'influence sur le nombre des naissances illégitimes.

(2) NAISSANCES ILLÉGITIMES DANS LES VILLES ET DANS LES CAMPAGNES
(d'après Wappæus).

	Dans les villes.	Dans les campagnes.
France.....	15.13 p. 100	4.24 p. 100
Pays-Bas.....	7.71	2.84
Belgique.....	14.49	5.88
Suède.....	27.44	7.50
Danemark.....	16.05	10.06
Schleswig.....	8.38	6.37
Holstein.....	15.50	8.74
Prusse.....	9.80	6.60
Hannovre.....	17.42	9.06
Saxe.....	15.39	14.64

(moyenne 1867-1878) 10 pour Londres et 27,2 pour le Cumberland (1).

La proportion très forte de naissances illégitimes qu'on constate dans certaines contrées semble indiquer une certaine infériorité de civilisation (2) : certaines républiques américaines, formées d'anciennes colonies espagnoles, dont la population comprend beaucoup d'indiens et de métis, peuvent être citées comme une preuve à l'appui (3).

II.

La nuptialité comparée. — Les différences d'un pays à l'autre sont plus considérables pour la nuptialité que pour la natalité. Entre les deux extrêmes que fournissent la Serbie avec 12,4 mariages p. 1,000 hab. et l'Irlande avec 4,7, la différence est de 7,7. La moyenne générale de l'Europe calculée sur une période d'environ vingt ans (1865-1883) est de 8,4 mariages par 1,000 habitants (4).

La France se tient donc un peu au-dessous de la moyenne. Les slaves et les Magyares se placent au premier rang avec une nuptialité qui approche de 10 pour 1,000 ; les Germains au second ; les peuples de l'Europe méridionale et les Scandinaves au troisième. L'Irlande, où les difficultés économiques opposent un obstacle considérable au mariage, est au dernier rang.

(1) Voir le discours de sir Rawson W. Rawson à la Société de statistique de Londres, 1855. L'Italie présente aussi certains faits qui paraissent contredire la règle ; ainsi la Lombardie, qui a beaucoup de population urbaine, enregistrait, en 1875, 27 naissances naturelles sur un total de 1,000 naissances, tandis que l'Ombrie en comptait 181.

(2) Voir à la fin de ce chapitre (p. 253) le tableau général de la natalité des États sur la période 1878-1888.

(3) Au Costa Rica, en 1888, sur un total de 9,204 naissances 18,5 p. 100 étaient illégitimes. Au Guatemala, en 1888, sur 60,214 naissances enregistrées, la moitié environ parmi les blancs et un quart parmi les indiens étaient illégitimes. Dans l'Uruguay, en 1888, il y a eu 20,605 naissances légitimes et 5,227 illégitimes.

Au contraire, le nombre des naissances illégitimes est très faible dans les colonies britanniques de l'Australasie. Ainsi, en 1888, sur un total de 106,178 naissances dans quatre colonies (nous n'avons pas les naissances illégitimes de l'Australie occidentale, de l'Australie méridionale et de la Tasmanie) il y a eu 4,781 naissances illégitimes, soit 4,5 p. 100.

(4) La moyenne générale de la nuptialité a été calculée, comme celle de la natalité, par la Direction générale de la statistique du royaume d'Italie, en assignant à chaque pays un coefficient proportionnel à sa population. Sans la Russie, cette moyenne serait de 8 p. 1,000.

Voir pour la nuptialité comme pour la natalité, le tableau général placé à la fin du chapitre.

Voici le tableau de la nuptialité des États classés par ordre d'importance, suivi de la figure qui représente la nuptialité de ces États par ordre géographique. (Voir fig. 92.)

NOMBRE DES MARIAGES PAR 1,000 HABITANTS
(Moyenne pour la période 1865-1888).

Serbie	12.4	Pays-Bas.....	7.9
Croatie et Slavonie.....	10.6	Pologne (russe).....	7.9
Hongrie.....	10.1	Danemark.....	7.8
Russie d'Europe.....	9.2? (1)	France.....	7.7
Saxe.....	9.2	Italie.....	7.6
Thuringe.....	8.9	Suisse.....	7.4
Prusse.....	8.4	Espagne.....	7.3
Autriche.....	8.5	Belgique.....	7.1
Empire allemand.....	8.4	Ecosse.....	7.1
Bavière.....	8.4	Norvège.....	6.8
Württemberg.....	8.3	Roumanie.....	6.5
Bade.....	8.1	Suède.....	6.5
Angleterre.....	7.9	Grèce.....	6.1
Finlande.....	8.0	Irlande.....	4.9

Si l'on divise l'Europe en quatre régions, comme nous l'avons fait pour la natalité, on trouve, d'après Sir Rawson W. Rawson :

Pour l'Europe nord-ouest.	7 p. 100	Pour l'Europe centrale..	8.4 p. 100
Id. méridionale	8 id.	Id. orientale.	9.4 id.

Les Slaves doivent leur supériorité à la précocité du mariage. En Russie, 68 p. 100 des hommes qui contractent mariage ont moins de 25 ans ; le paysan marie même son fils entre 16 et 20 ans ; la jeune fille qu'il lui donne est, quelquefois, à peine nubile, mais elle devient une servante de plus dans la famille. C'est un avantage que le père apprécie ; en même temps c'est une situation dont il abuse, dit-on, parfois et qui, par conséquent, n'est pas sans inconvénients pour la moralité des familles (2).

En Hongrie aussi, les mariages sont précoces : la nuptialité des Magyares est une des plus fortes de l'Europe (3).

(1) En 1885, la Russie a compté seulement 8,4 mariages par 1,000 habitants dans les 50 gouvernements de la Russie d'Europe et 7,9 dans les 10 gouvernements de la Vistule (ancienne Pologne).

(2) L'obligation du service militaire à 21 ans semble avoir dans ces derniers temps diminué quelque peu le nombre des mariages en Russie. Il y a été de 9,8 p. 1,000 pour la période 1867-1871, et de 8,7 pour la période 1876-1880.

(3) Un statisticien hongrois attribue le grand nombre de mariages à la vie agreste sur laquelle le paupérisme ne sévit pas comme il le fait sur les régions manufacturières et sur les agglomérations urbaines, et à la facilité qu'a un paysan de gagner sa vie en travaillant la terre. Si le bien-être n'est pas en Hongrie supérieur à celui des États européens, il est certain du moins, comme nous l'avons constaté pour la France, que la tendance au mariage est plus grande en général dans les populations rurales que dans les populations urbaines.

La nuptialité de tous les États est, comme celle de la France, soumise à des variations annuelles.

Ainsi la Norvège, dont on peut suivre le mouvement depuis le commencement du siècle, présente une nuptialité d'une certaine

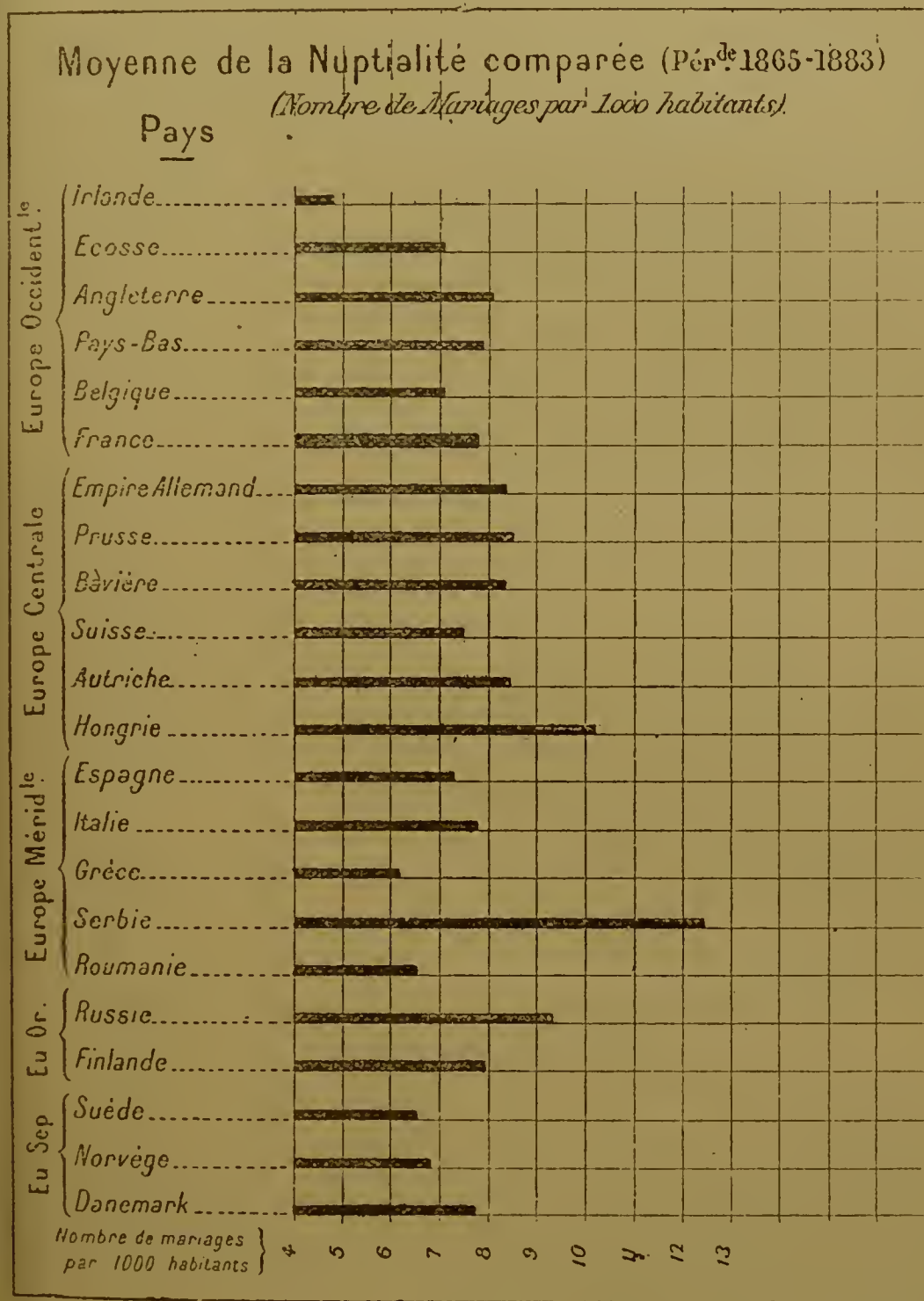


Fig. 92. — Moyenne comparée de la nuptialité dans les États d'Europe (période 1865-1883).

constance, quoiqu'avec une propension manifeste vers la baisse dans la seconde moitié de ce siècle : ce qui résulte non seulement

l'effet de l'émigration, mais d'une disposition particulière de la population résidant dans le pays (1).

La nuptialité norvégienne a été faible pendant la période agitée de 1801-1815; elle est même tombée à 5,9 en 1808, année de guerre, où la mer était fermée aux pêcheurs et à 6,4 en 1814. La paix qui suivit fut pour la nuptialité, comme pour la natalité qui en est la conséquence, un temps de réparation. On a enregistré en 1816 jusqu'à 10,2 mariages par 1,000 habitants. La crise commerciale de 1837 s'étant fait sentir, la nuptialité de 1838 tomba à 6,2; puis elle remonta avec la prospérité et atteignit le taux de 8,3 en 1846. De 1860 à 1869, l'agriculture et le commerce des bois languirent : la nuptialité descendit jusqu'à 6,10. Après les événements de 1870 et l'essor que prirent les affaires, elle remonta jusqu'à 7,8 en 1875. Elle a faibli depuis ce temps, à cause, peut-être, de l'émigration et peut-être aussi de la situation générale du commerce.

La Prusse a éprouvé, comme la France, l'influence dépressive de la guerre en 1870 et en 1871. Le mouvement de compensation s'y est fait sentir en 1872 et dans les années suivantes et, depuis ce temps, ce pays a eu, comme la France, une nuptialité décroissante, probablement à cause des pertes que les générations de 20 à 25 ans avaient faites durant cette guerre. Elle avait éprouvé auparavant, en même temps que l'Autriche et la Hongrie, l'effet de la guerre de 1866, laquelle avait été suivie pour les trois États d'un mouvement compensateur.

Les récoltes sont au nombre des causes qui ont exercé partout

(1) NUPTIALITÉ DE LA NORVÈGE, D'APRÈS LE CALCUL DE M. BROCH
Complété pour la dernière période.

1801-1815.....	7.6	1846-1855 ..	7.7
1816-1825.....	8.7	1856-1865.....	7.2
1826-1835.....	7.5	1866-1875.....	6.8
1836-1845.....	7.2	1876-1883.....	6.9

Le rapport des célibataires et veufs qui sont le plus en âge de se marier (21 à 40 ans) confirme pleinement cette tendance à une moindre nuptialité dans la seconde moitié du siècle, même en calculant seulement sur la population présente et sans tenir compte des jeunes gens qui ont émigré.

NOMBRE DE MARIAGES ANNUELS PAR 100 CÉLIBATAIRES ET VEUF DU SEXE MASCULIN
AGÉS DE 21 A 40 ANS.

1801.....	11.0 p. 100	1861-1865.....	9.3 p. 100
1851-1855.....	9.4 id.	1866-1870..	8.7 id.
1836-1860.....	9.5 id.		

et qui exercent encore dans la plupart des pays une influence très marquée sur les mariages (1).

Les oscillations de la nuptialité, comme celles de la natalité, se produisent autour de la moyenne propre à chaque État. Quoiqu'il y en ait de très amples en Serbie et en Hongrie, pays de très forte nuptialité, jamais les écarts n'y tombent jusqu'au niveau moyen de la France.

La nuptialité irlandaise a peu de variations, parce qu'elle est faible. Néanmoins elle a une tendance générale à décroître (2) : conséquence d'une émigration considérable d'adultes et fâcheux indice de la condition économique des habitants (3).

(1) Voici, entre autres, un exemple emprunté à l'ouvrage de A. von Oettingen, *Moralstatistik*, p. 93).

	NOMBRE D'HABITANTS POUR 1 MARIAGE		PRIX DU SEIGLE PAR BOISSEAU en Silbergros.
	en Saxe.	en Prusse.	
1849.....	116.58	109.33	31.8
1850.....	103.47	105.91	36.5
1851.....	102.17	109.32	49.11
1852.....	116.51	118.05	61.9
1853.....	119.81	117.11	68.0
1854.....	130.58	128.27	83.3
1855.....	151.98	129.16	91.7
1856.....	125.16	121.45	85.1
1857.....	108.60	107.09	54.4

(2) On remarque dans la période décennale 1874-1884 une tendance du même genre dans les Pays Bas, dont la moyenne était assez élevée et a baissé de plus de 1 mariage par 1,000 habitants de 1874 (8,4 mariages par 1,000 habitants) à 1884 (7,2). Cette diminution s'est fait sentir dans les provinces qui avaient une forte nuptialité (Hollande septentrionale : 9,2 en 1874 et 7,9 en 1884) comme dans celles qui avaient une faible nuptialité (Brabant septentrional : 7,1 en 1874 et 6,2 en 1884) et dans les villes d'Amsterdam : 9,6 en 1874 et 7,6 en 1884) comme dans les provinces.

(3) Les rapports officiels reconnaissent qu'il y a en Irlande des omissions dans l'enregistrement des mariages. Ces omissions, qui tiennent à la diversité des modes d'enregistrement, ne paraissent cependant pas nombreuses, et n'empêchent pas que la nuptialité, comme la natalité, n'y soit en réalité très faible. Pour la période 1869-78, les mariages contractés suivant les actes 7 et 8 de Victoria (ceux-ci comprennent les mariages de l'église dominante, ceux de l'église presbytérienne, ceux des trois religions diverses possédant des chapelles enregistrées « *registred buildings* », les mariages civils, les mariages de la société des Amis, les mariages militaires; ils peuvent être contractés par licence spéciale, par licence simple, après publication des bans, par inscription des enregistreurs, etc.) étaient de 6,17 par 1,000 individus appartenant à ces catégories, les mariages de catholiques romains dont les chapelles ne sont pas soumises à l'enregistrement, étaient de 4,93 p. 1,000. C'est dans cette dernière catégorie qu'il peut surtout y avoir des omissions. La moyenne générale de la période 1869-78 était de 4,34 p. 1,000.

On peut suivre ces variations pour six peuples sur la figure ci-jointe (voir figure n° 93) et constater qu'il en résulte néan-

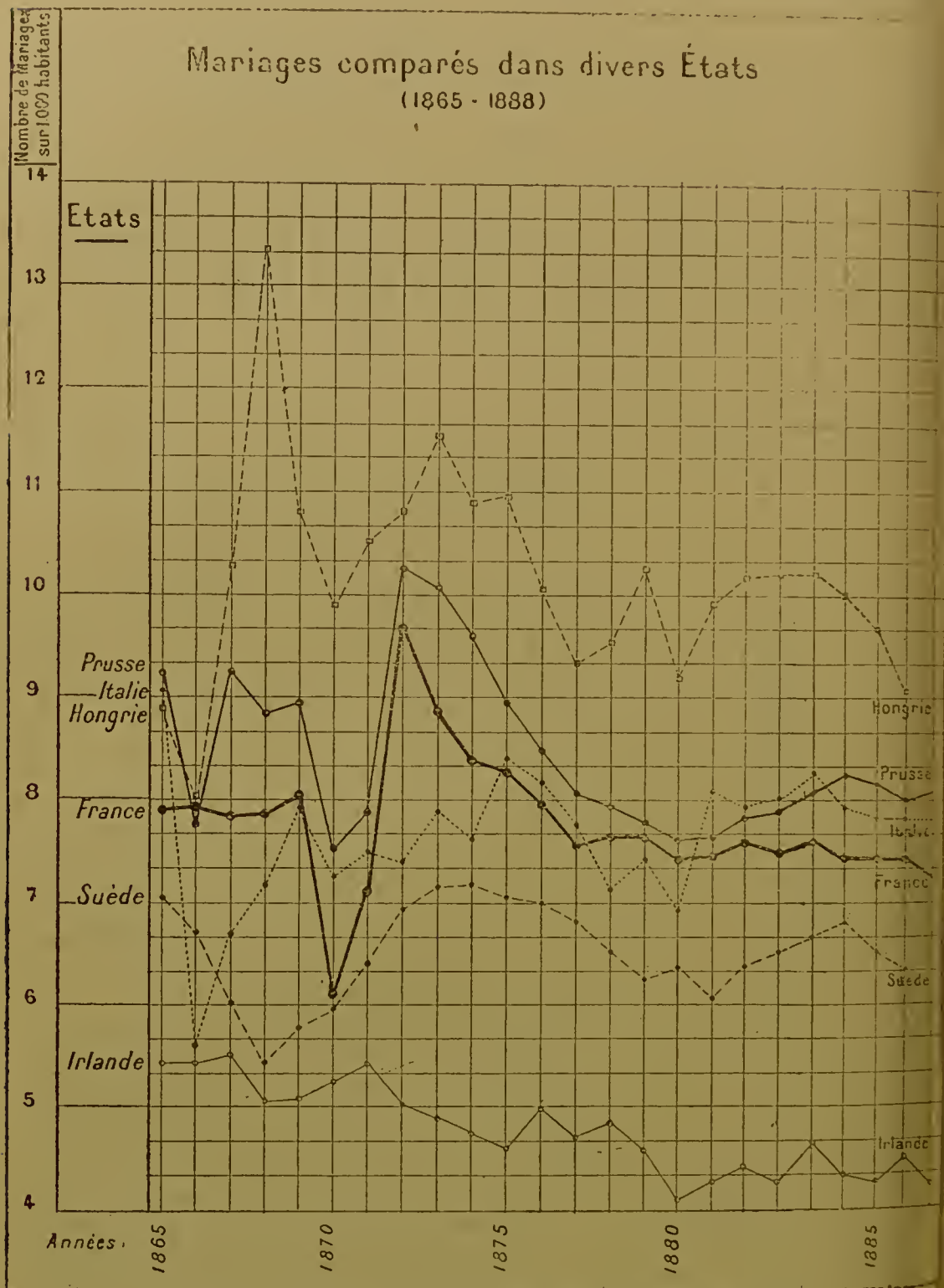


Fig. 93. — Nuptialité comparée par année dans divers États (1865-1888).

moins une moyenne exprimant nettement, pour une période déterminée, la nuptialité de chacun d'eux.

Hors d'Europe, les statistiques sont peu nombreuses, ou ne présentent pas des garanties suffisantes d'exactitude. Cependant on peut dire que, dans la Nouvelle-Angleterre (États-Unis), la nuptialité varie de 8,3 à 9,4 p. 1,000 (1), qu'elle est plus faible dans les colonies britanniques de l'Australasie où la moyenne annuelle a varié de 6,8 à 8,1 p. 1,000 dans la période 1869-79 et n'a pas augmenté depuis (2), quoique l'immigration introduise une forte proportion d'adultes dans ces colonies. Mais, cette immigration comptant beaucoup plus d'hommes que de femmes, produit un défaut d'équilibre des sexes (3) qui est un obstacle au mariage.

Dans l'Amérique du Sud, le Chili a publié avec une certaine régularité le mouvement de sa population, et, quoique ses recensements ne fournissent qu'un élément très imparfait de rapport, on peut dire que sa nuptialité est à peu près au niveau de celle de l'Europe (4). Au Chili, les paysans vivent souvent avec leur fiancée, qu'ils choisissent vers quinze ans d'ordinaire, plusieurs années avant de se marier : ce qui augmente le nombre des couples et le contingent de l'illégitimité (5).

(1) PÉRIODE 1865-1883.	
Massachusetts. 9.4 p. 1.000	Connecticut. 8.3 p. 1.000
Vermont. 8.4 id.	Rhode Island. 9.7 id.

La nuptialité est donc forte, quoique le mode d'enregistrement autorise à penser qu'il peut y avoir des omissions. Voici, comme exemple des facilités que donnent les lois aux États-Unis, la manière dont peuvent être contractés les mariages au Massachusetts. Les personnes qui se proposent de contracter mariage doivent en aviser le clerk ou le registrar de leur résidence ou, s'ils ne résident pas dans l'État, celui du lieu où le mariage doit être célébré; le clerk leur délivre ensuite un certificat constatant la date où cet avis lui a été notifié et les diverses circonstances intéressant les parties, notamment leur âge. Ce certificat doit être présenté avant la cérémonie au magistrat ou au ministre du culte appelé à y présider. Le mariage peut être célébré par un juge de paix ou par un ministre de la religion dûment consacré par le culte de son église, soit dans la ville où il réside lui-même, soit dans la résidence de l'un des deux époux. Toute personne qui célèbre un mariage sans avoir qualité pour le faire, encourt 6 mois de prison et une amende de 50 à 200 dollars. La loi reconnaît comme valables les mariages célébrés à l'étranger par un agent diplomatique ou un consul des États-Unis.

(2) PÉRIODE 1869-1879.	
Queensland. 8.1	Australie occidentale. 6.7
Nouvelle-Galles du sud. 7.7	Tasmanie. 6.8
Victoria. 6.4	Nouvelle-Zélande. 7.9
Australie méridionale. 7.9	

(3) En 1882, il y avait dans ces colonies 84 femmes pour 100 hommes.

(4) 8 p. 1,000 durant la période 1870-78. La période 1875-84 n'a donné que 5,9 p. 1,000, mais c'est une période de guerre.

(5) Voir le chapitre VIII et la note plus haut, p. 13.

Au Japon, la nuptialité a varié, de 1883 à 1887, entre 9,0 et 6,8. La moyenne ne diffère guère de celle de l'Europe et, comme les divorces sont très fréquents (3 par 1,000 habitants en moyenne par an), on peut dire qu'il n'y a pas plus de gens vivant dans l'état de mariage au Japon qu'en Europe (1).

L'âge des époux. — Chaque État a, pour l'âge des époux, comme pour tous les phénomènes démographiques, sa moyenne particulière qu'expliquent le climat, les lois ou les mœurs (2).

Ainsi, sous le climat froid des États scandinaves, les hommes et les femmes se marient tardivement. En Russie, au contraire, avons-nous dit, les paysans marient de très bonne heure leurs enfants, filles et garçons, souvent même avant qu'ils soient nubiles ; cette coutume est une conséquence du régime de communauté dans lequel vivent les familles.

En Angleterre, des mœurs tout autres, qui ont leur fondement dans une précoce émancipation morale, portent les jeunes gens à se marier plus tôt qu'en France ; c'est pourquoi la différence moyenne d'âge entre les deux époux est de 4 ans (30 et 26 ans pour les mariages en général, 28 ans 3 mois et 24 ans 2 mois pour les mariages de célibataires) dans le second pays, tandis qu'elle n'est que de 2 ans (28 et 26 ans) dans le premier (3).

(1) En effet, le nombre des couples mariés en 1887 était de 7,289,001, soit 379 personnes (hommes ou femmes) vivant en ménage sur 1,000 habitants. En France, où la proportion des adultes est plus forte qu'au Japon, le recensement de 1886 porte 394 personnes mariées par 1,000 habitants.

(2) L'âge moyen des époux varie d'ailleurs peu d'une période à l'autre, ainsi que nous l'avons vu pour la France. En Bavière, il était de 32 ans, 4 pour les hommes et de 29,4 pour les femmes de 1835 à 1860 ; il a été de 32,2 et 29,1 de 1868 à 1875 ; l'abrogation de la loi qui prohibait certains mariages explique l'abaissement de l'âge moyen.

En Norvège, l'âge moyen était :

	1841-1845.	1866-1870.	
Mariages en général.	Garçons.	28 ans 4 mois.	28 ans 9 mois.
	Filles.	26 id. 8 id.	26 id. 9 id.
	Différence.	1 id. 6 id.	2 id. 0 id.
Mariages des célibataires.	Hommes.	30 id. 5 id.	30 id. 8 id.
	Femmes.	28 id. 2 id.	27 id. 7 id.
	Différence.	2 id. 4 id.	3 id. 1 id.

(3) En Angleterre, la moitié (48,05 p. 100) des hommes mariés ont de 20 à 25 ans, tandis qu'en France il n'y en a que le quart (24,69 p. 100). Il en est de même pour les femmes : 49,66 p. 100 ont de 20 à 25 ans.

D'après A. von Oettingen (*Moralstatistik*, p. 128), l'âge moyen serait de 30 ans 5 mois pour les hommes et de 28 ans pour les femmes en Norvège, de 31 ans 10 mois et de 29 ans en Belgique, de 31 ans 3 mois et de 28 ans 10 mois dans les Pays-Bas.

C'est aussi dans l'état social et dans les mœurs qu'il engendre qu'il faut probablement chercher la raison des mariages que, dans les classes riches, les époux contractent à l'âge de 7 à 8 ans en Abyssinie, habitant ensemble dès cet âge, et de ceux des sauvages de l'Australie septentrionale dont nous avons déjà parlé et qui ont lieu pour le sexe féminin vers l'âge de 3 ans (1).

En Italie, contrée méridionale, beaucoup de femmes se marient jeunes, moins cependant qu'en France (2). Les deux tableaux suivants, composés à l'aide de la Statistique du royaume d'Italie, font voir le rapport des catégories d'âges pour la plupart des États d'Europe dans la période 1870-1882. La figure qui les accompagne (voir fig. n° 94) montre des rapports de même nature pour les mêmes États (moins la Bavière et la Suède) par périodes quinquennales de 20 à 40 ans.

SUR 100 MARIAGES, NOMBRE D'ÉPOUX.

ÉTATS.	Au-dessous de 20 ans.	De 20 ans à 30.	De 30 ans à 40.	Au-dessus de 40 ans.
Russie d'Europe.....	37.8	43.9	11.8	7.4
Ecosse.....	3.1	68.8	18.8	9.3
Angleterre.....	3.3	73.4	14.4	8.9
Prusse.....	0.6	67.2	22.6	9.6
Bavière.....	0.2	55.5	30.0	14.3
Italie.....	1.1	61.9	26.1	10.9
France.....	2.4	62.3	25.1	10.3
Suède.....	0.1	58.9	28.8	12.2
Norvège.....	1.7	62.1	24.6	11.6

(1) Voir *Voyage en Abyssinie*, par Cecchi, II, 23, et *Dix-sept ans chez les Sauvages*, par Narcisse Pelletier.

(2) L'influence du climat méridional paraît bien plus accusée encore dans les contrées tropicales. Ainsi, dans l'État de Costa-Rica, 47 p. 100 des femmes qui se marient ont moins de 20 ans. Le tableau suivant, tiré de l'ouvrage de M. Lévy (*Nicaragua*, p. 246), est sous ce rapport un document instructif.

AGE DU MARIAGE DANS L'ÉTAT DE COSTA-RICA EN 1867.

AGE.	HOMMES.	FEMMES.
Au-dessous de 15 ans.....	0	35
15 à 20 ans.....	83	435
20 à 25 id.....	444	282
25 à 30 id.....	230	113
30 à 35 id.....	97	54
35 à 40 id.....	50	33
40 à 50 id.....	43	16
50 à 60 id.....	22	5
Plus de 60 ans.....	6	0
	975	975

SUR 100 MARIAGES, NOMBRE D'ÉPOUSES (1).

ÉTATS.	Au-dessous de 20 ans.	De 20 ans à 30.	De 30 ans à 40.	Au-dessus de 40 ans.
Russie.....	58.01	33.2	6.2	2.6
Ecosse.....	13.48	68.9	13.1	4.5
Angleterre.....	14.4	68.8	10.9	5.9
Prusse.....	10.3	69.7	14.9	5.9
Bavière.....	6.4	64.8	20.6	8.1
Italie.....	16.9	65.8	12.5	4.7
France.....	21.2	59.6	13.7	5.6
Suède.....	5.5	65.0	22.2	7.2
Norvège.....	0.9	59.1	27.6	12.4

Nous savons que la différence moyenne d'âge entre les deux époux est de 4 ans en France et de 2 en Angleterre. Elle est à peine de 2 1/2 en Belgique, dans les Pays-Bas et en Norvège. Cette différence augmente en général dans tous les pays avec l'âge du mari et diminue avec celui de la femme (2). Par exem-

(1) Voici un autre tableau qui permet la comparaison par groupes de cinq ans d'âge entre la France, l'Angleterre, pays du nord, et l'Italie, pays du sud.

AGES DES ÉPOUX ET DES ÉPOUSES
(Proportion sur 100 époux ou 100 épouses de tout âge).

AGES.	FRANCE.		ITALIE.		ANGLETERRE.	
	Époux.	Épouses.	Époux.	Épouses.	Époux.	Épouses.
Moins de 20 ans.....	2.4	21.2	1.0	17.1	3.5	14.9
De 20 à 25 ans.....	24.7	39.1	25.2	43.6	48.4	49.2
De 25 à 30 id.....	37.6	20.5	37.1	22.0	24.7	18.9
De 30 à 35 id.....	16.7	9.0	18.1	8.6	9.5	7.2
De 35 à 40 id.....	8.4	4.7	7.9	5.9	4.9	3.9
De 40 à 50 id.....	6.2	3.8	6.8	3.1	5.1	4.1
De 50 à 60 id.....	4.0	1.7	2.7	1.0	2.6	1.5
Plus de 60 id.....	4.0	1.7	1.2	0.3	1.2	0.4

(2)

AGE MOYEN DU MARIAGE
(Moyenne générale d'après A. von Oettingen).

ÉTATS.	FEMMES âge moyen.	HOMMES âge moyen.	EXCÈS DE L'ÂGE moyen des hommes.
Angleterre... ..	28.0 ans.	25.9 ans.	2.7 ans.
Sardaigne.....	29.1 id.	24.4 id.	4.6 id.
France.....	30.2 id.	26.1 id.	4.1 id.
Norvège.....	30.4 id.	28.0 id.	2.3 id.
Pays-Bas.....	31.2 id.	28.9 id.	2.4 id.
Belgique.....	31.8 id.	29.1 id.	2.6 id.

La différence d'âge entre l'homme et la femme pour le premier mariage est en moyenne de :

France.....	3.1	Norvège.....	1.5
Angleterre.....	1.7	Pays-Bas.....	1.4
Belgique.....	1.7		

ple, en Italie, un mari de 20 à 25 ans, épouse une femme qui a seulement, en moyenne, quelques mois de moins que lui et un mari de 50 à 60 ans épouse une femme qui a, en moyenne, 15 ans de moins que lui (1).

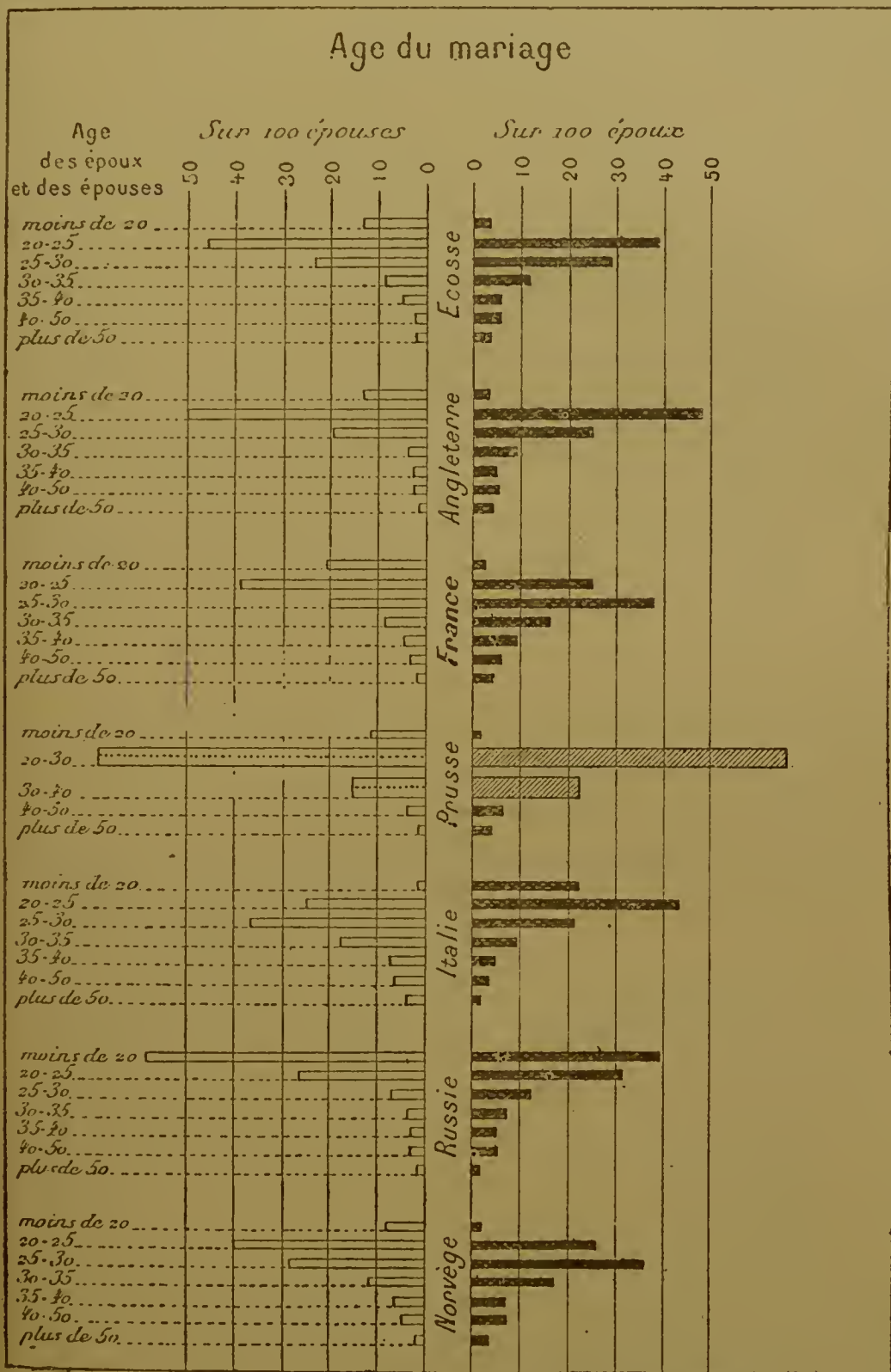


Fig. 91. — Age du mariage comparé dans divers États.

(1) Voici un tableau calculé par M. G. Mayr, sur les mariages de l'année 1875, en

L'état civil des époux. — Dans tous les pays, les mariages entre célibataires sont, ainsi qu'en France, les plus fréquents ; ils forment, presque partout, plus des trois quarts (1) et même plus des quatre cinquièmes du total (2). C'est principalement en Hongrie et dans les pays slaves, où les mariages sont nombreux et précoces, qu'on compte le plus de mariages de veufs et de veuves et, par conséquent, la moindre proportion de mariages de célibataires. Toutefois la différence entre les extrêmes n'est pas considérable : 86 mariages de célibataires en Grèce et 70 en Croatie et Slavonie (voir fig. n° 95). C'est en effet une loi de nature, agissant à peu près de la même manière dans tous les pays, qui porte les jeunes gens à se marier et à vivre en ménage ; le veuvage n'étant qu'un cas relativement rare et tous les veufs, malgré leur propension au mariage, ne se remarient pas, les seconds mariages ne forment que la moindre partie du contingent : 15 à 30 p. 100 du total (3). Le divorce même, comme le montre le tableau ci-joint, ne modifie pas très sensiblement ces rapports ; car le nombre des mariages dans lesquels un des époux ou les deux époux sont des divorcés ne figure qu'à raison de 3 à 1 p. 100 et même moins.

Italie, qui donne une idée de ce rapport :

DIFFÉRENCE D'ÂGE DES ÉPOUX
(Italie 1875).

AGE.	Le mari ayant l'âge indiqué à la colonne 1 en moins ou en plus que sa femme.	La femme ayant l'âge indiqué à la colonne 1 en moins ou en plus que son mari.
Col. 1.	Col. 2.	Col. 3.
	ans mois	ans mois
15 à 20 ans	— 3 6	— 8 7
20 à 25 id.....	+ 0 4	— 5 2
25 à 30 id.....	+ 3 9	— 3 2
30 à 35 id.....	+ 6 8	— 2 6
35 à 40 id.....	+ 8 11	— 2 1
40 à 45 id.....	+ 10 8	— 1 4
45 à 50 id.....	+ 12 4	— 1 0
50 à 55 id.....	+ 13 9	? 0 9
55 à 60 id.....	+ 16 4	+ 1 0
60 à 65 id.....	+ 17 10	? 3 6

(1) Sur les 26 pays d'Europe (le tableau que nous donnons plus loin ne mentionne que les principaux pays) dont les *Confronti internazionali* donnent la statistique, il n'y a que la Hongrie et la Croatie où le rapport soit au-dessous de 75 p. 100.

(2) 18 pays sur 26 ont une proportion supérieure à 80 p. 100.

(3) Aux États-Unis, les mariages des veufs paraissent être nombreux dans la Nouvelle-Angleterre, à en juger par quelques résultats du Massachusetts (79 p. 100 de mariages entre célibataires) et du Vermont (75 p. 100 de mariages entre célibataires).

PÉRIODE 1865-1883

(Extrait des *Confronti internazionali*).

NUMÉROS d'ordre.	ÉTATS.	SUR 100 MARIAGES, NOMBRE DE MARIAGES DE				Mariages dans lesquels un des époux ou les deux époux étaient des di- vorcés.
		Garçons et filles.	Garçons et veuves.	Veufs et filles.	Veufs et veuves.	
1	Grèce.....	86.1	3.9	6.7	3.3	—
2	Irlande.....	85.7	3.1	8.6	2.6	—
3	Norvège (1876-82).....	85.3	3.2	9.3	2.1	0.1
4	Suède (1869-82).....	85.3	3.3	9.1	2.1	0.2
5	Ecosse.....	85.1	2.9	8.9	3.1	—
6	Roumanie.....	84.8	2.8	6.1	6.3	—
7	France.....	84.3	4.1	7.8	3.7	—
8	Belgique.....	83.4	5.0	8.1	3.5	—
9	Italie.....	83.2	3.7	9.4	3.7	—
10	Danemark.....	82.3	4.7	9.6	2.1	2.2
11	Angleterre.....	81.9	4.4	8.4	5.3	—
12	Espagne.....	81.1	4.0	10.1	4.8	—
13	Pays-Bas.....	80.2	4.3	10.3	4.8	1.4
14	Prusse.....	80.0	5.2	10.3	3.5	1.7
15	Bavière (1876-83).....	79.8	5.3	12.2	2.4	1.3
16	Suisse (1876-83).....	79.0	4.2	10.4	3.1	3.3
17	Finlande.....	78.8	5.4	11.3	4.5	—
18	Russie.....	77.2	4.2	9.8	8.8	—
19	Autriche.....	75.8	6.2	12.9	5.1	—
20	Hongrie.....	74.5	4.7	9.7	10.2	0.9
21	Croatie et Slavonie (1874-82).....	68.9	4.3	12.0	14.7	—

Les mariages consanguins. — On comptait en France (période 1865-1883), environ 1 p. 100 de mariages consanguins (1). C'est une proportion qui, quoique faible par elle-même, paraît un peu plus élevée que celle de la plupart des États d'Europe, sur lesquels la statistique possède des renseignements de ce genre ; car la Prusse n'en enregistre guère que 8 sur 1,000, la Bavière 9, l'Italie 7, la Finlande 2.

On a beaucoup écrit sur la question des mariages consanguins et on a produit des exemples et même des statistiques partielles en vue de prouver le danger des unions de ce genre. On les accuse d'être moins fécondes que les autres et de donner le jour à des enfants malingres ou infirmes, surtout à des sourds-muets ou des crétiens ;

1) Sur 1,000 mariages dans la période 1865-83, on compte 11,2 mariages consanguins dont 10,4 entre cousins et 0,8 entre oncle et nièce ou tante et neveu. Mais quelques statisticiens pensent que ce nombre est inférieur à la réalité, parce que les époux, pour éviter les frais de dispense à l'église, ne déclarent pas toujours leur parenté, M. Bertillon (*Dict. encyclop. des sciences médicales*, article *Mariage*) donne 13,1 mariages consanguins sur 1,000 mariages pour les deux années 1864-65, sans compter 3,5 p. 1,000 mariages entre beaux-frères et belles-sœurs qui ne sont pas des mariages consanguins.

et, quand ces vices de constitution n'apparaissent pas, on dit que si les enfants n'ont pas été atteints, le mal retombera sur les petits-enfants. Il est certain qu'on peut citer bien des cas en

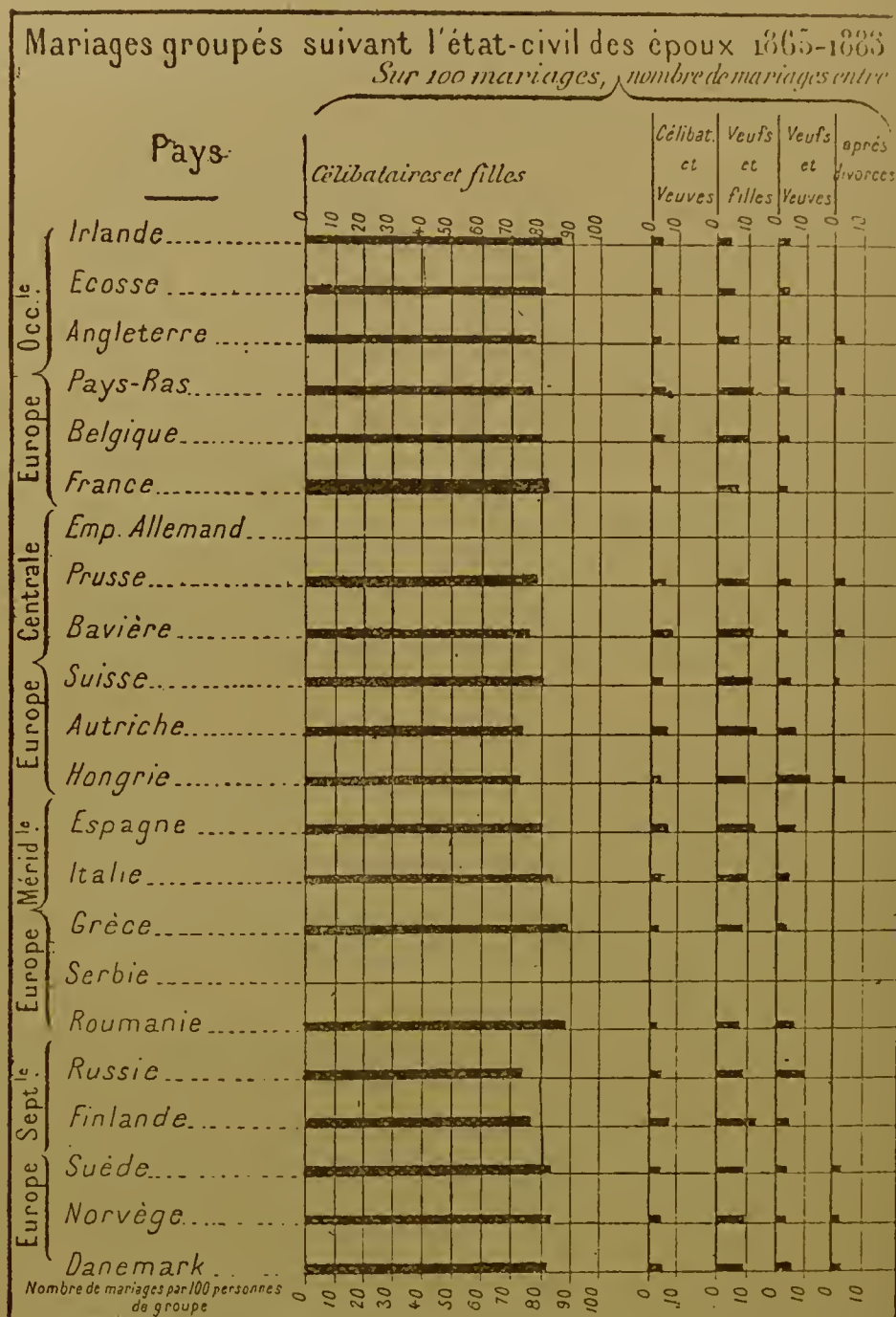


Fig. 95. — Mariages groupés suivant l'état civil des époux dans divers États (1865-1883).

faveur de l'opinion pessimiste, et qu'elle contient par conséquent une part de vérité. Mais il n'y a jamais eu de statistique précise, portant sur une population entière et sur un nombre suffisant d'années, qui permette d'établir à cet égard une loi quelconque.

Le savant doit, par prudence, s'abstenir (1) jusqu'à ce qu'on ait réuni assez de documents pour juger une question qui mérite une étude suivie et méthodique.

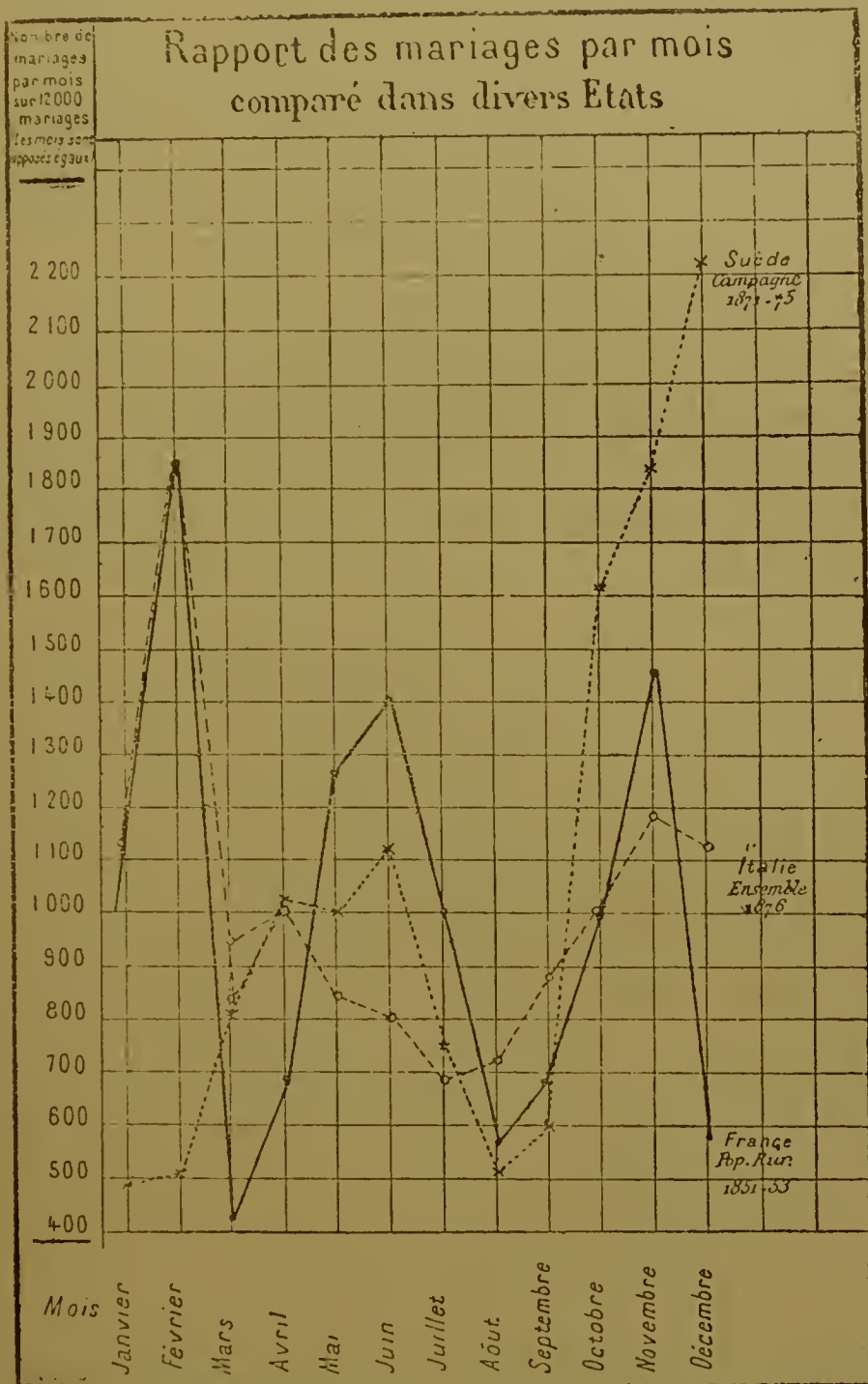


Fig. 96. — Mariages par mois comparés dans divers Etats.

(1) Voir dans *Journal of the statistical society* (Juin et septembre 1875), une lecture de G. H. Darwin et l'opinion du docteur Farr sur ce sujet. Voir aussi, dans le *Dict. encyclop. des Sciences médicales*, art. *Mariage*, l'opinion du docteur Bertillon qui ne croit pas à l'influence néfaste de la consanguinité.

L'époque du mariage. — Les mariages ont, comme les naissances, leurs saisons. En France et dans quelques autres pays, tels que la Belgique, la plus favorisée est le printemps (1). En examinant le détail par mois, on aperçoit clairement les causes de l'inégalité dans la répartition.

L'influence religieuse est très marquée en février et en avril par le grand nombre de mariages contractés avant et après le carême et en mars par le petit nombre de mariages contractés pendant le carême : aussi février donne-t-il régulièrement le maximum et mars le minimum.

L'influence économique se manifeste par un petit nombre de mariages pendant les mois de juillet, août, septembre, où la population est occupée dans les champs aux travaux de la moisson ; la compensation s'établit par les nombreux mariages de novembre (2). On s'explique aisément comment en juillet la moisson puisse être à la fois, une cause de naissances illégitimes et un obstacle aux mariages.

L'influence du carême agit en Italie comme en France, tandis qu'elle est nulle en Suède, pays protestant. En Italie, où la belle saison se prolonge plus longtemps, l'obstacle des travaux agricoles de l'été est moindre ; en Suède, au contraire, où la brièveté de la saison chaude oblige le cultivateur à ne pas perdre un jour, il arrête bien plus et les mariages se concluent seulement dans les trois derniers mois de l'année, quand les habitants sont renfermés par l'hiver dans leurs demeures ; décembre est le mois qui en fournit le plus : c'est une raison pour que, par compensation, janvier et février en fournissent très peu. Ces variations sont apparentes sur la figure ci-jointe (voir fig. n° 96, page 221).

L'influence des travaux agricoles et même celle de la religion se font moins énergiquement sentir dans les villes que dans les campagnes (3) : on en comprend la raison.

(1) En Italie, en Angleterre, en Suède, les derniers mois de l'année sont les plus favorisés.

(2) Les deux mois qui atteignent le maximum en France sont février (influence religieuse) et novembre (influence économique et climatérique). En Autriche et en Italie, février et novembre ; en Belgique et aux Pays-Bas, ce sont les mois de mai et d'avril ; en Suède, novembre et décembre (influence climatérique et économique) ; en Norvège, juin et novembre.

(3) Voici, d'après les calculs du docteur Bertillon, la répartition des ma-

III.

La mortalité en Europe. — La moyenne générale de la mortalité en Europe pour la période 1865-1883 est de 28 p. 1,000.

La France occupe à cet égard une bonne situation, fort au-dessus de cette moyenne. Quelques-uns même des États qui se trouvent au-dessus d'elle dans la série doivent peut-être leur supériorité apparente aux lacunes de leur état civil (1).

Voici, par ordre décroissant, le tableau et la figure (voir fig. n° 97) de la mortalité moyenne des États d'Europe durant la période 1865-1883 (d'après les calculs de la Statistique générale du royaume d'Italie).

ÉTATS.	NOMBRE MOYEN annuel des décès par 1,000 habitants.	ÉTATS.	NOMBRE MOYEN annuel des décès par 1,000 habitants.
Croatie et Slavonie	38.7	Roumanie	26.5
Hongrie	38.2	Prusse	26.5
Russie d'Europe.....	35.7 (2)	Alsace-Lorraine.....	26—
Wurtemberg	34.5	Etats de la Thuringe....	24.9
Autriche.....	31—	Pays-Bas	24.6
Bavière.....	30.6	France	23.8
Espagne.....	29.1	Suisse.....	23.2
Italie.....	29.1	Belgique.....	22.4
Saxe	29—	Ecosse	21.4
Grand-duché de Bade...	27.3	Angleterre.....	21.4
Finlande.....	27—	Grèce.....	20.8
Pologne russe	26.8	Danemark.....	19.7
Serbie.....	26.7	Suède	18.9
Emp. allemand (moyenne générale).....	26.6	Irlande.....	17.8
		Norvège.....	17.2

ages par mois pour la population rurale et pour le département de la Seine (1861-1865) :

FRANCE.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
Champagne	1.353	1640+	491	1.087	950	1.195	912	633	854	975	1.387	523	12.000
Seine.....	881	1164+	716	1.060	1.140	1.027	1 071	1.047	995	1.121	961	817	12.000

1) Il semble établi qu'en Angleterre notamment et probablement en Irlande, un certain nombre de décès d'enfants du premier âge ne sont pas enregistrés.

2) Pour l'année 1858, M. Legoyt évaluait à 3 p. 1,000 la mortalité. La statistique

Quetelet donnait les proportions suivantes :

Nord de l'Europe, 1 décès sur 41 individus.
 Ouest id. id. 40 id.
 Sud id. id. 33 id.

répartition que l'expérience ne semble pas justifier aujourd'hui.

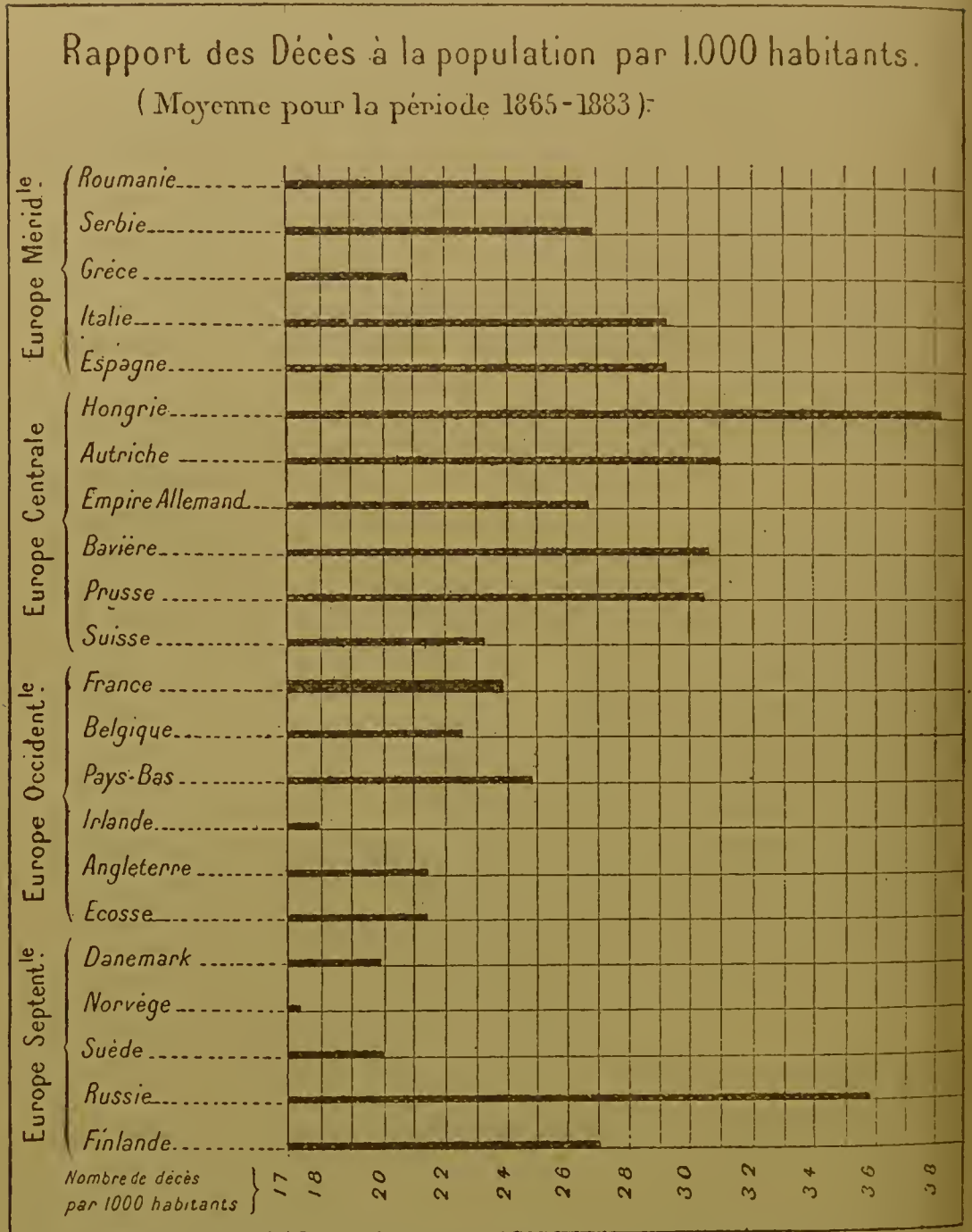


Fig. 97. — Moyenne comparée de la mortalité dans les États d'Europe (1865-1883).

de l'Empire de Russie porte 35 pour 1885, 35,4 dans les 50 gouvernements de la Russie d'Europe, 25,8 pour les 10 gouvernements de la Vistule.

D'après sir Rawson W. Rawson, la moyenne générale est aujourd'hui de 28,1 p. 1,000 et celle des quatre grandes régions est :

Europe orientale (Russie)...	35.7		Europe méridionale.....	23.7
Id. centrale.....	28.3		Id. nord-ouest.....	20.5

Ces groupes ne donnent pas encore une idée suffisamment précise de la répartition.

Les races slave et magyare sont les plus éprouvées ; elles comptent beaucoup de décès (38,7 en Croatie, 26,7 en Serbie et environ 35,5 en moyenne). Il est vrai qu'ayant en général beaucoup de naissances, elles exposent chaque année à la mort un plus grand nombre de nouveau-nés que les autres races. Néanmoins, même en éliminant la première enfance, la mortalité y est forte : indice d'un bien-être encore insuffisant dans les masses. La race allemande, dont le taux s'élève à 31 et à 31,5 en Autriche et en Württemberg, se tient à peu près dans la moyenne avec une mortalité de 26,6 pour l'ensemble de l'Empire allemand. Les deux principaux États de l'Europe méridionale, Italie et Espagne, sont moins bien partagés (mortalité de 29 p. 1,000 environ).

La France figure dans cette liste à un rang moins avantageux qu'il ne conviendrait, parce que la mortalité exceptionnelle des années 1870 et 1871 est comprise dans sa moyenne, laquelle, comme nous l'avons vu, ne serait que de 22,3 si l'on éliminait ces années. C'est à peu près le taux de la Belgique.

L'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la Grèce ne présentent pas à la statistique des garanties suffisantes pour qu'on puisse leur assigner un rang certain. Mais le premier appartient sans conteste aux États scandinaves, où la rigueur du climat se trouve compensée par les habitudes de vie en famille, par la mollicité de la richesse et par le petit nombre des grandes agglomérations. La mortalité moyenne de la race scandinave est à peine de 18 p. 1,000 (1).

Hors d'Europe, la mortalité moyenne des États de la Nouvelle-Angleterre et celle des États-Unis en général paraît être très faible, comme leur natalité.

(1) La mortalité et surtout, comme nous le verrons plus loin, la mortalité infantine est assurément faible en Suède et en Norvège. Cependant on peut se demander si elle n'est pas quelque peu atténuée par la manière dont les baptêmes sont enregistrés voir plus haut, la note de la page 43, chapitre ix).

PÉRIODE 1863-1883.

Massachusetts.....	49.2 p. 1,000		Connecticut	46.0 p. 1,000
Vermont.....	44.3 id.		Rhode-Island.....	46.2 id.

Mais on peut se demander si, avec les délais de 6 mois et de 1 mois donnés dans certains États (Massachusetts, etc.) pour l'enregistrement des naissances, l'état civil est très exactement tenu, et s'il n'y a pas des enfants, morts peu après leur naissance, qui ne figurent ni à la natalité ni à la mortalité.

On peut se faire la même question au sujet d'un pays situé aussi en Amérique, mais dans l'autre hémisphère : la province de Buenos-Aires, dans la République Argentine, qui publie le mouvement de sa population et accuse une mortalité de 16,5 p. 1,000 (période 1881-85).

Dans les colonies britanniques de l'Australasie, la mortalité pendant la période 1868-82 a été :

Queensland.....	47.3 p. 1,000		Australie occidentale..	45.6 p. 1,000
Nouv.-Galles du sud...	44.9 id.		Tasmanie.....	45.6 id.
Victoria.....	45.5 id.		Nouvelle-Zélande.....	42.2 id.
Australie méridionale..	44.9 id.			

Il est vraisemblable que la mortalité soit faible dans ces pays d'immigration qui se renforcent chaque année d'un fort contingent d'adultes, où la vie agricole domine et où il y a peu de paupérisme: On peut se demander, néanmoins, si l'insuffisance et les lacunes de l'enregistrement des naissances et des décès de nouveau-nés n'embellissent pas quelque peu le tableau.

La même question se pose pour le Japon, où le nombre de décès enregistrés n'a fourni, de 1877 à 1887, qu'une mortalité inférieure à 20 (variant de 16,5 en 1880 à 24,4 en 1886). Cependant l'excédent des décès masculins sur les décès féminins semble indiquer que l'enregistrement des décès de la première enfance s'y fait à peu près régulièrement (1).

La mortalité moyenne de certains peuples s'écarte considérablement de la moyenne générale (28 p. 1,000), puisqu'elle s'élève pour les uns au-dessus de 38 et s'abaisse à 17 pour le plus favo-

(1) Comme il meurt beaucoup plus de petits garçons que de petites filles de 0 à 4 an, l'inégalité des deux sexes devant la mort serait sensiblement atténuée si les décès de cet âge étaient omis. Or, la statistique japonaise donne 94 à 95 décès féminins pour 100 décès masculins.

risé (1). C'est, comme pour la natalité, une différence du simple au double. Comme pour la natalité d'ailleurs, chaque peuple conserve à peu près, en dépit d'accidents qui élèvent ou abaissent son taux annuel, une moyenne caractéristique résultant à la fois de la race et de l'état économique et social.

La figure ci-jointe (voir fig. n° 98) dressée de la même manière que celle que nous avons donnée plus haut relativement à la natalité, montre pour plusieurs États cette constance à travers les variations annuelles. Nous choisissons, pour établir la comparaison avec la France, un pays de très forte (Hongrie) et un pays de très faible mortalité (Norvège), un pays du nord (Norvège), un pays du sud (Italie) et un pays du centre de l'Europe et de race germanique (Prusse). Il est à remarquer que, malgré leurs oscillations, les cinq courbes restent presque toujours distinctes, que celle de la France ne s'élève qu'une seule fois, pendant la néfaste année 1871, au-dessus du minimum de la Hongrie, et n'atteint jamais, dans les années les plus favorables, au niveau de la Norvège.

Il y a incontestablement une diminution de la mortalité. La France n'est pas le seul pays dans lequel ce phénomène se produise.

Mais faut-il l'attribuer tout entier à une consolidation de la vie humaine ? Ne doit-on pas y voir, en partie du moins, dans certains pays étrangers, comme en France, une conséquence du changement d'état démographique d'une population qui compte moins de nouveau-nés ?

La mortalité anglaise est restée longtemps stationnaire ; elle avait été de 22,3 décès par 1,000 habitants pour la période triennale 1838-40 ; elle était encore de 22,5 pour la période décennale 1861-70 (2) ; le maximum avait été de 25,1 en 1849, année de

(1) Elle paraît très forte en Égypte, d'après des renseignements qui ne portent que sur six années : 46,8 au Caire, 43,2 à Alexandrie, 43,7 à Port-Saïd ; elle ne serait, d'après les mêmes renseignements, que de 26 par 1,000 habitants dans la population rurale de l'Égypte.

(2) 1833-1840...	22.3	décès p. 1,000 h.	1871-1875...	22.0	décès p. 1,000 h.
1841-1850...	22.4	id.	1876-1880...	20.8	id.
1851-1860...	22.2	id.	1881-1885...	19.3	id.
1861-1870...	22.5	id.	1886-1888...	18.6	id.

Les décès en Angleterre ne sont enregistrés avec une précision suffisante pour autoriser des comparaisons démographiques que depuis la création du Registrar gene-

choléra, et le minimum de 20,5 en 1856. Mais, depuis 1870, il y

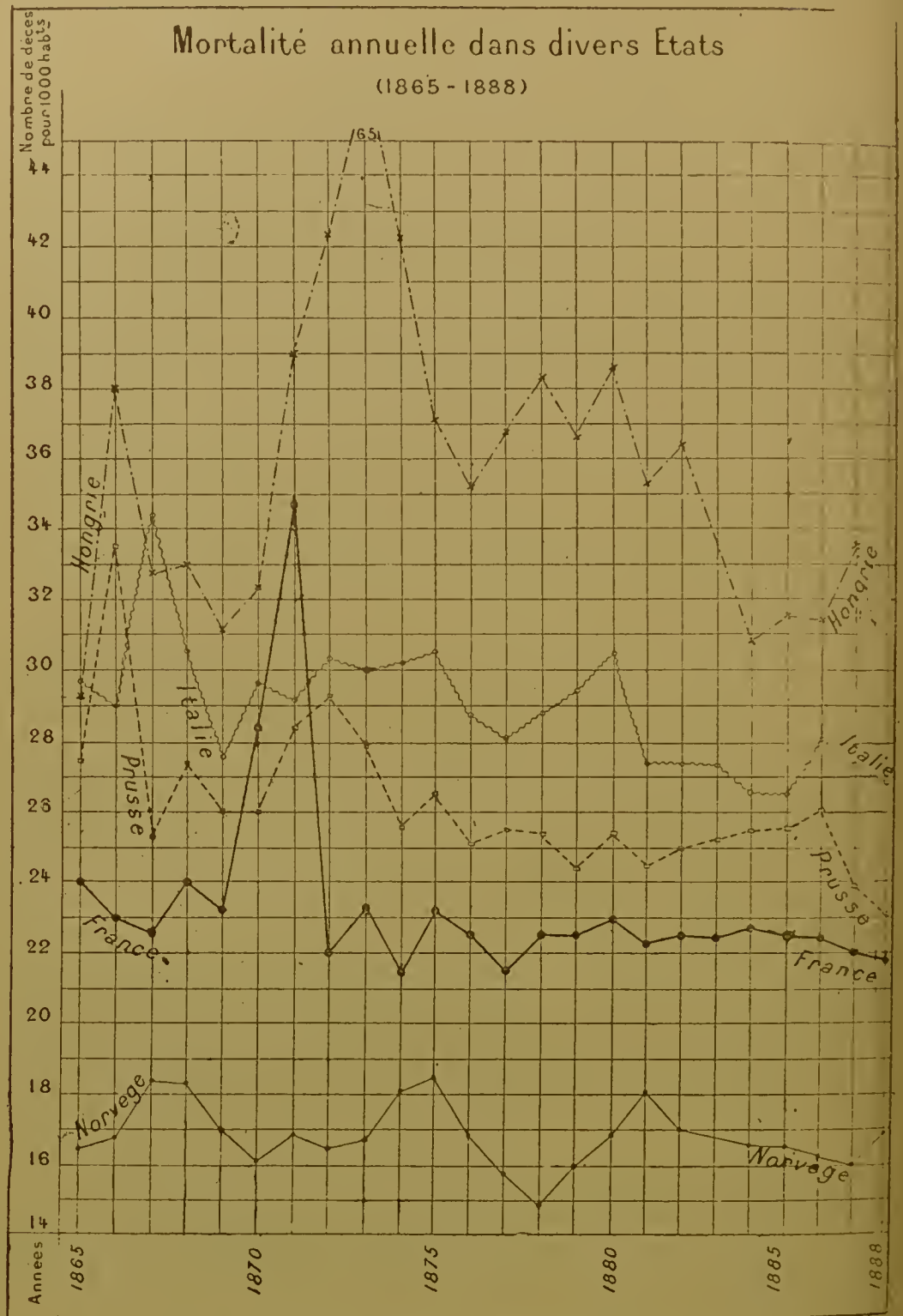


Fig. 98. — Mortalité comparée dans divers États (1865-1888).

ral en 1837. Le rapport, calculé pour la période 1811-31, est de 17,5 décès par 1,000 habitants : ce qui indique manifestement non que la mortalité était faible à cette époque, mais que beaucoup de décès n'étaient pas alors enregistrés dans les paroisses.

a eu une diminution presque continue et très sensible, que les Anglais attribuent en partie aux lois sanitaires de 1872 et de 1875, et qui a abaissé le taux à 18,6 durant la période triennale 1884-86.

En Suède, la moyenne de la mortalité, de 1751 à 1760, était d'environ 27 p. 1,000; de 1801 à 1810, de 27 1/2; elle est aujourd'hui d'environ 16,3 (1).

En Norvège, elle s'élevait à 24,9 pour 1,000 dans la période malheureuse de 1801-1815 où la nuptialité et la natalité ont été à un taux très bas. Quand l'ordre fut rétabli, elle descendit à 18,8 et à 19,5 (période 1826-35); depuis ce temps, elle n'a cessé de décroître et, dans la dernière période (1876-83), elle n'a été que de 16,3 (2).

Au Danemark, la mortalité décroît lentement, mais avec une régularité presque constante depuis le milieu du XIX^e siècle; elle était de 30,5 par 1,000 pour la période 1770-1779 et de 20,3 pour la période 1870-79 (3). Un fait remarquable, c'est que la

(1) 1751-1760.....	27.4 p. 1.000	1831-1840	22.6 p. 1.000
1761-1770.....	27.7 id.	1841-1850	20.6 id.
1771-1780.....	27.4 id.	1851-1860.....	21.7 id.
1781-1790.....	27.6 id.	1861-1870.....	20.2 id.
1791-1800.....	25.3 id.	1871-1880.....	18.2 id.
1801-1810	27.6 id.	1881-1885.....	17.5 id.
1811-1820.....	25.9 id.	1886-1888	16.3 id.
1821-1830.....	23.6 id.		

Il faut remarquer toutefois que la déduction des mort-nés ne paraît avoir été faite exactement que depuis 1851.

(2) Voici la mortalité de la Norvège par périodes décennales, calculée par M. Broch et complétée depuis 1875 :

1801-1815.....	24.9	1856-1865.....	17.7
1816-1825.....	18.8	1866-1875.....	17.4
1826-1835.....	19.5	1876-1885.....	16.6
1836-1845.....	18.8	1886-1888.....	16.3
1846-1855.....	18.1		

(3) Le Danemark possède depuis 1735 la statistique de ses décès. En voici le résultat par périodes décennales (nombre de décès par 1,000 habitants) :

1735-1739.....	27.9	1810-1819.....	23.4
1740-1749.....	28.3	1820-1829.....	22.8
1750-1759.....	29.5	1830-1839.....	25.0
1760-1769.....	30.4	1840-1849.....	22.0
1770-1779.....	30.5	1850-1859.....	22.0
1780-1789.....	29.1	1860-1869.....	21.3
1790-1794.....	26.8	1870-1879.....	20.3
.....		1880-1887.....	19.8
1800-1809.....	25.9		

Le premier recensement du Danemark datant de 1769, la mortalité de 1735 à 1769

diminution de la mortalité dans ce pays n'a pas pour cause une diminution de la natalité, laquelle est demeurée à peu près la même depuis un siècle et demi et que, par conséquent, elle atteste bien un accroissement de la vie moyenne, résultat d'une meilleure condition sociale.

En Finlande, où la nuptialité est restée à peu près constante depuis le commencement du siècle (8,5 de 1818 à 1830, 8,5 de 1870 à 1883) et la natalité aussi (37,5 de 1817 à 1830, 37 de 1870 à 1883), la mortalité a diminué (26 de 1812 à 1830, 23 de 1870 à 1883). Cette mortalité a été deux fois excessive sous l'influence de la disette, d'autant plus meurtrière que, 80 p. 100 des habitants vivant de l'agriculture, la population manque de ressources pour acheter du blé au dehors quand son propre sol ne lui en fournit pas en quantité suffisante : en 1833, elle s'est élevée à 46,5 par 1,000 habitants et, en 1868, à 77,5. Par l'effet de la loi de compensation, elle est tombée à 18 en 1870. La disette de 1868 donne une idée des famines dont le moyen âge a conservé le lugubre souvenir, et qui faisaient de si grands ravages dans la population, alors tout agricole, de l'Europe occidentale.

Les décès par mois. — La température exerce une influence très notable sur la mortalité et l'exerce diversement suivant les âges : nous l'avons constaté pour la France. L'étude des autres pays confirme cette notion.

En Italie, pays chaud, la mortalité est plus forte en été et plus faible en hiver qu'en France (1). Au contraire, en Suède et en Norvège, pays froids, les décès d'hiver sont très nombreux, tandis que l'été semble n'exercer qu'une action bienfaisante. Les températures extrêmes sont donc, en général, un péril pour la

n'a qu'une médiocre valeur, parce qu'elle résulte du rapport des décès enregistrés à une population calculée d'après le mouvement même de la population ; c'est précisément la seule période de longue durée pendant laquelle la mortalité paraît augmenter. Elle a augmenté aussi pendant la période 1830-1833 ; mais c'est à cause d'une épidémie qui a sévi sur les enfants en 1831 et en 1832 avec une telle violence qu'en 1831 le nombre des décès a été supérieur au nombre des naissances (communication de M. W. Scharling).

(1) Cependant en Italie, malgré la chaleur, l'été est moins dangereux pour les petits enfants qu'en France ; mais la mortalité générale y est plus forte.

vie : la saison froide est redoutable surtout dans les pays froids et la saison chaude dans les pays chauds (1). La figure ci-jointe (voir fig. n° 99), sur laquelle est représentée la mortalité par mois de la France, de la Suède et de l'Italie, montre cette relation.

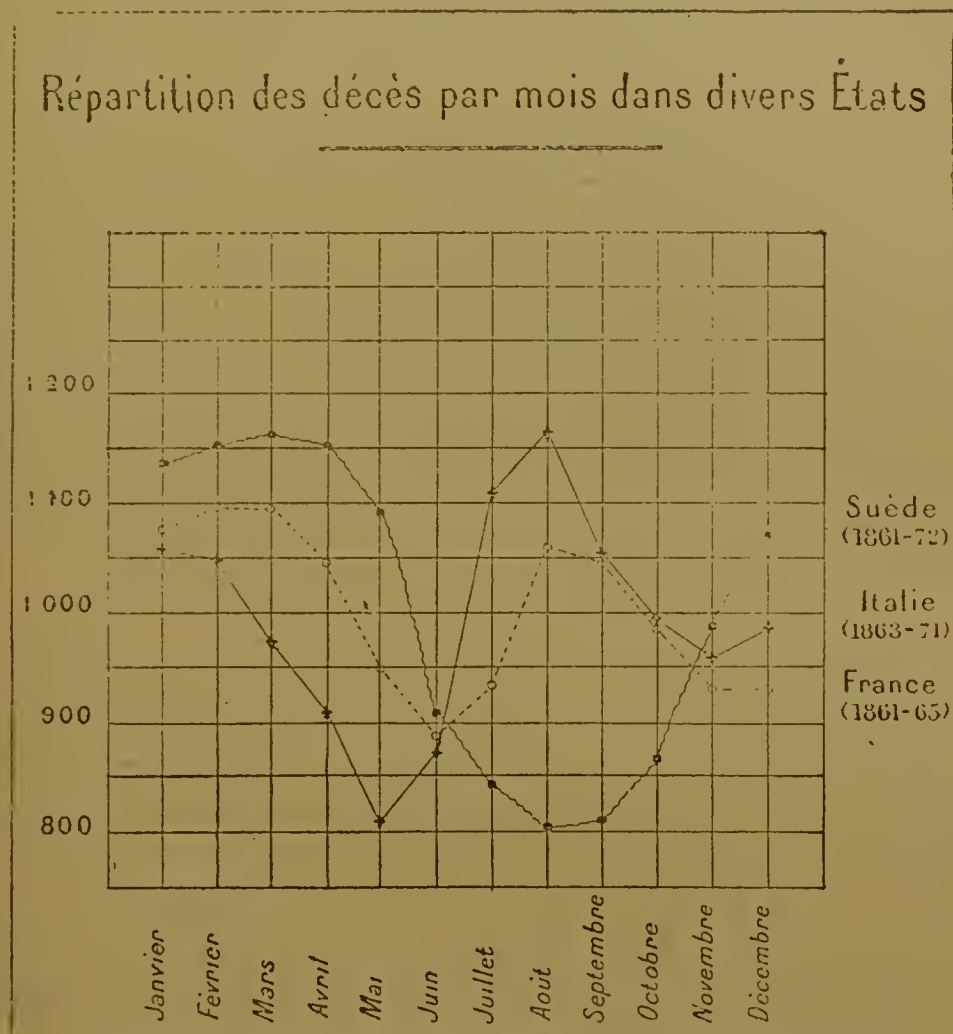


Fig. 99. — Rapport des décès par mois, comparé dans divers États.

(1) Aussi dans les pays froids, comme la Norvège et la Bavière, n'y a-t-il qu'un maximum, celui d'hiver, tandis qu'on en observe deux dans les pays plus chauds, comme la France et l'Italie. L'Australie a été peuplée en grande partie par des émigrants de la Grande-Bretagne ; cependant, comme le climat est différent, c'est en été qu'on observe la mortalité la plus forte dans la colonie de Victoria, tandis qu'en Angleterre, c'est la saison d'hiver qui donne la proportion la plus élevée. Il en est de même dans la province de Buenos-Ayres (République Argentine). Est-ce au climat sec et chaud du pays qu'il faut attribuer cet état démographique ?

Au Canada, la différence entre l'hiver et le printemps est très marquée. Ainsi sur 33,420 décès masculins enregistrés pour l'année 1881 par le recensement, il y en avait 9,913 pour les trois mois de janvier, février et mars, et 7,393 pour mai, juin et juillet ; il est vrai de dire que ces mois correspondent à ceux de la plus forte et de la plus faible natalité.

En Russie la mortalité est, en général, moindre en hiver qu'au printemps et en

La France, quoique portant trace de l'influence fâcheuse du froid et du chaud, occupe une situation moyenne entre ces deux pays ; la mortalité de la Suède, de décembre à mai, sous l'influence des variations subites de la température, s'élève au-dessus de celle de la France, tandis que celle de l'Italie demeure au-dessous et, d'autre part, en juillet et en août, c'est l'Italie dont la mortalité domine celle des autres pays, pendant que la Suède descend au minimum (1).

Les différences entre les mois sont beaucoup plus accentuées encore quand on examine la mortalité des enfants et celle des vieillards qui, ayant leur maximum à des époques différentes, établissent dans la mortalité générale une sorte de compensation. L'hiver et l'été sont des saisons dangereuses pour les nouveau-nés, mais l'été beaucoup plus que l'hiver, et cependant l'Italie, où la chaleur est plus forte qu'en France, est moins atteinte. Les vieillards de plus de 80 ans supportent également bien l'été dans l'un et l'autre pays ; mais leur mortalité paraît en hiver un peu plus élevée en Italie qu'en France (voir fig. n° 100).

Les décès par sexe. — Dans presque tous les pays, comme en France, le nombre des décès masculins l'emporte sur celui des décès féminins ; la supériorité numérique des naissances masculines est la principale cause de cette différence et le rapport des deux phénomènes est à peu près le même. La France, à ce point de vue, se place à peu près dans la moyenne entre les extrêmes qui sont, en Europe 116 décès masculins sur 100 féminins (Roumanie) et 100 (Écosse) (2). La plupart des États, dans

été ; le paysan enfermé dans sa cabane, près de son poêle, est garanti contre l'influence du froid.

(1) Sans doute, les proportions ne sont pas exactement les mêmes pour toutes les années : mais nous cherchons surtout à dégager ici la règle générale qui demeure à peu près la même à diverses époques. Voici pour l'Italie la comparaison à deux époques :

	1863-1871.	1872-1882.		1863-1871.	1872-1882.
Janvier.....	1.070	1.075	Juillet.....	1.122	1.016
Février.....	1.048	1.076	Août.....	1.176	1.114
Mars.....	973	1.040	Septembre....	1.050	1.034
Avril.....	918	944	Octobre.....	983	958
Mai.....	807	856	Novembre.....	968	980
Juin.....	894	865	Décembre.....	991	1.012

(2) Les deux extrêmes connus (Voir *Movimento dello stato civile...*) sont 120 pour

la période actuelle, se maintiennent entre 105 et 109, avec des différences en général très légères d'une année à l'autre (1).



Fig. 100. — Répartition par mois des décès de la première enfance et de l'extrême vieillesse en France et en Italie.

à France en 1871 et 92 pour le Rhode Island en 1876. Au Canada, le recensement de 1881 a accusé, comme en Europe, une mortalité pour le sexe masculin supérieure à celle du sexe féminin (de 9 p. 0/0 environ).

(1) La Prusse n'a pas été affectée autant que la France en 1870-1871 (112 décès masculins en 1870 et 120 en 1871 sur 100 décès féminins) par la guerre ; elle n'a eu, comme moyenne générale de la période, que 108 et 106 décès masculins pour 100 décès féminins. Mais le rapport s'est élevé dans les années suivantes et a monté à

SUR 100 DÉCÈS FÉMININS NOMBRE DE DÉCÈS MASCULINS :

Roumanie	116	Croatie et Slavonie.....	} 107
Serbie	112	Espagne.....	
Grèce.....	111	Italie.....	} 106
Empire allemand.....	} 109	Wurttemberg.....	
Prusse.....		Bade.....	
Saxe.....		Pays-Bas.....	} 105
États de la Thuringe.....		Russie.....	
Bavière.....	} 108	Suède.....	104
Autriche.....		Norvège.....	} 103
Hongrie.....	Danemark.....	102	
Suisse.....	} 107	Finlande.....	} 100
Belgique.....		Alsace-Lorraine.....	
France.....		Écosse.....	
Angleterre.....		Irlande.....	

La supériorité du sexe féminin existe à presque tous les âges

112 en 1876. Ne faut-il pas voir dans ce fait une conséquence de la guerre et une suite des blessures ou des maladies contractées pendant la campagne? (Voir fig n° 101).

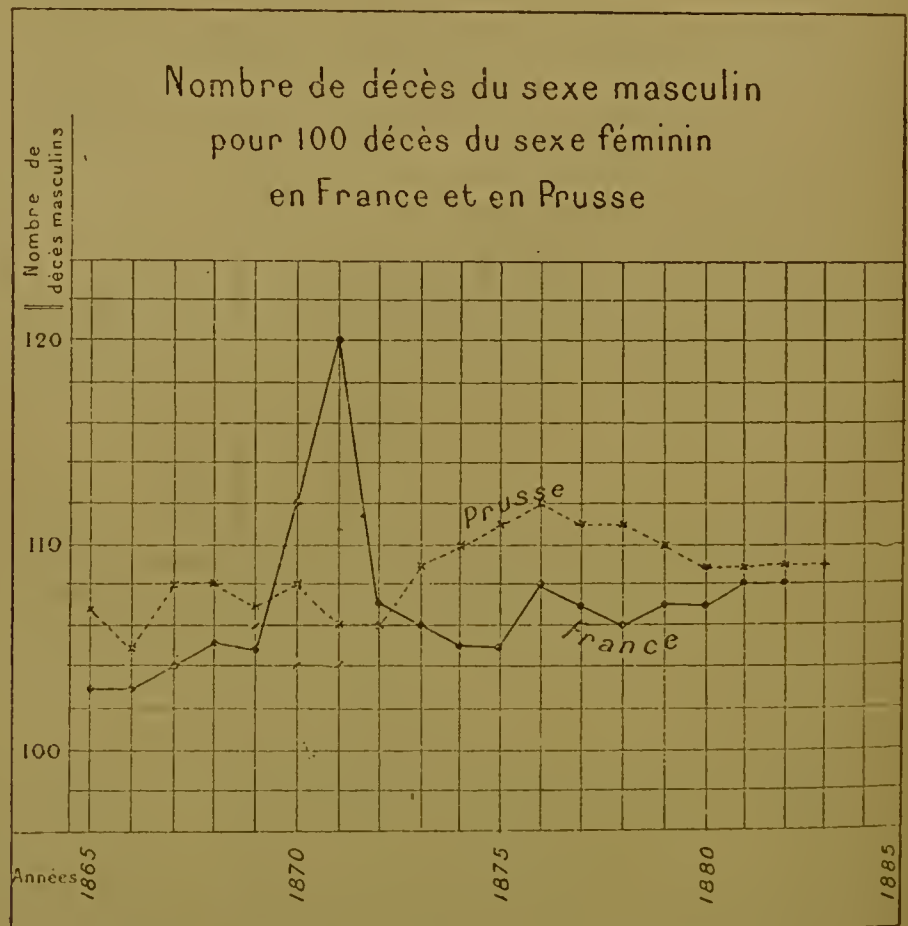


Fig. 101. — Nombre de décès du sexe masculin par 100 décès du sexe féminin en France et en Prusse.

de la vie (1), et, en somme, la mort enlève au sexe masculin plus d'individus que l'excédent des naissances ne lui en fournit : c'est pourquoi, dans la plupart des pays, les recensements enregistrent plus de femmes que d'hommes. Sur 23 États d'Europe, trois seulement comptaient, vers 1880, un peu plus d'hommes que de femmes (2) ; dans vingt autres, la supériorité appartenait au sexe féminin. Cette supériorité, comme nous l'avons fait remarquer (3), est moindre aujourd'hui en France (49,88 hommes contre 50,12 femmes en 1881) que dans les dix-neuf autres États où elle existe : l'immigration, qui introduit plus d'hommes que de femmes, y a contrebalancé les effets de la guerre et a amené presque l'équilibre entre les deux sexes, tandis qu'en Écosse et en Portugal la différence est d'environ 2 p. 100 (4) ; la moyenne générale de

(1) Nous étudierons plus loin les décès par âge. Cependant, pour montrer cette supériorité, nous donnons ici la mortalité annuelle en Angleterre (avec le Pays de Galles), d'après le calcul du Dr Farr, portant sur la population de 1838 à 1871 et, par conséquent, sur 34 ans d'observations.

SUR 100 INDIVIDUS DE CHAQUE SEXE VIVANT A CHAQUE PÉRIODE D'ÂGE,
NOMBRE DE DÉCÈS (Angleterre, période 1838-1871).

AGES.	HOMMES.	FEMMES.
0 à 5 ans.....	7.26	6.27
5 à 10 id.....	0.87	0.85
10 à 15 id.....	0.49	0.50+
15 à 25 id.....	0.78	0.80+
25 à 35 id.....	0.99	1.01+
35 à 45 id.....	1.30	1.23
45 à 55 id.....	1.85	1.56
55 à 65 id.....	3.20	2.80
65 à 75 id.....	6.71	5.89
75 à 85 id.....	14.71	13.43
85 à 95 id.....	30.55	27.95
Au-dessus.....	44.11	43.04

(2)

ÉTATS.	SUR 100 RECENSÉS NOMBRE	
	d'hommes.	de femmes.
Italie (1881).....	50.12	49.88
Belgique (1880).....	50.07	49.93
Grèce (1879).....	51.72	48.28

(3) Voir plus haut, livre II, chap. III.

(4) Moyenne...	} Empire allemand (1880).....	49.05	50.95	
		Suisse (1880).....	49.00	51.00
		Angleterre (1881).....	48.66	51.34
Maximum..	} Écosse (1881).....	47.18	51.83	
		Portugal (1878).....	47.81	52.19

l'Europe (moins la Russie et la péninsule Pélasgique) est d'environ 1 p. 100 (51 femmes pour 49 hommes).

Existe-t-il donc plus de femmes que d'hommes sur la Terre ? Ne nous hâtons pas de conclure en cette matière du particulier au général. Nous ignorons le rapport exact qui existe entre les deux sexes sur la plus grande partie du globe, notamment en Chine et chez les populations noires de l'Afrique ; nous savons que l'Europe est une contrée d'émigration, que ce sont surtout les hommes qui émigrent et que dans les pays d'immigration il se trouve pour cette raison plus d'hommes que de femmes (1). Il n'est pas invraisemblable que la compensation rétablisse à peu près l'équilibre (2).

Les décès par état civil. — Dans tous les pays on trouve, comme en France, que la dîme mortuaire la plus forte est payée par les veufs, puis par les veuves, et que les gens mariés sont ceux qui comptent, par 100 vivants, le moins de décès. Le tableau suivant et la figure ci-jointe (voir fig. n° 102, p. 238), présentent l'état comparé à cet égard de la population française avec trois autres populations habitant le centre, le sud et le nord de l'Europe.

L'état physiologique et l'état social expliquent cette ressemblance générale des groupes dans tous les pays. Partout, en effet, les enfants aggravent la mortalité du groupe des célibataires dans lequel ils sont compris ; partout le groupe des gens

(1) Exemples :

	SUR 100 RECENSÉS NOMBRE	
	d'hommes.	de femmes.
États Unis (1880).....	50.88	49.12
Canada (1881)	50.09	49.01
Australie britannique (1881)....	54.—	46.—

(2) Toutefois il serait intéressant de savoir l'influence que la polygamie peut exercer sur le sexe dans les naissances. Mais on ne possède pas de données statistiques suffisantes pour établir solidement une opinion sur ce sujet. Le dernier recensement de l'Égypte (1882) donne 49,9 p. 100 d'individus du sexe masculin et 50,1 du sexe féminin. Le recensement français (1881) de la population musulmane non naturalisée en Algérie, donne 50,4 pour le sexe masculin et 49,6 pour le sexe féminin. Avec des mœurs et une religion différentes, l'Inde britannique avait, en 1881, 55,1 hommes et 44,9 femmes : différence considérable, si le recensement est exact. (ce qui est douteux, les peuples d'Orient ayant une tendance à ne pas compter les filles dont ils font moins de cas que des garçons). Sous un climat tout opposé, au Groenland, un recensement de 1876 a donné 4,445 hommes et 5,028 femmes.

mariés, qui est composé surtout d'adultes, est le plus résistant contre la mort, et les femmes, qui sont en moyenne plus jeunes que leurs maris et moins exposées aux accidents, ont l'avantage; partout le groupe du veuvage, qui compte un grand nombre de vieillards, est le plus maltraité, et les veufs, soit parce qu'ils sont privés des soins du ménage, soit qu'ils ont une conduite moins régulière, le sont beaucoup plus que les veuves.

NOMBRE DE DÉCÈS POUR CHAQUE GROUPE D'ÉTAT CIVIL PAR 100 INDIVIDUS DU GROUPE (1).

	FRANCE (1877-1880).		PRUSSE (1876-1880).		ITALIE (1878-1880).		SUÈDE (1878-1880).	
	Hommes	Femmes.	Hommes	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Célibataires. . .	2.11	2.04	2.90	2.58	3.29	3.30	1.76	1.56
Mariés	1.95	1.48	2.05	1.53	1.99	1.55	1.50	1.20
Veufs.	7.73	5.39	8.61	5.43	8.03	5.73	6.22	4.72
Divorcés.	»	»	3.15	1.67	»	»	»	»

L'influence de la profession sur la mortalité. — La profession et surtout le bien-être, qui en est souvent une conséquence, exercent sur la mortalité une influence plus considérable que la plupart des autres causes. Il est regrettable que la statistique ne possède pas de données suffisantes pour déterminer cette mortalité.

Un des rares documents sur lesquels on puisse fonder avec sûreté quelque connaissance de ce rapport est le relevé des décès de l'Angleterre et du Pays de Galles, qui avait été fait une première fois pour les années 1861 et 1862 par le Dr Farr, et qui l'a

(1) Le rapport du nombre des décès de chaque groupe avec le total des décès donne nécessairement un résultat tout autre. Voici ce résultat :

ÉTAT CIVIL.	FRANCE (1869-1876).	PRUSSE (1868-1877).	ITALIE (1863-1871).
Célibataires. . . .	49.15	62.62	65.24
Mariés.	30.80	23.87	21.57
Veufs	20.05	13.36	13.19
Divorcés.	»	0.15	»
	100. »	100. »	100. »

Il ne faut pas oublier que les célibataires forment en France même, où les enfants sont peu nombreux, la moitié de la population (près de 51 p. 100), que les gens mariés forment les 2/5 (41 p. 100) et les veufs moins de 1/10 (8 p. 100). Le rapprochement de ces deux rapports (rapport des décès de chaque groupe avec le total de 100 décès) confirme les résultats indiqués dans le texte sur la mortalité propre de chaque groupe : c'est celui des

été une seconde fois pour la période triennale 1880-1882 par le D^r Ogle. Parmi les professions les plus indemnes, le D^r Farr avait classé les domestiques, les manufacturiers en métaux, les épiciers, les valets de ferme dont la mortalité (à partir de l'âge de 15 ans) variait de 11,7 à 14,4 p. 1,000 ; parmi les plus éprouvées, les

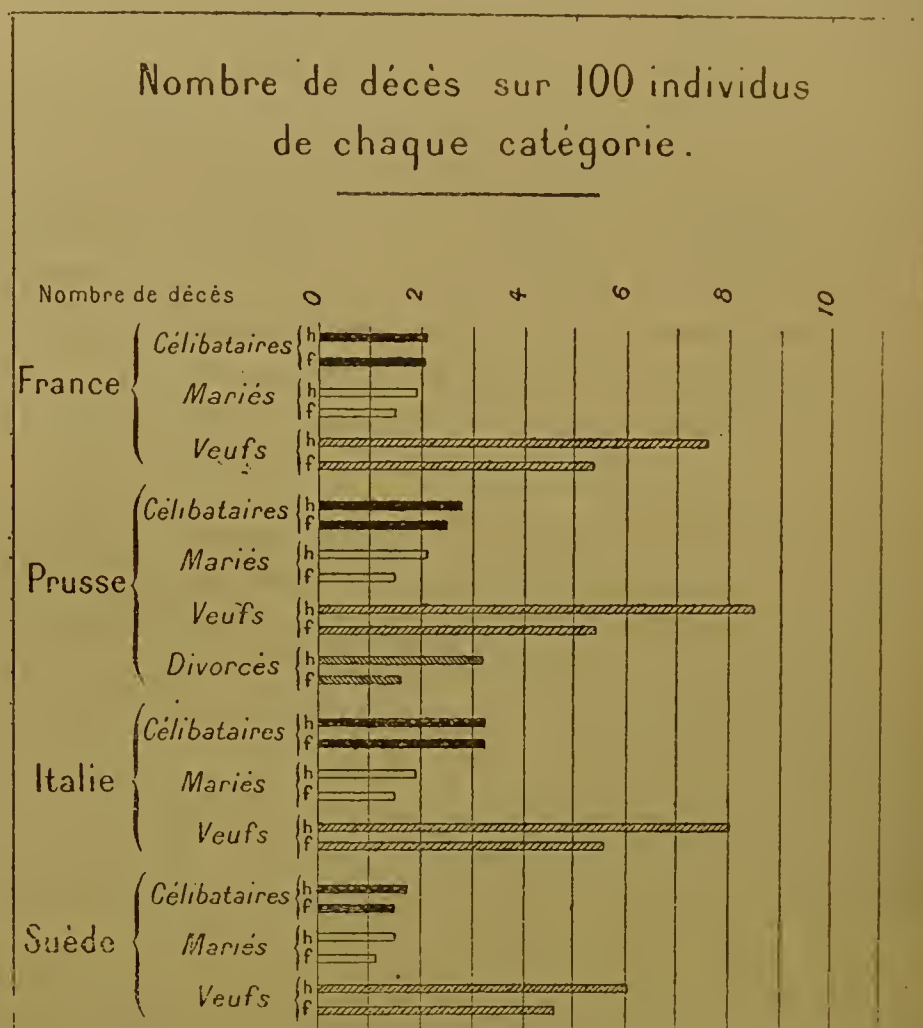


Fig. 102. — Nombre de décès d'après l'état civil en France, en Prusse, en Italie et en Suède.

tailleurs, les rentiers, les fermiers, les médecins, les aubergistes et marchands de spiritueux, pour qui elle s'élevait de 20 à 30,3 p. 1,000. Ce mélange paraît au premier abord bizarre ; il s'explique quand on considère l'âge moyen des individus de chaque catégorie. Beaucoup d'hommes ne deviennent rentiers qu'à un âge avancé, après de longs labeurs, tandis que les domestiques sont, pour la plupart, dans l'âge adulte ; les premiers ont atteint

gens mariés qui fournit proportionnellement le moins et celui du veuvage qui fournit le plus.

la période de la vie où l'on meurt le plus après celle de la première enfance; les seconds sont en grande majorité dans la période où l'on meurt le moins.

Le tableau suivant présente les principaux résultats de la statistique de 1880-1882. Les mineurs y ont, à tout âge, une mortalité exceptionnellement forte, parce qu'ils font un métier rude, et qu'ils sont très exposés à des accidents. Les tisserands et les bouchers sont dans le même cas, quoique le danger de mort accidentelle soit moindre pour eux.

On peut en dire autant des ouvriers en métaux; si le Dr Farr a trouvé que leur mortalité générale était faible, c'est parce qu'il y a peu de vieillards parmi eux.

PROFESSIONS.	ANGLETERRE (1880-1882) (d'après la statistique du Dr W. Ogle)					MORTALITÉ pour 1,000 vivants de 15 ans à la fin de la vie (D'après la statistique du Dr Farr 1861-1862).
	NOMBRE DE DÉCÈS ANNUELS PAR 1,000 VIVANTS AGÉS DE					
	de 15 à 20 ans.	de 20 à 25 ans.	de 25 à 45 ans.	de 45 à 65 ans.	de 65 ans à la fin de la vie.	
Ministres de toutes religions....	»	4.7	4.6	15.9	83.2	17.4
Fermiers, éleveurs.....	4.2	4.3	6.1	16.5	88.4	22.0 +
Valets de ferme.....	2.1	4.5	7.1	17.7	87.1	14.4 —
Bouliquiers.....	2.5	4.8	9.1	21.2	56.6	»
Epiciers.....	2.1	4.6	8.0	19.2	71.4	13.8 —
Manœuvres (maçons, etc).....	2.0	4.2	9.2	25.6	92.3	17.4
Charpentiers, menuisiers.....	2.2	4.9	7.8	21.7	81.8	16.5
Cordonniers.....	2.9	5.7	9.3	23.4	81.7	18.1
Terrassiers.....	4.6	6.7	11.1	24.8	74.9	»
Manufacturiers en laine, coton, lin et soie.....	3.5	7.0	9.2	26.6	106.3	18.6
Domestiques.....	2.1	4.3	8.5	23.3	91.2	11.7 —
Faillleurs.....	3.5	6.8	10.7	26.5	82.0	20.0 +
Boulangers.....	2.0	4.4	8.7	26.1	89.5	16.1
Vineurs.....	4.7	6.2	7.6	25.1	117.7	15.8
Manufacturiers en métaux.....	2.5	5.0	8.8	25.0	97.1	12.2 —
Médecins.....	»	7.4	11.6	28.0	102.8	24.3 +
Bouchers.....	1.7	4.5	12.2	29.8	101.7	18.0
Aubergistes et marchands de spi- ritueux.....	1.5	7.8	18.0	33.7	85.8	30.3 +

D'après la statistique du Dr Farr, les domestiques comptaient 3,5 décès par 1,000 vivants, de 45 à 55 ans; les rentiers 11,8 seulement; au delà de 85 ans, les domestiques 452 et les rentiers 67 (1).

1) Le docteur Bertillon, qui a reproduit dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (art. G. Bretagne, p. 624) le tableau de la statistique anglaise, dit de raison que la mortalité moyenne de chaque groupe ne peut pas conduire à une

Dans les premiers rangs sont ceux que l'égalité d'une existence relativement calme (ministres du culte) (1), le bon air des champs (fermiers et valets de ferme) (2), un travail modéré (épiciers et boutiquiers), la fortune (rentiers, d'après le Dr Farr) mettent le plus à l'abri des privations matérielles et des souffrances morales.

Une enquête faite en 1873, en Silésie, sur les accidents, a signalé une proportion des cas mortels très différents suivant la profession. Ainsi, pendant que les carriers en comptaient 43 pour 10,000, les tisserands n'en comptaient que 2.

Cependant les riches payent, dans la jeunesse et à l'âge mûr (25 à 45 ans), un tribut relativement considérable, peut-être parce qu'ils usent plus largement que les trois autres groupes des plaisirs qui épuisent ; mais, quand ils sont parvenus à atteindre la vieillesse, ils s'y prolongent bien plus longtemps que les autres.

Un mineur, à tous les âges de la vie, est presque deux fois plus exposé à la mort qu'un fermier. Si un aubergiste l'est plus qu'un mineur, n'est-ce pas parce qu'il est exposé par sa profession à l'intempérance ? Il fournit ainsi une preuve du danger des boissons alcooliques (3).

conclusion utile sans la considération de l'âge, parce que les groupes sont loin d'être composés de la même manière sous le rapport des âges, et que la mortalité diffère beaucoup d'un âge à l'autre ; ainsi la moyenne générale de la mortalité des mineurs, parmi lesquels on compte très peu de vieillards, est de 16, tandis que celle des nobles et rentiers, qui ont beaucoup de vieillards, s'élève à 22 ; cependant, à chaque âge, il meurt moins de rentiers que de mineurs.

(1) Diverses recherches faites en d'autres pays confirment cette longévité des ministres du culte.

(2) Ainsi les domestiques, vivant la plupart dans les villes, ont, depuis l'âge de 25 ans (d'après le Dr Farr, comme d'après le Dr Ogle), une mortalité bien supérieure à celle des valets de ferme, quoiqu'ils soient d'ailleurs dans une condition à peu près semblable. Dans le 14^e rapport du Dr Farr sur la population de l'Angleterre, on trouve les rapports suivants pour les ouvriers de la ville et ceux de la campagne :

AGE.	DÉCÈS POUR 1.000 VIVANTS PARMI LES OUVRIERS	
	urbains	agricoles.
35 à 45 ans.....	12	9
45 à 55 id.....	17	12
55 à 65 id.....	29	25
65 à 75 id.....	68	55
75 à 85 id.....	174	148

(3) On peut rapprocher de ces résultats l'essai de statistique des décès par accidents.

Si les médecins figurent dans un très mauvais rang, c'est que, malgré l'aisance dont ils jouissent en général, ils sont exposés à gagner les maladies qu'ils soignent (1).

Relativement à l'influence de la fortune et de la profession, la ville de Paris fournit une indice : le nombre des décès par 1,000 habitants n'a été (période 1873-1878) que de 15,7 dans le VIII^e arrondissement (Élysée) où une grande partie de la population est riche et il s'est élevé à 36,2 dans le XIX^e (Ménilmontant) où dominent les ouvriers (2).

Un actuaire anglais, M. Neison, a publié, en 1872, un travail important sur la mortalité, dont il a emprunté les éléments, au nombre de plus d'un million, aux Sociétés de secours mutuels d'Angleterre.

MORTALITÉ MOYENNE, DE 25 A 65 ANS, SUR 1,000 PERSONNES.

Mineurs dans les mines de cuivre.....	32
Id. de plomb.....	22
Id. d'étain.....	20

calculée par M. Whitball pour l'Angleterre (décès de 1870, 1871 et 1872 et recensement de 1871). En voici quelques extraits :

	Décès par 1,000 individus.
Ministres du culte.....	1.8
Maîtres d'école.....	2.6
Domestiques.....	3.9
Cordonniers.....	4.3
Employés de commerce.....	5.3
Cochers.....	10.9
Plombiers et vitriers.....	11.5
Bateliers et mariniers.....	40.1
Dresseurs de chevaux.....	47.9

(1) Il en est de même en Norvège, où M. Broch a comparé la vie moyenne des candidats en théologie et celle des candidats en médecine. Pour les uns et les autres la vie moyenne a augmenté dans la seconde moitié du siècle, mais toujours avec une différence sensible. Ainsi :

AGE.	VIE MOYENNE DES CANDIDATS EN	
	théologie.	médecine.
25 ans.	39.14	37.51
35 id.	33.82	29.03
45 id.	25.46	22.53
55 id.	17.36	15.85
65 id.	12.07	9.05

(2) Il est vrai que le XX^e, où la natalité était à la même époque de 28,4, prêtait

Mineurs dans les mines de fer et de houille	18
Ouvriers dans les usines à plomb.....	24
Id. à fer.....	16
Dans les fabriques de céramique.....	26
Ouvriers charentiers.....	18
Id. bouchers.....	22
Valets de chambre.....	18
Jardiniers.....	19
Marchands de vin et cabaretiers.....	25
Ministres protestants.....	11
Avocats.....	12
Chirurgiens et pharmaciens.....	19

Une des grandes Compagnies d'assurances de l'Écosse fournit les proportions suivantes :

DÉCÈS PAR 1,000 VIVANTS DE CHAQUE CATÉGORIE AGÉS DE 45 A 55 ANS.

Cultivateurs.....	12
Cordonniers et tisserands.....	15
Épiciers.....	16
Serruriers et charpentiers.....	17
Ouvriers mineurs.....	20
Boulangers.....	21
Bouchers.....	23
Marchands de liqueurs.....	28

Les décès de la ville allemande de Halle (55,000 habitants) ont été classés, pour la période 1855-1874, en quatre groupes,

plus aux décès enfantins que le VIII^e où elle n'était que 17,8 (Voir livre II, ch. xvii). Voici à trois époques la mortalité de chacun des arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	PÉRIODE 1866-1869	PÉRIODE 1873-1878	PÉRIODE 1877-1886
1 ^{er} arrondissement...	17.9	19.2	18.5
2 ^e id	16.7	17.6	18.7
3 ^e id	19.7	20.0	21.4
4 ^e id	22.9	21.6	23.2
5 ^e id	25.4	26.3	24.4
6 ^e id	19.6	20.6	20.5
7 ^e id	26.3	22.7	22.3
8 ^e id	16.2	15.7	13.9
9 ^e id	15.6	17.0	16.1
10 ^e id	24.7	22.6	21.2
11 ^e id	29.8	26.6	25.7
12 ^e id	31.1	27.7	26.2
13 ^e id	36.5	26.9	31.3
14 ^e id	37.3	30.9	29.7
15 ^e id	31.3	27.7	26.5
16 ^e id	22.8	23.0	18.7
17 ^e id	25.6	24.9	21.6
18 ^e id	25.8	26.1	25.1
19 ^e id	32.4	28.3	29.0
20 ^e id	32.3	30.2	29.1

par M. J. Conrad : le premier comprenant les hauts fonctionnaires, les personnes riches, celles qui exercent des professions libérales et les grands industriels, le second et le troisième comprenant les marchands, employés, etc., le quatrième les ouvriers et domestiques.

NOMBRE DE DÉCÈS A CHAQUE AGE PAR 100 DÉCÈS DE CHAQUE GROUPE :

AGE.	1 ^{er} GROUPE.	2 ^e ET 3 ^e GROUPE.	4 ^e GROUPE.
Mort-nés.....	2.8	(moyenne). 5.3	5.3
0 à 1 an.....	11.7	24.0	20.6
1 à 5 ans.....	9.5	19.2	22.0
5 à 15 id.....	4.8	4.9	5.7
15 à 20 id.....	3.5	2.4	2.1
20 à 30 id.....	8.6	6.3	6.4
30 à 60 id.....	24.9	20.4	22.3
Au-dessus de 60 ans.....	31.2	17.5	15.6
	100.0	100.0	100.0

Ce dernier tableau montre que les classes aisées ont moins de mort-nés et perdent beaucoup moins d'enfants que le reste de la population, mais que l'adolescence y est un peu plus exposée, soit parce que des constitutions délicates ont été, à force de soin, préservées de la mort au début de la vie, soit parce que les jeunes gens sont portés à abuser des plaisirs quand ils ne sont pas arrêtés par la dépense, et que la vieillesse y fournit proportionnellement plus de décès, peut-être parce qu'un grand nombre de personnes d'une santé frêle sont parvenues, grâce au bien-être, à prolonger leur existence jusque-là.

La dîme mortuaire comparée. — Il est naturel que les peuples qui ont le plus grand nombre de décès soient aussi ceux qui ont le plus de décès à chaque âge (1). Il s'en faut de beaucoup cependant que la répartition soit égale entre tous les âges ; c'est principalement sur l'enfance que porte le fardeau et c'est surtout par elle que s'accusent les dissemblances. La figure ci-jointe (voir fig. n° 103) est une comparaison de la morta-

(1) Dans les décès par âge, c'est-à-dire dans le nombre fourni par chaque âge sur un total de 100 décès, cette différence ne s'accuse pas. Voici, comme exemple,

lité infantine dans 17 États européens (période 1865-1883) (1) ; la différence qu'elle accuse est de 1 à 3 entre les deux extrêmes : 10 pour la Norvège (2) et 34 pour le Württemberg (3). Cette

les décès par âge du pays qui a la plus forte mortalité (Württemberg) et du pays qui a la plus faible (Norvège) :

AGE.	WURTEMBERG (1871-1877).	NORVÈGE (1866-1872).
De 0 à 1 an... ..	44.88	18.21
De 1 à 5 ans... ..	8.97	12.85
De 5 à 10 id... ..	2.53	4.47
De 10 à 15 id... ..	1.04	2.54
De 15 à 20 id... ..	1.12	3.00
De 20 à 30 id... ..	3.54	6.87
De 30 à 40 id... ..	4.33	6.18
De 40 à 50 id... ..	4.47	6.63
De 50 à 60 id... ..	6.55	7.26
De 60 à 70 id... ..	10.39	9.91
De 70 à 80 id... ..	9.08	12.94
De 80 à 90 id... ..	2.92	7.60
De 90 à 100 id... ..	0.18	3.50
Plus de 100 ans... ..	»	0.04

Cependant les rapports qui résultent de cette comparaison ne sont pas sans quelque intérêt. Ils indiquent une certaine similitude entre la France et la Norvège et une grande différence entre les deux pays et le Württemberg. Voici le groupement en trois périodes, tel que nous l'avons donné pour la France (chap. xi).

	France.	Norvège.	Württemberg.
De 0 à 6 ans... ..	29.30	29.06	53.86
De 5 à 60 id... ..	36.66	36.95	23.58
De 60 à 100 id... ..	24.04	22.99	22.56

} p. 100.

(1) D'après la publication italienne, *Movimento dello stato civile, Confronti internazionali*, 1865-83.

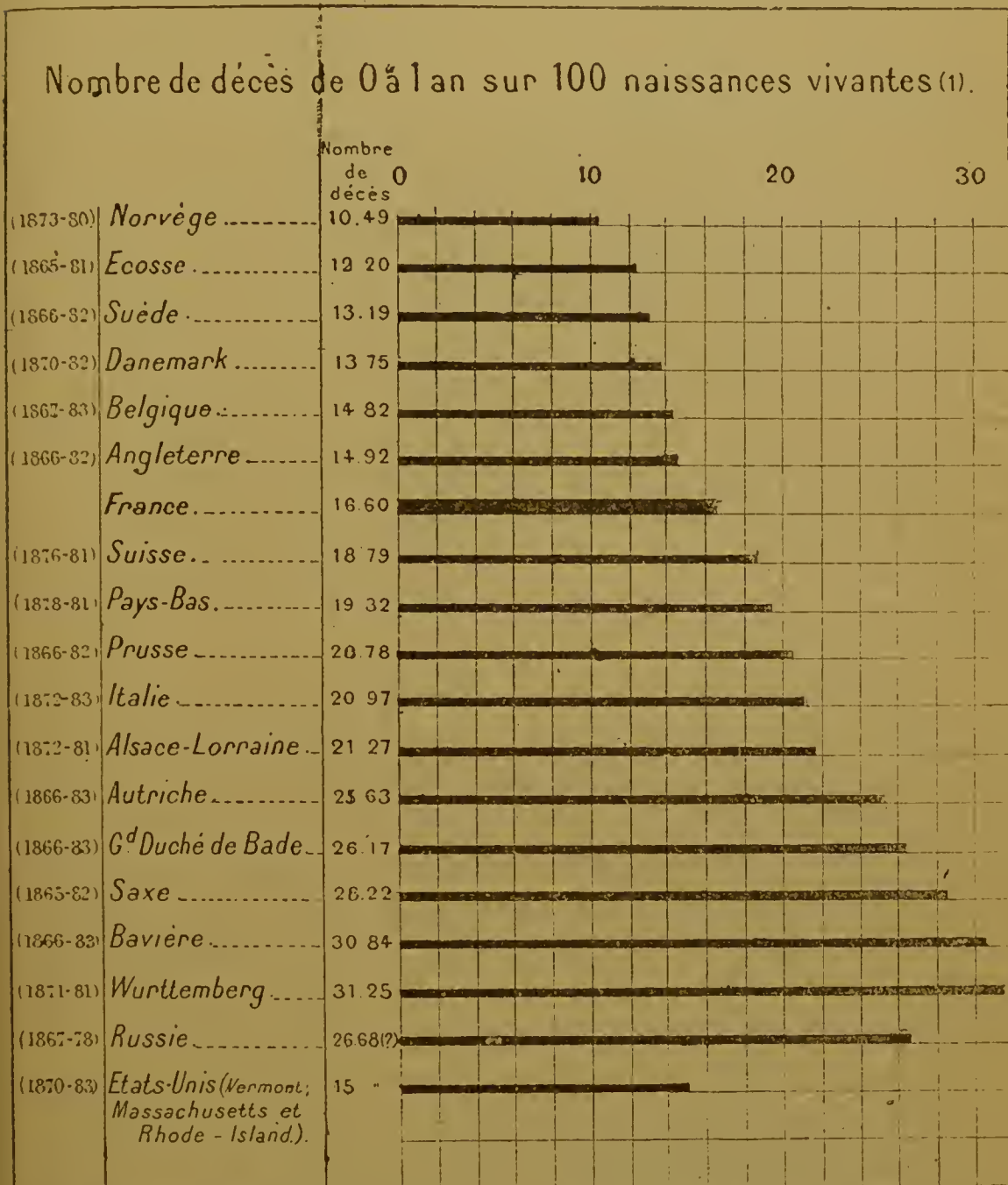
(2) La mortalité des petits enfants en Norvège a diminué, comme la mortalité générale de ce pays. Cependant elle paraît avoir été toujours relativement plus faible que celle de la plupart des autres États européens. M. Broch attribue cette supériorité à l'habitude qu'ont les mères, riches ou pauvres, d'allaiter elles-mêmes leurs enfants pendant une année et même quelquefois jusqu'à 14 mois. Voici quel en est, depuis 1836, le taux moyen pour le sexe masculin (dont la mortalité est toujours plus forte que celle du sexe féminin).

DÉCÈS D'ENFANTS MALES DE 0 A 1 AN EN NORVÈGE SUR 100 NAISSANCES.

1836-40	15.3	1851-55	11.6	1866-70	12.1
1841-45	12.9	1856-60	11.0	1871-75	11.1
1846-50	12.2	1861-65	11.4	1876-80	10.2

(3) Dans le même État des différences considérables peuvent aussi se produire d'une province à l'autre, suivant l'état physique et économique. Ainsi, d'après M. G. Mayr, la mortalité de la première année en Bavière était de 35 à 55 p. 0/0 des naissances vivantes pour la vallée du Danube, et de 15 à 35 dans la vallée de la Regnitz et au nord du Nuremberg. Voici une confirmation de cette remarque dans un exemple emprunté aux Pays-Bas. La mortalité moyenne de cet État pour la période 1874-84 ayant été de 23 p. 1,000, celle de la province de Hollande méridionale s'est élevée environ à 27 et celle de la province de Drente a été un peu inférieure à 20

différence serait plus grande encore, si nous faisons entrer la Russie en compte (1). Si l'on compare ces résultats à ceux de la



(1) Les éléments de ce tableau, à l'exception de la France, sont empruntés à la publication italienne : Movimento. — Nous omettons l'Irlande dont la statistique donne 2.59, résultat tout à fait inraisonnable.

Fig. 103. — Mortalité infantine (0 à 1 an) des États d'Europe et d'Amérique.

mais la Hollande méridionale comptait 43 naissances par 1,000 habitants et perdait dans la première année 24 p. 100 de ses nouveaux-nés, tandis que la Drente n'avait guère que 33 naissances par 1,000 habitants et ne perdait dans la première année que 12 p. 100 de ses enfants.

(1) On n'a pas sur ce point de renseignements suffisamment précis. Cependant, d'un travail de M. Vessolovsky relatif à la période 1867-70, il résulte que dans le gouvernement de Perm la mortalité des nouveau-nés serait de 44 p. 100 des naissances durant la première année.

mortalité générale que nous avons donnés plus haut, on verra que les rangs des États sont à peu près les mêmes pour la mortalité infantine et pour la mortalité générale et on se convaincra que les décès de l'enfance sont ceux qui établissent la plus grande différence entre les nations.

Si, en France, les cinq premières années de la vie fournissent 28 à 29 p. 100 du total des décès et laissent la mort prélever 20 p. 100 sur chaque génération, la situation sous ce rapport est relativement bonne. La Norvège, il est vrai, où l'enfance (0 à 5 ans) fournit environ 30 p. 100 des décès et perd 12 p. 100 du total des naissances, la Suède (où ces proportions sont de 35 et de 15 p. 100), et le Danemark (33 et 17 1/2) sont plus avantagés ; la Belgique et même l'Angleterre et les Pays-Bas sont à peu près au niveau de la France. Mais la Prusse (48 et 26), l'Autriche (47 1/2 et 28 1/2), l'Espagne (48 et 30 1/2), l'Italie (47 1/2 et 30) restent au-dessous (1). En Russie, les décès de l'enfance paraissent, ainsi qu'en Bavière et en Württemberg, former plus de la moitié du total des décès (57 p. 100 en Russie).

C'est pourquoi le taux de la mortalité générale d'un pays, comparé à celui d'autres pays, ne donne pas une idée exacte de la vitalité relative des populations. Si les naissances augmentent, l'enfance, prêtant plus de surface à la mort, la mortalité générale peut augmenter d'une manière très apparente sans que la mortalité particulière de chacun des autres groupes d'âge ait subi de changement ; réciproquement, si les naissances diminuent, la mortalité diminue aussi, sans qu'il y ait un progrès dans la résistance d'aucun des âges contre la mort (2).

Le premier défilé de l'existence une fois franchi, les différences de vitalité entre les États deviennent, avons-nous dit, beaucoup moindres. Elles sont même à peine sensible durant la longue période qui s'étend de 5 à 60 ans pendant laquelle la vie affermie laisse peu de prise à la mort, surtout jusqu'à 50 ans.

Les différences s'accusent de nouveau et s'accroissent à mesure que la mortalité augmente, sans cependant atteindre les propor-

(1) Voir le tableau p. 250. Il y a un certain nombre d'États qui ne fournissent pas de renseignements statistiques sur ce sujet ou dont les renseignements (Irlande, Grèce, etc.) n'inspirent pas assez de confiance pour être utilisés.

(2) Voici un exemple donné par M. G. Mayr (*Gesetzmissigkeit*, p. 296) pour les provinces de la Bavière de la différence qui existe entre la mortalité générale

tions de la première enfance. Ainsi, tandis qu'au début (0 à 1 an) elles varient suivant les pays, de 10 à 34, au terme de la vie (90 à 95) leur minimum et leur maximum varient entre 26 1/2 (Norvège) et 32 (Prusse).

Les pays où la vie se prolonge longtemps et qui conservent beaucoup de vieillards ont, comme conséquence, une forte proportion de décès dans les âges avancés. Cette proportion, qui est de 33 p. 100 dans le total de la mortalité française, pour la période de 60 à 90 ans, de 32 en Belgique et de 30 en Suisse, en Danemark et en Norvège, ne paraît pas atteindre 12 en Russie et en Croatie.

On peut suivre les variations de la dime mortuaire suivant les âges et les pays :

1° à l'aide de deux figures ci-jointes (voir fig. nos 104 et 105, p. 248 et 249) sur lesquelles la population française, aux deux extrémités de la vie (de 0 à 25 ans et de 65 à 95 ans), est comparée à la population de six autres États, un de l'ouest (Angleterre) et trois du centre (Prusse, Württemberg et Alsace-Lorraine), un du sud (Italie) et un du nord (Norvège) ;

2° à l'aide du tableau qui les accompagne (page 250) et qui contient la mortalité pour tous les groupes d'âge des sept États représentés sur les figures et de quatre autres États, à savoir la Belgique, voisine de la France et à peu près semblable à elle, l'Autriche, la Suède qui rappelle beaucoup la Norvège, et un État d'Amérique, le Massachusetts, pays de faible mortalité (1) ;

(colonne A) et la mortalité, défalcation faite des décès de la première année (colonne B).

	DÉCÈS PAR 1,000 HABITANTS.	
	A	B
Haute-Franconie.....	24.9	17.5
Palatinat.....	26.2	18.2
Basse-Franconie.....	29.1	20.8
Basse-Bavière.....	38.4	17.4
Haut-Palatinat.....	32.8	18.6
Haute-Bavière.....	35.4	18.4
Souabe.....	37.5	19.5
Moyenne-Franconie....	32.0	19.4

1. Le Vermont, le Connecticut, le Rhode Island, qui publient les relevés de leur état civil, ont aussi une mortalité très faible. Le Canada, voisin de ces États, accuse, dans les volumes du recensement de 1871, une si faible mortalité (17,314 pour

3° à l'aide d'un second tableau (page 251) qui comprend un peu plus grand nombre d'États, mais dont les données sont plus sommaires ;

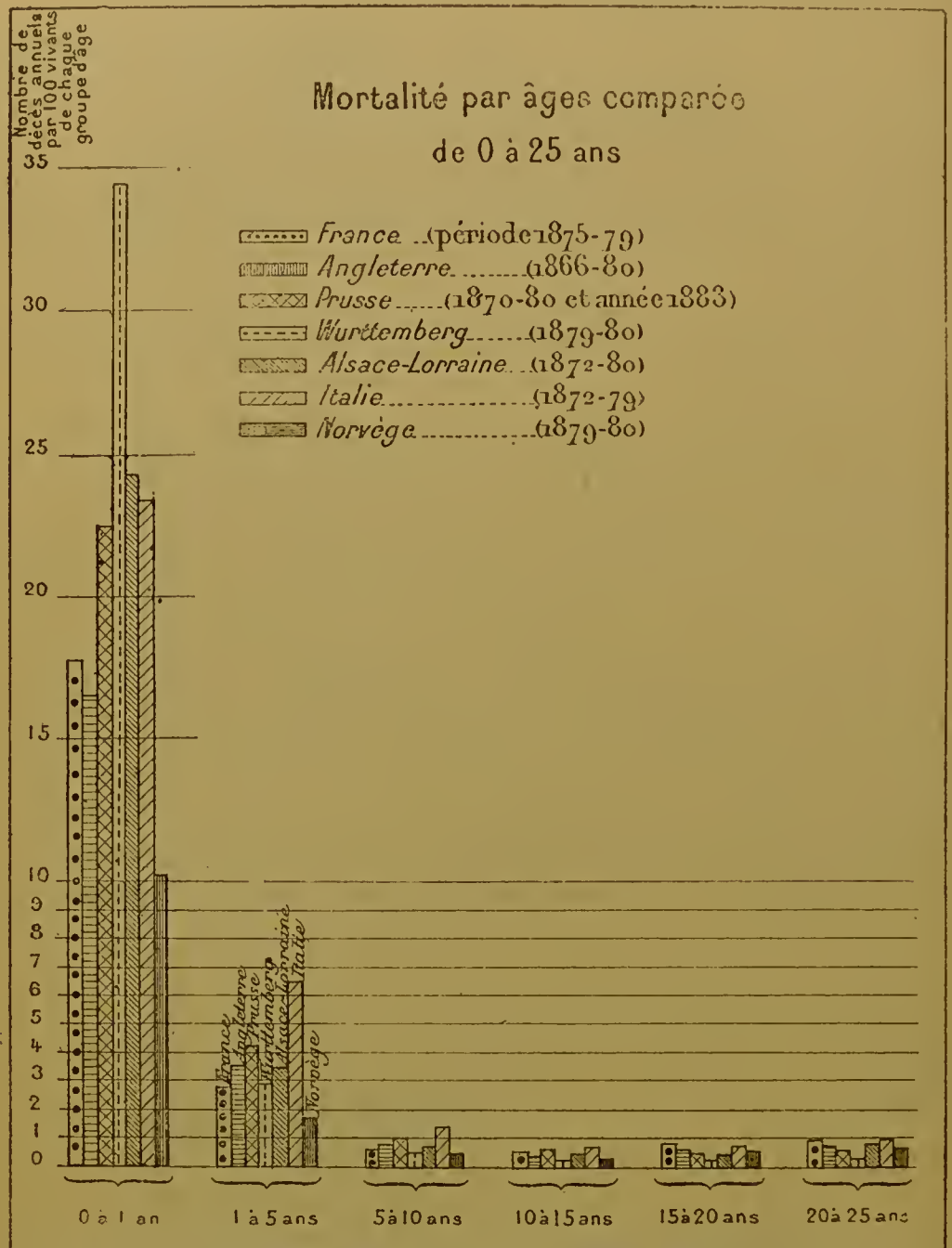


Fig. 104. — Mortalité par âges comparée en France et dans six autres États, de 0 à 25 ans.

4° à l'aide de la figure (voir fig. n° 106, page 252) qui est la traduction graphique de ce dernier tableau.

3,485,761 habitants, soit 13 p. 1,000), qu'elle autorise à supposer des omissions dans l'enregistrement des décès

Nous n'insistons pas sur le détail des remarques que l'examen de ces tableaux pourra suggérer au lecteur, nous contentant d'appeler son attention sur quelques faits saillants.

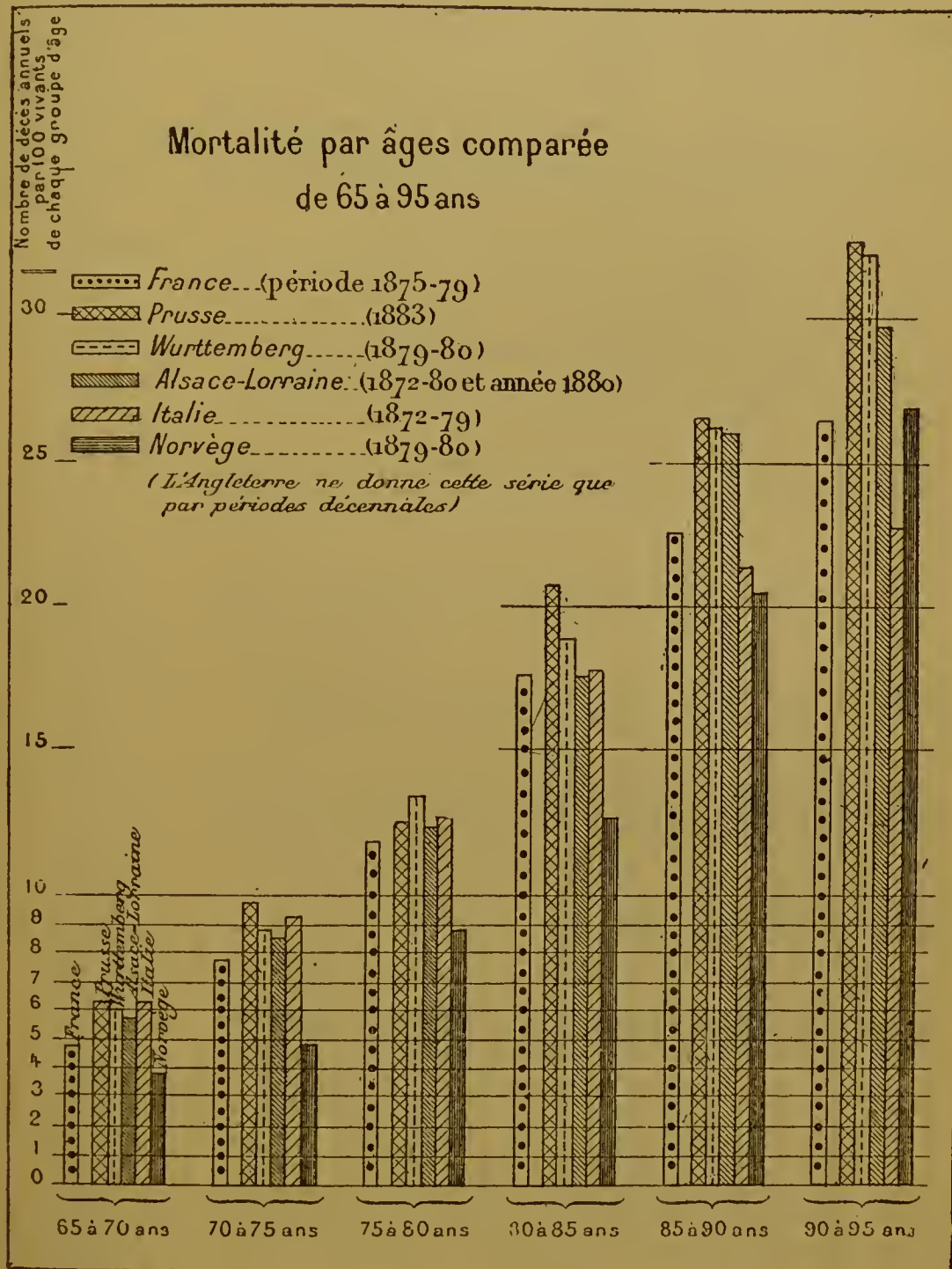


Fig. 105. — Mortalité par âges comparée en France et dans six autres États, 65 à 95 ans.

(1) Le lecteur pourra même trouver matière à de plus amples réflexions dans le *Movimento dello stato civile*, d'où le tableau ci-joint est extrait et qui contient la dime mortuaire par âges de 21 États et de plusieurs années pour chaque État. D'une année à l'autre il se produit des différences ; mais, tant qu'il ne survient pas quelque accident considérable, elles n'altèrent pas sensiblement les rapports,

DIME MORTUAIRE DE ONZE ÉTATS COMPARÉE A LA DIME MORTUAIRE DE LA FRANCE
(NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 HABITANTS DE CHAQUE ÂGE). — (D'après le *Movimento dello Stato civile, confronti internazionali, 1865-1883*) (1).

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	FRANCE (1875-79).	ANGLETERRE (1866-80).	PRUSSE 1876-1880 et 1883).	WURTEMBERG (1879-80).	ALSACE- LORRAINE (1872-80).	ITALIE (1872-79).	NORVÈGE (1879-80).	BELGIQUE (1871-80).	AUTRICHE (1876-79).	SUÈDE (1878-80).	RUSSIE (1870-80).
De 0 à 1 an.....	17.98	16.75	(1876-80). 22.22	34.67	24.09	23.49	10.13	17.63	23.02	12.79	40.32
De 2 à 5 ans.....	2.75	3.26	4.06	2.96	3.34	6.66	1.86	3.40	5.28	2.61	3.09
De 6 à 10 id.....	0.66	0.69	0.93	0.65	0.75	1.34	0.53	0.87	1.46	0.94	0.86
De 11 à 15 id.....	0.42	0.40	0.41	0.28	0.41	0.64	0.36	0.49	0.62	0.48	0.43
De 16 à 20 id.....	0.60	0.58	0.49	0.39	0.59	0.70	0.53	0.67	0.72	0.46	0.69
De 19 à 25 id.....	0.83	0.77	(1883). 0.71	0.59	0.85	0.98	0.73	0.89	0.90	0.57	1.00
De 26 à 30 id.....	0.95	0.95	0.82	0.77	0.90	0.98	0.81	1.00	1.00	0.63	0.98
De 31 à 35 id.....	0.98	0.95	1.04	0.85	0.96	1.03	0.81	1.11	1.05	0.69	1.06
De 36 à 40 id.....	1.02	1.31	1.16	0.97	1.11	1.19	0.88	1.11	1.31	0.77	1.07
De 41 à 45 id.....	1.13	1.31	1.38	1.11	1.26	1.34	0.87	1.33	1.48	0.90	1.20
De 46 à 50 id.....	1.30	1.78	1.70	1.40	1.39	1.61	1.01	1.33	1.70	1.03	1.29
De 51 à 55 id.....	1.70	3.18	2.05	1.81	1.84	2.12	1.31	2.11	2.25	1.36	1.75
De 56 à 60 id.....	2.26	3.18	2.83	2.81	2.46	2.75	1.79	2.11	3.29	1.70	2.00
De 61 à 65 id.....	3.36	6.38	4.23	3.84	3.64	4.15	2.72	4.15	4.62	2.51	3.05
De 66 à 70 id.....	4.96	6.38	6.25	6.05	3.52	6.11	3.85	4.15	6.56	3.72	4.32
De 71 à 75 id.....	7.83	13.51	9.77	8.97	8.36	9.62	4.93	12.73	9.27	6.12	6.64
De 76 à 80 id.....	11.71	13.51	12.62	13.27	12.29	12.34	8.16	12.73	14.78	9.29	10.25
De 81 à 85 id.....	17.52	13.51	20.34	18.86	17.52	17.77	12.18	25.80	18.31	15.24	16.86
De 86 à 90 id.....	22.41	26.24	26.82	26.28	26.51	21.73	20.69	25.80	26.81	21.37	23.01
De 91 à 95 id.....	26.51	26.24	32.60	32.32	34.35	22.15	26.84	45.41	24.87	40.33	34.17
De 96 à 100 id.....	27.43	26.24	35.79	90.91	75.00	59.76	14.45	68.42	27.66	40.33	41.27
Centenaires.....	26.78		26.39								
TOTAUX.....	3.23	2.22	2.57	2.71	2.59	3.01	1.62	2.46	3.01	1.75	1.93

(1) Les dîmes mortuaires de ce tableau sont calculées en ajoutant à la population recensée qui constitue le groupe d'âge la demie somme des décès fournis par ce groupe. Le résultat diffère d'une faible quantité, excepté aux deux extrémités de la vie où la mortalité est très considérable, du résultat donné par la méthode simple $\left(\frac{D}{P} \times 1000\right)$. On peut s'en convaincre en comparant le tableau ci-joint calculé pour l'Italie d'après la méthode simple et pour la période 1872-77 avec la colonne relative à l'Italie dans le tableau général.

De 5 à 10 ans.....	1.37	De 31 à 35 ans.....	1.05	De 56 à 60 ans.....	2.69	De 81 à 85 ans.....	19.33
11 à 15 ans.....	0.67	36 à 40 ans.....	1.20	61 à 65 ans.....	4.22	86 à 90 ans.....	23.76

A tous les âges, la Norvège a une supériorité marquée, preuve incontestable d'une grande vitalité ; la Suède a, quoiqu'à un moindre degré, le même privilège. A la fin comme au commencement de la

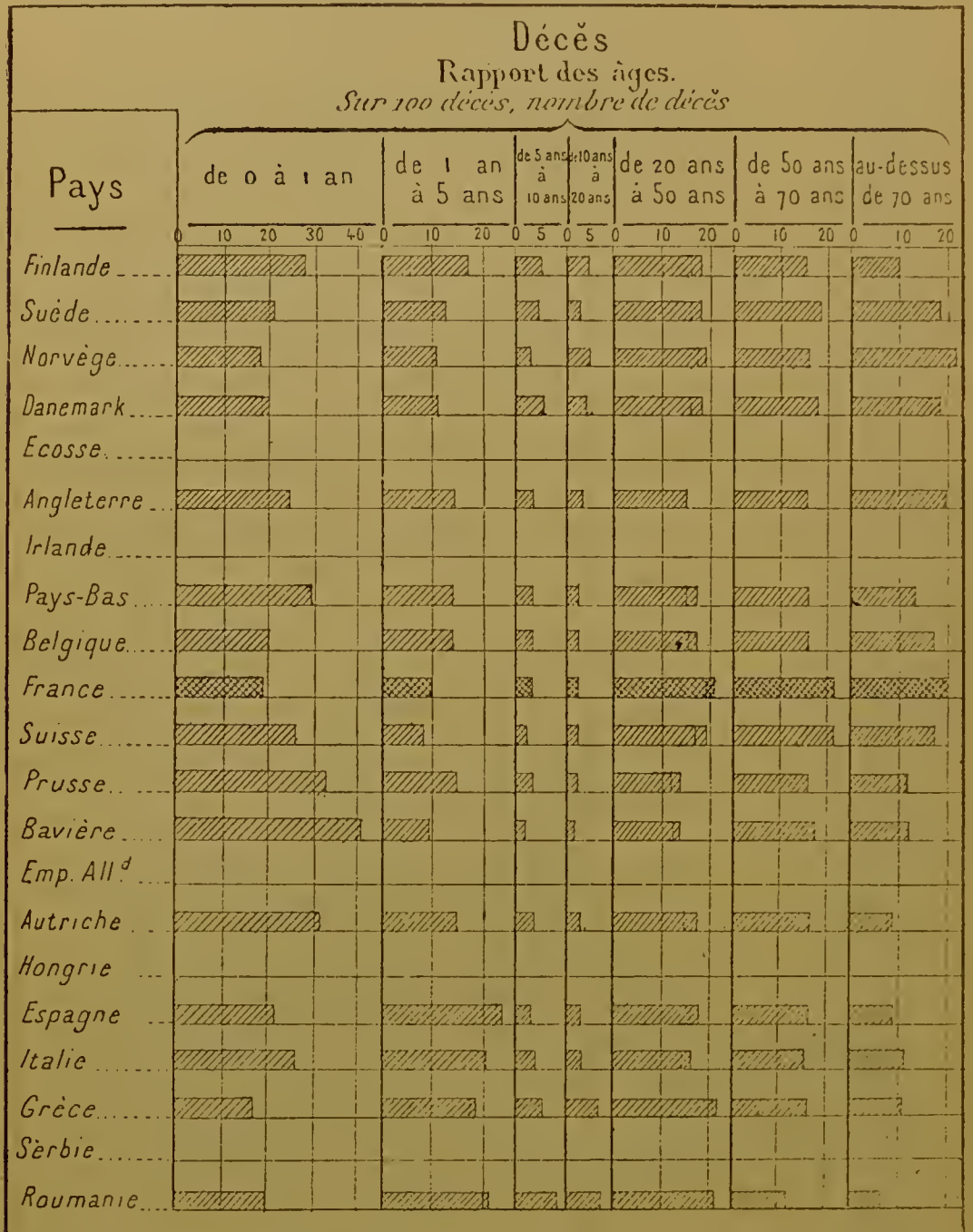


Fig. 106. — Comparaison du nombre des décès de chaque groupe d'âges comparés dans les États européens.

vie, les populations allemandes payent à la mort un lourd tribut ; cependant le Wurtemberg perd tant d'enfants dans la première année que la mort semble avoir épuisé ses traits et que jusqu'à

la vieillesse ce pays conserve une mortalité relativement faible : c'est une sorte de sélection naturelle qui doit être fréquente chez les peuples barbares (quoique les Württembourgeois, hâtons-nous de le dire, n'aient rien qui autorise à les comparer à des barbares) (1). L'Italie, au contraire, qui perd beaucoup d'enfants

(1) Comme complément du chapitre du mouvement comparé de la population, nous donnons, d'après la statistique anglaise (*Fifty first annual Report of the Registrar general of births deaths and marriages in England, 1888*), le tableau de la natalité, de la nuptialité et de la mortalité dans les États d'Europe (qui publient le mouvement de leur population) durant la dernière période décennale (1879-1888).

RAPPORT DES NAISSANCES A 1,000 HABITANTS (ANNÉES 1879-1888).

ÉTATS.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888
Irlande.....	25.2	24.7	24.5	24.1	23.6	24.0	23.5	23.3	23.2	22.9
Écosse.....	34.3	33.6	33.7	33.3	32.5	33.4	32.3	32.4	31.2	30.5
Angleterre et Pays de Galles.....	34.7	34.2	33.9	33.7	33.3	33.3	32.5	32.4	31.4	30.6
Pays-Bas.....	36.6	35.5	35.0	35.3	34.3	34.9	34.4	34.6	33.7	33.7
Belgique.....	31.5	31.1	31.4	31.2	30.5	30.5	29.9	29.6	29.4	29.1
France.....	25.0	24.5	24.9	24.8	24.8	24.8	24.2	23.9	23.5	23.1
Empire allemand....	38.9	37.6	37.0	37.2	36.6	37.2	37.0	37.1	37.0	36.7
Prusse.....	39.2	37.7	36.8	37.4	36.9	37.4	37.6	37.7	37.8	37.7
Suisse.....	30.5	29.6	29.8	28.9	28.5	28.3	27.7	27.8	27.9	27.7
Autriche.....	39.2	37.7	38.7	38.9	38.2	38.4	37.4	38.0	38.2	37.9
Hongrie.....	45.0	43.0	42.9	43.8	44.6	45.3	44.5	45.2	43.9	»
Espagne.....	36.4	36.0	37.7	36.7	36.0	37.1	»	»	»	»
Italie.....	37.6	33.6	38.0	37.1	37.1	38.7	38.1	36.4	38.3	36.6
Suède.....	30.5	29.4	29.1	29.4	28.9	30.0	29.4	29.8	29.7	»
Norvège.....	32.0	30.7	30.0	30.9	30.9	31.0	31.3	30.9	30.8	30.8
Danemark.....	32.0	31.8	32.3	32.4	31.8	33.4	32.6	32.6	32.0	31.7

RAPPORT DES MARIÉS (MARI ET FEMME) A 1,000 HABITANTS (ANNÉES 1879-1888).

ÉTATS.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888
Irlande.....	8.7	7.8	8.5	8.6	8.5	9.1	8.6	8.4	8.7	8.4
Écosse.....	12.8	13.2	13.9	14.1	14.0	13.5	12.9	12.4	12.5	12.5
Angleterre et Pays de Galles.....	14.4	14.9	15.1	15.5	15.4	15.0	14.4	14.1	14.2	14.2
Pays-Bas.....	15.3	15.0	14.6	14.3	14.2	14.4	12.2	13.9	14.0	13.8
Belgique.....	13.5	14.1	14.1	13.9	13.5	13.5	13.6	13.4	14.2	14.7
France.....	15.1	14.9	15.0	14.8	15.0	15.3	14.9	14.8	14.5	14.4
Empire allemand....	15.0	15.0	14.9	15.3	15.3	15.7	15.8	15.8	15.6	15.7
Prusse.....	15.4	15.3	15.2	15.7	15.8	16.1	16.3	16.2	16.0	16.1
Suisse.....	13.8	13.7	13.6	13.6	13.7	13.8	13.9	13.8	14.2	14.1
Autriche.....	15.5	15.2	16.0	16.4	15.7	15.7	15.2	15.6	15.6	15.8
Hongrie.....	20.5	18.4	20.0	20.6	20.8	20.5	19.9	19.1	17.9	»
Espagne.....	13.2	12.4	12.7	12.0	12.6	13.4	»	»	»	»
Italie.....	15.0	13.8	16.2	15.7	16.0	16.4	15.8	15.6	15.7	15.6
Suède.....	12.6	12.6	12.4	12.7	12.8	13.1	13.3	12.8	12.5	»
Norvège.....	13.5	13.3	12.8	13.4	13.2	13.7	13.3	13.0	12.5	12.3
Danemark.....	14.7	15.2	15.6	15.4	15.4	15.6	15.1	14.2	14.0	14.2

la première année, a encore une mortalité forte pendant le premier quart de la vie et n'a pour ainsi dire achevé sa sélection que vers l'extrême limite de l'existence où ses vieillards fournissent très peu de décès.

RAPPORT DES DÉCÈS A 1,000 HABITANTS (ANNÉES 1879-1888).

ÉTATS.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888
Irlande.....	19.6	19.8	17.5	17.4	19.2	17.6	18.4	17.9	18.3	18.0
Écosse.....	20.0	20.5	19.3	19.3	20.1	19.4	19.1	18.6	18.7	17.6
Angleterre et Pays de Galles.....	20.7	20.5	18.9	19.6	19.5	19.5	19.0	19.3	18.8	17.8
Pays-Bas.....	22.5	23.5	21.5	20.7	21.8	22.2	21.0	21.8	19.7	20.4
Belgique.....	21.9	22.3	20.9	20.2	20.8	20.9	20.1	21.1	19.3	20.1
France.....	22.5	22.8	22.0	22.2	22.2	22.2	21.9	22.5	22.0	21.8
Empire allemand....	25.6	26.0	25.5	25.7	25.9	26.0	25.7	26.2	24.2	23.8
Prusse.....	24.8	25.4	24.8	25.3	25.5	25.5	25.7	26.0	23.9	23.0
Suisse.....	22.6	21.9	22.4	21.9	20.4	20.2	21.3	20.7	20.2	19.9
Autriche.....	29.9	29.7	30.6	30.8	30.1	29.2	29.9	29.4	28.9	29.2
Hongrie.....	35.1	37.3	34.4	35.3	32.0	30.8	31.6	31.4	33.5	»
Espagne.....	30.6	30.2	30.3	31.4	33.1	31.1	»	»	»	»
Italie.....	29.9	30.5	27.6	27.5	27.5	26.7	26.6	28.3	27.5	26.8
Suède.....	16.9	18.1	17.7	17.4	17.3	17.5	17.8	16.6	16.1	»
Norvège.....	15.0	15.9	16.8	18.4	17.1	16.4	16.5	16.1	16.0	16.9
Danemark.....	19.8	20.4	18.3	19.3	18.4	18.4	17.9	18.2	18.3	19.7

TROISIÈME PARTIE

CONSIDÉRATIONS DIVERSES SUR L'ÉTAT ET LE
MOUVEMENT DE LA POPULATION

CHAPITRE XV.

LA POPULATION PAR AGE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

Sommaire. — Le groupement par âge d'une population stationnaire — Le groupement d'une population qui augmente ou diminue — La figure théorique de la population par âge — La comparaison entre 1778 et 1876 — Les trois groupes de l'enfance — Les groupes de l'âge adulte — Les groupes de la vieillesse — L'état civil des groupes — La comparaison graphique du recensement de 1876 avec le recensement de 1886 — La pyramide de la population par département — La population par âge de la France comparée à celle de l'étranger — Les groupes d'âges par sexe en France et à l'étranger.

Le groupement par âge d'une population stationnaire. — Une population stationnaire est celle qui demeurerait dans le même état, augmentant chaque année d'un nombre constant de naissances et diminuant d'un nombre égal de décès répartis toujours de la même manière entre les divers groupes d'âges. S'il ne se rencontre pas de population répondant exactement à ce type, il y en a qui s'en rapprochent.

Chaque fois qu'on ferait le recensement, ou pour continuer la figure expressive dont se servait Süssmilch, la revue d'une telle population, les bataillons disposés par âge présenteraient la même ordonnance.

La base serait formée par la ligne des enfants les moins avancés dans la vie, ceux de 0 à 1 an dont l'âge varie de 1 à 365 jours ; cette ligne serait nécessairement la plus longue. Toutefois, le nombre des enfants qui y sont compris serait inférieur à celui des naissances annuelles, puisqu'il meurt des enfants et même, nous le savons, beaucoup d'enfants, dans le cours de la première année. Ainsi, en supposant 100,000 naissances et une mortalité de 20 p. 100 dans la première année, on pourrait, sachant que cette mortalité est beaucoup plus forte dans le premier semestre que dans le second, dire que la première ligne compterait environ 90,000 enfants.

La seconde ligne, composée des enfants de 1 à 2 ans, serait inférieure à 90,000 d'un nombre à peu près égal à la moitié des décès de la seconde année, et ainsi de suite.

La longueur de chaque ligne et, par conséquent, le front de chaque bataillon irait en diminuant, en raison de la dime mortuaire de chaque âge. (Voir le chapitre précédent).

Toutes les générations vivantes étant disposées ainsi les unes devant les autres, l'ensemble présenterait l'aspect d'une armée rangée en coin. La figure ne serait pas exactement celle d'un triangle, puisque la quantité retranchée ne serait pas la même pour tous les âges, mais celle d'une sorte de pyramide ou plus exactement d'une sorte de dôme ayant une base très large et un rétrécissement très rapide d'abord parce que la dime mortuaire de l'enfance est considérable ; puis, au centre, une suite de bataillons compacts, peu différents les uns des autres parce que les pertes de l'adolescence et de l'âge mûr sont très faibles, enfin, vers le sommet, un second rétrécissement très sensible et une tête étroite parce que la mort prélève une dime très forte sur la vieillesse et ne laisse dans les âges les plus avancés de la vie qu'un fort petit nombre de représentants de la génération qui approche de son terme fatal.

Si, au lieu de distinguer ces générations année par année, on formait les bataillons en colonnes de cinq générations, on aurait une disposition du même genre, mais dans laquelle les rétrécissements résultant de la grande mortalité de la première enfance et même ceux de l'extrême vieillesse seraient moins sensibles, parce qu'ils se dissimuleraient en partie dans les moyennes quinquennales.

Le groupement d'une population qui augmente ou qui diminue. -- En réalité, il n'y a pas, ainsi que nous l'avons dit, de population qui ait précisément cette ordonnance, puisqu'il n'y a pas d'exemple de population qui soit restée stationnaire depuis la naissance jusqu'à l'extinction totale d'une génération, c'est-à-dire pendant environ un siècle.

Si la population augmente en fournissant plus de naissances, la base s'élargit.

Si la population augmente sans que le nombre des naissances varie, mais parce qu'elle se défend mieux contre la mort, le centre prend plus d'ampleur ; peut-être même, si cette vitalité se

maintient jusque dans un âge très avancé, la tête de la colonne est-elle moins effilée.

Si la population perd une partie de ses adultes par l'émigration, le centre, au contraire, se rétrécit.

Il se renfle si elle reçoit des immigrants.

Chaque génération d'ailleurs a son histoire particulière; nous l'avons racontée en traitant de la natalité et de la mortalité françaises (1). Le nombre des naissances qui la constituent est fort, faible ou moyen : c'est en quelque sorte une récolte bonne ou mauvaise. Depuis le premier jour jusqu'au dernier, cette condition favorable ou défavorable que la naissance lui a faite et que des événements ultérieurs peuvent améliorer ou empirer suit la génération dont le bataillon apparaît dans l'ordonnance générale, à quelque époque de son existence que la revue soit faite, trop fort ou trop faible comparativement aux bataillons qui l'avoisinent (2).

La figure théorique de la population par âge. — La figure ci-jointe (voir fig. n° 107) montre la disposition générale de deux populations dont l'une (Pop. A), à peu près stationnaire, aurait peu de naissances, peu de décès et ne serait affectée ni par l'émigration ni par l'immigration (3) et dont l'autre (Pop. B) compterait beaucoup de naissances, beaucoup de décès et perdrait des adultes par l'émigration; elle montre aussi le rapport de ces deux figures avec le triangle.

(1) Cette relation a été exprimée d'une manière très sensible par le Relief de la population suédoise par âge, de 1750 à 1875, qu'a construit M. Perozzo (Direction générale de la statistique du royaume d'Italie). On y voit que, lorsque les naissances d'une année ont été plus nombreuses que d'ordinaire, la génération conserve à travers la vie une supériorité numérique sur les générations voisines qui se manifeste à chaque recensement, malgré les réductions que la mort y fait d'année en année. Sur le relief, ces générations forment pour ainsi dire une crête qui se prolonge en s'abaissant jusqu'à l'extrémité de la vie. Au contraire, les générations pauvres à la naissance forment des sillons qui se prolongent aussi jusque vers l'extinction des derniers survivants. On y remarque aussi que ces générations donnent à leur tour, vingt-cinq ans plus tard environ, naissance à une génération nouvelle qui porte à son tour le cachet de force ou de faiblesse numérique de son auteur.

2) Voir Livre II, Chap. VII et XIII.

(3) La figure de la population A est dressée d'après la table de survie de la population française du docteur Bertillon. — Voir dans les *Annali di statistica* (1885), un travail important sur la construction des tables et des graphiques de la population par âge, portant pour titre : *Studi sulla composizione della popolazione per età in Italia e in altri stati secondo gli ultimi censimenti.*

La comparaison entre 1778 et 1876. — De ces considérations générales passons à l'application qu'on en peut faire à la population française.

Nous connaissons un essai de répartition de la population par âge que Moheau et Lavoisier avaient fait à la fin de l'ancien

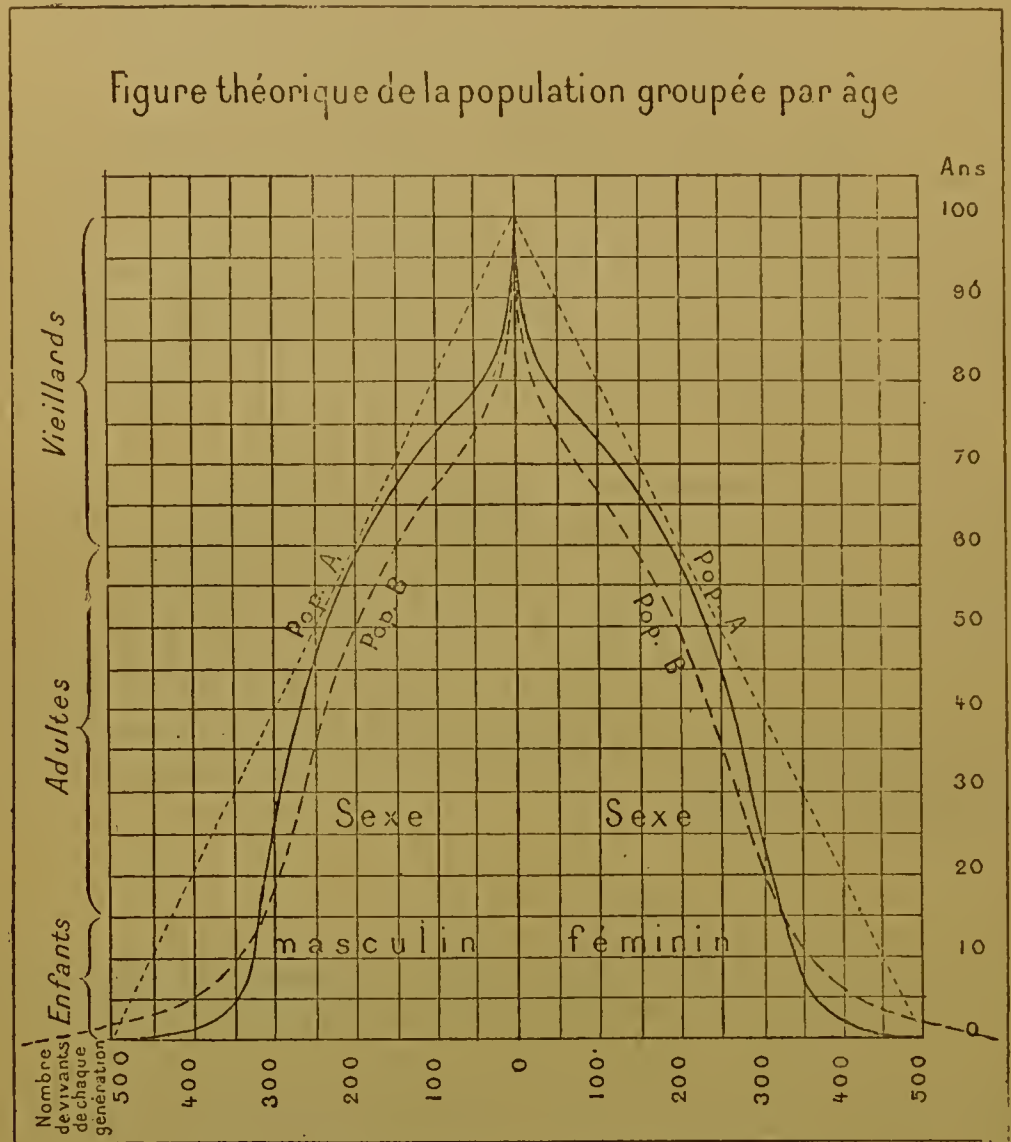


Fig. 107. — Figure théorique d'une population groupée par âge.

régime (1) ; nous pouvons comparer le résultat de leur travail avec celui qu'un dénombrement a fourni un siècle plus tard.

(1) Voir Livre I, Chap. XII.

AGES.	PROPORTION DE CHAQUE GROUPE SUR UN TOTAL DE 1.000 PERSONNES.		
	Evaluation de Moheau. (1778).	Recensement de 1851.	Recensement de 1876.
0 à 10 ans...	250	185	184
11 à 20 id....	490.4	176.4	174
21 à 30 id....	150	163.5	158
31 à 40 id....	140	147.5	139
41 à 50 id....	125	124.7	124
51 à 60 id....	74	101.7	103
61 à 70 id....	50	64.6	73.5
71 à 80 id....	18	30.1	36
81 à 90 id....	2	6.3	8
91 à.....	0.6	0.5	0.5
	1.000	1.000	1.000

La proportion des enfants au-dessous de dix ans était beaucoup plus considérable au siècle passé qu'aujourd'hui. De vingt à cinquante ans, la différence est peu sensible entre les deux époques ; elle se marque de nouveau à partir de cinquante ans et elle s'accroît davantage à mesure qu'on avance en âge, jusqu'à 90 ans du moins (1). Plus d'enfants et moins de vieillards : telle est en effet une des caractéristiques qui distinguent la population française sous le règne de Louis XVI de cette même population sous la troisième République.

La figure ci-jointe (2) (voir fig. n° 108) remet sous les yeux du lecteur le rapport de cette population aux deux époques dont nous avons déjà donné une image plus détaillée dans le livre premier (3).

La connaissance de la population par âge s'obtient par un recensement : c'est le cas pour 1876, recensement que nous avons choisi, parce qu'il est à un siècle de distance du travail de Moheau et qu'il paraît moins entaché de causes d'erreur que les dénombremens suivans (4). En 1778, les statisticiens ne

(1) Au-delà de 90 ans, il ne s'agit plus que d'une minime fraction, souvent douteuse, comme nous le verrons en traitant de la survie.

(2) Cette figure et les suivantes ont été obtenues en ramenant à 1,000 la population totale et en calculant la proportion de chaque groupe sur ce total de 1,000.

(3) Voir liv. I, ch. XII, p. 277.

(4) Le recensement de 1876 est le dernier où la population par âge ait été fournie par les bulletins individuels de la population domiciliée. Au sujet des erreurs contenues dans les recensements sous ce rapport, voir les deux figures de la population française par âge dressées par M. Perozzo qui se trouvent dans le premier numéro du *Bulletin international de statistique*, et qui donnent de cette population

pouvaient l'obtenir que par des évaluations beaucoup moins précises, ce qui explique certaines anomalies de la figure, surtout pour le sexe féminin.

Les trois groupes de l'enfance. — Nous avons déjà (voir Livre II, Chap. III) fait connaître, d'après les recensements (1), le groupement général de la population française par âge et nous savons qu'en 1876 les trois grands groupes représentaient :

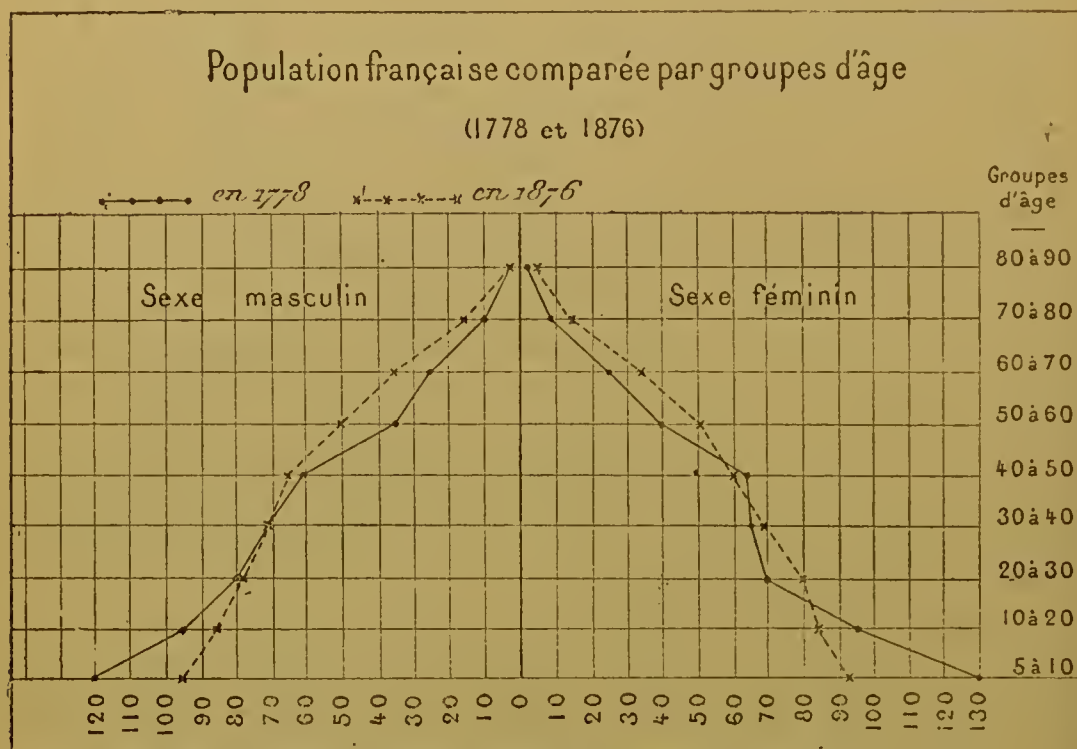


Fig. 108. — Population française comparée par groupes d'âge en 1778 et en 1876.

une image bizarre, conforme, il est vrai, au recensement de 1881, mais non à la réalité : car nous montrerons un peu plus loin, dans ce chapitre, que ce recensement avait omis plus de 200,000 enfants.

(1) Les dénombremens français ne donnent la population par âge que depuis 1851. Le recensement de 1866, le plus complet que la France possède, donnait la population par âge : 1^o par périodes quinquennales ; 2^o année par année de 0 à 100 ans. Depuis 1872, les recensements ne donnent l'âge année par année que jusqu'à 25 ans.

Pour obtenir l'âge des recensés, le Congrès international de statistique a recommandé avec raison de demander l'année de la naissance, parce que beaucoup de personnes, ne connaissant que vaguement leur âge, se donnent 30, 40 ans, etc., même après avoir passé cet âge. Quetelet avait fait cette remarque, M. de Semeno a ajouté (programme du Congrès international de statistique, session de Saint-Petersbourg) que ce genre d'erreur est d'autant plus considérable que la population est moins instruite. On l'a signalé dans les recensements de l'Italie, de plusieurs États américains, etc.

Celui des enfants (0 à 15 ans).....	27.1
Id. adultes (15 à 60 ans).....	61.1
Id. vieillards (plus de 60 ans).....	11.8

100

Il nous reste à étudier en détail chacun de ces groupes.

Nous donnons d'abord le tableau de la population par âge ramenée à 100,000 individus en 1876, avec la comparaison pour les années 1866 et 1886.

AGES.	1876 (1).			COMPARAISON AVEC	
	Sexe mascul.	Sexe féminin	TOTAL.	1866.	1886 (2).
				TOTAL.	TOTAL.
0 à 5 ans.	+ 4.930	4.826	9.756	9.781	— 9.199
6 à 10 id.....	+ 4.383	4.293	8.676	8.832	+ 8.957
11 à 15 id.....	+ 4.413	4.282	8.695	8.363	+ 8.804
TOTAL DES ENFANTS.....	13.726	13.401	27.127	26.976	26.960
16 à 20 ans.....	+ 4.312	4.269	8.581	8.505	— 8.473
21 à 25 id.....	4.219	+ 4.532	8.751	8.267	+ 9.450
26 à 30 id.....	3.535	+ 3.555	7.090	7.862	— 7.137
31 à 35 id.....	+ 3.550	3.512	7.062	7.320	— 6.816
36 à 40 id.....	+ 3.441	3.386	6.827	7.060	— 6.701
41 à 45 id.....	+ 3.231	3.178	6.409	6.538	— 6.245
46 à 50 id.....	2.997	+ 3.037	6.034	6.177	— 5.886
51 à 55 id.....	2.706	+ 2.758	5.464	5.473	— 5.370
56 à 60 id.....	2.360	+ 2.474	4.834	4.647	+ 4.756
TOTAL DES ADULTES.....	30.351	30.701	61.052	61.849	60.834
61 à 65 ans.....	2.048	+ 2.106	4.154	3.956	+ 4.141
66 à 70 id.....	1.562	+ 1.622	3.184	3.281	— 3.276
71 à 75 id.....	1.069	+ 1.152	2.221	2.107	+ 2.355
76 à 80 id.....	664	+ 739	1.403	1.138	+ 1.438
81 à 85 id.....	278	+ 346	624	504	+ 659
86 à 90 id.....	72	+ 115	187	153	+ 245
91 à 95 id.....	14	+ 26	40	30	+ 56
96 à 100 id.....	2	+ 5	7	5	+ 10
Plus de 100 ans.....	»	1	1	1	»
TOTAL DES VIEILLARDS..	5.709	6.112	11.821	11.173	12.180
Age inconnu.....	»	»	»	»	26
TOTAL GÉNÉRAL.....	49.786	50.214	100.000	100.000	100.000

Le premier bataillon est formé de cinq générations, de 0 à 5 ans. Devant lui sont deux autres bataillons, composés aussi chacun de cinq générations.

(1) Le signe + indique le sexe qui l'emporte en nombre dans chaque groupe d'âges.
 (2) Les signes + et — indiquent la différence entre le recensement de 1886 et celui de 1866.

Ces trois bataillons constituent en quelque sorte le premier corps d'armée, celui des enfants âgés de 0 à 15 ans, qui sont tous célibataires, à l'exception d'un très petit nombre de femmes, vraisemblablement étrangères (1). Ils figurent pour un peu plus du quart (27 p. 100 en 1885, 27,1 p. 100 en 1876, 26,9 p. 100 en 1866) dans le total de la population. C'est le corps d'armée de l'avenir dont les rangs les plus avancés entreront bientôt dans la carrière de l'activité laborieuse ou y sont même déjà entrés, comme apprentis ou employés. Ils forment la réserve et vivent presque entièrement aux dépens de la population adulte qui les nourrit et qui les élève. Des trois bataillons qui le composent, celui de la première enfance de 0 à 5 ans, formait en 1876 9,7 p. 100 de la population ; le second, où commence l'éducation 8,7 p. 100 ; le troisième, de 10 à 15 ans, qui est celui de l'adolescence et dont une partie gagne déjà quelque salaire, 8,7 p. 100. (En 1886, ils formaient 9,2, 8,9 et 8,8 p. 100 du total).

Des principes posés au début de ce chapitre nous sommes autorisé à conclure que, dans l'armée des générations françaises, le plus jeune bataillon n'a pas le développement normal. La base de la pyramide est trop étroite. Elle l'est plus encore d'après le recensement de 1886 que d'après celui de 1876 : conséquence de l'affaiblissement de la natalité en 1885 et en 1886. Ajoutons toutefois que c'est aussi un résultat inexact, dû à l'imperfection du recensement qui a omis beaucoup d'enfants en nourrice.

Ces omissions n'avaient pas été aussi nombreuses dans le recensement de 1876, exécuté d'après l'ancien mode de dénombrement ; aussi, quand on compare les chiffres avec ceux des naissances correspondantes, trouve-t-on plus exactement en 1876 et en 1886 la relation qui doit exister entre les deux termes (naissances et recensement), l'influence de l'émigration et de l'immigration étant à peu près nulle pour cet âge (2).

(1) A moins que ce ne soit de faux ménages ou des erreurs de la statistique.

(2) ENFANTS DE 0 A 5 ANS. (Nombres exprimés en milliers d'unités).

Recensés en 1876.		Nés en		Recensés en 1886.		Nés en	
0 à 1 an...	787	1876...	966	0 à 1 an...	700	1886...	937
1 à 2 ans..	707	1875..	951	1 à 2 ans..	659	1880...	920
2 à 3 ans..	717	1874...	954	2 à 3 ans..	718	1879...	936
3 à 4 ans..	702	1873...	946	3 à 4 ans..	717	1878..	937
4 à 5 ans..	674	1872..	966	4 à 5 ans..	665	1877...	944

Il est tout à fait invraisemblable qu'avec une natalité qui a peu varié pendant les

Il est d'ailleurs intéressant de suivre d'un recensement à l'autre une même génération et de mesurer les pertes qu'elle a faites dans le cours d'une période quinquennale ou, lorsque les nombres ne concordent pas, de découvrir les défaillances de la statistique (1).

Le rapport n'est d'ailleurs pas invariable. Chaque génération fait sur la route de la vie des pertes différentes suivant les dangers d'épidémie, de crise politique ou commerciale auxquelles elle a été exposée. L'histoire explique en grande partie ces différences que les recensements constatent dans les trois premiers bataillons de la population française :

RAPPORT p. 100 A LA POPULATION TOTALE :

AGE.	1866 (2)	1872.	1876.	1881.	1886.
0 à 5 ans....	9.78	9.29	9.75	9.23	9.20
6 à 10 id.....	8.83	9.05	8.67	9.09	8.96
11 à 15 id.....	8.36	8.70	8.69	8.40	8.80
	26.97	27.04	27.11	26.72	26.96

cinq années il y ait eu en 1886 moins d'enfants de 1 an révolu que d'enfants de 3 ans. Les décès enregistrés des enfants de 0 à 1 an ayant été de 155,068, on devrait trouver 782,000 survivants à un an ; on devrait en trouver plus de 673,000 à 2 ans ;

Le nombre 718,000 pour les enfants de 2 à 3 ans est, au contraire, tout à fait vraisemblable, le calcul démontrant qu'il doit y en avoir plus de 707,000.

Le mémoire italien que nous avons cité plus haut (*Studi sulla composizione della popolazione per età*) arrive au même résultat pour la population italienne recensée en 1881 et rend ce résultat sensible par un graphique.

(1) ENFANTS. (Nombres exprimés en milliers d'unités).

NÉS EN	RECENSÉS EN :		
	1876	1881	1886
1876..... 966	0 à 1 an... 787	5 à 6 ans.. 688	10 à 11 ans. 686
1875..... 950	1 à 2 ans.. 707	6 à 7 id... 693	11 à 12 id.. 661
1874..... 954	2 à 3 id... 717	7 à 8 id... 684	12 à 13 id.. 672
1873..... 946	3 à 4 id .. 702	8 à 9 id... 673	13 à 14 id.. 665
1872..... 966	4 à 5 id... 684	9 à 10 id... 662	14 à 15 id.. 654
-M 1871..... 826	5 à 6 id... 622	10 à 11 id... 620	15 à 16 id.. 628
-M 1870..... 943	6 à 7 id... 642	11 à 12 id... 617	16 à 17 id.. 644 (?)
M 1869..... 948	7 à 8 id... 652	12 à 13 id... 634	17 à 18 id.. 641 (?)
1868..... 984	8 à 9 id... 638	13 à 14 id... 630	18 à 19 id.. 660 (?)
+ 1867. . . . 1.007	9 à 10 id... 644	14 à 15 id... 638	19 à 20 id.. 616 (?)
+ 1866..... 1.006	10 à 11 id... 657	15 à 16 id... 651	20 à 21 id.. 689 (?)
+ 1865..... 1.006	11 à 12 id... 626	16 à 17 id .. 643	21 à 22 id.. 659 (?)

- faible natalité ; + forte natalité ; M forte mortalité.

Les générations de 1869, 1870 et de 1871, qui avaient de 5 à 8 ans en 1876 et qui avaient fait beaucoup de pertes de 0 à 5 ans paraissent en avoir fait relativement peu de 10 à 13 ans (recensement de 1881). N'est-ce pas parce qu'un plus grand nombre de constitutions faibles avaient péri ? De 16 à 22 ans, chaque génération compte plus de vivants en 1886 qu'en 1881. Est-ce une erreur du recensement ou un effet de l'immigration ?

(2) La statistique de la population par âge commence avec le recensement de 1851 ;

L'échelle de décroissance d'un groupe à l'autre paraît normale en 1866, époque où aucun accident grave n'avait altéré la population. En 1872, le premier groupe, ne présentant qu'un excédent de 0,24 sur le second, est relativement trop faible : c'est que les cinq générations qui le composent ayant subi les effets de la guerre de 1870-1871, ont eu une natalité faible et une mortalité forte (1). En 1876, le premier groupe est régulièrement formé ; mais le second, composé précisément des enfants qui avaient formé le premier groupe au recensement précédent, est inférieur en nombre au troisième. En 1881 et en 1886, l'insuffisance du premier groupe accuse, à la fois, une natalité faible et une imperfection du recensement ; mais, en 1881, le troisième groupe, qui avait formé le premier groupe en 1872 et le second en 1876, présente encore une infériorité marquée.

Les groupes de l'âge adulte. — Les adultes de 16 à 60 ans composent le principal corps d'armée, celui qui travaille le plus et qui est, par excellence, le producteur de la richesse sociale, qui se marie, qui élève les enfants, qui soutient en partie la vieillesse. Il forme la partie centrale de la pyramide et occupe environ les trois cinquièmes de l'édifice total :

En 1866.....	61.9 p. 100	En 1881.....	60.9 p. 100
En 1872.....	61.3 id.	En 1886.....	60.9 id.
En 1876.....	61.0 id.		

La proportion des adultes dans la population totale décroît

mais la régularité de la pyramide fournie par les premiers recensements jusqu'en 1866 inclusivement nous inspire une certaine défiance et nous porte à croire que le chef de la statistique durant cette période a quelque peu accommodé les chiffres conformément à la théorie. Les résultats depuis 1872 paraissent, à cause même de certaines anomalies, être plus sincères.

Nous donnons cependant la suite de ces proportions depuis 1851 pour les deux groupes réunis de 5 à 15 ans, période de 10 ans, qui peut être à peu près considérée comme la période scolaire :

Pour 1851.....	18.0 p. 100	de la population totale.	
» 1856.....	17.9	id.	id.
» 1861.....	17.4	id.	id.
» 1866.....	17.2	id.	id.
» 1872.....	17.7	id.	id.
» 1876.....	17.4	id.	id.
» 1881.....	17.5	id.	id.
» 1886.....	17.8	id.	id.

(1) Voir la note p. 265.

quelque peu, à mesure que l'accroissement de la vie moyenne donne plus d'importance à la catégorie des vieillards.

Ce corps d'armée forme 9 bataillons ou groupes de cinq ans, échelonnés en ordre décroissant, le plus jeune (16 à 20 ans) (1) comprenant à peu près deux fois autant d'individus que le dernier. En 1886, la France avait 3,213,000 habitants de 16 à 20 ans, et n'en avait que 1,803,000 de 55 à 60. Les accidents de la vie, quelquefois aussi les imperfections du recensement altèrent cette ordonnance (2).

Au compte des accidents il convient d'attribuer le nombre relativement faible, en 1876, des hommes de 26 à 30 ans (3) qui avaient porté le poids de la guerre de 1870.

Au compte des imperfections appartient le nombre exagéré de femmes de 21 à 25 ans. Chaque recensement en effet enregistre plus de femmes de cette catégorie que de femmes de 16 à 20 ans, et présente toujours par compensation un groupe trop faible de femmes de 26 à 30 ans : double irrégularité qu'explique le désir de se rajeunir. Les jeunes femmes et surtout les filles n'aimant pas déclarer qu'elles ont passé 25 ans, beaucoup inscrivent sur leur bulletin 24 ou 25, quand elles sont déjà près

(1) La génération de 16 à 20 ans représentait en 1881, 8,67 p. 100 de la population totale. Il est bon de remarquer que l'amointrissement du rapport du premier groupe (0 à 5 ans) augmente proportionnellement celui des autres groupes.

(2) RAPPORT (POUR 100) DE CHAQUE GROUPE D'ÂGE ADULTE DE LA POPULATION TOTALE DANS LES CINQ DERNIERS RECENSEMENTS.

AGES.	1866.	1872.	1876.	1881.	1886.
16 à 20 ans....	8.50	8.44	8.58	8.67	8.47
21 à 25 id.....	8.26	8.79	8.75	9.03	9.45 (*)
26 à 30 id.....	7.86	7.22	7.09	6.82	7.14
31 à 35 id.....	7.32	7.04	7.06	6.97	6.82
36 à 40 id.....	7.06	6.88	6.82	6.78	6.70
41 à 45 id.....	6.53	6.45	6.40	6.40	6.24
46 à 50 id.....	6.17	6.08	6.03	5.95	5.89
51 à 55 id.....	5.47	5.47	5.46	5.46	5.37
56 à 60 id.....	4.64	4.95	4.83	4.83	4.76

(*) L'immigration d'adultes de 21 à 25 ans explique comment les groupes de 16 à 20 ans qui, en 1872, 1876 et 1881 ne représentaient que 8,44, 8,58 et 8,67 p. 100 du total, en représentent 8,75, 9,03 et 9,45 cinq ans après dans les groupes de 21 à 25 ans.

(2) 1,304,294 hommes de 26 à 30 ans et 1,309,730 de 31 à 35 ans ; mais l'immigration modifie les rapports et le recensement de 1881 accuse 1,315,636 hommes de 31 à 35 ans. En 1866, la génération de 26 à 30 ans figurait à raison de 7,86 p. 100, tandis qu'elle ne figurait en 1876 qu'à raison de 7,09.

d'atteindre la trentaine (1). La France n'est pas le seul pays où cette fraude de la coquetterie se pratique et où l'examen attentif de la statistique la découvre.

Il dénonce aussi la négligence des habitants qui, sachant imparfaitement leur âge, se donnent un nombre rond d'années, de sorte que le recensement indique presque toujours un excès d'individus de 30, de 40, de 50 ans, etc.

Nous avons dit que c'était l'âge adulte qui constituait surtout la force productive d'une nation. Le chef de la statistique de Bavière, calculant le nombre d'années qu'avait vécu la population de son pays, d'après le recensement de 1871, a trouvé un total de 141 millions d'années, dont 18 environ pour les générations de 0 à 15 ans, 93 pour celles de 16 à 60 et 31 pour celles de plus de 60 ans (2). Le corps d'armée des adultes est donc celui qui représente de beaucoup la somme la plus considérable d'années vécues. Si l'on considère chaque bataillon de cinq ans en particulier, on voit que ceux de 45 à 55 ans représentent la somme la plus forte d'années et l'on peut, avec M. Mayr, ajouter qu'elle représente aussi la somme d'expérience de la vie la plus considérable.

On peut regretter que la population française ne possède pas un

(1) Voici sur ce point les résultats des recensements de 1876 et de 1886 :

NOMBRE DE FEMMES :

AGES.	AU RECENSEMENT DE 1876.	AU RECENSEMENT DE 1886.
De 16 à 20 ans.....	1.575.024	1.610.911
De 21 à 25 ans.....	1.671.778	1.841.626
	{ 20-21 ans. 318.673 { 21-22 id.. 308.450 { 22-23 id.. 324.247 { 23-24 id.. 334.782 { 24-25 id.. 385.626	{ 361.320 { 346.621 { 371.494 { 371.337 { 390.854
De 26 à 30 ans.....	1.311.557	1.325.131

C'est donc surtout sur la limite de 25 ans qu'il y a le plus de déclarations inexactes. L'exagération a été plus forte en 1886 qu'en 1876.

(2) Voici le résultat de ce calcul fait par M. Mayr, alors chef de la statistique, pour la Bavière, d'après le recensement de 1871 (nombres exprimés en millions d'années).

0 à 5.....	1.4	} 17.8	51 à 55.....	13.4	} 30.8
6 à 10.....	3.6		56 à 60.....	12.1	
11 à 15.....	5.6		61 à 65.....	11.8	
16 à 20.....	7.2		66 à 70.....	8.7	
21 à 25.....	9.0		71 à 75.....	5.9	
26 à 30.....	10.4	} 92.8	76 à 80.....	2.9	}
31 à 35.....	11.1		81 à 85.....	1.2	
36 à 40.....	11.9		86 à 90.....	0.3	
41 à 45.....	12.1		91 à 95.....	0.06	
46 à 50.....	12.8		TOTAL...	141.4	

plus grand nombre d'enfants ; mais il ne faut pas, d'autre part, méconnaître qu'une forte proportion d'adultes est une condition favorable dans le présent, à la richesse et au bien-être, et qu'à cet égard la France est bien partagée (1).

Les groupes de la vieillesse. — La vieillesse commence après 60 ans : c'était l'âge auquel, dans l'antiquité, le romain était dispensé de porter les armes, et c'est aujourd'hui celui de la retraite dans un grand nombre d'administrations.

Ce n'est pourtant pas la fin de la vie active. Moins aptes à l'action, les hommes de plus de 60 ans sont excellents pour le conseil ; ils partagent avec l'âge adulte la direction du travail et ils ont une grande part dans le gouvernement des affaires publiques. Aussi la statistique allemande porte-t-elle, non sans quelque raison, la période de la vie active jusqu'à 70 ans (2). Toutefois la soixantaine est pour beaucoup l'âge du repos ; c'est aussi pour beaucoup le temps des infirmités (3).

Dans le rapport des trois groupes la proportion des vieillards augmente en France (excepté entre 1881 et 1886), précisément parce que celle des enfants diminue. Dans le total de la population elle était de :

44,2 p. 100 en 1866	12,3 p. 100 en 1881
41,6 id. 1872	12,1 id. 1886
41,8 id. 1876	

La mort fait de larges vides dans les bataillons de ce corps d'armée, le plus avancé dans la vie et le plus rapproché du terme fatal. Le bataillon de 60 à 65 ans apporte encore un contingent de 1,1 p. 100 au total (en 1876 et en 1886) ; les sur-

(1) Un statisticien a calculé qu'en 1876 la France comptait, sur 100 habitants, 66,2 adultes de 15 à 65 ans, tandis que la Suisse, qui vient au second rang, en compte 63, que l'Empire allemand en compte moins de 61 et la Grande-Bretagne moins de 60.

(2) Voir, par exemple, *Statistisches Jahrbuch des Deutschen Reich.*

(3) D'après un travail publié par le docteur G. Schærtlin (*Les Mesures de prévoyance en faveur des fonctionnaires et employés fédéraux*, Berne 1889), il résulte que sur 67,630 individus du sexe masculin vivants à l'âge de 20 ans, il restait à :

	COMME ACTIFS.	COMME INVALIDES.
60 ans.....	29.751	6.403
70 ans.....	7.944	12.806
80 ans.....	17	5.990

vivants au-delà de 95 ans n'apportent plus qu'une infime fraction (0,001 p. 100 en 1886).

Dans ces bataillons composés d'hommes et de femmes, le sexe féminin a, depuis l'âge de 45 ans, une supériorité numérique qui s'accuse d'autant plus qu'on avance en âge (1).

L'état civil des groupes. — Le corps d'armée de l'enfance est composé de célibataires, conséquence de la loi française qui n'autorise le mariage des hommes qu'à 18 ans et celui des femmes qu'à 15 ans révolus (2).

Le nombre des gens mariés augmente rapidement dans le corps d'armée des adultes, surtout depuis 21 ans pour les femmes et depuis 25 ans pour les hommes. A 25 ans, on compte à peu près autant de femmes mariées que de filles (3) ; dans le bataillon de 30 à 35 ans on en comptait, en 1876, 980,000 contre 258,000 filles. Pour les hommes, l'égalité se produit vers 28 ans ; le bataillon de 35 à 40 ans compte un million de mariés contre 230,000 célibataires. C'est de 30 à 45 ans qu'il existe dans la société française le plus de couples d'époux. Au-delà de cette période, les gens mariés diminuent en nombre, parce que chaque année la mort en retranche plus que les mariages tardifs n'en ajoutent.

A plus forte raison diminuent les célibataires qui perdent par le décès sans gagner de nouvelles recrues (sinon par l'immigration), et dont les pertes paraissent, surtout dans la vieillesse, plus fortes pour le sexe masculin que pour le sexe féminin.

Il y a une catégorie qui augmente longtemps encore après que les deux autres sont déjà en décroissance ; c'est celle des veufs, qui commence dès l'âge du mariage et qui atteint son maximum entre 60 et 65 ans (4). Pendant que la mort la réduit d'un côté, elle l'enrichit de l'autre en séparant des couples mariés ; cependant, au-delà de 65 ans, cette catégorie subit à son tour la loi

(1) Ainsi, en 1876, il y avait en France, sur 100,000 habitants, 366 hommes et 493 femmes de plus de 80 ans ; en 1886, 442 hommes et 977 femmes.

(2) Le recensement de 1876 porte cependant 19 femmes mariées ; celui de 1881, 3 femmes mariées de 14 à 15 ans ; ce sont sans doute, comme nous l'avons dit, des étrangères, de faux ménages ou des erreurs du recensement.

(3) 164,402 contre 164,735 en 1876, 171,287 contre 204,100 et 1881, 196,722 contre 183,500 en 1886.

(4) Pour cette période d'âge on comptait, en 1876, 140,821 veufs, et, en 1886, 270,605 veuves.

commune de décroissance. Les veuves, étant deux fois plus nombreuses que les veufs, ont la supériorité sur ceux-ci dans tous les groupes.

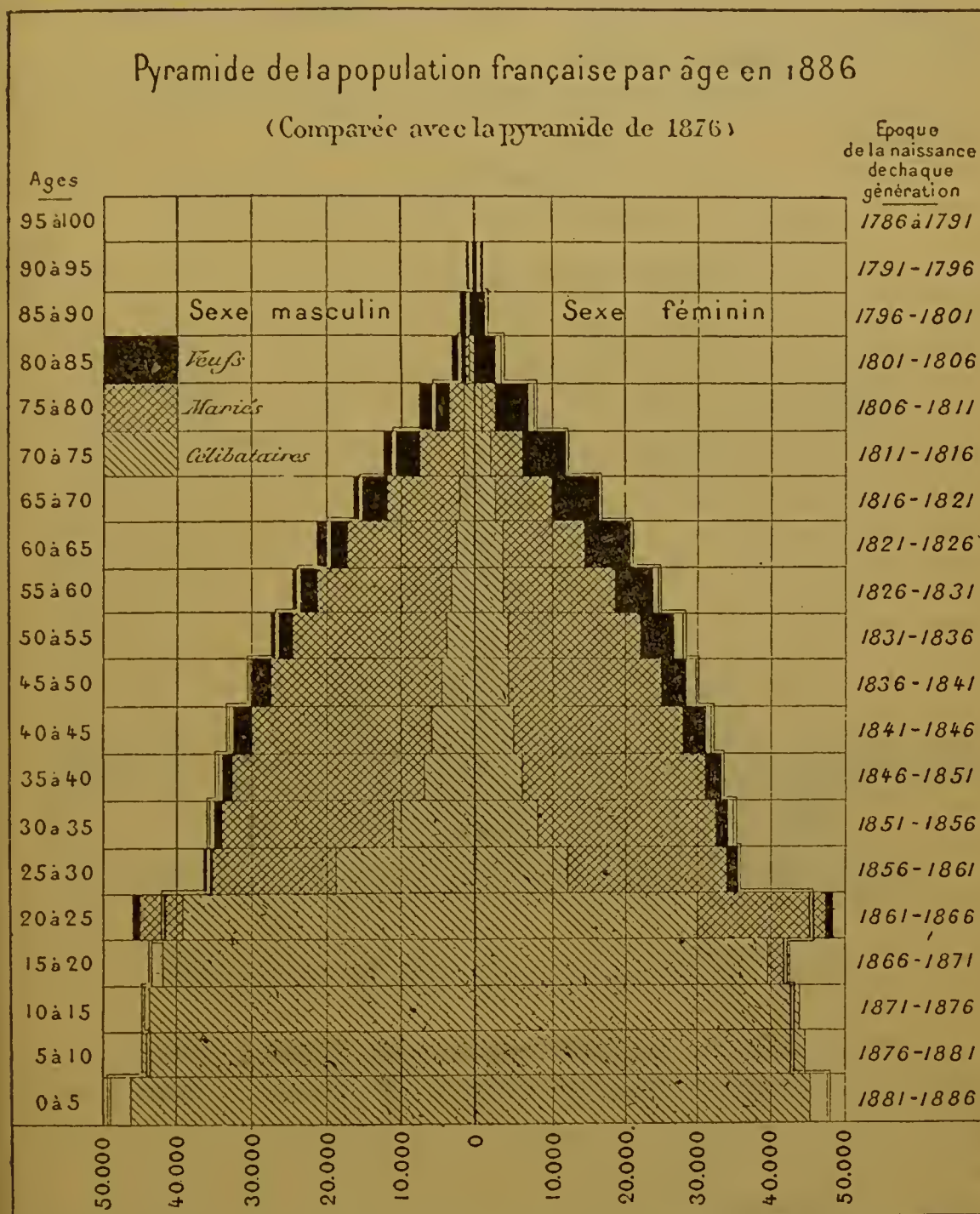


Fig. 109. — Pyramide de la population par âge et par état civil en 1886, comparée à la pyramide en 1876. (La pyramide de 1876 est figurée par deux lignes parallèles dans les parties blanches et une ligne blanche dans les parties noires).

La comparaison graphique du recensement de 1876 avec le recensement de 1886. — Après avoir pris le recensement de 1876, pour fonds principal de l'étude des groupes d'âges, nous pouvons lui comparer la pyramide de la population en 1886 qui représente l'état le plus récent de la population française et la com-

parer avec celle de 1876. Les différences sont peu considérables ; quelques-unes peuvent même avoir pour cause des imperfections du recensement autant que des changements réels dans l'état de la population. C'est ainsi que les omissions de jeunes enfants altèrent davantage la figure de 1886.

Sur cette pyramide sont distingués le sexe et l'état civil des personnes.

FINISTÈRE.

Age moyen, population totale : 25 ans, 8 mois, 10 jours.

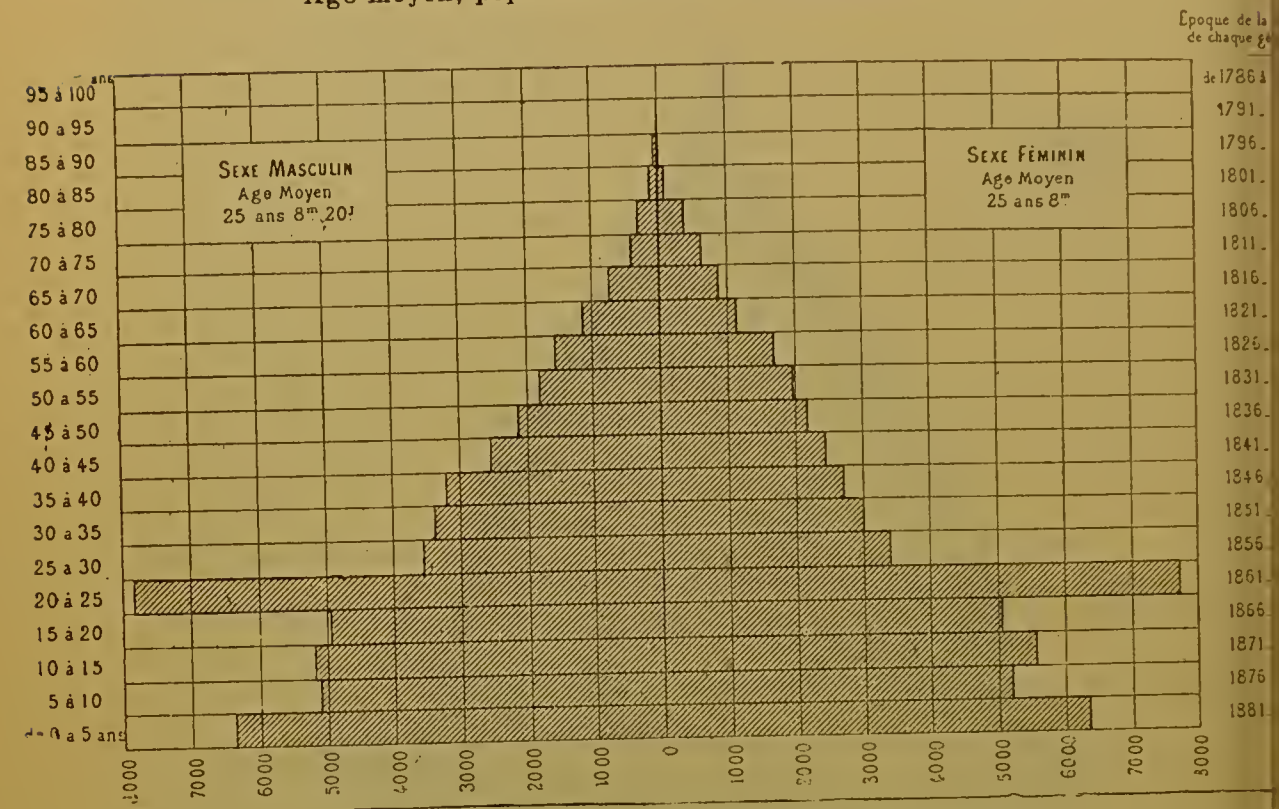


Fig. 110. — Pyramide de la population du département du Finistère (1).

La pyramide de la population par départements. — La pyramide de la population ne saurait être la même dans tous les départements, puisque la natalité et la mortalité n'y sont pas les mêmes et que l'émigration et l'immigration sont, en outre, des causes de différence.

Le volume du dénombrement de 1886 renferme, pour la première fois, de curieux documents relatifs à ces différences.

(1) Les trois figures du Finistère, de la Seine et de l'Eure nous ont été communiquées par M. Turquan. Ces figures étant à la même échelle, il est facile de comparer combien il y a, sur 10,000 habitants, de personnes de chaque âge et de chaque sexe dans chacun des départements.

La pyramide des départements à forte natalité a une base large. Exemple : le Finistère (voir fig. n° 110), le Pas-de-Calais, le Nord, la Meuse, Meurthe-et-Moselle, les Vosges, la Corse.

Celle des départements d'où l'on émigre présente un retrécissement très prononcé de la partie centrale. Exemple : plusieurs départements de la région pyrénéenne (voir fig. n° 111), du Massif central, de la Savoie et de la Bretagne.

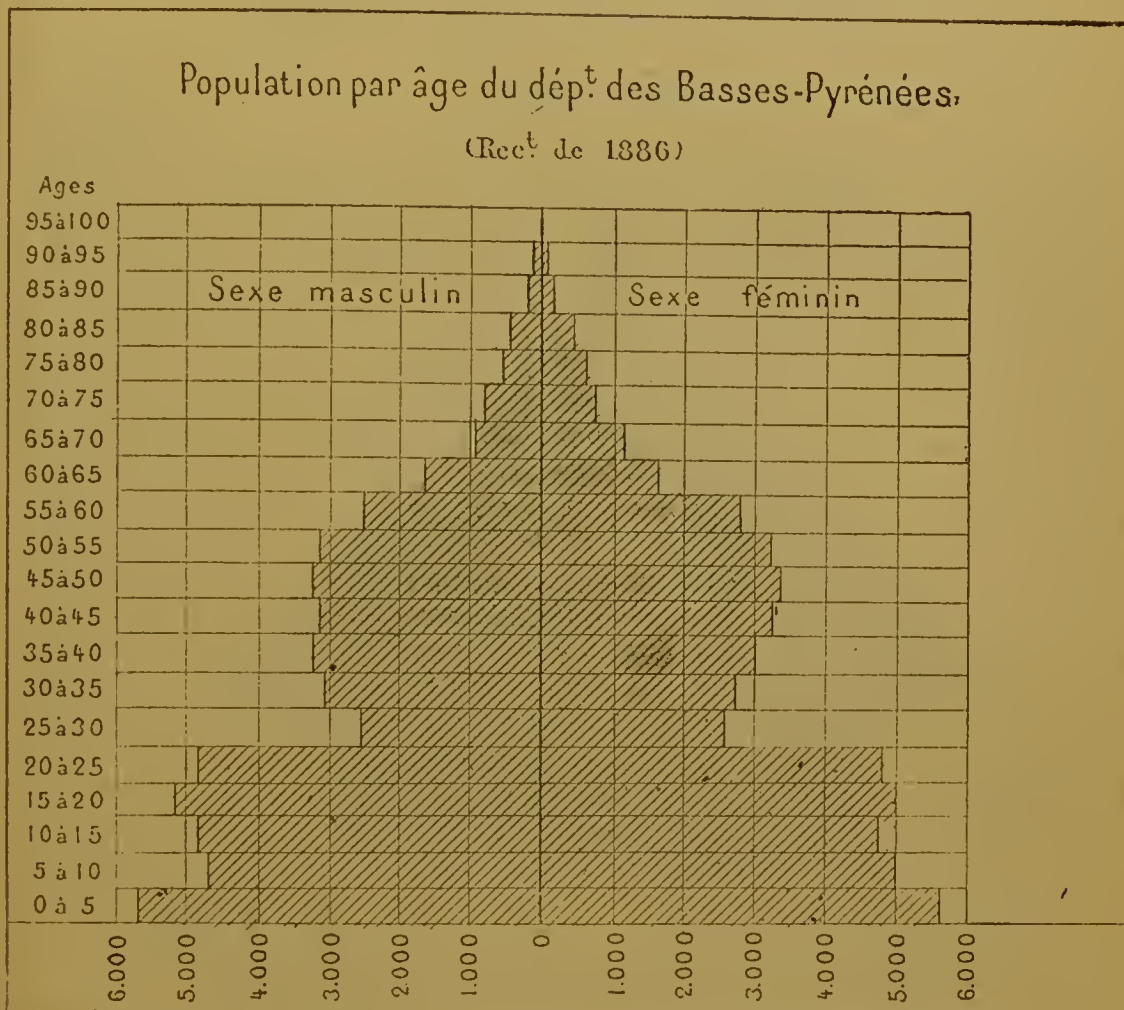


Fig. 111. — Pyramide de la population du département des Basses-Pyrénées.

Celle des départements où l'on immigre présente, au contraire, un renflement anormal de la partie centrale. Exemple : la Seine (voir fig. n° 112), la Gironde, le Rhône, la Haute-Garonne. Les populations urbaines, dont nous parlerons plus loin (1), ont presque toutes un groupement analogue.

Celle des départements qui ont une faible natalité a une base

(1) Livre II, ch. xvii.

relativement trop étroite. Exemple : la Normandie, avec l'Eure (voir fig. n° 113), l'Eure-et-Loir et la Sarthe, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et le Gers.

Un département peut participer à la fois de deux groupes. Ainsi la pyramide du Finistère porte le caractère d'une forte natalité et celui d'une nombreuse immigration de personnes âgées

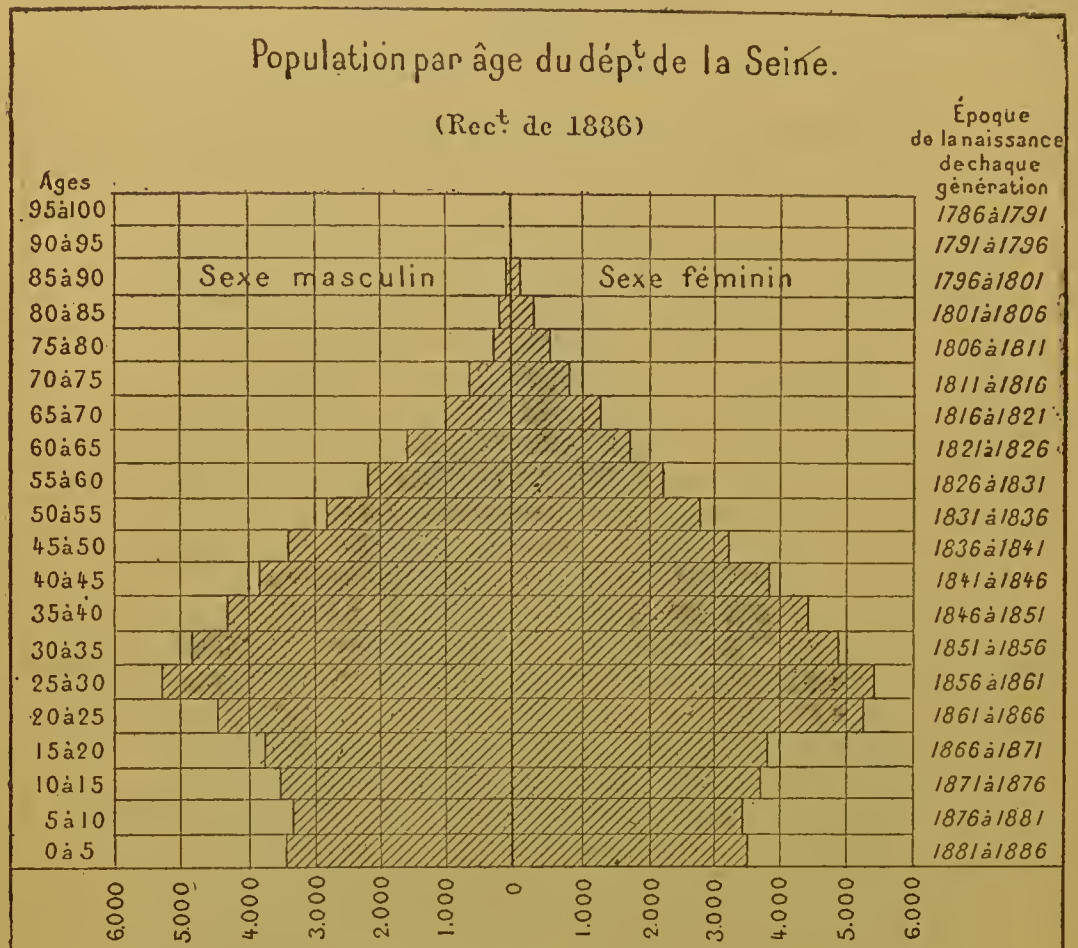


Fig. 112 — Pyramide de la population du département de la Seine.

de 20 à 25 ans à cause de la garnison, des ouvriers du port de Brest et des femmes que cette colonie d'hommes attire.

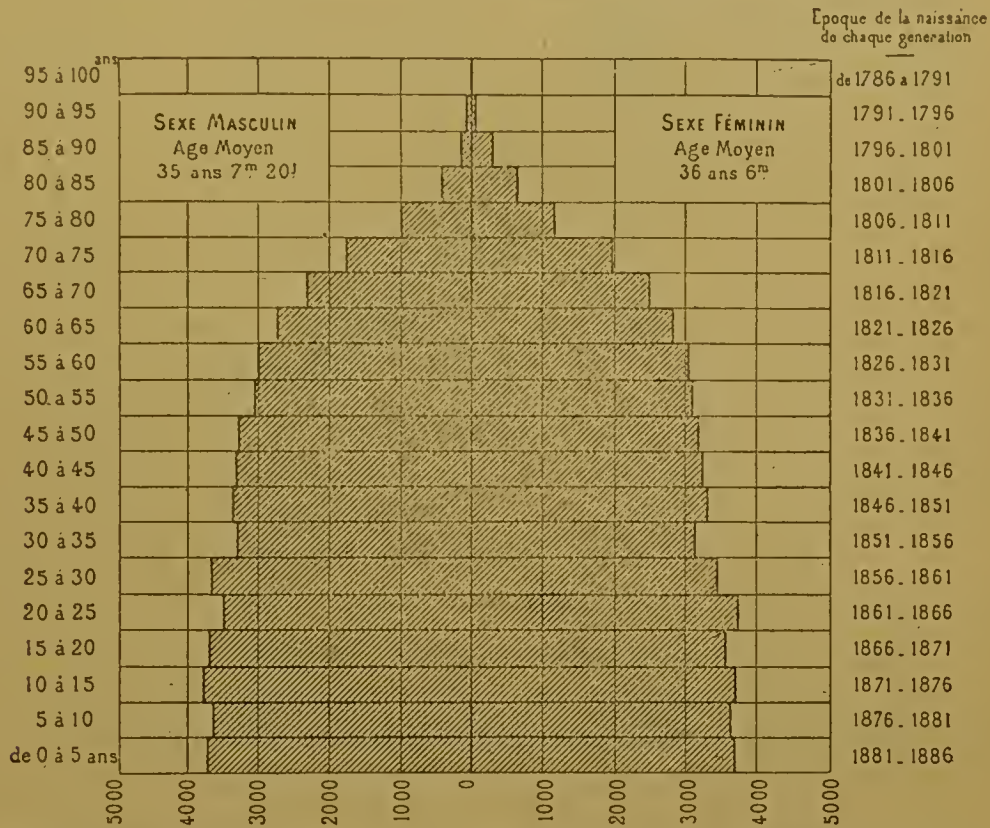
La population par âge de la France comparée à celle de l'étranger. — S'il y a de telles différences d'un département à l'autre, il n'est pas étonnant qu'il y en ait de grandes entre les États. Elles sont moindres pourtant en général, parce que les États ont, sauf de rares exceptions, une population à peu près normale, c'est-à-dire dont toutes les parties sont à peu près équilibrées, tandis qu'il n'en est pas toujours ainsi pour une petite fraction de territoire, comme un département ou une ville.

La comparaison est instructive. Il n'est pas inutile de la présenter sous diverses formes.

Nous donnons d'abord, sous forme de courbe et, sans distinguer les sexes, la comparaison de la France avec la Norvège et les États-Unis (voir fig. n° 114). La ligne de la France se prolonge beaucoup moins vers la base que celle des autres pays, parce

EURE.

Age moyen, population totale : 36 ans, 1 mois, 10 jours.



0 à 5 ans. Dans le département de l'Eure, la natalité est très faible et la proportion des adultes des deux sexes est très considérable.

Fig. 113. — Pyramides de la population du département de l'Eure.

qu'elle est établie sur une proportion bien moindre d'enfants et d'adolescents, tandis qu'elle l'emporte pour presque tous les âges à partir de 30 ans sur les États-Unis et même sur la Norvège, caractérisée cependant par une solide vitalité (1). La Norvège représente aujourd'hui, sous le rapport du groupement par âge, un état analogue à celui de la France vers la fin du xviii^e siècle,

(1) Cette supériorité de la France ne tient pas seulement à la faible proportion des petits enfants ; car elle apparaît encore manifestement lorsqu'on compare, ainsi que

quoiqu'à d'autres égards elle soit dans une situation démographique bien meilleure (1).

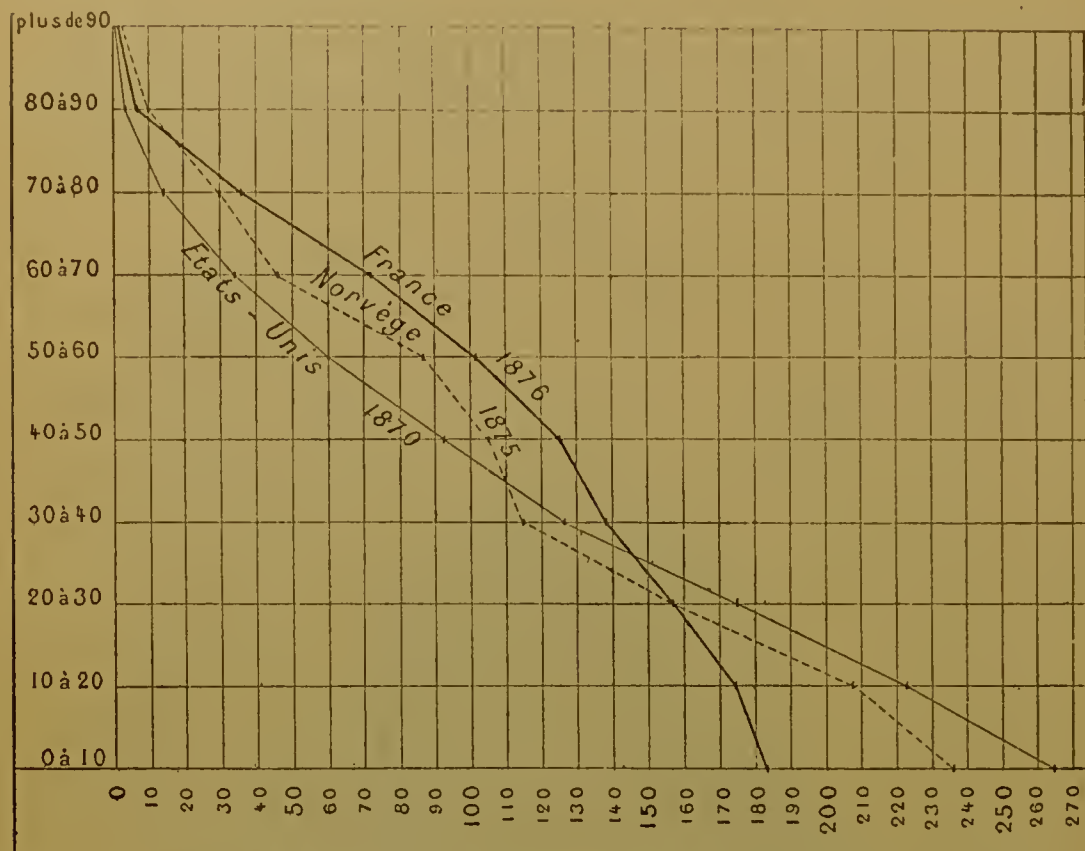


Fig. 114. — Courbe de la population par âge comparée en France, en Norvège et aux États-Unis.

Cette figure et le tableau suivant (qui, outre la France, les

l'a fait M. Perozzo (voir *Studi sulla composizione.....*), la population par âges au-dessus de 10 ans dans plusieurs États.

ÉTATS.	SUR 1,000 INDIVIDUS, AGÉS DE PLUS DE 10 ANS, IL Y EN AVAIT :			
	De 10 à 30 ans	De 31 à 50 ans	De 51 à 70 ans	De plus de 70 ans.
France (1881).....	403	320	219	58
Royaume-Uni (1881).....	504	296	161	39
Empire allemand (1880).....	476	312	178	34
Italie (1881).....	451	318	191	40
Suède (1880).....	456	298	201	44
États-Unis (1880).....	541	298	134	27

(1)

GROUPES D'ÂGE.	NORVÈGE en 1875.	FRANCE en 1778.
0 à 20 ans.....	422	440.4
20 à 60 ans.....	494	489
Plus de 60 ans.....	84	70.6

États-Unis et la Norvège, contient la moyenne générale de l'Europe et le Japon), font voir trois caractéristiques de la population française par âge : un petit nombre d'enfants, une forte proportion d'adultes et un très grand nombre de vieillards.

RAPPORT PAR 1,000 HABITANTS SANS DISTINCTION DE SEXES (1).

AGES.	JAPON. 1887.	ETATS-UNIS 1870.	NORVÈGE. 1875.	Moyenne de L'EUROPE (2) 1870.	FRANCE 1876.
0 à 10 ans.....	230	264	235	230	184
11 à 20 id.....	190	228	209	192	174
21 à 30 id.....	154	176	159	164	158
31 à 40 id.....	144	128	115	134	130
41 à 50 id.....	112	93	105	111	124
51 à 60 id.....	82	60	87	85	103
61 à 70 id.....	57.3	34	49	55	73.5
71 à 80 id.....	25.3	14	30	24	36
81 à 90 id.....	5	3	10	5	8
Plus de 90.....	0.2	0.4	0.9	0.4	0.5
Age inconnu ...	0.2	»	»	»	»

D'un recensement à l'autre, tant que les conditions sociales n'ont pas été sensiblement modifiées, il se produit dans la même population moins de différences qu'il n'y en a entre deux populations se trouvant, comme la France et l'Italie, dans les conditions démographiques différentes (3). Les deux figures ci-jointes (voir fig.

(1) Ce tableau est tiré en grande partie des *Etudes démographiques, Recensement de 1876, Norvège*, page 47, publication officielle du bureau de statistique de Norvège. La même comparaison faite par M. Perozzo (voir le *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. I, p. 186 et le mémoire déjà cité *Studi sulla composizione...*) pour l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empire allemand, l'Autriche, la Suisse, la Suède et les États-Unis (recensement de 1880), donne des résultats analogues.

(2) Moins la Russie, la Finlande, l'Espagne, le Portugal et la péninsule Pélasgique.

(3) Nous avons montré cette constance pour la France depuis 1866. Le tableau suivant fait voir qu'elle a été constatée aussi depuis 1846 en Belgique.

GROUPES D'AGE.	PROPORTION POUR 100 DE CHAQUE GROUPE D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE			
	1846.	1856.	1866.	1880.
0 à 1 an.....	2.2	3.0	2.8	2.7
2 à 5 ans.....	9.4	7.8	11.4	9.7
6 à 10 id.....	10.9	9.8	10.2	11.1
11 à 15 id.....	9.8	9.7	9.1	10.0
16 à 20 id.....	9.0	9.4	8.5	9.2
21 à 30 id.....	16.4	16.5	16.2	15.5
31 à 40 id.....	13.5	14.0	13.0	12.7
41 à 50 id.....	11.8	11.6	11.0	10.7
51 à 60 id.....	7.8	9.4	8.7	8.7
61 à 70 id.....	5.5	5.5	6.2	5.9
71 à 80 id.....	2.7	2.7	2.4	3.1
Plus de 80 ans.....	0.8	0.6	0.5	0.7
	100.	100.	100.	100.

n° 115 et 116), l'une pour l'Italie, l'autre pour l'Angleterre (1), avec la distinction des sexes, en fournissent la preuve et montrent une fois de plus comment, dans ces deux pays, la base est plus large et le centre est moins renflé qu'en France. La figure de l'Angleterre se rapproche de la figure théorique; celle de l'Italie, ayant une base plus étroite, se rapproche un peu plus de la France.

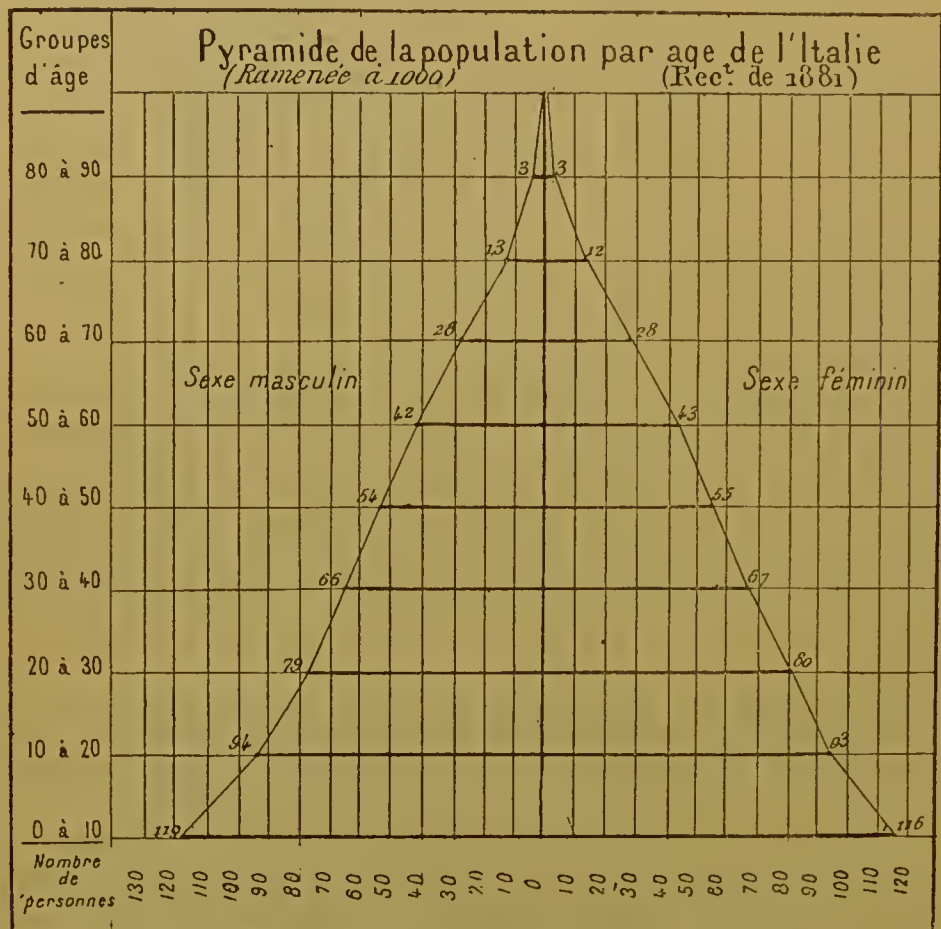


Fig. 115. — Pyramide de la population de l'Italie par âge (2).

Si, en France, les groupes de l'âge adulte présentent un renflement qui est la conséquence de la vitalité relative des enfants et de l'importance de l'immigration, il y a des Etats où la partie centrale de la figure se trouve quelque peu amaigrie par l'émigration; parmi ces derniers sont l'Italie, la Norvège, les Iles Britanniques, l'Allemagne.

(1) M. Mayr (*opere citato*, p. 148), comparant la population par âge de la France (1876) et de l'Empire allemand, a trouvé que la proportion était inférieure, en France, pour tous les groupes d'âges (groupes quinquennaux) jusqu'à 30 ans, égale de 30 à 35 ans et supérieure de 35 à 100 ans. Les 25 premières années formaient en France 44 p. 100 du total et dans l'Empire allemand 52 p. 100.

(2) Cette figure et les suivantes diffèrent un peu par l'aspect des figures précédentes

Les pays de colonisation, dans lesquels l'immigration fait affluer des adultes, ont une tendance à présenter une image opposée (1); mais cette influence, qui élargit la partie centrale, y est presque

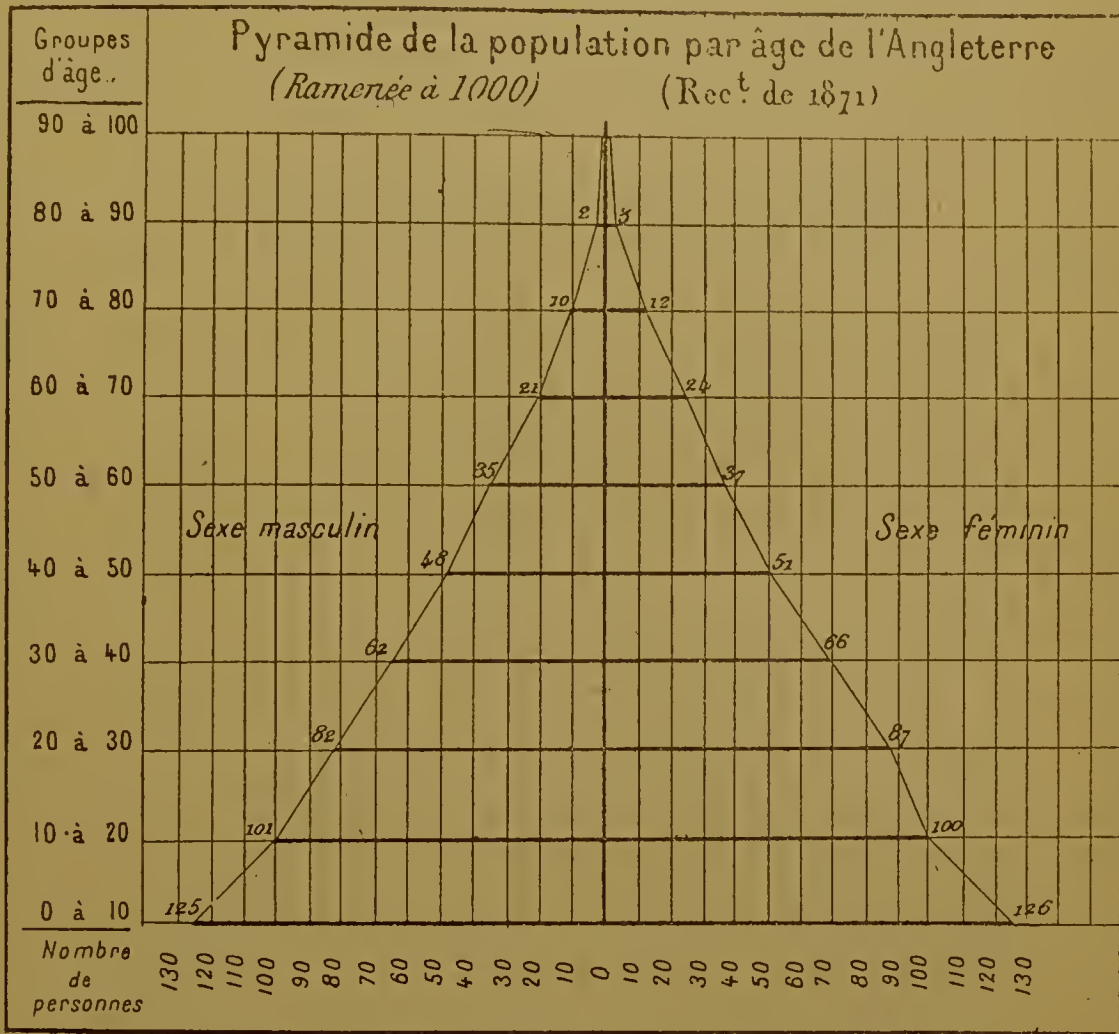


Fig. 116. — Pyramide de la population de l'Angleterre par âge.

du même genre. Les groupes d'âges y sont représentés seulement par des lignes épaisses dont les extrémités sont réunies par une ligne fine, figurant la pyramide.

(1) Les villes, qui sont des centres d'immigration, et les campagnes, qui sont au contraire des foyers d'émigration, ont, sous ce rapport, des tendances opposées, à l'étranger comme en France. Ainsi, sans entrer dans le détail qui sera exposé au chapitre des agglomérations urbaines, nous pouvons dire que le recensement de 1871 en Bavière avait donné les résultats suivants :

GROUPES D'AGES.	Rapport p. 100 des habitants de chaque groupe dans les	
	Campagnes.	Villes.
0 à 15 ans.....	32.4	27.3
15 à 45 ans.....	42.3	49.7
Plus de 45 ans.....	25.3	23.0
	1.000	1.000

toujours contrebalancée par le grand nombre d'enfants provenant soit d'une forte natalité, soit d'une faible mortalité qui, l'une et l'autre élargissent la base. On peut s'en rendre compte en jetant les yeux sur les trois figures ci-après (voir les fig. nos 117, 118 et 119), dressées d'après le recensement de 1870. La première représente la population totale des États-Unis, la seconde

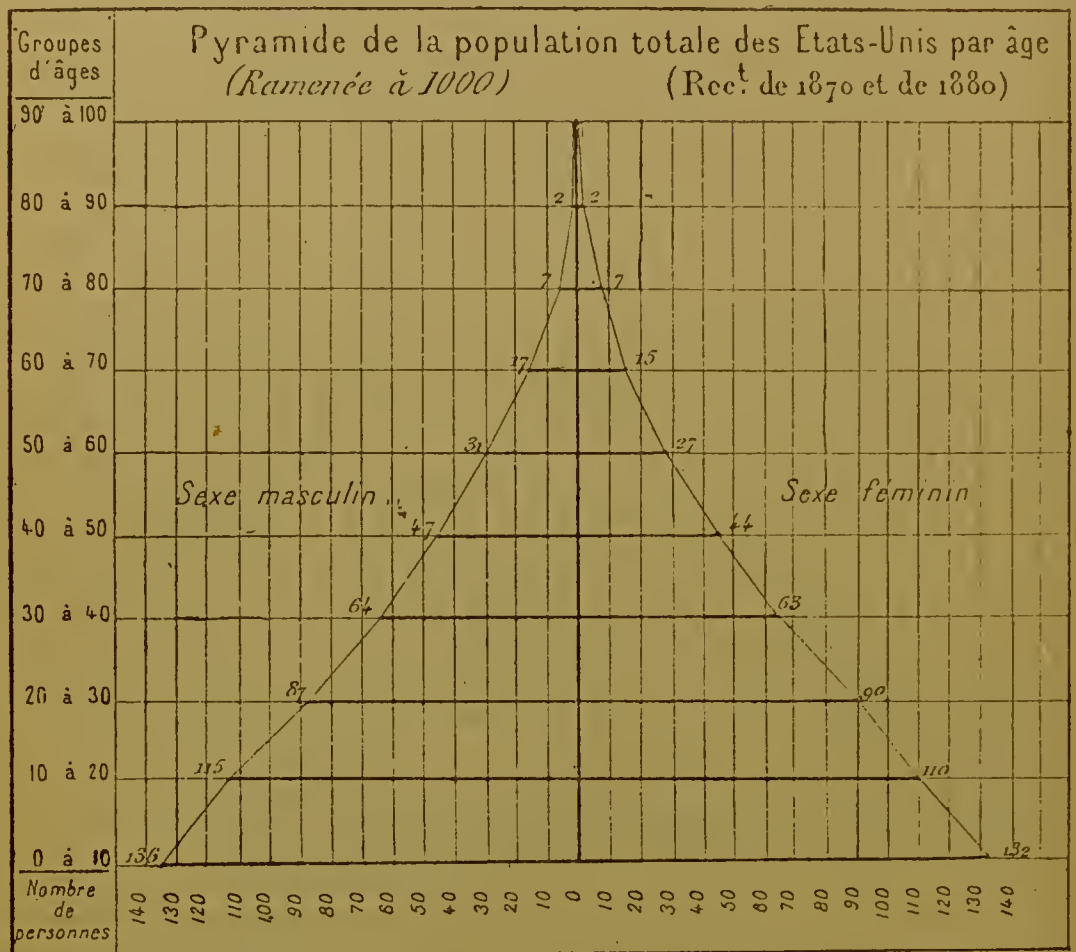


Fig. 117. — Pyramide de la population totale par âge des États-Unis.

la population née aux États-Unis qui contribue à l'élargissement de la base, et la troisième la population née à l'étranger qui occasionne le renflement du centre.

L'influence de l'immigration se marque d'une manière bien plus frappante dans les territoires des États-Unis dont la population est de date récente (voir page 283 la fig. n° 120 représentant la population par âge et par sexe dans le Wyoming en 1870). Là, les adultes dominent, le nombre des hommes présente un excédent considérable sur celui des femmes et les petits enfants commencent à augmenter en nombre avec les nouvelles familles : ce

sont les adolescents qui manquent le plus. On remarque une disposition du même genre dans beaucoup de pays d'immigration (1). Même, lorsque les adultes n'y sont pas en excès, le sexe masculin a généralement une prédominance marquée, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut (2) et, lorsque les mœurs sont telles que le sexe féminin éprouve une répugnance invincible ou une grande diffi-

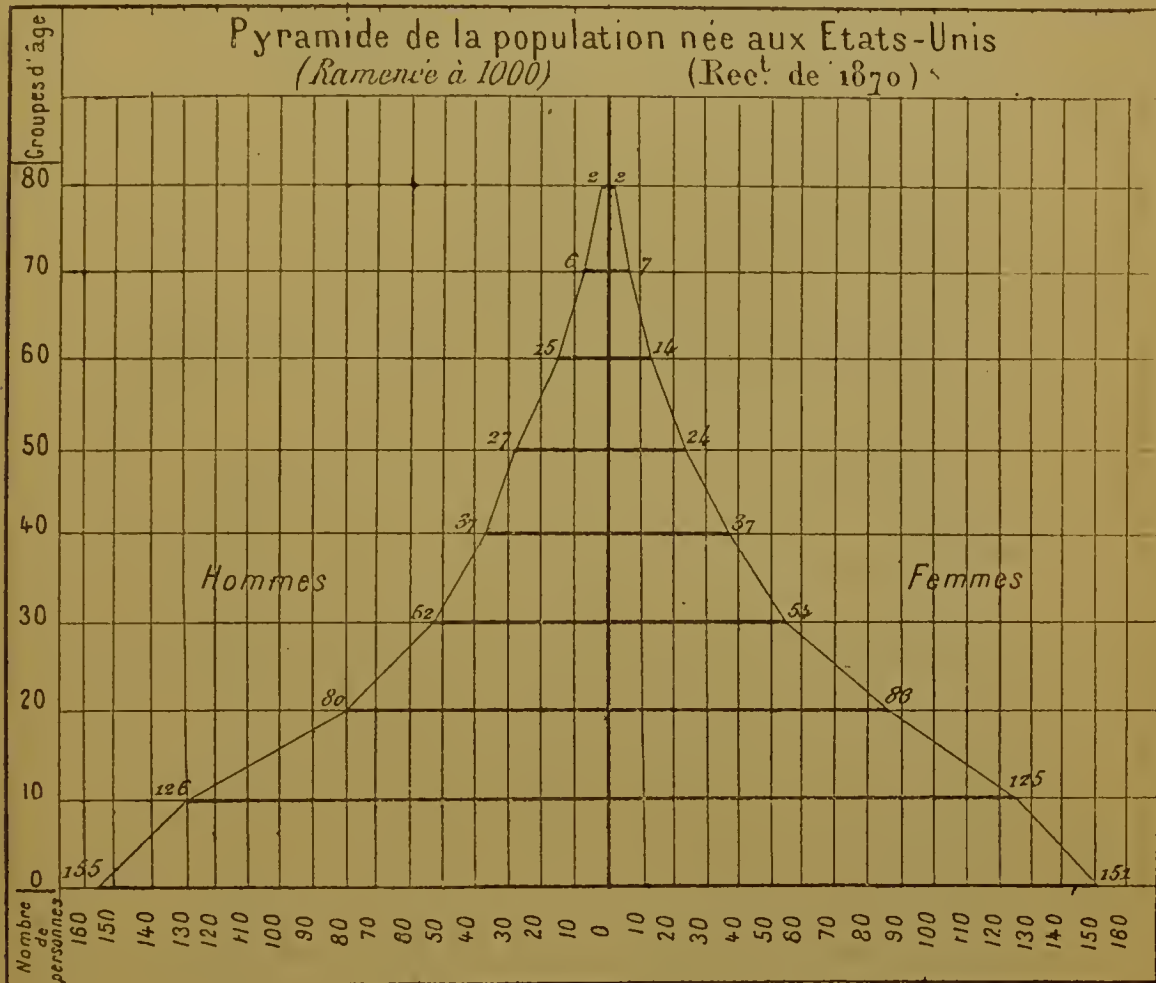


Fig. 118. — Pyramide de la population par âge née aux États-Unis.

culté à émigrer, la composition de la population immigrée est encore plus anormale : c'est ce qui a lieu pour les Chinois, grief dont se sont armés les ouvriers américains pour demander leur proscription.

(1) Aux États-Unis, la même anomalie se produisait en 1880, quoique d'une manière un peu moins frappante dans le Montana, le Dakota, le Colorado, l'Arizona, le Nevada.

(2) On peut le voir par la figure de la population par âge d'une des colonies australasiennes au recensement de 1881 (voir fig. n° 121, à la fin du chapitre, page 284). Non seulement la Nouvelle-Zélande a moins de femmes ; mais, par une conséquence de la moindre immigration du sexe féminin, la courbe par âges de ce sexe est beaucoup plus régulière que celle du sexe masculin.

En écartant les anomalies qui sont des exceptions et dont les causes sont connues, il est certain qu'entre les pyramides représentant la population des grands États, lesquels sont régulièrement et depuis longtemps constitués, la ressemblance est beaucoup plus frappante que les différences. Les proportions géné-

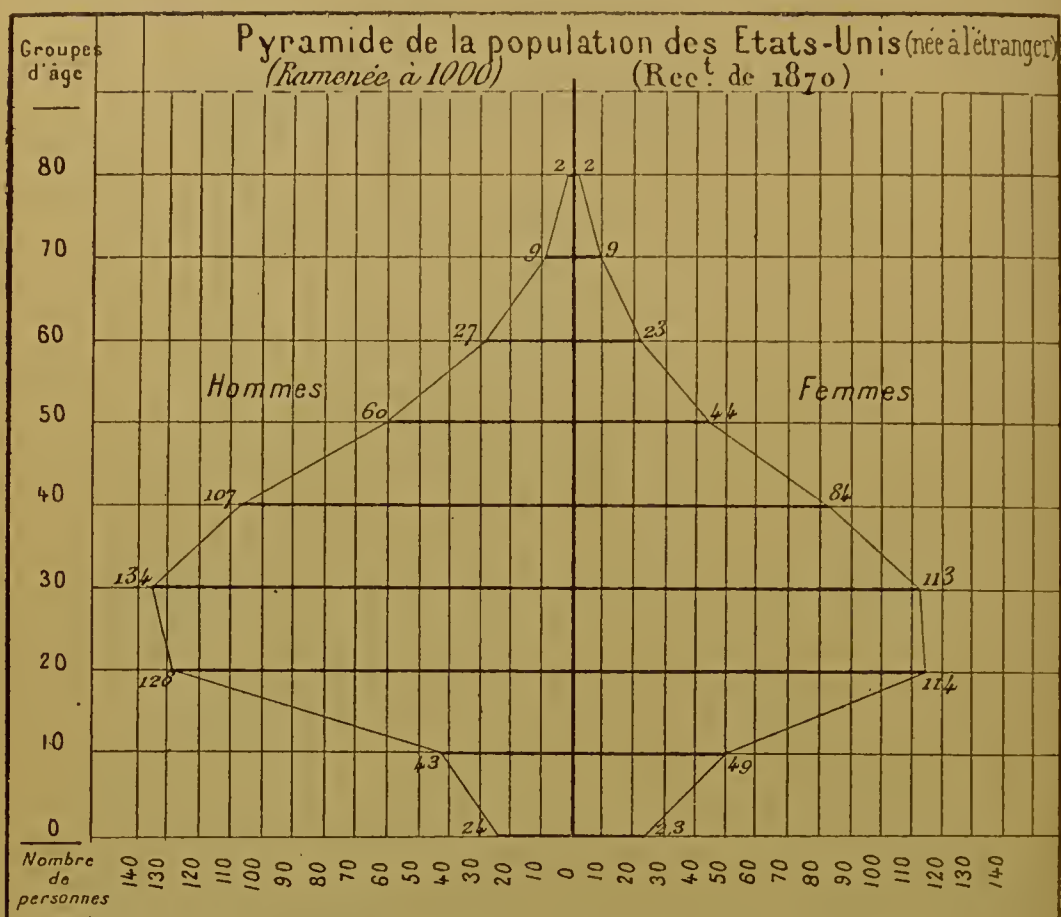


Fig. 119. — Pyramide de la population par âge des États-Unis née à l'étranger.

rales du groupement par âge peuvent être considérées comme une loi démographique (1).

Les hommes de l'âge adulte constituent la force militaire des États, comme ils sont les principaux agents de la production de la richesse. Il est intéressant de comparer sous ce rapport les grandes puissances européennes. Le tableau suivant fournit ce renseignement pour cinq États. L'Empire allemand y occupe le premier rang, par le nombre absolu de ses adultes, mais non

(1) Voir à ce sujet le travail de M. Perozzo dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. I.

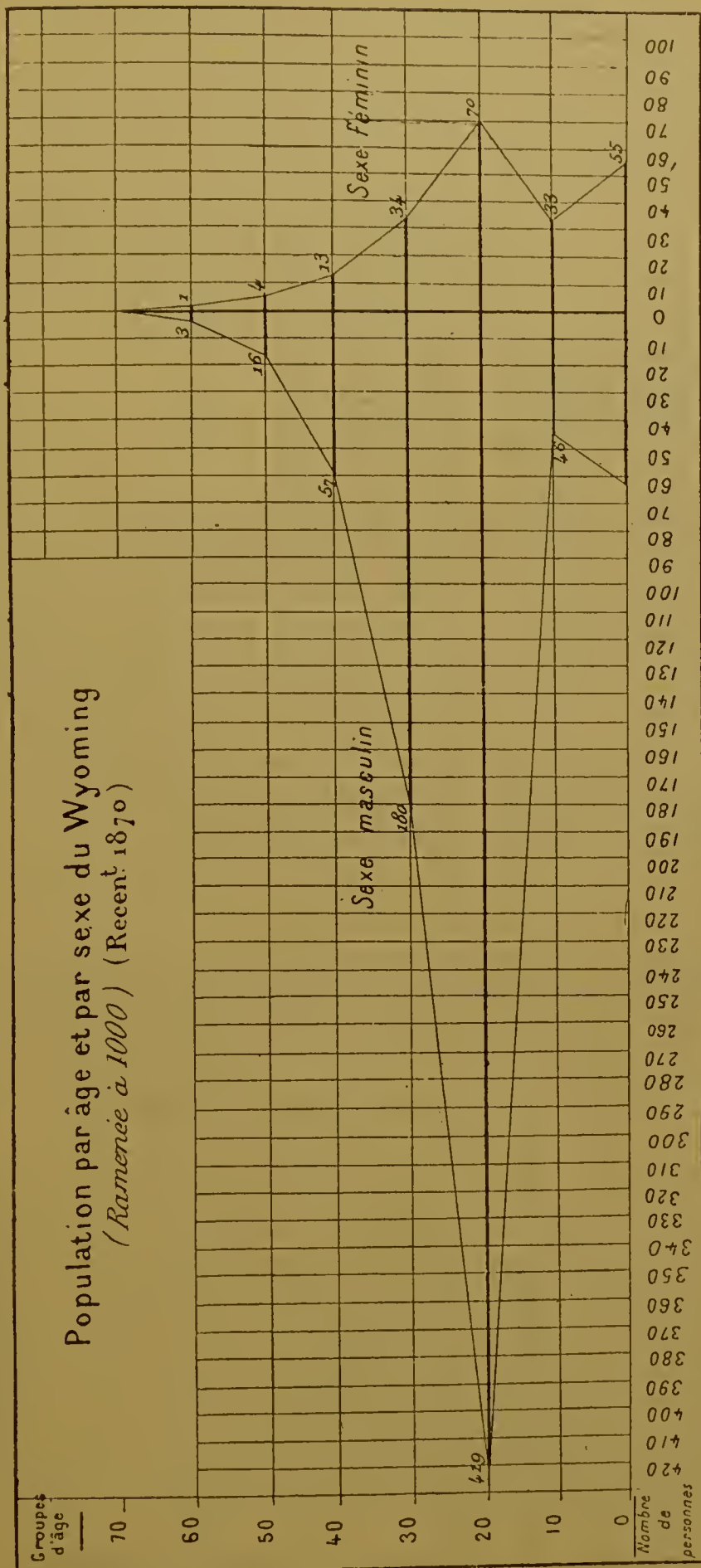


Fig. 120. — Figure de la population par âge du Wyoming.

par le rapport de ces adultes à la population totale ; la France, ou la proportion d'adultes est plus grande que dans les autres pays, vient au second, l'Autriche Hongrie au troisième ; puis, au quatrième et au cinquième, le Royaume-Uni et l'Italie.

	Nombre d'hommes de 15 à 60 ans au dernier recensement.	Rapport pour 100 à la population totale du sexe masculin.	Rapport à la popu- lation totale (sexes masc. et fém. réunis)
France (1886).....	11.514.048	60.9	30.3
Empire allemand (1885).....	12.884.436	52.2	27.5
Royaume-Uni de Grande-Bre- tagne et d'Irlande (1881).	9.366 256 (1)	55.2	26.8
Autriche-Hongrie (1880)....	10.744.660	57.7	28.3
Italie (1881).....	8.311.667	58.2	29.2

Les groupes d'âge par sexes en France et à l'étranger.
— Nous savons qu'il naît plus de garçons que de filles, et qu'il meurt à presque tous les âges plus d'individus du sexe masculin que du sexe féminin. La conséquence est que la population par âge compte dans les premiers groupes de la vie plus de garçons que de filles. C'est en général entre 15 et 20 ans que le sexe féminin prend un avantage qui s'accuse d'autant que les générations avancent dans la vie, si bien que vers le terme il reste environ 3 femmes pour 2 hommes en Europe.

(1) La population de l'île du Man, des îles du Canal, les militaires sous les armes et les équipages des navires marchands à l'étranger ne sont pas compris dans ce total.

FIGURE FAISANT SUITE A LA NOTE DE LA PAGE 281.

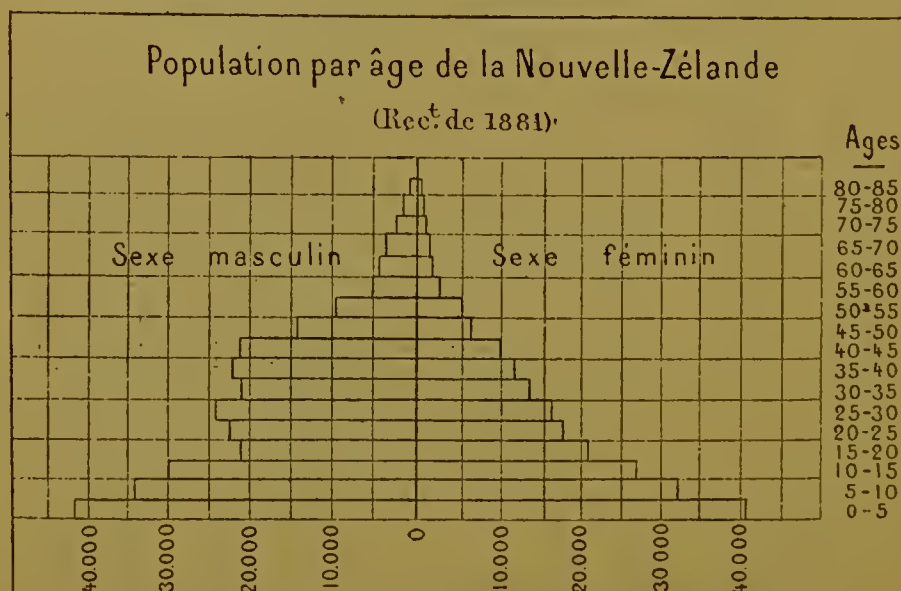


Fig. 121. — Pyramide de la population par âge de la Nouvelle-Zélande.

Le sexe féminin ne paraît prendre cet avantage que beaucoup plus tard au Japon ; mais, par compensation, la supériorité du sexe féminin dans la vieillesse est si grande qu'elle étonne.

ANS.	NOMBRE DE FEMMES SUR 1,000 HOMMES DE CHAQUE GROUPE D'AGE (1).				
	FRANCE	NORVÈGE	EU OPE(2)	ÉTATS-UNIS	JAPON
	1876.	1875.	1870.	1870.	1887.
0 à 5 ans.....	978	971	991	968	977
6 à 10 id.....	979	973	991	973	977
11 à 15 id.....	970	968	981	967	976
16 à 20 id.....	990	986	1.030	1.028	971
21 à 25 id.....	1.074	1.090	1.061	1.032	972
26 à 30 id.....	1.005	1.135	1.057	1.019	968
31 à 40 id.....	986	1.103	1.033	978	945
41 à 50 id.....	998	1.069	1.032	911	929
51 à 60 id.....	1.032	1.071	1.029	853	987
61 à 70 id.....	1.032	1.134	1.054	922	1.081
71 à 80 id.....	1.091	1.255	1.085	999	1.333
81 à 90 id.....	1.317	1.387	1.253	1.136	1.569
91 à 100 id.....	1.937	1.966	1.464	1.340	2.252
Plus de 100.....	»	2.667	1.605	1.447	4.300
Moyenne.....	1.008	1.047	1.025	972	980

(1) Ce tableau est extrait des *Études démographiques*. — Recensement de la Norvège 1876, p. 39.

(2) Sans la Russie, la Finlande, l'Espagne, le Portugal et les États de la péninsule Pélasgique.

CHAPITRE XVI

LA LONGÉVITÉ ET LES TABLES DE SURVIE

Sommaire. — La construction des tables de survie. — L'histoire sommaire des tables de survie. — Le progrès de la vitalité française d'après les tables de survie. — Les tables françaises dressées sur des têtes choisies en France. — La survie de la France comparée à celle des pays étrangers. — La vie probable. — La vie moyenne. — Les centenaires. — Les conclusions.

La construction des tables de survie. — Comme les bataillons d'une armée qui vient de faire campagne, les groupes de générations qui composent une population sont diminuées par des pertes d'autant plus considérables qu'elles ont été engagées plus longtemps et plus rudement dans la lutte.

Il y a pourtant une différence radicale entre une armée et une population. La première ramène d'une campagne des bataillons que le feu de l'ennemi et les fatigues n'ont fait qu'entamer. Dans la carrière de la vie, aucune génération ne revient à son point de départ; toutes marchent constamment en avant durant un siècle environ, souvent moins, rarement plus, semant la route de leurs morts jusqu'au point où le dernier des survivants tombe.

Tenir registre des déchets successifs qui réduisent ainsi jusqu'à épuisement une génération dans le cours de son existence, c'est dresser une table de mortalité, laquelle, suivant l'expression introduite par Guillard, devient une *table de survie* lorsqu'on enregistre le nombre des survivants à chaque âge au lieu du nombre des décédés. Quelquefois même, les tables expriment les deux nombres, qui sont complémentaires l'un de l'autre.

Une table de survie a d'intimes rapports avec la dîme mortuaire et avec le tableau de la population par âge (1). Toutefois, les trois notions sont distinctes.

(1) En ramenant la population au nombre de 100,000 individus et en retranchant de

La table de survie est l'histoire d'une génération idéale — idéale, quel qu'ait été le procédé employé pour dresser cette table — qui est prise comme type de la vitalité d'un groupe d'individus ; la dîme mortuaire est le tribut que chaque groupe d'âges d'une certaine population paye à la mort, soit pendant une année déterminée, soit annuellement en moyenne pendant une certaine période ; le tableau par âges est l'image, à un instant donné, d'une population qui comprend une centaine de générations ayant eu des chances diverses de mortalité et ayant d'ordinaire subi des modifications par l'émigration et l'immigration.

La table de survie procède cependant à peu près comme la dîme mortuaire et peut être déduite d'un document de ce genre.

ce nombre, à chaque période, la dîme mortuaire, on obtient une liste mortuaire qui montre clairement comment se réduit peu à peu une génération ou, ce qui revient au même, comment la suite des générations se compose de bataillons de moins en moins nombreux, suivant l'image pittoresque de Süssmilch.

Si la mortalité était de 22,07 p. 100 de 0 à 1 an et qu'on calculât sur 100,000 naissances, il resterait à 1 an $100,000 - 22,070 = 77,930$; de 1 à 5 ans, avec une mortalité, de 3,57, il resterait $77,930 - 3,570 = 75,360$... C'est ainsi qu'a calculé Quetelet.

Le docteur Bertillon a proposé et appliqué une formule plus précise qui a été appliquée par la Statistique générale de France et dont voici le résultat :

LISTE MORTUAIRE ET LISTE DE SURVIE DRESSÉES POUR 1861-1865 PAR LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE

(Sur 100,000 vivants à 0 âge) :

AGE.	LISTE MORTUAIRE.	AGE.	LISTE DE SURVIE.
0 à 1 an.....	19.880	0 an.....	100.000
1 à 5 ans.....	10.683	1 an.....	80.120
5 à 10 id.....	2.667	5 ans.....	69.437
10 à 15 id.....	1.688	10 id.....	66.770
15 à 20 id.....	2.226	15 id.....	65.082
20 à 25 id.....	2.902	20 id.....	62.856
25 à 30 id.....	2.578	25 id.....	59.954
30 à 35 id.....	2.520	30 id.....	57.376
35 à 40 id.....	2.477	35 id.....	54.856
40 à 45 id.....	2.749	40 id.....	53.376
45 à 50 id.....	2.953	45 id.....	49.630
50 à 55 id.....	3.708	50 id.....	46.677
55 à 60 id.....	4.482	55 id.....	42.969
60 à 65 id.....	6.169	60 id.....	38.487
65 à 70 id.....	7.208	65 id.....	32.318
70 à 75 id.....	6.214	70 id.....	25.050
75 à 80 id.....	7.998	75 id.....	16.836
80 à 85 id.....	5.849	80 id.....	8.838
85 à 90 id.....	2.396	85 id.....	2.989
90 à 95 id.....	519	90 id.....	593
95 à 100 ans.....	6	95 id.....	74
Plus de 100 ans.....	5	100 ans.....	5

D'une génération quelconque, le calculateur retranche successivement, année par année, le contingent de la mort dont la dime indique le taux ; il note à chaque coup de ciseau la portion qu'il retranche et celle qui reste et ne s'arrête dans son travail d'élimination que lorsqu'il n'y a plus d'étoffe.

Les tables de survie sont d'un fréquent usage. Non seulement elles fournissent des renseignements précieux à la démographie, mais elles sont des instruments nécessaires pour certains contrats, particulièrement pour les assurances. C'est même en vue de cette utilité pratique plutôt que pour leur intérêt scientifique qu'elles ont été d'abord dressées.

Sans entrer dans le détail de la construction de ces tables, nous devons indiquer les principales méthodes d'après lesquelles on les établit.

Celle à laquelle on a donné le nom de *Halley* est une méthode indirecte qui est de mise lorsqu'on ne possède qu'un seul des deux éléments essentiels du problème, les décès par âge. Le calculateur part de la supposition que tous ces décès sont fournis par une même génération, c'est-à-dire par des individus qui seraient nés la même année et avec le total desquels il constitue une population fictive ; il additionne tous ceux qui sont morts à l'âge d'un an, de deux ans, de trois, de quatre, etc. ; il retranche de cette population fictive les décès de la première année, puis du nombre des survivants les décès de la seconde année, et ainsi de suite.

Il fait un calcul analogue à celui de la dime mortuaire. Toutefois ce calcul ne le conduit à un résultat complet qu'au moyen de fréquentes interpolations quand il dispose d'un trop petit nombre d'éléments ou quand il ne connaît l'âge des décédés que par période ou sans avoir la date précise de leur mort. Une autre cause d'imperfection, c'est que le calcul est fait dans l'hypothèse, très rarement justifiée, d'une population stationnaire, dont la mortalité et la natalité seraient invariables et dont la constitution ne serait affectée ni par l'émigration ni par l'immigration (1).

(1) En effet, supposons qu'il y ait 30 décès à 80 ans et 30 à 2 ans ; ces décès ont dû être fournis, si la population est en progrès, par un nombre de naissances moindre pour les vieillards de 80 ans que pour les enfants de 2 ans. On les attribue cependant à une même population ; on exagère ainsi la mortalité des âges avancés et on atténue celle de l'enfance. En outre, la méthode de Halley ne tient pas compte de l'immigration et de l'émigration qui modifient la vitalité des groupes d'âge.

La seconde méthode, désignée sous le nom de *Deparcieux*, est directe. Elle consiste à suivre un groupe particulier et homogène de personnes depuis la naissance jusqu'à l'extinction complète des individus composant ce groupe, et elle fournit ainsi la vitalité propre audit groupe. Elle procède, d'ailleurs, comme la précédente : on dresse d'abord la liste des décédés par âge, laquelle constitue la population totale ; puis on déduit successivement du reste les décès à chaque âge et on établit par la différence la série des survivants. C'est la méthode la plus usitée pour la construction d'une table de survie de têtes choisies ; c'est, par conséquent, celle dont les compagnies d'assurances font surtout usage.

La troisième est la *méthode démographique*. Elle ne porte pas sur des têtes choisies ; elle s'applique à la population totale d'une ville, d'une région, d'un État ou à tout un groupe de population appartenant au même sexe ou à une profession déterminée. Elle fournit la connaissance de la vitalité d'un groupe réel : c'est pourquoi elle est préférée par les démographes (1). Mais elle suppose la connaissance précise de la population par âge et celle des décès par âge de cette même population ; la première est puisée dans le recensement, la seconde dans l'état civil.

Pour chaque année d'âge ou mieux, afin de compenser les inexactitudes qui se glissent dans les recensements et dans les déclarations de décès, pour chaque période d'âges, le calculateur opérant d'après cette dernière méthode compare, ainsi qu'on le pratique quand on veut obtenir la dîme mortuaire, le nombre des individus ayant l'âge déterminé et le nombre des décès du même âge ; il détermine le rapport de ces deux nombres, c'est-à-dire la dîme mortuaire ; puis, partant d'un nombre rond de

(1) Voici comment s'exprimait Quetelet dans le *Bulletin de la Commission de statistique belge* (t. V, p. 23, année 1853), quand il dressait la table de survie de la Belgique.

« Les tables de mortalité, comme on les calcule en général, mêlent ensemble des éléments très différents et font connaître à la fois les effets de la mortalité actuelle et ceux de la mortalité reculée de près d'un siècle, sans tenir compte des fluctuations de croissance ou de décroissance que la population a pu subir. Je considère comme mortalité actuelle la probabilité, pour chaque âge, de vivre encore une année. La valeur se calculera évidemment avec plus d'exactitude si on peut la déduire directement du résultat d'un recensement et du chiffre mortuaire donné par les registres de l'état civil. »

naissances vivantes, soit 100,000, il obtient, par la déduction des décès afférents à chaque âge, une table de survie qu'il continue jusqu'au terme où les 100,000 se trouvent réduits à 0.

Cette méthode, qui n'a pu être appliquée que depuis qu'il existe des recensements de la population, a été, dans notre siècle et surtout depuis quarante ans, l'objet de nombreuses études et de perfectionnements que des mathématiciens et des statisticiens, Fourier, Moser, Demonferrand, Quetelet, Bertillon, Hermann, Farr, Wittstein, Becker, Knapp, Lund, Körösi, van Pesch, etc., se sont appliqués à introduire. Les mémoires rédigés sur ce sujet pour la session tenue par le Congrès international de statistique à Budapest recommandent de prendre, pour dresser ces tables, le rapport du nombre des décès de chaque âge avec le nombre des vivants de ce même âge obtenu à l'aide des recensements de la population de fait, de calculer la suite de ces rapports par année et même par semestre ou par mois pour la première année de la vie, et de tenir compte de l'immigration et de l'émigration (1).

L'histoire sommaire des tables de survie (2). — La connaissance de la survie, étant nécessaire pour la constitution des placements en viager, présente un intérêt particulier qui a fixé de bonne heure l'attention des mathématiciens. Aussi a-t-elle précédé de beaucoup la démographie (3). Les Romains usaient déjà de tables de ce genre (4). Dès le xvi^e siècle, en Italie, des banquiers assuraient à des jeunes filles une dot payable à l'âge de vingt ans et égale à dix fois la somme versée à leur naissance, le versement demeurant acquis au banquier si la fille mourait auparavant (5).

(1) Sur la manière de dresser les tables de survie et sur les procédés proposés, le lecteur trouvera des détails dans l'article du docteur Bertillon, *Des Diverses manières de mesurer la vie humaine* (*Journal de la Société de statistique*, mars 1866), dans l'ouvrage de M. Knapp, publié en 1868 : *Ueber die Ermittlung der Sterblichkeit aus den Aufzeichnungen der Bevölkerung Statistik*, dans le chapitre VII du *Traité théorique et pratique de statistique* de M. Maurice Block et dans l'appendice de l'ouvrage de M. Meitzen intitulé : *Geschichte, Theorie und Technik der Statistik* (1886).

(2) Nous avons déjà donné, dans l'introduction de cet ouvrage (*Histoire sommaire de la Statistique*), quelques renseignements sur ce sujet.

(3) Voir l'*Introduction sur la Statistique*. — *Histoire sommaire de la Statistique*.

(4) Voir *Digeste*, liv. XXXV, tit. II, loi 68.

(5) Si les calculs des banquiers étaient bien faits, ils indiqueraient une mortalité

En Angleterre, *John Graunt* profita des listes de décès de la ville de Londres et de quelques paroisses pour dresser, vers 1662, une table qu'il a améliorée dans des éditions successives, mais que l'insuffisance des documents condamnait à n'être qu'une ébauche (1).

A peu près dans le même temps, Pascal et Fermat donnaient les règles du calcul des probabilités. Trente ans plus tard, l'astronome *Halley*, sollicité par le gouvernement anglais qui voulait contracter un emprunt en rentes viagères, reprit l'étude du problème. Il avait sous la main un document nouveau et préférable à ceux qu'on avait employés jusque-là, la liste, dressée par Caspar Neumann (2), des naissances et des décès de la ville de Breslau pendant une période de cinq ans (1687-1691); il s'aida, en outre, des registres mortuaires de la paroisse de Christchurch (3), et il dressa la table qui porte son nom (4). Halley, en sa qualité

plus considérable et un taux d'intérêt plus élevé que de nos jours. On faisait alors en Italie sur la vie des papes des paris qui étaient fondés sur la connaissance de la vie probable. C'est, d'ailleurs, un Italien, Lorenzo Tonti, qui apporta en France le système des emprunts d'État en tontines (1653).

(1) L'ouvrage de Graunt, dont la première édition a dû paraître entre 1661 et 1665, était intitulé *Natural and political observations made upon the bills of mortality*. Les listes de Londres indiquaient mal l'âge des décédés; cependant Graunt trouve une mortalité rapide qui paraît vraisemblable pour le temps. Ainsi, sur 100 naissances vivantes, il donne :

64	survivants à	6	ans.
25	—	26	—
6	—	56	—

On avait enregistré les décès de Londres à la fin du xvii^e siècle, à la suite d'une peste qui avait sévi sur la ville. Dans la cinquième édition (1676), que nous avons eue sous les yeux, il en donne la série de 1604 à 1664; pour quelques paroisses, il a pu remonter jusqu'en 1569. Le travail de Graunt, quoique fondé sur des documents insuffisants, décele une remarquable perspicacité.

(2) Caspar Neumann était curé à Breslau. Voir *Edmund Halley und Caspar Neumann*, von Grätzer; Breslau, 1883.

(3) Les travaux de Pascal et de Fermat sur le calcul des probabilités facilitaient des recherches de ce genre. Le gouvernement anglais, songeant à contracter un emprunt en rentes viagères, avait chargé Halley de dresser cette table. Les listes de Breslau ne lui fournissaient que 1,238 naissances et 1,174 décès. Halley ignorait le nombre des habitants de Breslau. Pour avoir une population stationnaire, c'est-à-dire une population fournissant exactement le même nombre de naissances et de décès, il supposa que 64 habitants avaient quitté Breslau et étaient allés mourir ailleurs. Nous reproduisons plus loin la table de Halley.

(4) À la suite de la publication de Halley, plusieurs caisses tontinières furent fondées; il y eut même pendant quelques années une spéculation effrénée à Londres sur ce genre d'assurances; Daniel Foë, l'auteur de *Robinson Crusœ*, écrivit un mémoire sur

de savant, portait son regard par delà le but pratique qui lui était proposé et voyait dans ce travail un moyen de donner « une plus juste idée de l'état et de la condition du genre humain ».

Des Hollandais, *Jean de Witt* en 1671, *Kerseboom* en 1742, désirant fixer des règles applicables à des constitutions de rente, suivirent les mêmes traces, mais en se servant moins des registres de décès des paroisses que des listes de rentes viagères et d'assurance sur la vie. Après eux vint *Deparcieux* qui, en 1746, travailla sur les listes mortuaires des tontines créées par Louis XIV pendant la guerre d'Allemagne, de 1689 à 1696 (1) ; puis *Wargentin*, qui eut à sa disposition, en Suède, les deux éléments d'un recensement (le premier recensement de la Suède, datant de 1749) et des registres de naissances et de décès, put ainsi donner, en 1766, la première table construite d'après la méthode démographique (2).

ce sujet (1696). Ce n'est qu'après cette fièvre que se fonda, en 1706, la première grande compagnie anglaise d'assurances, *Amicable life Association*. En 1742, Simpson reprit les calculs de Halley et publia une théorie plus pratique des annuités et des tontines. Cependant la compagnie, l'*Équitable*, fondée en 1762 et basée sur les tables de survie, compromit son crédit par des spéculations hasardées de groupes tontiniers ; c'est à la suite de cet événement que Price publia ses observations sur les tontines (1769) et sa table dite de Northampton qu'il calcula sur 4,689 décès survenus durant une période de 46 ans dans cette ville. Nous reproduisons à la fin de ce chapitre la table de Price.

(1) Deparcieux, dont l'ouvrage est remarquable à plus d'un titre, a eu à sa disposition 9,320 observations provenant des deux tontines de 1689 et de 1696 et quelques observations provenant de la tontine de 1734 (jusqu'en 1742, date de son travail). Mais il ne possédait que des groupes d'âges de cinq ans et non l'âge précis : ce qui l'a obligé à procéder par interpolation et par ajustement, comme disent les actuaires. Il ramena à 1,000 le nombre initial à l'âge de 3 ans et dressa la table qu'il publia en 1746 dans son *Essai sur les probabilités de la vie humaine* et qui est connue sous le nom de *Table de Deparcieux*. Elle est distincte d'une double table de survie qu'il a dressée sur des documents tirés des listes mortuaires de couvents d'hommes et de femmes et dans laquelle il a montré que les religieuses vivaient plus longtemps que les religieux — ce qui est conforme aux résultats des tables modernes — et que les religieux avaient jusqu'à 50 ans une vitalité plus forte que les tontiniers et, après 50 ans, une mortalité plus rapide, conséquence de leurs jeûnes et de leurs privations. La table de Deparcieux, qui commence à 3 ans, a été ramenée avec 1,286 vivants à 0 an (en ramenant aussi les 1,000 vivants de Deparcieux à 3 ans au nombre de 970) par M. Mathieu et à 1,000 vivants à 0 an par M. Moivre. C'est cette dernière table que nous donnons plus loin.

(2) Il paraît même que c'est à l'instigation de Wargentin qu'on a fait tous les ans le relevé des décès par âge et qu'on a dressé tous les trois ans la liste des vivants par âge. Wargentin, dont le travail a paru dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Suède, avait travaillé à l'aide des registres de paroisses et des trois recensements de 1757, de 1760 et de 1763. — Parmi les tables qui ont un intérêt

En France, *Dupré de Saint-Maur*, travaillant sur les registres des décès des trois paroisses de Paris et de douze paroisses des environs de Paris, antérieurs à l'année 1749, dressa une table qui a été publiée en 1767 dans le grand ouvrage de Buffon sur l'homme et reproduite plus tard, avec les rectifications de Saint-Cyran, dans les *Probabilités de la vie humaine* (1). *Duvillard*, à l'aide de 101,542 décès qu'il paraît avoir recueillis en divers lieux de la France avant la Révolution, calcula une table qu'il publia en 1806 dans le *Tableau de l'influence de la petite vérole*, sans indiquer d'ailleurs avec précision ses sources (2).

Cependant la méthode démographique n'était pour ainsi dire pas encore en usage : les matériaux fournis par les recensements étaient encore trop peu considérables pour tenter les statisticiens. Après Laplace, le savant *Fourier*, dans un rapport remarquable qui n'a eu quelque célébrité qu'après sa mort, et *Moser*, dans son livre sur les lois de la durée de la vie (*Gesetze der Lebensdauer*), revenant aux procédés suivis par Wargentini, fixèrent les principes mathématiques de la construction de ces tables. *Quetelet* les revisa et les appliqua en dressant la table de survie de la population belge d'après les données de l'état civil de 1841 à 1850 et du recensement de 1846 (3). *Baumhauer* dressa une table analogue pour les Pays-Bas à l'aide des listes mortuaires de 1840 à 1851 et du recensement de 1849 (4); le docteur *Farr* en construisit pour l'Angleterre plusieurs qui portent sur les données des recensements de 1841 et de 1851 et sur les décès de 1838 à 1854 (5), et qui, considérées comme un modèle du genre, jouissent d'une grande autorité.

historique, celle de Süssmilch, revue par Baumann (1775) pour la quatrième édition de son ouvrage, mérite d'être citée.

(1) La table de Dupré de Saint-Maur part de 23,394 vivants à 0 an et elle s'étend jusqu'à 100 ans avec 7 survivants, dont 5 sont morts dans l'année; nous reproduisons plus loin cette table ramenée à 1,000 vivants à 0 an. Cette table, avec le détail pour chaque paroisse, est insérée à la fin du second volume de l'*Histoire naturelle* (édition in-4^o, 1749).

(2) Duvillard dit avoir présenté cette table à l'Institut en l'an V; mais il ne donne aucun renseignement sur la manière dont il a opéré. Voir, à la fin de ce chapitre, la table de Duvillard.

(3) Voir plus loin la table de Quetelet pour la Belgique.

(4) Voir plus loin la table de Baumhauer pour les Pays-Bas.

(5) Voir les *Transactions de la Société royale de Londres de 1859*. La 3^e table de Farr a été publiée en 1864. Voir, plus loin, les tables de Farr pour les hommes, pour les femmes et pour les deux sexes réunis en Angleterre.

Avant eux, *John Finlaison*, actuaire de la dette nationale d'Angleterre, avait calculé, à l'aide des listes des tontines et des rentes viagères de l'Angleterre, et publié en 1829 des tables qui sont remarquables par leur faible mortalité et qui ont été en usage dans l'administration anglaise jusqu'à ces derniers temps (1).

En France, après *Demonferrand* qui publia sa table en 1838 (2), le docteur *Bertillon*, prenant pour établir la population par âge la moyenne des trois recensements de 1851, de 1856 et de 1861, et opérant sur le mouvement de l'état civil de 1856 à 1865, dressa la table la plus complète que nous possédions pour la survie générale de la population française (3). Les deux tables dressées par la Statistique générale de France pour les périodes 1861-1865 et 1877-1881, quoique représentant un travail moins considérable, fournissent d'importants éléments de comparaison.

En Allemagne, *Hermann* pour la Bavière (1834-1867), MM. *Becker* pour la Prusse, *Berg* pour la Suède (1861-1870) (4), *Kiør* pour la Norvège (1856-1865) (5) et beaucoup d'autres statisticiens, à une époque plus récente (6), ont travaillé dans le

(1) Les tables de Finlaison (hommes et femmes) ont été établies sur des observations relatives à 48,798 tontiniers ou rentiers et à 6,679 décès. Publiées en 1829, elles ont été revisées en 1860.

(2) Demonferrand possédait comme données, d'après les relevés de l'état civil français, la date de la naissance et de la mort de 5,952,352 hommes et 5,840,937 femmes pendant la période 1817-1832, les résultats des recensements français de 1821, de 1831, de 1836 et les listes de circonscription de 1815 à 1831.

(3) Voir plus loin les tables de Bertillon pour les hommes, pour les femmes et pour les deux sexes réunis en France. Les premières tables du Dr Bertillon, calculées pour la période 1840-1859 par périodes quinquennales d'âges, ont été insérées dans le *Compte-rendu du Congrès médical de Bordeaux* et dans le *Journal de la Société de statistique de Paris* (mars 1866). Les secondes tables, calculées pour la période 1856-1865, par années, ont été insérées par Quetelet dans le tome XIII du *Bulletin de la Commission centrale de Belgique*, puis dans les *Tables de mortalité et leur développement*. Pour la première année de la vie, le Dr Bertillon a tenu compte des faux mort-nés.

(4) Voir plus loin la table du Dr Berg pour la Suède.

(5) Voir plus loin la table de M. Kiør pour la Norvège.

(6) Entre autres tables récentes, nous citerons celle de la Statistique générale de France calculée de 5 en 5 ans pour la période 1877-1881, celles de 12 États européens calculées par année pour la période 1879-1883 par la Statistique du royaume d'Italie et insérées dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique* (année 1887). Ces tables portent sur la population entière. Nous citons plus loin plusieurs tables récentes de survie calculées sur des têtes choisies.

même but, en apportant chacun quelque changement à la méthode, et ont enrichi la statistique de tables qui permettent de comparer la vitalité dans un grand nombre d'États européens.

Le progrès de la vitalité française d'après les tables générales de survie. — Les actuaire envisagent les tables de survie au point de vue pratique de l'assurance. Nous les étudions au point de vue de la démographie et de l'histoire de la population, cherchant à en dégager des notions sur la durée probable de la vie humaine suivant l'âge et sur les différences que le progrès des temps ou la condition particulière des personnes apportent dans cette durée.

Nous comparons à cet effet cinq tables qui, quoique composées avec des éléments différents, nous paraissent représenter le mieux la vitalité française à quatre époques : celle de Dupré de Saint-Maur, au commencement de la seconde moitié du XVIII^e siècle ; celle de Duvillard, à la veille de la Révolution ; celle de Demonferrand sous la Restauration ; celle de Bertillon vers le milieu du XIX^e siècle, et celles de la Statistique générale de France, l'une contemporaine de celle de Bertillon, l'autre postérieure et exprimant, par conséquent, plus exactement l'état actuel.

AGES.	DUPRÉ DE S.-MAUR (avant 1750). Les 2 sexes.	DUVILLARD (avant 1789). Les 2 sexes.	DEMONFERRAND (1817-1832). Les 2 sexes.	BERTILLON (1856-1865). Les 2 sexes.	Statistique générale de France		
					1861-1865. Les 2 sexes.	1877-1881.	
						Sexe masculin	Sexe féminin.
0 an.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
5 ans.....	540	583	707	710	694	716	744
10 id.....	490	531	668	681	668	693	719
15 id.....	478	529	647	664	651	680	703
20 id.....	449	502	624	642	628	660	680
25 id.....	420	471	587	611	599	631	657
30 id.....	389	438	560	584	574	602	626
35 id.....	355	404	536	559	548	574	596
40 id.....	317	369	510	533	524	543	567
45 id.....	280	334	482	504	496	512	539
50 id.....	246	297	449	473	467	476	507
55 id.....	214	257	410	436	429	433	470
60 id.....	175	213	365	389	385	383	425
65 id.....	130	166	300	326	323	320	362
70 id.....	88	118	229	249	250	245	291
75 id.....	55	72	148	165	168	161	199
80 id.....	25	35	76	89	88	86	113
85 id.....	19	12	28	37	30	32	45
90 id.....	3	4	8	11	6	10	14
95 id.....	1	1	»	»	»	»	»

Il faut remarquer que les deux premières tables (Dupré de

Saint-Maur (1), et Duvillard), ayant été dressées sur des registres de décès seulement et sans l'aide de recensement, donnent des résultats médiocrement comparables avec les cinq et surtout avec les quatre dernières tables dressées d'après la méthode démographique.

Néanmoins le progrès de la vitalité est incontestable ; il est en harmonie avec l'ensemble des inductions que nous avons déjà tirées des documents du siècle passé (2) et de la Statistique française au XIX^e siècle. La figure ci-jointe (voir fig. n^o 119), sur laquelle sont tracées les courbes de survie de Dupré de Saint-Maur et de Duvillard d'une part, de Bertillon et de la Statistique générale de France d'autre part, fait clairement voir ce progrès.

Est-il aussi considérable que l'indique le rapport des tables de Dupré de Saint-Maur et de la Statistique générale, et faut-il admettre non seulement qu'à 10 ans nous conservions 20 enfants de plus sur 100 naissances (490 survivants en moyenne en 1750 ; 706 en 1877-1881) — ce qui peut être vrai, — mais que, dans la période de la moindre mortalité, de 10 à 50 ans, on perdit alors la moitié des survivants, tandis que nous en perdons aujourd'hui un peu moins de 1/3, qu'après un demi-siècle la génération fût réduite au quart des naissances (246), lorsqu'aujourd'hui elle en possède encore près de moitié de son effectif (492), et

(1) La table de Dupré de Saint-Maur corrigée par Saint-Cyran, commence par 2,399 vivants à 0 an. Nous l'avons ramenée à 1,000 ; nos calculs diffèrent quelque peu de ceux qu'a donnés Quetelet (*Table de mortalité*, p. 14). Buffon (t. II, p. 600), commentant la table de Dupré de Saint-Maur, dit : « Par la table des paroisses de la campagne, il paraît que la moitié des enfants qui naissent meurent à peu près avant l'âge de quatre ans révolus ; par celle des paroisses de Paris, il paraît au contraire qu'il faut seize ans pour éteindre la moitié des enfants qui naissent en même temps ; cette grande différence vient de ce qu'on ne nourrit pas à Paris tous les enfants qui y naissent, même à beaucoup près ; on les envoie dans les campagnes où il doit par conséquent mourir beaucoup plus de personnes en bas âge qu'à Paris ; mais, en estimant les degrés de mortalité réunis... » La table insérée dans l'ouvrage de Buffon ne portant pas les corrections de Saint-Cyran, indique une survie un peu différente de celle que nous donnons ici. Ainsi :

A 5 ans.....	520
10 id.....	495
50 id.....	258

(2) L'évaluation donnée par Necker à la fin du IX^e chapitre de l'*Administration des finances* ne peut être regardée que comme une donnée vague. « Quand on voit, dit-il, un quart de la génération périr avant trois ans, un autre avant vingt-cinq, un autre avant cinquante... » Elle est confirmée cependant à peu près par la table de Duvillard.

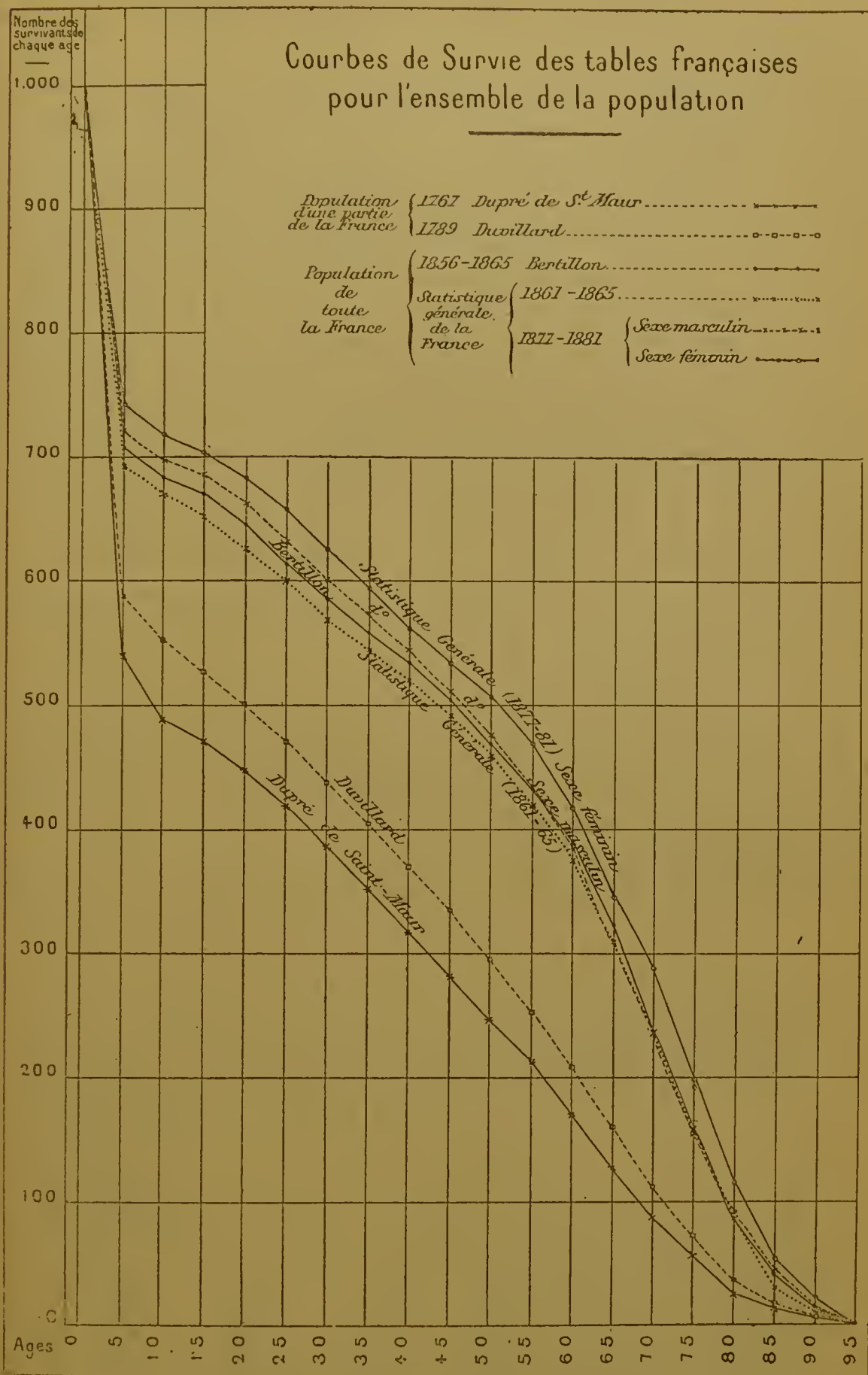


Fig. 119. — Courbes de survie de la population française à diverses époques (1750-1880).

enfin que nous ayons aujourd'hui quatre fois plus d'octogénaires qu'alors ?

On peut admettre qu'avec une grande part de vérité, il y ait là quelque exagération : c'est ce qu'autorisent à croire le nombre restreint d'éléments sur lesquels a opéré l'académicien du xviii^e siècle, et la région de Paris dans laquelle il les a recueillis et où les conditions hygiéniques étaient peu favorables. Le doute se corrobore lorsqu'on compare la table de Dupré de Saint-Maur, calculée sur des décès antérieurs à 1750, avec d'autres tables dressées avant 1789 dans des pays étrangers et portant aussi sur la population totale d'une localité, d'une région ou d'un État. Halley, quoiqu'il opérât sur les données d'une ville allemande au xvii^e siècle, Süssmilch, qui travaillait au xviii^e siècle et dont la table a été revue par Baumann en 1775 (1), c'est-à-dire peu de temps après le travail de Dupré de Saint-Maur, Wargentin, qui cherchait les éléments de son calcul dans les tableaux du recensement et dans les registres des paroisses de la Suède au milieu du xviii^e siècle, ont tous trouvé une mortalité moins rapide que Dupré de Saint-Maur (2).

Duvillard présente aussi, pour la fin de l'ancien régime, une mortalité moins rapide que Dupré de Saint-Maur. Malgré l'imperfection des données, il est permis de croire que la vitalité s'était quelque peu améliorée dans l'intervalle des quarante ans qui séparent ces données.

Il est certain qu'elle s'est accrue d'une manière très sensible

(1) Pour la quatrième édition de l'ouvrage de Süssmilch, avons-nous dit plus haut.

(2) NOMBRE DE SURVIVANTS A CHAQUE AGE (POPULATIONS DU XVIII^e SIÈCLE).

AGES.	DUPRÉ DE ST-MAUR avant 1750.	HALLEY 1687-1691.	BAUMANN avant 1795.	WARGENTIN (1757-1763). (Table dressée d'après la méthode démogra- phique).
0 an.....	1.000	1.000	1.000	1.000
10 ans.....	490	495	532	611
20 id.....	449	447	491	570
30 id.....	389	398	439	519
40 id.....	317	333	374	459
50 id.....	246	259	300	385
60 id.....	175	181	210	293
70 id.....	88	106	112	175
80 id.....	25	30	32	56

(la figure le montre) entre Duvillard et la dernière table calculée par la Statistique générale, c'est-à-dire dans l'espace d'un siècle.

Les changements qui, durant ce temps, se sont produits dans l'économie sociale de la France, dans sa natalité et dans la production de la richesse expliquent la différence. C'est sur l'enfance qu'elle se manifeste tout d'abord, et de la manière la plus apparente, comme on le voit par la descente rapide de la courbe de Duvillard entre 0 et 5 ans; à 5 ans le nombre de décès s'élève, d'après lui, à 42 p. 100 des naissances; il n'est que de 29 d'après Bertillon et d'environ 27 (moyenne des deux sexes) en 1877-1881 d'après la Statistique générale.

Donc le nombre des décès de l'enfance n'a pas, ainsi qu'on l'a quelquefois avancé, diminué en France seulement parce que la natalité est moindre, mais aussi parce que la mortalité infantine est réellement atténuée.

La différence apparaît encore dans l'âge mûr. Sur la figure, la courbe de Duvillard semble descendre obliquement en ligne presque droite vers l'extrême vieillesse, tandis que celles de Bertillon et de la Statistique générale présentent une ligne courbe qui est renflée jusque vers 50 et même 55 ans (Statistique générale 1877-1881), et qui ne tombe précipitamment qu'à partir de la soixante-cinquième année. En effet, le tableau (page 295) montre que, dans la période de 15 à 65 ans, laquelle peut être considérée comme la période de l'activité, la perte est d'environ 69 p. 100 d'après Duvillard, de 51 p. 100 d'après Bertillon et de 50 d'après la Statistique générale.

Enfin, de 65 à 85 ans, la perte est de 81 p. 100 d'après Duvillard, de 88 d'après Bertillon et la Statistique générale. Il faut que la mort finisse par saisir sa proie; mais le plus tard est le mieux et il est avantageux que la plus grande proportion des décès soit reculée jusque dans l'âge le plus avancé.

La vitalité des têtes choisies en France. — Deparcieux, le premier qui, en France, ait dressé une table de survie, a opéré sur des tontiniers et, par conséquent, sur des têtes choisies. On désigne sous ce nom des individus constituant un groupe d'élite, tels que des rentiers ou des personnes assurées en cas de mort; ils doivent être distingués des têtes non choisies, c'est-à-dire des groupes comprenant la population totale, riche et pauvre, d'une région. Aussi la mortalité d'après Deparcieux est-elle peu

rapide et moindre pour tous les âges que d'après Duvillard. Dans tous les temps, les rentiers se sont trouvés par leur aisance à un niveau que la mort atteint moins facilement que le commun des hommes. « Un nombre quelconque de rentiers viagers, dit Deparcieux (1), doit en général mourir moins vite qu'un nombre pareil d'autres personnes prises indistinctement ». Il en est de même des gens qui contractent une assurance en cas de décès : ils sont prévoyants et relativement aisés. Cependant les derniers doivent être eux-mêmes distingués des premiers : ils fournissent à certains âges une mortalité plus rapide, parce qu'on est plus disposé à payer la prime d'une rente quand on espère en jouir longtemps et la prime d'une assurance quand on est exposé à mourir (2).

Dans la table de Deparcieux, dont les éléments remontent à la fin du xvii^e siècle, la perte est de 14,1 p. 100 du nombre initial pendant la période de 5 à 20 ans, de 43,1 p. 100 de 20 à 60 ans et de 74,5 p. 100 de 60 à 80 ans, tandis que dans celle de Duvillard, qui appartient à la fin du xviii^e siècle, elle s'élève pour les mêmes périodes à près de 13,8 (mortalité inférieure à celle de Deparcieux) à 57,5 et à 83,5 p. 100. A 57 ans, d'après Deparcieux, il reste encore plus de la moitié de ceux qui vivaient

(1) *Essai...* p. 61. Ed. de 1746. Deparcieux en donne les raisons suivantes : 1^o parce qu'en général on ne place en rente viagère que sur la tête d'enfants bien constitués ; 2^o parce que les personnes ayant une maladie grave font rarement des contrats de ce genre en leur propre nom ; 3^o parce que les rentiers, n'étant ni grands seigneurs, ni misérables, mais bons bourgeois pour la plupart, appartiennent précisément à la catégorie des gens qui ordinairement deviennent vieux.

Ces raisons sont encore bonnes pour expliquer aujourd'hui la vitalité des rentiers en viager. Celle des personnes assurées en cas de mort a pour raison, outre l'aisance relative dont jouit cette classe, l'examen préalable que le médecin de la compagnie fait subir et qui a pour effet de ne pas admettre à l'assurance les constitutions trop faibles.

(2) Cette différence est bien connue des compagnies d'assurances. Nous pouvons en donner une preuve par la comparaison des deux tables de mortalité des quatre compagnies françaises (Assurances générales, Union, Nationale et Phénix) publiées en 1889.

TABLE DE MORTALITÉ

AGE.	Des rentiers viagers.	Des assurés en cas de décès.
15 ans	1.000	1.000
30 id.....	902	906
50 id.....	764	739
70 id.....	465	366
90 id.....	25	16

à l'âge de trois ans, tandis que, d'après Duvillard, la même réduction se produit dès l'âge de 48 ans.

TABLES DE SURVIE DES TÊTES CHOISIES EN FRANCE.

ANS.	RENTIERS.		CAISSE DES RETRAITES pour la vieillesse. (1839-1886).	TABLE des quatre compagnies françaises (1819-1878)
	Deparcieux (1689-1742).	Beauvisage (1793-1861).		
3	1.000	(La	1.000	
5	948	même	987	
10	880	table	970	
15	848	ramenée	953	1.000
20	814	à	924	969
25	774	1.000	889	933
30	734	à 50 ans).	858	902
35	694	»	827	872
40	657	»	795	842
45	622	»	759	806
50	581	1.000	716	764
55	526	905	660	711
60	463	797	591	646
65	395	679	507	567
70	310	534	404	465
75	211	363	283	336
80	118	203	161	200
85	48	83	67	88
90	11	19	18	25
95	»	»	3	5,9
100	»	»	0,3	0,6

Pour le XIX^e siècle, si nous rapprochons de la même manière les tables de Beauvisage (têtes choisies) et de Bertillon (population totale), nous trouvons pour la première 7,7, 35,9 et 69,3 p. 100 et pour la seconde 9,5, 39,4 et 77,1 p. 100.

Donc la mortalité des têtes choisies est (sauf de rares exceptions) moins forte et leur survie est plus prolongée que celle de l'ensemble de la population (1).

Après avoir ainsi comparé les tables dressées sur une population non choisie et les tables calculées sur des têtes choisies, il est intéressant de comparer ces dernières entre elles à diverses époques : par exemple, celle de Deparcieux, dont les éléments appartiennent surtout à la fin du XVII^e siècle, celle de Beauvisage,

(1) Il ne faut pas oublier que les tables de têtes choisies, ne commençant qu'à trois ans, ne laissent pas voir la période de la première enfance pendant laquelle la mortalité est considérable, même parmi les enfants de la classe aisée. Toutefois comme nous le montrerons à propos de Paris dans le chapitre des agglomérations urbaines, la mortalité infantine est beaucoup moins considérable pour cette classe que pour la masse de la population. C'est par une hypothèse qui n'est pas suffisamment justifiée (car elle consiste à appliquer à peu près la mortalité moyenne

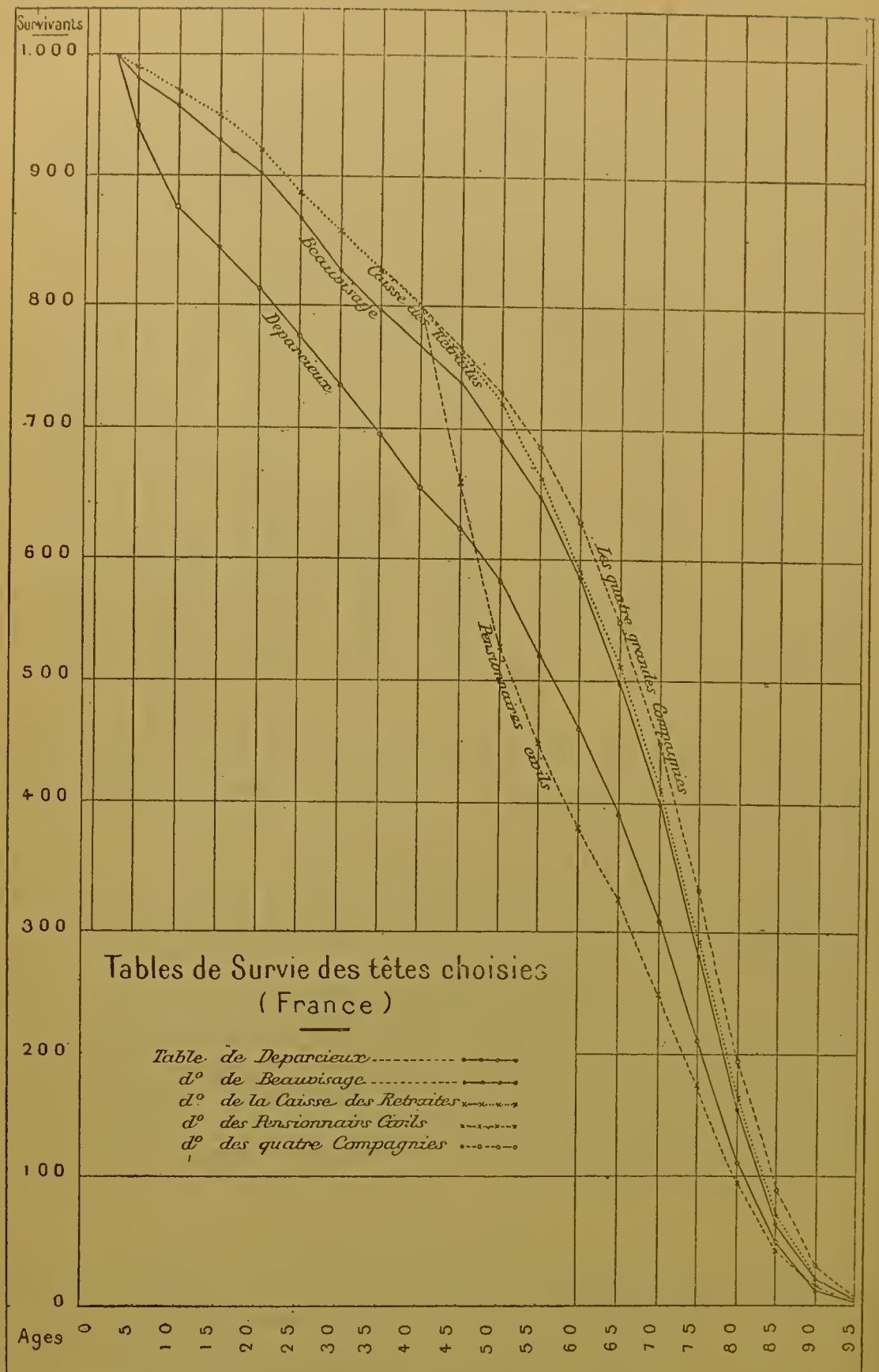


Fig. 120. — Courbes de survie des têtes choisies en France à diverses époques (1700-1888).

dont les éléments, empruntés à la caisse Lafarge, datent de la fin du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e (1), et de les rapprocher des travaux du même genre exécutés plus récemment à la Caisse des retraites de la vieillesse, pour les quatre compagnies d'assurances françaises, pour les pensionnaires civils de l'État décédés de 1871 à 1877 (2) et pour les membres de l'Institut morts de 1795 à 1869 (3) (voir fig. n^o 120).

La table de Deparcieux et celle des trois compagnies françaises ont été, jusqu'en 1889, les plus autorisées en France. La première servait à calculer les tarifs de primes dans les contrats de rente viagère ; la seconde, donnant la mortalité la plus lente, exprimait mieux la véritable survie de ces rentiers et se rapprochait beaucoup de la table des vingt compagnies anglaises. Entre les deux, la différence est sensible ; sur la seconde, qui est plus récente, la mortalité est moindre à tous les âges (4).

à des têtes choisies), que l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* (calcul de M. Mathieu) a complété la table de Deparcieux de 3 ans à 0 an.

(1) La table de Beauvisage a été dressée en 1867 à l'aide des décès des tontiniers de la caisse Lafarge sur 116,000 individus assurés à cette caisse ; les documents n'ont permis d'établir le calcul que sur 38,951 décès.

(2) La table de survie des pensionnaires civils de l'État a été dressée, à propos d'un projet de loi pour la création d'une Caisse nationale de prévoyance et à l'instigation de M. L. Say, alors ministre des finances, par deux actuaires, MM. Charlon et Achard. Elle a été dressée à l'aide de 16,259 cas portant sur des pensionnaires décédés de 1871 à 1877, et se compose d'une table générale des pensionnaires civils, d'une table des pensionnaires du service sédentaire, d'une table des pensionnaires du service actif, d'une table des pensionnaires de l'instruction publique et d'une table pour les veuves pensionnées.

(3) La table de survie des membres de l'Institut a été dressée pour la période 1795-1869, par M. Potiquet. (Voir le rapport de M. Bienaymé à l'Académie des sciences en 1872). M. Potiquet a calculé que l'âge moyen du décès des académiciens était de 71 ans 4 mois et qu'il avait peu varié d'une académie à l'autre depuis la Restauration.

	MEMBRES	
	titulaires.	libres.
Académie française.....	72 ans 8 mois	»
— des inscr. et belles-lettres..	70 id. 8 id.	75 ans
— des sciences.....	70 id. 9 id.	74 id.
— des beaux-arts.....	71 id. 4 id.	68 id. 11 mois.
— des sciences morales et pol.	72 id. 2 id.	75 id. 1 id.

Avant lui, M. Benoiston de Châteauneuf, par un calcul portant sur les 900 membres des académies, morts de 1635 à 1838, avait trouvé une vie moyenne de 68 ans 10 mois et un âge moyen d'entrée à l'Académie de 46 ans pour l'académie française, de 45 pour l'académie des inscriptions et belles-lettres et de 41 pour l'académie des sciences.

(4) La table des trois compagnies françaises (Assurances générales, Nationale ou

La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse s'apercevait depuis longtemps que ses rentiers avaient une vitalité supérieure à celle de la table de Deparcieux (1). Elle l'a même appris à ses dépens ; car la prolongation de jouissance au delà des limites prévues par le tarif des primes a été une des causes du déficit que l'État a dû combler en 1884, en lui attribuant 11 millions de rentes 3 p. 100 amortissables.

C'est pourquoi cette caisse a dressé, à l'aide de sa propre expérience, une table (2) qui, par le grand nombre des cas, est

ancienne Compagnie royale, Union), publiée en 1860, contient les résultats de l'expérience des trois compagnies sur les décès de leurs rentiers de 50 à 85 ans.

En 1889, cette table, refaite par quatre actuaires (MM. Martin-Duprey, Gueysse, Casmao-Dumanoir, Marie) pour quatre compagnies (Assurances générales, Union, Nationale, Phénix, avec renseignements complémentaires fournis par la Caisse paternelle, l'Urbaine et le Monde) et portant sur 76,350 contrats représentant 40,328 têtes (16,927 hommes et 23,401 femmes) de 1819 à 1878, a figuré à l'Exposition d'économie sociale (Exp. Universelle de 1889). Elle indique une mortalité plus lente, non seulement que celle de Deparcieux mais que la nouvelle table de la Caisse des retraites. Une autre table dressée pour les mêmes compagnies et par les mêmes actuaires et portant sur les assurés en cas de décès (229,143 têtes ayant fourni 22,621 décès de 1819 à 1888), a fourni aussi une mortalité plus lente que Deparcieux et à peu près semblable à celle des vingt compagnies anglaises, quoiqu'un peu plus rapide.

En France, on a employé jusqu'en 1888 Deparcieux pour dresser les tarifs des rentes et Duvillard pour dresser les tarifs des assurances en cas de décès. Mais ces tables, surtout celle de Duvillard, n'étaient plus en harmonie avec l'état actuel des choses, et les actuaires devaient, pour l'établissement des primes ou compensations, y introduire des corrections indiquées par l'expérience.

Une table qui mérite d'être citée est celle de M. Kertanguy qui a été dressée d'après l'expérience de la Compagnie d'assurances générales. Cette table porte sur la période 1837-1872 et sur 24,699 têtes (20,860 hommes et 3,899 femmes) ayant souscrit 28,427 polices, dont 23,478 pour la vie entière, 4,021 mixtes, 540 de survie et 388 à terme fixe ; elle a été publiée en janvier 1874 dans le *Journal des actuaires français*. Comme elle s'applique à des assurés en cas de décès, elle fournit une mortalité plus rapide en général que les tables calculées sur des rentiers.

(1) Voici comment s'exprimait à ce sujet le Rapport de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (Rapport du 7 mars 1887) : « Il ne faut pas perdre de vue en effet que la valeur des rentes à inscrire et des capitaux à rembourser à partir du 1^{er} janvier 1885 a été déterminée d'après la table de Deparcieux, bien que cette table indique une mortalité trop rapide de nature à atténuer l'importance des charges probables et que ce ne sera que dans quelques années que la Caisse, désormais en mesure de suivre ses déposants, non plus seulement jusqu'à l'époque d'entrée en jouissance, mais jusqu'à leur décès, pourra établir une table de mortalité ayant pour base les observations constamment recueillies sur sa propre clientèle et conséquemment plus exacte. »

(2) Cette table, dressée de 1880 à 1886, d'après les faits observés pendant 27 ans parmi 72,649 rentiers et 164,698 déposants ayant versé à capital réservé, soit 237,347 cas, est devenue, par décret du 21 décembre 1887, la régulatrice des primes de la Caisse des retraites.

une des plus solidement établies, et qui, par sa clientèle, se rapproche le plus de la condition moyenne des Français. Ses résultats confirment pleinement les conclusions avantageuses que nous avons déjà tirées relativement au progrès de la vitalité. En effet, les clients de la Caisse des retraites sont des ouvriers, des employés, de petits bourgeois, placés dans la société à un niveau de fortune sensiblement inférieur à celui qu'occupaient la plupart des tontiniers de Deparcieux au xvii^e siècle, et même, au xix^e, des clients des compagnies d'assurances anglaises. Cependant la table nouvelle, qui commence à trois ans, se rapproche beaucoup de celle des vingt compagnies ; jusqu'à quarante ans elle accuse une mortalité très inférieure à celle de Deparcieux (889 survivants à 25 ans, sur 1,000 à 3 ans, au lieu de 774 d'après Deparcieux) ; elle conserve cet avantage jusqu'à la fin de la vie, c'est-à-dire jusqu'à 103 ans qui sont sa limite extrême : à 65 ans, par exemple, elle compte encore 507 vivants, tandis que Deparcieux n'en trouve que 395.

La table de mortalité des rentiers viagers des quatre grandes compagnies françaises (Assurances générales, Union, Nationale et Phénix) (1) a été, comme celle de la Caisse des retraites, publiée en 1890 ; elle exprime donc l'état actuel de la vitalité des têtes choisies appartenant à la classe aisée, comme l'autre exprime celle de la classe qui vit dans la médiocrité. Il n'est pas étonnant que la table des quatre compagnies accuse une mortalité encore un peu plus lente. En prenant 1,000 vivants à 15 ans dans les deux tables, on trouve le nombre de survivants suivant :

AGES.	Caisse des retraites.	Quatre compagnies.
A 30 ans.....	899	902
A 50 id.....	751	763
A 70 id.....	424	465
A 90 id.....	19	23

La table des pensionnaires civils de l'État présente une courbe de mortalité beaucoup plus rapide que les autres. Mais il ne faut pas oublier que l'âge légal de la retraite étant de 55 ans dans le service actif et de 60 dans le service ordinaire, ceux qui sont retraités avant l'âge et beaucoup de ceux qui quittent, volon-

(1) Voir la note p. 304.

tairement ou involontairement, leurs fonctions à la limite réglementaire, sont en général affectés d'infirmités ou d'une mauvaise santé ; il convient d'ajouter que le changement d'habitudes et la diminution de bien-être qu'entraîne souvent la mise à la retraite peuvent être préjudiciables à leur existence. Il existe chez les commerçants une opinion, justifiée peut-être par l'expérience, qui semble confirmer cette supposition : c'est qu'après avoir aspiré longtemps à devenir rentiers, beaucoup meurent bientôt, lorsqu'ils ont quitté, avec les affaires, la vie active. Cependant, quand ces derniers ont franchi le passage difficile, c'est-à-dire à partir de 70 ans, leur vitalité, comme celle des rentiers, devient notablement supérieure à celle de la masse de la population (1).

Les veuves pensionnées n'ayant pas les mêmes causes de mort que leurs maris retraités et possédant par leur sexe l'avantage de la longévité, ont une courbe de mortalité d'une tenue supérieure à toutes les autres tables, celle des quatre compagnies exceptée.

(1) En général, les individus qui signent un contrat de rente viagère prennent cette détermination dans un âge avancé, de 50 à 65 ans le plus souvent, et ils la prennent parce que, se trouvant en bonne santé et pensant avoir de longues années à vivre, ils veulent faire de leur petit capital l'emploi le plus fructueux ; s'ils se savaient gravement malades, beaucoup ne signeraient pas un contrat de ce genre. Aussi les rentiers ont-ils, principalement de 60 à 75 ans, une longévité plus grande que les assurés en cas de décès.

Ces derniers, le plus souvent se sont assurés étant jeunes, parce qu'ils avaient intérêt à le faire, la prime étant alors moins forte, et rien ne porte à croire que leur longévité soit supérieure à celle des autres têtes choisies ; il arrive même quelquefois que certains individus, ayant précisément le dessein de s'assurer parce qu'ils se sentent menacés par quelque cause de mort, parviennent à le faire en trompant le médecin chargé de la visite. Toutefois, c'est là une exception ; cette visite est en général une garantie qui écarte de l'assurance sur la vie les constitutions les plus menacées, et c'est une des raisons pour lesquelles les personnes qui ont contracté une assurance de ce genre constituent réellement des têtes choisies.

On voit toutefois la différence qui existe dans les âges avancés entre les rentiers et les assurés en cas de décès, en comparant la table des trois compagnies et celle de M. Kertanguy. D'un travail récent d'un actuaire écossais, M. S. Chatham (travaux de la Société des actnaires d'Edimbourg, t. II, n° 2), il résulte que la vie probable des rentiers est plus faible que celle des assurés sur la vie jusqu'à 50 ans et plus élevée après cette époque, et qu'elle est à tout âge plus faible que celle des membres du clergé en Angleterre. Il y a d'ailleurs, pour les rentiers comme pour les assurés, durant les premières années qui suivent la signature du contrat, un aléa qui n'intéresse pas la démographie, mais dont se préoccupent avec raison les actnaires ; M. Finlaison calculait (1883) que la mortalité normale ne se rétablissait en moyenne qu'après la quatrième année. M. Chatham pense que la période d'incertitude varie de 11 à 4 ans, suivant l'âge des assurés.

Il en est de même pour les membres de l'Institut dont la table se place aussi dans les premiers rangs de la longévité.

De la comparaison que nous venons de faire, il est légitime de conclure que la vitalité a augmenté en France. Qu'on établisse cette comparaison entre les tables du XVIII^e siècle et celles du XIX^e, entre celles du siècle présent classées chronologiquement, entre celles qui portent sur la masse de la population ou entre celles qui sont calculées sur des têtes choisies dans des conditions à peu près identiques, on constate cette augmentation.

Elle est manifeste pour une population non choisie : et le progrès peut être mesuré (non sans quelque exagération, avons-nous dit) par la différence qui existe entre la mortalité de la table de Dupré de Saint-Maur et celle de la table calculée en 1871-1881 par la Statistique générale.

Elle est manifeste pour une population choisie (1) : le progrès peut être mesuré par la différence entre la table de Deparcieux et celle des quatre compagnies françaises.

La survie en France comparée à la survie dans les pays étrangers. — Il nous reste à examiner la situation relative de la France et des pays étrangers sous le rapport de la vitalité et à chercher si un progrès du même genre s'est produit aussi dans ces pays.

Nous avons constaté (chapitre XIV) que la mortalité a diminué dans les pays étrangers comme en France. En voici deux preuves nouvelles ; l'une est tirée de la comparaison de trois tables dressées en Suède, la première par Wargentín en 1766, la seconde par le docteur Berg pour la période 1855-1860, la troisième par la

(1) La supériorité des têtes choisies a été constatée dans plusieurs pays. En voici un exemple pour l'Italie :

AGES.	DÎME MORTUAIRE	
	du royaume d'Italie (1872-1877).	des pensionnaires de l'Etat en Italie (1868-1877).
40 à 45 ans.....	14	14
50 à 55 id.....	23	22
60 à 65 id.....	43	40
70 à 75 id.....	96	76
80 à 85 id.....	180	154
90 à 95 id.....	226	211

Statistique du royaume d'Italie pour la période 1881-1882 ; l'autre, de la comparaison des deux tables dressées aux Pays-Bas, la première par Baumhauer pour la période 1840-1851 et la seconde par M. van Pesch pour la période 1870-1886 (1). Ces cinq tables ont été dressés d'après la méthode démographique.

AGES.	SUÈDE.			AGES.	PAYS-BAS (hommes).	
	Table de Wargentin xviii ^e siècle (1757-1763).	Table de Berg xix ^e siècle (1861-1870).	Table de la Statistique italienne (1851-1882).		Table de Baumhauer (1840-1851).	Table de van Pesch (1870-1880).
0 an....	1.000	1.000	1.000	0 an....	1.000	1.000
10 ans...	611	737 +	751 +	10 ans...	644	654 +
20 id. . .	570	703 +	711 +	20 id....	630	620 —
30 id... .	519	656 +	669 +	30 id....	568	566 —
40 id... .	459	593 +	621 +	40 id....	502	515 +
50 id. . .	385	511 +	560 +	50 id....	434	494 +
60 id... .	293	401 +	473 +	60 id... .	310	357 +
70 id... .	175	246 +	329 +	70 id....	182	224 +
80 id... .	56	78 +	139 +	80 id....	58	76 +
			+	90 id....	4	67 +

Les différences sont peu considérables aux Pays-Bas, parce que l'intervalle n'est que d'une trentaine d'années ; elles sont considérables pour la Suède où l'intervalle est de plus d'un siècle.

La population française jouit d'une vitalité peu différente de celle de l'Angleterre qui avait, en comparant Bertillon et Farr, une légère supériorité jusqu'à 45 ans et une légère infériorité de 45 à 70 ans, de celle de la Belgique (table de Quetelet) qui est cependant quelque peu inférieure à presque tous les âges, de celle même des Pays-Bas et de la Suisse. La Prusse a une mortalité un peu plus rapide que la France. La Bavière en a une beaucoup plus rapide ; toutefois, son état démographique s'est amélioré sensiblement depuis que la table que nous citons a été calculée par M. Hermann pour la période 1834-1867. La France le cède de beaucoup aux États scandinaves sous le rapport de la solidité de la vie.

Dans tous les États pour lesquels on peut comparer deux tables dressées à des époques différentes, se manifeste un progrès du même genre.

(1) Dressée, d'après la méthode de Wargentini (méthode démographique), par M. van Pesch, professeur à l'Université d'Amsterdam, en 1885.

ÂGES.	FRANCE.	ANGLETERRE.		BELGIQUE.		NORVÈGE.		BAVIÈRE.		ITALIE.
	Table de Bertillon. (1856-65).	Table de Farr. (1848-54).	Table de la statistique italienne. —	Table de Quetelet. (1848-50).	Table de la statistique italienne. —	Table de Kiær. (1856-65).	Table de la statistique italienne. (1881-82).	Table de Hermann. (1834-67).	Table de la statistique italienne. (1881-83).	Table de la statistique italienne. (1881-83).
1 an ..	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000+	1.000
1 ans .	681	703	736+	689	732+	780	803	568	596+	591
1 ans .	642	663	706+	635	699+	742	760	536	572+	554
id. .	584	604	659+	573	648+	691	704	483	534+	508
id. .	533	539	596+	511	589+	635	644+	431	484+	461
id. .	473	464	516+	440	517+	570	585+	368	421+	406
id. .	389	370	406+	345	419+	486	494	280	330+	327
id. .	249	238	255+	216	271+	349	338	159	192+	203
id. .	89	89	95+	75	101+	157	160	45	53+	65
id. .	11	11	15+	9	12+	26	2	7	3+	7

La figure ci-jointe (voir fig. n° 121, page 310) montre la comparaison de la survie française avec celle de l'Angleterre et des deux pays qui représentent les extrêmes en Europe.

La grande mortalité infantine de la Bavière est la cause principale qui en affaiblissait, il y a quarante ans et qui en affaiblit encore, mais moins, la vitalité (1). La faible mortalité infantine, au contraire, qui caractérise les États scandinaves, est la principale cause de supériorité de la Norvège ; ce dernier d'ailleurs conserve à tous les âges plus de survivants que les autres pays (2).

La vitalité française occupe en Europe une situation moyenne, relativement bonne, tandis que la population bavaroise (et la population italienne) qui se laissait le plus entamer durant les premières années de la vie, se trouve au bas de l'échelle et que la Norvège marque le niveau supérieur.

Entre les tables calculées sur des têtes choisies, les différences d'un pays à l'autre sont en général beaucoup moins grandes qu'entre les tables dressées d'après la dime mortuaire de la population entière. C'est pourquoi un petit nombre de termes de comparaison, pris dans des tables construites sur des éléments

(1) Pendant les 5 premières années de la vie, la Bavière perdait alors 404 enfants sur 1,000, et la Norvège 189 seulement. Quetelet, dans son travail sur les *Tables de mortalité et leur développement* (n° 22), défalquant la mortalité infantine des enfants naturels, qui surcharge la mortalité générale de la Bavière, a dressé une table par laquelle la survie bavaroise se rapprochait beaucoup, même à cette époque, de celle de la France.

(2) Cependant la table de Norvège, tout en accusant à chaque âge plus de survivants, ne présente guère, relativement à la table de Bertillon, qu'un excédent de 100 pour chaque âge ; or cet excédent existe déjà à partir de la dixième année (et même de la 5^e, 811 survivants en Norvège, 710 en France).

divers, suffit ; nous donnons dans le tableau ci-joint, à côté de

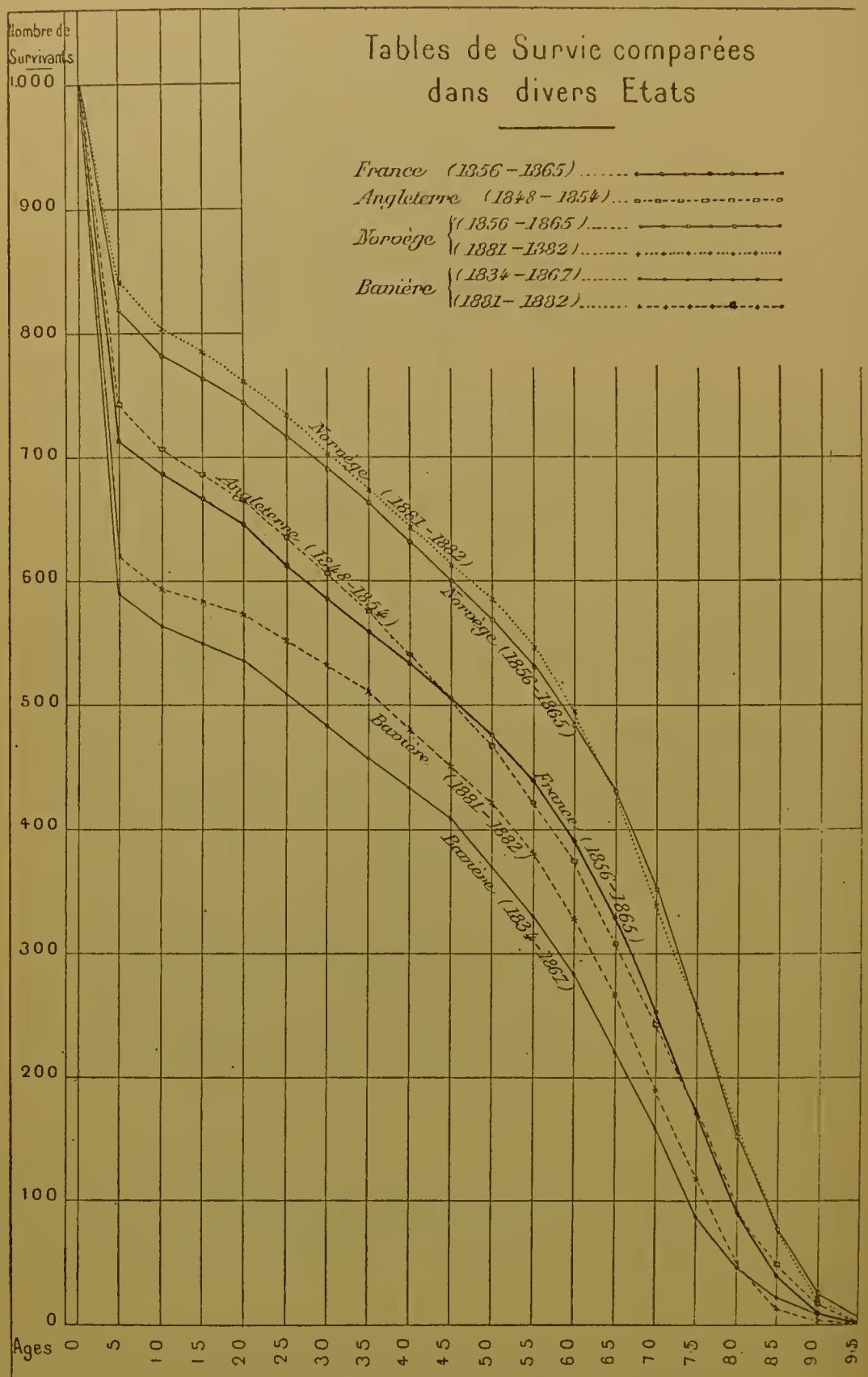


Fig. 121. — Table de survie comparée dans divers États.

la table des quatre compagnies françaises (1), celle des vingt compagnies (2) pour l'Angleterre, celle de l'assurance mutuelle de Gotha (3) pour l'Allemagne et celle de Homans (4) pour les États-Unis. Le bien-être dans tous les pays, aujourd'hui comme au siècle passé, est, jusqu'à un certain point, un préservatif contre une mort prématurée.

AGES.	LES QUATRE Compagnies françaises. (1819-78)	LES VINGT Compagnies anglaises (publiée en 1869).	ASSURANCE mutuelle de Gotha (publiée en 1880).	HOMANS (publiée en 1868).
10 ans.....	1.000	1.000	1.000	1.000
20 id.....	956	956	952	926
30 id.....	889	890	883	854
40 id.....	830	813	792	781
50 id.....	753	718	689	698
60 id.....	637	584	548	579
70 id.....	458	382	368	385
80 id.....	197	142	125	145
90 id.....	24	16	2	84

En Amérique, la table de Homans, quoique datant seulement d'une vingtaine d'années, indique une mortalité plus rapide que la table d'expérience de l'Assurance mutuelle sur la vie de New York (Mutual Life insurance company of New York) qui a été dressée sur plus de 100,000 assurances contractées de 1843 à 1874.

La vitalité des deux sexes. — Entre les hommes et les femmes, les tables de survie construites pour la population entière

(1) La table des quatre compagnies françaises commence à 15 ans. C'est par hypothèse que nous la faisons remonter à 10 ans et que nous supposons 956 survivants à 20 ans (chiffre fourni par la table des vingt compagnies anglaises, dont la durée se rapproche le plus de celle des quatre compagnies). A partir de 20 ans (956 survivants), le nombre des survivants à chaque âge est calculé d'après la table originale des quatre compagnies.

(2) Les actuaires anglais avaient dressé en 1843 une table (*Experience mortality*, table n° 1) fondée sur l'expérience de 17 compagnies. En 1862, l'Institut des actuaires anglais forma une commission qui s'entendit avec l'Institut écossais et qui dressa une nouvelle *Table des vingt compagnies*. Cette table, dite *Experience table n° 2*, qui porte sur les personnes en bonne santé (H. m. f. *Healthy lives males and females*) et publiée en 1869, a été calculée sur 160,426 assurés, dont 26,721 décédés. Elle se décompose en plusieurs tables, avec distinction des sexes.

(3) La *Table de la Société mutuelle d'assurances sur la vie de Gotha*, publiée en 1880, est fondée sur une expérience de 50 ans (1820-1878) et porte sur 85,321 assurés et 22,017 décédés.

(4) M. Homans a, d'après l'expérience de la *Mutual insurance Company* de New-York, publié une première table en 1859 et une seconde en 1868.

accusent généralement dans tous les pays une vitalité supérieure du sexe féminin. Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises cette différence. Nous en donnons ici de nouvelles preuves qui sont tirées de tables dressées d'après la méthode démographique : celle de la France, dressée par M. Bertillon, celle de la Norvège, dont la mortalité est la plus lente, celle de la Bavière, qui est au dernier rang, et celle de Prusse, qui est dans la moyenne. Nous y ajoutons la table de la ville de Berlin (1) dont la population, composée tout autrement, a une mortalité plus rapide.

AGES.	FRANCE (Bertillon, 1856-1865).		NORVÈGE (Kiær, 1856-1865).		BAVIÈRE (Hermann, 1834-1867).		PRUSSE (Becker, 1859-1864).		BERLIN (Rœck, 1876-1879).	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
0 an.....	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
10 ans....	314	347	386	394	271	297	313	326	254	274
20 id.....	316	326	367	375	255	281	298	310	233	263
30 id.....	287	297	339	352	229	256	274	288	224	245
40 id.....	264	269	311	324	205	226	248	258	197	220
50 id.....	233	240	278	292	176	192	213	225	159	195
60 id.....	190	199	233	253	135	145	163	178	115	161
70 id.....	130	129	163	186	78	81	97	109	64	109
80 id.....	42	47	70	87	22	23	29	32	20	42
90 id.....	4	7	10	16	3	4	2	3	1	4

Les rapports sont quelque peu différents et expriment mieux le véritable état des choses, quand on tient compte, comme l'a fait le D^r Farr dans ses tables, de l'excédent des naissances masculines. Ainsi, ces tables, qui prennent pour point de départ 512 hommes et 488 femmes (total 1,000 vivants), donnent jusqu'à 50 ans la supériorité numérique au sexe masculin (233 hommes et 231 femmes); mais, à partir de 53 ans (219 hommes et 220 femmes survivants), le sexe féminin prend l'avantage (2).

Les tables de têtes choisies dressées sur des contrats d'assurances confirment en général cette distinction et donnent pour les femmes une mortalité plus forte pour la période de 20 à 45 ans, et moindre après la 45^e année.

La vie probable. — A l'aide des tables de survie on calcule

(1) Cette table, calculée par M. Bœck, directeur du bureau de statistique de la ville de Berlin, se trouve dans le volume du mouvement de la population de Berlin, année 1879, ch. III, p. 47.

(2) Cette supériorité du sexe féminin apparaît beaucoup plus dans la table dressée

les chances de vivre à chaque âge ; on obtient, entre autres résultats, la vie probable et la vie moyenne.

Par vie probable on entend la durée qui, comptée sur une table de survie, pour un âge quelconque, sépare cet âge de celui auquel le nombre des vivants se trouve réduit de moitié. La vie probable représente donc la probabilité qu'il y a pour une personne de vivre un certain temps. Si, par exemple, on veut connaître la

par le ministère des finances pour les pensionnaires civils de l'État (1871-1877) dont nous avons donné plus haut les résultats pour les hommes.

AGES.	PENSIONNAIRES civils.	VEUVES de fonctionnaires pensionnés.
40 ans.....	1.000	1.000
50 id.....	659	875
60 id.....	483	738
70 id.....	310	536
80 id.....	120	249
90 id.....	15	42
100 id.....	0.5	3

Les veuves ne sont pas soumises aux mêmes causes de mortalité que les pensionnaires qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, sont, avant 60 ans, mis à la retraite pour cause de santé. Néanmoins, leur survivance à tous les âges atteste évidemment une vitalité supérieure. Cet état démographique est confirmé par la table de survie des rentières en Angleterre, calculée par Finlaison qui leur assigne à tous les âges, de 40 à 90 ans, une vie moyenne presque exactement semblable à celle des veuves françaises.

La table de 17 compagnies anglaises (*Expérience mortality, table n° 1*) accusait déjà, de 20 à 50 ans, une mortalité plus forte pour les femmes que pour les hommes ; à partir de la cinquantaine, le sexe féminin a, d'après cette table, une mortalité inférieure à celle du sexe masculin.

L'accouchement et quelques maladies spéciales aux femmes (voir chapitre XII) paraissent être les causes de cette infériorité durant la période de 20 à 45 ans.

M. Massé a calculé la vie moyenne de 20 à 40 ans résultant de la combinaison de trois tables récentes et très autorisées (table de 20 compagnies anglaises pour l'Angleterre, tables de l'expérience des 30 compagnies américaines publiées en 1881, tables allemandes tirées de l'expérience des 23 compagnies d'assurances publiées en 1882) et il a trouvé (voir *Moniteur des assurances*, 15 février 1887) :

ANS.	VIE MOYENNE	
	Hommes.	Femmes.
À 20 ans.....	42 ans	40 ans
À 25 id.....	38 id.	36 id.
À 30 id.....	34 id.	33 id.
À 35 id.....	31 id.	30 id.
À 40 id.....	27 id.	27 id.

C'est pourquoi quelques compagnies allemandes font payer à toute femme qui s'assure avant 45 ans la prime de l'âge supérieur de 3 ans au sien,

vie probable d'une personne âgée de 25 ans d'après la table de Bertillon, on commence par noter le nombre des survivants à 25 ans : il est de 611. On cherche l'âge où ce nombre est réduit à 305 ; or, il se trouve entre 66 et 67 ans, et on peut dire que la vie probable à 25 ans est d'environ 41 ans (1). Cette même table porte que, sur 1,000 naissances, il reste 504 survivants à 45 ans et 498 à 46 ans ; il y a donc pour chacun des 1,000 individus qui figurent au début autant de chances d'exister que de ne plus exister quand viendra la 46^e année ; c'est pourquoi on dit que la vie probable à la naissance, d'après cette table, est de 45 ans 8 mois. La même table donne 739 survivants à 3 ans, et 253 à 69 ; à la naissance, la probabilité de vivre jusqu'à près de 3 ans est donc de $\frac{3}{4}$ et celle de vivre jusqu'à 69 ans d'environ $\frac{1}{4}$, c'est-à-dire qu'on a en naissant trois chances de vivre contre une de mourir avant 3 ans révolus et une chance de vivre contre trois de mourir avant 69 ans.

La vie moyenne dans les temps passés et aujourd'hui. — La vie moyenne, que les Anglais appellent d'un terme expressif « expectation of life », est le temps que devraient vivre tous les individus d'un âge donné si la somme totale des années qu'il leur reste à vivre était également répartie entre eux (définition de M. Dormoy) ; c'est donc le nombre d'années qu'il reste encore en moyenne à vivre à un individu d'un âge donné, ou le nombre d'années qu'ont vécu en moyenne ceux qui sont morts (2). La vie moyenne représente ainsi la vitalité proprement dite. On l'obtient en additionnant les années qu'ont vécu tous les individus sur lesquels on opère et en divisant le total par le nombre de ces individus ; le quotient est la vie moyenne.

La vie moyenne et la vie probable sont deux manières d'apprécier la vitalité d'une population qui peuvent quelquefois donner des résultats très différents. Supposons — supposition tout ima-

(1) $66 - 25 = 41$.

(2) Exemple de ce calcul. Quelle est la vie moyenne (âge moyen des décès) d'un groupe qui se composerait de 100 individus à 0 an et qui aurait, par hypothèse, perdu :

50 individus morts à 1 an $50 \times 1 = 50$ années d'existence.

20 — — 20 ans $20 \times 20 = 400$

30 — — 40 ans $30 \times 40 = 1.200$

et qui aurait été ainsi réduit à 0 la 40^e année ?

Leur vie moyenne a été de 16 ans $\frac{1}{2}$.

$$\frac{1.650}{100} = 16 \frac{1}{2}$$

ginaire — un groupe de 1,000 individus à 0 an, dont la moitié mourrait à 1 an et dont l'autre moitié prolongerait son existence jusqu'à 70 ans sans éprouver aucune perte dans l'intervalle ; ce groupe aurait une vie probable de 1 an et une vie moyenne de 35 ans 1/2 (1).

Le D^r Bertillon, prenant ses données dans l'état et le mouvement de la population de 1840 à 1849, a calculé la durée de la vie en France durant cette période d'après diverses formules. Il conclut, avec raison, que plusieurs de ces méthodes sont fautives, et qu'en tout cas les résultats sont trop différents pour qu'on puisse avec fruit comparer l'un avec l'autre. Le premier résultat (40 ans) inséré dans le tableau suivant et obtenu en faisant la somme de toutes les années qu'ont vécu tous les décédés, groupés par âges d'après les données particulières de la table mortuaire du D^r Bertillon, et en divisant cette somme par le nombre de ceux qui ont vécu ces années (2), est celui qu'il considère comme représentant le mieux la véritable vie moyenne de la population française de 1840 à 1849.

	NOMBRE D'ANNÉES-		
	Hommes.	Femmes.	Les 2 sexes
Vie moyenne.....	39.3	41	40.0
Vie probable.....	42.1	46.3	44.3
Age moyen de décès d'après les registre de l'état civil. (C'est-à-dire nombre d'années qu'ont vécu les décédés divisé par le nombre des décédés).	34.2	37.3	35.6
Rapport de la population à la moyenne des naissances et des décès.....	39.7	41.3	40.7
Rapport de la population aux naissances vivantes.....	36.9	39.2	38.0
$\left(\frac{P}{\frac{1}{2} N_v + D}\right)$, autrement dit population divisée par la demi-somme des naissances [sans les mort-nés] et des décès, méthode préconisée par le baron Ch. Dupin).			
Age probable des décédés..... (Population divisée par les naissances vivantes).	29.36	37.25	33.5

De ces évaluations ne prenons que la première, c'est-à-dire la vie moyenne : c'est celle qui intéresse surtout la démographie.

Les anciens avaient déjà, comme nous l'avons dit, une notion

(1) $500 \times 1 = 500$

$500 \times 70 = 35.000$

$35.500 : 1.000 = 35.5$

(2) Le nombre total des années d'existence des décédés est, d'après la table, de 38,388,382 et le nombre des décédés est de 958,000.

de la vie moyenne (1) que les jurisconsultes avaient été conduits à calculer pour fixer la provision nécessaire aux pensions alimentaires. Leur évaluation est bien inférieure à celle qui résulte des tables modernes (2) ; elle est confirmée par les renseignements, très vagues il est vrai, que l'on peut tirer des inscriptions tumulaires (3) et elle contredit l'opinion, très souvent reproduite sans fondement, qu'on vivait plus longtemps autrefois qu'aujourd'hui.

Sans remonter jusqu'à l'antiquité, on peut comparer utilement

(1) Hérodote, parlant de la suite des 341 rois d'Égypte, dit que « trois cents générations font dix mille ans ; car trois générations valent cent ans » (liv. II, ch. CXLII). Or, 33 ans 1/2 par génération sont une durée à peu près égale à celle qu'on assigne aujourd'hui aux générations.

(2) Voici, à titre de curiosité et sans que nous prétendions tirer de ce document (voir *Digeste*, liv. XXXV, titre II, loi 68) une notion précise sur la vitalité comparée, le taux fixé par un jurisconsulte (Ulpien) et le taux d'usage dans l'empire romain à la même époque ; nous mettons en regard de ces deux colonnes la vie moyenne d'après Deparcieux.

Age de celui qui doit jouir de la pension.	La provision doit être faite pour le nombre d'années suivant (nombre qui correspond à la vie moyenne)		Vie moyenne d'après Deparcieux.
	d'après Ulpien.	d'après l'usage.	
0 à 20 ans	30 ans.	»	de 48 à 40 ans.
0 à 30 id.	»	30	de 48 à 34 id.
20 à 25 id.	28	au-dessous	de 40 à 37 id.
25 à 30 id.	25	de 60 ans,	de 37 à 34 id.
30 à 35 id.	22	autant	de 34 à 31 id.
35 à 40 id.	20	d'années	de 33 à 27 id.
40 à 50 id.	autant d'années qu'il en manque pour aller à 60 ans moins 1.	qu'il en manque pour aller à 60.	de 27 à 20 id.
50 à 55 id.	9	»	de 20 à 17 id.
55 à 60 id.	7	»	de 17 à 14 id.
A partir de 60 ans..	5	»	»

(3) Nous avons essayé de dresser une table de mortalité à l'aide des inscriptions relevées sur les tombeaux chrétiens de Rome et insérées dans le recueil de M. de Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*.

Nous avons choisi des inscriptions chrétiennes, parce qu'elles sont relatives à une population mêlée de riches et de pauvres, tandis que les inscriptions païennes ne se rapportent, en général, qu'à des familles riches, par conséquent à des têtes choisies. Nous avons adopté le iv^e siècle, parce qu'auparavant les inscriptions sont trop peu nombreuses et qu'ensuite, au v^e siècle, la mortalité a pu être affectée par les invasions des barbares ; à la suite du sac de Rome par Alaric, la dévastation avait été telle qu'on ne retrouve plus d'inscriptions pendant une vingtaine d'années. Nous avons calculé ainsi sur 222 décédés dont nous avons pu lire l'âge. Voici quelques résultats en ramenant le nombre total à 1,000 : de 0 à 1 an, 27 décès ; de 1 à 2, 18 ; de 2 à 3, 36 ; de 8 à 9, 9 (c'est le minimum jusqu'à 25 ans) ; de 10 à 11, 49 ; de 20 à 21, 54 (ce sont les maxima de toute la série) ; de 27 à 28, 4 (c'est un des minima)

la vie moyenne des tables françaises depuis 1789, celles de Duvillard, de Demonferrand, de Bertillon et de la Statistique générale de France. A vingt ans, chaque individu de la génération dont Duvillard calculait la survie avait en moyenne devant lui 35 ans $1/2$ à vivre, ce qui différait peu des chiffres donnés par Buffon (33 ans 5 mois) et par Moheau (37 ans 7 mois, ou 30 ans 9 mois, suivant les régions); la Statistique générale de France estime, pour la période 1877-1881, cette vie moyenne au même âge à 40 ans $1/2$ pour les hommes et à 42 pour les femmes. Les chances de vivre durant la période la plus active de l'existence, celle qui a la plus grande valeur économique, auraient donc augmenté de plus de cinq années. C'est un résultat qui, sans être mathématiquement précis, est réel, puisque Demonferrand et Bertillon s'accordent sur ce point avec Duvillard et avec la Statistique générale.

Il est inutile d'insister : à tous les âges, la vie moyenne de 1877-1881 est supérieure à celle de 1789.

Pour les pays étrangers, nous avons comparé des tables qui donnent des résultats analogues. Celle de Halley, qui est aussi un indice de la vitalité du temps passé dans une ville d'Allemagne, fournit une vie moyenne à peu près semblable à celle de Dupré de Saint-Maur et inférieure à celle de la table de la population actuelle de la Prusse d'après M. Becker (1).

Le docteur Bertillon n'est pas le seul statisticien qui ait montré l'imperfection des moyennes générales. Beaucoup d'autres ont contesté avec raison la valeur des indications tirées de la comparaison de la vie moyenne lorsqu'elle est calculée pour une population

de 50 à 51, 31 ; de 51 à 52, rien ; de 52 à 53, 4. Il est certain qu'on ne trouve pas là les éléments d'une table de mortalité, parce que les familles indiquaient souvent l'âge du décédé vaguement par un nombre rond, parce que la série des âges présente trop de lacunes et que les parents paraissent avoir été plus soucieux de placer une inscription commémorative sur la tombe de leurs enfants que les petits-enfants sur celle de leurs aïeux. Toutefois, comme on compte relativement beaucoup de décès dans la première moitié de la vie et peu dans la seconde, on ne pourrait pas induire de ces chiffres que la vie moyenne fut alors plus longue qu'aujourd'hui : c'est le contraire qui résulterait de leur groupement, si l'on voulait faire usage de ce document.

(1) Cependant il faut remarquer que la table de Halley a été dressée sur la mortalité d'une population urbaine, et que la table de survie de la ville de Berlin, citée plus haut, indique une mortalité plus rapide aujourd'hui jusqu'à l'âge de 60 ans que celle de Halley. Il est vrai que l'agglomération de Berlin en 1879 est loin d'être composée comme celle de Breslau en 1690.

totale à diverses époques, parce qu'il suffit, comme nous l'avons dit, d'une diminution de la natalité entraînant comme conséquence un moindre nombre de décès infantiles pour que la vie moyenne s'élève, sans qu'il se soit produit d'amélioration dans la vitalité réelle de cette population (1).

Mais la vie moyenne par âge est une mesure plus précise, parce qu'elle est obtenue par le rapport des décès de chaque groupe d'âge au nombre des individus appartenant à ces groupes.

(1) M. Legoyt, calculant la vie moyenne d'après l'âge moyen des décédés, trouvait les résultats suivants :

1806-1810.....	31 ans 6 mois.	1836-1840.....	34 ans 11 mois.
1811-1815.....	31 — 10 —	1841-1845.....	35 — » —
1816-1820..	31 — 10 —	1846-1850.....	36 — » —
1821-1825.....	31 — 5 —	1851-1855.....	36 — 8 —
1826-1830.....	32 — 5 —	1856-1860.....	36 — 4 —
1831-1835.....	33 — 6 —	1861-1865.....	36 — 5 —

Il ajoutait (*Annuaire de l'économie politique pour 1865*) : « Il reste donc acquis que la population française est douée aujourd'hui d'une plus forte vitalité qu'au commencement de ce siècle ». Il y avait, en effet, accroissement de vitalité ; mais la mesure qu'en donnait l'auteur dépassait la réalité. Elle la dépassait aussi lorsqu'il appliquait le même calcul à la population urbaine et à la population rurale, et qu'il laissait entendre que Paris avait gagné pendant que la campagne perdait.

AGE MOYEN DES DÉCÉDÉS :

	Période 1853-1855.	Période 1861-1865.
Département de la Seine...	29 ans 8 mois.	32 ans.
Population urbaine.....	34 id. 7 id.	34 id. 8 mois.
Population rurale.....	38 id. 5 id.	37 id. 7 id.

Il n'ajoutait pas que, par suite des grands travaux qui avaient attiré à Paris beaucoup d'adultes, la composition de la population avait changé et qu'il était naturel que l'âge moyen des décédés se fût élevé ; on n'avait pas pour cela le droit d'en conclure, sans autre examen, à une prolongation de l'existence (voir plus loin le chapitre des agglomérations urbaines).

L'âge moyen de la population, calculé d'après les résultats du recensement, donne un résultat inférieur à celui de l'âge moyen des décédés et n'est pas une mesure plus précise de la longévité ; il augmente bien quand il y a plus de vieillards, mais il augmente aussi quand il y a moins d'enfants. Voici les résultats de ce calcul :

1851.....	30 ans 11 mois.	1872.....	31 ans 8 mois.
1856.....	31 id. 0 id.	1876.....	31 id. 8 id.
1861.....	31 id. 3 id.	1881.....	31 id. 11 id.
1866.....	31 id. 5 id.	1886.....	31 id. 9 id.

D'après le recensement de 1886, la vie moyenne n'était que de 26 ans 8 mois dans le Finistère, et de 27 à 28 ans dans la Corrèze, les Landes et le Nord, départements où il y a beaucoup d'enfants ; à l'autre extrémité de la natalité, elle s'élevait entre 35 et 37 ans dans ceux du Calvados, de la Côte-d'Or, du Gers, de la Sarthe, de l'Yonne, de l'Aube, de l'Eure, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

VIE MOYENNE DE LA POPULATION TOTALE EN FRANCE ET DANS D'AUTRES PAYS.

AGES.	FRANCE.				AUTRES PAYS.					
	FRANCE, avant 1789 (Duvillard).	FRANCE, 1817-1832 (Demonf-raud). Hommes.	FRANCE, 1856-1865 (Bertillon)	STATISTIQUE GÉNÉRALR de France (1877-1881). Hommes.	BRESLAU, 1687-1691. (Halley).	BELGIQUE, 1841-1850 (Quetelet). Hommes.	ANGLETERRE 1838-1854 (Farr).	PRUSSE, 1859-1864 (Becker).	NORVÈGE, 1856-1865 (Kiær).	ÉTATS-UNIS, 1870 (Elliot) (1)
				ans. mois.						
0 an.....	»	»	39.1	40.10	»	37.4	40.9	36.7	47.4	39.4
5 ans.....	43.4	»	51.7	51.7	»	46.5	47.4	44.8	53.7	48.4
10 id.....	40.8	»	48.7	48.3	»	43.8	47.4	44.8	50.8	45.3
15 id.....	37.4	»	44.8	44.1	»	39.9	39.9	37.5	46.9	41.5
20 id.....	34.3	40	41.2	40.5	33.5	36.4	39.9	37.5	43.2	38.2
25 id.....	31.3	34.1	38.2	37.2	27.2	33.5	33.3	30.6	39.7	35.3
30 id.....	28.5	27	34.7	33.11	21.6	30.5	33.3	30.6	36.3	32.4
35 id.....	25.7	20.1	31.1	30.4	16.1	27.7	26.7	23.8	32.7	29.4
40 id.....	22.9	17.2	27.3	26.11	11.8	24.8	26.7	23.8	29.1	26.4
45 id.....	20.1	14.5	23.7	23.3	16.1	21.9	20.1	17.1	25.6	23.4
50 id.....	17.2	12.0	20.2	20.0	11.8	18.9	20.1	17.1	22.0	20.0
55 id.....	14.5	9.6	16.7	16.8	7.0	15.5	18.9	11.2	18.5	17.2
60 id.....	12.0	7.6	13.6	13.7	7.0	12.4	18.9	11.2	15.2	14.2
65 id.....	9.6	5.9	10.9	10.1	3.8	10.1	8.7	7.4	12.1	11.4
70 id.....	7.6	4.8	8.3	8.4	»	7.5	8.7	7.4	9.4	9.0
75 id.....	5.9	4.2	6.8	6.4	»	6.6	5.1	4.8	7.3	6.8
80 id.....	4.6	3.6	4.4	4.10	»	5.2	5.1	4.8	5.4	6.0
85 id.....	4.2	3.2	3.6	4.2	»	3.8	2.9	3.0	4.1	4.2
90 id.....	3.8	0.5	3.2	3.6	»	3.1	2.9	3.0	3.3	3.6
95 id.....	»	»	0.5	2.7	»	1.9	2.9	3.0	2.6	3.0

(1) Table dressée à l'aide des décès par âge déclarés aux « assistant Marshals » par les recensés en 1870. Ces déclarations étant très incomplètes, M. Elliot a cru devoir, pour dresser sa table, ajouter 41 p. 100 au total des décès de chaque âge; le document n'a donc qu'une médiocre valeur pour la démographie comparée.

FRANCE.									
AGE	DEPARCIEUX.	BEAUVISAGE.	KERTANGUY.	PENSIONNAIRES DE L'ÉTAT EN FRANCE.					Veuves pensionnées (4).
	Tontiniers. (1746) (1).	Tontiniers (1867) (2).	Compagnie générale. Assurés en cas de décès (1874).	Pensionnaires civils en général.	Pensionnaires sortant d'un service sédentaire(1).	Pensionnaires sortant d'un service actif (2).	Pensionnaires de l'instruction publique (3).		
0	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	48.27	54.01	»	»	»	»	»	»	»
10	46.83	50.17	»	»	»	»	»	»	»
15	43.5	46.33	»	»	»	»	»	»	»
20	40.24	42.83	41.9	»	»	»	»	»	»
25	37.17	39.76	58.5	»	»	»	»	»	»
30	34.06	36.44	34.5	»	»	»	»	»	»
35	30.92	32.73	30.7	»	»	»	»	»	3
40	27.48	28.95	26.9	20.59	17.88	21.23	»	29.31	2
45	23.92	25.10	23.2	19.65	18.37	19.99	»	26.04	2
50	20.38	21.49	19.7	18.83	17.01	19.39	18.71	22.78	2
55	17.25	17.98	16.3	16.66	15.76	16.92	16.69	19.45	1
60	14.25	14.60	12.9	13.96	13.70	14.03	14.32	16.03	1
65	11.25	11.57	10.3	11.26	11.53	11.27	11.32	12.87	1
70	8.64	8.93	8.1	8.86	9.19	8.37	8.70	10.05	
75	6.50	6.72	6.5	6.89	7.22	8.81	6.47	7.79	
80	4.69	5.00	5.6	5.22	5.62	5.11	4.44	5.85	
85	3.17	3.69	3.2	3.98	4.47	3.82	2.70	4.3	
90	1.77	2.70	1.8	3.26	4.06	2.29	4.09	3.44	
95	»	»	»	2.50	3.02	»	3.21	3.32	

(1) Cette vie moyenne de Deparcieux est celle qui est donnée par M. Beauvisage (*Des Tables de mortalité... 1867*); elle diffère un peu de la table XIII du livre de Deparcieux (1746) qui exprime les fractions en mois et de celle que donne l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, lequel d'ailleurs a quelque peu changé la table de Deparcieux en la portant de 3 ans, année à laquelle elle commençait, à 0 an et en ramenant à 970 et non à 1000 le nombre des vivants à 3 ans.

(2) La table, qui a été dressée en 1852 pour les sociétés de secours mutuels, en France, donne une vie moyenne qui diffère très peu de celle de Beauvisage.

(1) Nombre de têtes soumises à l'observation : 17,832 ; décès, 5,633.

(2) Nombre de têtes soumises à l'observation : 25,901 ; décès, 1,971.

(3) Nombre de têtes soumises à l'observation : 3,952 ; décès, 5,395.

(4) Nombre de pensionnaires vivantes : 118,679 ; décès, 5,395.

S D'AUTRES PAYS.

AUTRES PAYS.							
TABLE de la Mutual life insurance de New-York (1843-1874). (2)	TABLES des 20 compagnies anglaises (1869). Rentiers.			PENSIONNAIRES du gouvernement anglais (table de 1883) (1).		TABLE de la Mutuelle de Gotha (1880).	TABLE américaine de Homan: (1868).
	Les deux sexes.	Hommes	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
52.03	49.9	»	»	»	»	»	48.72
48.56	45.9	»	»	»	»	46.51	45.50
44.99	42.0	»	»	»	»	42.22	42.20
41.33	38.4	»	»	»	»	38.64	38.81
37.59	34.7	»	»	»	»	34.69	35.30
33.78	31.1	»	»	»	»	30.80	31.78
29.73	27.6	27.4	28.3	26.0	29.8	26.94	28.18
26.06	24.0	23.8	25.0	23.1	26.4	23.13	24.54
22.23	20.5	20.3	21.6	20.3	22.9	19.51	20.91
18.51	17.1	17.2	18.2	17.3	19.6	16.08	17.40
14.96	14.0	13.8	14.9	14.4	16.3	12.95	14.09
11.70	11.2	11.0	11.8	11.7	13.2	10.15	11.10
8.80	8.7	8.5	9.1	9.3	10.3	7.83	8.48
6.35	6.6	6.4	6.9	7.3	8.0	5.88	6.27
4.39	4.9	4.7	5.5	5.7	6.1	4.20	4.39
2.91	3.6	»	»	»	»	2.99	2.77
1.87	2.7	»	»	»	»	2.26	1.42
»	»	»	»	»	»	»	»

1) Ces tables ont été dressées par ordre de la Chambre des communes en 1883 ; elles portent sur 10,929 hommes et sur 19,859 femmes durant la période 1808-1875.

2) Cette table a été dressée par M. Bartlett, actuaire de la Compagnie.

Or, les indications que fournissent à cet égard les tables de Duvillard, de Demonferrand, de Bertillon et de la Statistique générale sont claires, quoiqu'elles ne puissent se résumer en un nombre unique, et elles concluent dans le sens d'une prolongation de la vie.

Que la vie moyenne des têtes choisies soit en général supérieure à celle de la population, c'est ce que nous savons. Les tableaux montrent, en outre, qu'elle est presque toujours un peu moindre dans la table de Deparcieux que dans celle de Beauvisage de la caisse des retraites et des quatre compagnies françaises, c'est-à-dire moindre chez les tontiniers du XVIII^e que chez les assurés du XIX^e siècle (1) et que la vie moyenne la plus longue, sur les tables que nous comparons, est celle des membres de l'Institut et surtout celle des veuves pensionnées.

Les travaux de l'esprit, qui fatiguent le cerveau, peuvent devenir une cause de mort; cependant l'aisance et le calme relatifs dont jouissent les hommes d'étude, compensent largement cet inconvénient et constituent une condition favorable à la prolongation de la vie (2); pas assez privilégiée toutefois pour l'em-

(1) Il ne faudrait pas cependant être trop affirmatif sur l'accroissement de longévité des têtes choisies. La première raison est dans la sélection résultant de l'examen préalable du médecin pour l'assurance en cas de décès; cet examen n'avait pas lieu pour les rentiers viagers du temps passé. La seconde est dans la nature même des calculs qui, n'étant pas tous faits suivant les mêmes méthodes et avec des éléments semblables pour toutes les tables, ne permettent pas de tirer de conclusions lorsque les différences sont minimes. En effet, les résultats comparés de deux tables des pensionnaires de l'État en Angleterre accusent une vie moyenne moindre jusqu'à 55 ans, et supérieure seulement à partir de 65 ans, en 1883 qu'en 1829 (la première de ces tables, dressées en 1829 et en 1883, se trouve plus haut dans notre tableau général de la vie moyenne des têtes choisies). Les actuaires anglais pensent d'ailleurs que cette infériorité n'est qu'apparente et provient surtout de la manière dont le calcul a été fait.

HOMMES.	1829.	1883.
40 ans.....	27.4	26.0
45 id.....	23.8	23.1
50 id.....	20.3	20.3
55 id.....	17.2	17.3
60 id.....	14.4	14.4
65 id.....	11.6	11.7
70 id.....	9.2	9.3
75 id.....	7.1	7.3
80 id.....	4.9	5.7

(2) Le calme de la vie monastique exerce une influence analogue. Ainsi Deparcieux, qui a dressé plusieurs tables, indique une longévité plus grande dans celle

porter sur les femmes, lorsqu'elles jouissent d'un revenu qui les met à l'abri du besoin.

Les femmes doivent-elles cet avantage à leur sexe, c'est-à-dire à leur nature, ou à leur genre de vie ? A l'une et à l'autre peut-être, car c'est par une loi de la nature que les petits garçons meurent en plus grand nombre que les petites filles, et peut-être aussi par une loi de la nature que les femmes, exposées à une quantité de petites indispositions, ont en moyenne moins de jours de maladie que les hommes, comme on le remarque dans les sociétés de secours mutuels (1). Mais c'est à leur existence plus calme, moins fatiguée par des excès en divers genres que, malgré les périls de la nubilité, de la maternité et de l'âge critique, les femmes doivent en grande partie leur supériorité à cet égard (2).

Relativement à la vie moyenne en France et dans les pays étrangers, il y a peu de différence entre la France et l'Angleterre ; mais il y a une différence sensible avec la Bavière et l'Italie qui sont au bas de l'échelle et la Norvège qui est au sommet (voir fig. n° 122).

Entre les tables françaises et étrangères dressées sur des têtes choisies les différences sont moindres qu'entre les tables portant sur l'ensemble de la population ; nous en avons dit plus haut la raison.

Par l'expression « durée d'une génération », on peut entendre l'âge moyen des décédés, lequel est une des manières d'être de

des religieux et celle des religieuses, que dans celle des toutiniers. Moheau, calculant la vie moyenne, donne 39 ans 9 mois à 20 ans, 25 ans 6 mois à 40, 12 ans 7 mois à 60 pour un ordre monastique, tandis qu'il n'en donne (d'après Buffon) que 33 ans 5 mois, 22 ans 1 mois et 3 ans 7 mois, pour la population de Paris et de ses environs.

1) Ainsi, d'après l'*Annuaire statistique de la France*, la moyenne du nombre des malades par 100 sociétaires a varié, suivant les années, de 1871 à 1883, dans les sociétés approuvées : de 28,7 à 24,1 pour les hommes, de 30,8 à 24,6 pour les femmes ; dans les sociétés autorisées : de 28,3 à 23,1 pour les hommes, de 29,6 à 19,3 pour les femmes ; d'autre part, la moyenne des jours de maladie par sociétés approuvées : de 5,15 à 4,62 pour les hommes, de 4,98 à 4,43 pour les femmes ; dans les sociétés autorisées : de 5,77 à 4,98 pour les hommes, de 4,59 à 3,15 pour les femmes.

(2) Voir plus haut, dans le tableau de la vie moyenne des têtes choisies, la vie moyenne des hommes et des femmes d'après les tables des 20 compagnies anglaises, celle des pensionnaires, hommes et femmes, du gouvernement anglais, celle des veuves pensionnées par l'État en France et, dans le tableau de la vie moyenne de la population totale, la vie moyenne d'après la Statistique générale de France ; tous ces documents sont d'accord pour attester la longévité supérieure de la femme.

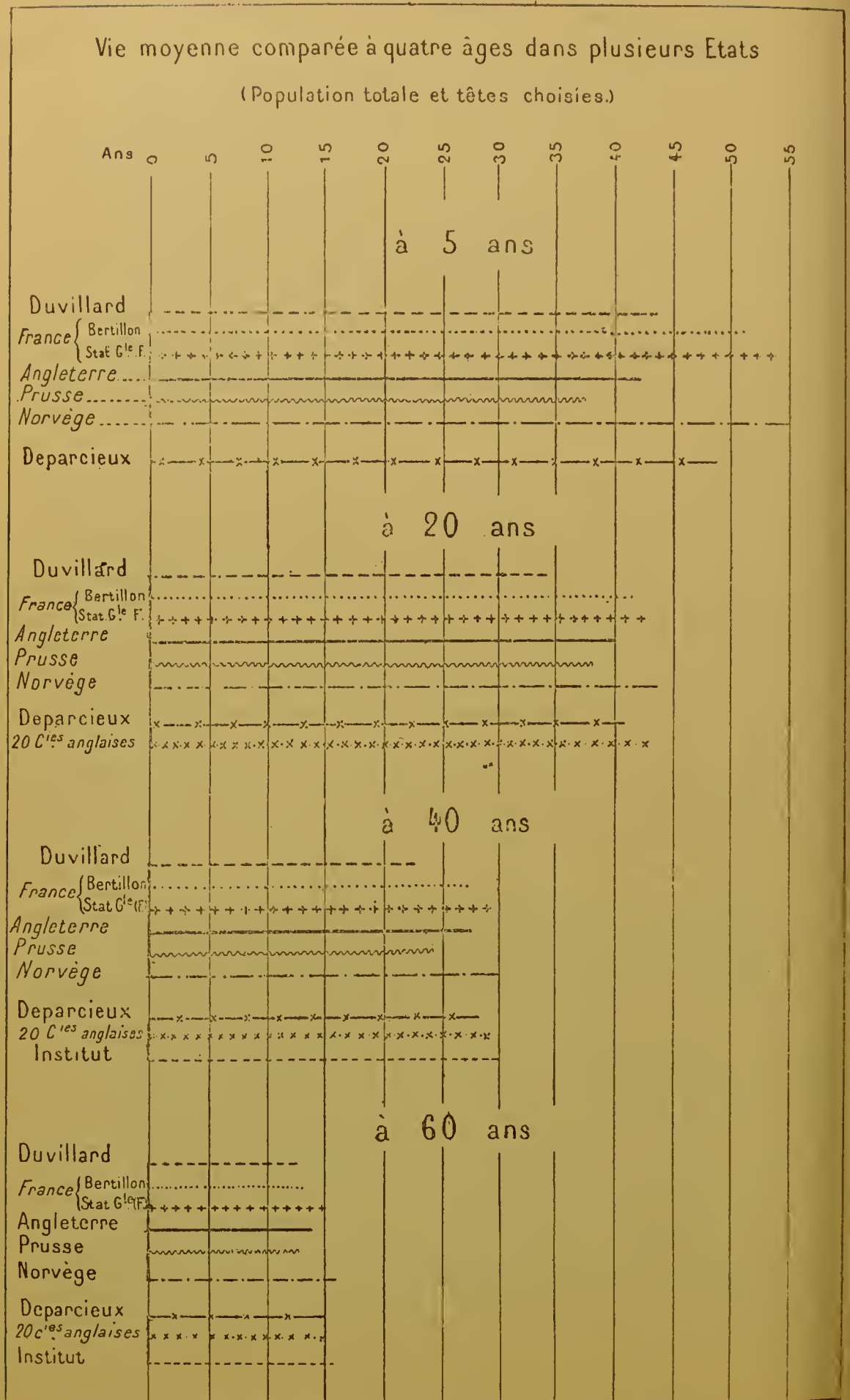


Fig. 122. — Vie moyenne comparée à quatre âges dans plusieurs États (population totale et têtes choisies).

la vie moyenne ; il correspond au temps moyen qui sépare deux héritages successifs en ligne directe. On peut entendre aussi la plus longue durée d'existence qu'atteignent les derniers survivants d'une génération.

Dans une étude sur l'estimation de la richesse de la France, MM. Vacher et A. de Foville évaluèrent, le premier à 31, puis à 33 ans (1), le second à 35 ou 36 ans, la durée moyenne d'une génération, entendue dans ce sens. Les éléments pour calculer exactement cette durée font défaut et, s'ils existaient, ils ne fourniraient pas le moyen de déterminer la différence de longévité à deux époques ; car l'âge moyen du mariage et la mortalité infantile influent beaucoup sur cette durée. Comme exemple de ces différences, nous donnons en note (2) deux séries, chacune de trois générations, d'individus ayant vécu 50 ans qui, suivant l'âge auquel ils auraient donné naissance à leur successeur, auraient eu une vie moyenne variant de 30 à 43 ans. Plus le mariage est tardif, ou plus la mort enlève d'enfants parmi les premiers-nés, plus la durée s'allonge (3).

(1) Fourier, calculant en 1817 sur des données tirées de l'état civil à Paris, donnait 33 ans 3 mois.

(2) Exemple :

GÉNÉRATIONS.			GÉNÉRATIONS.		
1 ^{re} .	2 ^e .	3 ^e .	1 ^{re} .	2 ^e .	3 ^e .
0 an.			0 an.		
10 ans.			10 ans.		
20 id.	0 an.		20 id.		
30 id.	10 ans.		30 id.		
40 id.	20 id.	0 an.	40 id.	0 an.	
50 id.	30 id.	10 ans.	50 id.	10 ans.	
	40 id.	20 id.		20 id.	
	50 id.	30 id.		30 id.	
		40 id.		40 id.	0 an.
		50 id.		50 id.	10 ans.
					20 id.
					30 id.
					40 id.
					50 id.
Durée des trois générations : 90 ans.			Durée des trois générations : 130 ans.		
Durée moyenne : 30 ans.			Durée moyenne : 43 1/3.		

(3) Dans l'histoire du domaine de Sigy, dont M. Marc de Haut a retracé l'histoire, on voit bien que 10 générations se sont succédé dans la possession de ce domaine 1445 à 1847 ; mais on ne saurait tirer de ce fait la conclusion que la durée moyenne

Comme exemple de la différence des résultats selon le procédé de calcul, on peut citer la famille des Capétiens. Les princes, sans doute ne sont pas exactement dans les mêmes conditions d'existence que le vulgaire ; ils se marient en général plus tôt et, malgré l'abondance de biens dont ils jouissent, ils sont plus exposés à certaines causes de mort. Cependant, la longue durée de neuf siècles et demi pendant laquelle l'histoire a enregistré leur généalogie donne à cet exemple une valeur qu'aucun autre ne saurait avoir.

De l'avènement de Robert, duc de France et grand-père de Hugues Capet, élu roi en 922, jusqu'à la mort du comte de Chambord en août 1883, il y a eu, dans l'espace de 961 ans, deux ducs de France (dont le premier, Robert, fut roi), trente-quatre rois de la troisième race et un prétendant au trône, en tout 37 princes qui ont successivement possédé l'héritage de la couronne ducale ou royale : c'est, à une très petite fraction près, une moyenne de 26 années ou d'un quart de siècle environ, de possession pour chacun, autrement dit 26 ans pour la durée d'une génération, calculée d'après les successions.

Mais la succession au trône ne s'est pas toujours faite régulièrement de père en fils. Robert est en ligne directe le vingt-neuvième ancêtre du comte de Chambord ; or, les 961 années, divisées par 30, donnent un nombre rond 32 ans (1), ou environ un tiers de siècle, pour la durée moyenne d'une génération, calculée d'après le temps écoulé entre la naissance du fils héritier et la mort de son père.

Les centenaires. — Lorsqu'il y a une case vide dans l'esprit,

des générations ait été de 40 ans ; car des puînés ont pu, par suite de la mort de leurs frères aînés, hériter très jeunes de parents vieux.

Je peux citer comme exemple ma propre famille, dans laquelle il y a eu, de 1635, époque à laquelle remontent les documents, jusqu'en 1864, époque où j'ai perdu mon père, 6 générations. En supposant que le premier Levasseur connu ait perdu son père à trente ans (soit en 1665 par hypothèse), la survie d'une génération a été de 33 ans en moyenne.

La survie comptée par les héritages peut être très différente de la vie moyenne, si les pères, ayant perdu leurs fils de leur vivant, ont eu des petits-fils pour successeurs. Ainsi, de 1643 à 1775, il n'y a eu que deux rois de France ayant régné chacun 66 ans en moyenne ; mais il y a eu, pendant ce temps, cinq générations de princes qui se sont éteintes et dont la vie moyenne a été d'environ 26 ans.

(1) M. Vacher, calculant à peu près sur les mêmes éléments, a trouvé 32,5.

bien souvent un préjugé s'y loge ; car l'homme est ainsi fait qu'il accepte une opinion sans fondement et s'en pare plutôt que de laisser voir son ignorance.

Je crains que l'opinion que beaucoup de gens se font de la longévité des hommes d'autrefois n'appartienne à ce genre de préjugé.

Nous avons pu aujourd'hui affirmer, preuves en main, que la société française perd moins d'enfants qu'autrefois : on le reconnaît d'ailleurs généralement.

On admet moins aisément qu'il y ait plus de vieillards, c'est-à-dire qu'une plus grande proportion d'individus de chaque génération survive jusque vers le terme ordinaire de la carrière humaine, lequel se trouve dans les environs de la 72^e année : le fait est pourtant incontestable.

Il faut reconnaître que l'opinion contraire, quoique sans solidité, est fondée sur une illusion naturelle. De même que les vieillards, dont les sens sont émoussés et l'imagination assoupie, sont portés à répéter que tout était mieux au temps de leur jeunesse, de même ils sont disposés à penser que les vieillards étaient plus vieux ; car autour d'eux ils ne voient plus d'octogénaires dont le grand âge les étonne, étant à peu près leurs contemporains, tandis que, lorsqu'ils avaient quinze ans, un homme de plus de 60 ans — qu'ils qualifient aujourd'hui d'homme mûr — leur semblait un Nestor. Et certains Nestor ne les détrompaient pas. En effet, si les jeunes femmes, les filles surtout, cherchent à se rajeunir, les vieillards très avancés en âge mettent leur vanité dans la réputation opposée ; ils aiment souvent à se vieillir, précisément parce que ce grand âge est un objet d'admiration. Les gens qui, à l'âge de quinze ans, les trouvaient déjà vieux et qui sont devenus à leur tour des vieillards, quoique ayant vingt ou trente ans de moins qu'eux, n'ont pas l'idée de les démentir. Il s'ensuit que, chaque génération prônant la longévité du temps passé, il s'établit, par cette suite d'illusions constamment renouvelées, une opinion qui acquiert la force d'une doctrine (1).

La foi religieuse a contribué à entretenir ce préjugé, parce qu'on lit dans la Bible que les premiers hommes vivaient neuf

(1) Le dénombrement de la population du Brésil en 1872 (le seul recensement qui ait eu lieu dans ce pays) accusait sur 10 millions environ de personnes recensées

cents ans et plus (1). La Bible compte-t-elle les lunes, c'est-à-dire les mois, pour des années ou attribue-t-elle à un même individu la durée de toute une famille vivant sous le régime patriarcal ? La première supposition n'est pas vraisemblable ; car on remarque deux séries, celle qui précède le déluge et qui, remontant à la plus haute antiquité, attribue plus de 900 ans à plusieurs patriarches et celle qui, postérieure au déluge, réduit de beaucoup la durée supposée de l'existence et n'attribue que 175 ans à Abraham ; les nombres de la seconde série sont plus modérés ; quoi qu'il en soit, le problème n'est pas du domaine de la science démographique. Les Hébreux eux-mêmes, parlant au temps de David de leurs contemporains, attribuaient à la vie humaine 70 ans en général et 80 pour les constitutions vigoureuses (2) : c'est à peu près ce qu'on dirait de nos jours. Nous possédons quelques exemples de longévité par-delà cent ans dans l'antiquité (3) ; mais la démographie ne peut tirer aucune conclusion d'exemples isolés.

Il n'y a que pour les temps voisins de nous que nous possédions sur cette matière, des renseignements que la critique puisse discuter et ces renseignements ne sont pas concluants.

Moheau cite, sans preuves et sur la foi d'étrangers, des vieillards de Norvège, de Prusse, de Hongrie, ayant de 130 à 169 ans et

28,255 vieillards de 95 à 100 ans et 7,146 de plus de 100 ans : proportion tout à fait invraisemblable, qui nous sert seulement à montrer combien l'illusion peut être fréquente dans une population qui n'a pas de statistique.

(1) Voici l'âge que la Bible donne à quelques-uns de ces patriarches :

Adam.....	930 ans.	Mathusalem.....	969 ans.
Seth.....	912 id.	Lamech.....	777 id.
Jared.....	962 id.	Noé.....	950 id.
Hénoch.....	365 id.		

Après le déluge, la durée de la vie est en général moins longue et va en diminuant à mesure qu'on s'approche davantage des temps historiques :

Sem.....	600 ans.	Abraham.....	175 ans.
Heber.....	464 id.	Joseph.....	110 id.
Sarug.....	230 id.		

Dans la première période, les années ne peuvent pas être des mois, puisque Adam engendra Seth à 130 ans et que d'autres ont eu des enfants avant 100 ans (Malahel à 65 ans). Dans la seconde période, plusieurs patriarches ont eu des enfants à 30 ans.

(2) Le psaume de David (psaume 90), dans lequel il est dit que mille ans sont devant les yeux de Dieu comme le jour d'hier qui est passé, ajoute (v. 10) : *Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni. Si autem in potentatibus, octoginta anni.*

(3) Au musée d'Oran se trouve la pierre tumulaire de Cesonia Bebia qui mentionne qu'elle a vécu 105 ans.

même un vieillard du banat de Temesvar qui avait 172 ans et dont la femme en avait 164 ; mais il n'appuie, en réalité, sa confiance que sur la table de survie suédoise qui porte 164 centenaires sur 100,000 vivants, proportion évidemment exagérée (1).

En France, Dupré de Saint-Maur avait trouvé quelques centenaires ou gens qui passaient pour tels (environ 1 sur 3,000 décédés), surtout à Paris. Le dénombrement de la Bourgogne en 1786, accusait l'existence de centenaires, mais sur la simple déclaration des recensés. Deparcieux, qui travaillait sur des documents plus précis, n'en a pas rencontré parmi les tontiniers, les religieux et les religieuses, et il s'arrête à 95 ans dans sa table des tontiniers, quoique dans le détail on trouve deux tontiniers qui ont vécu jusqu'à 99 ans, tandis que la table de Beauvisage, celle des fonctionnaires retraités et des veuves pensionnées (2) en France, celle de la Caisse des retraite pour la vieillesse, celle de Finlaison sur les rentières d'Angleterre enregistrent, avec certitude, des centenaires. A la fin de l'ancien régime, Duvillard, qui ne possédait que des déclarations inscrites sans vérification, sur les registres des paroisses et, par conséquent, des renseignements dont la valeur ne dépasse pas celle d'une opinion courante, prolonge sa table jusqu'à 109 ans et compte 5 centenaires par 1,000 naissances.

C'est de nos jours seulement que la critique s'est exercée sur ce sujet.

En Bavière, le recensement de 1871 avait inscrit 37 centenaires. Le chef du bureau de statistique, M. Mayr, fit procéder à une enquête individuelle et rechercher, à l'aide des registres de l'état civil, la date de la naissance de ces vieillards : il s'est trouvé que la plupart n'étaient que des centenaires d'opinion et qu'une femme seule avait vécu en réalité plus d'un siècle (3).

A la même époque, le Canada, qui jouit depuis longtemps du renom de longévité, a procédé à une investigation du même genre. On y citait les noms de 421 personnes réputées avoir vécu

(1) En effet, l'état de la population de la Suède en 1870 (voir statistique internationale, état de la population. I. Tableaux (par le docteur Berg, p. 51) ne porte que 14 personnes de 101 ans sur 4,168,000 habitants. Faut-il penser que la longévité a diminué en Suède ? Je suis plutôt porté à croire que les recensements sont mieux faits.

(2) Ce sont les veuves qui ont le taux le plus élevé. Sur 123,435 pensionnaires décédées de 1871 à 1879, 9 sont mortes à 100 ans, 4 à 101 ans, 1 à 102 ans ; 1,000 pensionnaires âgées de 40 ans avaient 5 chances et demie de devenir centenaires.

(3) *Gesetzmässigkeit im Gesellschaftsleben*, von Mayr, p. 162.

plus de cent ans ; sur ce nombre, l'administration a pu reconstituer, à l'aide de pièces authentiques, l'état civil de 82 décédés et il s'est trouvé que, de ces 82 personnes, 9 seulement (5 hommes et 4 femmes) avaient été véritablement centenaires (1). Les plus âgés étaient une femme morte à 109 ans et un homme mort à 113 (2). A un vieillard de 101 ans, l'opinion en attribuait 110 et elle transformait en centenaires des individus qui avaient à peine 80 ans. Elle donnait jusqu'à 120 ans à un vieillard qui en réalité était mort à 90 ans. L'administration canadienne n'a pu retrouver de documents pour contrôler le plus grand âge que la légende ait fourni, celui de 130 ans attribué à une femme d'origine française, qui passait pour être née au Canada et qui était morte dans l'État de New-York (3).

Le dernier recensement du royaume de Prusse (Déc. 1885) portait 232 centenaires ; quoique ce nombre fût déjà notablement inférieur à celui des recensements précédents (434 en 1871 et 359 en 1866), le directeur de la statistique a procédé aussi à une enquête sur pièces authentiques ou sur témoignages précis ; il a constaté qu'il n'y avait en réalité que 91 centenaires (24 hommes et 67 femmes), dont 12 avaient de 106 à 109 ans et dont 2 (c'étaient des femmes) atteignaient 110 et 113 ans.

En France, le recensement de 1861 a enregistré 256 centenaires ; celui de 1866, 127 ; celui de 1872, 190 ; celui de 1886 en porte 184. A l'occasion de ce dernier, le ministère du commerce a procédé à une enquête individuelle d'où il est résulté : que, sur 48 individus, il n'a été possible d'avoir aucun renseignement, que 63 n'avaient pas atteint cent ans (sur ces 63, il y avait 3 per-

(1) Ces centenaires étaient morts : les hommes à l'âge de 103, 102, 113, 101, 103 ans ; les femmes à l'âge de 100, 100, 109, 100 ans.

(2) L'homme mort à 113 ans, nommé Joubert, était un cordonnier, né le 16 juillet 1704, à Charlesbourg ; il avait été marié en 1727 et il était mort le 16 novembre 1814 à Québec. La légende ne lui attribuait que 105 ans. La femme morte à 109 ans, nommée Lizotte, était née à Saint-Roch-des-Aulnais, le 20 février 1739 ; elle avait été mariée en 1759 et elle était morte à la Rivière-du-Loup le 5 mars 1847 ; l'opinion lui attribuait bien 109 ans. (Voir le *Recensement du Canada*, en 1871, t. V).

(3) A l'Exposition universelle de Philadelphie, en 1876, se trouvait la photographie d'une femme, nommée senora Ullia, née, disait-on, à Loretta (Basse-Californie), le 7 novembre 1736, âgée par conséquent de 140 ans, mariée à 13 ans, mère de 11 enfants, un peu sourde, se portant bien et faisant encore de petites promenades. Mais aucune preuve authentique n'était fournie à l'appui de cette affirmation qui mérite, jusqu'à preuve du contraire, d'être classée dans le chapitre des légendes.

sonnes de 25 à 31 ans qui s'étaient déclarées centenaires par plaisanterie ; les autres étaient pour la plupart octogénaires), que 83 seulement (sur lesquels 16 avaient produit leur acte de baptême et 67 avaient fourni d'autres actes ou de simples déclarations de leurs parents) pouvaient avoir passé les cent ans, 44 ayant cent ans révolus, 15 cent un ans, 7 cent deux ans, 6 cent trois, 5 cent quatre, 3 cent cinq, 1 cent douze, enfin un vieillard de Tarbes, né en Espagne, ayant cent seize ans (baptisé à San Estevan de Litera le 20 août 1770) (1). Les femmes, comme dans la plupart des pays, étaient en majorité ; il se trouvait très peu de couples mariés, quelques célibataires, beaucoup de veufs et de veuves (2). La moitié environ était dans l'indigence (3). Parmi les femmes, une était depuis 80 ans et l'autre depuis 86 ans domestique dans la même famille.

C'est principalement dans le sud-ouest de la France, en Corse, dans la Seine et dans le Nord que le recensement a enregistré le plus grand nombre de centenaires. Le relevé des décès confirme à peu près cette répartition ; car un quart des centenaires (ou prétendus tels) morts de 1866 à 1885 appartient à six départements, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, un autre quart à 15 autres départements du sud-ouest et du Massif central. Vit-on plus longtemps dans ces régions ou y est-on plus porté qu'ailleurs à l'exagération ? Peut-être ; toutefois il est difficile d'admettre complètement cette fin de non-recevoir en présence d'un groupement aussi régulier.

Depuis une vingtaine d'années, l'état civil enregistre en moyenne

(1) En 1888, ce vieillard, nommé Joseph Ribas, âgé de près de 118 ans à l'époque de l'enquête, vivait encore à Tarbes ; il avait une vie très sobre et n'était affligé d'aucune infirmité. Marié à 50 ans, il avait eu 7 enfants, et il avait perdu sa femme en 1871. Il paraît qu'il y avait eu plusieurs centenaires dans sa famille.

(2)

	Hommes.	Femmes.
Célibataires.....	6	10
Mariés.....	2	11
Veufs et veuves....	23	41
TOTAUX.....	31	52

Un des centenaires, né en 1783, habitant Ferrazo (arrondissement de Sartène), avait une postérité de 95 descendants.

(3) Sur 43 centenaires dont on a pu connaître l'état de fortune, 22 étaient dans l'indigence, 7 seulement étaient dans une position aisée ou très aisée. Sur 57 dont on a pu connaître la profession, 6 étaient domestiques.

73 décès de centenaires par an (1). Il est probable que tous n'ont pas eu véritablement un siècle d'existence.

Beaucoup d'États insèrent, comme la France, la Bavière et la Prusse, des centenaires dans leur recensement. Voici le nombre pour plusieurs États (avec la date du recensement) :

Angleterre (1871).....	160	Suisse (1870).....	13
Irlande (1871).....	724 ?	Autriche (1869).....	228
Écosse (1871).....	79	Hongrie (1869).....	334 ?
Pays-Bas (1869).....	22	Espagne (1860).....	219
Belgique (1866).....	12	Italie (1871).....	302

Combien en resterait-il après une enquête sévère ?

Les rentiers viagers et les pensionnaires fournissent quelques indications plus précises que les recensements sur le nombre réel des centenaires. En 1887, le plus âgé des médaillés de Saint-Hélène était né en septembre 1785. La tontine connue sous le nom de *Caisse Lafarge*, créée en 1791, a pris fin en 1888 (2) ; sur 116,000 personnes qui en ont fait partie de 1791 à 1796, 55,000 ont disparu sans laisser de traces ; on ne connaît la date de la mort que de 61,000, dont 20 ont dépassé la centième année, un d'eux avait même vécu jusqu'à 106 ans : c'est une proportion très forte de centenaires.

Sur 237,000 clients, la Caisse des retraites pour la vieillesse en a eu un qui est parvenu à 103 ans. Parmi les 123,435 veuves de fonctionnaires pensionnées en France, qui sont mortes de 1871 à 1879, 9 sont mortes à 100 ans, 4 à 101 ans, 1 à 102 ; proportion très forte aussi. Mais les rentiers sont dans une condition favorable à la longévité.

Conclusions. — Il existe donc assurément des centenaires, mais en si petit nombre qu'on peut considérer, sauf exception, un siècle

(1) De 1866 à 1884 (18 ans) la moyenne annuelle du nombre des décès enregistrés comme étant ceux de centenaires a été de 28 hommes et 45 femmes. Le nombre des centenaires paraissant être, à travers les différences accidentelles des recensements, à peu près stationnaire, il est probable qu'il meurt à peu près chaque année autant de centenaires qu'il y a de personnes atteignant leur centième année.

(2) Les 116,000 souscripteurs avaient versé 56 millions de francs pour 639,622 actions. La caisse avait acheté 2,939,000 fr. de rente que le remboursement des 2/3 par le Directoire réduisit à 986,333 fr. ; mais les bons au porteur des 2/3 procurèrent, en outre, 171,989 fr. de rente, et, par suite de l'emploi en rentes des bonifications annuelles, le revenu s'était élevé à 1,349,437 fr. que la réduction du 5 en 4 1/2, en 1852, ramena à 1,218,199 fr. En janvier 1886, il restait encore 17 titulaires de la tontine Lafarge, possédant 161 actions ; ces derniers survivants sont morts en trois ans.

comme la plus longue durée de la vie. Sur ceux du temps présent, il convient de ne se prononcer qu'après la production de pièces authentiques. Sur ceux des siècles passés, il faut être très réservé (1), parce que la légende est trompeuse, que, lors même que l'érudition parviendrait à exhumer des archives certaines pièces justificatives comme au Canada, l'existence de quelques centaines ne prouverait rien pour la longévité moyenne d'une population.

On a dit quelquefois que les soins, grâce auxquels nous sauvons plus d'enfants, ont pour effet de prolonger jusqu'à l'âge adulte de frêles existences et nuit à la solidité de la race, en contrariant la sélection naturelle qui s'opère dans le bas âge par la mort. Nous avons traité cette question dans un autre chapitre ; il suffit de faire remarquer ici que cette débilité, si elle existe, n'empêche pas une seule constitution robuste d'atteindre la vieillesse, que, par conséquent, elle ne nous condamne pas à compter dans nos rangs moins de centaines que nos ancêtres.

Il ne convient pas que la science se fasse l'écho de préjugés populaires. Tout ce qu'elle peut dire, c'est que :

1° La durée extrême de la vie humaine ne paraît pas avoir été dans les temps passés différente de ce qu'elle est de nos jours ;

2° La mortalité des enfants ayant diminué, la vie moyenne de la population s'est allongée depuis le XVIII^e siècle en France et dans les autres pays où il est possible de constater le fait ;

3° La vie moyenne paraît s'être prolongée en France non seulement dans l'enfance, mais aussi dans l'âge adulte pour la masse de la population ;

4° La différence entre le passé et le présent est moins sensible pour les têtes choisies que pour la population totale ;

5° Les femmes ont une vie moyenne supérieure à celle des hommes ;

6° La condition sociale influe beaucoup à tous les âges sur la moyenne de la vie.

(1) La Suède, dont les recensements par âges datent de 1750, pourrait être invoquée comme une preuve de la diminution de la longévité ; car jusqu'en 1770 elle comptait, par 10,000 habitants, plus de 5 individus ayant passé 95 ans, et, depuis 1795, elle n'en compte guère plus de 3. Mais la mention des âges avancés était moins exacte au début, parce que le clergé ne pouvait pas exercer un contrôle suffisant sur des actes de naissance remontant au XVII^e siècle ; c'est probablement pourquoi, depuis 1795, il n'y a pas eu diminution dans la proportion des vieillards.

TABLES DE SURVIE

Calculées par la méthode indirecte ou directe (décès par âge) et portant sur l'ensemble de la population de certains lieux ou sur des têtes choisies.

AGE.	PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE CERTAINS LIEUX.				PORTANT SUR DES TÊTES CHOISIES.					
	Halley. (Breslau, 1687-1791).	Dupré de Saint-Mamr. (Paris, etc., avant 1750).	Price. (Northamp- ton, 1735-1781).	Duvillard (Divers lieux, avant 1789).	Deparcieux, (Tontiniers, France. 1689-1742).	Vie moyenne à chaque âge d'après Deparcieux.	Finlaison. Hommes. (Tontiniers, rentiers anglais, publiée en 1829).	Beauvisage. (Tontiniers, Caisse Lafarge. France. 1793-1864).	Caisse des retraites pour la vieillesse	Les 20 compagnies (Rentier Assurance anglaise publiée en 1869)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	»	1.000	1.165	1.000	(1359)	»	1.000	»	»	»
1	1.000	731	865	767	(1092)	»	981	»	»	»
2	855	632	728	671	(1043)	»	963	»	»	»
3	798	591	678	624	1.000	47.7	949	1.000	1.000	»
4	760	557	645	598	970	48.1	937	990	993	»
5	732	540	625	583	948	48.2	927	982	987	»
6	710	523	606	573	930	48.2	919	977	982	»
7	692	511	592	565	915	47.9	912	972	979	»
8	680	501	581	560	902	47.6	906	968	976	»
9	670	494	573	555	890	47.3	901	964	973	»
10	661	489	567	551	880	46.8	896	960	970	1.000
11	653	486	562	546	872	46.2	891	956	968	996
12	646	482	557	542	866	45.5	886	952	965	991
13	640	479	552	538	860	44.8	881	947	962	988
14	634	476	547	533	854	44.2	876	943	958	984
15	628	472	542	528	848	43.5	872	938	954	980
16	622	468	537	524	842	42.8	866	933	949	976
17	616	464	532	518	835	42.1	860	928	943	972
18	610	459	526	513	828	41.5	854	921	937	967
19	604	455	520	507	821	40.8	846	914	931	962
20	598	449	513	502	814	40.2	837	906	924	956
21	592	445	506	496	806	39.6	827	898	917	950
22	586	438	498	490	798	39.0	816	889	910	943
23	580	432	491	484	790	38.4	804	881	903	941
24	574	430	483	477	782	37.7	793	873	896	936
25	567	419	476	471	774	37.1	782	865	889	924
26	560	414	468	464	766	36.5	771	858	882	918
27	553	408	461	458	758	35.9	761	850	876	911
28	546	402	453	451	750	35.3	751	843	870	904
29	539	398	446	444	742	34.6	742	835	864	897
30	531	388	438	438	734	34.0	732	828	858	890
31	523	384	431	431	726	33.2	723	822	852	884
32	515	377	423	424	718	32.8	714	816	845	876
33	507	371	416	417	710	32.1	705	809	839	869
34	495	366	408	410	702	31.5	696	803	833	861
35	490	355	401	404	694	30.8	687	797	827	854
36	481	349	393	397	686	30.2	679	791	821	847
37	472	341	386	390	678	29.5	670	785	814	838
38	463	334	378	383	671	28.8	662	779	808	830
39	454	330	371	376	664	28.1	653	773	802	822
40	445	314	363	369	657	27.4	644	767	795	814
41	436	310	356	362	650	26.7	636	760	788	807
42	427	302	348	355	643	26.0	627	754	781	799
43	417	297	340	348	636	25.3	619	747	774	787
44	407	292	333	341	629	24.6	610	741	766	774
45	397	279	325	334	622	23.8	602	734	759	769
46	387	273	317	326	615	23.1	594	727	751	760
47	377	269	309	319	607	22.4	586	719	743	750
48	367	262	301	312	599	21.7	578	710	735	740
49	357	258	294	304	590	21.0	570	701	726	729
50	346	242	286	297	581	20.3	561	692	716	718

TABLES DE SURVIE

ces par la méthode démographique (recensements par âge et décès par âge) et portant sur l'ensemble de la population d'un État.

ANGLETERRE (W. Farr, 1833-1854).				PAYS-BAS (Baumhaer). 1846-1851.	BELGIQUE. (Quelelet). 1841-1850. (Bodio). 1881-1883.		FRANCE (Bertillon). 1856-1865.			ITALIE. (Bodio). 1881-1883.	SUÈDE. (Berg). 1861-1870. (Bodio). 1881-1882.		NORVÈGE. (Kjaer). 1856-1865. (Bodio). 1881-1882.	
Hommes. 11	Femmes. 12	Les deux sexes. 13	(Bodio). 1881-1882. 14		(Quelelet). 1841-1850. 16	(Bodio). 1881-1883. 17	Hommes. 18	Femmes. 19	Les deux sexes. 20		(Bodio). 1881-1883. 21	(Berg). 1861-1870. 22	(Bodio). 1881-1882. 23	(Kjaer). 1856-1865. 24
512	488	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	500	500	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
428	423	850	855	804	850	847	399	414	813	794	848	870	895	899
400	397	797	806	747	788	800	375	390	765	707	816	835	852	871
386	383	769	785	719	758	777	362	376	739	669	794	812	840	857
377	373	750	772	701	739	765	354	368	722	647	779	796	823	846
370	367	737	762	689	725	756	348	362	710	632	768	783	811	837
365	362	727	754	680	716	749	344	358	702	620	760	772	802	829
361	358	719	748	672	707	743	341	354	695	610	752	764	794	822
358	355	713	744	666	700	739	338	352	690	603	746	757	789	815
355	352	707	740	661	694	735	336	349	685	596	741	751	784	808
353	350	703	736	656	689	732	334	347	681	591	737	746	780	803
351	347	698	733	653	683	729	332	345	677	586	734	741	776	798
349	346	695	730	649	678	726	331	343	674	582	730	737	772	793
347	344	691	728	645	673	724	330	341	671	579	727	734	768	790
346	342	688	725	642	668	721	328	339	667	576	724	730	764	786
345	340	685	723	639	663	718	326	338	664	572	721	727	761	782
343	338	681	720	635	657	715	325	335	660	569	717	724	758	778
341	336	677	716	632	652	711	323	333	656	565	714	721	755	774
338	335	673	713	617	647	707	321	331	652	562	710	718	751	770
336	332	668	710	623	641	703	318	329	647	558	707	714	746	765
334	329	663	706	618	635	699	316	326	642	554	703	711	742	760
331	326	657	702	613	629	694	313	323	636	550	700	707	737	755
328	323	651	698	608	623	690	310	320	630	545	695	703	732	750
325	321	646	694	602	616	685	306	317	623	541	690	699	726	744
322	318	640	689	596	610	680	303	314	617	536	686	695	722	739
319	315	634	685	591	604	675	300	311	611	531	681	691	717	733
316	312	628	680	585	597	670	297	308	605	526	676	687	712	727
314	308	622	675	580	591	664	295	305	600	522	671	682	707	721
311	306	616	670	573	585	659	292	302	594	517	666	678	702	716
308	302	610	665	567	579	653	289	300	589	512	661	674	697	710
305	299	604	659	561	573	648	287	297	584	508	656	669	691	704
301	296	597	654	555	567	642	285	294	579	504	651	665	686	698
298	293	591	649	549	561	637	282	291	573	499	645	660	681	692
295	290	585	643	542	555	631	281	288	569	495	640	655	675	686
292	286	578	637	535	549	625	278	286	564	490	633	651	669	680
289	283	572	630	528	543	619	276	283	559	486	627	646	663	674
285	280	565	624	522	537	613	274	280	554	481	620	641	657	668
282	277	559	617	516	530	607	271	278	549	476	614	636	654	662
279	273	552	610	509	524	601	268	274	543	471	607	631	647	656
275	270	545	604	502	518	595	266	272	538	466	600	626	641	650
272	267	539	596	494	511	589	264	269	533	461	593	621	635	644
269	263	532	589	487	504	582	261	266	527	456	585	615	629	638
265	260	525	582	480	497	575	258	264	522	452	578	610	623	632
261	256	517	574	472	490	569	255	261	516	447	570	604	616	627
258	252	510	567	466	483	562	252	258	510	441	562	598	609	621
254	249	503	559	459	476	555	249	255	504	436	554	592	603	615
249	246	495	550	451	469	548	246	252	498	430	545	587	595	610
246	242	488	542	444	462	541	243	249	492	425	537	580	590	604
242	238	480	533	437	455	533	240	246	486	419	529	574	584	598
237	235	472	525	430	448	525	237	243	480	413	520	567	577	592
233	231	464	516	423	440	517	233	240	473	406	511	560	570	585

TABLES DE SURVIE.

Calculées par la méthode indirecte ou directe.

(Suite)

AGE.	PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE CERTAINS LIEUX.				PORTANT SUR DES TÊTES CHOISIES.					
	Halley. (Breslau, 1687-1791).	Dupré de Saint-Maur. (Paris, etc., avant 1750)	Price. (Northamp- ton, 1735-1781).	Duvillard. (Divers lieux, avant 1789).	Deparcieux. (Tontiniers, France, 1689-1742).	Vie moyenne à chaque âge, d'après Deparcieux.	Finlaison. Hommes. (Tontiniers, rentiers anglais, publiée en 1829).	Beanvisage (Tontiniers, Caisse Lafarge, France, 1793-1864).	Caisse des retraites pour la vieillesse	Les compa (Ren Assur angla publ en 1
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
51	335	239	278	289	571	19.7	552	682	706	
52	324	233	269	281	560	19.1	542	673	695	
53	313	229	261	273	549	18.4	531	662	684	
54	302	224	253	265	538	17.8	520	652	672	
55	292	212	245	257	526	17.2	508	641	660	
56	282	207	237	248	514	16.6	495	630	647	
57	272	202	228	240	502	16.0	482	618	634	
58	262	194	220	231	489	15.4	468	606	620	
59	252	190	212	222	476	14.8	454	594	606	
60	242	168	204	213	463	14.2	440	580	591	
61	232	165	196	204	450	13.6	426	565	575	
62	222	157	187	195	437	13.0	413	550	559	
63	212	150	179	185	423	12.4	399	533	543	
64	202	144	171	176	409	11.8	385	517	525	
65	192	135	163	166	395	11.2	370	498	507	
66	182	126	155	156	380	10.6	355	479	488	
67	172	117	147	146	364	10.1	339	459	469	
68	162	106	139	137	347	9.6	322	438	448	
69	152	96	131	127	329	9.1	305	417	426	
70	142	90	123	117	310	8.6	288	395	404	
71	131	86	115	108	291	8.1	270	373	381	
72	120	75	107	98	271	7.7	263	349	357	
73	109	70	99	89	251	7.3	235	325	333	
74	98	63	91	80	231	6.9	218	299	308	
75	88	52	83	71	211	6.5	202	275	283	
76	78	47	75	63	192	6.1	185	249	258	
77	68	42	67	55	173	5.7	171	225	233	
78	58	36	60	48	154	5.3	156	201	208	
79	49	34	53	41	136	5.0	141	177	184	
80	41	23	47	34	118	4.6	125	155	161	
81	34	21	41	28	101	4.3	110	135	139	
82	28	18	35	23	85	4.0	95	115	119	
83	23	15	29	19	71	3.8	81	97	100	
84	20	12	23	15	59	3.5	68	80	83	
85	»	10	19	11	48	3.2	56	65	67	
86	»	8	15	9	38	2.9	44	52	54	
87	»	7	11	7	29	2.6	34	41	42	
88	»	5	8	5	22	2.3	24	32	33	
89	»	4	6	4	16	2.0	17	25	25	
90	»	3	5	3	11	1.7	11	18	18	
91	»	3	3	3	7	1.5	7	13	13	
92	»	2	2	2	4	1.2	4	9	10	
93	»	2	2	1.9	2	1.0	3	6	7	
94	»	1	1	1.4	1	»	1	4	5	
95	»	1	0.4	1.1	»	»	»	3	3	
96	»	»	0.1	0.8	»	»	»	2	2	
97	»	»	»	0.6	»	»	»	1	1	
98	»	»	»	0.4	»	»	»	»	0.8	
99	»	»	»	0.3	»	»	»	»	0.5	
100	»	»	»	0.2	»	»	»	»	»	

TABLES DE SURVIE

Calculées par la méthode démographique.

(Suite).

ANGLETERRE. (W. Farr, 1838-1854).				PAYS-BAS	BELGIQUE.		FRANCE. (Bertillon). 1856-1865.			ITALIE.	SUEDE.		NORVÈGE.	
Hommes.	Femmes.	Les deux sexes.	(Bodio). 1881-1882.	(Baumhauser). 1840-1851.	(Quetelet) 1841-1850.	(Bodio). 1881-1882.	Hommes.	Femmes.	Les deux sexes.	(Bodio). 1881-1882.	(Berg). 1861-1870.	(Bodio). 1881-1882.	(Kier). 1856-1865.	(Bodio). 1881-1882.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
229	227	456	507	415	432	509	230	237	467	400	502	553	563	578
224	224	448	498	406	424	500	226	234	460	394	492	545	556	570
219	220	439	488	397	415	491	222	230	452	387	482	538	549	563
214	216	430	477	388	406	482	218	227	445	381	471	530	539	554
209	212	421	466	378	397	473	214	222	436	373	460	521	532	546
205	207	412	455	368	387	464	210	218	428	365	449	513	524	536
199	203	402	443	358	377	453	205	214	419	356	438	504	514	527
193	198	391	431	348	367	443	200	210	410	347	426	495	505	517
188	193	381	418	337	356	431	195	205	400	337	414	484	496	505
182	188	370	406	327	345	419	190	199	389	328	401	473	486	493
176	182	358	394	317	334	406	184	194	378	318	388	461	476	481
170	177	347	380	305	322	393	178	186	366	308	375	449	465	467
164	171	335	366	294	310	379	172	182	354	298	361	436	454	453
157	165	322	351	281	297	365	165	175	340	287	347	423	441	438
151	158	309	336	269	284	350	158	168	326	274	332	409	428	422
144	152	296	320	254	271	337	151	161	312	261	316	396	413	406
137	145	282	304	240	258	321	143	154	297	247	299	381	400	389
130	138	268	287	226	244	305	135	146	281	233	281	365	384	372
122	131	253	271	211	230	288	127	138	265	218	264	347	366	355
114	124	238	254	197	216	271	120	129	249	203	246	329	349	338
107	116	223	239	182	201	253	111	121	232	181	228	311	329	321
99	108	207	223	168	186	234	104	112	216	174	210	291	308	304
91	101	192	206	154	170	216	96	103	199	160	192	272	289	288
83	93	176	189	139	154	198	88	94	182	146	174	252	269	270
76	85	161	172	126	139	181	80	85	165	131	157	233	250	252
68	78	146	155	112	125	165	72	77	149	116	140	215	231	234
61	70	131	139	99	112	148	64	69	133	101	124	196	211	216
54	63	117	124	86	99	132	57	61	118	88	108	177	193	198
47	56	103	109	74	87	116	49	54	103	76	92	158	175	179
41	49	90	95	64	75	100	42	47	89	65	78	139	157	160
35	43	78	83	54	65	86	36	41	77	55	66	121	139	142
30	37	67	72	43	55	73	30	35	65	47	54	104	122	124
25	31	56	62	35	46	61	25	30	55	40	44	88	105	107
21	26	47	52	28	38	50	20	25	45	33	35	74	89	91
17	22	39	44	22	31	41	16	21	37	27	26	61	75	76
13	18	31	36	17	25	33	13	17	30	21	19	50	62	62
11	14	25	29	13	20	26	10	14	24	16	14	40	55	49
9	11	19	24	10	16	21	7	11	18	12	10	31	42	38
6	9	15	19	7	12	16	6	8	14	9	7	23	35	29
5	7	12	15	5	9	12	5	7	11	7	4	16	26	21
4	5	9	»	3	7	»	4	5	8	»	3	»	20	»
3	4	6	»	2	5	»	3	4	6	»	2	»	16	»
2	3	4	»	2	4	»	2	3	4	»	1	»	12	»
1	2	3	»	1	3	»	1	2	3	»	1	»	9	»
1	1	2	»	1	3	»	1	1	2	»	1	»	7	»
1	1	1	»	1	2	»	1	1	1	»	1	»	5	»
»	1	1	»	»	1	»	»	1	1	»	»	»	4	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»

CHAPITRE XVII

LES POPULATIONS URBAINES

Sommaire. — L'accroissement de la population urbaine en France et à l'étranger — Le résultat général de l'émigration des campagnes — L'accroissement des grandes villes de France au XIX^e siècle — La situation topographique des grandes villes de France — Paris — La densité comparée de Paris et de Londres — Les grandes villes de l'étranger et leur accroissement comparé au XIX^e siècle — La composition de la population, d'après le lieu de naissance, le sexe et l'état civil — La population par âge — Les mariages — Les naissances — La mortalité — Les maladies — Le rôle des grandes villes et leur hygiène.

L'accroissement de la population urbaine en France et à l'étranger. — A chaque recensement, depuis 1846, la population urbaine en France s'accroît plus vite que la population rurale. Nous savons que la première figurait à raison de 25,5 p. 100 dans le total de 1846, et de 35,9 dans celui de 1886. On constate aussi que les arrondissements où se trouvent les grandes villes et les principaux centres manufacturiers sont toujours au nombre de ceux dont la population augmente le plus (1). Le progrès des villes est donc un phénomène constant. On le remarquait déjà bien avant 1789. « Les villes ne sont si peuplées pour la plupart qu'aux dépens des campagnes », écrivait au milieu du XVIII^e siècle le premier statisticien français (2).

Il se produit dans les pays étrangers comme en France.

Ainsi, la population rurale de l'Empire allemand était de 26,219,000 en 1871 et de 26,318,000 en 1885, pendant que la population urbaine (communes de plus de 2,000 habitants) s'élevait de 14,790,798 à 18,903,695 (3). Cette dernière figurait dans

(1) Voir livre II, ch. iv.

(2) Deparcieux, *Essai...*, 1746, p. 92.

(3) Parmi les localités de 2,000 habitants, la statistique officielle distingue quatre

le total de la population allemande à raison de 36,1 p. 100 à la première date et de 41,8 à la seconde. L'accroissement est plus rapide qu'en France (1) et, ainsi qu'en France, le nombre des habitants de la campagne est moindre en 1885 qu'il n'était en 1880 (2).

En Angleterre, où la densité moyenne est plus grande qu'en France, la population urbaine, qui formait déjà la majorité en 1851 (51 p. 100), représentait 59,6 p. 100 du total en 1881 (3).

En Italie, les communes de moins de 2,000 habitants, qui figuraient en 1871 à raison de 92,8 p. 100, ne figuraient plus que comme 91,8 p. 100 en 1881.

Aux États-Unis, la population des villes de plus de 20,000 habitants, qui ne comptait dans la population totale qu'à raison de 4,8 p. 100 en 1820, s'élevait à 13,5 en 1860 et à 18,2 p. 100 en 1880.

M. Block a établi, il y a une vingtaine d'années, le rapport entre la population des villes de plus de 5,000 habitants et la population totale pour plusieurs États; la comparaison entre les tats montre avec évidence que, le plus souvent, l'importance

groupes : les grandes villes ayant plus de 100,000 habitants ; les villes moyennes, de 100,000 à 20,000 ; les petites villes, de 20,000 à 5,000, servant principalement de marché pour la contrée environnante ; les villes rurales, de 5,000 à 2,000.

	1871	1885
Grandes villes.....	8 avec 1.968.537 hab.	21 avec 3.327.455 hab.
Villes moyennes.....	75 — 3.147.272 —	102 — 4.147.533 —
Petites villes.....	529 — 4.588.364 —	641 — 5.694.383 —
Villes rurales	1.716 — 5.086.625 —	1.950 — 5.734.344 —
Nombre de villes.....	2.328 avec 14.790.798 hab.	2.707 avec 18.903.695 hab.

(1) En 1872, la population urbaine en France représentait 31,1 p. 100 de la population totale ; en 1886, 35,95 : le progrès proportionnel de la population urbaine en France a donc été de 6,8. En Allemagne, il a été pour la même période de 8,2 p. 100.

(2) La population rurale en 1880 était de 26,513,000 âmes.

(3) De 1871 à 1881, le progrès a été de 2,8 p. 100 (56,8 p. 100 en 1871 et 59,6 en 1881). Avant cette époque, Porter (*Progress of nation*, p. 54) indiquait un mouvement de concentration analogue pour la période 1831-1841 ;

	1831	1841
Employés dans l'agriculture.....	31.69	25.65
Id. l'industrie et le commerce.....	39.11	43.08
Id. autrement.....	29.20	31.27

de la population urbaine était à peu près proportionnelle au développement industriel et commercial des nations (1).

Le résultat général de l'émigration des campagnes. — On a souvent répété comme un axiome : « Partout où il se fait un pain, il naît un homme ». La proposition n'est pas toujours vraie. Il conviendrait d'abord d'ajouter : « A moins que les habitudes sociales de la population et le niveau moyen de ses consommations ne changent ». Il faudrait, en outre, remarquer que le supplément de blé récolté ne motive pas l'emploi d'un supplément correspondant de cultivateurs. Quand le sol d'un pays est complètement défriché et qu'il est exploité dans la mesure que comportent le capital et la science, l'atelier est à peu près au complet ; les nouveaux venus n'y trouveraient pas d'ouvrage dans le moment ; car le fonds à faire valoir n'est pas extensible.

Des modifications dans les procédés d'exploitation pourraient seules créer de nouvelles places. Or, de nos jours, les perfectionnements tendent plutôt à diminuer qu'à augmenter la main-d'œuvre. Par exemple, si, d'une part, l'introduction de la betterave a occasionné une demande de bras sur des terres qui ne rendaient auparavant que du froment, d'autre part, la transformation des terres de labour en prairies, qui s'est faite dans une proportion considérable en Normandie, a beaucoup réduit cette demande, et l'introduction des machines dans les terres à blé a eu un résultat du même genre. Les charrues perfectionnées (sans parler de la charrue à vapeur, peu usitée en France) rendent aujourd'hui, dans le même temps et avec le même personnel, un travail supérieur d'environ 50 p. 100, disent les agronomes, à celui de l'ancienne charrue ; les machines à battre et les machines à vanner enlèvent une des principales ressources dont vivaient pendant l'hiver les journaliers de la campagne ; privés du salaire que leur procuraient durant la mauvaise saison le battage au fléau et le vannage, ils doivent avoir une tendance plus prononcée à l'émigration.

(1) Ainsi, sur 10,000 habitants, M. Block comptait en 1866 :

Grande-Bretagne.....	5.003	} individus habitant les villes de plus de 5,000 habi- tants.
Pays-Bas.....	3.584	
Belgique.....	2.519	
France.....	2.316	
Suède et Norwège.....	946	

D'autre part, les grandes fabriques ont en mainte localité ruiné ou amoindri de petites industries que le paysan exerçait en famille et qui, en lui procurant des ressources, le conservaient au village : celle du tissage, par exemple. La création d'industries de ce genre, telles que la serrurerie dans la Somme ou, hors de France, l'ébénisterie dans le Milanais, est un des moyens recommandables pour retenir les populations rurales.

C'est donc vers les ateliers des villes et les comptoirs que se portent de préférence (à moins qu'elles n'aillent à l'étranger) les recrues d'une population qui s'accroît, parce que c'est pour les entreprises de l'industrie, des transports et du commerce, lesquelles ne sont pas limitées, comme la culture, par l'espace, que les capitaux peuvent surtout les utiliser. Elles se portent aussi vers les travaux intellectuels dont le personnel augmente avec la civilisation. Ces recrues vivent du pain qui, par suite de l'amélioration des procédés agricoles, surabonde dans la campagne et qu'elles se procurent en échange des produits de leur propre travail.

Quand on considère l'ensemble de cette révolution au point de vue de ses résultats économiques, on voit les campagnards produisant chacun en moyenne plus de richesses en aliments et en matières premières qu'autrefois, puisqu'ils nourrissent et approvisionnent plus de citadins, et jouissant de plus de bien-être, puisque la vente de leurs richesses agricoles leur procure les moyens d'acheter une portion de la richesse manufacturière créée par leurs clients. C'est là un spectacle dont le philosophe et le politique doivent se réjouir.

Il est vrai que ce déplacement a des inconvénients moraux et que les agglomérations ont certaines conséquences fâcheuses au point de vue démographique. Mais ces considérations, quelque graves qu'elles puissent être, ne doivent pas faire méconnaître le phénomène principal, qui est un accroissement d'énergie productive (nous ne disons pas énergie personnelle du travailleur (1), mais efficacité plus grande de l'outillage).

Le phénomène de l'émigration des campagnes vers les villes, sur laquelle nous reviendrons (2), n'est particulier ni à la France ni

(1) Voir livre III, ch. II.

(2) Voir livre IV, ch. X.

au temps présent. Nous savons qu'on s'en plaignait en France au XVIII^e siècle (1). Les auteurs anciens l'avaient déjà signalé ; Plutarque, dans la vie de Solon, l'attribue à la sécurité plus grande dont on jouit dans les villes ; Columelle (xii, 1) dit qu'on déserta les campagnes lorsque les propriétaires substituèrent le bétail au blé. Salluste (Catilina 37) et Appien (v. 12) considèrent ce changement comme une des causes de la décadence romaine. Ces auteurs exagéraient ; mais leur témoignage prouve au moins que les Romains se préoccupaient de la question.

Il y a une distinction à poser. Quand la croissance générale d'une population est assez rapide pour que les recrues nouvelles suffisent à alimenter le progrès des cités sans que les campagnes soient appauvries, l'équilibre économique n'est pas troublé. Il risque au contraire de l'être, quand le mouvement de concentration dans les villes ne s'opère que par un vide correspondant dans les campagnes.

Or, la France se trouve, à cause de sa faible natalité, dans le second cas ; elle avait une population rurale plus nombreuse en 1866 qu'en 1886 (2). Ce changement est une des causes de la hausse des salaires dont les cultivateurs se plaignent, mais dont les ouvriers bénéficient, et qui, pour diverses raisons, a été beaucoup plus considérable dans la seconde moitié de ce siècle que dans la première.

Si l'on compare à quarante ans de distance les résultats par catégories de communes, on constate que la population des communes de plus de 10,000 habitants a plus que doublé (3,764,000 en 1836 et 8,714,000 en 1886), pendant que la population française augmentait seulement de 10 p. 100 et que cet accroisse-

(1) Voir livre I, ch. xi.

(2)	Population rurale en 1866	: 26.471.716.
	Id.	en 1872 : 24.888.904.
	Id.	en 1876 : 24.924.392.
	Id.	en 1881 : 24.575.506.
	Id.	en 1886 : 24.452.395.

Il ne faut pas oublier toutefois que cette diminution a pour cause non seulement la perte de l'Alsace-Lorraine (pour la différence entre 1866 et 1872) et le déplacement d'habitants qui ont quitté les communes rurales, mais aussi le changement de catégorie de certaines communes rurales, qui, ayant dépassé le chiffre de 2,000 habitants agglomérés, sont devenues des communes urbaines. En 1866, il y avait 1,211 communes urbaines sur 36,337 communes ; en 1881, 2,738 communes urbaines sur 36,097 communes.

ment s'est réparti inégalement ; car les villes de plus de 50,000 habitants, qui étaient au nombre de 15 à la première date et de 30 à la seconde, avaient une population presque triple de celle de 1836 (accroissement de 173 p. 100), avec une augmentation de 3,321,000 habitants, et celles de 30,000 à 50,000 habitants (8 à la première date et 25 à la seconde) avaient une population quadruple (accroissement de 195 p. 100), tandis que l'augmentation variait seulement entre 77 et 61 p. 100 pour les catégories de moindre population.

L'accroissement général des grandes villes de France au XIX^e siècle. — L'accroissement général de la densité d'un pays a pour corollaire l'accroissement du nombre des grosses communes. Les deux tableaux suivants font connaître ce dernier accroissement :

COMMUNES GROUPEES D'APRÈS LA POPULATION TOTALE DE LA COMMUNE
(Nombre de communes de chaque catégorie).

ANNÉE.	De 5,000 à 10,000 hab.	De 10,000 à 20,000 hab.	De plus de 20,000 hab.
1836.....	274	76	43
1846.....	275	96	59
1856.....	276	113	69
1866 (1).....	305	113	73
1876.....	306	122	82
1881.....	312	132	91
1886.....	328	134	100

POPULATION COMPARÉE DES VILLES DE FRANCE EN 1836 ET EN 1886 (2)

COMMUNES	1836		1886		ACCROISSEMENT p. 100 de 1836 à 1886.
	NOMBRE de communes	POPULATION totale des communes	NOMBRE de communes	POPULATION totale des communes	
De 10,000 à 15,000 hab.	52	623.733	87	1.077.062	61.6
De 15,000 à 20,000 —	24	423.432	48	722.469	77.0
De 20,000 à 30,000 —	20	505.588	45	880.609	74.2
De 30,000 à 50,000 —	8	276.298	25	816.389	195.6
De 50,000 à 100,000 —	6	255.014	19	1.093.699	328.6
De 100,000 et plus —	9	1.680.124	11	1.163.688	129.8
Total.....	119	3.764.189	235	8.710.916	

(1) Sans l'annexion de la Savoie et de Nice les nombres auraient été 301, 111, 70.

(2) Les dénombremens ne fournissent les données enregistrées dans le tableau que depuis 1836. Nous avons calculé d'après la population totale de la commune ; en calculant seulement d'après la population agglomérée, on obtiendrait un résultat différent ; par exemple, pour 1881 : 97 villes de 10,000 à 20,000 et 55 de plus de 20,000 habitants.

Les villes qui ont au moins 10,000 habitants de population totale ou qui sont chef-lieu d'arrondissement renfermaient 4,010,000 habitants en 1801 et 10,202,000 en 1886. Leur population avait augmenté dans l'intervalle de 154 p. 100, soit un accroissement moyen de 1,8 p. 100 par an, tandis que la population de la France ne gagnait guère que 0,45 p. 100 (1).

Le tableau suivant étend la comparaison jusqu'au premier recensement et fait connaître à quatre dates, 1801, 1836, 1866 et 1886, c'est-à-dire au commencement du siècle, sous le règne de Louis-Philippe, vers la fin du second Empire et aujourd'hui, la population des villes qui renfermaient plus de 20,000 âmes de population urbaine au dernier recensement (2).

En représentant par 100 la population de ces villes en 1801, on trouve la progression suivante :

1836	100	1866	283
1801	148	1886	358

Si parmi ces villes on considère seulement celles qui, au nombre de 10 (Paris non compris) (3) avaient en 1886 plus de 100,000 habitants, on voit qu'elles renfermaient 1,919,000 habitants (population totale des communes) en 1886 et 609,000 en 1801 (il n'y avait alors que Lyon et Marseille qui eussent plus de 100,000 habitants) : leur accroissement depuis le commencement du siècle a été de 217 p. 100. Le progrès de chacune de ces villes apparaît sur la figure ci-jointe et on y voit que les plus peuplées sont, en général, celles qui ont le plus gagné. (Voir fig. n° 123 et la note.)

Durant la même période, Paris augmentait de 326 p. 100, pendant que la population de la France s'accroissait de 40 p. 100 seulement. (Voir fig. n° 124) (4).

(1) Voir la liste de ces villes et leur population en 1801 et en 1886 dans *La France et ses Colonies*, par E. Levasseur, tome II, p. 671 et suiv.

(2) Voir livre II, ch. II, p. 316.

(3) En y comprenant Paris, les onze villes qui avaient plus de 100,000 habitants en 1886 en comptaient, en nombre rond, 1,157,000 en 1801 et 1,263,000 en 1836 : accroissement de 268 p. 100.

(4) Accroissement comparé de la population de Paris et de la France depuis 1801 (calculé par M. Turquan) :

	Paris	France		Paris	France
1801	100	100	1861	306	137
1821	130	111	(Annexion à Paris des communes suburbaines).		
1831	141	118	1866	333	139
1836	167	122	1872	338	132
1841	171	125	1876	363	134
1846	193	129	1881	414	137
1851	193	130	1886	426	139
1856	204	132			

VILLES DE FRANCE AYANT PLUS DE 20,000 HABITANTS DE POPULATION TOTALE EN 1886

VILLES.	En 1801.	En 1836.	En 1866.	En 1886.		Accroissement (pop. totale) de 1801 à 1886
	Population totale.	Population totale.	Population totale.	Population totale.	Pop. agglomérée avec la p. compt. à part (1).	
PARIS (Seine)	547.756	899.313	1.825.274	2.344.550	2.344.550	328
Lyon (Rhône)	109.500	150.814	323.954	401.930	367.622	268
Marseille (Bouches-du-R.)	111.130	146.239	300.131	376.143	263.405	239
Bordeaux (Gironde)	90.992	98.705	194.241	240.582	235.374	166
Lille Nord)	54.756	72.005	154.749	188.272	151.377	248
Toulouse (Haute-Gar.)	50.171	77.372	126.936	147.717	133.775	194
Nantes (Loire-Inférieure).	73.879	75.895	111.956	127.482	120.106	74
Saint-Etienne (Loire)	16.259	41.534	96.620	117.875	107.964	631
Rouen (Seine-Inférieure)	87.000	92.083	100.671	107.163	107.115	23
Le Havre (Seine Infér.)	16.000	25.618	74.900	112.074	111.074	600
Roubaix (Nord)	8.000	"	65.091	100.299	90.548	1.150
Reims (Marne)	20.295	38.359	60.734	97.903	93.922	385
Nancy (Meurthe-et-Mos.)	29.740	31.445	49.993	79.038	79.020	175
Brest (Finistère)	27.000	29.773	79.847	70.778	70.778	159
Amiens (Somme)	40.289	46.129	61.063	80.288	73.035	100
Angers (Maine-et-Loire)	33.000	35.901	54.791	73.044	71.085	121
Toulon (Var)	20.500	35.322	77.126	70.122	66.428	250
Nîmes (Gard)	38.800	43.036	60.240	69.898	67.274	81
Limoges (Haute-Vienne)	20.550	29.706	53.022	68.477	63.707	240
Rennes (Ille-et-Vilaine)	25.904	35.552	49.231	66.139	62.482	148
Nice (Alpes-Maritimes)	"	"	50.180	77.478	65.053	"
Orléans (Loiret)	36.165	40.272	49.100	60.826	57.478	66
Montpellier (Hérault)	33.913	35.506	55.606	56.765	53.506	70
Tours (Indre-et-Loire)	22.000	26.669	42.450	59.585	59.585	168
Dijon (Côte-d'Or)	21.000	24.817	39.193	60.855	56.129	185
Calais (Pas-de-Calais)	2.600	?	17.294	58.969	54.714	1.900
Le Mans (Sarthe)	17.221	23.164	45.230	57.591	53.468	235
Grenoble (Isère)	23.500	24.969	40.484	52.484	49.338	126
Versailles (Seine-et-Oise)	25.000	29.209	44.021	49.852	49.514	96
Besançon (Doubs)	30.000	29.718	46.961	56.511	45.218	86
Troyes (Aube)	23.880	25.563	35.678	46.972	46.972	100
Saint-Quentin (Aisne)	10.458	20.570	32.690	47.353	47.200	370
Boulogne (Pas-de-Calais)	11.300	25.732	40.251	45.916	45.916	309
Saint-Denis (Seine)	2) 4.425	9.332	26.117	48.009	47.980	1.100
Béziers (Hérault)	33.913	35.506	27.722	41.785	40.162	24
Caen (Calvados)	30.900	41.876	41.564	43.809	42.041	43
Clermont (Puy-de-Dôme)	24.478	32.427	37.690	46.718	32.740	91
Dunkerque (Nord)	21.158	23.808	33.083	38.025	37.004	81
Lorient (Morbihan)	19.922	18.975	37.655	40.055	39.158	110
Cherbourg (Manche)	11.389	19.315	37.215	37.013	37.013	236
Bourges (Cher)	15.340	25.324	30.119	42.829	37.341	180
Cette (Hérault)	9.000	?	24.177	37.058	36.762	310
Tourcoing (Nord)	12.100	?	38.262	58.098	41.570	383
Poitiers (Vienne)	18.223	22.000	31.034	36.878	34.628	100
Avignon (Vaucluse)	21.412	31.786	36.427	41.007	35.355	95
Angoulême (Charente)	14.800	16.910	25.116	34.647	31.994	148
Levallois-Perret (Seine)	"	"	15.763	35.649	35.621	"
Pau (Basses-Pyrénées)	8.585	12.607	24.563	30.634	25.864	275
Laval (Mayenne)	14.154	17.810	27.189	30.627	28.703	114
Rochefort (Charente-Inf.)	15.000	15.441	30.151	31.256	30.285	106
Clichy (Seine)	1.560	(3) 3.605	13.666	26.741	26.741	2.500
<i>A reporter</i>	954.617	1.743.026	4.897.517	6.369.669	6.005.694	

(1) Le total de la population municipale agglomérée et la population comptée à part nous paraît le nombre qui représente le mieux la population urbaine; la « population comptée à part » (garnisons, lycées, couvents, hôpitaux, prisons, etc.), qui est dénombrée ainsi pour causes administratives, fait partie ordinairement de l'agglomération et n'est pas isolée sur le territoire de la commune. —
(2) 3,914 hab. d'après les *Recherches statistiques sur la ville de Paris* — (3) Le 10 février 1830, Clichy perdit Batignolles qui comptait 6,800 habitants et que fut érigé en commune.

VILLES DE FRANCE AYANT PLUS DE 20,000 HABITANTS (Suite).

VILLES.	EN 1801.	EN 1836.	EN 1866.	EN 1886.		Accroissement (pop. totale). de 1801 à 1886.
	Population totale.	Population totale.	Population totale.	Population totale.	Pop. agglomérée avec la p. compt. à part. (1).	
<i>Report</i>	957.617	1.743.026	4.897.547	6.369.669	6.005.694	
Narbonne (Aude)	9.086	10.792	17.172	29.702	26.291	222
Boulogne (Seine) (2)	2.400	5.993	17.343	30.084	30.084	2.900
Neuilly (Seine) (3)	1.600	7.654	(5) 17.545	26.596	26.210	1.200
Douai (Nord)	18.230	19.173	24.105	20.030	24.918	66
Périgueux (Dordogne)	6.306	11.576	20.401	29.611	28.323	383
Roanne (Loire)	6.992	9.910	19.354	30.402	30.060	400
Perpignan (Pyrénées-Or.)	11.100	17.618	25.264	34.183	26.841	209
Montluçon (Allier)	4.400	»	18.675	27.818	26.250	375
Carcassonne (Aude)	15.219	18.907	22.173	29.330	25.951	93
Aix (Bouches-du-Rhône)	23.686	24.660	28.152	29.055	23.611	26
Armentières (Nord)	5.200	»	15.579	27.985	27.755	440
Valenciennes (Nord)	17.180	19.499	24.344	27.575	22.919	58
Tarbes (Hautes-Pyrénées)	6.777	12.630	15.658	25.146	24.882	316
Elbeuf (Seine-Inférieure)	5.800	»	21.784	22.101	21.829	310
Vienne (Isère)	10.362	16.484	24.807	25.480	23.011	150
Castres (Tarn)	15.386	17.602	21.357	27.427	21.098	80
Valence (Drôme)	7.532	10.967	20.142	24.761	22.453	243
Aubervilliers (Seine)	1.854	2.292	9.240	22.223	22.223	2.100
Nevers (Nièvre)	13.763	16.967	20.700	25.006	23.610	92
Dieppe (Seine-Inférieure)	20.000	16.820	19.946	23.050	22.599	15
Niort (Deux-Sèvres)	15.028	18.197	20.775	23.015	22.079	53
Chalon-s.-Saône (S.-et-L.)	10.430	12.400	19.982	22.768	22.208	120
Montreuil (Seine)	3.628	3.546	9.235	21.541	21.541	600
Bayonne (Basses-Pyrén.)	13.190	15.912	26.333	27.289	25.145	107
Montauban (Tarn-et-Gar.)	21.959	23.865	25.991	29.863	22.431	38
Saint-Ouen (Seine)	579	983	(5) 5.804	21.404	21.404	4.110
Ivry (Seine)	986	3.959	(5) 10.199	21.073	21.076	2.240
Chartres (Eure-et-Loir)	14.409	14.750	19.442	21.903	21.523	50
Vincennes (Seine) (4)	200	3.032	14.573	22.237	22.237	1.000
St-Omer (Pas-de-Calais)	20.100	»	21.869	21.266	19.198	5
Moulins (Allier)	13.200	15.231	19.890	21.721	21.219	61
La Rochelle (Char.-Infér.)	18.000	14.857	18.720	23.829	21.591	27
Le Creusot (Saône-et-L.)	»	»	23.872	27.301	17.703	»
Arras (Pas-de-Calais)	19.364	23.485	25.749	26.914	26.914	36
St-Nazaire (Loire-Infér.)	»	»	18.896	25.575	21.299	»
Cambrai (Nord)	13.800	17.846	22.207	23.881	17.729	77
Châlons-s.-Marne (Marne)	11.120	12.952	17.692	23.648	23.636	109
Arles (Bouch.-du-Rhône)	17.187	20.048	26.367	23.491	13.291	35
Châteauroux (Indre)	8.148	13.847	17.161	22.860	21.795	175
Alais (Gard)	9.620	13.566	19.964	22.514	17.920	144
Belfort	4.400	5.687	»	22.181	22.103	150
Blois (Loir-et-Cher)	13.312	13.628	20.068	22.150	19.556	69
Agen (Lot-et-Garonne)	10.820	13.399	18.222	22.055	19.700	120
Albi (Tarn)	9.649	11.801	16.296	21.224	17.377	138
Chambéry (Savoie)	10.300	»	18.279	20.916	19.664	100
Epinal (Vosges)	7.321	9.526	11.870	20.932	18.580	185
Bastia (Corse)	9.000	13.061	21.535	20.765	20.249	122
Lunéville (Meurthe-et-M.)	9.797	12.798	15.184	20.500	20.114	129
Vannes (Morbihan)	8.722	11.623	14.560	20.036	18.127	150
TOTAL GÉNÉRAL	2.457.331	3.098.326	5.912.702	7.481.196	7.053.300	

(1) Voir la note 1 de la page précédente.

(2) 2,481 habitants d'après les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*.

(3) 1,560 id. id.

(4) 1,952 id. id.

(5) Par décret du 19 novembre 1859, Neuilly a perdu 13,514 habitants annexés à Paris; Saint-Ouen, quelques habitants; Ivry, 9,432.

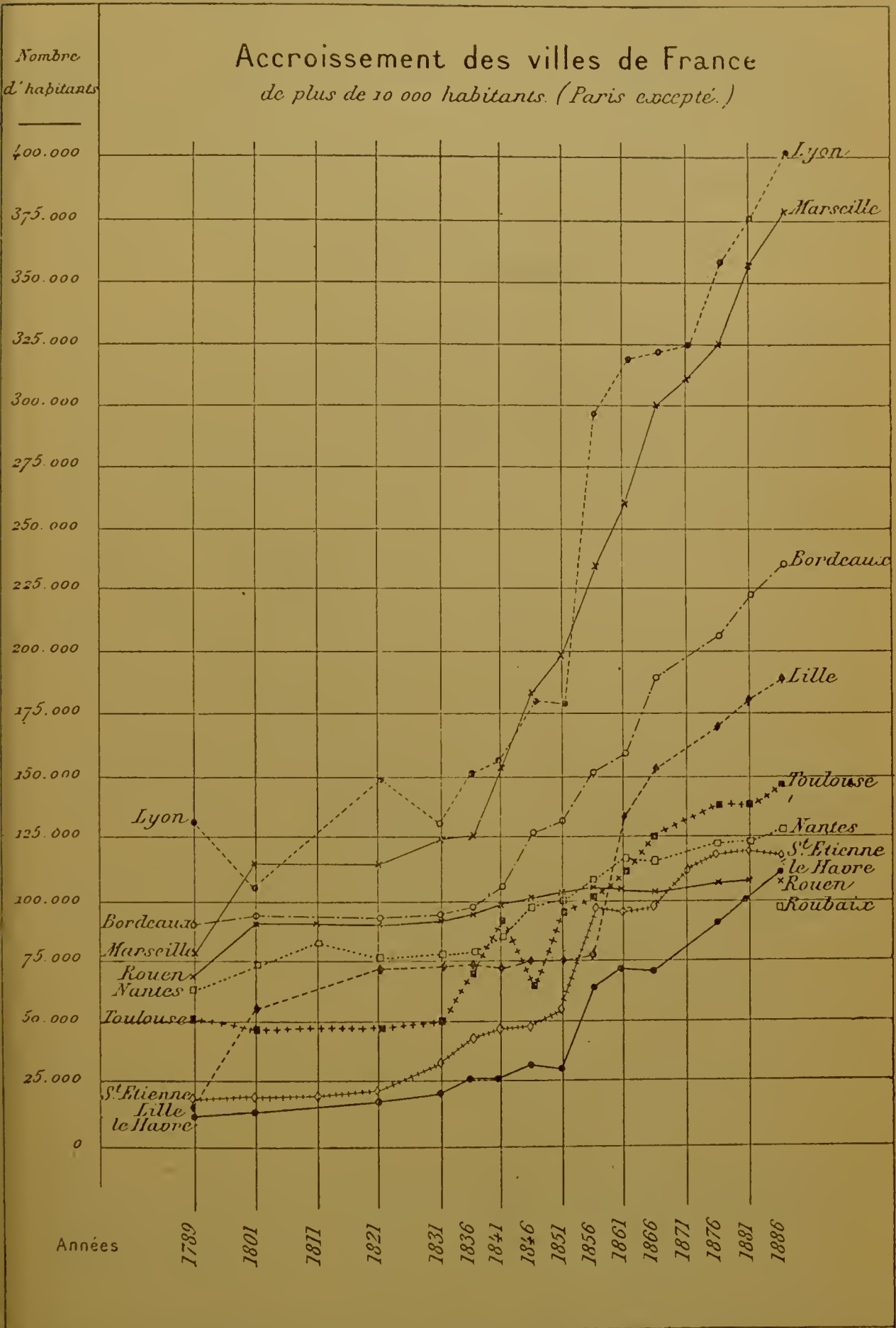


Fig. 123. — Accroissement depuis 1789 des villes de France ayant plus de 100,000 habitants en 1886 (moins Paris).

Il y a 13 communes ayant aujourd'hui plus de 20,000 habitants dont l'accroissement (de 1801 à 1886) dépasse 500 p. 100 et même pour quelques-unes 1,000 p. 100, c'est-à-dire dont la population a décuplé. Ce sont des villes industrielles (Montluçon, Saint-

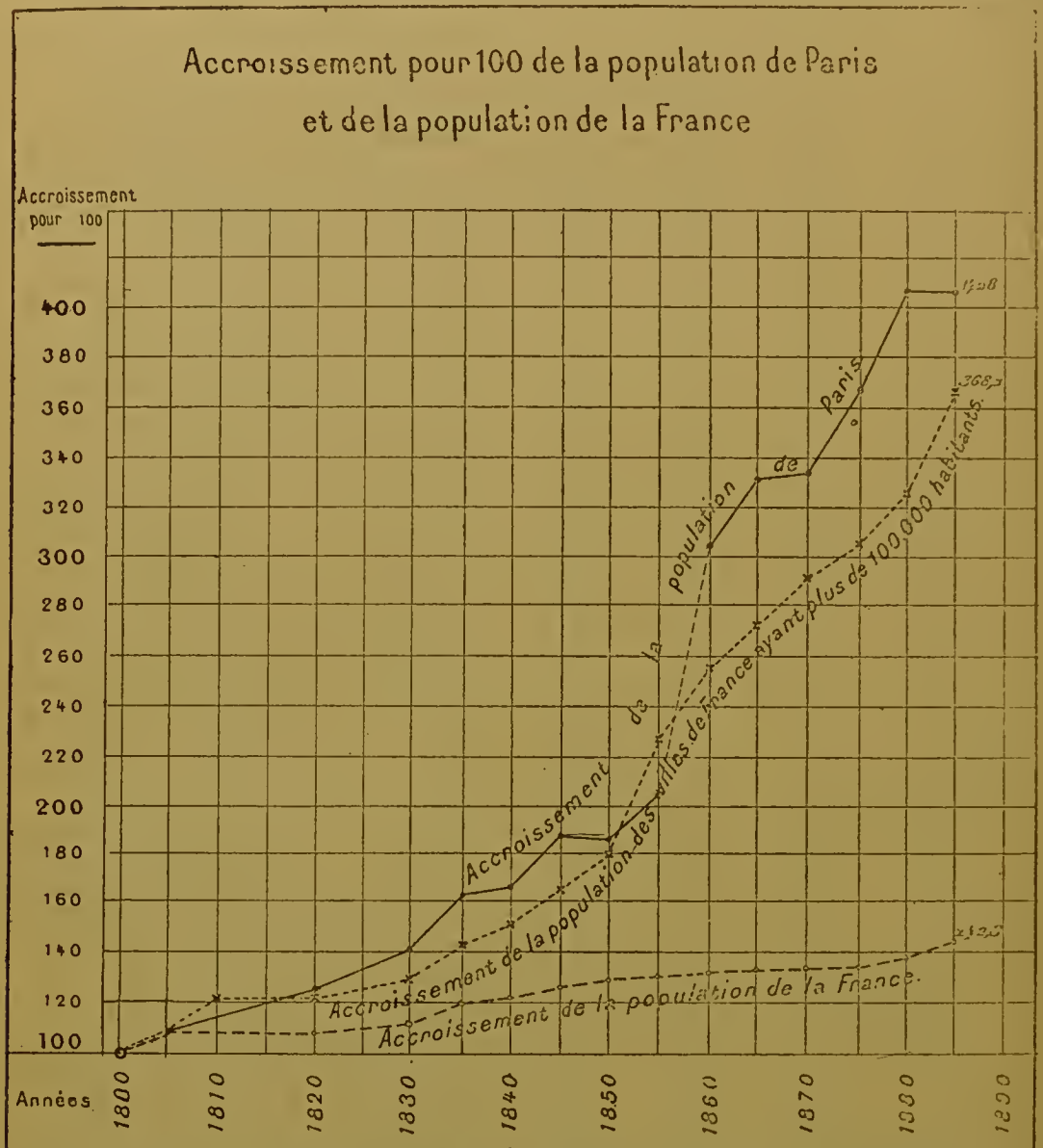


Fig. 124. — Accroissement proportionnel de la population de Paris et de la population de la France.

Pierre-lès-Calais réuni aujourd'hui à Calais, Saint-Étienne, Roubaix) ou des communes de la banlieue de Paris (Vincennes, Boulogne, Saint-Denis, Neuilly, Aubervilliers, Clichy, Saint-Ouen, Ivry, Montreuil), et qui, étant peu peuplées au commencement du siècle, ont eu, pour cette raison, un accroissement plus rapide que la capitale même. Levallois-Perret se classerait dans le même groupe si la commune avait existé en 1801.

La situation topographique des grandes villes de France.

— Les grandes agglomérations ne cristallisent pas au hasard, en un lieu quelconque. Pour créer une ville importante, comme pour déterminer une forte densité dans une contrée, il faut un terrain propice. La carte fait comprendre quelques-unes des lois de cette formation. (Voir la fig. n° 125), carte de France (1).

Le Rhône était, dans l'antiquité, la grande voie commerciale de la Gaule, et c'est encore par sa vallée que passe la plus grande partie du commerce français avec la Méditerranée et l'Orient. Sur les rives du fleuve, au confluent de la Saône, qui continue vers le nord la voie navigable, est *Lyon*, la seconde ville de France ; à peu de distance du delta marécageux du Rhône, dans la première anse de la côte rocheuse de Provence, est situé *Marseille*, l'émule de Lyon (2). Sur les côtes ou dans la plaine de la Méditerranée s'étalent *Nice*, *Toulon*, *Nîmes*, *Montpellier*, *Béziers*, *Cette*, *Perpignan*, dont le commerce, la marine militaire, la vigne, le soleil vivifiant du midi ont fait la fortune ; elles sont en quelque sorte l'épanouissement du bassin du Rhône sur les bords de cette mer qui est restée, durant l'antiquité et le moyen âge, le foyer le plus actif de la navigation. En remontant dans l'intérieur on trouve *Avignon*, l'ancien entrepôt du Bas-Rhône, qui, au moyen âge, a tenu la place occupée dans l'antiquité par Arles ; *Grenoble*, sur l'Isère, au débouché de la fertile vallée de Graisivaudan ; *Besançon*, citadelle qui, enfermée dans une boucle du Doubs, protège la Franche-Comté (3) ; *Dijon*, au centre de la riche plaine de la Saône. En tout, dans le bassin de la Méditerranée, 13 villes de plus de 30,000 habitants (population totale de la commune), dont l'emplacement était en quelque sorte marqué d'avance par la topographie, et qui existaient dès l'antiquité.

(1) La carte porte non seulement les villes de plus de 30,000 habitants citées dans le texte, mais aussi les villes ayant plus de 20,000 qui figurent dans le tableau précédent.

(2) La commune de Marseille est une des plus grandes de France (223 kilomètres carrés) ; c'est pourquoi sa population totale (376,143 habitants) est groupée dans plusieurs hameaux ou écarts et la population de la ville proprement dite n'est que de 263,403 habitants.

(3) Boulainvilliers (*État de la France*, III, 230) donnait, au commencement du xvme siècle, quelques-unes des raisons politiques de la prospérité de Besançon. « La ville est le siège d'un grand archevêché, d'un parlement, d'une université, d'un présidial ; elle a un corps de ville, une table de marbre, sept paroisses et 11,500 habitants ».

Dans le bassin de la Garonne, les deux villes de plus de 100,000 habitants sont situées sur le fleuve : *Toulouse*, au prin-



Fig. 125. — Carte de France portant les villes de plus de 20,000 habitants.

cipal coude de la Garonne et au point où débouche la route du Languedoc par le seuil de Naurouse; *Bordeaux*, au point où commence la navigation maritime. Derrière ces deux cités floris-

santes aussi dès l'antiquité, grâce à leur situation, il n'y a dans le sud-ouest que trois villes comptant plus de 30,000 habitants : au sud, *Pau*, séjour de plaisance, au nord, *Rochefort*, port militaire, et *Angoulême*, sur la Charente, une des étapes de la route qui relie le bassin de la Garonne au centre de la France par le seuil du Poitou.

Le bassin de la Loire n'a pas la même unité géographique. Cependant, dans sa partie supérieure, est la ville de *Saint-Étienne*, assise sur les couches de houille qui ont fait sa fortune, et, près de son embouchure, est *Nantes*, bâti, comme Bordeaux, à l'endroit où la navigation maritime commence. Entre ces deux villes, *Orléans*, *Tours*, *Angers* (sur la Maine) sont les principaux entrepôts de cette longue voie fluviale, plus fréquentée au moyen âge que de nos jours. *Le Mans*, au confluent de la Sarthe et de l'Huisne, peut être considéré aussi un des ports du bassin et est devenu un centre important de voies ferrées ; *Laval* est au milieu d'une contrée fertile dont l'agriculture s'est beaucoup enrichie depuis quarante ans ; *Limoges* et *Poitiers*, l'ancienne capitale de l'Aquitaine, gardent, avec Angoulême, la route qui conduit du centre de la France dans le sud-ouest. *Clermont* domine la grasse plaine de Limagne ; *Bourges* est la principale ville de la plaine centrale. Plus au nord, *Rennes*, placé au milieu de la plaine fertile de la Vilaine, sur le fleuve, a été la capitale naturelle de la Bretagne. Sur la côte de cette province, deux ports, *Lorient* et *Brest*, doivent, comme Toulon, à leur situation topographique l'honneur d'abriter la marine militaire. Le bassin de la Loire, avec ses dépendances, renferme ainsi 14 villes de plus de 30,000 habitants.

A l'est, nous n'avons plus qu'une ville comptant plus de 30,000 habitants : c'est *Nancy*. Elle est située dans le bassin de la Moselle. La politique, autrefois sous l'autorité des ducs de Lorraine et de nos jours où de récents désastres en ont fait le chef-lieu de notre frontière de l'est, a contribué, plus peut-être que les avantages de sa situation naturelle, à l'élever au rang qu'elle occupe.

Le bassin de la Seine est riche en grandes villes. *Paris*, bâti d'abord dans une île, s'est étendu sur les deux rives du fleuve. La ville est située au centre des terrains géologiques qui sont disposés en anneaux concentriques sur toute la surface de ce bassin ; elle est à peu près au point de convergence des cours d'eau qui

sont pour ainsi dire les rayons de ces cercles, l'Yonne et la Marne, venues de l'est et facilitant les communications avec le bassin du Rhône, l'Oise, venue du nord et voisine, dans son cours supérieur, de la belle plaine de la Flandre ; enfin elle est à proximité de la Loire qui semble, à Orléans, s'avancer vers la Seine pour relier son commerce au sien. Sur la Basse Seine, deux villes ont plus de 100,000 habitants : *Rouen*, dont la situation est identique à celle de Nantes et de Bordeaux, et *Le Havre*, qui, posté à l'embouchure même du fleuve est devenu le port principal de Paris sur l'Atlantique, depuis que la navigation se fait par des navires d'un fort tonnage, comme l'est Marseille sur la Méditerranée, et qui a, par le nombre de ses habitants, dépassé Rouen, sa rivale, au dénombrement de 1886. Autour de la capitale la population se presse : un de ses faubourgs, *Saint-Denis*, a près de 50,000 habitants ; *Levallois-Perret* et *Boulogne* en ont plus de 30,000 ; *Versailles*, création toute factice au début, est aujourd'hui un de ses satellites. Sur la Haute Seine, *Troyes*, ancienne capitale de la Champagne, place de commerce autrefois célèbre ; au nord du bassin, *Reims*, à qui les moutons de la grande plaine crayeuse ont fourni la matière de son industrie et le premier élément de sa prospérité, a éclipsé son ancienne capitale ; plus à l'ouest, *Saint-Quentin* dont le génie industriel a fait de nos jours une importante cité ; sur chacun des deux principaux fleuves côtiers du bassin, une grande ville, *Amiens*, ancienne capitale de la Picardie, sur la Somme, et *Caen* sur l'Orne. A l'extrémité du Cotentin, *Cherbourg* est redevable de sa nombreuse population à la marine militaire pour laquelle il était nécessaire de creuser un port sur la Manche. Au nord, *Boulogne* et *Calais* doivent à la proximité de l'Angleterre une fortune dont l'origine est toute économique et sont en France les têtes de ligne de la route de Paris à Londres (1). En tout, 15 villes de plus de 30,000 habitants dans le bassin de la Seine, ou, plus exactement, dans le bassin de la Manche.

Le bassin de la mer du Nord n'a en France qu'une petite éten-

(1) Quoique les conditions topographiques, qui ne changent guère, fassent en partie la fortune des villes, cette fortune n'est cependant pas constante, non plus que celle des États ou des particuliers. Ainsi, au commencement du xvme siècle, le mémoire de l'intendant de Picardie (voir Boulainvilliers, III, 171) n'attribuait que 595 habitants à Calais.

due ; mais il est riche par l'agriculture, les mines et l'industrie ; presque partout la population y est dense et les grandes villes s'y sont multipliées. La capitale, *Lille*, florissante dès le moyen âge, a 188,000 habitants ; à sa porte, *Roubaix* et *Tourcoing* qui participent de son activité industrielle, ont une remarquable croissance ; *Dunkerque* est le port de la France sur la mer du Nord ; *Douai* a dépassé le chiffre de 30,000 habitants en 1886.

Les 53 villes ayant plus de 30,000 habitants (population totale de la commune en 1886) se répartissent donc ainsi : 13 dans le bassin du Rhône (ou de la Méditerranée) ; 5 dans le bassin de la Garonne (ou du golfe de Gascogne) ; 14 dans le bassin de la Loire (ou de l'Atlantique) ; 1 dans le bassin de la Meuse ; 15 dans le bassin de la Seine (ou de la Manche) ; 5 dans la Flandre (ou bassin de la mer du Nord, Meuse non comprise).

Parmi ces villes, 34 sont des chefs-lieux de département ; 13 sont des sous-préfectures et 6 des chefs-lieux de canton. En général, la préfecture est la ville la plus importante de son département, d'abord parce qu'elle a dû, en 1790, à cette importance son titre de préfecture (1), ensuite, parce que son rang administratif a contribué à l'accroître. Parmi les 13 sous-préfectures 5 sont les ports militaires de France, lesquels sont aussi des centres administratifs ; on a évité d'en faire des chefs-lieux de département pour ne pas placer le préfet à côté du préfet maritime qui occupe dans la hiérarchie un rang plus élevé. Il n'y a guère que le quart des départements français où la préfecture ne soit pas la ville la plus peuplée du département, et quand elle ne l'est pas, c'est presque toujours à un port militaire ou à une ville manufacturière qu'elle cède (2).

(1) Montbrison a même dû céder le titre de préfecture à Saint-Etienne, parce que cette dernière ville avait pris beaucoup plus d'importance qu'elle. Dans la plupart des États européens dont l'administration provinciale est centralisée, les chefs lieux sont d'ordinaire, comme en France, les villes principales.

(2) Voici la liste des départements dont le chef-lieu n'était pas la ville la plus peuplée au recensement de 1881 :

Aisne (Saint-Quentin, 45,838 hab.) ; Allier (Montluçon, 26,079 hab.) ; Ardèche (Annonay, 17,291 hab.) ; Ardennes (Sedan, 19,556 hab.) ; Ariège (Pamiers, 11,726 hab.) ; Aude (Narbonne, 28,134 hab.) ; Aveyron (Millau, 16,628 hab.) ; Charente-Inférieure (Rochefort, 27,854 hab.) ; Corse (Bastia, 20,100 hab.) ; Finistère (Brest, 69,110 hab.) ; Jura (Dôle, 13,190 hab.) ; Manche (Cherbourg, 35,691 hab.) ; Marne (Reims, 93,823 hab.) ; Haute-Marne (Saint Dizier, 12,773 hab.) ; Morbihan (Lorient, 37,812 hab.) ; Pas-de-Calais (Boulogne, 44,842 hab.) ; Saône-et-Loire (Creusot, 28,125 hab.) ; Seine-

Parmi ces 53 villes, 15 sont des ports de mer situés sur la côte ou sur des fleuves (au nombre de 4) ; 12 autres sont sur des cours d'eau propres à la navigation fluviale. Les facilités de communication exercent donc une influence considérable sur les grandes agglomérations urbaines.

Le génie industriel a aussi une grande part dans ce développement. Roubaix, la dernière venue parmi les villes de plus de 100,000 habitants, ayant décuplé sa population en quatre-vingts ans et étant en France une des preuves les plus éclatantes de cette influence de la manufacture, nous indiquerons brièvement, à titre d'exemple, l'histoire de sa croissance.

Au XVIII^e siècle, Roubaix, dépendance des fiefs de la maison de Rohan-Soubise, était une bourgade dont la jalouse surveillance des corps de métiers de Lille entravait l'industrie. L'édit du 17 septembre 1762, qui permit aux habitants des campagnes de filer et de tisser, l'émancipa. Elle grandit : les marchands de Roubaix employaient jusqu'à 40,000 personnes, dit-on, en 1771, dans les villages de la Flandre et de l'Artois. Cependant la ville même n'avait que 8,500 habitants et la crise révolutionnaire en avait réduit ce nombre à 8,000 en 1801. En 1816, elle n'en comptait encore que 8,724 : le blocus continental n'était pas propice aux industries du coton et les invasions de 1814 et de 1815 avaient ruiné Roubaix.

La manufacture roubaisienne n'a pris un grand essor que depuis la Restauration, avec la mode des étoffes de coton à carreaux, des bouracans, des lastings et, en général, des étoffes mélangées de laine et de coton et surtout avec l'introduction de la filature et du tissage de la laine peignée. La mécanique a puissamment aidé à ce progrès et contribué à concentrer le travail et la population dans la ville même. Roubaix avait déjà 18,187 habitants au recensement de 1821 ; il en comptait 65,091 en 1866 et 100,299 (population totale de la commune) en 1886. La valeur totale des affaires, filature comprise, était évaluée à 3 millions de livres tournois en 1771, à 50 millions de francs en 1843 ; elle s'élevait à plus de 150 en 1885.

Nous pouvons résumer ce qui précède : le taux d'accroissement

et-Marne (Meaux, 42,525 hab.) ; Tarn (Castres, 27,408 hab.) ; Var (Toulon, 70,103 hab.) ; Creuse (Aubusson, 6,782 hab.)

de la population urbaine est supérieur à celui de la population rurale, puisque celle-ci a diminué (1) ; celui des villes de plus de 20,000 habitants est très supérieur à celui de la population urbaine en général (2) ; celui des grandes villes de plus de 100,000 habitants (3) est supérieur à celui de la plupart des autres villes ; celui de Paris (4) l'est de beaucoup à la moyenne des grandes villes. Ces faits confirment la loi que nous avons constatée ailleurs, à savoir : que *la force d'attraction des groupes humains, comme celle de la matière, est, en général, proportionnelle à la masse.*

Il faut ajouter que cette loi, comme toutes celles de l'ordre économique, a des exceptions (5). Ainsi nous venons de voir que certaines villes, bien moins peuplées que Paris, ont eu cependant une croissance plus rapide ; mais les unes ont joui d'une fortune industrielle toute spéciale, et les autres, ayant servi de déversoir à Paris, confirment au fond la règle.

Toutes les villes, d'ailleurs, ne sont pas nécessairement en croissance, par cela seul qu'elles sont des villes. Sur 276 sous-préfectures, on en compte 27 qui avaient moins d'habitants en 1886 qu'en 1801 (6) ; 8 appartiennent à la Normandie et au Perche où l'ensemble de la population décroît, 4 à la région alpestre et, pour chacune, on peut indiquer la cause de la décadence : par exemple, pour Paimbœuf, c'est la concurrence de

(1) De 1846 à 1881 la population rurale a diminué de 8 p. 100, et la population urbaine a augmenté de 49 p. 100 soit, en moyenne, de 1,4 p. 100 par an.

(2) L'augmentation moyenne par an des villes de plus de 20,000 habitants, calculée de 1836 à 1881 a été de 145 p. 100.

(3) L'augmentation des villes de plus de 100,000 en 1881 (Paris non compris) a été de 185 p. 100 de 1801 à 1881.

(4) L'augmentation de Paris, calculée de 1801 à 1881, a été de 314 p. 100.

(5) Les exceptions s'expliquent presque toujours par des causes particulières qui confirment les lois générales. Ainsi le Havre et Saint-Etienne ont grandi plus rapidement que Rouen : le premier à cause de l'accroissement du tonnage des navires au XIX^e siècle, le second à cause de la houille qui n'est devenue qu'au XIX^e siècle l'aliment indispensable de la grande industrie. La banlieue de Paris a gagné plus que la capitale, parce que la population ouvrière et industrielle de la capitale s'est portée vers les terrains à bon marché de la périphérie. Roubaix doit sa fortune à l'énergie de ses manufacturiers.

(6) Les 27 villes dont la population était moindre en 1881 qu'en 1801 sont : en Normandie : Bayeux, Falaise, Vire, Coutances, Mortain, Valogne, Yvetot, Mortagne ; dans la région alpestre : Annecy, Castellane, Sisteron, Die ; dans le reste de la France : Montreuil-sur-Mer, Etampes, Loudéac, Château-Chinon, Poligny, Trévoux, Riom, Paimbœuf, Brioude, Chinon, Loudun, Saint-Sever, Moissac, Uzès, Orthez.

Saint-Nazaire ; pour Étampes, l'extension du marché d'approvisionnement de Paris qui a fait perdre à la Beauce une partie de ses avantages.

Paris. — Nous venons de remarquer que Paris avait sa raison d'être dans la configuration de son sol. Élie de Beaumont a dit, dans un langage expressif, que sa position au centre des formations géologiques qui portent le nom de bassin parisien et dans une sorte de cuvette où confluent les eaux en faisait le pôle attractif de la France, comme le Massif central, d'où les eaux divergent et d'où les populations émigrent, en était le pôle répulsif. On peut ajouter que Paris a aussi sa raison d'être dans son histoire.

A l'époque de la Gaule barbare, Lutèce n'était qu'une bourgade, bâtie dans une des principales îles du cours moyen du fleuve ; le commerce des pays au-delà des Cévennes était alors très médiocre. La conquête romaine donna de l'importance à la voie fluviale de la Seine ; les nautes parisiens formaient une corporation dès le temps de Tibère. La ville se développa sur la rive gauche du fleuve dont les pentes rendaient le séjour plus sain que celui de la rive droite ; durant les derniers siècles de l'Empire, la nécessité de surveiller de près les barbares détermina plusieurs Césars à fixer leur résidence à Lutèce. Plus tard, les Francs, arrivant du nord, s'établirent en grand nombre dans le bassin de la Seine : Paris devint une de leurs capitales. Les conquêtes de Clovis la mirent hors de pair. Cependant les Carolingiens, originaires de l'Austrasie, la délaissèrent et, à la suite de la bataille de Testry et de la révolution politique qu'elle fit triompher, la fortune de Paris pâlit. On était au temps des Normands ; la cité de Julien et de Clovis s'était recoquevillée dans son île.

Le partage de l'Empire de Charlemagne entre les fils de Louis le Débonnaire en fit de nouveau une capitale ; puis lorsque la couronne passa avec Hugues Capet aux mains des comtes de Paris et ducs de France, Paris redevint le centre politique du royaume. A partir du XI^e siècle, on le voit grandir comme la puissance royale. L'Université, célèbre alors dans toute la chrétienté, animait la rive gauche, pendant que les halles étaient construites sur la rive droite et que l'industrie et le commerce se développaient à l'aise dans la plaine du nord.

Nous savons qu'on peut estimer la population de la ville à 274,000 habitants sous Philippe de Valois (1). Comme la France, Paris fut ruiné par la guerre de Cent ans ; comme elle, il se releva au xv^e et xvi^e siècle et, quoique les derniers Valois lui aient souvent préféré les bords de la Loire, il s'embellit alors de quelques-uns de ses plus beaux palais, le Louvre et les Tuileries. Charles Quint déclarait, dans son voyage à travers la France, qu'Orléans était la plus belle ville qu'il eut vue, parce que Paris était, à ses yeux, plus qu'une ville, c'était « Tout un Monde ». Comme la France aussi, Paris souffrit cruellement des guerres de religion (2) et répara ses ruines sous le règne bienfaisant de Henri IV. Voltaire, dans l'*Essai sur les mœurs*, attribue à Paris 220,000 habitants en 1590 et 180,000 seulement quand Henri IV y entra. Un mémoire de l'année 1637 donne 412,000 à 415,000 habitants, y compris les faubourgs (3) ; il paraît y en avoir eu 540,000 en 1675 (4) et 600,000 à 650,000 à la veille de la Révolution de 1789 (5).

Au recensement de 1801, on a compté 546,856 habitants à Paris : les agitations de la période révolutionnaire avaient dû y faire des vides (6). Mais, avec une administration fortement cen-

(1) Dans l'introduction au dénombrement de la ville de Paris, en 1886, M. J. Bertillon préfère l'hypothèse de M. Guillard (230,000) à celle de M. Giraud (274,000) : différence d'ailleurs peu importante.

(2) En 1596, le recensement de 16 quartiers, fait par la Ligue, accuse 14,000 maisons et 230,000 habitants : la superficie était d'environ 600 hectares : ce qui donne environ 16 habitants par maison et 383 habitants par hectare ; mais on ne saurait regarder ces chiffres comme ayant une grande précision.

(3) V. dans la collection des Documents inédits, le *Mémoire sur la généralité de Paris*, édité par M. de Boislille, p. 656.

(4) L'enceinte de Paris, qui n'était que de 568 hectares vers la fin du règne de Henri IV, avait été agrandie sous Louis XIV et la superficie de la ville était alors de 1,101 hectares.

(5) Voir livre I, chap. xi, (t. I, p. 228). Jusqu'en 1801, il ne paraît pas qu'il y ait eu de recensement pour la ville de Paris, non plus que pour le reste de la France : il y a eu cependant des ordonnances de dénombrement. (Voir *Mémoire sur la généralité de Paris*, p. 421). En 1788, l'enceinte de Paris fut agrandie et le mur d'octroi bâti. La superficie fut alors portée à 1,337 hectares. Avant cette extension, Necker attribuait 620,000 habitants à Paris.

La plupart des données statistiques de la partie de ce travail relatives à Paris sont empruntées principalement aux cinq volumes de *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publiés de 1825 à 1844, au *Bulletin de statistique municipale* (1865-1879), à l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* (9 vol., 1880 à 1888) et aux *Résultats statistiques du dénombrement de 1886 pour le département de la Seine et dénombrements antérieurs*.

(6) Un état de population, dressé en 1794 à l'aide des registres qui servaient à la dis-

tralisée, Paris était devenu, plus qu'il n'avait jamais été dans le passé, le cœur de la France ; il fut aussi, plus que jamais, l'atelier le plus actif de la petite industrie et il resta le foyer des études (1). Puis, quand furent construits les chemins de fer, ayant leur tête de ligne à Paris et rayonnant de là jusqu'aux extrémités du territoire, il devint un des centres les plus considérables de la grande industrie et il prit plus d'importance encore comme comptoir du commerce et de la banque et comme rendez-vous cosmopolite.

De 1675 à 1788, dans l'espace de plus d'un siècle, la population de Paris paraît avoir augmenté de 11 p. 100 ; de 1801 à 1886, en moins d'un siècle, elle a augmenté de 326 p. 100 : d'un siècle à l'autre, la différence est considérable. Toutefois il faut remarquer que Paris a doublé d'étendue en 1860 ; l'accroissement réel ne dépasse probablement pas 300 p. 100 (2).

La comparaison ne peut pas être faite avec une parfaite précision, parce que les anciens arrondissements n'ont pas augmenté ; quelques-uns même ont diminué.

Le progrès de la population parisienne a été rapide, surtout dans les périodes de calme politique et de prospérité industrielle (périodes 1841-1846, 1851-1861, 1876-1881). On ne constate jusqu'ici qu'un moment de recul, sous l'influence de la Révolution de 1848 et de la crise commerciale qui l'a suivie. Les funestes événements de 1870 et de 1871 n'ont occasionné qu'un arrêt. La crise de 1882 a marqué son influence par une progression moins rapide au recensement de 1886. (Voir la figure n° 124, page 348, qui représente l'accroissement total de la population de Paris).

La situation politique et économique de la France peut ralentir le mouvement de concentration dont Paris est le foyer, mais elle ne l'arrêtera vraisemblablement pas. Dans l'état actuel des choses,

tribution des bons de pain, donne 647,000 habitants. M. Bertillon, dans l'introduction au dénombrement de 1886 (p. xv et xvi) croit exagérées les évaluations qui portent à 600,000 et plus la population de Paris avant 1789. « Ces chiffres, dit-il, laissent beaucoup à désirer et sont probablement supérieurs à la vérité ; car si on les tenait pour vrais, il faudrait admettre que la population parisienne a diminué de 1784 à 1801 ce qui n'est rien moins qu'établi ». Sans doute, rien ne saurait être établi vu l'absence de dénombrement ; mais tout porte à croire qu'il y a eu diminution.

(1) Au xvi^e siècle, un ambassadeur vénitien (voir *Documents inédits sur l'histoire de France*) comptait déjà quinze à vingt mille étudiants à Paris.

(2) Il a été de 2,3 p. 100 pour la période 1872-1881. Celui de Lyon a été de 4,8 pendant la même période.

un amoindrissement de Paris serait un symptôme inquiétant de l'état général du pays.

La nature avait pour ainsi dire préparé l'emplacement d'une grande ville. Les hommes, avec le temps, y ont fixé définitivement la capitale de la France, par la politique qui a fait de Paris le siège du gouvernement, par les lettres, les sciences et les arts qui y ont groupé leurs moyens d'instruction, qui l'ont peuplé de chefs-d'œuvre et y ont multiplié les distractions, par l'économie nationale qui en fait la ruche la plus active et la plus diversement ingénieuse de la petite industrie en même temps que de nos jours elle a attiré dans ses murs ou dans sa banlieue la grande industrie, qui, enfin, y a placé la tête des chemins de fer rayonnant de là sur tout le territoire et y a constitué l'entrepôt principal du commerce français.

Il s'est produit dans l'intérieur de Paris de nombreux déplacements. Les percements de rues destinées à faciliter la circulation et la construction d'édifices publics ont réduit la population de plusieurs arrondissements : toute la partie centrale, Louvre, Bourse, Temple et Hôtel-de-Ville, a moins d'habitants en 1886 qu'en 1861 (1). La cherté des loyers a fait refluer vers la périphérie les ateliers et les ouvriers : au nord, Batignolles-Monceaux (2), au sud Vaugirard (3) ont plus que doublé. Il en est de même pour Passy (4), où le voisinage du bois de Boulogne et une situation favorable, abritée des émanations de Paris que chasse le vent d'ouest, ont attiré une population riche. C'est dans les arrondissements du nord que l'accroissement a été le plus considérable. Si l'on compare la population que renfermaient à

(1) Ces quatre arrondissements avaient 370,394 habitants en 1861, 350,265 (population de droit) ou 349,798 (population de fait) en 1881, 316,742 (population de fait) en 1886. Le quartier du Palais-Royal, qui a le plus perdu, est tombé de 22,250 habitants à 14,137. On peut constater le même mouvement dans la période antérieure à l'agrandissement de Paris jusqu'aux fortifications. Ainsi, dans le IV^e arrondissement (correspondant au 1^{er} arrondissement actuel), la population, qui avait atteint son maximum en 1836 (50,039 habitants), n'était plus que de 35,590 en 1856 ; il avait diminué de 24 p. 100, tandis que le VIII^e arrondissement de cette période (Bastille, etc.) avait augmenté de 130 p. 100.

(2) 75,228 hab. en 1861 et 153,519 en 1886. Le quartier de la plaine Monceaux qui a le plus gagné avait 7,781 habitants en 1861 et 27,367 en 1886.

(3) 36,041 hab. en 1861 et 108,718 en 1886.

(4) 36,728 hab. en 1861 et 75,140 en 1886. Le quartier de la Porte-Dauphine s'est élevé de 3,771 habitants en 1861 à 15,085 en 1886.

l'époque de la Révolution les communes réunies à Paris en 1860 et celle des arrondissements qu'elles ont formés, on trouve 16,628 habitants en 1792, 1,123,762 en 1886 (1) : la population de ces localités est devenue 67 fois plus nombreuse (2).

Hors de Paris, un phénomène du même genre s'est produit. Autour de la périphérie, beaucoup de communes du département

(1) Autant du moins qu'on peut le calculer approximativement, les superficies n'étant pas tout-à-fait les mêmes.

(2) POPULATION COMPARÉE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE EN 1792 ET EN 1886.

CANTONS.	COMMUNES.	1792 (d'après le dossier D iv bis, carton 45 des Archives nationales)	1886 (d'après le recense- ment de mai 1886).	AUGMENTATION pour 100.
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS (*).				
Courbevoie..	Asnières.....	330	15.203	4.606
	Colombes.....	2.647	14.254	538
	Courbevoie.....	1.540	15.937	1.034
	Gennevilliers.....	1.020	4.448	436
	Nanterre.....	1.714	5.592	326
	Puteaux.....	1.137	15.736	1.383
	Suresnes.....	1.441	7.683	533
	<i>Passy.....</i>	2.500	»	»
Neuilly.....	Boulogne.....	3.270	30.084	920
	Clichy.....	2.123	26.741	1.259
	Levallois-Perret.....	»	35.649	»
	Neuilly.....	2.290	26.596	1.161
	<i>Auteuil.....</i>	950	»	»
	Bagnolet.....	1.117	5.280	472
	Bobigny.....	271	1.335	492
	Bondy.....	600	3.004	500
Pantin.....	Le Bourget.....	409	2.039	498
	Drancy.....	260	934	397
	Les Lilas.....	»	5.887	»
	Noisy-le-Sec.....	1.270	4.823	380
	Pantin.....	212	19.170	9.042
	Le Pré-Saint-Gervais..	200	7.443	3.721
	Romainville.....	868	2.106	242
	Aubervilliers.....	2.008	22.223	1.106
Saint-Denis..	La Courneuve.....	521	1.251	240
	Dugny.....	312	643	202
	Epinay.....	1.050	2.362	225
	L'Île-Saint-Denis.....	370	1.656	447
	Picrefitte.....	806	1.609	199
	Saint-Denis.....	4.887	48.009	982
	Saint-Ouen.....	1.025	21.404	2.088
	Stains.....	1.080	2.288	211
	Villetaneuse.....	268	562	209
	<i>Belleville.....</i>	3.000	»	»
<i>Charonne.....</i>	672	»	»	
<i>La Chapelle.....</i>	1.599	»	»	
<i>Montmartre.....</i>	1.365	»	»	
<i>La Villette.....</i>	2.080	»	»	

(*) Les noms en italiques sont ceux des communes qui, depuis 1860, font partie de Paris.

de la Seine ont gagné proportionnellement plus d'habitants que

POPULATION COMPARÉE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE EN 1792
ET EN 1886 (*Suite*).

CANTONS.	COMMUNES.	1792 (d'après le dossier D iv bis, carton 45 des Archives nationales).	1886 (d'après le recense- ment de mai 1886).	AUGMENTATION pour 100.	
ARRONDISSEMENT DE SCEAUX.					
Charenton...	Alfortville.....	»	6.603	»	
	Bonneuil.....	166	511	307	
	Bry-sur-Marne.....	473	1.330	281	
	Champigny.....	1.162	3.896	335	
	Charenton-Constans..	1.800	13.535	752	
	Charenton-le-Pont...				
	Créteil.....	763	4.045	350	
	Joinville-le-Pont.....	»	3.778	»	
	Maisons-Alfort.....	1.082	7.034	650	
	Nogent-sur-Marne....	989	12.972	1.311	
	Saint-Maur.....	1.177	15.802	1.342	
	Charent.-S.-Maurice..	1.100	6.506	591	
	Saint-Maurice.....				
	Branche du pont de S.-Maur	568	»	»	
	Antony.....	1.000	1.872	187	
Bagneux.....	390	1.500	384		
Bourg-la-Reine.....	806	2.954	366		
Châtenay.....	336	1.194	355		
Châtillon.....	1.100	2.389	217		
Clamart.....	2.200	5.112	232		
Sceaux.....	Fontenay-aux-Roses..	756	2.935	388	
	Issy.....	1.201	12.080	1.005	
	Malakoff.....	»	8.118	»	
	Montrouge.....	1.100	10.334	939	
	Plessis-Piquet.....	169	407	240	
	Sceaux.....	2.200	3.443	156	
	Vanves..	1.820	5.936	326	
	<i>Vaugirard</i>	2.762	»	»	
	Arcueil.....	1.200	6.465	538	
	Chevilly (Lay).....	682	719	105	
	Choisy-le-Roi.....	1.113	7.853	705	
	Fresne.....	350	594	169	
	Gentilly.....	8.000	14.278	178	
	L'Hay.....	»	661	»	
	Ivry.....	1.062	21.076	1.984	
Vincennes...	Orly.....	544	818	150	
	Rungis.....	147	322	219	
	Thiais.....	873	2.591	296	
	Villejuif.....	1.368	3.163	231	
	Vitry.....	3.009	6.122	203	
	Fontenay-sous-Bois...	1.613	5.839	362	
	Montreuil.....	4.710	21.541	457	
	Rosny... ..	590	2.400	406	
	Saint-Mandé.....	568	10.492	1.847	
	Villeneuve.....	308	3.141	1.019	
	Vincennes.....	2.868	22.237	775	
	<i>Bercy</i>	1.700	»	»	
	Totaux et moyenne générale (*)..		86.409	616.549	713

(*) Non compris les communes réunies en 1860 à Paris.

la capitale. Le département de Paris en 1792 (déduction faite de Paris et des communes annexées en 1860) avait 86,409 habitants ; le département de la Seine (moins Paris) en comptait 616,549 en 1886 : accroissement de 713 pour 100. Dans les dix dernières années (1876-1886), pendant que l'accroissement de Paris était de 14 p. 100 (1), celui de l'arrondissement de Sceaux s'élevait à 19 p. 100 ; celui de l'arrondissement manufacturier et populeux de Saint-Denis à 28 (2). Ce dernier arrondissement participe au mouvement général qui porte les ateliers vers la partie septentrionale de Paris, et neuf de ses communes ont augmenté de plus d'un tiers (3).

Le rayonnement de la population parisienne s'est fait sentir jusque dans Seine-et-Oise, moins cependant par le travail industriel que par la villégiature (4) : les communes de ce département sont trop loin du centre pour convenir aux ouvriers parisiens. Les omnibus, les tramways, les chemins de fer ont facilité cette expansion et préparé ainsi une zone nouvelle à l'agglomération parisienne (5). On pourrait comparer ce mode de formation à celui des couches concentriques d'un arbre qui grossit et dont le cœur reste plus dense que l'aubier. C'est le perfectionnement des voies de communication qui a étendu au loin les racines par lesquelles la ville puise sa sève et c'est ce même perfectionnement

(1) Deux arrondissements, le II^e (Bourse) et le VII^e (Palais-Bourbon) ont diminué de 1876 à 1881 ; de 1881 à 1886, huit arrondissements (I^{er}, II^e, III^e, IV^e, V^e, VI^e, X^e et XI^e) ont diminué, perdant en nombre rond 64.000 habitants, pendant que les autres en gagnaient 80.000. L'état languissant des affaires à cette époque explique le grand nombre d'arrondissements en perte ; le mouvement général de la population explique pourquoi les pertes ont eu lieu surtout dans le centre. Un quartier de périphérie, Clignancourt (XVIII^e arrondissement), a gagné 12.000 habitants.

(2) Nous avons vu (livre II, ch. VI) que, de 1801 à 1881, pendant que Paris augmentait de 314 p. 100, l'arrondissement de Sceaux augmentait de 410 et celui de Saint-Denis de 680 p. 100.

(3) Aubervilliers, Bagnolet, Colombes, Drancy, Epinay, Gennevilliers, le Pré-Saint Gervais, Saint-Ouen et Colombes ; pour ces deux dernières, l'augmentation a été de 56 p. 100. Dans l'arrondissement de Sceaux, il n'y a que 3 communes (Montreuil, Vanves, Villemomble) dont la population ait augmenté de plus du tiers. Les communes purement rurales sont restées stationnaires ou même ont diminué (comme Orly, Rosny, etc.). (Voir la carte de l'accroissement de la population de la Seine publiée par M. Durand-Claye en 1882).

(4) Ainsi, parmi les communes de Seine-et-Oise qui ont le plus augmenté sont la Celle Saint-Cloud et Louveciennes (48 p. 100). Le canton de Gonesse, qui occupe une plaine tout agricole, est resté stationnaire ; deux de ses communes avaient même moins d'habitants en 1881 qu'en 1876.

(5) Voir la *France et ses Colonies*, par E. Levasseur, t. II, p. 517.

qui, en reportant la sève vers la circonférence, permet à l'agglomération de se dilater.

Les deux tableaux suivants font connaître : 1° la population et la densité de Paris depuis 1788 ; 2° la population et la densité par arrondissement et quartier, en 1861, 1881 et 1886.

POPULATION DE PARIS DE 1788 A 1886.

ANNÉES.	SUPERFICIE exprimée en hectares.	POPULATION exprimée en milliers d'habitants.	ACCROISSEMENT moyen annuel de la popul. d'un recen- sement à l'autre par 10,000 habit.	DENSITÉ. Nombre d'habitants au kilom. carré.
1788.....	3.370 (1)	600 (2)	— 65	17.774
1801.....	»	547.7	+ 129	16.252
1811.....	»	622.6	+ 227 (5)	18.487
1817.....	3.438	713.9	+ 68	20.765
1831.....	»	785.8 (2)	+ 199	22.856
1836.....	»	899.3 (2)	+ 148	25.259
1841.....	»	935.2	+ 238 (6)	27.202
1846.....	»	1.053.9	— 1	30.654
1851.....	»	1.053.2	+ 217	30.634
1856.....	»	1.174.3	+ 727 (7)	34.156
1861.....	7.802	1.696.7	+ 146	21.747
1866.....	»	1.825.2	+ 24	23.394
1872.....	»	1.851.8	+ 178	23.733
1876.....	»	1.988.8	+ 185	25.490
1881.....	»	2.269 (3)	+ 282	29.082 (8)
		2.240 (4)		27.710
		2.344 (3)		30.051
1886.....	»	2.261 (4)	+ 168	29.107

(1) La superficie de Paris a été portée, dans le cours de cette année, à 3,370 hectares. Les superficies de Paris, jusqu'en 1788, ont été mesurées par Verniquet.

(2) L'*Annuaire statistique de la ville de Paris* donne 569,000 ; nous donnons en nombre rond 600,000. Cet annuaire donne, d'après les *Recherches statistiques de la ville de Paris*, des nombres pour les recensements de 1801 et de 1831, que nous avons adoptés et qui diffèrent de ceux qui se trouvent dans la *Statistique générale de la France, Territoire et Population*, t. I, p. 277. Pour 1836, la *Statistique générale* donne 909,126 (nombre qui comprend, outre la population présente, les absents qui avaient leur domicile légal à Paris) et 868,438, chiffre qui n'est pas suffisamment justifié ; les *Recherches statistiques de la ville de Paris* et M. Bertillon, dans l'introduction du *Dénombrement de 1886*, donnent 899,313, nombre composé de la population domiciliée, des personnes qui se trouvaient dans les hôpitaux, prisons, etc., et de la garnison, que nous adoptons comme le meilleur.

(3) Population de droit.

(4) Population de fait.

(5) Le premier recensement de Paris par bulletin nominatif est celui de 1817 ; l'accroissement se trouve exagéré, parce que ce dénombrement a été plus complet.

(6) Le recensement de 1841 ayant été notoirement défectueux, il est possible que ce rapport se trouve exagéré.

(7) Conséquence de l'agrandissement de Paris en 1860.

(8) Densité calculée sur la population de fait.

SUPERFICIE, POPULATION, ACCROISSEMENT ET DENSITÉ DE PARIS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR QUARTIER EN 1861, EN DÉCEMBRE 1881 ET EN MAI 1886.

(Données fournies par la Statistique municipale de la ville de Paris).

NUMÉROS.	ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS.	NUMÉROS.	SUPERFICIE exprimée en hectares.	POPULATION				Accroissement ou diminution, rapport de 1861 (représenté par 100) avec 1886.	DENSITÉ		
				En 1861.	Population de fait ou présente au 18 décembre 1881.	Population domiciliée ou population de droit.	En 1886 (30 mai).		En 1861.	En 1881 population de fait.	En 1886 population de fait.
1	Saint-Germain-l'Auxerrois ..	1	93.55	9.894	9.379	9.259	84.5	417	406	99	
	Halles	2	41.00	36.203	32.970	31.763	75.1	4.032	883	775	
	Palais-Royal	3	28.45	15.366	13.884	14.436	63.5	782	540	497	
	Place-Vendôme.....	4	27.00	13.930	13.022	13.544	96.5	520	516	502	
2	Louvre.....		190.00	75.390	69.252	68.702	74.5	471	397	362	
	Gaillon	5	49.20	9.579	8.662	8.690	73.8	613	499	453	
	Vivienne.....	6	23.30	43.479	42.227	42.011	82.6	628	579	516	
	Mail.....	7	27.00	20.716	18.613	17.748	77.9	843	767	637	
	Bonne-Nouvelle.....	8	28.00	32.620	30.099	28.708	88.1	1.159	1.165	1.025	
	Bourse.....		97.50	76.394	69.601	67.157	82.2	837	784	689	
	Arts-et-Métiers.....	9	30.65	27.416	25.475	24.161	75.8	1.040	885	788	
	Enfants-Rouges	10	27.85	21.938	20.945	19.901	80.8	795	788	715	
3	Archives.....	11	36.00	21.972	21.462	20.420	91.1	602	610	559	
	Sainte-Avoie.....	12	21.50	23.228	22.058	20.880	89.1	1.090	1.080	971	
	Temple.....		416.00	94.254	89.940	85.062	85.8	854	813	733	
	Saint-Merri.....	13	32.00	26.743	25.890	24.556	91.7	836	833	767	
4	Saint-Gervais.....	14	40.85	44.756	42.602	40.354	93	1.068	1.096	988	
	Arsenal.....	15	48.15	18.122	18.767	17.886	104.9	353	376	372	
	Notre-Dame.....	16	35.50	14.239	13.670	13.185	62.1	596	401	371	
	Hôtel-de-Ville.....		408.591	403.760	400.990	375.981	88.9	693	663	613	

5	Panthéon.....	249 00	107.754	114.444	119.060	143.349	104.1	433	460	455
	Monnaie.....	28.80	21.198	18.723	18.794	17.896	71.4	736	650	621
	Odéon.....	70.20	21.593	22.174	21.372	20.703	93.8	308	316	295
	N.-D.-des-Champs.....	84.40	34.518	40.046	42.325	40.887	118.3	409	474	484
	Saint-Germain-des-Prés.....	27.60	18.620	16.792	16.052	15.482	83.4	675	608	361
6	Luxembourg.....	211.00	95.931	97.735	98.543	94.970	99.1	453	463	450
	Saint-Thomas-d'Aquin.....	78.00	26.796	24.526	27.695	26.499	96.9	344	314	310
	Invalides.....	107.00	15.098	12.156	14.999	13.929	92.8	141	114	131
	Ecole-Militaire.....	82.00	11.860	17.464	18.293	17.843	146.1	145	213	218
	Gros-Caillou.....	136.00	49.241	29.181	34.591	30.140	156.1	141	215	222
7	Palais-Bourbon.....	403.00	72.965	83.327	92.758	88.471	119.5	181	207	220
	Champs-Elysées.....	111.60	7.179	8.281	12.228	11.994	166.6	64	74	108
	Faubourg-du-Roule.....	75.60	16.602	18.828	23.154	22.441	135.1	220	249	297
	Madeleine.....	79.00	28.253	27.118	26.143	25.491	90.2	358	343	323
	Europe.....	114.80	17.780	34.777	37.631	35.603	199.9	155	303	310
8	Elysée.....	381.00	69.814	89.004	99.126	95.529	136.7	183	234	251
	Saint-Georges.....	71.20	33.447	36.564	36.327	34.399	101.3	470	514	483
	Chaussée-d'Antin.....	55.30	25.110	24.126	22.290	21.361	82.1	454	436	386
	Faubourg Montmartre.....	42.05	25.990	26.344	22.887	22.221	84	618	627	528
	Rochebouart.....	44.45	22.779	35.862	36.403	34.221	154.1	512	807	770
9	Opéra.....	213.00	107.326	122.896	117.907	112.202	103.1	504	577	527
	Saint-Vincent-de-Paul.....	90.40	22.093	39.754	40.911	38.340	174.6	244	440	424
	Porte-Saint-Denis.....	47.20	29.986	32.275	29.824	28.087	93.2	635	684	595
	Porte-Saint-Martin.....	58.20	33.073	44.396	40.380	38.536	115.2	368	762	662
	Hôpital-Saint-Louis.....	90.20	28.419	43.384	42.919	41.173	143.1	315	481	770
10	Enclos-Saint-Laurent.....	286.00	113.571	159.809	154.034	146.136	127.9	397	559	511

SUPERFICIE, POPULATION, ACCROISSEMENT ET DENSITÉ DE PARIS EN 1861, EN DÉCEMBRE 1881 ET EN MAI 1886
(Suite).

NUMÉROS.	ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS.	NUMÉROS.	SUPERFICIE exprimée en hectares.	POPULATION				Accroissement ou di- minution, rapport de 1861 (représenté par 100) avec 1886.	DENSITÉ d'habitants par hectare.		
				En 1861.	Population de fait ou présente au 18 décembre 1881.	En 1886 (30 mai). Population de fait ou domiciliée ou population de droit.	Population de fait ou présente.		En 1861.	En 1881 Population de fait.	En 1886 population de fait.
41	Folie-Méricourt.....	41	70.15	36.952	55.319	53.855	51.271	141.4	527	789	731
	Saint-Ambroise.....	42	81.75	25.931	45.707	44.573	43.082	166.1	317	559	527
	Roquette.....	43	117.20	39.677	69.502	68.848	66.578	167.7	339	593	568
	Sainte-Marguerite.....	44	91.90	23.458	37.718	42.542	41.239	177.9	252	421	449
41	Popincourt.....		351.00	125.718	209.246	209.818	202.170	160.7	318	580	560
42	Bel-Air.....	45	99.00	4.007	7.262	9.227	8.961	218.5	40	73	91
	Picpus.....	46	183.50	19.338	36.836	42.718	41.995	215.9	105	201	229
	Bercy.....	47	165.50	12.794	10.285	10.375	9.971	77.2	77	62	60
	Quinze-Vingts.....	48	120.00	29.609	48.052	45.366	45.369	153.0	217	400	378
42	Reuilly.....		568.00	65.748	102.435	107.686	106.296	161.0	116	180	187
43	Salpêtrière.....	49	116.90	15.245	18.143	22.754	22.077	144.1	130	155	189
	Gare.....	50	262.20	13.542	32.788	35.920	35.109	266.6	52	125	134
	Maison-Blanche.....	51	173.80	18.342	29.865	33.290	32.343	176.3	106	172	185
	Croulebarbe.....	52	72.10	9.669	10.519	12.966	12.705	131.4	131	146	176
43	Gobelins.....		625.00	56.798	91.315	104.930	102.734	179.9	91	146	164
43	Montparnasse.....	53	109.00	15.408	25.553	26.119	25.160	162.2	141	234	230
	Santé.....	54	102.15	4.525	6.980	8.892	8.655	191.2	44	68	85
	Petit-Montrouge.....	55	105.40	11.293	22.826	24.978	24.978	191.9	107	185	209
	Plaisance.....	56	147.45	21.368	39.659	45.434	43.997	205.6	145	269	298

	721.00	56.041	100.679	411.212	108.718	193.9	78	140	151
45	Vaugirard.....								
	61	249.00	6.545	42.406	16.373	246	26	50	64
	62	167.35	12.848	18.982	21.122	158.5	77	113	122
	63	144.45	3.774	9.051	15.774	400	26	63	105
	64	148.20	13.594	20.263	24.558	173.9	92	137	161
46	Passy.....	709.00	36.728	60.702	77.824	204.6	52	86	106
	65	109.65	16.850	29.538	33.843	195.5	154	269	301
	66	121.45	7.781	22.225	28.903	338.8	64	183	225
	67	111.60	33.163	51.643	51.363	150.3	297	463	448
	68	102.30	17.425	39.781	44.063	249.1	170	389	423
47	Batignolles-Monceaux.....	445.00	75.228	143.187	158.172	204.0	169	322	315
	69	167.35	24.738	43.219	47.055	183.4	148	258	272
	70	148.45	38.846	71.079	86.380	208.5	262	479	559
	71	95.00	30.653	41.255	44.997	139.8	323	434	442
	72	108.20	12.119	23.283	22.699	181.6	112	215	204
48	Buttes-Montmartre.....	519.00	106.356	178.836	201.131	181.6	205	345	373
	73	125.30	30.486	49.522	49.514	157.9	243	395	385
	74	170.60	5.654	11.114	12.503	213.7	33	65	71
	75	143.70	11.716	18.738	20.495	168.8	82	130	138
	76	126.40	28.589	38.511	39.616	134.7	226	305	305
49	Buttes-Chaumont.....	566.00	76.445	117.885	122.128	246.7	135	208	210
	77	82.10	28.574	47.639	48.696	161.6	348	580	572
	78	115.60	3.683	9.617	10.517	377.5	32	83	88
	79	162.20	23.585	38.676	42.018	171.5	145	238	249
	80	161.10	14.218	30.985	36.177	248.1	88	192	219
20	Ménilmontant.....	521.00	70.060	126.917	137.408	189.6	134	244	255
	Totaux.....	7.802.00	1.667.841	2.239.928	2.344.550	135.2	214	237	291

La densité comparée de Paris et de Londres. — Les agglomérations urbaines ont toujours une densité exceptionnellement considérable. Le sol des grandes villes n'y est pas utilisé pour la nourriture des habitants, sinon par exception et en vue de la production de légumes, de fruits et de fleurs ; il ne sert qu'à les loger et, comme il est insuffisant même pour cet objet, la population s'entasse par couches superposées dans les étages des maisons. Paris renferme 29,107 habitants par kilomètre carré, tandis que la France en a 72.

Toutefois la densité des grandes cités ne tend pas en général à augmenter. Ce même Paris qui a 29.107 habitants par kilomètre carré, soit 291 par hectare, en avait 489 au xvii^e siècle et 340 en 1856 avant l'annexion de la banlieue et les grands travaux de l'édilité impériale (1).

Paris est une des grandes villes d'Europe où la population paraît le plus pressée, si l'on en juge par le rapport de la superficie totale à la population (2).

Cependant, Paris n'est pas à beaucoup près la ville où les habitants soient le plus empilés les uns au-dessus ou les uns à côté des autres dans leurs demeures, car il a beaucoup de larges boulevards et de squares ; la superficie bâtie n'y était que de 5,719 hectares (3) en 1881, et la densité de 392 habitants par hectare

(1) L'arrondissement le plus dense, le Temple, avait 733 habitants par hectare en 1886, 813 en 1881 et 854 en 1861 ; le quartier le plus dense, Bonne-Nouvelle (arrondissement de la Bourse) est resté presque stationnaire (1,459 habitants par hectare en 1861 et 1,025 en 1886).

(2)

VILLES.	SUPERFICIE en hectares.	POPULATION par milliers d'hab.	HABITANTS par hectare.
Paris..... (1881).....	7.802	2.269	291
Lyon..... (1881).....	4.319	376	87
Milan..... (1881).....	2.176	321	148
Turin..... (»).....	1.660	252	152
Gênes..... (»).....	3.175	179	56
Florence... (»).....	4.226	169	40
Venise..... (»).....	551	132	241
Londres.... (1881).....	30.486	3.893	128
Liverpool.. (1885).....	»	579	288
Manchester. (1885).....	»	337	203
Berlin..... (1882).....	6.310	1.192	189
Hambourg.. (1878).....	6.345	426	67
Munich..... (1882).....	1.800	240	133
Dresde..... (1880).....	2.890	220	76
Vienne..... (1880).....	5.540	724	131
Budapest... (1882).....	2.575	384	150

(3) A Paris, sur une superficie totale de 7.802 hectares, les rues, chaussées et bou-

de terrain bâti, pendant qu'elle atteignait 637 à Vienne, 657 à Berlin, 530 à Venise qui en avait plus encore au temps de sa prospérité, 933 à Gènes, étroitement serré entre les montagnes et la mer (1). En général, les populations urbaines s'entassaient davantage dans les siècles passés où la plupart des villes étaient comprimées dans une enceinte fortifiée et où les rues, percées pour la circulation des piétons plutôt que des voitures, rares alors, étaient étroites.

La densité varie d'ailleurs suivant les quartiers. Elle est en général plus grande dans le centre commercial que dans les parties excentriques (voir fig. n° 126). A Paris, par exemple, elle s'élève à 733 habitants environ dans l'arrondissement du Temple et à 689 dans celui de la Bourse (2) ; elle dépasse même 1,000 dans le quartier de Bonne-Nouvelle et en approche dans

levards occupaient, en 1881, une surface de 848 hectares ; la surface non bâtie n'est portée (*Annuaire statistique de la ville de Paris*, année 1883) qu'à 1,573 hectares.

Le nombre des propriétés bâties, d'après la révision cadastrale de 1876, était de 74,740. Les constructions nouvelles ont porté ce nombre, au 31 décembre 1881, à 77,014, soit 29 habitants par maison (d'après le recensement de la population présente en décembre 1881).

Au 31 décembre 1883, le nombre des propriétés bâties était de 79,812, comprenant 1,102,032 locaux, dont 346,051 consacrés à l'industrie et au commerce et 755,981 à l'habitation (soit environ 3 personnes en moyenne par logement). Sur les logements consacrés à l'habitation :

585,902 étaient loués moins de 500 fr. ;

124,454 de 500 à 1,500 fr. ;

43,180 de 1,500 à 10,000 fr. ;

2,425 plus de 10,000 fr.

16,719 logements d'une valeur de plus de 500 fr. étaient vacants au 15 janvier 1884, c'est-à-dire à peu près un dixième.

(1) Densité de la population relativement aux espaces construits.

VILLES.	SUPERFICIE bâtie en hectares.	HABITANTS par hectare.
Paris.....	5.719	392
Milan.....	458	645
Turin.....	782	294
Gènes.....	148	933
Florence.....	376	356
Venise.....	244	530
Berlin.....	1.814	657
Hambourg.....	1.620	263
Dresde.....	858	257
Vienne.....	1.137	637

(2) Ce sont aussi les arrondissements qui ont le plus de maisons par hectare ; en 1872, ils en comptaient 22,9 et 18,2 par hectare, tandis que le XIV^e, XV^e, VII^e XII^e et XIII^e arrondissements en avaient moins de 6 (5,8 dans le XIV^e et 4,7 dans le XIII^e).

ceux de Sainte-Avoie et de Saint-Gervais ; d'autre part, elle n'est guère que de 200 en moyenne dans les arrondissements de la périphérie : le prix du terrain est généralement en proportion de l'affluence de la population (1).

Il en est de même à Londres, quoiqu'en général la densité y



Fig. 126. — Densité de la population de Paris par quartier en 1886.

(1) Les *Annali di Statistica* (3^e série, vol. 3, p. 9) assignent aux terrains une valeur de 1,801 fr. le mètre carré pour le centre commercial et de 33 fr. pour la périphérie en 1881. La différence paraît moins sensible à Berlin (375 à 625 fr. au centre, 54 à 100 fr. à la périphérie), à Vienne, (830 à 1,400 fr. au centre et 25 à 38 fr. à la périphérie). A Lyon (1882), le mètre carré était estimé à 650 fr. au centre, à 150 fr. à la périphérie.

soit moindre qu'à Paris. Les districts du centre, entre Bethnal Green et Regent's Park, avaient en moyenne, en 1881, 500 habitants par hectare (1), tandis que Kensington en avait environ 200 et qu'au sud-est Levisham n'en comptait guère que 13. Comme à Paris, c'est à la périphérie que s'est principalement fixée la population nouvelle ; tous les districts du centre, de Stepney à Kensington, ont même perdu des habitants entre le recensement de 1871 et celui de 1881 et les parties les plus excentriques, comme West Ham et Acton, situés hors de la division administrative de Londres, sont au nombre de celles qui ont le plus gagné (2). Il en est ainsi à Bruxelles (3) et dans la plupart des grandes capitales.

(1) Et même 600 dans Holborn et City road.

(2) Voici une figure (fig. n° 127) empruntée au mémoire de M. Price Williams sur la population de Londres 1801-1881 (*Journal of statistical soc. of London*, sept. 1885) qui montre la marche inverse de la population dans la cité et dans un quartier excentrique.

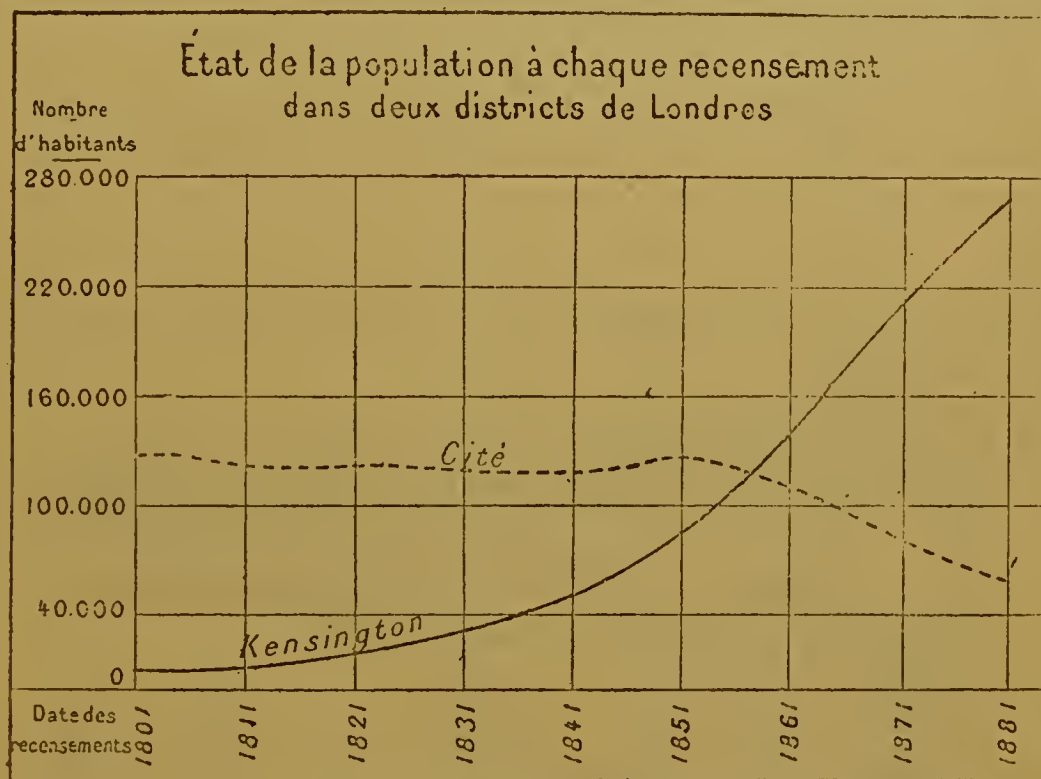


Fig. 127. — État de la population à chaque recensement dans deux districts de Londres.

(3) Si l'on compare l'accroissement de Bruxelles et celui des communes suburbaines, de 1846 à 1884, on est frappé de la différence :

Accroissement de Bruxelles	30.7 p. 100	Accroissement de S.-Gilles	82.1 p. 100
Id. S. Josse-ten-Noode	93.1 id.	Id. Anderlecht	342.8 id.
Id. Schaerbeek	653.6 id.	Id. Molenbeek S.-J.	271.3 id.
Id. Ixelles	179 id.		

Ixelles qui avait 14,582 habit. en 1884, n'existait pas en 1846.

C'est qu'à Londres, comme à Paris (1), la municipalité s'est appliquée à dégager le centre dans l'intérêt de la circulation et de la salubrité et que le progrès des moyens de transport, en rapprochant les distances, a permis aux habitants de choisir au loin un domicile moins coûteux et plus agréable.

Les grandes villes de l'étranger et leur accroissement comparé au XIX^e siècle. — La France n'est pas le seul pays où la formation des grandes cités ait été déterminée par la configuration du sol et où leur développement soit dû à des circonstances politiques. Les mêmes lois agissent partout.

Les trois villes les plus peuplées de la Grande-Bretagne, essentiellement vouée au commerce maritime, sont trois ports situés, comme Bordeaux, sur des estuaires où le flot de marée se fait sentir : Londres, Liverpool et Glasgow. Le port de Londres, qui regarde l'Europe, a eu le premier un commerce considérable et a été, même avant l'invasion des Normands (2), la capitale de l'Angleterre (3); les deux autres n'ont grandi que plus tard, bien après la découverte de l'Amérique en face de laquelle elles sont placées et à l'époque de la multiplication des fabriques (4). La croissance la plus étonnante a été celle de Bradford qui, en

(1) Comme à Genève (V. *Annales de dém. internationale*, 403) et dans beaucoup d'autres grandes villes.

(2) Depuis les premières années du ix^e siècle.

(3) Voici, depuis le commencement du siècle, l'accroissement de Londres :

ANNÉES.	POPULATION par milliers d'habitants.	ACCROISSEMENT GÉOMÉTRIQUE moyen annuel p. 100 d'une période à l'autre
1801.....	958	»
1811.....	1.138	1.8
1821.....	1.378	2.1
1831.....	1.654	2.0
1841.....	1.948	1.7
1851.....	2.362	2.1
1861.....	2.803	1.8
1871.....	3.254	1.6
1881.....	3.816	1.7
Moyenne.....		1.8
Accroissement total depuis 1801 : 298 0/0.		

(4) Liverpool avait 5,000 habitants à la fin du xvii^e siècle, 82,000 en 1801, 552,508 en 1881 : l'accroissement depuis 1801 a été de 576 p. 100. Glasgow avait environ 60,000 habitants en 1801, 110,000 en 1811 et 674,095 en 1881 : l'accroissement depuis 1801 a été

1811, avait 7,767 habitants, c'est-à-dire moins que Roubaix, et qui, en 1881, en comptait 183,032.

Les dix villes les plus peuplées (recensement de 1881) de l'Angleterre (Londres non compris) sont des ports (au nombre de 4) ou des centres manufacturiers (au nombre de 6). Elles comptaient, en nombre rond, 550,000 habitants en 1801 et 3 millions en 1881 ; elles ont presque sextuplé depuis le commencement du siècle, tandis qu'en France les villes de plus de 100,000 habitants (Paris non compris) augmentaient seulement de 169 p. 100. Leur accroissement a été plus rapide que celui des villes de France, de même que leur population était plus considérable. En 1801, Londres était la seule ville d'Angleterre dont la population dépassât le chiffre de 100,000 habitants (1) ; en 1881, 20 villes d'Angleterre (Londres non compris) avaient ce privilège. Si l'on calcule le rapport pour 18 de ces villes (2) en 1811 et en 1881, on trouve un accroissement de 463 p. 100 et qui excéderait vraisemblablement 500 p. 100 si nous avions les éléments du calcul pour l'année 1801 (3) ; il est de 314 pour les 4 villes

de 1,023 p. 100. Birmingham n'a augmenté que de 567 p. 100, tandis que Leeds a augmenté de 1831 p. 100.

(1) Manchester (avec Salford), qui était au commencement du siècle la seconde ville d'Angleterre, n'avait encore que 98,573 habitants en 1811. Le progrès depuis ce temps a été de 428 p. 100.

(2) Manchester et Salford étant comptées pour 2 villes.

(3) Ces éléments nous manquent : ceux que nous avons donnés dans le tableau ci-joint ne concordent pas, en 1801, avec ceux de 1811 et paraissent appartenir à des circonscriptions territoriales différentes. La population de Londres, en 1811, n'est pas la même dans tous les documents.

Population des 20 villes (en comptant Manchester et Salford séparément), de plus de 100,000 habitants en Angleterre, en 1881. (Nombres exprimés par milliers) :

	1801	1811	1881
Liverpool	54	94	522
Manchester (avec Salford).....	70	98	518
Birmingham..	60	»	401
Leeds.....	16	62	309
Sheffield.....	45	36	284
Newcastle-ou-Tync (avec Gateshead)	40	27	214
Bristol.....	95	76	206
Nottingham	»	34	187
Bradford	»	8	183
Kingston-upon-Hull	»	27	154
Stoke-upon-Trent.....	»	»	152
<i>A reporter</i>	»	462	3.127

d'Écosse et de 146 seulement depuis 1821 pour les 2 villes d'Irlande ; dans le dernier pays, pendant que Belfast s'enrichissait par l'industrie et sextuplait sa population en soixante ans, Dublin, privé de son Parlement au commencement du siècle, n'avait qu'une croissance médiocre (82 p. 100).

Sur le continent européen, Bruxelles doit sa grandeur à l'histoire plus qu'à la topographie ; mais Anvers, occupant en face de Londres une position analogue à celle de cette grande cité, et Liège (1), baigné par la Meuse et reposant sur la houille, la doivent en partie à la nature. Il en est de même pour Rotterdam, le débouché de la Meuse ; on n'oserait guère dire qu'Amsterdam (2), œuvre du génie hollandais, doive beaucoup à la confi-

<i>Report</i>	»	462	3.127
West-Ham	»	»	129
Portsmouth	»	40	128
Leicester	»	23	122
Sunderland	»	12	116
Oldham	»	»	111
Brighton	»	12	108
Bolton	»	24	105
Blackburn	»	15	104
Total	»	588	4.050

VILLES D'ÉCOSSE.

	1801	1811	1881
Edimbourg	85	103	228
Glasgow	30	110	174 (avec faub.)
Dundee	»	29	140
Aberdeen	»	35	105
Total	»	277	647

VILLES D'IRLANDE.

	1821	1881
Dublin	185	338
Belfast	37	208
Total	222	546

(1) Population des villes de Belgique (par milliers d'habitants) :

	1801	1880
Bruxelles (avec les faub.)	66 (80, <i>Alm. de Gotha</i> , de 1801). . .	407
Anvers	62 (30, <i>Ibid.</i>)	191
Gand	56 (40, <i>Ibid.</i>)	140
Liège	50 (ou 80 ?)	133
Total	234	871

L'accroissement arithmétique des 4 villes belges a été de 272 p. 100 de 1801 à 1880 ; celui de Bruxelles a été de 516 p. 100.

(2) L'accroissement d'Amsterdam, depuis 1801, est de 70 p. 100.

guration de son sol et on ne le dirait certainement pas de La Haye, création charmante, mais factice comme Versailles (1).

Berlin est aussi une création de la politique. Quoique le sable sur lequel il repose lui procure de bons légumes, l'emplacement ne paraissait prédestiné, ni par la richesse du sol ni par la navigabilité du cours d'eau, à porter une grande ville ; mais la modeste résidence des margraves de Brandebourg est devenue la capitale d'un puissant empire. Elle avait 55,000 habitants à l'époque où la Prusse fut érigée en royaume et 826,000 lorsque l'Empire allemand a été fondé ; elle en a compté 1,315,000 en 1885. La population de Berlin a augmenté de 665 p. 100 depuis 1800 ; elle a décuplé en cent dix ans, et en vingt ans, de 1861 à 1880, la ville a doublé (2).

Hambourg jouit des avantages naturels des ports bâtis sur un estuaire et servant de débouché à un grand commerce ; cette ville était déjà très florissante au temps de la Hanse. La fortune récente de l'Allemagne lui a été propice : Hambourg renfermait 282,000 habitants en 1869 et 471,000 en 1885. Cologne, Magdebourg, Dresde (3), Strasbourg même (4) ont été d'abord des

(1) Population des villes des Pays-Bas (par milliers d'habitants) :

ANNÉES.	AMSTERDAM.	ROTTERDAM.	LA HAYE.	TOTAL.
1785.....	285	»	»	»
1801.....	215	50	38	303
1814.....	180	»	»	»
1849-1850.....	240	86	69	395
1871.....	»	119	92	»
1884.....	366	169	134	669

L'accroissement moyen, de 1801 à 1884, a été de 122 p. 100.

(2) Population de Berlin (par milliers d'habitants) :

1709..... 53	1804..... 182	1861..... 347
1751..... 116	1810..... 162	1871..... 968
1775..... 136	1825..... 220	1880..... 1.123
1800..... 172	1849..... 423	1885..... 1.315

Il faut remarquer que le territoire de la ville de Berlin a été agrandi en 1860, en 1878 et en 1881.

(3) Population de Dresde (par milliers d'habitants) :

1788..... 53	1849..... 94	1871..... 177
1801..... 60	1861..... 128	1885..... 246
1831..... 62		

Accroissement depuis 1801 : 208 p. 100.

(4) Population de Strasbourg (par milliers d'habitants).

1801..... 49	1861..... 82
1831..... 49	1885..... 115

Accroissement : 250 p. 100.

des entrepôts de navigation fluviale ; Breslau, la seconde ville de la Prusse (1), est un centre agricole. Munich (2) est surtout une capitale politique qui est devenue ensuite une grande cité industrielle et artistique (3).

Dans l'Autriche-Hongrie, Vienne et Budapest sont deux cités admirablement situées sur le Danube. L'une, adossée aux Alpes, regarde la plaine par laquelle s'avançaient autrefois les invasions barbares (4) ; l'autre a d'abord été une forteresse sur la colline de

(1) Population de Breslau (par milliers d'habitants) :

1801... ..	60		1861.....	138
1822.....	78		1885.....	293

Accroissement depuis 1801 : 396 p. 100.

(2) Population de Munich (par milliers d'habitants) :

1801.....	40		1871.....	169
1815.....	53		1885.....	260
1849.....	96			

Accroissement depuis 1801 : 550 p. 100.

(3) Population des villes de l'Empire allemand de plus de 100,000 habitants (par milliers d'habitants).

	1801	1885
Berlin	172	1.315
Hambourg (et faubourgs).....	100	471
Breslau	60	299
Munich	40	262
Dresde.....	54 à 60	246
Elberfeld-Barmen.....	12	210
Leipzig.....	30	194
Cologne ..	39 (*)	161
Magdebourg (avec les faub.).....	36	160
Francfort-sur-le-Main.....	40 à 48	155
Kœnisberg	50 à 60	151
Hanovre	15 à 18	140
Stuttgart	18	126
Brême	40	119
Dusseldorf.....	»	115
Dantzig.....	36 à 48	115
Strasbourg ..	49	112
Nuremberg (avec les faub.).....	30	115
Chemnetz.....	14	110
Total.....	841	4.461

(*) 50, d'après l'*Almanach de Gotha*, de 1801.

L'accroissement pour toute la période de 1801 à 1885, a été de 525 p. 100. — L'accroissement de ces villes, dans l'intervalle des recensements de 1880 et de 1885, a été d'environ 13 p. 0/0.

(4) Population de Vienne (par milliers d'habitants) :

1754.....	175		1851.....	431
1772.....	192		1870.....	615
1800.....	231 (300,		1880.....	704 (et
<i>Alm. de Gotha</i> , de 1801).			1,103 avec les faub.)	
1830.....	317		1882.....	724

Accroissement depuis 1800 : 214 p. 100.

Bude et ne s'est librement développée dans la plaine de Pest que durant l'ère de la sécurité et, plus tard, de la liberté politique (1). La population de Pest (sans Bude, qui a presque quadruplé) (2) a décuplé depuis le commencement du XIX^e siècle, pendant que Vienne, avec ses faubourgs et malgré les beaux travaux d'édilité qui l'ont transformée, quintuplait à peine. Prague, au centre de la Bohême, et Trieste, débouché maritime de l'Empire d'Autriche, ont dans leur situation naturelle la raison de leur grandeur (3).

Dans l'Europe orientale, Constantinople doit, depuis les Romains, sa grandeur à sa merveilleuse position ; mais on n'a pas sur sa population de renseignements assez précis pour mesurer sa croissance ou sa décadence (4).

La Russie a douze villes qui comptent plus de 100,000 habitants. C'est peu pour une population de plus de 90 millions d'habitants ; mais la plus grande partie de cette population a

(1)

ANNÉES.	PEST.	BUDE.	TOTAL.
1780	20	23	43
1802	29	»	54
1810	»	25	»
1830	65	28	93
1851	84	50	134
1870	200	70	270
BUDAPEST.			
1876		295	
1880		352	
1882		384	
Accroissement depuis 1801 : environ 610 p. 100.			

(2) Population de Bude et de vieux Bude. — Les chiffres donnés, pour la population de Budapest, par les *Annali di statistica* et par la *Statistique internationale des villes* de M. Kôrösi ne concordent pas tout à fait.

(3) Population des villes de l'Autriche-Hongrie, moins les deux capitales (par milliers d'habitants) :

	1801	1880
Prague.....	70	162
Trieste (avec faubourgs).....	21 à 32	144
Lemberg.....	48	109
	150	415

L'accroissement de 1801 à 1881, a été de 196 p. 100.

(4) Ainsi l'*Almanach de Gotha* de 1886 évalue à 895,000 et celui de 1890 à 873,000 âmes, la population de Constantinople, et M. Yachtchich, chef de la statistique de la Serbie, ne lui attribue que 340,000 âmes d'après le mouvement des naissances et des décès, chiffre certainement inférieur à la réalité.

encore une existence toute rurale. Aussi six de ses grandes villes sont-elles surtout des centres de régions agricoles ; deux, Odessa et Riga, sont des ports, débouchés commerciaux sur la mer Noire et sur la Baltique (1), Lodz est une ville de fabriques, les trois autres sont des capitales : Varsovie (2), au centre de la Pologne, sur la Vistule qui conduit jusqu'au port de Danzig ; Moscou (3), au centre de la plaine moscovite, et Saint-Pétersbourg (4), au fond du golfe de Finlande. Dans une immense plaine, la moindre colline devient un accident de terrain remarquable, comme l'est un îlot dans l'Océan ; les Russes se sont serrés au pied de la colline que couronnait le Kremlin, et Moscou est devenu, dès le moyen-âge, un des plus importants marchés de l'Orient. Saint-Pétersbourg a été bâti, par la volonté de Pierre le Grand, sur un marais ; mais le débouché que cette position donnait à la Russie sur les mers d'Europe et la puissance de centralisation dont est armée l'administration impériale en ont fait promptement une des plus belles villes de l'Europe (5).

Dans l'Europe orientale, il y a encore une capitale, Bucarest, dont la population a augmenté beaucoup, depuis que la Roumanie est un État indépendant, et qui compte aujourd'hui plus de 200,000 habitants.

(1) La position de Riga et d'Odessa par rapport à Moscou peut être comparée à celle du Havre et de Marseille par rapport à Paris.

(2) Population de Varsovie par milliers d'habitants) :

1801.....	90 à 100	1882.....	406
1850.....	160 ?		

Accroissement depuis 1801 : 306 p. 100.

(3) Population de Moscou (par milliers d'habitants) :

1801.....	250 ou 300)	1871.....	611
1835.....	300 ?	1882.....	751
1850.....	373		

Accroissement depuis 1801 : 200 p. 100.

(4) Population de Saint-Pétersbourg (par milliers d'habitants) :

1801.....	400 (220),	1869.....	667
	(<i>Alm. de Gotha</i> de 1801)	1882.....	929
1852.....	532		

Accroissement probable depuis 1801 : 132 p. 100.

(5) Population des villes de la Russie de plus de 100,000 âmes, sans les trois capitales (par milliers d'habitants) :

	1801	1880		1801	1881
Odessa.....	»	217	Kharkov.....	»	128
Riga.....	27 à 30	169	Kiev.....	»	127
Kichinev.....	»	130	Saratov.....	»	109

Dans la péninsule Scandinave, Stockholm (1) doit en partie son rang de capitale à sa situation qui l'a fait surnommer la Venise du nord. Christiania (2), bien situé aussi au fond de son fiord et sur les détroits de la Baltique, a aujourd'hui dix fois autant d'habitants qu'en 1801. Copenhague (3) qui, étant mieux situé encore sur le passage des navires, était une capitale quand Christiania n'était encore, pour ainsi dire, qu'une petite ville de province, a été contrarié dans son développement par la politique ; le nombre de ses habitants a cependant plus que doublé depuis le commencement du siècle.

Dans la péninsule Ibérique, Madrid, placé par la volonté d'un souverain sur le sec plateau de Castille, est un défi à la nature : son accroissement, au XIX^e siècle, a été médiocre. Au contraire, Porto et Lisbonne, à l'embouchure des fleuves, Barcelone, Valence, Malaga, sur la côte méditerranéenne, Séville même, sur le Guadalquivir, doivent leur grandeur à leur commerce, à la fertilité ou à l'activité manufacturière des contrées dont elles sont les ports (4). Toutefois, il est à remarquer que le progrès des villes

(1) Population de Stockholm (par milliers d'habitants) :

1751.....	55	1870.....	136
1800.....	75 (ou 80)	1848.....	205
1850.....	93		

Accroissement depuis 1801 : 272 p. 100.

(2) Population de Christiania (par milliers d'habitants) :

1801.....	12	1875.....	76
1851.....	47	(et 94 avec les faubourgs).	
1870.....	60	1884.....	124
		(avec les faubourgs).	

Accroissement depuis 1801 : 1,033 p. 100.

(3) Population de Copenhague (par milliers d'habitants) :

1801.....	90 à 100	1880.....	234
1850.....	129		

Accroissement depuis 1801 : 134 p. 100.

(4) Population des grandes villes de la péninsule Ibérique (par milliers d'habitants) :

	1801	1884
Madrid.....	300 (ou 154)	392
Barcelone.....	100 à 115	247
Valence... ..	?	144
Malaga.....	80	133
Séville.....	38	113
		(1878)
Lisbonne.....	180 (ou 120)	243
Porto.....	40	105
	»	1.377

L'accroissement de Barcelone, depuis 1801, a été de 147 p. 100 ; celui de Madrid,

de cette péninsule a été peu considérable dans l'ensemble (environ 67 p. 100, sans compter Valence) au XIX^e siècle : il correspond jusqu'à un certain point au progrès économique.

L'Italie, qui a été le foyer principal de la civilisation européenne dans l'antiquité et au moyen-âge, doit en grande partie à son histoire ses grandes villes, comme sa forte densité. Elle possède neuf villes de plus de 100,000 habitants (population agglomérée) : c'est, proportionnellement à la population totale, plus que la plupart des autres États (1). Cependant, au XIX^e siècle, l'Italie a été longtemps gênée dans son développement par la politique ; aussi l'accroissement total, de 1801 à 1881, de ses neuf villes, n'a-t-il été que de 52 p. 100, soit moins de 0,7 p. 100 en moyenne par an ; Venise, déchue de sa puissance et condamnée par la nature à n'être plus un grand port, a même moins d'habitants aujourd'hui qu'en 1801. Depuis que l'Italie est devenue un État puissant, la progression a été, en général, plus rapide ; celle de Rome, depuis 1871, égale celle de Paris (2).

On ne peut cependant pas dire que Rome soit dans une situation favorisée de la nature, quoiqu'elle soit arrosée par un fleuve ; mais la politique romaine dans l'antiquité et l'Église au moyen-âge en ont fait deux fois la reine du monde et le royaume d'Italie, depuis vingt ans, en a fait sa capitale. Venise n'est pas non plus favorisée, quoique la lagune, en protégeant son berceau, en nourrissant ses pêcheurs et en abritant ses navires, ait contribué à sa fortune et que sa position au fond de l'Adriatique,

ville sur la population municipale de laquelle les auteurs ne sont pas d'accord, paraît avoir été de 30 p. 100 et celui de Lisbonne de 39 p. 100.

(1) Population des villes de l'Italie (par milliers d'habitants) :

	1801	1881		1801	1881	
Naples	350 à 380	463		<i>Report</i>	886	1.466
Milan	170 (ou 132)	295		Gênes	80	138
Rome	170	273		Florence	70 (ou 80)	134
Turin	76	230		Venise	200 (ou 150)	129
Palerme	120	205		Bologne	74	103
<i>A reporter</i>	886	1.466			1.310	1.970

Dans deux autres villes (Bologne et Catane) la population totale de la commune était (recensement de 1881) supérieure à 100,000 âmes ; mais la population agglomérée était au-dessous de ce nombre. — L'accroissement de ces 9 villes a été, de 1801 à 1881, de 52 p. 100. Il atteint 302 p. 100 pour Turin.

(2) L'accroissement moyen, de 1871 à 1881, a été de 12,4 p. 100 pour Rome et de 12,3 pour Paris.

au débouché de la fertile vallée du Pô et à proximité des passages des Alpes, en aient fait un grand entrepôt de commerce au moyen âge. Mais Milan et Turin, les deux grandes cités de la vallée du Pô, Florence qu'encadrent les montagnes, Gênes qui commande du fond de son golfe les passages de l'Apennin, Naples sur sa ravissante baie, Palerme, capitale de la Sicile, doivent beaucoup à leur situation topographique.

L'Europe possédait, en 1885, 100 villes de plus de 100,000 habitants ; 20 sont les capitales des principaux États et ont dû, sauf quelques exceptions, à l'excellence de leur situation naturelle, l'honneur de devenir le siège d'un gouvernement ; 43 (dont 8 parmi les 20 capitales) sont des ports de mer. Ces chiffres mettent en évidence la triple influence de la topographie, de la politique et du commerce sur le développement des grandes villes (1).

Ce développement a été, en général, très rapide ; il l'a été beaucoup plus que celui de la population totale de l'Europe qui a doublé depuis 1801, et il l'a été probablement, en général et sauf quelques exceptions, beaucoup plus dans notre siècle que dans les siècles passés, parce que le progrès de la richesse et celui des moyens de communication ont été plus grands de nos jours qu'autrefois.

Il a été inégal ; car il est presque partout moindre dans les péninsules de l'Europe méridionale dont la prépondérance en Europe remonte aux siècles passés que dans l'Europe centrale et occidentale que le génie de l'industrie moderne a plus complètement transformée.

Il se manifeste surtout dans les grandes villes manufacturières : c'est pourquoi celles de la Grande-Bretagne occupent les premiers rangs. Les capitales récentes, comme Budapest et Bruxelles, voire même Berlin, participent du même privilège.

Dans ce grand mouvement de concentration, Paris ne marche ni en tête ni en queue ; Lyon et Marseille ont un rang très modeste et la France se tient, à cet égard comme à bien d'autres, dans une sorte de milieu. (Voir fig. n° 128).

Si nous ne craignons de fatiguer le lecteur par un amas de

(1) Quoique la Suisse n'ait pas de villes de 100,000 habitants, il s'y produit néanmoins un mouvement de concentration du même genre. Les huit villes principales qui avaient, en 1850, 183,000 habitants, en avaient 406,000 en 1888.

preuves surabondantes, nous montrerions les mêmes causes produisant les mêmes effets dans les 125 villes situées en Afrique,

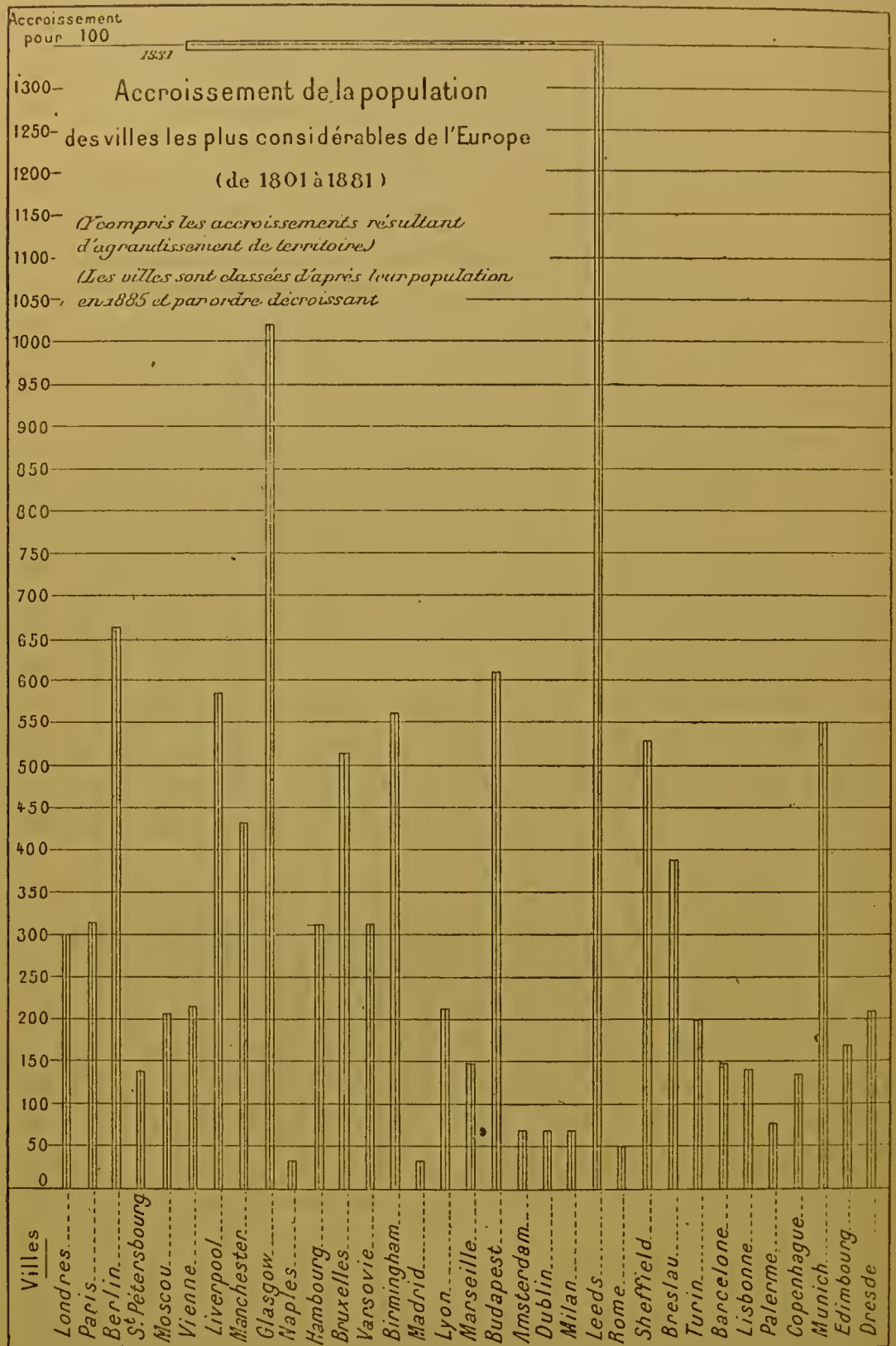


Fig. 128. — Accroissement de la population des 33 villes les plus considérables de l'Europe, de 1801 à 1881.

en Asie, en Océanie et en Amérique, qui sont connues comme ayant plus de 100,000 habitants (1). Il y en a beaucoup plus dans la zone tempérée que dans la zone torride où l'énergie humaine est allanguie par le climat; en outre, celles de la zone torride sont presque toutes, soit des ports de mer, soit des villes situées sur de hauts plateaux dont l'altitude tempère les chaleurs tropicales. La ville la plus peuplée de cette dernière zone, Rio de Janeiro, se trouve à la limite même de la zone et jouit du double avantage d'être un port sur une des plus belles rades du monde et la capitale d'un vaste État civilisé. Dans la partie du monde qui compte, après l'Europe, le plus de grandes agglomérations, l'Asie, les villes de cette catégorie sont groupées presque toutes dans les deux contrées où la race humaine fourmille; l'Inde où les Anglais ont enregistré 22 villes dans leur recensement de 1881 et la Chine où les géographes comptent, sans notion précise, 45 villes comme ayant plus de 100,000 habitants (2). Ces deux contrées réunies ont un nombre total d'habitants et une densité bien supérieurs à l'Europe (3); il n'est pas étonnant que, quoique n'ayant pas au même degré la force de concentration dont est doué le génie économique des temps modernes, elles aient presque autant de grandes agglomérations que l'Europe; elles en auraient davantage si elles avaient la même activité.

(1) Villes de plus de 100,000 habitants situées dans la zone :

	Tempérée.	Torride.
Afrique.....	4	1
Asie.....	76	11
Océanie.....	2	2
Amérique du nord.....	21	2
Amérique du sud.....	2	4
	<hr/> 105	<hr/> 20

(2) Les villes de l'Inde, Bombay excepté, n'ont pas augmenté, à beaucoup près, autant que les villes d'Europe ou d'Amérique: ainsi, Calcutta, qui d'après l'*Almanach de Gotha* de 1801, avait 660,000 habitants, en a 766,000 avec les faubourgs, Madras 300,000 habitants en 1801 et 405,000 en 1881; malgré le génie britannique, le progrès de ces villes n'a pas été celui d'une civilisation en plein essor. On peut en dire autant de la capitale des Indes néerlandaises (100,000 habitants en 1801 et 97,000 en 1882) et du Caire (300,000 habitants en 1801 et 375,000 en 1882).

(3) L'Europe avait, en 1886, une population évaluée à 341 millions (356 millions en 1890) et une densité de 34 habitants par kilomètre carré (en comptant le Spitzberg dans la superficie). L'Inde avait, en 1881, 154 millions d'habitants et une densité de 71 habitants par kilomètre carré; la population de la Chine proprement dite est évaluée à 350 millions et la densité à 87 habitants par kilomètre carré.

Aussi, aux États-Unis où cette activité est très intense, voit-on se produire le phénomène contraire. La population est proportionnellement plus concentrée que dans l'Europe centrale et orientale, quoique l'espace ne manque pas à la population et que la densité moyenne soit très faible.

Le mouvement de concentration s'y est même produit plus rapidement qu'en Europe ; ainsi, les villes, comptant 8,000 habitants au moins renfermaient 8,5 pour 100 de la population recensée en 1840 et 22,5 pour 100 en 1880 : un million et demi d'habitants à la première date, plus de 11 millions à la seconde (1). A cette dernière, les États-Unis, dont la population était de 50 millions d'âmes, comptaient 20 villes de plus de 100,000 habitants. Leur croissance, comme celle de la civilisation et de la richesse, a été prodigieuse sur la terre américaine (2) : New York

(1) ANNÉES	VILLES AYANT 8,000 HABITANTS ET PLUS.		POPULATION RURALE.		TOTAL.	
	Nombre d'hab.	Rapport.	Nombre d'hab.	Rapport.	Nombre d'hab.	Rapport.
1840.....	1.453.000	8.5	15.616.000	91.5	17.069.000	100
1850	2.897.000	12.5	20.294.000	87.5	23.191.000	100
1860.....	5.072.000	16.1	26.371.000	83.9	31.443.000	100
1870.....	8.071.000	20.7	30.387.000	79.3	38.558.000	100
1880.....	11.318.000	22.5	38.837.000	77.5	50.155.000	100

(2) VILLES.	POPULATION EN		ACCROISSEMENT p. 100.
	1801.	1880.	
New York.....	40.000	1.206.299	2.900
Philadelphie.....	70.000	847.470	1.110
Brooklyn.....	»	566.663	»
Chicago.....	»	503.185	»
Boston.....	20.000	362.839	1.710
Saint-Louis.....	»	350.518	»
Baltimore.....	22.000	332.313	1.400
Cincinnati.....	»	255.139	»
San Francisco.....	»	233.959	»
Nouvelle-Orléans.....	»	216.090	»
Cleveland.....	»	160.146	»
Pittsburgh.....	»	156.389	»
Buffalo.....	»	155.134	»
Washington.....	»	147.293	»
Newark.....	»	136.508	»
Louisville.....	8.000	123.758	1.437
Jersey-City.....		120.722	
Detroit.....		116.340	
Milwaukee.....		115.588	
Providence.....		104.857	
	»	6.210.910	»

a augmenté de 2,900 p. 100 depuis le commencement du siècle, Philadelphie de 1,110 p. 100, et les deux villes qui, après celles-ci, dépassent aujourd'hui le chiffre de 500,000 habitants étaient à peine des hameaux en 1800. Chicago, dont la charte d'incorporation date du 4 mars 1837, faisait son premier recensement au mois de juillet de la même année et enregistrait 4,170 habitants; elle en a compté 503,185 au recensement de 1880.

Les Américains répètent à l'envie qu'il n'y a pas dans l'histoire des villes d'autre exemple d'une croissance aussi ample en un demi siècle.

Nous leur donnons volontiers raison. Cependant, à l'autre extrémité du continent américain, on peut citer des villes qui, sans être comparables à Chicago, ont dû aussi un développement merveilleux à leur situation avantageuse. Ainsi, Buenos-Ayres, qui, malgré les défauts de sa position, est le débouché maritime d'une plaine immense et d'un magnifique bassin fluvial, n'avait encore que 40,000 habitants en 1801, que 76,000 en 1852 et 380,000 en 1885. Près d'elle, La Plata, fondée en 1884, en avait déjà 51,000 en 1888.

Sans prétendre dresser une échelle de comparaison rigoureusement exacte, nous pouvons appliquer aux villes de plus de 100,000 habitants la remarque que nous avons faite à propos des villes de plus de 5,000 habitants : et dire qu'il existe une étroite relation entre le développement économique des nations et l'agglomération de leurs citoyens dans les grandes cités (1). Or, la France

(1) VILLES.	Nombre de villes de plus de 100,000 hab.	Population des villes de plus de 100,000 habit. exprimée en milliers d'hab.	Combien de millions d'hab. dans le pays pour 1 ville de plus de 100,000 habit.	Combien d'hab. dans les villes de plus de 100,000 hab. pour 1,000 hab. de la populat. totale.
Royaume-Uni (1881).....	27	7.866	1.3	263
Pays-Bas.....	3	671	1.3	167
Belgique.....	4	871	1.4	157
États-Unis (1880).....	20	4.753	2.5	90
Empire allemand (1885).....	17	4.302	2.6	92
Italie (1881, pop. agglomérée)	9	1.974	2.6	69
Espagne.....	5	1.317	2.2	80
France (1886).....	11	3.004	3.7	106
Brésil.....	3	620	3.7	47
Autriche-Hongrie.....	5	4.523	7.9	39
Chine et Mandchourie.....	45 ?	16.399	8 ?	45
Russie.....	9	2.966	9.9	33
Inde.....	22	4.506	11.5	18

occupant un rang moyen parmi les États sous le rapport de la concentration dans les grandes villes ne peut pas être taxé d'exagération à cet égard : plus manufacturière que l'Espagne, que le Brésil et même que l'Italie, elle a pourtant à peu près la même proportion de villes de plus de 100,000 habitants que ces États.

La composition de la population d'après le lieu de naissance, le sexe et l'état civil. — La population des grandes villes est en partie factice : l'immigration a un rôle, souvent considérable, dans leur accroissement (1). Le docteur Dunant a dressé un tableau de l'accroissement de 30 des principales villes d'Europe pendant une période de dix années (2), d'où il résulte que 23 doivent à l'immigration plus de la moitié de cet accroissement et que, dans 7, la population aurait diminué sans l'immigration, les décès ayant été plus nombreux que les naissances. (Voir fig. n° 129).

Paris n'est pas dans ce dernier cas ; mais il est dans la catégorie des 23 villes qui doivent plus à l'immigration qu'à la natalité : de 1861 à 1872, sur un accroissement de 1,000 habitants, celle-ci en avait fourni 171 et celle-là 829 (3). Aussi le tiers seulement de ses habitants est-il né dans ses murs (4).

(1) Les immigrants venus de la campagne sont plus nombreux dans les grandes villes, en général, que les immigrants venus d'autres villes. A Londres, sur 1,000 habitants, il y a eu, en 1871, 14 immigrants venus des comtés industriels et 91 immigrants venus des comtés agricoles.

(2) De 1865 à 1874 pour la plupart de ces villes. La moyenne d'accroissement, pour les 30 villes, est de 785 immigrants et de 215 naissances par 1,000. La figure n° 129, dressée d'après celle de M. Dunant (*Annales de Démographie internationale*, n° 3) montre la part, en tant p. 100, de la natalité et de l'immigration dans l'accroissement de 24 de ces villes. Les sept premières, ayant eu moins de naissances que de décès, ont eu une immigration supérieure à leur accroissement.

(3) Par exemple, entre les deux recensements de 1872 et de 1876, Paris a gagné 134,756 habitants. L'excédent des naissances sur les décès n'a cependant été que de 47,536 dans l'intervalle. L'immigration a donc dû fournir au moins 87,220 habitants. Elle a même fourni davantage ; car une partie des enfants envoyés en nourrice étant morts hors de Paris et n'ayant pas été portés sur les registres de décès à Paris, l'excédent réel est inférieur à 47,536.

(4) Recensement de 1866 (sans la garnison) :		Proportion p. 100.
Français nés dans le département de la Seine.....	592.763	32
Français nés dans d'autres départements.....	1.098.818	61
Étrangers non naturalisés.....	104.114	5.3
Étrangers naturalisés.....	2.512	1.2
Nationalité non constatée.....	1.773	0.5
Total.....	1.799.980	100.0

Les étrangers, qui comptaient en 1886 pour 8 p. 100, proportion plus que double de celle de la France entière et plus considérable que celle de la plupart des grandes villes de l'étranger, sont surtout des Belges, des Allemands et des Alsaciens, des Italiens, des Suisses (1) ; le nombre des représentants de ces quatre nations a doublé, triplé même en dix-sept ans. Ils se trouvent surtout dans les arrondissements de commerce et d'industrie (IX^e, X^e, XI^e, XVIII^e et XIX^e) où ils sont commis ou ouvriers, tandis que les étrangers qui viennent à Paris pour en goûter les plaisirs, comme les Anglais, les Américains et les Russes, habitent surtout les arrondissements de l'ouest (2).

Recensement de 1886 (population de fait) :

Français nés à Paris.....	749.188	36
Français nés dans une autre commune du département de la Seine.....	66.779	3.2
Français nés dans un autre département ou aux colonies.....	1.216.642	58.4
Français nés à l'étranger.....	48.083	2.4
Total.....	2.080.692	100.0

Les registres de l'état civil, qui font connaître le lieu de naissance des décédés, constataient, en 1883, que, tandis que sur 17,147 décès de 0 à 5 ans, il y en avait 15,456 d'enfants nés à Paris et 1,691 d'enfants nés hors Paris, sur un total de 3,005 décès de 60 à 65 ans, il y en avait 473 d'individus nés à Paris et 2,532 d'individus nés ailleurs ; c'est-à-dire que pour cette catégorie d'âge il y a 84 p. 100 des décédés provenant de personnes nées hors Paris et 16 p. 100 seulement de parisiens de naissance. Voici, pour l'année 1879, la même distinction faite pour tous les âges répartis en cinq groupes ; il en résulte que c'est à partir de la vingtième année que les immigrants augmentent très fortement le nombre des habitants de Paris.

AGES.	NOMBRE DE DÉCÈS D'INDIVIDUS NÉS		TOTAL.
	à Paris.	hors de Paris.	
0 à 5 ans.....	14.426	1.333	15.759
5 à 20 id.....	2.064	1.204	3.268
20 à 50 id.....	3.443	11.427	14.870
50 à 75 id.....	2.183	10.873	13.056
Plus de 75 ans.....	913	3.431	4.344
Total.....	23.029	28.268	51.297

(1) Les étrangers figuraient à raison de 5 p. 100 en 1851 ; il y a eu augmentation. Nombre d'étrangers à Paris au recensement :

de 1866	de 1886
22.782	45.649 Belges.
27.097	30.299 Allemands et Alsaciens.
6.707	22.549 Italiens.
6.622	23.781 Suisses.

(2) C'est surtout parmi les ébénistes, les tailleurs, les bijoutiers, les cordonniers,

De ce mode de formation il résulte que la population des villes

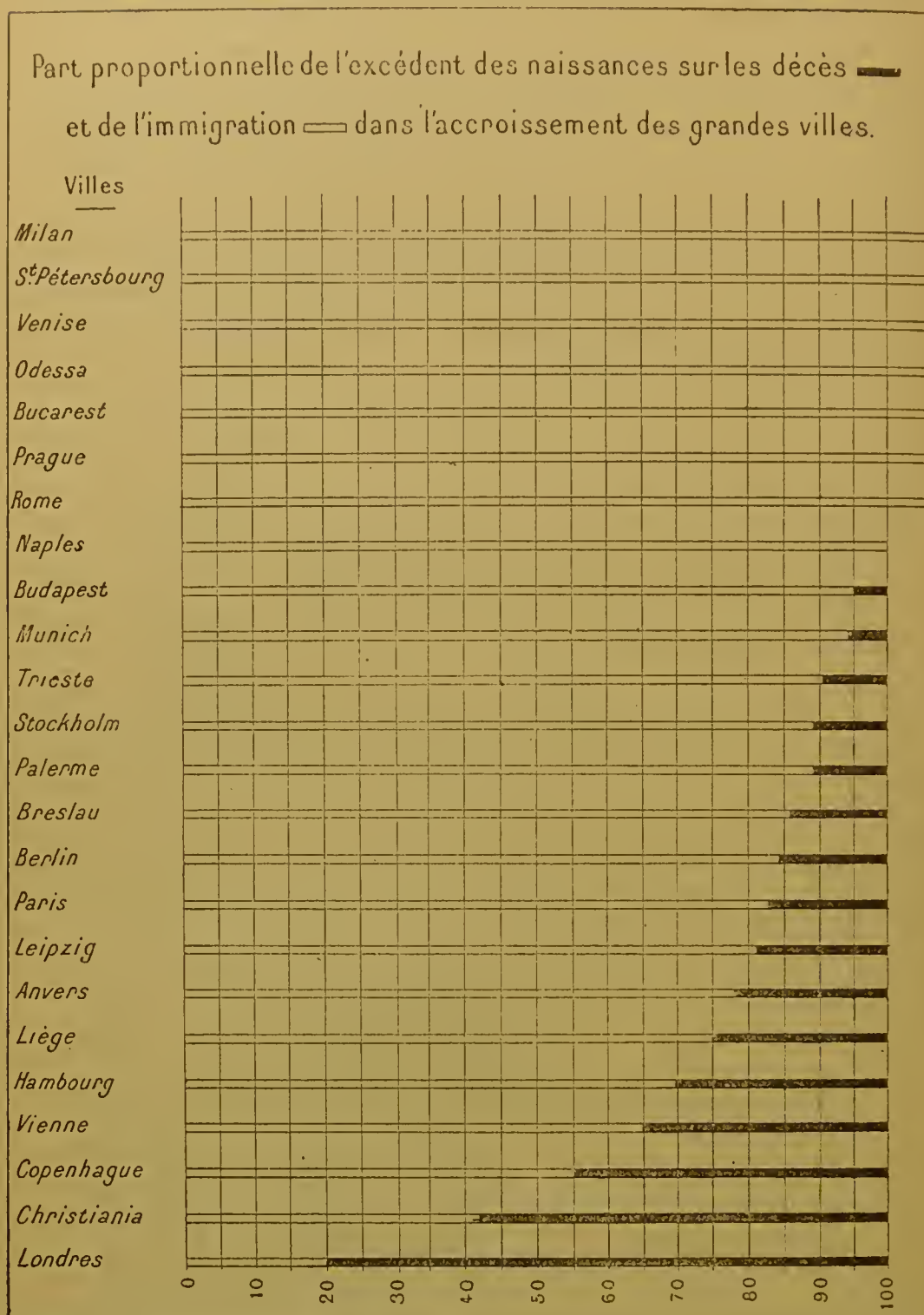


Fig. 129. — Part proportionnelle de l'excédent des naissances sur les décès et de l'immigration dans l'accroissement de 24 grandes villes.

les peintres en bâtiment que les étrangers sont plus nombreux ; il y en a aussi beaucoup parmi les concierges. Le dénombrement de 1886 n'en a compté que 16,735 dans la catégorie où les domestiques se trouvent confondus avec les rentiers.

ne ressemble pas aux populations constituées naturellement par le mouvement des naissances et des décès. Les anomalies y sont fréquentes ; ainsi, à Berlin, à Londres, on compte plus de femmes que d'hommes, parce qu'il y a beaucoup de domestiques du sexe féminin (1).

Au contraire, à Rome, où le clergé est nombreux, et à Saint-Pétersbourg, où il y a beaucoup de domestiques du sexe masculin, les hommes forment la grande majorité (2).

On voit clairement quelques-unes des causes de cette répartition inégale des sexes lorsqu'on considère chacun des arrondissements de Paris. Ainsi ceux de l'Élysée, de l'Opéra, de Passy, du Luxembourg ont une proportion considérable de sexe féminin, à cause des domestiques ; au contraire, le Panthéon est celui qui compte le plus d'hommes, à cause des étudiants ; Reuilly et les Buttes-Chaumont ont aussi un excès d'hommes, à cause des ouvriers (voir la figure 130). Dans l'ensemble, la supériorité était au sexe masculin en 1866 (1,005 hommes pour 1,000 femmes), et au sexe féminin en 1886 (1,042 femmes pour 1,000 hommes).

L'état civil de la population parisienne diffère de celui de la population française, surtout par le nombre des célibataires, qui est plus considérable pour le sexe masculin que pour le sexe

(1) En 1871, il y avait à Londres un excédent de 208,734 femmes.

(2) A Rome, on comptait, en 1881, 70 femmes pour 100 hommes ; à Saint-Pétersbourg, 77 pour 100.

Voici d'après la *Statistique internationale des grandes villes*, publiée par M. Kòrosi, le nombre (exprimé par milliers) d'hommes et de femmes dans les principales villes d'Europe :

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Vienne.....(1873)	322	338	La Haye.....(1874)	44	53
Prague.....(1875)	78	86	Rotterdam.....(1874)	59	69
Trieste.....(1870)	59	63	Cologne.....(1875)	62	67
Munich.....(1875)	95	97	Breslau.....(1875)	110	124
Francfort-sur-Main.(1875)	49	52	Naples.....(1871)	122	123
Hambourg.....(1871)	115	121	Londres.....(1876)	1633	1856
Rome.....(1874)	139	111	Leipzig.....(1875)	625	622
Palerme.....(1875)	111	112	Stuttgart.....(1871)	459	456
Venise.....(1875)	62	66	Turin.....(1872)	107	105
Stockholm.....(1874)	66	83	Milan.....(1871)	100	98
Copenhague.....(1870)	84	96	Anvers.....(1874)	80	75
Liège.....(1874)	58	60	Berlin.....(1855)	486	481

féminin, et par celui des veuves (1). En 1872, sur 100 ménages recensés, on en comptait 23 de célibataires, 55 de gens mariés (composés en moyenne de près de 4 individus par ménage) et de veufs. Les premiers s'élevaient à 31 p. 0/0 du total dans les V^e et VI^e arrondissements, à cause des étudiants (2).

La population par âge. — Le rapport des âges présente des anomalies beaucoup plus sensibles encore. En effet, l'immigration urbaine se compose presque exclusivement d'adultes, surtout de 20 à 30 ans. Le travail des ateliers et des bureaux les attire, souvent aussi l'étude ou le plaisir. Pendant qu'ils affluent, d'autant plus nombreux que l'activité économique est plus grande ou les séductions plus puissantes, les familles envoient en nour-

(1) Recensement de 1881 :

	PARIS.		FRANCE.
	Nombre d'individus.	Proportion pour 100.	Proportion pour 100 hab.
SEXE MASCULIN.			
Garçons.....	621.569	28.1	29.7
Mariés.....	440.022	19.6	20.1
Veufs.....	51.735	2.3	2.8
Total.....	1.113.326		
SEXE FÉMININ.			
Filles.....	557.054	24.7	22.1
Mariées.....	446.297	19.8	20.1
Veuves.....	123.251	5.5	5.2
Total.....	1.126.602		

Du tableau comparatif dressé par M. J. Bertillon d'après le recensement de 1886 et comprenant seulement les personnes âgées de 20 à 60 ans, il résulte qu'il y a :

	A PARIS.		DANS LA FRANCE ENTIÈRE.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Célibataires.....	385	314	348	270
Mariés.....	570	566	609.5	640
Veufs.....	43	117	42	89.5
Divorcés.....	2	3	0.5	0.5
Total.....	1.000	1.000	1.000	1.000

(2) Le docteur Bertillon supposait, d'après un calcul basé sur les naissances naturelles reconnues ou légitimées, qu'il y avait, en outre, environ 50,000 ménages irréguliers ou unions de concubinage à Paris, en 1876, soit environ 13 p. 100 des ménages recensés. Mais ce calcul est en partie hypothétique : on ignore combien il y a de personnes vivant en concubinage et si ces personnes ont déclaré qu'elles étaient célibataires ou mariées et, par conséquent, s'il faut les ajouter au total.

rice au loin une partie de leurs enfants (1) et les vieillards, pour qui l'heure de la retraite a sonné et à qui leurs ressources restreintes interdisent le séjour des cités, quittent la place (2).

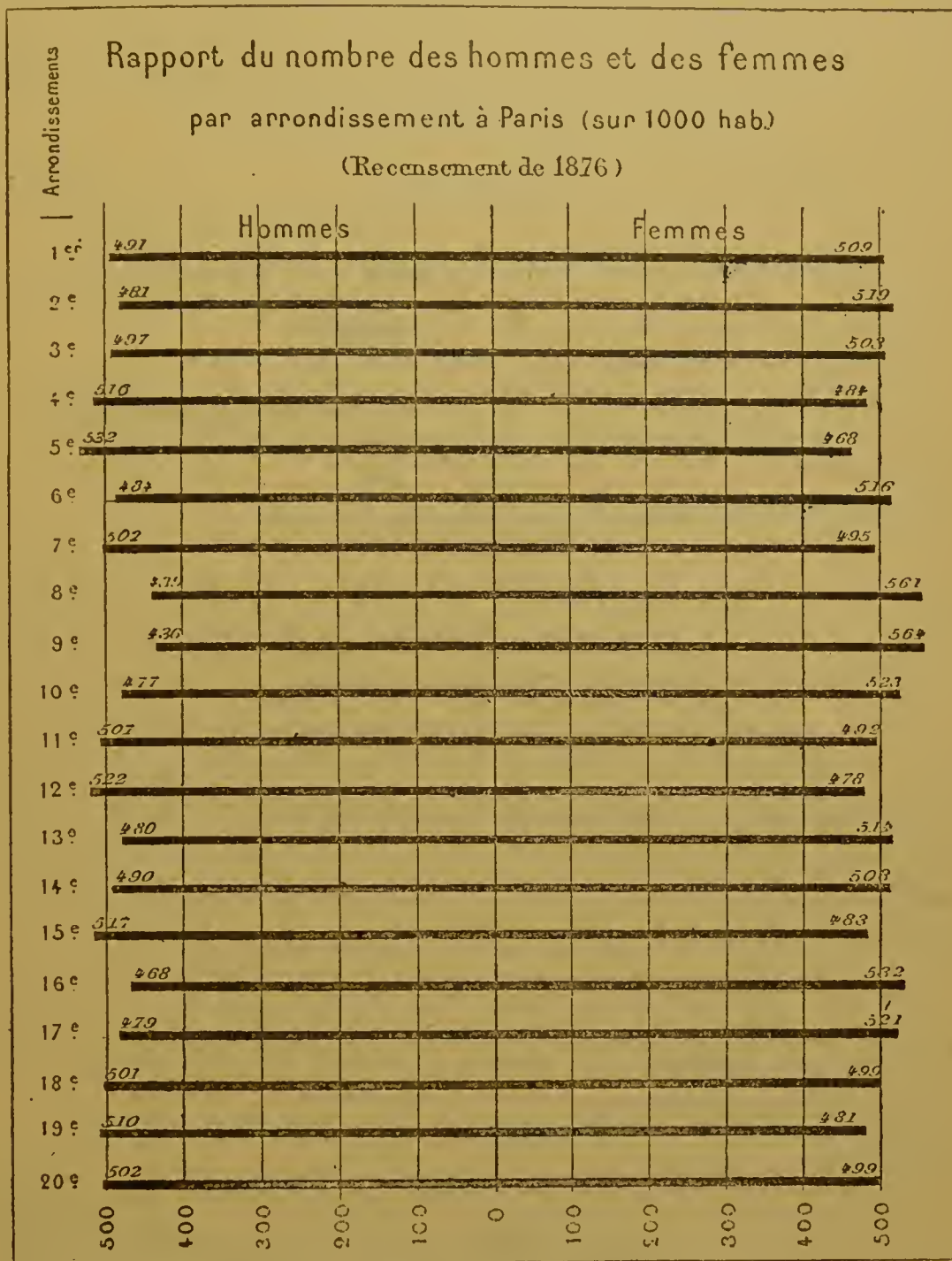


Fig. 130. — Rapport des hommes et des femmes sur 1.000 personnes à Paris (d'après le recensement de 1876).

(1) En 1886, il y a eu à Paris 60,636 naissances (y compris les naissances dans les familles parisiennes domiciliées hors de Paris); 17,181 déclarations d'envoi en nourrice ont été faites aux mairies, sans compter les envois faits par l'assistance publique qui ne figurent pas dans ce nombre.

(2) Cependant les décès répartis par âge et par lieu de naissance semblent indiquer que le nombre des vieillards nés hors de Paris est considérable : 78 p. 100 environ

Il se fait des vides à la base et au sommet pendant que le centre se gonfle. Aussi la pyramide de la population par âge a-t-elle un aspect tout autre pour Paris que pour la France entière : à Paris, en 1876, on a compté par 1,000 habitants, 113 enfants de 0 à 10 ans et 245 adultes de 20 à 30 ans, tandis que dans une population normale les jeunes générations sont et doivent être, d'après la loi naturelle, les plus nombreuses (1).

La comparaison de la population par âge à Paris et dans la France entière au recensement de 1881 en fournit la preuve :

NOMBRE D'INDIVIDUS DE CHAQUE GROUPE D'ÂGE SUR UN TOTAL DE 100 HABITANTS.

			1	10	20	30	40	50	60	70	80
Enfants de 0 à 15 ans.	Paris.....	20.0									
	France.....	26.7									
Adultes de 15 à 60 ans.	Paris.....	72.3									
	France.....	61.0									
Vieillards de plus de 60 ans.	Paris.....	7.7									
	France.....	12.3									

Fig. 131. — Groupes d'âges comparés à Paris et en France.

L'anomalie n'a jamais été plus prononcée qu'en 1856, lorsque les grands travaux de voirie attiraient une foule d'ouvriers à Paris. Elle l'était beaucoup moins en 1817, à une époque où l'on ne songeait pas encore à ces travaux et où la grande industrie n'avait pas encore établi son siège dans la capitale. (Voir la figure n° 132, qui représente la population par âge à quatre époques, en 1817, en 1856, en 1876 et en 1886, et la note qui donne cette population pour trois de ces époques seulement, les chiffres de 1856 se trouvant sur la figure) (2).

des décès de plus de 75 ans sont fournis par des individus nés hors de Paris. (Voir la note plus haut, page 386).

(1) Voir livre II, chap. xv.

(2) Population de Paris par âges (proportion de chaque âge sur un total de 1,000 individus) :

AGES.	EN 1817.		EN 1876.		EN 1886.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
81 à 100 ans.....	2	4	1	3	1	2
71 à 80 id.....	11	13	8	12	8	12
61 à 70 id.....	33	35	22	28	25	29
51 à 60 id.....	53	52	51	48	55	51
41 à 50 id.....	58	73	78	72	73	73
31 à 40 id.....	73	85	114	104	95	95
21 à 30 id.....	82	111	121	124	98	111
11 à 20 id.....	85	92	81	76	71	73
0 à 10 id.....	67	69	57	59	63	65
Total.....	466	534	533	526	489	511

C'est le caractère général des grandes villes d'avoir un excès d'adultes. Les circonstances modifient cette proportion qui est d'autant plus forte que la ville est peuplée et que, sauf exception (1), l'industrie manufacturière y est plus active.

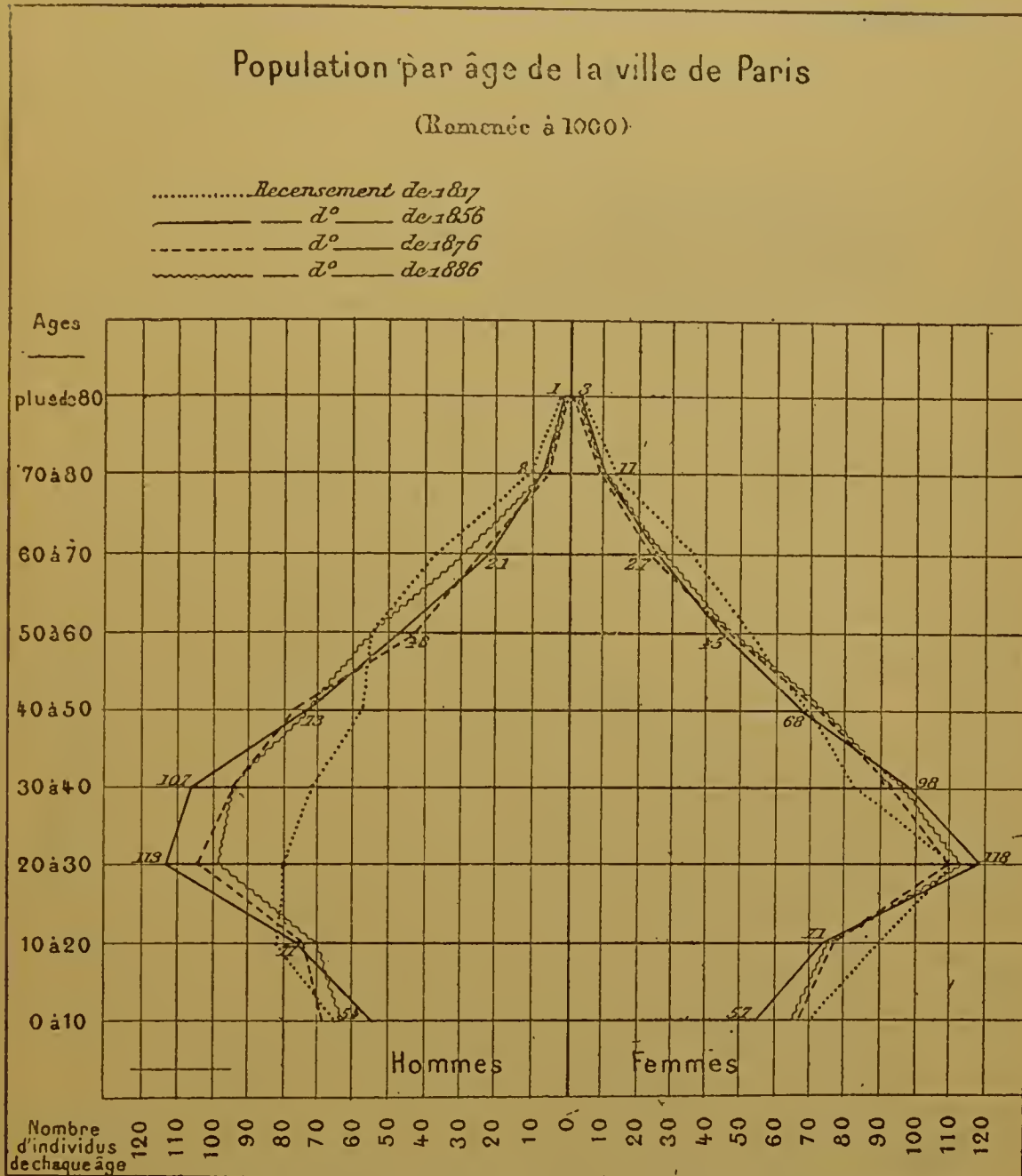


Fig. 132. — Population de Paris groupée d'après l'âge et le sexe (en 1817, 1856, 1876, 1886).

C'est entre 15 et 35 ans que les immigrants, venus à l'adolescence ou dans l'âge adulte, entrent pour la plus grande proportion dans la composition des groupes. La plupart des petits enfants qu'on recense sont natifs de la ville : c'est précisément pourquoi,

(1) Par exemple, celle de Saint-Petersbourg.

à Paris, sous la double influence de la faible natalité et de l'envoi en nourrice d'un grand nombre d'enfants, la base est très étroite. Elle l'est moins dans les pays de forte natalité, par exemple à Berlin (voir la fig. n° 133) où l'on trouve presque deux fois plus

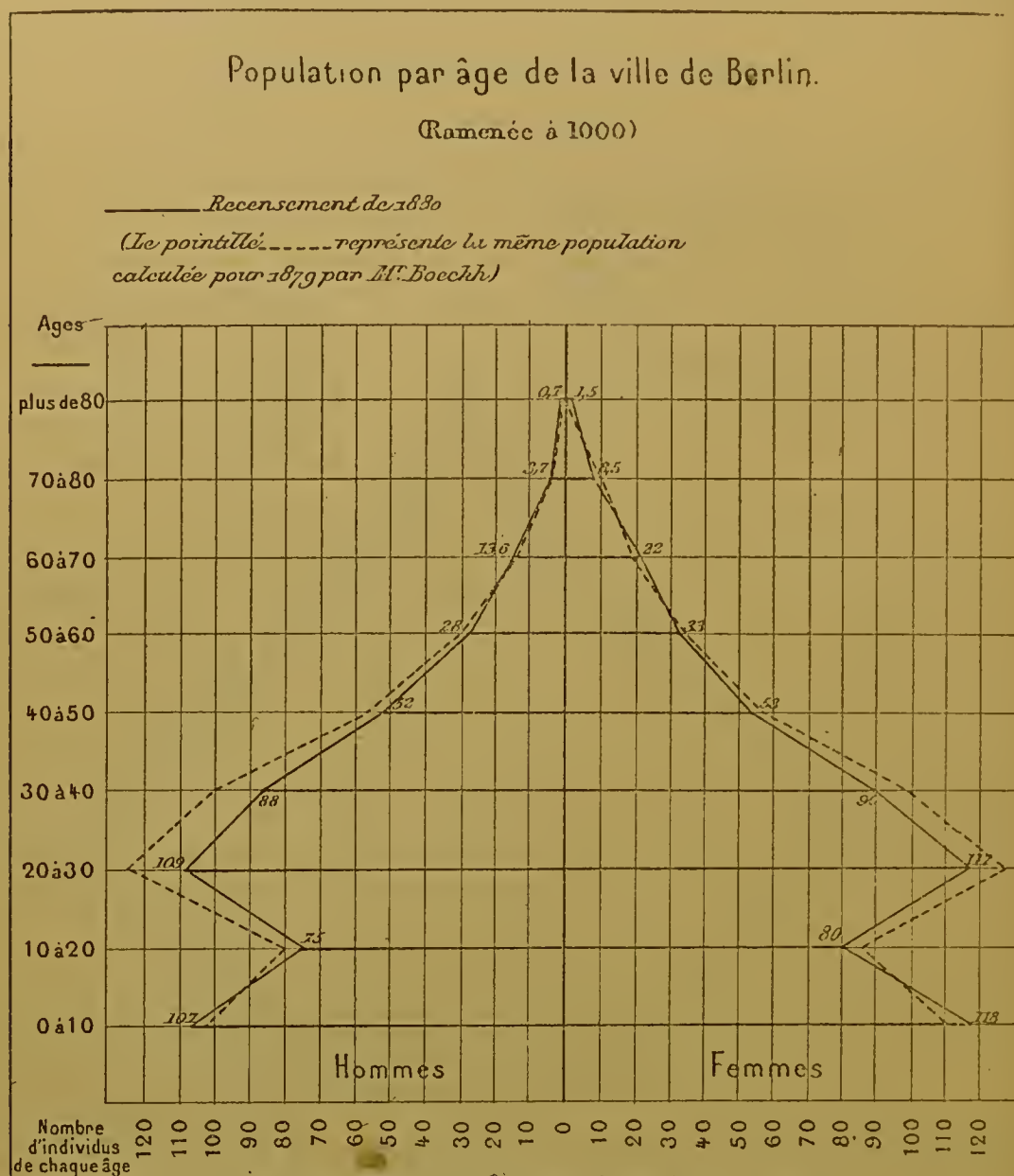


Fig. 133. — Population de Berlin groupée d'après l'âge et le sexe (1).

d'enfants par 1,000 habitants qu'à Paris et où la pyramide plus large d'abord, se rétrécit, par suite des décès, puis se renfle ensuite avec l'immigration.

Si l'on compare ces pyramides à des figures du même genre,

(1) Voir *Annali di Statistica*.

dressées pour plusieurs villes italiennes par la Statistique générale du royaume d'Italie, on constate à Turin, à Milan, à Venise villes d'immigration, un excédent considérable, principalement pour le groupe masculin de 20 à 25 ans ; à Rome, plus que dans les autres villes, une base très étroite jusqu'à 15 ans ; à Naples et à Venise surtout, où l'immigration est faible, une disposition différente et un renflement à peine sensible.

Les mariages. — Avant d'examiner le mouvement de la population parisienne, nous mettons sous les yeux du lecteur un tableau général de ce mouvement depuis le xviii^e siècle, que nous avons donné dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* de 1886 :

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE PARIS DE 1750 A 1886.

PÉRIODES.	PENDANT LA PÉRIODE Nombre moyen annuel de				SUR 1,000 HABITANTS (inscrits au recensement) nombre de		
	naissances	mariages	décès	mort-nés	naissances	mariages	décès
1750-59.....	19.421	4.398	19.098	»	35.1(1)	8.0(1)	34.5(1)
1780-89.....	19.961	5.158	19.934	»	33.3(1)	8.6(1)	33.3(1)
1799-1808.....	20.554	4.057	21.222	»	35.1(1)	6.9(1)	36.3(1)
1809-16.....	20.727	5.199	20.354	»	31.0	7.8	30.5
1817-30.....	27.121	7.056	23.944	1.497	36.2	9.4	31.9
1831-35.....	28.339	7.470	28.668	1.749	34.3	9.0	34.7(2)
1836-40.....	29.694	8.685	26.321	1.929	32.9	9.6	29.2
1841-45.....	33.341	9.461	27.237	2.165	33.5	9.5	27.4
1846-50.....	32.177	9.549	32.715	2.212	30.5	9.1	31.1(3)
1851-55.....	34.222	11.075	33.144	2.448	30.7	9.9	29.8(4)
1856-60.....	40.298	12.041	33.920	3.124	28.1	8.9	23.6
1861-65.....	53.790	16.180	44.315	4.166	30.5	9.3	25.5
1866-71.....	55.625	17.677	57.199	4.335	30.3	9.1	31.1(5)
1872-76.....	55.096	21.373	43.253	4.220	28.7	10.1	22.5
1877-81.....	56.524	19.130	51.453	4.229	26.6	8.9	24.2(6)
1882-86.....	61.387	20.812	54.902	4.900	27.1	9.2	24.3(6)

La connaissance du groupement par âge est nécessaire pour comprendre le mouvement de la population urbaine. En effet, les apparences de ce mouvement sont trompeuses ; la statistique

(1) Les moyennes des périodes antérieures à 1789, sont, en réalité, hypothétiques, le nombre des habitants n'étant pas connu avec précision.

(2) Choléra en 1832.

(3) Choléra en 1849.

(4) Choléra en 1854-1855.

(5) 27,9 de 1866 à 1870.

(6) Les naissances et décès des individus domiciliés hors de Paris ne sont pas compris dans ces nombres.

fournit sur cette matière des données qui, si elles étaient admises sans critique, feraient croire qu'il y a quelquefois moins de décès et presque toujours plus de naissances dans la plupart des grandes villes que dans le reste du pays (1) et attribuerait aux cités une supériorité qu'elles sont loin de posséder.

Le nombre moyen des mariages annuels à Paris depuis trois quarts de siècle est d'environ 9,3 par 1,000 habitants, tandis qu'il n'atteint pas 8 pour la France entière. Les Parisiens ont-ils donc plus d'empressement pour le mariage que leurs concitoyens ? Nullement ; mais, comme les adultes sont en excès dans la popu-

(1) C'est ce qui résulte de la comparaison du mouvement général des naissances et des décès dans les villes suivantes qui sont au nombre des plus peuplées de l'Europe. (V. *Annali di statistica*, 3^e série, 9^e vol., et, pour l'année 1885, la *Statistique internationale des grandes villes*, par M. Kôrösi). Les villes sont classées par ordre d'importance de la population.

VILLES.	Par 1,000 habitants (1878-1882) Nombre de		ÉTATS.	Par 1,000 habitants (1878-1882) Nombre de	
	Naissances	Décès.		Naissances	Décès.
Londres.....	34.6	21.7	Angleterre.....	34.4	20.3
Paris.....	26.6	24.2	France.....	25.0	22.5
Berlin.....	41.4 (*)	26.6	Prusse.....	37.8	25.1
Vienne.....	40.2	30.2	Autriche.....	38.5	30.5
(année 1885).....	35.4	28.5			
Liverpool.....	33.7	27.0			
Manchester.....	36.4	28.0			
Naples.....	32.3	30.5	Italie.....	36.3	28.7
Glasgow (1885).....	38.2	25.8			
Hambourg.....	41.7	27.3	Prusse.....	37.8	25.1
Bruxelles (1885).....	30.2	21.6	Belgique.....	31.3	21.3
Budapest.....	37.3	35.8	Hongrie.....	43.1	37.1
(année 1885).....	35.9	29.5			
Dublin.....	32.0	29.2	Irlande.....	24.9	18.7
(année 1885).....	28.8	28.5			
Milan.....	31.7	29.4	Italie.....	36.3	28.7
Rome.....	26.9	29.2	Italie.....	36.3	28.7
Breslau.....	38.2	31.6	Prusse.....	37.8	25.1
Turin.....	28.5	25.2	Italie.....	36.3	28.7
Palerme.....	33.9	24.6	Italie.....	36.3	28.7
Copenhague.....	37.7	24.1	Danemark.....	32.0	19.2
Munich.....	38.5	32.6	Bavière.....	38.8	29.0
(année 1885).....	36.7	30.7			
Dresde.....	35.4	24.6	Saxe.....	42.2	28.5
Bucarest (1885).....	31.3	27.4			

(*) Le document italien donne 38,1, nombre qui nous paraît faible. Celui de 41,4 a été calculé avec les données du *Statistisches Jahrbuch der Stadt Berlin* (1883) qui accuse une diminution de natalité de 1876 (47,2 N. p. 1,000 habitants) à 1883 (38 p. 1,000) et donne la moyenne de 42,7 N. par 1,000 habitants de 1874 à 1883. Le même document donne pour la moyenne des décès 30,8 p. 1,000 habitants, tandis que le document italien ne donne que 26,6 et M. Kôrösi 24,6 seulement pour les décès et 33,6 pour les naissances.

lation parisienne, il s'y trouve, sur un total de 1,000 habitants, une plus forte proportion de gens capables de contracter mariage que dans le reste de la France.

Pour avoir le véritable rapport, il faut comparer des éléments de même nature ; or, on trouve que, sur 1,000 célibataires du sexe masculin de 18 ans (âge légal du mariage) à 60, il y a eu, en 1886, 61,7 mariages en France et 59,4 seulement à Paris ; que, sur 1,000 femmes non mariées de 15 à 50 ans, il y a eu 66 mariages en France et 58,6 seulement à Paris. On se marie donc un peu moins à Paris que dans le reste de la France.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Pour la grande majorité des habitants, la vie est plus laborieuse à la ville qu'à la campagne, parce que les besoins sont plus grands et qu'aspirant en général plus haut, les individus mettent d'ordinaire plus de temps à atteindre la position qu'ils regardent comme nécessaire pour fonder une famille ; aussi l'âge moyen du mariage y est-il plus élevé qu'ailleurs (1). Pour une partie des immigrants, le séjour à Paris n'est qu'une période transitoire ; l'ouvrier attend le retour dans le pays natal pour se fixer définitivement dans le mariage ou ne songe pas du tout à se marier ; le commis y songe moins encore, parce qu'il a plus d'ambition. Il faut ajouter que le concubinage et la débauche facilitent la prolongation du célibat dans les grandes villes.

Les naissances. — Il en est des naissances comme du mariage ; malgré le taux de 27,5 p. 1,000 qu'accuse la natalité parisienne (1872-1886), les ménages sont moins féconds à Paris qu'en France. Sur 1,000 femmes mariées de 15 à 50 ans, il n'y a guère par an que 129 naissances légitimes à Paris, tandis qu'en France on en compte 181. Les ménages sans enfants sont beaucoup plus nombreux dans le département de la Seine que dans le reste de la France et, dans ce département, ceux qui n'ont qu'un enfant sont plus nombreux que ceux qui en ont deux, ceux qui en ont

(1) Toutefois la différence n'est pas considérable. Les deux années d'âge qui fournissent le plus de mariages entre célibataires sont 27 et 28 ans pour les hommes, 21 et 22 ans pour les femmes. Mais la différence entre les arrondissements est plus sensible ; ainsi, en 1886, pendant que les VI^e, VII^e, VIII^e, IX^e et X^e arrondissements comptaient 4 à 5 mariages par 100 femmes de 15 à 50 ans, les XII^e, XIII^e, XVIII^e et XIX^e arrondissements, peuplés d'ouvriers, en comptaient près de 8 (de 7,2 à 8,4).

deux plus nombreux que ceux qui en ont trois, et ceux qui ont plus de quatre enfants vivants sont très rares (1).

Quoiqu'il y ait à Paris beaucoup trop de naissances naturelles, l'appoint qu'elles fournissent ne rétablit même pas l'équilibre. Car, sur 1,000 femmes de 15 à 50 ans, mariées ou non, le nombre annuel des naissances est de 105 en France et de 89 seulement à Paris (2).

La natalité est généralement très faible dans les arrondissements riches. Elle descend au-dessous de 23 p. 1,000 (moyenne de 1876-1885) dans les arrondissements du Louvre, de la Bourse, du Palais-Bourbon, de l'Opéra, et elle tombe même à 16,7 dans celui de Passy et à 16,4 dans celui de l'Élysée, elle s'élève au contraire au-dessus de 30 dans ceux de Popincourt, des Gobelins, de Vaugirard, de Ménilmontant et des Buttes-Chaumont et elle atteint 38,8 dans celui de l'Observatoire. Il est évident que ce sont surtout les quartiers peuplés d'ouvriers qui fournissent le plus d'enfants et les quartiers habités par les classes aisées qui en ont le moins (3) : la relation entre l'aisance et la fécondité apparaît manifestement (4).

(1) D'après les déclarations faites au moment du décès d'un des deux époux, la statistique municipale de Paris publie le nombre des enfants vivants ou morts qu'a eus le ménage. Or, en 1886, sur 17,130 cas constatés, il s'est trouvé 642 ménages sans enfants (soit qu'ils n'en eussent pas eu, soit qu'ils les eussent perdus), 3,395 ménages n'ayant qu'un enfant vivant, 2,354 en avaient 2, 1,366 en ayant 3, 646 en ayant 4, 297 en ayant 5, etc. Le recensement de 1866 qui, pour la première fois, a fait connaître le nombre d'enfants vivants par famille fournit la comparaison suivante :

PAR 1,000 FAMILLES, NOMBRE DE FAMILLES AYANT

NOMBRE D'ENFANTS.	Département de la Seine.	France.
0 enfant.....	323	200
1 id.....	276	244
2 enfants.....	201	218.
3 id.....	105	145
4 id.....	53	90
5 et plus.....	42	103
	1.000	1.000

(2) Cependant Paris n'est pas la ville où la natalité générale (rapport des naissances au nombre total des habitants) soit la plus faible. Bordeaux, en France; Genève, Venise, Saint-Petersbourg dans d'autres États de l'Europe; New York en Amérique, etc., en ont une moindre.

(3) Aussi les arrondissements qui fournissent au recensement la plus forte proportion d'enfants au-dessous de 6 ans, sont-ils les XIX^e, XX^e, XIII^e et XIV^e. Les vieillards, au contraire, se trouvent en forte proportion surtout dans les arrondissements de l'ouest.

(4) Les distinctions qu'une analyse plus détaillée pourrait établir, modifient quelque

Nous avons dit que l'illégitimité avait une grande part dans la natalité parisienne : elle figure en effet pour plus du quart et atteint parfois le tiers du total. Chaque génération déplore le néfaste progrès de l'immoralité dans certaines grandes cités et le philosophe excuse le renouvellement incessant de ces plaintes, car chaque génération voit un mal qui est réellement déplorable. Cependant la statistique, qui le mesure, constate qu'il persiste à Paris sans s'aggraver. Il semble même avoir diminué entre la première moitié du siècle où les naissances illégitimes formaient environ 33 p. 100 du total et la seconde où elles restent un peu au-dessous de 27 (1).

D'ailleurs, avant de prononcer condamnation, il convient de faire quatre parts dans les naissances hors mariage : un quart environ (2) pour celles qui ont lieu dans les hôpitaux, hospices ou prisons et dont la moindre portion, peut-être, est imputable à Paris, le reste appartenant à des filles-mères qui viennent cacher leur honte et chercher un asile pour leurs couches ; un cinquième (3) pour les enfants reconnus à leur naissance qui appartiennent en général à des ménages irréguliers et dont la

peu les rapports sans effacer la différence. Ainsi, avant 1880, les naissances qui avaient lieu dans les hôpitaux et chez les sages-femmes n'étaient pas rapportées au domicile de la mère et le contingent de certains arrondissements se trouvait ainsi grossi.

(1) Nombre, à Paris, de naissances illégitimes sur un total de 100 naissances vivantes :

1790-1809.....	31 p. 100	1884.....	26.7 p. 100
1817-1836.....	34.3 id.	1885.....	26.7 id.
1847-1851.....	32.7 id.	1886.....	27.2 id.
1868-1870.....	28 id.	1887.....	28.1 id.
1873-1882.....	26.5 id.	1888.....	28.2 id.
1883.....	25.9 id.		

(2) En 1884, par exemple, sur 16,437 naissances vivantes illégitimes, 4,405 ont eu lieu dans les hospices, hôpitaux ou prisons ; sur ce nombre, 21 seulement ont été reconnues.

(3) En 1886, par exemple, il y a eu 3,380 enfants illégitimes (3,359 nés à domicile et 21 cités dans la note précédente, nés hors domicile) reconnus par l'acte de naissance ; postérieurement à l'acte de naissance, il y a eu des enfants reconnus par le père (307), par la mère (3,552) ou par l'un et l'autre (273), soit un total de 7,512. (La moyenne des enfants reconnus par l'acte de naissance avait été de 21 p. 100 des naissances illégitimes durant la période 1873-1882). En outre, il y a eu 8,277 enfants légitimés par mariage ; un certain nombre de ces enfants n'avaient pas été reconnus. (Ainsi, en 1885, sur 2,992 légitimations par mariage, il y avait 1,556 enfants déjà reconnus et 1,436 enfants non reconnus).

plupart reçoivent à peu près les mêmes soins que certains enfants légitimes; un quart pour les enfants reconnus par leurs parents ou par un des deux parents postérieurement à l'acte de naissance, (les reconnaissances par la mère seule forment environ les 6 septièmes de cette catégorie); le reste, (c'est-à-dire environ 5,350 enfants), en 1886, représentent le véritable produit de l'immoralité parisienne. Cette dernière catégorie forme un neuvième de la génération annuelle de Paris : issue de la débauche, elle est exposée à retourner à la débauche et à la misère.

Les quartiers populeux sont aussi les plus féconds en naissances illégitimes, comme en légitimes. Il est fâcheux de constater que leur supériorité est encore plus marquée pour les premières que pour les dernières (1).

Paris, quoiqu'il compte beaucoup de naissances illégitimes, n'est pas la capitale d'Europe la plus maltraitée à cet égard; d'après M. A. von Oettingen, dont l'ouvrage n'est pas un plaidoyer en faveur de la France, Paris vient sous ce rapport après Vienne, Rome, Stockholm et Moscou (2).

Nous savons qu'il y a plus de mort-nés dans les grandes villes

(1) En 1883, les 3 arrondissements qui, pour l'illégitimité, sont aux deux extrémités de l'échelle ont donné les rapports suivants (suivant les naissances classées d'après le lieu de naissance et non d'après le domicile de la mère) :

ARRONDISSEMENTS.	NAISSANCES LÉGITIMES par 1,000.		NAISSANCES ILLÉGITIMES par 1,000.	
	Femmes mariées		Femmes non mariées	
	de 15 à 50 ans.			
VIII ^e } XI ^e } Minimum..... } I ^{er} } XIX ^e } XX ^e } Maximum..... } XIV ^e }	72	86	101	167
	160	158	76	82
			49	86

(2) Naissances illégitimes, d'après M. A. von Oettingen (*Moralstatistik*) :

	NAISSANCES illégitimes.	sur	NAISSANCES légitimes.	ou	100 illégit.
Gratz (1869).....	1	sur	0.60	ou	62.5 p. 100 illégit.
Munich.....	1	id.	0.95	id.	50.9 id.
Vienne.....	1	id.	1.00	id.	49.9 id.
Prague.....	1	id.	1.01	id.	49.6 id.
Rome.....	1	id.	1.24	id.	44.5 id.
Stockholm.....	1	id.	1.50	id.	40.0 id.
Moscou.....	1	id.	1.65	id.	38.1 id.
Budapest.....	1	id.	2.28	id.	30.5 id.

que dans les campagnes. En 1886, cette mortalité était à Paris de 7 p. 100 du total des naissances (mort-nés compris), tandis que pour la France entière le rapport était de 4 à peine et, comme toujours, la proportion était plus forte pour les enfants illégitimes (7,9 p. 100 des naissances vivantes, mort-nés compris) que pour les légitimes (6,6 p. 100) (1).

La mortalité. — Le séjour des villes n'est pas salubre à la vie humaine; l'espace et le bon air font défaut aux enfants, et beaucoup d'adultes, voire même d'adolescents, y sont surmenés par des excès contraires de travail ou de plaisir. A cet égard, la statistique de la mortalité dénonce tout d'abord une certaine infériorité de Paris relativement au reste de la France : car, depuis le commencement du siècle, la moyenne a varié de 34,7 décès par 1,000 habitants (période 1831-1853) à 22,5 (période 1872-1876) (2), et la moyenne des années 1876-1885 est de 24,8, tandis que pour l'ensemble de la France elle ne dépasse pas 22,5. En réalité, l'infériorité est beaucoup plus considérable, puisque la population parisienne a beaucoup d'adultes, dans l'âge sur lequel la mort a peu de prise (3).

NAISSANCES						
	illégitime.		légitimes.	illégitimes.	légitimes et illégitimes.	
<i>Paris</i>	1	sur	2.49	ou	28.6	p. 100 naissances.
Copenhague.....	1	id.	3.00	id.	25.0	id.
Bruxelles.....	1	id.	3.44	id.	22.5	id.
Lisbonne.....	1	id.	3.75	id.	21.0	id.
Saint-Pétersbourg.....	1	id.	3.92	id.	20.3	id.
Dresde.....	1	id.	4.55	id.	18.0	id.
Madrid.. . . .	1	id.	4.81	id.	17.2	id.
Berlin.	1	id.	5.70	id.	14.9	id.
Hambourg.....	1	id.	7.26	id.	12.1	id.
Riga.....	1	id.	9.00	id.	10.0	id.
Edimbourg.....	1	id.	9.52	id.	9.5	id.
Milan.....	1	id.	10.00	id.	9.0	id.
Revel.....	1	id.	11.34	id.	8.1	id.
Londres.....	1	id.	24.64	id.	3.9	id.
Barmen.....	1	id.	34.71	id.	2.8	id.

(1) Une particularité singulière, mais qui s'explique par l'irrégularité même de la situation, c'est que les naissances légitimes hors domicile comptent beaucoup plus de mort-nés (12,8 p. 100) que les naissances légitimes à domicile (6,8 p. 100), tandis que pour les naissances illégitimes, la différence est moindre (7,9 à domicile, 9,9 hors domicile).

(2) Si la période 1872-1876 donne une mortalité si faible, c'est que la grande mortalité des années 1870 et 1871 avait fait une moisson prématurée.

(3) Au milieu du xvme siècle, Deparcieux remarquait déjà que les voyages, les

NOMBRE DES DÉCÈS PAR 1,000 INDIVIDUS DU MÊME ÂGE.
(Pour cinq groupes d'âges).

AGES.	POUR PARIS en 1886 (1)	POUR LA FRANCE 1877-1880,
0 à 1 an.....	230 ?	170 ?
1 an révolu à 5 ans.....	58.2	28
15 à 20 ans.....	9.1	6
30 à 40 id.....	13.6	10
60 à 70 id.....	51.2	41

En effet, si l'on rapproche le nombre des décès de chaque âge du nombre des vivants du même âge, on trouve toujours plus de décès à Paris que dans le reste de la France (2).

affaires, la domesticité amenant à Paris beaucoup d'adultes valides, la mortalité devait y paraître relativement faible. (*Essai...*, p. 95).

(1) Les éléments de ce calcul comprennent les décès dans les hôpitaux. La population est celle du recensement de décembre 1886.

Toutefois, pour les enfants de 0 à 1 an, nous avons, au lieu du chiffre du recensement (27,438), adopté comme plus exact le nombre des naissances (60,600), diminué de celui des enfants envoyés en nourrice (17,200).

(2) Voici un tableau plus détaillé, calculé par le docteur Bertillon pour la période de 1874-75 (Paris et France) et extrait de l'*Annuaire de statistique de la ville de Paris* et des *Confronti internazionali* pour 1882 et le même calcul pour l'année 1886 :

DÉCÈS ANNUELS PAR 1,000 INDIVIDUS DE L'ÂGE INDIQUÉ.

AGES.	PARIS.		FRANCE.	
	1874-75.	1886.	1874-75.	1886.
0 à 1 an.....		230		226.1 (*)
1 à 5 ans.....	102.0	58.2	64.6	30.3
5 à 10 id.....	9.5	8.6	6.6	6.0
10 à 15 id.....	4.5	4.2	4.1	4.2
15 à 20 id.....	6.9	9.1	5.8	6.0
20 à 25 id.....	9.3	10.5	8.3	7.2
25 à 30 id.....	10.8	11.1	9.5	9.6
30 à 35 id.....		12.6		10.0
35 à 40 id.....	12.6	15.1	9.9	10.4
40 à 45 id.....		17.4		12.6
45 à 50 id.....	15.8	21	12.0	13.7
50 à 55 id.....		24.2		17.6
55 à 60 id.....	24.6	32.7	19.4	23.3
60 à 65 id.....		43		34.0
65 à 70 id.....	48.7	62.7	40.3	50.3
70 à 75 id.....		84		78.5
75 à 80 id.....	111.4	125	96.0	113.1
80 à 85 id.....		176.4		171.2
85 à 90 id.....	20.6	208.6	194.0	221.6
90 à 95 id.....		201.4		247.5
95 à 100 id.....	27.3	200	298.0	276.6
Plus de 100 ans.....		285 ?		377.7
	23.2	25.3	22.5	22.6

(*) La mortalité de 0 à 1 an pour la France est probablement trop forte, parce que la population de 0 à 1 an fournie par le recensement est inférieure à la réalité (voir livre II, chap. xv, p. 264). En calculant pour Paris d'après le recensement et non d'après les naissances, comme nous l'avons fait, on aurait 364 au lieu de 230.

Paris n'est pas d'ailleurs une exception. La table de survie de Berlin accuse une mortalité très rapide ; sur 500 individus du sexe masculin à la naissance, 213 survivent à 50 ans dans la population prussienne et 159 seulement dans la population berlinoise (1).

Le degré de richesse met entre les groupes de la population parisienne des différences considérables devant la mort, plus considérables peut-être que dans le reste de la France et surtout plus faciles à constater par la statistique. L'Élysée et l'Opéra, arrondissements riches, ont enregistré 13,4 et 16,2 décès par 1,000 habitants en 1886 ; Ménilmontant, arrondissement pauvre, 31,3 (2). Il est vrai que les naissances sont à peu près dans la même relation (14,3 et 16,3 d'une part et 30,5 d'autre part), et que la mort sévit surtout sur les petits enfants. Mais les enfants des quartiers pauvres sont beaucoup plus cruellement atteints que ceux des quartiers riches. En 1886, l'arrondissement des Gobelins, qui n'a pas compté deux fois autant de naissances que l'Opéra, a perdu environ 6 enfants de moins d'un an, pendant que celui-ci n'en perdait que 1 ; la mortalité enfantine de l'arrondissement populeux est triple (le nombre des naissances étant double) de celle de l'arrondissement riche : différence énorme qui accuse un manque de bien-être et de soins intelligents ; de 2 à 5 ans, Ménilmontant a perdu plus de 4 enfants, tandis qu'il n'en est mort que 1 dans l'arrondissement de l'Opéra. A chaque âge se marque une différence, plus ou moins sensible, au détriment de la population la moins aisée. Toutefois cette différence est beaucoup moins accusée à partir de l'adolescence (3).

Aussi la figure et la carte (voir plus loin fig. nos 134 et 135), portent-elles les lignes de mortalité les plus longues dans les arrondissements de la périphérie, celui de Passy (XVI^e arrondissement) excepté, parce qu'il compte parmi les plus riches, et les moins longues (c'est-à-dire la moindre mortalité), dans les VIII^e,

(1) Voir chap. xvi, *Les Tables de survie*, p. 312.

(2) Nous ne citons pas les arrondissements des Gobelins et de l'Observatoire dont les hospices aggravent la mortalité. Les extrêmes par quartier sont (pour l'année 1887) : 19,6 dans le quartier des Champs-Élysées (VIII^e arrondissement) et 32,1 dans le quartier de Saint-Fargeau (XX^e arrondissement).

(3) Cependant, dans le VIII^e arrondissement (Élysée) et le XIII^e (Gobelins) qui ont

IX^e, I^{er} et II^e arrondissements, qui sont au nombre de ceux où les recensements constatent le plus de propriétaires et de ren-

à peu près la même population (95,529 et 102,234 habitants), le nombre des naissances et plus encore celui des décès par âge sont très différents.

Voici la comparaison des décès pour l'année 1886 :

AGES.	VIII ^e arrondissement.	XIII ^e arrondissement.
De 0 à 1 an.....	59	351
1 à 5 ans.....	28	225
5 à 15 id.....	21	46
15 à 35 id.....	123	215
35 à 60 id.....	218	415
Plus de 60 ...	217	255
	666	1.507

Le taux de la mortalité varie quelque peu chaque année ; mais le rapport entre les arrondissements reste à peu près le même. Nous donnons le détail par arrondissement pour la période 1881-1885, d'après les *Cartogrammes et diagrammes relatifs à la population parisienne* (exposition de 1889). On peut remarquer, en comparant le présent tableau à celui de la mortalité générale (voir page 407) que les arrondissements présentent beaucoup plus de différence dans la mortalité infantine que dans celle des autres âges, surtout dans l'adolescence ; car, entre les deux extrêmes, la différence est de plus de 1 à 2 pour la mortalité de 0 à 1 an (124 pour l'Opéra et 290 pour Ménilmontant, 327 même pour l'Observatoire où se trouve l'hospice des Enfants-Trouvés), tandis qu'elle n'est que du double (44 pour l'Élysée et 8 pour l'Observatoire) pour l'âge de 5 à 14 ans et de moins du double de 35 à 60 (12 pour l'Élysée et 23 pour Ménilmontant).

ARRONDISSEMENTS.	DÉCÈS ANNUELS d'enfants de 0 à 1 an. par 1,000 naissances	DÉCÈS ANNUELS d'enfants de 5 à 14 ans par 1,000 enfants du même âge.	DÉCÈS ANNUELS d'adultes de 35 à 60 ans pour 1,000 personnes du même âge.
1 ^{er} Louvre.....	130	6	18
2 ^e Bourse.....	143	6	16
3 ^e Temple.....	179	6	18
4 ^e Hôtel-de-Ville.....	239	6	20
5 ^e Panthéon.....	253	8	20
6 ^e Luxembourg.....	219	5	18
7 ^e Palais-Bourbon.....	170	6	18
8 ^e Élysée.....	125	4	12
9 ^e Opéra.....	124	5	13
10 ^e Enclos Saint-Laurent..	224	6	19
11 ^e Popincourt.....	217	7	20
12 ^e Reuilly.....	222	7	21
13 ^e Gobelins.....	233	6	24
14 ^e Observatoire.....	327	8	24
15 ^e Vaugirard.....	229	7	21
16 ^e Passy.....	139	5	17
17 ^e Batignolles-Monceau..	187	5	18
18 ^e Butte-Montmartre.....	214	6	20
19 ^e Butte-Chaumont.....	235	7	22
20 ^e Ménilmontant.....	290	5	23

tiers, le plus de chefs d'industrie, le plus de domestiques, le moins d'ouvriers et de jeunes enfants (1).

A ces causes sociales s'ajoutent des causes d'un autre genre. M. Durand-Claye, qui a établi un rapprochement entre certaines conditions hygiéniques et le nombre des victimes de la fièvre typhoïde en 1882, conclut que « la situation topographique, la nature de l'eau consommée, le nombre d'égouts, l'accumulation des habitants sur une surface insuffisante (2), l'excès des locataires en garni » peuvent être des causes d'aggravation de l'épidémie ou se trouver annulées par d'autres circonstances favorables (3).

Il faut regarder de plus près encore pour apprécier tous les dangers de mort auxquels est exposée la population parisienne.

La vieillesse est une des deux périodes de l'existence où les décès sont plus nombreux. Paris, qui n'a la supériorité sur le reste de la France (calcul de la période 1874-1878) que pour un seul groupe, celui des vieillards de plus de 90 ans, la perdrait probablement et verrait s'aggraver sa situation pour les âges de 60 à 90 ans, si une partie de ses vieillards, après une vie de labeur, ne se retirait à la campagne.

La première enfance n'est pas moins exposée. Nous savons que déjà, avant la naissance, il meurt plus d'enfants dans le sein de leur mère à Paris que dans le reste de la France (4). Après

(1) Un calcul fait sur les décès de l'année 1878 (à l'aide du recensement de 1876, d'où il résulte, avec une population un peu trop faible à cause des omissions, une mortalité un peu trop forte) fournit la répartition suivante, qui témoigne aussi de l'insuffisance du bien-être :

Rive droite.	}	Paris ancien (centre)	20.7	p. 1.000.
		Zone annexée en 1860 (périphérie).....	27.5	id.
		Ensemble.....	23.2	id.
Rive gauche.	}	Paris ancien (centre).....	22.7	id.
		Zone annexée en 1860 (périphérie)...	32.7	id.
		Ensemble.....	26.5	id.
Paris		24.0	id.	
Moyenne de 1872-1877		23.5	id.	

(2) Cependant le II^e arrondissement a une forte densité et une faible mortalité, parce que le bien-être y contrebalance l'effet de l'agglomération

(3) C'est ainsi que la fièvre typhoïde, dans le XX^e arrondissement, n'a causé que 9,6 décès en 1882 sur 10,000 habitants et en a causé 22,1 dans le XIX^e.

(4) Nous savons d'ailleurs (voir livre II, chapitre ix) que l'illégitimité influe beaucoup sur la proportion des mort-nés et qu'il y a beaucoup de naissances illégitimes à Paris. En 1886, la mortinatalité, à Paris, a été de 7,3 p. 100 (taux supérieur à la

la naissance, le tiers environ des enfants est envoyé en nourrice ; ceux qui y meurent ne figurent pas sur les listes mortuaires de Paris et pourtant ce sont, en réalité, des pertes que subit la population parisienne (1). Malgré cette lacune, Paris ayant compté en 1886, 59,221 naissances d'enfants dont les deux tiers sont restés dans Paris, et 10,000 décès d'enfants de 0 à 1 an, on peut dire approximativement que les décès ont enlevé 22 p. 100 de la jeune génération dans la première année, tandis que la mortalité du même âge, pour la France entière, était probablement inférieure à 17 p. 100 (2).

Les figures ci-jointes (fig. nos 134 et 135), qui expriment la natalité et la mortalité des vingt arrondissements de Paris durant la période 1873-78 (3), permettent de juger de l'excédent. Cet excédent est très faible dans les VI^e, VIII^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XVII^e, et XVIII^e arrondissements ; il y en a même (V^e, VII^e, XVI^e, XX^e) qui présentent un déficit. Au contraire, le I^{er}, le II^e et le III^e, malgré leur faible natalité, le X^e et même le XV^e et le XIX^e, malgré leur forte mortalité, apportent un contingent notable à l'accroissement. La population aisée et la population pauvre ont donc chacune leur part dans le progrès, l'une en fournissant peu de naissances, mais en laissant, grâce au bien-être, peu de prise à la

moyenne décennale précédente) ; celle de la mortinatalité légitime a été de 6,6 et celle de la mortinatalité illégitime de 7,9.

(1) En général, sur 100 enfants nés à Paris, 27 environ sont envoyés en nourrice ; la proportion est plus considérable pour les arrondissements commerçants du centre où elle s'élève presque à la moitié des naissances ; elle l'est beaucoup moins dans les quartiers populeux où les mères nourrissent leurs enfants au sein ou au biberon. En 1886, il y a eu 59,221 enfants nés de personnes domiciliées à Paris ; 17,481 enfants mis en nourrice ont été déclarés à la mairie (tous les enfants ne sont pas déclarés) ; sur le total de ces nourrissons, 4,429 décès ont été signifiés à Paris par les maires des communes ; toutes les mairies n'envoient pas cette déclaration de décès, car la mortalité des enfants en nourrice est certainement supérieure à 10 p. 100. Au milieu du xviii^e siècle, Deparcieux disait qu'à Paris les gens riches prenaient des nourrices dans Paris ou dans les environs et voyaient souvent leurs enfants, mais que le « bas peuple, qui n'a pas le moyen de payer cher », prenait des nourrices au loin et que les enfants étaient mal soignés ; « en général, il en meurt un peu plus de la moitié entre les mains des nourrices » (*Essai...*, p. 70).

(2) Dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris* (1884) M. Bertillon calcule comme nous le faisons ici (voir au sujet de cette proportion, dans le chap. xv, les décès par âge). Cette grande mortalité de l'enfance faisait dire à Deparcieux, au xviii^e siècle, que Paris était « vraisemblablement de toute la France l'endroit où la vie moyenne est la plus courte ».

(3) Les rapports qui ont servi à établir cette figure ont été calculés par le docteur Bertillon ; les naissances ont été rapportées (par estimation et d'après le relevé de

mort ; l'autre par une natalité assez considérable pour conserver un excédent malgré le taux élevé de sa mortalité.

Quelques autres grandes villes de France. — Plusieurs villes publient aujourd'hui le mouvement de leur état civil. Dans le tableau qui se trouve à la page suivante, nous donnons, d'après la Statistique municipale de la ville de Paris le résultat de ce mouvement pour l'année 1885, en y comprenant Paris, afin de faciliter la comparaison. Toutefois il faut remarquer que la comparaison des villes avec les départements n'est pas rigoureusement exacte. Les villes et surtout les grandes villes envoyant une partie de leurs enfants en nourrice à la campagne, dissimulent une partie de leur mortalité et surtout de leur mortalité infantine : ce qui n'a pas lieu ou ce qui n'a lieu que dans une bien moindre proportion pour l'ensemble d'un département.

l'année 1880) au domicile de la mère. Nous donnons, comme terme de comparaison, les mêmes résultats calculés pour la fin de la période de l'Empire (1866-1869), par M. Loua :

ARRONDISSEMENTS.	PAR 1,000 HABITANTS.			
	PÉRIODE 1866-1869.		PÉRIODE 1876-1885.	
	Naissances	Décès.	Naissances.	Décès.
I ^{er}	20.2	17.9	21.1	18.9
II ^e	22.4	16.7	22.6	18.5
III ^e	24.0	19.7	25.5	21.3
IV ^e	33.5	22.9	26.4	23.1
V ^e	26.5	25.4	26.1	25.3
VI ^e	30.5	19.6	25.1	20.5
VII ^e	20.2	26.3	19.9	22.8
VIII ^e	22	16.2	16.4	14.3
IX ^e	19.3	15.6	20.2	16.3
X ^e	44	24.7	30	22.4
XI ^e	33.1	29.8	30.3	26.6
XII ^e	38.6	31.1	29.3	26.8
XIII ^e	31.1	36.5	30.8	32.6
XIV ^e	54.4	37.3	38.8	32.2
XV ^e	35.6	31.3	29	28.1
XVI ^e	23.8	22.8	16.7	16.7
XVII ^e	28.7	25.6	25.5	22.9
XVIII ^e	30.6	25.8	29.2	26
XIX ^e	35.6	32.4	30.9	29
XX ^e	32.3	32.3	31.3	30.5
	30.5	25.4	27.3 (*)	24.8 (*)

(*) Y compris les naissances et décès des individus domiciliés hors Paris. Ces moyennes diffèrent un peu de celles du tableau de la page 395, parce qu'elles ont été calculées sur la population moyenne de trois recensements et les autres sur deux seulement.

MOUVEMENT DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS DANS QUELQUES VILLES DE FRANCE

(Année 1885).

VILLES.	POPULATION recensée ou calculée (exprimée par milliers d'habitants).	NOMBRE DE		DÉCÈS de 0 à 1 an.	NOMBRE PAR 1.000 HAB. de (1)		COMPARAISON avec les départements correspondants.	PÉRIODE 1877-1886 Nombre par 1,000 hab. de	
		naissances.	décès.		naissances.	décès.		naissances.	décès.
Amiens.	74	2.066	1.993	367	+ 27.9	+ 26.9	Somme.....	23.1	23.4
Bar-le-Duc.....	45.5	373	454	72	+ 24	+ 29.2	Meuse.....	21.0	21.3
Dijon.	55	1.396	2.249	"	+ 25.3	+ 40.0	Côte-d'Or.....	19.2	20
Douai.	29	706	598	109	- 24.3	- 20	Nord.....	31.6	22.2
Dunkerque.....	36.5	1.379	1.423	360	+ 34.4	+ 37.2	"	"	"
Lille.	178	"	4.885	1.433	"	+ 27.4	"	"	"
Le Havre.....	105.5	3.537	3.258	778	+ 33.5	+ 30.8	Seine-Inférieure.....	29.4	27.2
Liuoges.....	63.5	1.714	1.537	222	- 27.6	+ 24.2	Haute-Vienne.....	29.2	20.2
Lyon.....	376.5	8.517	8.756	"	- 22.5	- 23.2	Rhône.....	22.5	23.3
Marseille.	360	10.924	12.145	2.110	+ 30.5	+ 33.7	Bouches-du-Rhône.....	27.0	29.3
Nancy.....	76	1.951	1.976	442	+ 25.6	+ 26	Meurthe-et-Moselle.....	23.8	22.3
Nantes.....	124	2.753	3.226	575	- 22.4	+ 26.1	Loire-Inférieure.....	25.1	20.1
Nice.....	66	2.669	2.436	497	+ 40.4	+ 36.9	Alpes-Maritimes.....	30.4	29.2
Paris.....	2.239.5	61.400	54.646	8.897	+ 27.5	+ 24.3	Seine-et-Oise.....	22.2	24.2
Pau.....	29.5	646	724	102	- 21.9	+ 24.6	Basses-Pyrénées.....	25.4	20.8
Reims.....	93.5	2.977	2.863	782	+ 32.1	+ 30.5	Marne.....	24.3	23.1
Saint-Étienne.....	123.5	2.933	2.489	340	- 23.7	- 20.1	Loire.....	28.0	21.9
Toulouse.....	140	3.955	3.663	458	+ 21.8	+ 26	Haute-Garonne.....	20.2	20.5
Troyes.....	46	1.256	1.337	333	+ 27	+ 28.9	Aube.....	19.3	22.4

(1) Les signes + et - indiquent les villes pour lesquelles la natalité ou la mortalité est supérieure ou inférieure à celle du département.

Dans la plupart de ces villes, les naissances sont plus nombreuses que dans le département correspondant (dans 12 sur 18) : supériorité qui n'est le plus souvent, comme à Paris, qu'une apparence due à l'âge des habitants. Dans toutes, excepté Douai,

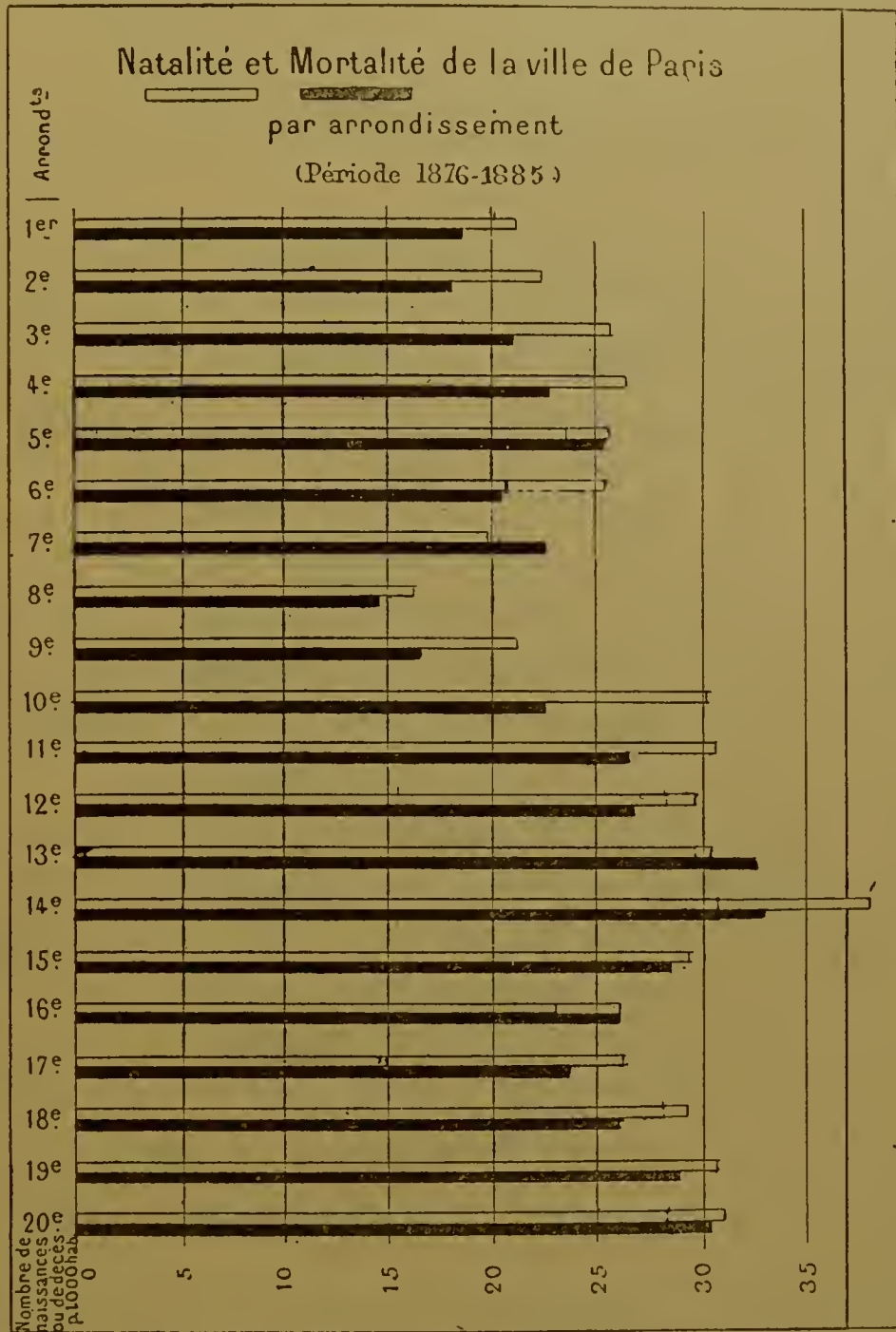


Fig. 134. — Natalité et mortalité de la ville de Paris par arrondissement (période 1876-1885).

les décès sont plus nombreux que dans le département, et ce mal apparent s'aggrave quand on songe à la composition de ces populations, dont la dime mortuaire devrait être moindre, et au nombre d'enfants qu'elles envoient en nourrice à la campagne ; toutefois, il est juste d'ajouter que toutes ont des hôpitaux à la mortalité

desquels la campagne apporte son contingent. Quelques villes, comme Nice, sont peuplées l'hiver de malades qui augmentent la mortalité ; il est inutile de faire de chacune une étude spéciale ; le fait principal à dégager ici est que la natalité apparente et la mortalité réelle sont plus fortes dans les villes que dans les campagnes.

Carte des naissances et décès de la ville de Paris.

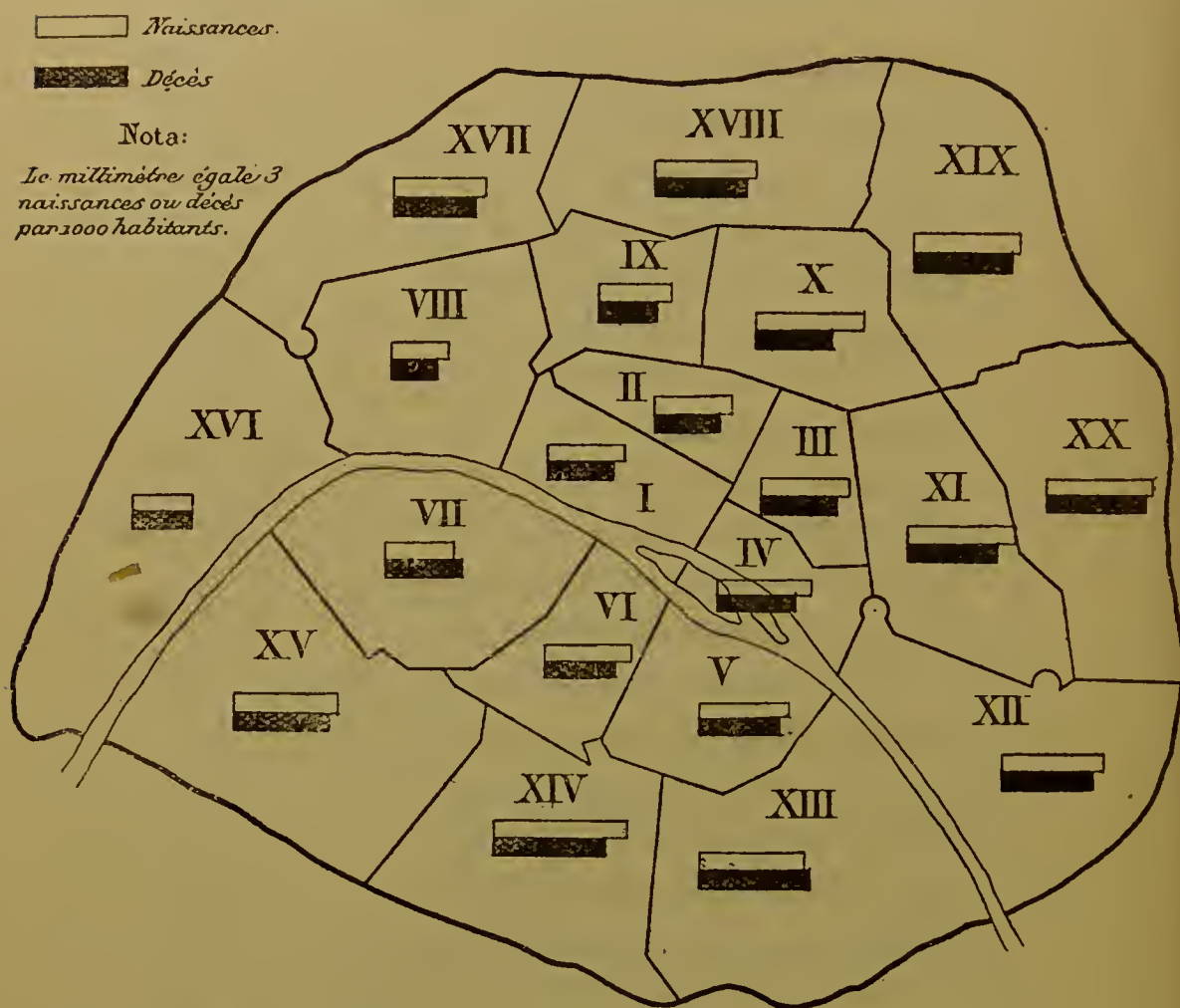


Fig. 135. — Carte des naissances et décès de la ville de Paris (période 1876-1885).

Les maladies. — Nous avons parlé des causes de mort (1). Il y en a qui sévissent surtout dans les villes. Si celles-ci jouissent, dans l'ensemble, d'un bien-être supérieur, l'indigence y est souvent plus horrible que dans les campagnes. Les privations des pauvres et les excès des riches y engendrent des maux

(1) Voir livre II, chapitre XI.

dont les populations rurales souffrent moins. Les entassements rendent plus dangereuses certaines épidémies (1) qui moissonnent dru dans une population pressée, logée à l'étroit, plongée dans une atmosphère impure ; le mauvais air et le défaut d'exercice rendent l'anémie fréquente, chez les femmes surtout. Les surexcitations de tout genre développent les affections cérébrales et multiplient les cas de folie et de suicide (2). La syphilis, propagée par la prostitution, a dans les villes ses foyers d'infection les plus redoutables.

Paris n'est pas la cité européenne la plus mal traitée (3). Cependant on y a constaté, depuis vingt ans, un triste progrès de la fièvre typhoïde, qui sévit surtout au commencement de l'automne, de la diphtérie, qui attaque principalement les enfants durant la saison froide, de la coqueluche, de la variole et de la

(1) Cependant les fièvres paludéennes attaquent plus les campagnes que les villes. La campagne de Rome en offre un exemple.

(2) D'autres infirmités, il est vrai, comme le crétinisme, sont rares dans les grandes villes, surtout aujourd'hui, et sont encore fréquentes chez certaines populations rurales.

(3) NOMBRE DE DÉCÈS ANNUELS PAR 10,000 HABITANTS CLASSÉS D'APRÈS LA CAUSE DE MORT (période 1881-1887).

(*Notizia sulle condizionale edilizie e demografiche della città di Roma e di alcune altre grande città italiane ed estere nel 1888*).

VILLES.	Variole.	Rougeole.	Scarlatine.	Diphtérie et croup.	Coqueluche.	Fièvre typhoïde.	Tuberculose et phthisie.
Paris.....	2	5	1	9	2	8	48
Londres.....	2	6	4	2	7	2	21
Edimbourg.....	0	3	4	4	6	2	24
Bruxelles.....	3	2	1	5	3	3	35
Hambourg.....	0.1	3	4	10	4	4	33
Berlin.....	0.1	4	4	16	3	2	33
Leipzig.....	0.1	3	3	13	3	2	35
Vienne.....	6	4	3	4	2	2	74
Budapest.....	11	4	5	9	2	5	73
Milan.....	4	6	2	8	2	9	40
Florence.....	4	3	2	7	2	9	42
Rome.....	6	8	1	5	1	4	29
Naples.....	2	10	4	5	1	6	27
Palerme.....	0.1	10	1	8	1	14	22

Voir aussi un tableau plus détaillé dans l'*État sanitaire comparé des principales villes d'Europe en 1885*, par M. J. Bertillon et un article de M. W. Farr, Mortalité des enfants dans les principales villes de l'Europe, *Journal of the Statistical Society of London*, mars 1866.

rougeole, qui sévissent surtout au printemps (1); la phtisie y fait plus de victimes que dans la plupart des capitales, Vienne et Budapest exceptées (2). Ces maladies épidémiques, principalement celles qui attaquent le jeune âge, occasionnent d'ordinaire à Paris plus de décès dans les arrondissements de la périphérie, surtout dans ceux de l'est, que dans les arrondissements du centre, qui sont plus riches et qui renferment moins d'enfants.

Une distribution abondante d'eau et un système hygiénique de vidange peuvent, en assainissant les villes, diminuer dans une proportion sensible la mortalité causée par certaines maladies épidémiques (3). Une surveillance attentive exercée par les instituteurs sur leurs élèves (afin de renvoyer sans aucun retard ceux qui seraient atteints de la rougeole et de la diphtérie) peut avoir aussi une influence utile.

Le rôle des grandes villes et leur hygiène. — Le moraliste peut tonner contre les grandes villes; la civilisation ne saurait s'en passer.

Le moraliste a maint sujet légitime de récriminer. Ce qui vaut mieux, il a une œuvre utile à préparer. Il est certain que les grandes agglomérations ne sont saines ni pour le corps ni pour les mœurs. Leur état démographique est loin d'être satisfaisant, puisqu'elles fournissent, en réalité (c'est-à-dire propor-

(1) Moyenne des décès annuels causés sur 1,000 habitants par les maladies ci-après :

MALADIES.	MOYENNE DE	
	1865-1869	1879-1883
Fièvre typhoïde	5.4	9.2 (*)
Variole	3.2	4.6 (*)
Rougeole	3.2	4.5
Coqueluche	1.0	3.9
Diphtérie	4.3	9.2

(*) Les décès causés par ces deux maladies ont été beaucoup plus considérables pendant le siège de Paris qu'en 1879-1883 (voir l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*, année 1883).

(2) Voir au chapitre xn le tableau des maladies et des décès dans les hôpitaux de Paris.

A Bruxelles, la phtisie pulmonaire, qui sévit surtout de janvier à mai, sur les personnes âgées de 25 à 30 ans, et particulièrement sur les veufs, cause de 20 à 40 p. 100 des décès. Paris est beaucoup moins malmené par la diphtérie que Berlin, Varsovie ou Madrid; mais il l'est plus que Bruxelles et Genève.

(3) Les relevés statistiques indiquent que la fièvre typhoïde occasionnait en moyenne 700 à 800 décès de 1851 à 1873 à Vienne (Autriche), et que, depuis qu'on a amené les « hautes sources » dans la ville, elle est tombée à 95 (en 1884); qu'à Francfort-sur-le-Main, pour une cause analogue, elle a diminué de 85 décès par 100,000 habitants (moyenne de 1851-1860) à 15 (moyenne de 1880-1885).

tionnellement aux groupes d'âges qu'elles renferment) moins de mariages, moins de naissances, plus de décès que la population rurale des mêmes pays et plus de naissances hors mariage : parmi les immigrants qu'elles attirent, beaucoup de jeunes gens et surtout de jeunes filles, jetées hors de la famille dans l'inconnu, sans ressource contre la misère et sans tutelle morale, tombent dans la débauche. La prostitution, enregistrée ou irrégulière, est une des plaies des cités, et il faut ajouter — que ce fait soit à la décharge des villes ou que ce soit un grief contre l'immigration — qu'elle se recrute beaucoup moins dans la population native que dans la colonie étrangère à la ville. Les ouvriers, lorsqu'ils quittent la campagne, se laissent séduire par la perspective d'un salaire supérieur; ils ne voient pas le chômage, le prix élevé des loyers et des vivres, les tentations de dépense; beaucoup ont changé de condition sans avoir amélioré leur sort.

Dans les grandes agglomérations, les passions fermentent davantage. Les masses ouvrières s'exaltent et fournissent une matière facilement inflammable qui tente l'éloquence et l'ambition des tribuns. L'état politique est moins stable. S'il y a eu autrefois des troubles révolutionnaires dans les campagnes, il y en a eu davantage dans les villes : témoin les communes de Flandre. Aujourd'hui les orages de ce genre se forment et éclatent presque toujours dans les capitales. La France, où la concentration des pouvoirs publics et de la vie nationale est plus prononcée que dans la plupart des autres États, a été, depuis 1789, à la merci de Paris qui défait et fait les gouvernements.

Les griefs des moralistes et les craintes des politiques reposent sur un fonds de vérité que nous sommes loin de méconnaître; mais, procédant d'une vue incomplète des choses, ils conduisent à un jugement étroit. Une cité telle que Paris n'est pas une verrue monstrueuse surgie accidentellement sur la face de la France et qu'un cénacle de chirurgiens politiques pourrait discuter les moyens d'extirper. C'est un organe essentiel de la nation : on le comparerait plus volontiers au cœur ou au cerveau de la France.

En poursuivant cette comparaison, on pourrait ajouter que les nations qui possèdent, comme certains animaux, plusieurs centres nerveux, ont l'avantage incontestable de dépendre moins d'un organe unique. Elles se vantent aussi d'avoir le bénéfice de l'émulation qui anime plusieurs villes rivales. Ont-elles la même intensité de force productive ?

D'ailleurs, les nations suivent leur destinée autant qu'elles la préparent. Paris existe. Si l'on a commis parfois la faute d'en hâter précipitamment la croissance par des mesures administratives, il serait impolitique d'en souhaiter l'amointrissement : la prospérité de la France est intimement liée à celle de sa capitale.

Presque toutes les grandes villes, en Europe ou dans les autres parties du monde, ont leur raison d'être, d'abord dans leur situation topographique, ensuite dans la politique, l'industrie ou le commerce qui ont mis à profit les avantages de cette situation. Nous connaissons les principales conditions qui en déterminent la naissance et en favorisent le progrès : cours d'eau navigables, surtout à un confluent ou vers le point extrême atteint par la marée, baies et anses propres à l'établissement d'un port, mines de houille qui alimentent la grande industrie, enfin, mais plus rarement, agriculture riche à laquelle la ville sert de marché. Le climat exerce aussi son influence ; il y a moins de grandes villes, l'Italie exceptée, dans les péninsules du sud de l'Europe et dans la péninsule du nord que dans l'Europe centrale et occidentale. Il y en a surtout plus sur le globe dans la zone tempérée que dans la zone torride, qui est beaucoup moins civilisée.

Les causes sociales, qui proviennent de l'industrie, du commerce et de la politique, ont-elles plus d'action que les causes naturelles sur l'accroissement des populations urbaines ? Oui, sans doute ; mais il ne faut pas oublier que la nature a presque toujours désigné d'avance l'emplacement où elles sont fixées.

La situation des grandes villes est donc, comme leur existence, un fait nécessaire ou du moins dépendant d'un certain état de la nature et de la civilisation. Doivent-elles être acceptées comme un mal nécessaire ? Non ; elles sont un bien, mais un bien qui, comme beaucoup de choses humaines, est mélangé de mal. Il faut combattre le mal, profiter du bien, rester dans la mesure du vrai en envisageant l'ensemble de la question et suivre une voie pratique, en essayant de diriger plutôt que de détourner le courant.

Le bien est éclatant. Hors des grandes villes, il n'y a presque pas de grand commerce. Les grandes villes sont les foyers de l'activité intellectuelle ; les arts, les lettres, les sciences ne trouvent nulle part autant de ressources et de stimulants pour le travail, autant d'occasions de produire et de faire apprécier de belles œuvres. Un homme de génie peut naître n'importe où ; mais la culture complète du talent est surtout l'apanage des

cités (1). Si donc le talent artistique, littéraire, scientifique est la fleur de la civilisation et fournit une semence de perfectionnement social, il faut pardonner aux villes certains inconvénients en considération du service qu'elles rendent. Elles sont parfois turbulentes et, dans une démocratie souveraine et centralisée, elles risquent d'entraîner la politique vers une direction à l'extrémité de laquelle on aperçoit des abîmes. Mais, pour bien voir le rôle des grandes villes, il ne faut pas envisager seulement Paris et, dans Paris, les écarts de la démagogie ; il faut comprendre le grand mouvement d'idées sociales qui y sont agitées et qui est loin d'être stérile ; il contribue, comme les arts et les sciences, au progrès de la civilisation.

Si l'on considère une nation comme un organisme vivant, on peut dire que les campagnes produisent plus d'hommes qu'elles n'en utilisent, que les villes absorbent et consomment une partie de l'excédent et rendent à la nation en échange une valeur considérable en richesse et un complément de civilisation. Plus l'outillage et l'organisation économique sont perfectionnés, plus est considérable la proportion d'habitants que la nation peut consacrer à l'œuvre des grandes villes ; c'est pourquoi cette proportion est plus forte dans les États manufacturiers que dans les États purement agricoles, et tend à s'accroître de nos jours dans la vieille Europe comme dans la jeune Amérique.

Le passé permet de présager l'avenir. Tant que les conditions générales de la vie sociale resteront ce qu'elles sont de notre temps, les villes continueront à s'accroître à mesure que se perfectionneront les voies de communication et les moyens de production agricole et manufacturière. Leur progrès ou leur amoindrissement sera, comme aujourd'hui, un indice du progrès général ou de l'état de souffrance d'une nation.

Comment logeront-elles leur population croissante ? Éléveront-elles davantage leurs maisons en les munissant d'ascenseurs ? S'étendront-elles sur leur banlieue en multipliant les tramways ? Elles emploieront sans doute l'un et l'autre moyen ; mais il est

(1) On oppose à cette affirmation l'exemple d'universités qui, en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, fleurissent dans de petites villes. Il est bon en effet qu'un grand pays ait plusieurs centres d'étude ; mais les études ne représentent qu'une partie du mouvement intellectuel d'une nation et, même en Allemagne, la fortune de Berlin a concentré aujourd'hui dans cette ville la plus forte part de l'activité intellectuelle de l'Empire.

désirable qu'elles gagnent plus en superficie qu'en hauteur, ainsi qu'elles font en général aujourd'hui.

L'hygiène le commande. Plus les agglomérations deviendront nombreuses, plus l'édilité aura le devoir de se montrer vigilante à cet égard. Il faut, non seulement qu'elle assure de larges dégagements pour la circulation, mais qu'elle plante des squares et des avenues d'arbres pour la salubrité, qu'elle amène de l'eau pure en abondance pour l'usage privé et pour le nettoyage des rues, qu'elle enlève les eaux impures et toutes les immondices par un système d'égouts qui débarrasse promptement la ville des miasmes délétères. Ajoutons qu'elle fera bien d'utiliser comme engrais ou comme produits chimiques les déchets de la consommation urbaine ; si le circulus, que des agronomes ont prôné, est un idéal impossible à atteindre, il est rationnel de s'en approcher. Un bon système de voirie atténuera ainsi le danger de mort auquel les citoyens sont exposés ou l'empêchera de s'aggraver en proportion de l'agglomération.

Il y a, d'autre part, des devoirs d'assistance qui s'imposent plus étroitement aux administrations urbaines qu'aux administrations rurales. Nous n'avons pas ici à en tracer le programme, lequel, pour rester libéral, doit être proportionné non aux besoins, indéfinis en nombre et en étendue, de ceux qu'il pourrait être intéressant de soulager, mais aux ressources que les impôts ordinaires fournissent sans surcharger la production et la jouissance de la richesse et, par suite, sans appauvrir les sources de la prospérité et amoindrir la raison d'être même de la ville.

Nous nous contentons en terminant ce chapitre de donner à ce sujet deux conseils de prudence. Le premier est que les secours soient réservés, autant que possible, à la véritable population urbaine ; prodigués sans examen de domicile, ils deviennent trop onéreux pour les finances municipales et ils attirent inutilement dans la ville des campagnards qui grossissent la masse dangereuse des misérables. Le second est que l'édilité n'entreprenne que peu à peu ses travaux d'assainissement, non seulement afin de ne pas grever son budget, mais dans la crainte d'attirer une population surabondante d'ouvriers. Dans la croissance des villes, comme dans la plupart des questions sociales, il ne faut rien forcer ; le croît spontané est une conséquence de la richesse et un signe de la santé du corps social ; l'exagération factice est un déplacement des forces vitales qui peut devenir préjudiciable à l'équilibre économique d'une nation.

CHAPITRE XVIII.

LA RELATION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT ET DU MOUVEMENT DE LA POPULATION

Sommaire. — La variabilité des phénomènes démographiques — Le taux comparé des naissances, des mariages et des décès, en France et en Europe, dans le temps présent — La suite des trois grands faits démographiques en France — Les rapports des naissances, des mariages et des décès par département — Les phénomènes secondaires : (mort-nés, illégitimité, divorce, suicide) — Tableau théorique de la composition d'une population par âge, sexe et état civil — Le groupement des populations sur le sol.

La variabilité des phénomènes démographiques. — Dans toutes les sociétés, les nombres relatifs à la vie et à la mort que relève la statistique varient d'une année à l'autre. Les rapports que la démographie calcule subissent ainsi sans cesse des modifications, dont les unes sont des accidents temporaires et les autres correspondent à un changement constitutionnel dans l'état physique ou moral de la population. Nulle part on ne trouve un ensemble de points constamment fixes, qui permette de poser des règles immuables. Toutefois, nous savons que ces variations ne se produisent pas au hasard, et que souvent même elles sont une confirmation de la loi, comme les perturbations des planètes confirment la loi de la gravitation.

Cependant les sceptiques s'autorisent de cette mobilité pour nier qu'il y ait des lois de la population et, partant, une science de la démographie.

Sans doute, l'humanité est, comme dirait certaine école allemande, dans un « devenir perpétuel ». Mais, si elle se meut, c'est dans un cercle limité et, si ce cercle lui-même se déplace, c'est peu à peu et sans sortir d'une certaine sphère. Les faits qui sont consignés dans le second livre de cet ouvrage, et que nous résumons dans le présent chapitre, attestent cette régularité relative ; qu'ils se rapportent à la même population consi-

dérée dans la suite des temps, ou à des populations différentes dans le même temps, ils marquent leurs variations extrêmes par les limites mêmes du déplacement. En voilà assez pour reconnaître qu'il existe des lois et à proclamer qu'il y a matière à une science.

Il est vrai que c'est une science morale et que les lois du monde moral, dans lequel la volonté de l'homme intervient comme un facteur et parfois comme un perturbateur, ne sauraient jamais avoir la rigidité des lois de la matière.

Le taux comparé des naissances, des mariages et des décès en France et en Europe dans le temps présent. — Le tableau suivant, dont les éléments sont empruntés aux chapitres précédents, met en parallèle la moyenne et les extrêmes de la natalité, de la nuptialité et de la mortalité en France et en Europe.

D'un État à l'autre, la natalité moyenne varie aujourd'hui du simple (France), au double (Russie). En France, elle a, au XIX^e siècle, varié presque du simple au triple d'un département à l'autre ; elle a diminué d'un quart pour l'ensemble de la population, d'après les moyennes décennales. La France est aujourd'hui au bas de l'échelle de la natalité européenne.

La nuptialité comparée présente des différences plus accentuées. Le pays qui est au premier rang (Serbie) compte en effet deux mariages et demi contre un mariage dans celui qui est au dernier (Irlande). La France est un peu au-dessous de la moyenne générale de l'Europe.

Les différences qu'y présente la statistique française, depuis le commencement du siècle, ne paraissent très fortes ni d'un département à l'autre dans le même temps ni dans la moyenne générale pour la suite des périodes (8 et 7,4).

La nuptialité varie en réalité plus qu'elle ne paraît de prime abord ; car, un mariage implique deux époux. Ainsi, 26 habitants environ sur 1,000 sont entrés en ménage en 1813 et 12 seulement en 1870 : différence, 14 entre l'année du maximum et celle du minimum, tandis que cette différence n'est que de 11 pour la natalité (années 1814 et 1871) et de 13 1/2 pour la mortalité. Des trois grands phénomènes démographiques, le mariage est donc le plus variable : c'est qu'il dépend plus que les autres du libre arbitre.

La mortalité française est au nombre des plus faibles de l'Europe : ce qui est dû en partie à la qualité de la population et en plus grande partie à la faiblesse de la natalité. Entre le pays le

plus indemne (Norvège) et le plus frappé (Croatie) la différence est plus que du simple au double.

Entre les départements français la différence est aussi du simple au double ; entre les périodes décennales de la mortalité française elle n'est que du quart.

TABLEAU COMPARATIF DU MOUVEMENT DE LA POPULATION
(Rapports par 1,000 habitants).

ÉTATS.	MAXIMUM.	MOYENNE.	MINIMUM.
Naissances.			
France	par année.....	1814..... 33.4	1871..... 22.6
	par période.....	1801-1810.. 32.3	1881-1888 (1)... 24
	par département..	Pyrén.-Or ^{les} 44 (1801-1810)	(1873-1885) Lot..... 16.3 (1877-1881) (2)
Europe (période 1865-1883)..	Russie..... 48	38.5	France. 25.4
Mariages.			
France	par année.....	1813..... 12.9	1870..... 6
	par période.....	1831-1850.. 8	1881-1888 (1)... 7.4
	par département..	Vendée.... 10.5 (1801-1810)	(1873-1885) Côtes-du-Nord.. 4 (1831-1840) (2)
Europe (période 1865-1883)..	Serbie..... 12	8.4	Irlande..... 4.8
Décès.			
France	par année... ..	1871..... 34.8	1845... .. 21.2
	par période.....	1801-1810.. 28.2	1881-1888 (1)... 2.32
	par département..	Pyrén.-Or ^{les} 38 (1801-1810)	(1873-1885) Creuse 6.41 (1877-1881) (2)
Europe (période 1865-1883)..	Croatie 38.7	28	Norvège..... 17.2

Des chiffres de ce tableau il résulte que, pour les trois grands phénomènes de la démographie, les extrêmes, lesquels sont d'ailleurs relativement rares, ne s'écartent de la moyenne que d'une quantité limitée, et une étude plus détaillée montre que ces phénomènes se produisent partout dans un certain ordre et avec une certaine régularité. Il faut chercher les causes de cette régularité, d'une part, dans la condition physiologique de l'homme et, d'autre part, dans l'état social et moral des peuples. La première ne change pas. La seconde ne se modifie que lentement et, quelles que soient les révolutions politiques d'un État, continue pendant une longue suite d'années à exercer à peu près la même influence. Entre la natalité de la France qui est de 25 et la mortalité qui est de 22,3 la différence, c'est-

(1) En 1889, la moyenne générale de la France a été 23 pour les naissances, 7,1 pour les mariages, 20,9 pour les décès.

(2) En 1889, le minimum a été pour les naissances 14,3 dans le Lot-et-Garonne, pour les mariages 6,0 dans les Hautes-Pyrénées et pour les décès 15,5 dans l'Indre.

à-dire l'excédent ou croît naturel de la population (sans tenir compte de l'émigration et de l'immigration dont il sera traité dans le livre IV), est aujourd'hui de 2,7, autrement dit de 27 par 10,000 habitants. La statistique indique une différence de 4,1 (1) au commencement du siècle; mais le rapport calculé pour cette époque se trouve probablement un peu exagéré par suite des omissions qui ont eu lieu dans l'enregistrement des décès et dans les recensements de la population.

L'excédent moyen en Europe (Russie comprise) est de 9,5, soit presque 1 p. 100, résultat d'une natalité très supérieure à celle de la France et, partant, d'un plus grand nombre d'enfants par mariage (4,5 au lieu de 2,9, y compris les enfants illégitimes).

La suite des trois grands faits démographiques en France. — De 1825 à 1875, la nuptialité s'est à peu près soutenue en France; elle était plus faible au commencement du siècle que dans la seconde moitié, mais elle s'est affaiblie de nouveau depuis 1875; cependant on ne peut pas dire que, de ce côté, l'état démographique de la France soit profondément modifié.

Au contraire, il l'est manifestement pour la natalité et la mortalité qui ont diminué l'une et l'autre et dont les courbes suivent à peu près la même inclinaison. Il y a pourtant une différence entre elles; la natalité, dont la diminution a été rapide dans la première moitié du siècle, a baissé encore sensiblement dans la seconde; la mortalité, qui s'est trouvée réduite non moins rapidement jusqu'en 1850, a peu diminué depuis cette date. Le rapprochement des deux courbes indique que l'excédent des naissances sur les décès s'est un peu réduit (voir la figure n° 136 qui reproduit en petit les courbes de natalité, de nuptialité et de mortalité des chapitres I, XI et XIII) (2). Si la courbe de la mortalité est la plus accidentée que les deux autres, c'est que, des trois grands phénomènes démographiques, les décès sont celui sur lequel les fléaux exercent l'influence la plus immédiate.

Les rapports des naissances, des mariages et des décès par département. — Les départements français, différant par leur natalité et leur mortalité, ne sauraient avoir tous le même excédent.

(1) Livre II, chap. I.

(2) Cette figure est extraite du tome premier de notre ouvrage *La France et ses Colonies*.

Cet excédent peut être fort malgré la mortalité, là où il y a un très grand nombre de naissances, comme en Bretagne et en Flandre, et peut même se produire avec une natalité moyenne, si la mortalité est très faible, comme dans la plupart des départements du centre.

D'autre part, la mortalité peut dépasser la natalité et laisser un vide, ainsi qu'on le constate dans des départements du bassin

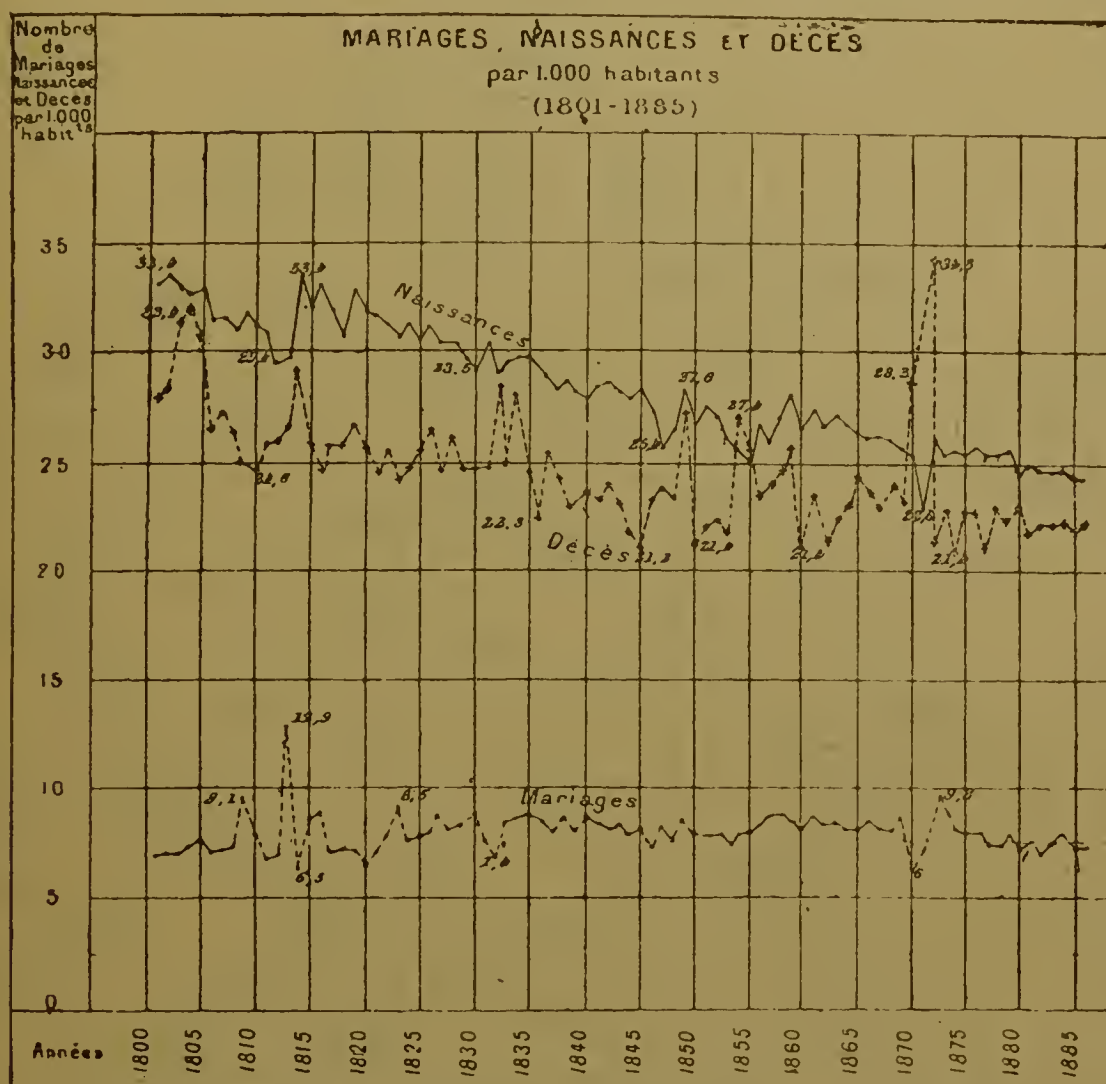


Fig. 136. — Nuptialité, natalité et mortalité comparées en France (1801-1886).

du Rhône où l'apport de la natalité est pourtant considérable et dans ceux de la vallée de la Garonne et de la Normandie où il est faible.

Les deux cartes ci-jointes permettent de comparer les départements sous ce double rapport (voir fig. nos 137 et 138) (1). Nous

(1) Ces deux cartes sont dressées d'après les moyennes quinquennales de la période 1877-1881 qui, ayant 25 pour taux de natalité, exprime mieux l'état moyen de la population française que la période 1877-1886 durant laquelle il y a un nouvel affaiblissement de natalité.

reviendrons sur les conséquences dans le chapitre consacré à la fécondité.

Les phénomènes secondaires (mort-nés, illégitimité, divorce, suicide). — Les phénomènes secondaires de la démo-

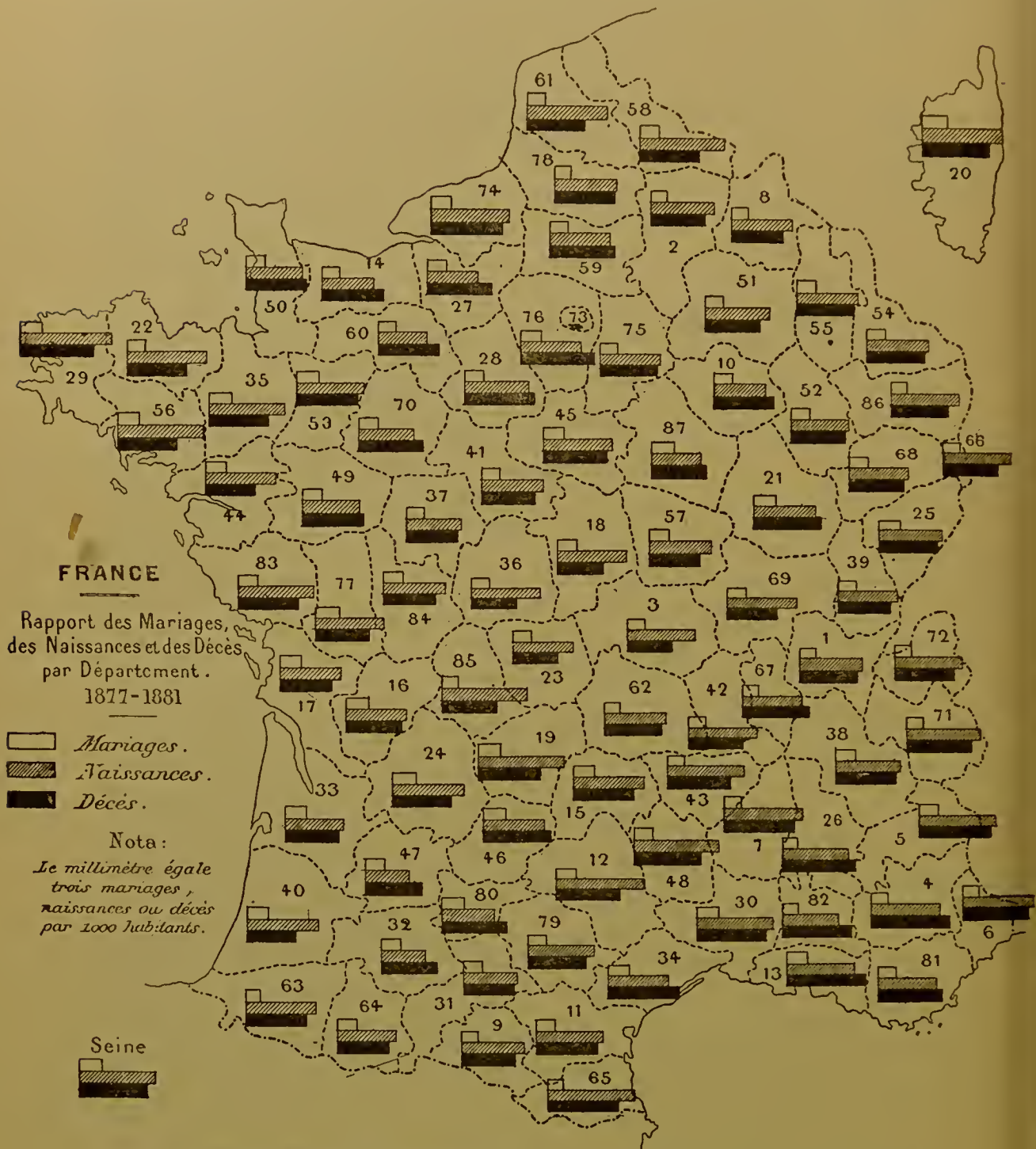


Fig. 137. — Rapport des mariages, des naissances et des décès en France par département (période 1877-1881).

graphie ne modifie que dans une faible proportion les rapports résultant de la natalité, de la nuptialité et de la mortalité.

Les mort-nés, dont la statistique est imparfaite dans la plupart des États, n'ajoutent pas plus de 5 p. 100 au total des conceptions

FRANCE

Excédent des Naissances sur les Décès
et Accroissement de la Population.
(1877-1881)

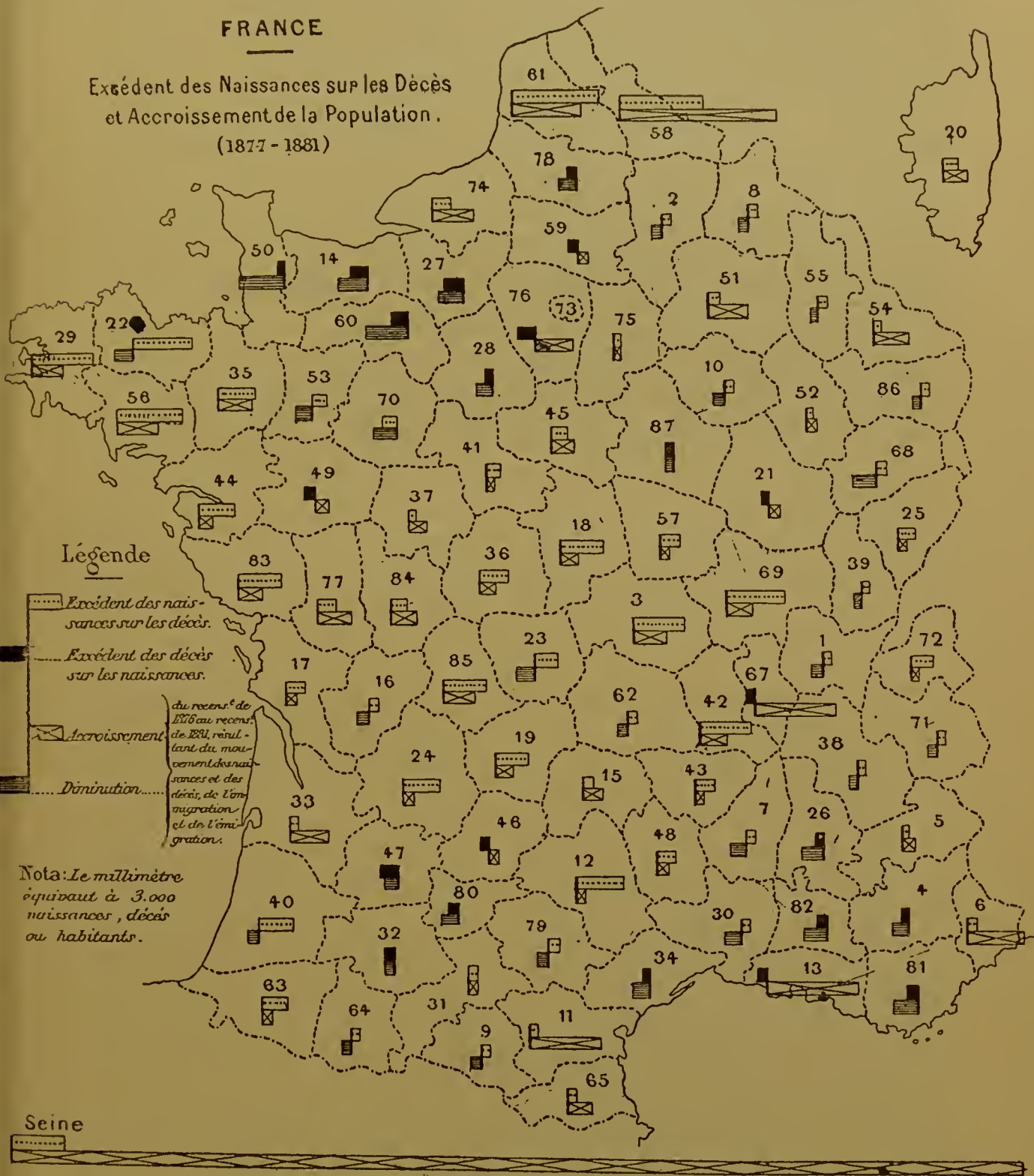


Fig. 138. — Excédent des naissances sur les décès et taux d'accroissement de la population par département (1877-1881).

connues ; il est probable qu'en France leur taux véritable ne dépasse pas même 4 p. 100.

Les naissances illégitimes occupent une plus large place. Elles

comptent en France à raison de 7,5 p. 100 environ (moyenne de 1871-1888 qui a même dépassé 8 p. 100 depuis 1884) dans le total des naissances vivantes. Leur nombre y a peu varié depuis un demi-siècle, quoiqu'il ait une certaine tendance à augmenter depuis une dizaine d'années. La France représente à peu près la moyenne européenne, avec une illégitimité supérieure à celle de l'Europe orientale et méridionale et inférieure à celle de la race germanique.

La séparation et le divorce rompent environ 1 union sur 100 (8 par 1,000 mariages célébrés en France dans la période décennale qui a précédé le divorce ; 12 de 1880 à 1887, période dans laquelle le divorce s'est ajouté à la séparation). Si l'on excepte l'Amérique et quatre ou cinq États européens, à la tête desquels se place la Suisse, on peut dire que jusqu'ici ces ruptures n'altèrent pas sensiblement l'état démographique de l'Europe, quoique le nombre des divorces ait augmenté dans les dernières années en même temps que diminuait celui des mariages.

Il en est de même des suicides qui, malgré le regrettable accroissement que la statistique signale, ne figurent encore que pour une petite fraction dans la mortalité, puisqu'en France on n'enregistre guère que 1 suicide par 150 décès.

Tableau théorique de la composition d'une population par âge, sexe et état civil. — La natalité et la mortalité (auxquelles il faut joindre les migrations) (1) sont les causes qui déterminent la distribution de la population par âge.

Entre la dîme mortuaire et la table de survie d'une population, il existe des rapports intimes qui sont d'une précision mathématique. Dans le tableau ci-joint et dans la figure qui l'accompagne (voir fig. n° 139), nous avons essayé de condenser, sur une image aussi simple que possible, les principaux faits de l'état et du mouvement démographique et de présenter approximativement les proportions qui existent entre les groupes d'une population. Nous avons choisi pour type une population composée de 1,000 personnes (1,000 étant un des deux termes de rapport le plus usité en démographie), presque stationnaire ou du moins ayant une croissance encore plus lente que celle de la France (25 naissances et 23 décès par an).

(1) Voir plus loin, livre IV, chap. VIII.

La courbe de survie a une chute très rapide de 0 à 10 ans; elle descend ensuite d'une pente plus douce jusque par-delà

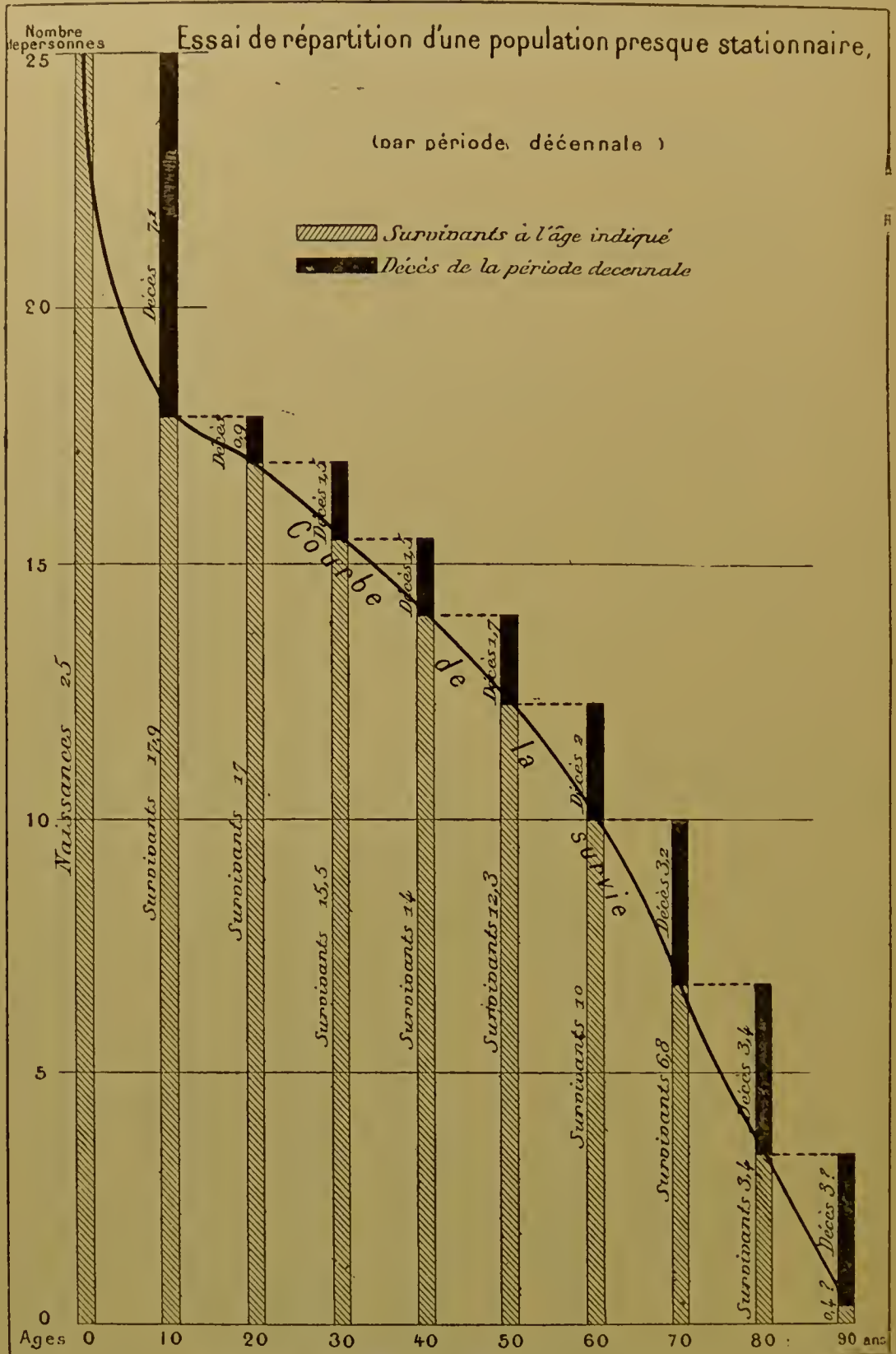


Fig. 139. — Essai de répartition d'une population presque stationnaire par âge, avec ses décès et sa survie.

60 ans ; puis elle tombe de nouveau brusquement au delà de cet âge, moins cependant qu'au début. La mortalité la plus forte (en chiffres absolus) se produit, en effet, aux deux extrémités de la vie.

Sur le tableau, le groupe du célibat représente la moitié de la population. Le sexe féminin y est en minorité, parce que les naissances de garçons l'emportent en nombre sur celles de filles, et parce que les femmes se marient plus jeunes que les hommes ; mais il a la supériorité dans celui du veuvage.

Le sexe masculin, qui forme la majorité du groupe des enfants, est en minorité (57 contre 61) dans celui des vieillards, parce que la vie moyenne des femmes est plus longue que celle des hommes. L'équilibre s'établit ainsi à peu près entre le total de chacun des deux sexes.

Toutes les populations (les populations monogames, bien entendu) présentent une économie analogue, mais avec des proportions diverses. Chez celles qui ont beaucoup de naissances et qui augmentent, la place occupée par le groupe enfantin est plus grande et, partant, celle des deux autres est relativement moindre ; le nombre des décès de l'enfance et, presque toujours aussi, le taux de la dime mortuaire y sont plus élevés ; par suite, la courbe de survie a, de 0 à 10 ans, une chute plus rapide.

Dans le quatrième livre de cet ouvrage, nous traiterons de l'accroissement des peuples par l'excédent de la natalité sur la mortalité et par celui de l'immigration sur l'émigration.

Le second livre étant consacré à la démographie, au sens étroit du mot, nous nous sommes borné à y montrer les faits, tels qu'ils se produisent dans notre siècle et sous nos yeux, et à constater les relations qui dérivent actuellement de l'état et du mouvement de la population en France et à l'étranger.

Le groupement des populations sur le sol. — Les populations ainsi constituées forment sur la Terre des groupes plus ou moins compacts suivant les intérêts économiques ou politiques qui les attirent et les retiennent. En général, dans les contrées où les aliments peuvent être produits en abondance, comme les vallées, les plaines fertiles et les côtes, la population est dense ; elle est plus dense encore dans les lieux propices à l'industrie et au commerce, comme les mines de houille, les grands ports, certains confluent de cours d'eau, parce que la richesse produite en ces lieux permet d'acheter beaucoup d'aliments ; elle l'est davantage

encore dans les capitales où est concentrée l'administration d'un grand État.

La quantité des subsistances produites ou importées est, d'ailleurs, loin de fournir la mesure exacte de la densité, parce que la moyenne des besoins et, par suite, celle de la consommation individuelle diffèrent beaucoup d'une contrée à l'autre à la même époque, comme d'un siècle à l'autre dans la même contrée.

LIVRE III

STATISTIQUE MORALE

CHAPITRE I^{er}.

LE VICE ET LE CRIME.

Sommaire. — La prostitution — Retour sur l'illégitimité — L'ivrognerie — Les causes de la criminalité — L'influence de la législation et de la police sur la connaissance de la criminalité — La constance des crimes — Les délits — L'âge, le sexe et la condition des criminels — L'époque des crimes — La répartition des crimes par département — L'influence de l'instruction sur la criminalité — La récidive — Le tableau d'ensemble.

La prostitution. — La prostitution est peut-être aussi ancienne que la vie sociale. Mais elle n'a pas été également dans tous les temps l'objet de la réprobation générale ; elle n'a pas été partout aussi répandue, partout tolérée ou réglementée. De nos jours même, son caractère et son intensité diffèrent suivant les pays et, dans un même pays, suivant les localités. Nous n'en ferons pas l'histoire en France : nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux (1).

Au milieu du XVIII^e siècle, Restif de La Bretonne estimait à vingt mille environ le nombre des filles vivant de prostitution à Paris. Ce nombre ne semble pas exagéré, quand on lit dans Parent-Duchatelet que des personnes autorisées le portaient alors, en y comprenant les femmes galantes, à trente mille, dont neuf à dix mille raccrochaient les passants dans la rue, et qu'en 1802, le ministre de la police, Fouché, l'évaluait à trente mille. Il n'est pas invraisemblable que ce nombre ait augmenté pendant la période révolutionnaire, en l'absence de toute réglementation (2).

(1) Restif de La Bretonne, la *Pornographie*, 1776, 1 vol. ; Parent-Duchatelet, *De la prostitution dans la ville de Paris*, 3^e édition, 1857, 2 volumes ; Jeannel, *De la prostitution dans les grandes villes au XIX^e siècle*, 1 vol., 1874 ; Desprès, *La Prostitution en France*, 1 vol. 1883

(2) « Pendant les troubles de notre première Révolution, le désordre occasionné

De telles estimations sont d'ailleurs très vagues. Le seul renseignement précis que nous possédions sur cette matière est le nombre inscrit à la préfecture de police, laquelle n'enregistre que la moindre portion du contingent de la prostitution parisienne.

Voici ce nombre à diverses époques (moyenne du nombre des prostituées inscrites pendant l'année sur les registres de la préfecture de police jusqu'en 1869, et nombre des inscrites au 1^{er} janvier pour les années suivantes) :

	Proportion par 10,000 hab.			Proportion par 10,000 hab.	
En 1812	1.293	21		En 1869	3.731 20
1829	2.843	37		1872	4.603 (1) »
1847	4.285	41		1881	3.160 (1) 21
1854	4.232	36		1888	4.591 (1) 16

Les filles soumises, c'est-à-dire qui sont encartées et qui se soumettent à la visite, se divisent en deux catégories : filles de maison et filles isolées. Le nombre des premières diminue (1,126 en 1872 et 772 en 1888) ; celui des secondes a augmenté (3,116 en 1872 et 3,819 en 1888) (2).

A considérer les totaux, il semble qu'il y ait eu à Paris augmentation dans la première moitié du XIX^e siècle, diminution dans la seconde, et qu'il y ait de nouveau augmentation de 1881 à 1888 : le personnel actif de la prostitution réglementée à Paris est évalué aujourd'hui à 3,500. Mais, quelque intérêt que ces chiffres présentent pour une histoire de la police, ils ont peu de valeur pour mesurer l'intensité du mal, car ils n'indiquent nullement le nombre des filles insoumises, c'est-à-dire de celles qui se dérobent à la visite du médecin ; or, celui-ci est considérable et il

dans Paris par les prostituées dépassa, à ce qu'il paraît, tout ce qu'on avait vu de plus hideux sous ce rapport ; mais cela ne dura pas longtemps, car la Convention fut obligée d'intervenir et de signaler au bureau central le mal qui résultait d'un pareil ordre de choses et la nécessité d'y remédier... » Parent-Duchâtelet, I, 521. Une note de police indiquait seulement 18,000 prostituées à Paris.

(1) C'est depuis 1870 le nombre des inscriptions au 1^{er} janvier (y compris les détenues à Saint-Lazare). Mais il y a dans ce personnel de la débauche une mobilité continue ; ainsi, en 1880, le nombre des filles inscrites au 1^{er} janvier était de 3,582. Le nombre de celles qui ont disparu a été de 1,935 ; celui des filles réinscrites, de 1,159 ; celui des inscriptions nouvelles, de 354. La moyenne mensuelle des filles en circulation qui ont rempli leurs obligations sanitaires n'a été que de 2,520 en 1880.

(2) Ce nombre avait lui-même beaucoup diminué ; il était tombé à 1723 en 1882, probablement parce que la Préfecture était moins rigoureuse pour exiger l'inscription.

a vraisemblablement augmenté dans le même temps que diminuait celui des filles soumises (1).

Les écrivains varient considérablement dans l'évaluation du nombre des femmes qui se livrent à la prostitution clandestine. Suivant quelques-uns, il s'élèverait au chiffre fabuleux de 120,000 à Paris et suivant d'autres à 30,000, comprenant, à tort, dans le total, les femmes galantes qui constituent une catégorie distincte et dont la statistique n'a d'ailleurs pas les moyens de faire le relevé. Les évaluations les plus vraisemblables le fixent à une dizaine de mille.

Dans un mémoire dont les données se rapportent à l'année 1878, le D^r Després évaluait, très hypothétiquement d'ailleurs, le nombre des filles inscrites en France à 15,000 environ, dont la moitié formait le personnel des maisons de tolérance (2), et, mais sans preuves statistiques (3), celui des prostituées libres à 41,000 dont 23,000 pour Paris (4); il faisait observer que la prostitution libre a, en général, d'autant plus d'importance, relativement à la prostitution enregistrée, que les villes renferment

(1) En 1882, il y a eu 2,382 arrestations de filles soumises pour contravention, sur lesquelles 196 ont été reconnues atteintes de maladies vénériennes, et 2,162 arrestations de filles insoumises (2,725 d'après M. Richard, *La Prostitution à Paris*), dont plus de la moitié était atteinte de maladies vénériennes. Mais les mêmes filles peuvent être arrêtées plusieurs fois.

Il résulte cependant de l'observation que, presque partout, la proportion des filles de maison qui sont malades (de 59 à 25 p. 100 à Paris période 1872-1888) est plus forte que celle des filles isolées (de 21 à 7 p. 100. Cette proportion intéressant plus la police des mœurs que l'état moral de la population, nous n'y insistons pas.)

(2) Voici la répartition qu'établit M. Després (*La prostitution en France*, 1883) :

	MAISONS DE TOLÉRANCE.		Filles en carte.
	Maisons.	Filles en maison.	
Chefs-lieux de département (y compris Paris.....)	826	3.104	5.801
Paris (*).....	128	1.340	2.648
Sous-préfectures.....	414	2.313	1.228
Autres communes ...	88	442	159

(*) Il est à remarquer que ces deux chiffres sont inférieurs à ceux de la préfecture de police de la Seine. Les renseignements dont s'est servi M. Després avaient été sur sa demande et sur celle du D^r Luuier recueillis par le service de la police générale du ministère de l'intérieur.

(3) Quoique les renseignements émanassent du ministère de l'intérieur. Dans le compte ne figurent pas les femmes entretenues.

(4) M. Lecour, qui a sur ces matières une grande autorité, porte à 40,000 ou 50,000 le nombre des prostituées clandestines à Paris.

plus d'habitants : ce qui paraît vraisemblable. On peut ajouter aussi, avec M. Yves Guyot, que la prostitution tend à se transformer dans les grandes villes et que, surtout à Paris, le nombre des filles libres, inscrites ou non, augmente pendant que diminue le personnel des maisons de tolérance (1).

C'est, en général, dans les villes que les prostituées trouvent à exercer leur métier ; les départements agricoles en ont peu. La statistique n'en a enregistré aucune dans la Lozère et en a trouvé à peine 6 par 10,000 habitants dans 57 départements où le caractère rural est très prédominant. Au contraire, dans la Seine, le Rhône, la Gironde, la Haute-Garonne, la Loire-Inférieure, le Var, à Belfort, dans la Seine-Inférieure et le Gard, elle en a compté de 111 à 114 par 10,000 habitants. Lyon, Caunterets, Bordeaux, Belfort et Paris en auraient de 172 à 112 par 10,000 habitants.

Au second rang, avec plus de 50 prostituées par 10,000 habitants, deux villes de plus de 100,000 habitants, Toulouse et le Havre, 14 villes de garnison, Mourmelon, Perpignan, Nîmes, Grenoble, Limoges, Clermont-Ferrand, Angoulême, Dijon, Bourges, Besançon, Verdun, Lunéville, Orléans, le Mans (2) ; 3 ports, Toulon, Rochefort et Saint-Nazaire ; 1 ville d'eau, Vichy.

La statistique de Caunterets, de Vichy et de plusieurs bains de mer prouve qu'on ne va pas aux eaux seulement pour suivre un traitement médical.

Les grandes agglomérations, la présence des soldats, des marins ou des oisifs suscitent et entretiennent la prostitution. Si les villes de fabrique ne figurent pas en plus grande quantité dans les listes précédentes, c'est que le concubinage y occupe une large place et réduit la part de la prostitution à laquelle il est moralement supérieur, quoiqu'il y ait, dans certaines régions manufacturières, des habitudes de concubinage facile et mobile qui sont presque aussi préjudiciables à la femme.

Outre le mal qu'elle cause par la dépravation des femmes qu'elle

(1) A Paris, il y avait, en 1855, 204 maisons de tolérance renfermant 1,852 filles ; en 1878, 123 maisons et 1,343 filles.

(2) Quand on dresse la figure de la population par âge des villes de garnison, on s'aperçoit qu'elles ont non seulement un excédent considérable de population dans les groupes de 20 à 30 ans du sexe masculin, à cause de la garnison, mais aussi un grand excédent pour les groupes de même âge du sexe féminin.

attire (1), la prostitution, surtout la prostitution clandestine, propage les maladies vénériennes qui, à leur tour, appauvrissent la génération (2) et font parfois sentir leur pernicieuse influence jusque dans le mariage (3). D'après la statistique médicale de l'armée, ce serait non à Paris, mais dans les garnisons du midi et de la vallée du Rhône que les soldats seraient le plus infectés de ce venin.

Quand on compare la prostitution dans le présent et dans le passé, on constate que, si au fond la moralité n'a pas gagné, du moins la débauche ne s'étale plus aussi effrontément. Sous l'ancien régime, les filles, malgré les sévérités intermittentes de la police, infestaient certains quartiers et s'affichaient par l'indécence de leur toilette (4). Les souteneurs, qui sont aujourd'hui un des fléaux de Paris, causaient plus de scandales encore autrefois. Voici ce qu'en dit Peuchet, en 1789 : « Elles ne peuvent se passer d'un protecteur ; ordinairement leur choix tombe sur le

(1) Il est regrettable de trouver des filles mineures inscrites par la police sur les registres de la prostitution. Il en a été inscrit 265 en 1888 à Paris ; à Marseille, en 1882, il y avait 12 filles de 15 ans et 1 de 14 ans inscrites. Dans l'enquête provoquée par M. Th. Roussel, sénateur, il s'est trouvé des mineures inscrites dans les 57 départements qui ont fourni des renseignements ; à Nantes, où cette enquête en avait relevé 29, ce nombre était commenté par la note suivante : « Ce relevé est tout à fait invraisemblable. C'est par centaines qu'on devrait y compter les mineures qui se livrent à la prostitution. » C'est en effet dans la prostitution clandestine que se trouvent les mineures. Le docteur Moreau a constaté, sur 172 femmes qu'il a interrogées, que 133 s'étaient prostituées avant la majorité et, sur ce nombre, 23 avant 16 ans, et que plus des trois quarts avaient eu dès la première année des maladies vénériennes.

(2) Le docteur Le Fort évalue à 44,000 le nombre des personnes atteintes de maladies vénériennes qui sont annuellement soignées dans les hôpitaux généraux de Paris (admissions à l'hôpital ou consultations). Ce nombre a augmenté en 1872 (6,096 admissions dans les trois hôpitaux) à 1882 (8,456 admissions) ; en 1888, il a été de 7,642 admissions et 11,900 consultations. M. Richard, dans un mémoire bien étudié (*La prostitution à Paris*, 1890), déclare croire que le nombre total des personnes atteintes de maladies à Paris dépasse 85,000. Les cas de syphilis n'ont pas beaucoup augmenté dans les hôpitaux depuis 1872 ; mais la blennorrhagie et le chancre ont beaucoup augmenté.

(3) Pour 996 femmes syphilitiques qui sont accouchées dans les hôpitaux de Paris (1880-1883), 458 enfants, soit 46 p. 100 sont morts à la naissance ou peu après. Le docteur Fournier a constaté que, sur 200 mariages d'hommes syphilitiques et de femmes saines, 403 grossesses avaient donné 28 p. 100 d'enfants mort-nés ou morts avant l'âge d'un mois ; que, sur 44 femmes contaminées de syphilis par leur mari et devenues enceintes, 1 seul enfant a survécu.

(4) « Les filles perdues sortent, se promènent ; quelques-unes se font remarquer par l'élégance de leur parure et plus encore par l'indécence avec laquelle elles étalent des appas séducteurs. » *Le Pornographe*, cité par Parent-Duchâtelet, I, 531.

plus scélérat, afin d'inspirer plus de terreur aux autres et d'avoir un soutien envers et contre tous... Presque tous les soldats aux gardes appartiennent à cette classe, beaucoup même ne s'engagent dans ce corps que pour y vivre aux dépens de quelque malheureuse fille (1) ».

Plus récemment, sous la Restauration, les filles, en robe de bal, la poitrine nue, ont encombré le Palais-Royal jusqu'au temps où M. de Belleyme les en a chassées. A la sortie des théâtres, du boulevard, elles envahissaient les bas côtés au nombre quelquefois « de cent et quelques » ; elles stationnaient en groupe avec leurs souteneurs dans certaines rues, et les boutiquiers qui essayaient de les écarter s'exposaient à voir casser leurs vitres (2). Si le spectacle du présent inspire parfois le dégoût et fait désirer la répression, si les enquêtes (3) relèvent que les filles mineures fournissent un contingent considérable à la prostitution déclarée, et si nous avons lieu de penser qu'elles sont en plus grand nombre encore dans la prostitution clandestine, le spectacle du passé ne fournit assurément pas le modèle d'une police meilleure (4).

Si la statistique pouvait quelque jour donner la mesure exacte de la prostitution, on ne connaîtrait pas encore le véritable degré de moralité d'une population dans les rapports sexuels. Il faudrait faire entrer en compte le concubinage qui occupe une large place dans les grandes villes et dans les localités manufacturières et qui, suivant l'état général des mœurs et le caractère particulier de chaque individu, s'applique à des unions tantôt durables et tantôt passagères, enfin calculer le nombre de femmes entretenues qui, placées dans les conditions de fortune les plus diverses, tiennent des célibataires éloignés du mariage ou éloignent des maris de leur ménage.

Le concubinage est principalement le fait des classes infé-

(1) Cité par Parent-Duchatelet, I, 456.

(2) Voir Parent-Duchatelet, I, 524.

(3) Voir l'enquête Roussel ; voir aussi *Le Crime*, p. 120 et *La France criminelle*, p. 400, par M. Joly. Nous pouvons citer comme exemple Bordeaux où, sur 600 filles inscrites, il y avait 98 mineures, dont 44 perdues par leur propre faute, 22 orphelines ou privées de père ou de mère, 32 abandonnées ou perverties par leurs parents.

La police pourrait à Paris, faire respecter davantage la circulation dans les grandes rues dont les trottoirs sont envahis le soir par les filles. Le jour même il y a des excitations à la débauche qu'elle ne devrait pas permettre : on s'est plaint notamment aux abords du lycée Condorcet.

(4) Depuis quelques années, à Paris, les trottoirs semblent être plus audacieusement envahis par les filles publiques qu'ils ne l'étaient il y a une quarantaine d'années.

rieures ; l'entretien, celui des classes aisées. Le premier est préjudiciable surtout à la femme que son amant peut abandonner au moment où, devenue mère, elle aurait le plus besoin de soutien ; le second est préjudiciable surtout à l'homme, quand il le détourne de ses devoirs et quand il le ruine.

Ces deux espèces d'irrégularités, très rares à la campagne, sont fréquentes à la ville. Elles pullulent dans les grandes cités. Aucune à cet égard n'approche de Paris où les plaisirs et les affaires attirent une foule énorme de célibataires, d'étrangers, d'oisifs et où le quart des naissances a lieu hors mariage. Mais il faut renoncer à chercher des chiffres sur une matière aussi délicate, et à comparer, à l'aide de la statistique, le présent et le passé. S'il est vraisemblable que ce mal soit de nature à s'aggraver avec le relâchement des sentiments religieux, avec l'accroissement de la richesse, avec l'augmentation du nombre des habitants, l'affluence du nombre des étrangers, Paris ne doit pas avoir gagné sous ce rapport depuis un siècle.

Retour sur l'illégitimité. — Il y a une relation entre la prostitution et l'illégitimité : l'une et l'autre sont des indices fâcheux. Il ne faut cependant pas les confondre. Mais ce n'est pas la prostitution qui occasionne le plus de naissances illégitimes. Il y a d'ailleurs des enfants nés dans un concubinage qui ressemble jusqu'à un certain point au ménage et il y a des naissances illégitimes qui sont suivies d'une légitimation par mariage. Nous avons traité cette question dans le chapitre VIII. Il est inutile d'y revenir ; il suffit de rappeler que, de ce côté, le mal, qui paraissait à peu près stationnaire depuis une vingtaine d'années, semble s'être aggravé depuis dix ans.

Toutefois, il n'est pas inutile de remarquer que la proportion des naissances illégitimes (défalcation faite des légitimations) indique que, sur 38 millions de Français vivants, il y en a environ deux millions qui n'ont pas reçu l'éducation de la famille, ce qui est grave.

L'ivrognerie. — L'ivrognerie est un vice moins infamant que la prostitution : la prostituée est en quelque sorte hors de la société ; il se rencontre des ivrognes dans toutes les classes sociales. Il y avait beaucoup d'ivrognes autrefois. Y en a-t-il plus aujourd'hui ? C'est une des questions sur lesquelles la statistique nous fournit des indices plutôt que des chiffres probants.

La production du vin, toujours très variable d'une année à l'autre, a été considérablement réduite à partir de 1875 par le phylloxera ; et, quoique depuis 1880, la France importe annuellement 7 à 8 millions d'hectolitres et que les récoltes nationales se relèvent, on est encore loin des 50 à 60 millions d'hectolitres qu'elles fournissaient de 1863 à 1878. La consommation du vin n'est donc pas en progrès : elle était de 119 litres par tête en 1873, de 75 en 1885 et de 107 en 1887.

Il n'y a pas lieu d'insister sur la bière et le cidre, qui sont cependant dans certaines régions de la France des causes d'ivrognerie.

C'est l'alcool qui est considéré comme le principal auteur des maux causés par l'abus des boissons, et c'est de cette substance qu'il convient de s'occuper. La consommation en a considérablement augmenté. La production totale de l'alcool pur en France a varié de 560,000 à 750,000 hectolitres de 1830 à 1840 et de 750,000 à 1,194,000 de 1840 à 1850 ; elle a été de 2,052,000 en 1886, dont les trois quarts ont payé le droit de consommation où sont estimés être restés chez les bouilleurs de cru, et ont par conséquent, été employés en boisson. La qualité a diminué à mesure que les alcools d'industrie se sont substitués à l'eau-de-vie de vin (1), et l'alcool est devenu, suivant l'opinion de la plupart des médecins et des chimistes qui se sont occupés de la question, plus préjudiciable à la santé publique ; en même temps, le prix en gros (sans l'impôt) s'abaissait de moitié (2). La consommation est à la fois plus facile et plus dangereuse. D'après les perceptions de l'administration des finances, on buvait 435,000 hectolitres vers 1835 et un million et demi en 1885, quantité presque quadruple, peut-être même plus que quadruple, parce que la suppression de l'exercice chez les bouilleurs de cru depuis 1875 a, selon toute vraisemblance, laissé à la fraude beaucoup plus de place qu'autrefois. Un million et demi d'hectolitres, environ

(1) D'après la statistique du ministère des finances, sur 1,460,000 hectolitres produits dans la campagne 1887-1888 par les distillateurs de profession et les bouilleurs de cru, il y avait eu seulement 130,892 hectolitres d'alcool de vin et 56,817 hectolitres d'alcool de marcs et de cidres. Le reste (environ 1,372,000 hect.) était le produit de la distillation du maïs et autres grains, des mélasses, des betteraves, etc. Avant 1850, les 9 dixièmes de l'alcool provenaient du vin ou des marcs.

(2) 86 fr. l'hectolitre dans la période 1830-1839 et 49 fr. en 1887.

4 litres par an et par tête (1); or, comme l'eau-de-vie et les liqueurs contiennent en général moins de 50 p. 100 d'alcool pur, c'est à une dizaine de litres qu'il convient d'évaluer la moyenne annuelle par tête.

Le nombre des débits de boissons, vin, cidre, bière, alcool a augmenté rapidement depuis la loi du 17 juillet 1880, qui a permis l'ouverture des cafés et cabarets sans autorisation préalable du préfet. Il s'élevait, Paris non compris, à 354,850 en 1879 et à 395,700 en 1885. Paris possédait en outre 26,600 débits. La proportion, qui pour la France entière était de un débit pour 90 habitants, montait à 1 pour 46 pour le département du Nord et s'abaissait à 1 pour 187 pour celui du Gers.

Une loi du 23 janvier 1873 a fait de l'ivresse une matière de contravention et même, dans le cas d'une seconde récidive durant la même année, un délit. Mais on ne peut tirer de l'application de cette loi aucun indice sur la moralité. En 1874, le nombre des inculpés a été au total de 86,418 (2), dont près de 73,000 pour le tribunal de simple police; les 99 centièmes ont été condamnés et 3,696 ont été traduits devant le tribunal correctionnel. En 1886, il n'y a eu que 49,735 contraventions. Cette diminution atteste non un progrès de la tempérance, mais un relâchement dans la répression qui a été d'année en année moins énergique depuis 1876 (3).

Lorsqu'on jette les yeux sur des cartes de statistique relatives à l'ivrognerie, on voit que les parties de la France les plus gravement atteintes sont la région du nord-ouest : la Bretagne et surtout la région côtière habitée par des marins, la Normandie tout entière et, en tête, avec une triste supériorité, le département de la Seine-Inférieure où la consommation dépasse 10 litres

(1) Cette consommation n'était guère que de 1 litre 10 par tête en 1831. L'impôt sur l'alcool, par suite de l'accroissement de la consommation et de l'élévation du droit, est 11 fois plus fort qu'en 1831. En Norvège, la consommation avait, d'après M. Broch, atteint 8 litres par tête en 1833; elle est tombée à 1 litre 75 en 1884 par suite de mesures restrictives de la vente.

(2) Ce nombre s'est même élevé à 98,482 en 1875, dont 81,486 pour le tribunal de simple police.

(3) De 1875, année du maximum à 1880 (60,000), la décroissance a été constante; de 1880 à 1883 (70,000) il y a eu un peu plus de jugements; le nombre a décliné de nouveau de 1884 à 1886. « Pour que cette loi fût sérieusement exécutée dans les campagnes, écrivait dès 1875 le docteur Lunier, il faudrait que les maires et les adjoints ne fussent pas choisis parmi les débitants de boissons et que ceux-ci ne pussent jamais être élus membres du conseil municipal. »

d'alcool pur par tête, les départements de la Somme, de l'Aisne et presque tout le bassin de la Seine jusqu'à Troyes à l'est. Pour le reste de la France, il y a une forte consommation dans les grandes villes, comme Lyon et Bordeaux, et dans les centres manufacturiers. En général, on boit peu de liqueurs alcooliques au sud de la Loire, quoique la consommation du midi ait sensiblement augmenté depuis 1870 et surtout depuis 1881 (1).

A cet accroissement de consommation alcoolique correspond un accroissement des suicides, des morts accidentelles, des cas de folie occasionnés par l'ivrognerie. Il est impossible de ne pas voir dans la coïncidence de ces phénomènes une certaine relation de cause à effet, sans qu'on puisse toujours mesurer le rapport. Le nombre des suicides par ivrognerie, enregistré dans les comptes-rendus de la justice (2), s'élevait, année moyenne, à 136 dans la période 1837-1840, soit 5 p. 100 du total des suicides et à 564, soit 11 p. 100 du total dans celle de 1871-1875 et à 949 soit 12 p. 100 en 1886 (3). Les morts accidentelles causées par l'abus des liqueurs alcooliques ont augmenté aussi, quoique dans une moindre proportion (4). L'admission dans les établissements hospitaliers d'aliénés dont la maladie a pour cause l'abus des boissons alcooliques conduit à une conclusion semblable; elle figurait avec le chiffre de 331 cas, à raison d'un peu moins de 10,5 p. 100 dans le total des admissions en 1861, et à raison de plus de 16 dans celui des admissions de 1885, avec 1,750 cas.

(1) De la carte dressée par M. Turquan pour montrer la marche apparente de l'alcoolisme de 1881 à 1883 (enquête sur l'alcoolisme, rapport de M. Millaud au Sénat, 1886), il résulte que l'accroissement a été faible et qu'il y a eu même une certaine diminution dans la consommation du nord-ouest qui était pour ainsi dire saturé, tandis qu'il y a eu augmentation dans presque tout le midi, principalement dans les grandes villes, comme Marseille.

(2) Il importe de remarquer que ces chiffres ne sauraient avoir une valeur absolue, les déclarations pouvant être faites sans une connaissance précise de la cause.

(3) Voici la progression des moyennes annuelles :

1836-1840.	137	5 p. 100 du total.	1866-1870.	646	13 p. 100 du total.
1841-1845.	196	6 id.	1871-1875.	564	11 id.
1846-1850.	241	6 id.	1876-1880.	729	12 id.
1851-1855.	216	6 id.	1885.....	868	11 id.
1856-1860.	304	8 id.	1886.....	949	12 id.
1861-1865.	439	9 id.			

(4) 226, soit 3 p. 100 du total des morts accidentelles pour la période 1836-1840 et 409, soit 3 p. 100 du total, pour la période 1871-1875. En 1886 il y en a eu 390.

La répartition de ces phénomènes par département correspond d'une manière très sensible avec celle de la consommation des boissons alcooliques. Ainsi, dans presque toute la région au nord de la Loire et dans le bassin de la Saône, plus du dixième des suicides est attribué à des excès de boissons (période 1870-1880), tandis que dans les départements du massif central et du sud, elle est, sauf quelques exceptions, inférieure à ce taux ; elle s'élève jusqu'à 35 p. 0/0 dans la Manche et s'abaisse à 0 dans presque toute la région pyrénéenne. Les contraventions à la loi sur l'ivresse se sont élevées à plus de 800 par 100,000 habitants dans la Seine-Inférieure et ont dépassé 100 dans tout le pays au nord de la Loire, surtout dans l'ouest (Bretagne, Normandie, Picardie, Ile-de-France) et dans le voisinage de Lyon, de Saint-Étienne, de Marseille, de Bordeaux, tandis qu'il est resté au-dessous de 50 dans presque toute la vallée de la Garonne (période 1881-1885) (1).

Les causes de la criminalité. — L'homme est déterminé au mal par des causes diverses :

1° Les unes sont purement psychologiques et individuelles. Dans cette catégorie se placent au premier rang les mauvais instincts de la nature humaine, les passions violentes ou basses, la paresse et la débauche. Elles peuvent se rencontrer dans tous les rangs de la société, de même que dans toutes les familles des monstres peuvent naître de parents bien constitués. C'est pourquoi on voit des hommes de toute condition passer devant les cours d'assises. Ils fournissent la preuve de l'impuissance de l'instruction et de l'éducation à policer certaines natures ; mais ils ne sont pas un argument contre l'influence salutaire que l'éducation peut exercer sur la moralité, de même que la mort d'un enfant entouré de soins ne prouve rien contre l'utilité de l'hygiène.

Il y a des médecins qui prétendent que ces causes, pour être individuelles, ne sont pas accidentelles et que la disposition au crime peut, comme la folie, être héréditaire. Il est certain qu'il existe des malfaiteurs par monomanie ; n'a-t-on pas vu des femmes

(1) Voir les cartes dressées par M. Turquan comme annexes au rapport de M. Claude (des Vosges) sur la consommation de l'alcool en France (année 1886). Voir aussi la carte dressée par le ministère de la justice (période 1878-1887) pour l'exposition universelle de 1889.

riches pratiquer le vol ? Mais ce sont là des cas pathologiques sur lesquels il ne nous appartient pas d'insister et qui, d'ailleurs, ne sont pas aussi fréquents que certains médecins le prétendent ou que certains romanciers le laissent croire.

2° Les autres sont des causes sociales et partant générales. La misère, les mauvais exemples dans la famille et, hors de la famille, le manque d'éducation, les tentations résultant du maniement de la richesse et du désir de luxe sont du nombre des principales.

C'est une des raisons qui rendent les récidives si fréquentes : nous en parlerons plus loin.

Sur la courbe des crimes et délits réunis (voir la fig. n° 140), on peut voir l'influence de plusieurs de ces causes.

La première qui frappe les yeux est l'influence des révolutions. En 1848 et en 1870 (1), la courbe s'abaisse tout à coup. La moralité n'y a été probablement pour rien : c'est la répression qui a fait défaut.

Les récoltes ont une influence plus réelle, ou du moins elles en ont eu une nettement accusée en France au temps où la richesse était moindre et où l'importation ne tempérait pas la hausse. Les infractions aux lois augmentent en temps de disette de blé, parce qu'alors la misère, plus grande, pousse davantage au vol. On s'en est aperçu surtout en 1847 et en 1854, années de très mauvaise récolte ; on remarque que ce ne sont pas, en effet, les crimes contre les personnes, mais les crimes contre les propriétés et les délits qui augmentent durant ces années (2).

La récolte du raisin exerce aussi une influence, mais dans le sens contraire. Beaucoup de vin, beaucoup d'ivrognes ; par suite, beaucoup d'actes de violence, de coups et blessures. M. Lacassagne a montré cette relation en rapprochant les courbes de certains crimes et délits de la courbe de la production du vin (3). Il voit

(1) La même influence s'était fait sentir en 1830.

(2) Les mêmes phénomènes se produisent à l'étranger sous l'influence des mêmes causes. M. G. Mayr a montré, entre autres influences, celle que le prix du seigle, base de l'alimentation en Bavière, a exercé sur les crimes contre les propriétés dans ce pays, de 1836 à 1861. « A chaque diminution de 0 fr. 21 par boisseau de seigle, dit-il, il y a un crime contre la propriété de moins par 100,000 habitants. » A. von Oettingen constate le même rapport dans plusieurs pays ; voir l'ouvrage cité plus loin.

(3) A. von Oettingen (*Die Moralstatistik*) fait la même remarque.

même une relation entre le nombre des crimes contre les personnes et les années d'élection, telles que 1865 et 1876, où les cabarets

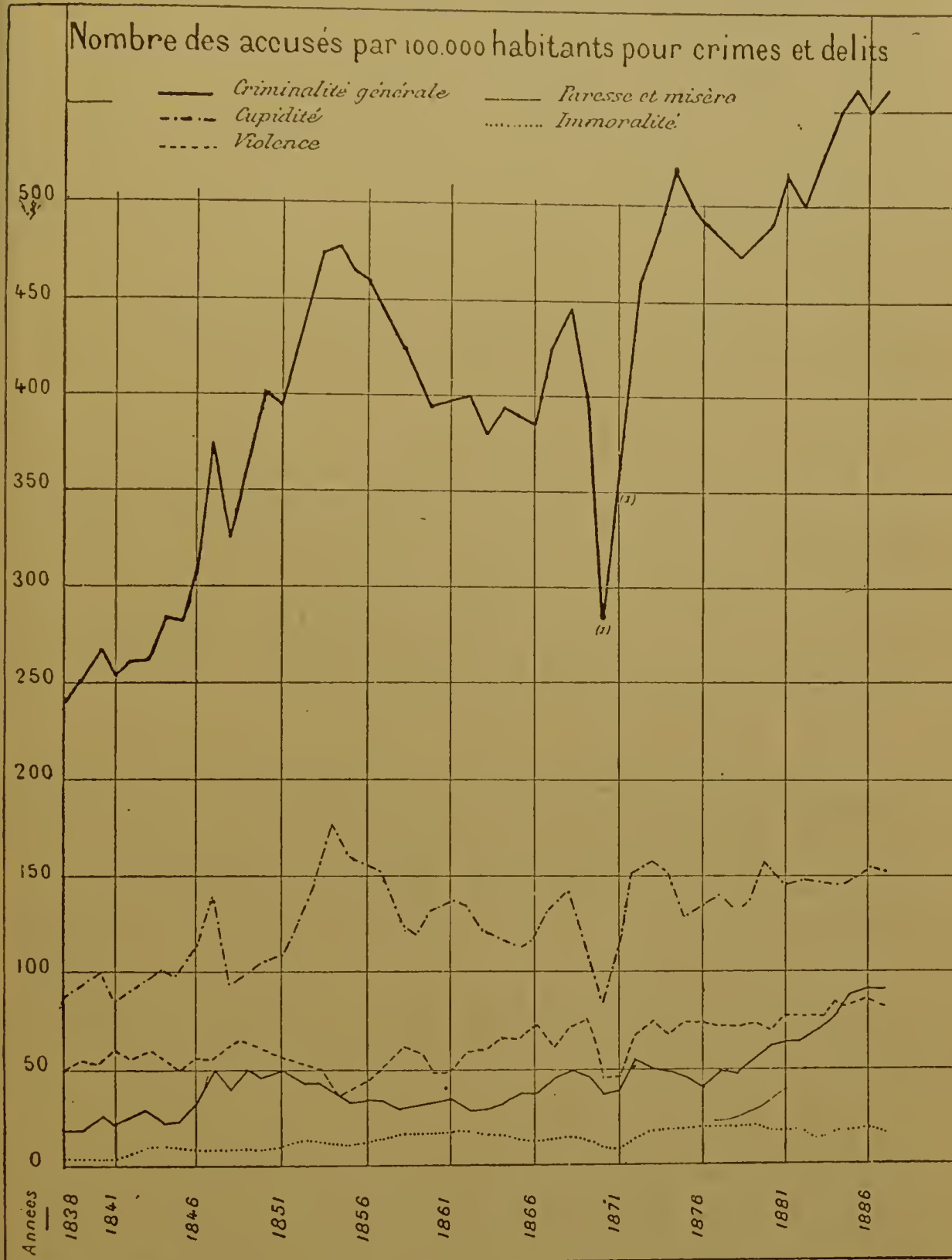


Fig. 140. — Nombre des accusés par 100,000 habitants pour crimes et délits (d'après la publication du Ministère de la Justice, période 1838-1887).

ont plus de clients qu'à l'ordinaire et il ajoute que la même remarque a été faite en Angleterre.

Pourquoi les crimes contre les personnes ont-ils été si nombreux de 1849 à 1853 ? Pourquoi y a-t-il eu des périodes, comme celles de 1833-1835 et de 1842-1846 où le nombre des crimes contre les propriétés a été relativement faible, tandis qu'il y en a d'autres, comme celle de 1872-1874, où il a été très fort ? Toutes les trois cependant correspondent à des années de prospérité commerciale (1). C'est que la misère réelle n'est pas la cause principale de la criminalité : il faut la chercher plutôt dans le défaut d'équilibre entre les besoins du malfaiteur et ses moyens légitimes de satisfaction.

3° Il y a aussi des causes climatériques, non seulement parce que le climat influe sur l'état social et sur la richesse des populations, mais parce qu'il exerce une action sur les instincts individuels.

Il semble que le soleil rende les hommes plus expansifs et par suite plus violents : il se commet plus de crimes contre les personnes dans le midi que dans le nord. D'autre part, ce genre de crimes est plus fréquent en été qu'en hiver.

En empruntant à la philosophie son langage, on pourrait dire que la première catégorie comprend les causes subjectives, la seconde et la troisième les causes objectives.

L'influence de la législation et de la police sur la connaissance de la criminalité. — Pour tirer de la statistique des délits et des crimes une conclusion sur la société, il faut admettre, en premier lieu, que le nombre des crimes qu'elle enregistre est non un pur effet du hasard, mais une conséquence logique d'un certain état des choses. « Tout ce que nous possédons sur la statistique des crimes et des délits, dit Quetelet, ne pourrait être d'aucune utilité, si l'on n'admettait tacitement qu'il existe un rapport à

(1) Il y a des auteurs qui vont beaucoup trop loin dans la recherche des causes de la criminalité ou du moins dans les conclusions qu'ils en tirent. C'est ainsi, par exemple, qu'on a prétendu rendre le tabac responsable de la criminalité, parce qu'en effet, il y a beaucoup de criminels qui fument ou chiquent, et parce qu'il se commet beaucoup de crimes dans les départements où l'on consomme beaucoup de tabac. Mais on le consomme parce qu'il y a dans ces départements une population dense et beaucoup de richesse et parce que l'abus du tabac peut entraîner l'abus de boissons, causes d'aggravation de la criminalité. C'est une des applications du sophisme « cum hoc, ergo propter hoc ».

peu près invariable entre les délits connus et jugés et la somme totale des délits inconnus et commis (1) ».

Cependant, il convient, en second lieu, de déclarer qu'il n'est pas possible d'attribuer partout et toujours une valeur absolue à ces rapports, quelque intéressants qu'ils soient.

Tous les États n'ont pas la même législation pénale, et ceux qui ont des lois semblables, n'ont pas exactement la même police pour les appliquer. On risquerait donc de commettre de très graves erreurs si l'on assignait un rang aux nations d'après le nombre des condamnations qu'enregistre leur statistique judiciaire.

Mais on peut quelquefois, — non sans beaucoup de réserves — assigner des rangs aux circonscriptions administratives d'un même État.

Pour un même État, on ne peut rapprocher, en vue de comparer la situation à deux époques, les chiffres de la statistique qu'autant qu'on s'est assuré que, dans l'intervalle, la législation n'a pas changé et que la police n'a pas été sensiblement modifiée (2).

Enfin, quand on compare, à une même époque et dans un même pays, les diverses espèces de crimes et de délits, il ne faut pas oublier que le rapport entre les fautes constatées ne correspond pas exactement au rapport véritable qui existe entre les fautes commises. Il y a en effet des crimes dont la justice a presque toujours connaissance, comme les vols avec effraction, sans parvenir toujours à saisir les coupables ; d'autres, comme les petits vols et les avortements, qui lui échappent en grande partie ; en outre, suivant que la police est rigoureuse ou relâchée sur la matière, les tribunaux prononcent plus ou moins de condamnations.

La constance des crimes. — Quand on a fait la part de ces influences perturbatrices, on ne peut pas s'empêcher d'être frappé de la régularité avec laquelle se recrute le contingent de la criminalité dans tous les pays, et on répète volontiers avec Quetelet et Guerry : « Chaque année voit se reproduire ce même nombre de crimes dans le même ordre, dans les mêmes régions ; chaque

(1) *Physique sociale*, t. I, p. 251.

(2) Ainsi la loi du 14 mai 1831, qui a exigé 8 voix au lieu de 6 pour la condamnation par le jury, a fait baisser le nombre des condamnations.

classe de crimes a sa distribution particulière et invariable, par sexe, par âge, par saison ».

On peut se rendre un compte sommaire, mais bien insuffisant, de cette régularité en jetant les yeux sur les courbes du nombre des accusés (voir fig. n° 140) et sur le tableau suivant qui présente, par périodes, la série des accusés jugés par les cours d'assises :

PÉRIODES QUINQUENNALES.	MOYENNE ANNUELLE du nombre des accusés.
1826-30	7.130
1831-35.....	7.466
1836-40.....	7.885
1841-45.....	7.104
1846-50.....	7.430
1851-55.....	7.104
1856-60.....	5.383
1861-65.....	4.550
1866-70.....	4.275
1871-75.....	5.072 (1)
1876-80.....	4.374
1881-85.....	4.381

Le nombre de 7,130 accusations, comparé à la population qui était en 1826 d'environ 32 millions d'habitants, correspond à 22 accusés en cour d'assises par 100,000 habitants ; celui de 1831, comparé à une population de 38 millions, correspond à 11,6 accusés par 100,000 habitants. Il faut distinguer deux périodes, la première antérieure et la seconde postérieure à l'année 1856. La différence entre les deux périodes n'a pas pour cause une diminution dans le nombre des faits criminels ; elle provient surtout de changements dans la législation pénale (lois du 9 juin 1853, du 17 juillet 1856 et du 13 mai 1863) qui ont eu pour effet de renvoyer devant le tribunal correctionnel des affaires ressortissant auparavant à la cour d'assises ou qui ont modifié les circonstances atténuantes et la récidive. Quand on examine de près la courbe des accusations, ainsi que nous l'avons dit plus haut, on s'aperçoit qu'une partie des irrégularités s'explique par des faits politiques ou économiques ; en 1848 et en 1870, années de révolution, la répression

(1) De 1871 à 1885, le nombre des accusés de crimes punis de la peine de mort a été en moyenne de 645. Sur ce nombre, 12 p. 100 seulement ont été exécutés, les autres ayant été acquittés ou ayant obtenu des circonstances atténuantes ou ayant été graciés. Des criminalistes pensent que cette répression est insuffisante et peut être une cause de recrudescence du crime.

attentats de moindre importance qui sont précisément du nombre se relâche et les accusations sont moins nombreuses ; en 1847 et en 1854, années de disette, la criminalité augmente avec la misère.

Les crimes contre la propriété sont toujours beaucoup plus nombreux que les crimes contre les personnes (1) ; mais on ne peut pas tirer de conclusion générale des variations du rapport entre ces deux catégories (2), à cause des changements survenus dans la juridiction, qui ont transporté au correctionnel plus d'attentats contre la propriété que contre les personnes.

PÉRIODES.	NOMBRE MOYEN ANNUEL DES ACCUSÉS JUGÉS POUR DES CRIMES CONTRE	
	les personnes et l'ordre public.	la propriété
1826-30.....	1.824	5.366
1831-40.....	2.262	5.414
1841-50.....	2.312	4.950
1851-60.....	2.217	4.026
1861-70.....	1.886	2.577
1871-80.....	1.903	2.319
1881-85.....	1.823	2.558
1886-88 (trois années).....	1.663	2.651

On peut cependant donner les indications suivantes :

1° L'adoucissement des mœurs tend, jusqu'à un certain point, à rendre les crimes contre les personnes moins fréquents ;

2° D'autre part aussi, certains vices, tels que l'ivrognerie, peuvent trouver dans le progrès de la richesse plus de moyens de se satisfaire et contribuer à accroître les crimes contre les personnes ;

3° Le progrès de la richesse avive la cupidité et tend à augmenter le nombre des crimes contre la propriété ;

4° D'autre part, la vigilance de la police qui, en général, découvre mieux qu'autrefois les crimes, a pour effet soit d'en déférer un plus grand nombre à la justice, soit d'en prévenir un certain nombre par la crainte du châtement.

Lorsqu'on analyse les crimes contre les personnes, on voit que ce ne sont pas les plus graves qui ont le plus diminué, mais des

(1) En Angleterre comme en France, les crimes sont plus nombreux contre la propriété que contre les personnes.

(2) Vers le milieu du siècle, des publicistes (voir Boudin), s'alarmèrent de la progression des crimes contre les personnes. L'événement ne semble pas avoir justifié leurs craintes ; mais on peut dire que les lois, en changeant la juridiction, ont fait plus que les mœurs.

de ceux qui ont pu être renvoyés devant les tribunaux correctionnels ; il y a même depuis vingt ans une regrettable recrudescence du meurtre et de l'assassinat. Le tableau suivant fait connaître, par périodes décennales, le nombre des accusations pour meurtres, assassinats, coups et blessures, plaies et non le nombre des accusés, lequel est toujours supérieur, parce que beaucoup de crimes sont commis par plusieurs personnes. C'est ainsi qu'en 1885, le nombre des accusations en cour d'assises a été de 3,135 et celui des accusés de 4,184.

Il est facile de voir du premier coup d'œil l'influence de la correctionnalisation sur les accusations pour coups et blessures

PÉRIODES.	ACCUSATIONS DE		
	Meurtres.	Assassinats.	Coups et blessures graves.
1826-30.....	229	497	253
1831-40.....	488	209	229
1841-50.....	476	233	172
1851-60.....	421	212	83
1861-70.....	413	186	25
1871-80.....	453	199	19
1881-85.....	486	216	26
1886-88 (trois années).....	480	227	22

Les crimes contre la vie des enfants, qui sont d'ordinaire une suite de la débauche, et surtout les attentats à la pudeur ont suivi, de 1830 à 1870, une progression qui serait effrayante si elle ne devait être attribuée à l'amélioration de la police plus encore probablement qu'à la dépravation croissante de la population. Est-ce par un relâchement de la répression qu'elle a diminué depuis 1870 ?

PÉRIODES.	COURS D'ASSISES ; ACCUSATION POUR		
	Attentats à la pudeur (sur des adultes ou des enfants).	Avortements.	Infanticides.
1826-30.....	273	8	402
1831-40.....	278	10	415
1841-50.....	563	29	448
1851-60.....	841	32	499
1861-69.....	908	20	496
1871-80.....	875	20	200
1881-85.....	830	22	176
1886-88 (trois années).....	667	26	170

Les délits. — Le nombre des délits est beaucoup plus considérable que celui des crimes : il doit en être ainsi. La gravité en est très diverse, depuis le vol qualifié jusqu'au simple délit

de pêche ou de chasse ; les lois ajoutent de nouveaux cas aux délits beaucoup plus souvent qu'aux crimes, par exemple, la loi du 23 janvier 1873 sur l'ivresse (1) ; enfin l'accroissement ou la diminution d'un certain nombre de délits ne signifie pour ainsi dire rien pour la connaissance de la moralité d'un peuple. Par ces raisons, le nombre total des délits, qu'il augmente ou diminue, ne saurait fournir par lui seul une indication précise sur l'état des mœurs (2).

Ce nombre était :

PÉRIODES.	NOMBRE MOYEN ANNUEL d'affaires portées devant les tribunaux correc- tionnels.
1826-30.....	119.446
1831-40.....	133.839
1841-50.....	138.974
1851-60.....	181.473
1861-70.....	144.953
1871-80.....	140.167
1881-83.....	180.806
1886-88 (trois années).....	189.655

Il y a eu, de 1826 à 1855, un accroissement à peu près régulier du nombre des délits qui ont dépassé 200,000. De 1855 à 1865, le nombre a diminué, surtout à cause des contraventions forestières pour lesquelles l'administration a été autorisée à transiger. En 1870 et en 1871, le petit nombre d'affaires jugées par le tribunal de la Seine à cause des circonstances a été une cause tout accidentelle de diminution ; en réalité, il-y a eu à cette époque augmentation pour le reste de la France. Depuis 1871, le nombre des affaires correctionnelles a de nouveau augmenté.

Si nous examinons en particulier les deux espèces de délits qui, (avec la chasse), donnent lieu au plus grand nombre de procès, le vol simple et les coups et blessures, nous constatons : pour le premier, que la multiplication des richesses a accru les convoitises et par suite les attentats à la propriété, sans qu'il y ait cependant une aggravation notable depuis une quinzaine d'années ; pour le second, que l'adoucissement des mœurs n'a pas, comme pour les crimes, diminué les actes de brutalité. Nous pouvons

(1) On pourrait ajouter aussi la loi du 1^{er} août 1874 qui a fait un délit de l'infraction à la conscription des chevaux.

(2) Guerry était déjà frappé de ce fait que le nombre des délits s'était accru, presque régulièrement, d'année en année. Il remarquait qu'au contraire le nombre des vols avec violence diminuait.

ajouter que, probablement dans les deux cas, les coupables tombent plus souvent qu'il y a cinquante ans entre les mains d'une police plus vigilante.

PÉRIODES.	NOMBRE DE PRÉVENTIONS POUR	
	Vols simples.	Coups et blessures volontaires.
1826-30.....	9.871	8.426
1831-40.....	14.477	9.618
1841-50.....	21.896	12.261
1851-60.....	32.399	12.201
1861-69.....	30.033	16.233
1871-80.....	41.588	20.189
1881-85.....	35.466	20.831
1886-88 (trois années).....	35.770	31.658

La statistique correctionnelle confirme les résultats relatifs à certains vices dont celle des cours d'assises nous a montré le triste progrès ; quelque part que l'on soit disposé à faire à un redoublement de vigilance de la police et aux facilités que donne depuis 1851 l'assistance judiciaire, il faut reconnaître qu'il y a aggravation et que le progrès du mal ou du moins la publicité qu'il reçoit est considérable.

PÉRIODES.	NOMBRE D'ACCUSATIONS EN POLICE CORRECTIONNELLE POUR				
	Adultère.	Attentat aux mœurs favorisant la débauche	Attentat à la pudeur par mineur de 16 ans.	Outrage public et outrage à la morale publique.	Homicide involontaire d'enfant nouveau-né, suppression d'enfant, exposition d'enfant (1).
1826-30.....	53	113	2	329	102
1831-40.....	78	126	10	387	179
1841-50.....	171	168	27	772	208
1851-60.....	305	274	47	1.894	273
1861-70.....	372	272	52	2.548	279
1871-80.....	404	290	57	2.483	248
1881-85.....	546 (2)	226	54	4.281 (3)	251
1886-88.....	924	246	54	2.521	221

Si l'on additionne toutes les condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels pour délits de droit commun poursuivis

(1) Sur les crimes commis contre les enfants, voir dans les *Comptes-rendus des séances* la discussion sur le rétablissement des tours, qui a eu lieu en 1878 à l'Académie des Sciences morales et politiques.

(2) L'augmentation qui s'est rapidement produite dans cette espèce de délit a pour cause principale la loi de 1884 qui a fait de l'adultère du mari un délit.

(3) La loi du 2 août 1882 sur les outrages aux bonnes mœurs a augmenté le nombre des délits de cette espèce.

à la requête du ministère public, total qui constitue à peu près tout le bilan de la criminalité de degré inférieur, on constate que, dans la période 1836-1840, la moyenne annuelle était de 41,000, que dans la période 1861-1865 elle s'est élevée à 86,000, et qu'en 1885 ce chiffre est monté à 127,000. Il en est de même pour les accusés et les prévenus jugés à la requête du ministère public, dont le nombre, depuis 1885, est chaque année supérieur à 200,000. Envisagée à ce point de vue, la perspective n'est assurément pas celle d'une amélioration morale dans les bas-fonds de la société. Nous donnons dans le tableau suivant pour la période 1878-1888, le nombre des prévenus de cette catégorie et celui des accusés groupés d'après leur état civil (voir page 452).

M. Joly dénonce avec une généreuse indignation le progrès de la criminalité, en rappelant que de 1838 à 1886, les faits coupables résultant de la violence ont augmenté de 51 p. 100, ceux de la cupidité de 69, ceux de l'immoralité de 240, et ceux de la misère (mendicité et vagabondage) de 430 p. 100 et que les accusés ou prévenus poursuivis à la requête du ministère public étaient au nombre de 237 par 100,000 habitants en 1883, de 389 en 1886 de 527 en 1887 (1).

C'est ce que le ministère de la justice avait mis en lumière par le graphique dressé pour l'exposition universelle de 1889, que nous avons reproduit (voir page 443 fig. 140).

Le sexe, l'âge et la condition des criminels. — 1° Les hommes sont, en général, plus grossiers et plus violents que les femmes, à qui leur sexe, leurs habitudes de famille, leurs occupations, une certaine timidité naturelle et une moindre force physique imposent plus de réserve. Voici la proportion des hommes et des femmes sur 100 accusés en cour d'assises :

PÉRIODES.	Hommes.	Femmes.
1826-50.....	83	17
1851-60.....	82	18
1861-69.....	83.7	16.3
1871-70.....	84	16
1881-85.....	86	14
1887.....	85	15

(1) *La France criminelle*, p. 10 et 19. M. Joly ne croit pas que la vigilance de la police soit une des causes de l'augmentation du nombre des affaires ; car, dit-il, la proportion des affaires que le parquet abandonne parce qu'il ne peut pas retrouver les coupables figure toujours à raison de 29 à 30 p. 100 du total des affaires, et s'est élevé de 9,000 en 1825 à 74,000 en 1886.

PÉRIODES.	HOMMES ACCUSÉS.				FEMMES ACCUSÉES.				TOTAL des accusés.	PRÉVENUS jugés à la requête du ministère public.	TOTAL des accusés et des prévenus.		
	CÉLIBATAIRES.		MARIÉS.		CÉLIBATAIRES.		MARIÉS.						
	ayant des enfants.	sans enfants.	ayant des enfants.	sans enfants.	ayant des enfants.	sans enfants.	ayant des enfants.	sans enfants.					
1878.....	4.933	4.092	323	154	61	353	179	52	59	16	4.222	171.434	175.656
1879.....	2.131	1.050	319	183	50	342	169	57	64	12	4.347	175.288	179.635
1880.....	1.996	1.013	268	160	36	349	189	47	57	10	4.125	178.680	182.805
1881.....	2.117	1.026	320	167	57	348	177	50	48	10	4.320	189.829	194.149
1882.....	2.509	1.043	333	177	72	353	177	61	64	25	4.814	183.428	188.242
1883.....	2.188	989	294	146	70	354	148	45	66	13	4.313	190.952	195.265
1884.....	2.230	932	288	171	63	315	159	45	63	11	4.277	197.814	202.091
1885.....	2.246	939	281	137	40	279	140	61	52	9	4.184	203.667	207.851
1886.....	2.204	1.027	311	167	49	334	191	56	47	11	4.397	202.119	206.516
1887.....	2.209	965	335	124	40	338	160	48	64	15	4.298	205.028	209.326
1888.....	2.148	974	276	159	38	342	180	69	59	13	4.258	205.865	210.123

M. Lacassagne, calculant sur toute la période 1828-1878, a trouvé 100 accusés de crimes contre les personnes, comprenant 84 hommes et 16 femmes, et 106 accusés de crimes contre la propriété, 82 hommes et 18 femmes (1). Les crimes les plus fréquemment commis par des femmes sont l'avortement et l'infanticide qui sont particuliers à leur sexe, le parricide, l'assassinat, les blessures envers les ascendants, c'est-à-dire les crimes commis au foyer domestique. Les femmes emploient le poison plus souvent que les hommes : c'est encore un trait caractéristique de leur sexe. C'est pourquoi, dans la catégorie des crimes contre la propriété, elles commettent surtout des vols domestiques et des vols dans les églises.

M. Joly fait remarquer aussi que l'éducation a plus d'influence sur les femmes que sur les hommes pour les éloigner du crime. C'est ainsi que, parmi les accusés ayant une instruction supérieure, il y avait 56 fois moins de femmes que d'hommes ; parmi les accusés sachant lire et écrire, environ 10 fois moins ; parmi les accusés ne sachant ni lire ni écrire, 3 fois moins seulement.

2° C'est à l'âge où les passions ont le plus de violence, vers 25 ans pour les hommes et vers 30 ans pour les femmes, qu'on trouve le plus de propension au crime. De 1881 à 1885, par exemple, sur 100 criminels du sexe masculin, il y en avait :

De moins de 21 ans.....	48 (2)		De 40 à 60 ans.....	22
De 21 à 40 ans.....	56		De plus de 60 ans.....	4

Cette proportion varie peu d'une année à l'autre et le maximum du nombre des criminels se trouve toujours entre 25 et 30 ans. Quetelet le fixait entre 20 et 25 ans.

Si l'on tient compte des crimes commis parmi les militaires et jugés par les conseils de guerre, le maximum se trouve précisément vers 25 ans.

Le nombre des jeunes délinquants augmente (3). Cette précocité dans le vice est inquiétante.

3° La vie de famille contribue à moraliser l'homme et à le

(1) Dans la Bavière rhénane, M. G. Mayr donne 15 à 20 femmes pour 100 hommes. En Angleterre, la proportion des femmes paraît plus forte ; elle était de 32 à 36 pour 100 hommes de 1858 à 1864. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, parce que la population urbaine est considérable en Angleterre et qu'il y a ordinairement plus de femmes parmi les criminels dans les villes que dans les campagnes.

(2) En 1887, la proportion a été de 16 p. 0/0. Elle a été de 17 pour les femmes.

(3) De 1838 à 1887, l'augmentation du nombre des prévenus en police correction-

maintenir dans le devoir. Aussi les célibataires forment-ils toujours la majorité des criminels (1).

PÉRIODES.	Célibataires.	Mariés	Veufs.	Total.
1826-50.....	56.3	39.2	4.5	100
1851-60..	52.7	41.4	5.9	100
1861-69.....	53	39.3	6.7	100
1871-80.....	56	37	7	100
1881-85	59	34	7	100

Comme on compte en France deux fois plus de gens mariés (15,1 millions) que de célibataires adultes (7,7 millions), il faut, pour avoir une idée juste du rapport, comparer le nombre des accusés à celui du groupe de population correspondant. On trouve, en 1887, par 100,000 individus de chaque catégorie :

	Célibataires.	Mariés.	Veufs.
Hommes... ..	42	18	16
Femmes.....	7	3	4

4° Les criminels se recrutent surtout parmi les vagabonds ou du moins parmi les hommes qui vivent loin du lieu natal, qui non seulement ne sont pas chefs de famille, mais qui n'ont près d'eux ni parents ni mentors. Le recensement de 1876 indiquait que 86,76 p. 100 des Français habitaient dans le département où ils étaient nés, tandis que la statistique judiciaire de 1876 donnait seulement 60 p. 100 des accusés comme ayant été jugés dans le département où ils étaient nés. 40 p. 100, c'est-à-dire les $\frac{2}{5}$ étaient nés hors du département, quoiqu'il ne formassent pas $\frac{1}{7}$ de la population (2). La proportion des accusés

nelle a été pour 100 individus de chaque catégorie à la première date :

Sexe masculin.	Sexe féminin.	
140	117	de moins de 16 ans.
247	170	de 16 à 21 ans.
127	103	de plus de 21 ans.

(1) Il en est ainsi dans la plupart des pays. Ainsi, en Bavière, il y avait naguère (v. G. Mayr), sur 100 criminels, 79 célibataires et 21 mariés.

(2) Voici ces nombres par périodes sur 100 accusés :

Accusés.	1826-1830.	1851-1855.	1876-1880.
Nés dans le département....	72	67	60
Domiciliés, mais non nés dans le département.....	16	20	22
Nés et domiciliés hors du département.	12	13	18

classés comme « sans domicile ou de domicile inconnu » était de 4,1 par 100 accusés en 1841-1845 ; elle est aujourd'hui de 14 : la facilité des communications a accru, avec l'émigration, la proportion des malfaiteurs étrangers au département dans lequel ils commettent des crimes.

Le vagabondage est d'ailleurs au nombre des délits. Les départements où il y a le plus de prévenus jugés de ce chef sont : Seine (2,894 prévenus en 1883), Bouches-du-Rhône (999), Rhône (913), Seine-Inférieure (514), Hérault (502), Seine-et-Oise (455) et Oise (413).

5° Les villes fournissent beaucoup d'occasions pour tenter le malfaiteur et de facilités pour le cacher. Les gens sans aveu y confluent. Aussi y a-t-il proportionnellement beaucoup plus de crimes commis dans les cités que dans les campagnes et la proportion va en augmentant ; on peut dire que sur trois crimes, il y en a deux qui sont commis dans les villes. Il faut songer que la population urbaine qui formait, en 1851, le quart est aujourd'hui environ le tiers (36 p. 100) de la population totale ; pour qu'il y eût égalité, il faudrait que la population urbaine eût fourni seulement le tiers ou le quart du contingent des criminels ; ce n'est pas ce qui a lieu, puisque sur 100 accusés on trouve :

ACCUSÉS.	1841-1845.	1866-1870.	1881-1885.
Domiciliés dans les communes rurales.....	58	49	44
Domiciliés dans les communes urbaines (comm. de plus de 2,000 habitants agglomérés).....	38	44	46
Sans domicile fixe.....	4	7	10

On peut donc dire, en répartissant également les gens sans domicile dans les deux catégories que la moitié des crimes sont aujourd'hui commis dans les centres d'agglomérations, lesquels ne renferment que le tiers de la population de la France (1).

6° M. Bertrand, en comparant le recensement de 1856 et la statistique judiciaire de 1835 à 1854, a analysé la criminalité d'après les professions (2). Il a trouvé des résultats qui confirment ceux que nous venons d'indiquer :

(1) En 1887, les accusés urbains représentaient 53 et les accusés ruraux 47 p. 100 du total.

(2) La statistique du ministère de la justice donne les résultats suivants sur 100

	NOMBRE D'ACCUSÉS par 100,000 hommes.	NOMBRE D'ACCUSÉES par 100,000 femmes.
Classe agricole.....	24.3	4.2
Id. manufacturière.....	40.4	6.4
Ouvriers des industries textiles.....	37.6	9.0
Ouvriers des autres industries manu- facturières.....	43.6	4.9
Arts et métiers.....	59.0	7.7
Autres professions.....	35.0	10.0
Gens sans aveu.....	332.2	93.4
Toute la population.....	48.0	7.0

Le grand nombre de gens sans aveu confirme ce que nous venons de dire des vagabonds.

Une analyse plus récente, faite par M. Yvernès, pour l'année 1887, donne le nombre suivant d'accusés par 100,000 personnes de chaque catégorie :

	Hommes	Femmes.
Propriétaires, rentiers et professions li- bérales.	12 (1)	1
Agriculture	14	3
Professions industrielles.	16	2
Transports et marine marchande.	33	1
Commerce.	21	2
Domestiques attachés à la personne.	20	»
Professions non classées ou inconnues et gens sans aveu.	139	30

L'époque des crimes. — On pourrait multiplier les exemples montrant les rapports qui existent entre le milieu social et la

accusés (période 1881-1885) :

Agriculture.....	36
Industrie.....	30
Commerce.....	14
Domesticité... ..	7
Professions libérales.....	6
Gens sans aveu.....	7
	100

Mais, comme les agriculteurs forment la grande majorité des Français, le rapport du nombre des agriculteurs accusés de crime au nombre total des agriculteurs est tout autre chose que le rapport des agriculteurs accusés au nombre total des agriculteurs.

La moyenne annuelle de 1884-1886 est de 8 accusés par 100,000 âmes de population rurale et de 16 par 100,000 âmes de population urbaine.

(1) Parmi les professions libérales, le nombre des notaires a augmenté sensiblement; 18 à 25 par an avant 1881; 75 en 1887: les spéculations de bourse sont pour eux une cause de perdition.

criminalité, entre la tentation et la chute. M. Lacassagne a dressé, d'après la moyenne de 1827-1870, deux courbes intéressantes de la criminalité par mois (1), l'une pour les crimes contre la propriété, l'autre pour les crimes contre les personnes ; elles sont précisément opposées l'une à l'autre (voir la fig. n° 141).

Les crimes contre les personnes atteignent leur maximum en été où la chaleur surexcite les passions et où les travaux des champs mettent beaucoup de gens en mouvement hors de leur maison. Les crimes contre la propriété ont le leur en décembre et janvier, à l'époque où, les jours étant très courts, la nuit favorise le voleur et où les misérables souffrent le plus des privations.

Chaque crime a d'ailleurs son allure particulière. Lorsqu'on les classe, par mois, on trouve que dans la catégorie des crimes contre les personnes, les infanticides sont au premier rang en janvier, février et mars, période de forte natalité, tandis qu'ils descendent au douzième en août, septembre et octobre ; que les viols sur les enfants sont au premier rang en juin, juillet et août et au dernier en novembre, décembre, janvier, février et mars (2) ; que, dans la catégorie des crimes contre la propriété, les vols dans les églises sont au premier rang en novembre et janvier, lorsque les nuits sont longues, et au huitième ou neuvième, de mai à septembre ; que les incendies d'édifices non habités prennent le premier rang dans la saison des récoltes de juillet à septembre, tandis qu'ils sont au dernier de novembre à janvier (3).

(1) Guerry et Quetelet avaient déjà éclairé la question de la criminalité par mois. A. von Oettingen *Moralstatistik* (p. 471), avait donné les proportions suivantes par saisons qui sont moins expressives que la courbe de M. Lacassagne :

DATES.	CONTRE LES PERSONNES.		CONTRE LA PROPRIÉTÉ.
	Attentats relatifs aux mœurs.	Autres attentats.	
Automne (Sépt. Oct. Nov.).....	20.64	24.4	24.4
Hiver (Déc. Janv. Fév.).....	15.93	22.1	27.9
Printemps (Mars, Avril, Mai).....	26.08	25.5	23.6
Été (Juin, Juillet, Août).....	37.35	28.3	23.1
	100	100	100

(2) Guerry avait déjà donné une courbe du viol que confirment les calculs de M. Lacassagne et signalé que les faits se produisent en Angleterre comme en France. A. von Oettingen (p. 221) a reproduit cette statistique.

(3) Voir dans la *Revue scientifique* le tableau dit « Calendrier criminel » dressé par M. Lacassagne, sur les moyennes mensuelles des crimes commis de 1827 à 1870.

La répartition des crimes par département. — Guerry

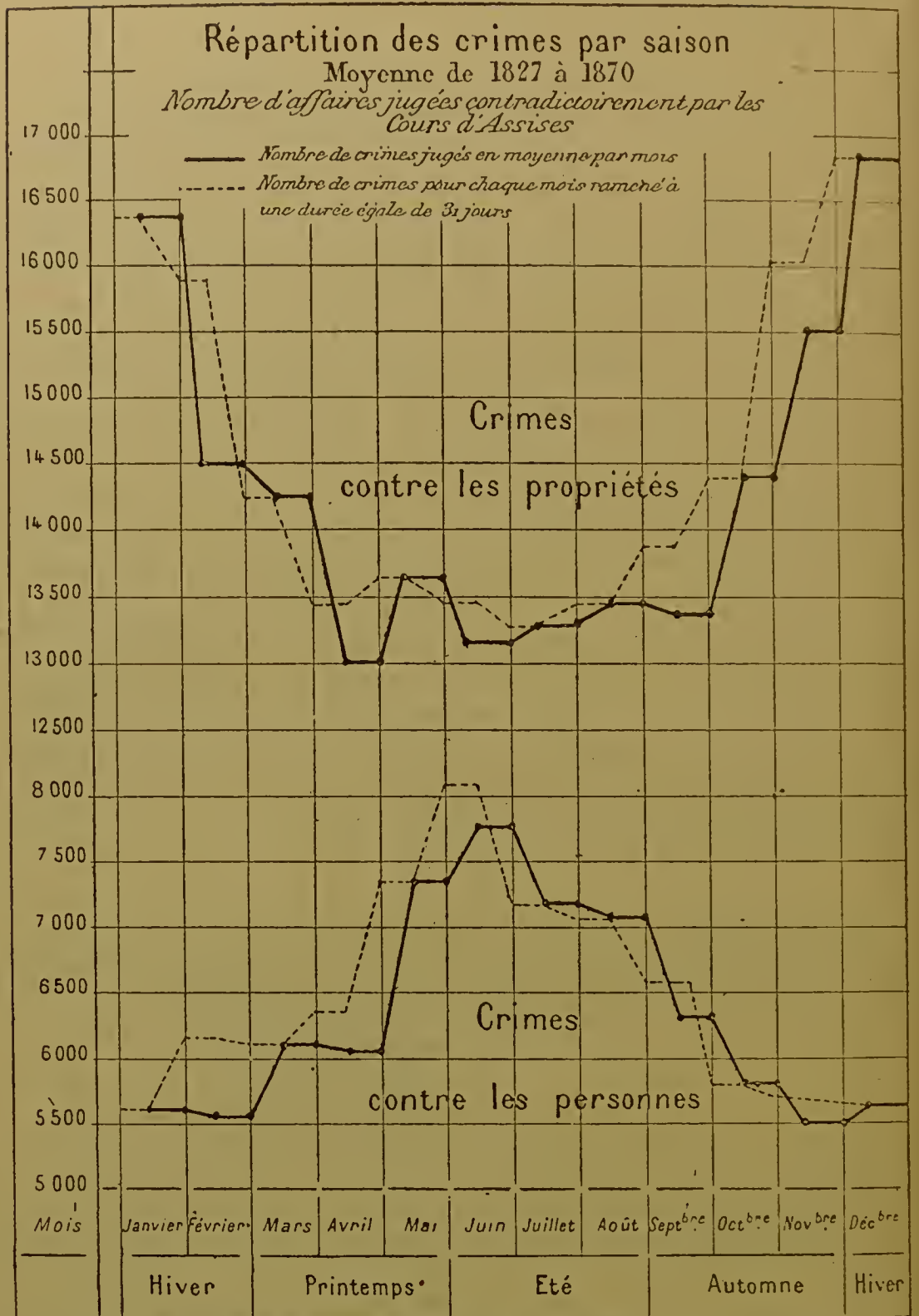


Fig. 141. — Répartition par mois des crimes contre la propriété et contre les personnes.

est un des premiers qui aient analysé la criminalité par département et qui aient représenté le résultat de cette analyse sur

des cartes. D'autres ont suivi son exemple. La dernière publication importante qui ait été faite à cet égard est celle du ministère de la justice en 1882, qui est due à M. Yvernès, et qui résume un demi-siècle de statistique judiciaire (de 1827 à 1880). Quoique durant cette période il y ait eu des changements dans l'état général de la criminalité et dans l'état relatif des départements, c'est sur ce travail que nous nous appuyons pour donner une idée de la répartition des crimes.

1° Les crimes contre la propriété sont nombreux (plus de 60 en moyenne annuelle de 1831 à 1880) dans le bassin de la Seine (Seine, Seine-et-Oise, Eure, Seine-Inférieure, Calvados, Aisne, Marne), dans le Nord, en Bretagne (Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine), dans les départements qui ont de grandes villes (Rhône, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde). La plupart sont des départements riches et tous sont au nombre des plus peuplés (1).

2° Les crimes contre les personnes sont nombreux aussi dans le bassin de la Seine (Seine, Aisne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure), dans le Nord, en Bretagne (Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure) et dans Maine-et-Loire, dans le Rhône, la Gironde et surtout en Corse. Cette île figure au premier rang avec une triste supériorité. En général, ce sont les départements du nord-ouest, où la population est dense, et ceux du midi, où les passions sont violentes, qui comptent le plus de crimes de ce genre.

3° Il y a, comme le remarquait Guerry, beaucoup d'assassinats et de viols dans le midi. Le viol est fréquent aussi dans le bassin de la Seine et dans un certain nombre de départements agricoles ; il semble que les travaux des champs et surtout ceux de la moisson multiplient les tentations.

3° Le vol domestique, au contraire, est rare dans le midi, excepté dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Il est plus rare encore dans les régions des Alpes et du massif central. Il est très fréquent dans le Rhône, la Gironde, la Vienne, Ille-et-Vilaine, l'Alsace, la Normandie et dans tout le bassin de la Seine. L'abondance des richesses est un appât qui sollicite les voleurs.

1) M. Joly (*La France criminelle*, p. 35) a observé que dans l'intérieur d'un même département, les arrondissements qui renferment de grandes villes sont souvent ceux qui comptent le plus de délits proportionnellement au nombre d'habitants.

4° L'infanticide présente un intérêt spécial dans un ouvrage sur la population.

La moyenne générale de la France est de 6 crimes ou délits envers l'enfant par 1,000 naissances illégitimes. Il est remarquable que le sud soit beaucoup plus chargé que le nord. L'infanticide ne fournit d'ailleurs pas la mesure de la dépravation ; car les grandes villes, qui ont une forte illégitimité, comptent proportionnellement très peu de crimes de ce genre : les filles-mères y redoutent moins la honte.

5° Le ministère de la justice a, par les soins de M. Yvernès, dressé une carte générale que nous reproduisons (voir la fig. n° 142) du rapport du nombre des accusés en cour d'assises pour crimes contre les personnes ou contre la propriété à la population de chaque département (période 1831-1880). La Seine et la Corse sont au premier rang avec un nombre d'accusés supérieur à 45 par 100,000 habitants, attestant l'influence de la grossièreté des mœurs et celle de l'agglomération des hommes et des richesses ; au second, la plus grande partie du bassin de la Seine (Haute-Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Eure, Seine-Inférieure, Calvados), une partie de la Bretagne (Finistère, Ille-et-Vilaine), la Gironde et la Charente-Inférieure avec la Vienne, la Haute-Garonne et l'Ariège, le Rhône, la région méditerranéenne (Pyrénées-Orientales, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes avec la Lozère), qui doivent ce rang non seulement à la densité et à la richesse industrielle, mais aussi à la violence des hommes du midi et des gens de mer (1).

Une carte plus caractéristique peut-être de la perversité est celle que le même ministère a dressée pour l'exposition universelle de 1889 et qui fait connaître le rapport du nombre des

(1) Nous nous contentons d'indiquer quelques ouvrages qui pourront servir à une étude plus complète de la criminalité dont nous indiquons les principaux problèmes dans leurs rapports avec le sujet que nous traitons, sans les analyser en détail ; pour la France, le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, publication annuelle du ministère de la justice, qui est la source dans laquelle tous les auteurs ont puisé ; la *Statistique de la France*, et le *Traité théorique et pratique de statistique*, par M. M. Block ; le *Traité de statistique*, par M. Dufau ; les *Éléments de statistique humaine*, par M. Guillard ; les études de M. Fayet, publiées dans les Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques ; pour différents pays, *La France et l'étranger*, par M. Legoyt ; l'*Essai sur la statistique morale* (1833) et l'*Atlas* (1865) de M. de Guerry ; divers travaux de MM. Wappæus, Engel, G. Mayr, notamment le manuel intitulé *Die Gesetzmässigkeit im Gesellschaftsleben* et le *Recueil officiel de la statistique de Bavière* (année 1868) ; l'ouvrage de M. von Oettingen, *Die Moralstatistik ; La France criminelle* (2 vol.), par M. Henri Joly.

accusés et prévenus jugés à la requête du ministère public au nombre total des habitants dans chaque département pour la

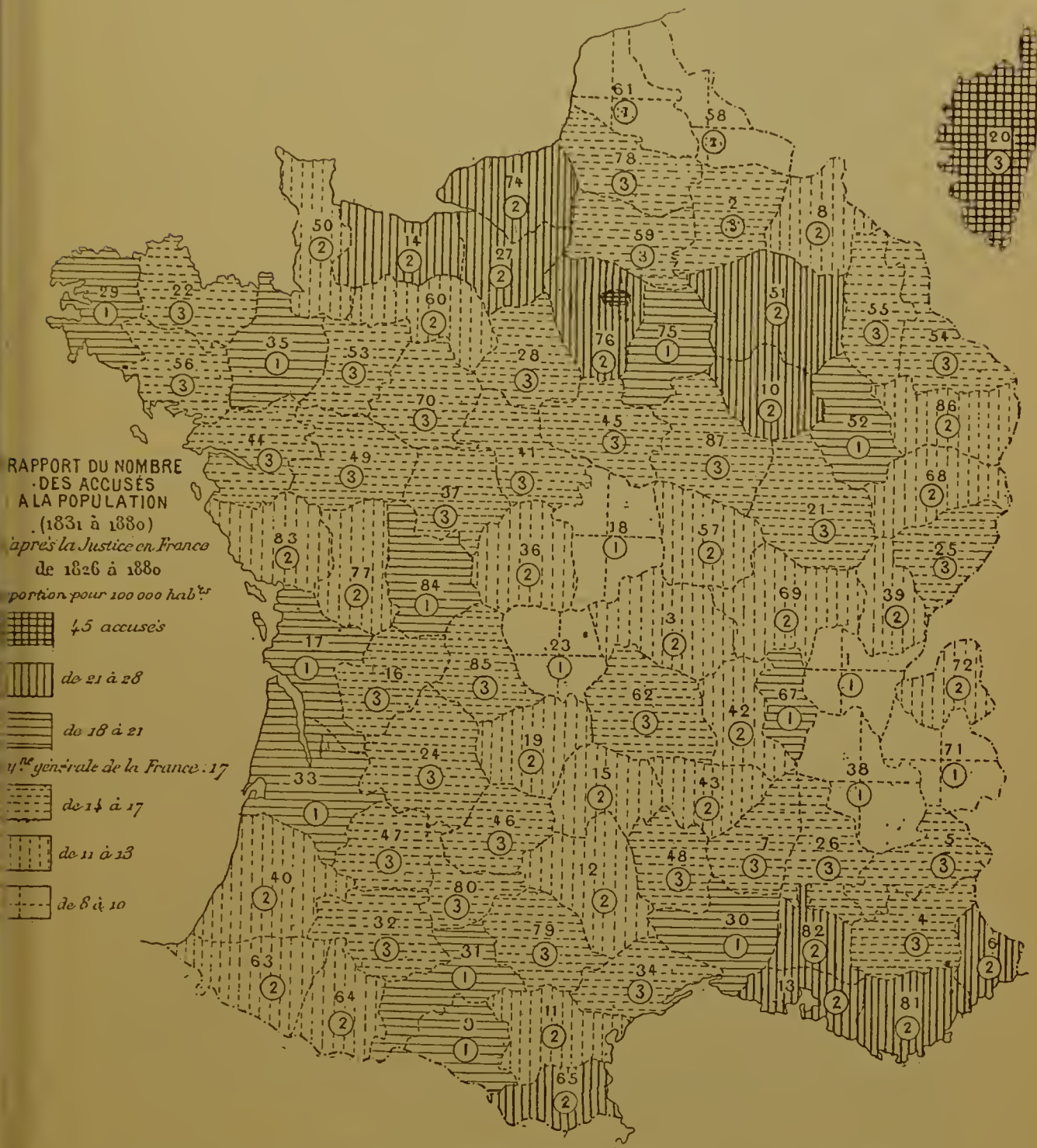


Fig. 142. — Carte de la criminalité : Rapport du nombre des accusés à celui des habitants du département (1831-1880).

période 1878-1887. La Seine, les Bouches-du-Rhône et la Corse sont les points les plus infectés, avec une proportion de 1,015 à 961 individus jugés par 100,000 habitants. Le second groupe (de 909 à 751 individus jugés) comprend la Seine-Infé-

ricure, l'Eure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et la Marne, région parisienne et normande, l'Hérault, les Alpes-Maritimes et le Var, région méditerranéenne et, en outre, le Rhône et le Doubs. La Bretagne, presque tout le centre de la France (bassin de la Loire et massif central), la région alpestre et le bassin de la Garonne sont les régions les mieux partagées : elles comptent 565 à 242 individus jugés. La moyenne générale de la France est 517. Comme la criminalité se trouve, sur cette carte, rapportée au lieu où elle s'est produite, elle représente plus exactement que les autres, l'influence du milieu.

Pour obtenir la criminalité dans son rapport avec la population même qui la fournit, M. Yvernès a rapporté chacun de ces accusés et prévenus, en quelque lieu qu'ils eussent été jugés, à leur département d'origine, et il a calculé, d'après un total de 1,000, la part qui revient à chaque département. La Seine figure à raison de 73 p. 1,000, le Nord à raison de 41 ; ce sont des départements très peuplés. En général, la région du nord-ouest est celle qui fournit le plus fort contingent ; derrière elle viennent les environs de Lyon, de Saint-Étienne et de Clermont, les départements des Vosges et de la Gironde.

M. Joly a voulu serrer le problème de plus près en calculant (à l'aide des mêmes éléments fournis par le ministère de la justice et des données du recensement de la population) le rapport du nombre de ces accusés et prévenus au nombre des personnes nées dans le département et y résidant (1). La répartition n'est pas tout à fait la même que sur la carte de M. Yvernès.

La Seine est au premier rang avec 6,7 accusés par 100,000 habitants, tandis que la moyenne générale de la France est 2,7. Autour d'elle, dix départements comprenant presque toute la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie et la Champagne en ont plus de 4. Hors de cette zone, la Sarthe, l'est (Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Saône) et, dans le sud, le seul département de la Lozère (2) atteignent cette proportion de 4.

(1) Avec ces éléments, le résultat n'est pas encore tout à fait précis. Si, d'une part, on additionne les criminels, originaires du département, qu'ils aient été condamnés dans le département ou dans un autre, il faudrait, d'autre part, tenir compte des personnes qui, nées dans le département, habitent dans un autre. (Voir ce résultat, livre IV, ch. — VIII. Les mouvements de migration en France et en Europe.)

(2) C'est que la Lozère a une forte émigration et que les émigrants fournissent dans les autres départements une forte criminalité.

Au contraire, la plus grande partie de la plaine de la Loire (Allier, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Vienne, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, avec la Charente et la Charente-Inférieure), de la vallée de la Saône et du Rhône (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain, Isère, Rhône) et de celle de la Garonne (Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Gers, Haute-Garonne, Landes, avec l'Aude) restent au-dessous de 2,5 accusés par 100,000 personnes.

Sous quelque aspect qu'on envisage la question, on voit presque toujours se manifester d'une manière fâcheuse l'influence des grandes agglomérations et d'une forte immigration. Les foules dans lesquelles les malfaiteurs se cachent, les richesses accumulées dans les cités, l'instabilité des nomades sont des conditions propices au crime.

Il est plus singulier de rencontrer l'aisance trop facilement acquise au nombre des causes de perversité. Cette singularité n'étonne pas le moraliste, et M. Joly en fournit des exemples convaincants.

La partie viticole du département de l'Hérault (arrondissements de Montpellier et de Béziers) a fait, à la suite de la construction des chemins de fer, une fortune prodigieuse que le phylloxera a en partie détruite et que des plantations nouvelles ont presque reconstituée. Les paysans enrichis ne possédaient pas, par leur éducation, un fonds de moralité suffisant pour supporter cette fortune soudaine ; ils l'ont prodiguée en spectacles, en orgies, en meubles, en toilettes ; l'alternative des gains et des revers a achevé de les démoraliser. Des industries interlopes ont prospéré, surtout à Cette où le mouvement du port et la fabrication des vins attiraient beaucoup de bras. Les travaux agricoles mêmes faisaient affluer les immigrants qui ont fourni un fort contingent à la cour d'assises (1).

Avant cette soudaine prospérité, le département de l'Hérault était très bien noté ; il figurait, sur la liste de la criminalité, parmi les dix départements les moins affectés ; il est aujourd'hui au nombre des cinq qui le sont le plus (2). La criminalité correc-

(1) 21 accusés sur un total de 118 en 1887. Tandis que la moyenne de la criminalité de la France était de 12 accusés par 100,000 habitants, la population indigène de l'Hérault en comptait 23 et la population étrangère 199.

(2) De 1855 à 1857 il occupait le 9^e, le 5^e et le 2^e rang. Il est depuis dix ans le 81^e.

tionnelle qui, en 1886, était en moyenne de 58 prévenus par 10,000 habitants, s'est élevée à 109 pour l'arrondissement de Montpellier et à 111 pour celui de Béziers. « C'est la fortune qui a perdu ce pays-là », disait un témoin.

C'est peut-être aussi la fortune qui a nui à la moralité normande dans la Seine-Inférieure, l'Eure et le Calvados. La criminalité correctionnelle y monte au même niveau et plus haut encore que dans l'Hérault : 116 prévenus pour 10,000 habitants dans l'arrondissement de Bernay, 107 dans celui de Rouen, 108 dans celui de Pont-Audemer, 116 dans celui du Havre, 120 dans celui de Lisieux, 140 dans celui de Pont-Lévêque (1). La statistique des cours d'assises les classe aussi parmi les plus mauvais arrondissements de France (2). Le vagabondage invétéré que les propriétaires tolèrent et nourrissent par crainte, l'ivrognerie, le peu de travail qu'exige l'élevage, et l'habitude de vaguer de marché en marché ont contribué à démoraliser les habitants de cette région.

L'influence de l'instruction sur la criminalité. — La question du rapport de la criminalité et de l'instruction est déjà en partie résolue par ce qui précède. Il est évident qu'entre ces deux termes la relation n'est pas nécessaire et mathématique, puisque nous trouvons d'autres causes qui exercent une influence marquée sur le nombre des crimes.

On a eu tort de dire que l'instruction chassait le crime. Pour bannir le crime, il faudrait avoir banni du cœur de l'homme les mauvaises passions et de la société les mauvais conseils et les tentations malsaines : c'est une utopie. L'instruction, en se propageant, contribue à former le sens moral de la population, en même temps qu'à augmenter ses moyens de prévenir la misère, et, par là, elle pèse d'un double poids dans la balance des bonnes influences.

Mais elle est une quantité positive de plus dans la longue série des termes positifs ou négatifs d'une formule très compliquée ; elle ne sera jamais la formule entière.

(1) Les autres arrondissements où la criminalité correctionnelle a dépassé 100 pour 10,000 habitants (soit 1 p. 100) en 1886, sont la Seine (105) et Soissons (116).

(2) Ainsi, en 1886, Bernay et Lisieux comptaient 30 et 31 accusés en cour d'assises par 10,000 habitants, tandis que la Seine n'en avait que 17 et la France 11 en moyenne.

On a dit, en commettant une erreur plus grave encore, que le progrès de l'instruction avait pour conséquence le progrès de la criminalité. Comme preuve on a tiré deux arguments de la statistique judiciaire : 1° le nombre des criminels ayant reçu de l'instruction augmente ; 2° beaucoup de départements très avancés sous le rapport de l'instruction figurent parmi les plus infestés de criminels. Sophisme du genre de ceux que la logique désignait par les mots : *cum hoc ergo propter hoc*, et qui consiste à supposer que deux phénomènes qui se produisent en même temps sont nécessairement dans la dépendance de cause à effet.

Il est certain que le nombre des gens entièrement illettrés diminue et que, par conséquent, le nombre des accusés ayant reçu de l'instruction augmente. Le tableau suivant, extrait du tome II (nouvelle série) de la *Statistique de l'enseignement primaire* le montre.

DEGRÉ D'INSTRUCTION DES ACCUSÉS JUGÉS CONTRADICTOIREMENT PAR LES COURS D'ASSISES.			
ANNÉES.	SUR 100 ACCUSÉS, NOMBRE DE CEUX		
	qui étaient illettrés.	qui savaient lire et écrire ou au moins lire.	qui avaient reçu une instruction supérieure.
1828 à 1830	61	37	2
1831 à 1835	58	39	3
1836 à 1840	57	40	3
1841 à 1845	52	45	3
1846 à 1850	51	46	3
1851 à 1855	46	50	4
1856 à 1860	43	52	5
1861 à 1865	39	56	5
1866 à 1870	37	59	4
1871 à 1875	36	61	3
1876 à 1880	30	66	4
1881 à 1885	25	71	4
1886 à 1888	23	72	5

Mais ce fait est une conséquence nécessaire de la diffusion générale de l'instruction en France. Si elle était répandue comme il est désirable qu'elle le soit, tous les criminels seraient lettrés. Que leur nombre ait diminué ou augmenté, la statistique ne doit pas moins accuser une proportion de lettrés plus forte. Le changement dans le rapport ne conduit qu'à une conclusion certaine : c'est que l'instruction a fait des progrès.

« C'est en majeure partie dans les bas-fonds de la société que se recrute le triste contingent de la criminalité, disions-nous en 1879 dans le *Rapport au ministre sur la statistique comparée*

de l'enseignement primaire. Si l'instruction primaire était suffisamment répandue, elle aurait pénétré jusque dans ces profondeurs, et tous les criminels sauraient comme le reste de la nation, au moins lire et écrire. En attendant ce résultat, la statistique judiciaire est une manière de faire descendre la sonde dans ces couches infimes et de voir quel progrès l'instruction primaire fait dans les régions où elle a le plus de peine à pénétrer. »

Pour juger quelque peu de l'influence de l'instruction, il faudrait procéder autrement.

A la fin de la Restauration, lorsqu'il y avait 39 accusés lettrés sur 100, on comptait 44,8 conscrits lettrés sur 100 (moyenne de 1827 à 1829). La population lettrée fournissait donc proportionnellement un contingent moindre que la population illettrée.

Aujourd'hui, le nombre des conscrits lettrés est de 84,4 p. 100 (moyenne de 1876-1885) et celui des accusés lettrés de 68 p. 100. Non seulement la population lettrée fournit un contingent proportionnellement moindre que la population illettrée, mais la criminalité tend à se concentrer de plus en plus dans l'ignorance. En effet, à 55,2 conscrits illettrés correspondaient, en 1828-1830, 61 accusés illettrés : la différence entre les deux nombres était de 5,8 ; à 15,6 conscrits illettrés correspondent 31 accusés illettrés ; la différence est de 15,4.

Il y a des catégories de crimes qui ne sont guère commis que par des lettrés ; par exemple, le faux en écriture et la banqueroute : sur 325 faussaires on ne comptait que 14 illettrés en 1876 et que 8 sur 128 banqueroutiers. Mais le nombre des illettrés l'emporte dans d'autres catégories, comme celle de l'infanticide.

	NOMBRE D'ILLETTRÉS PAR 100 ACCUSÉS.	
	1826-1830.	1876-1880.
Infanticides.....	87	52
Empoisonnements.....	58	54
Coups et blessures.....	53	35
Viols et attentats à la pudeur....	55	35
Assassinats.....	56	31
Meurtres.....	57	31
Parricides et coups envers les ascendants.....	53	24
Vols sur les chemins publics.....	72	42
Incendies.....	64	38
Vols qualifiés.....	67	31
Fausse monnaie.....	47	19
Banqueroutes frauduleuses.....	11	7
Faux divers.....	23	5
Abus de confiance.....	»	3

Le second sophisme est plus spécieux, mais il n'est pas mieux fondé. Les départements où l'instruction est avancée sont, la plupart, riches; ils ont pu faire de grands sacrifices pour leurs écoles, et leur population ressent plus vivement d'ordinaire que les populations pauvres le besoin de s'instruire. Or les départements riches ont une forte proportion de population urbaine et une industrie active : deux conditions qui déterminent un plus grand nombre de crimes. L'instruction n'apparaît donc là que comme un fait corrélatif de la criminalité. La cause véritable, c'est la richesse qui, d'une part, facilite et sollicite l'instruction et, d'autre part, multiplie les occasions de crime et de délit. Faut-il pour cela condamner la richesse? La richesse est par elle-même un bien, puisqu'elle procure à l'homme le moyen de satisfaire ses besoins, ce qui est précisément le but que l'homme s'efforce d'atteindre par le travail; mais il faut savoir profiter des avantages qu'elle procure en s'appliquant à remédier aux inconvénients qui peuvent y être attachés.

Quand on compare la carte de la criminalité et celle de l'instruction des conscrits, on voit que dans toute la région de l'est, comprenant 23 départements depuis les Ardennes jusqu'à Seine-et-Oise, et de Seine-et-Oise aux Hautes-Alpes, il y a aujourd'hui plus de 90 conscrits sur 100 qui savent lire, et que, dans cette région, il n'y a que 7 départements, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Haute-Marne, Doubs, Rhône, qui soient au-dessus de la moyenne pour la criminalité; que, sur les autres départements qui sont également au-dessus de la moyenne pour la criminalité, il n'y en a que 3 qui soient dans la première catégorie pour l'instruction des conscrits, tandis qu'on y trouve 3 départements de la riche Normandie, la plupart des départements baignés par la Loire depuis le confluent de l'Allier, et par la Garonne depuis Montauban : ce sont des régions prospères par l'agriculture ou par le commerce. Les départements du massif central, dont la richesse est médiocre, ont à la fois peu d'accusés en cours d'assises et peu de conscrits lettrés.

La récidive. — La récidive s'explique par les causes mêmes qui déterminent la criminalité. Les instincts naturels qui poussent certains hommes à faire le mal les accompagnent pendant toute leur vie; la crainte seule d'un châtement, dont la rigueur fasse impression sur leur grossière nature, peut quelquefois les conte-

nir. Ceux dont les mauvais exemples ou la misère ont fait des malfaiteurs retrouvent dans la prison des exemples pires encore et, le plus souvent au sortir de la prison, une misère plus noire ; la plupart retombent dans l'ornière (1).

Le nombre des récidivistes condamnés en police correctionnelle, qui n'était que de 3,768 (moyenne annuelle) de 1828 à 1830, s'est élevé à 19,783 en 1847, à 61,594 en 1868 et à 95,871 en 1888 ; bien qu'un certain nombre de délits, de chasse et de pêche par exemple, ne soient pas un signe de dépravation sociale, la progression est effrayante. Si les crimes ne présentent pas une série aussi continue (2), c'est qu'une notable partie des affaires a passé au correctionnel.

Le casier judiciaire, qui date de 1850, permet de constater avec certitude la récidive. Voici le nombre des récidivistes :

ANNÉES.	Nombre moyen annuel des récidivistes condamnés.	Proportion p. 100 du nombre total des accusés et prévenus condamnés.
1856-60.....	40.534	27
1861-65.....	47.043	33
1866-70.....	56.267	39
1871-75.....	62.042	38
1876-80.....	73.387	40
1881-85.....	85.397	44
1886.....	92.825	45
1887.....	93.887	45
1888.....	95.871	46

La progression a donc été continue et depuis une dizaine d'années elle a été très rapide pour les crimes comme pour les délits : les premiers comptaient 47 récidivistes sur 100 condamnés en 1876 et 56 en 1885, les seconds 38 en 1876 et 43 en 1885. Sous l'influence de la crise économique qui a pesé sur le travail depuis 1882, la récidive a augmenté et, dans la récidive, la part des vagabonds.

(1) La commission de classement des récidivistes a constaté, qu'en 1887, la majeure partie des récidivistes avaient subi chacun de 11 à 30 condamnations ; la moyenne, sur un total de 15,763 condamnations, était de 12,3. Cinq, âgés de 47 à 59 ans, comptaient plus de 50 condamnations. « La récidive a bien plus sa cause dans la prison qu'an dehors », déclarait, en 1873, la Cour de Bourges dans une enquête sur cette question.

(2) Condamnés en cour d'assises :

899 dans la période 1828-1830.

1.870 en 1847.

1.698 en 1885.

Ce qui représente, pour 1885, 56 p. 100 des condamnés.

La récidive est beaucoup plus fréquente chez les hommes que chez les femmes (1), chez les célibataires que chez les gens mariés (2).

Paris, Marseille et Lyon ont le fâcheux privilège de compter une proportion de récidivistes beaucoup plus considérable que le reste de la France. Comme on trouve dans ces grandes villes beaucoup plus de « coups à faire » qu'ailleurs et des bas-fonds où les misérables échappent plus facilement aux regards de la police, elles sont des cloaques où confluent les immondices. Les départements du bassin de la Seine doivent à plusieurs causes et particulièrement au voisinage de Paris de compter aussi beaucoup de récidivistes (3).

La société renferme donc dans ses flancs une plaie hideuse qui, loin de se cicatriser, se perpétue en s'aggravant : le mal nourrit le mal et le développe. Les moralistes, les jurisconsultes et les politiques se sont émus devant un tel spectacle et se sont alarmés du danger. Nous sortirions de notre sujet si nous discutons ici les remèdes qu'ils ont proposés (4). Il est certain qu'il en faut et qu'ils doivent être énergiques pour devenir efficaces (5) : un des plus efficaces assurément consiste dans la sépa-

(1) En 1883, il y a eu, en cour d'assises, 4,504 accusés et 86 accusées récidivistes ; en police correctionnelle, 74,163 et 8,569.

La commission de classement des récidivistes remarquait avec quelque surprise que, quoique la moyenne des naissances illégitimes eût été de 7,4 p. 100 naissances dans la période 1840-1867, le nombre des personnes nées hors mariage qui avaient été condamnées à la relégation pour récidive en 1886, ne s'élevait qu'à 5,5 p. 100 du total des condamnations de ce genre ; mais 79 p. 100 parmi les hommes et 47 p. 100 parmi les femmes étaient célibataires, 9 et 18 p. 100 seulement étaient mariés avec enfants.

(2) En 1886, parmi les récidives condamnés à la relégation, il y a eu sur 100 hommes, 81 célibataires et sur 100 femmes 41 célibataires, 16 veuves sans enfants et 28 femmes mariées sans enfants, qui avaient sans doute déserté leur ménage.

(3) D'après une carte dressée par M. Marambat, la moyenne du nombre des récidivistes par 10,000 habitants, pour les années 1875, 1881 et 1883, s'élevait à 3 pour le département de la Seine, à 4 pour celui des Bouches-du-Rhône, de 3 à 4 pour ceux de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aisne, de la Marne (bassin de la Seine), de Meurthe-et-Moselle (bassin du Rhin), du Rhône et de l'Hérault (bassin du Rhône).

En 1886, dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, il y a eu 81 condamnés à la relégation comme récidivistes sur 1 million d'habitants ; dans ceux de Rouen, d'Amiens et d'Angers, 63, 61 et 60, tandis que dans ceux de Limoges et de Poitiers il n'y en a eu que 15 et 13.

(4) La loi sur la relégation des récidivistes date du 27 mai 1885.

(5) La loi de 1885 ne paraît pas jusqu'ici l'avoir été.

ration absolue des jeunes prévenus et des criminels endurcis, et l'emploi sagement réglé du régime cellulaire. Ils ne parviendront pas à extirper le chancre qui est inhérent pour ainsi dire à la condition humaine et à la vie sociale; mais ils peuvent le circonscire en mettant autant que possible à l'écart les parties corrompues afin d'éviter la contagion.

Le tableau d'ensemble. — L'ensemble du tableau de la criminalité n'est ni édifiant, ni rassurant. Dans la société française qui s'enrichit, dont la population se concentre et devient plus hétérogène en acquérant plus de mobilité, les tentations augmentent et la progression des crimes et délits est plus rapide que celle de la population. L'armée des malfaiteurs grossit, se recrutant beaucoup moins par la misère que par le vice, (ce qui est plus grave au point de vue moral), et se compose d'éléments plus pervers que jadis, comme l'atteste la récidive, et plus tôt corrompus, comme le prouve l'âge des accusés.

Ce n'est donc pas d'un accroissement de la richesse qu'il faut espérer le remède; ce n'est pas même de l'instruction répandue sur tous les enfants, quoiqu'elle soit souvent salutaire. La publicité de plus en plus retentissante que la presse se plaît à donner aux crimes et les détails dont elle repaît la curiosité de ses lecteurs, devient même parfois une excitation au mal et fournit un enseignement aux malfaiteurs. La criminalité subsistera, comme la récidive, parce qu'il est impossible d'obtenir que tout être humain naisse bon et que tout milieu social soit sain. Mais il importe, pour l'honneur et l'intérêt de la société, de ne pas laisser s'étendre davantage la large plaie dont la récidive ne laisse voir qu'une partie.

Pour cela, il faut d'une part et tout d'abord, réprimer sévèrement le mal, sans défaillance de la justice; car, la plupart des malfaiteurs, n'ayant pas le frein de la conscience, ont du moins la crainte du châtement, et il est, par conséquent, nécessaire que ce châtement soit appliqué de manière à leur paraître redoutable. Quand une fausse philanthropie fait de la prison pour le vagabond un lieu de repos et pour le criminel une académie de vices où trônent les endurcis et où les jeunes sont endoctrinés, elle fait plus de mal à la société que de bien à des coquins. Il faut, d'autre part, exercer avec vigilance l'action préventive: combattre dans les campagnes le vagabondage, assainir dans les villes les quartiers

où la truanderie établit ses repaires, interdire le séjour des grandes cités à certaines catégories de récidivistes et surveiller de près ceux auxquels il ne serait pas interdit ; restreindre les foyers d'infection, c'est modifier le milieu social où germent la plupart des crimes contre la propriété. Il faut aussi préserver, autant que possible, l'enfance de ce milieu et, quand le sort l'y a jetée et que la justice saisit l'adolescent en voie de corruption, il faut s'efforcer de le ramener au bien par l'éducation. De pareilles mesures n'empêcheront jamais les natures vicieuses de l'être et, des hommes d'affaires véreux, de commettre des escroqueries ; mais elles peuvent rendre moins facile, moins lucrative, plus dangereuse la profession de voleur, et par là décourager un certain nombre de vocations néfastes : ce qui serait un progrès.

La France est le seul État où la statistique puisse dresser le bilan de la criminalité depuis plus d'un demi-siècle. Mais elle ne paraît pas être le seul où le nombre des condamnations ait augmenté. La comparaison, si elle était possible, aiderait à comprendre que le mal dépend de causes générales, lesquelles dépendent elles-mêmes de l'état des sociétés contemporaines.

En Allemagne, le nombre des condamnés pour crimes et délits était de 1,029 par 100,000 habitants en 1882 et de 1,068 en 1886 ; la proportion s'élevait à 1,393 dans les villes et n'était que de 1,008 dans le reste de l'Empire (1).

Cependant l'Angleterre, qui comptait plus de prévenus en 1884 qu'en 1857, paraît avoir, en somme, une criminalité moindre aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

C'est du moins ce qui résulte d'une étude faite par M. Grosvenor (2) ; l'auteur s'applique à démontrer que s'il y a eu des

(1) La comparaison est très difficile, non seulement à cause de la diversité des lois, mais parce que peu d'États ont sur cette matière une statistique générale qui remonte assez loin. Celle de la Norvège date de 1846 ; celle de l'Angleterre, de 1857 ; celle de la Suède, de 1863 ; celle de l'Autriche, de 1867 ; celle de la Belgique, de 1868 ; celle de l'Italie, de 1879 ; celle de l'Allemagne, de 1882. Cependant l'accroissement est sensible partout. Pour la Norvège, 5,270 prévenus de crimes, délits ou contraventions jugés en 1853 (première année pour laquelle les trois catégories de prévenus sont connus) et 6,662 en 1884 ; pour l'Angleterre, 389,502 prévenus jugés en 1857, et 739,115 en 1884 ; pour la Suède, 43,447 en 1863 et 56,919 en 1887 ; pour la Belgique, 401,136 en 1868 et 473,791 en 1885 ; pour l'Italie, 415,625 en 1879 et 454,399 en 1887 ; pour l'Empire allemand, 403,604 en 1882 et 436,194 en 1887 ; pour l'Autriche, 305,280 prévenus condamnés en 1874 et 593,59 en 1886 (d'après des notes qui nous ont été communiquées par la Statistique générale de l'Italie) :

(2) Voir *Journal of the royal statistical society*, september 1890.

poursuites contre 517,875 personnes en 1868-1869 et contre 668,558 en 1887-1888, l'augmentation est due principalement à l'application de lois nouvelles (telle que celle de la vaccine) et que néanmoins la plupart des catégories importantes de délits présentent des chiffres moindres qu'il y a vingt ans, et il attribue ce résultat favorable à la vigilance de la police, à la fondation des écoles industrielles, à l'action des sociétés pour la protection des détenus.

La question de savoir si les mesures repressives et préventives, qui sont en progrès, exercent dans les sociétés contemporaines une influence plus forte que les tentations qui se multiplient n'est pas encore assez mûrie pour que la science décide : l'expérience l'éclairera.

CHAPITRE II

L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION.

Sommaire. — Insuffisance des renseignements sur l'état moral et intellectuel de la population — L'instruction supérieure et moyenne avant 1789 — Résultats de l'instruction primaire comparés au xvii^e, au xviii^e et au commencement du xix^e siècle — Le progrès des écoles primaires depuis la loi Guizot — Les résultats de l'enseignement et l'instruction des conscrits et des conjoints — L'instruction primaire comparée en France et à l'étranger — L'enseignement primaire supérieur et l'enseignement professionnel — L'enseignement secondaire des jeunes filles — L'enseignement supérieur — La correspondance et la lecture — Le progrès de l'instruction est-il profitable ? — L'éducation — L'influence littéraire de la France.

Insuffisance des renseignements sur l'état moral et intellectuel de la population. — La criminalité est un indice de l'état moral de la population envisagé par son côté négatif. L'instruction nous le fait voir par son côté positif.

La statistique éclaire très imparfaitement ce second côté. Elle ne renseigne en aucune façon sur la vertu et sur la pratique journalière du devoir qui font la force de cohésion d'une société, mais qui ne s'enregistrent pas. On n'en saurait prendre une idée exacte ni par le prix Montyon qui a toujours beaucoup moins de récompenses à décerner qu'il n'existe de mérites réels à récompenser, ni par les actes de charité qui ne peuvent se totaliser tant qu'ils ne se manifestent pas par des dons publics, ni par les jugements des moralistes qui, dans tous les siècles, se contredisent suivant que les auteurs ont l'esprit bienveillant ou chagrin, parce que, dans tous les siècles, la société humaine présente à leurs méditations un spectacle toujours mêlé et sans cesse renouvelé d'actes bons et mauvais.

En 1887, un voyageur intrépide, mais téméraire (1), M. Douls,

(1) Il a été assassiné dans le désert, en 1889.

a vécu sept mois dans une tribu de Maures de la côte occidentale du Sahara. Ces nomades, vrais sauvages, écumeurs du désert, qui voulaient le tuer tant qu'ils l'ont cru chrétien, qui n'ont pas hésité à s'embusquer pour attaquer une caravane et à en massacrer tous les hommes pour s'approprier le butin, pratiquaient cependant l'hospitalité, partageaient le lait de leurs chameaux avec des amis, respectaient des tentes isolées dans lesquelles ils ne trouvaient que des femmes. Même dans les natures les plus grossières, il y a place pour un certain sens moral.

Mais combien ce sens ne peut-il pas être atrophié ou dénaturé par l'état social ? Un missionnaire représentait à un sauvage des bords de l'Oubanghi combien il était odieux de manger son semblable : l'anthropophage répondit qu'au contraire la viande d'un être qui a du courage et qui parle était un mets plus noble que celui d'un animal ordinaire.

Nous sommes convaincu que la civilisation contribue à développer et à affermir ce sens dans la masse de la population. Elle ne fait ni la générosité, ni l'héroïsme, de même que l'instruction ne fait pas le génie. Mais, en améliorant le bien-être, elle élève l'homme un peu plus haut au-dessus des appétits brutaux ; en développant son intelligence, elle fortifie en lui le sentiment de la dignité personnelle et elle le rend plus apte à comprendre la diversité de ses devoirs sociaux.

Il est vrai qu'en même temps elle lui inspire parfois des idées d'égoïsme ou de convoitise qui n'auraient pas germé dans l'uniformité de la vie sauvage, et qu'elle fournit à son intelligence plus cultivée des moyens plus raffinés de perpétrer le mal. Somme toute, l'homme policé est placé à un degré supérieur dans l'échelle des êtres ; il est, en réalité, plus libre que l'homme inculte ; il nous paraît donc plus développé moralement.

Nous étonnerons peut-être les panégyristes du passé en affirmant que le patriotisme, sentiment noble et éminemment social, est plus vivace en France aujourd'hui qu'il ne l'était dans les siècles antérieurs. L'unité politique, la connaissance de l'histoire plus répandue dans le peuple, la légende de la révolution et des guerres de l'Empire, enfin les malheurs de la France en 1870 ont puissamment contribué à ce progrès. La France n'est pas le seul pays où les événements de notre siècle aient éveillé ou renforcé ce sentiment.

Toutefois nous nous sentons incapable de mesurer par la statis-

tique la supériorité du temps présent en ces matières, et nous croyons que la moralité de nos contemporains n'est pas tellement supérieure à celle de nos aïeux que nous puissions en tirer vanité. Le progrès de cette moralité a été assurément bien moindre que celui de l'instruction, de même que le progrès de l'intelligence moyenne des Français reste bien au-dessous du progrès matériel de la richesse depuis un siècle.

Lorsqu'on veut rechercher ce qui peut être su et ne parler que de ce qu'on sait, on se résigne à n'avoir que des lueurs incertaines sur l'état moral d'une nation comparé à diverses époques, et l'on se borne à étudier l'état intellectuel qui, s'il n'a pas non plus de mesure précise repose du moins sur des données authentiques.

L'instruction supérieure et moyenne avant 1789. — L'Université de Paris avait joui d'une renommée universelle dans le monde chrétien avant la guerre de Cent ans, au temps où florissait la scolastique ; mais sa réputation et son influence s'étaient bien amoindries depuis la Renaissance et la Réforme qui avaient en quelque sorte sécularisé les lettres et, vers la fin du xviii^e siècle, elle ne brillait ni par le grand nombre des élèves, qui paraît avoir été d'environ 5,000 pour la Faculté des Arts, la plus fréquentée (1), ni par l'autorité littéraire ou scientifique des maîtres, ni par la solidité des études qui ne répondaient plus aux besoins du siècle (2). Parmi les vingt-deux universités de province, les mieux

(1) La Faculté des Arts, qui siégeait dans les bâtiments du collège Louis-le-Grand depuis l'expulsion des Jésuites (1762), comprenait seize collèges, dont dix de plein exercice, et donnait en réalité un enseignement secondaire, de la sixième à la philosophie inclusivement. On en sortait avec le diplôme de maître ès arts, qui correspondait à peu près au baccalauréat ès lettres, mais qui était moins difficile à obtenir. Ceux qui continuaient leurs études passaient dans une Faculté supérieure (Théologie, Droit ou Médecine) et y obtenaient les titres de bachelier, licencié ou docteur. Vers 1789, la Faculté de Droit de l'Université de Paris recevait 283 bacheliers, 278 licenciés et 2 docteurs ; les professeurs de la Faculté de Médecine avaient au plus une centaine d'élèves inscrits à leur cours ; on manque de renseignements pour celle de Théologie. (Voir *les Universités de France en 1789*, par M. L. Liard, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, nov. et déc. 1887).

(2) On se plaignait alors de l'insuffisance des programmes universitaires. « Tout se borne à traduire du latin en français, à mettre du français en latin ; le très grand nombre de jeunes gens sort des classes fort ignorant, surtout des choses les plus d'usage et les plus nécessaires à savoir, comme l'orthographe, la prononciation, l'histoire, le français. » On ne s'occupait pas davantage de géographie et de sciences

partagées ne comptaient que 500 à 600 élèves dans les collèges de la Faculté des Arts, et aucune des Facultés supérieures (Théologie, Droit, Médecine) ne semble avoir atteint le chiffre de 300 étudiants (1).

Hors des Universités, l'enseignement supérieur était donné au XVIII^e siècle par dix-neuf professeurs du Collège royal (aujourd'hui Collège de France), par ceux du Jardin du roi (aujourd'hui Muséum d'histoire naturelle). Il y avait, en outre, des écoles d'application : l'École militaire de Paris et les écoles provinciales, l'École des Ponts et Chaussées, l'École des Mines, etc.

Il paraît que le nombre des collèges, grands ou petits, dépassait cinq cents (2) et que très souvent l'instruction y était gratuite ou à peu près. Les établissements ne manquaient donc pas à l'enseignement secondaire ; mais le latin formait trop exclusivement le fond des études dans les meilleurs, et beaucoup de petits n'étaient guère que des écoles primaires, quoique le latin y fût aussi enseigné.

La plupart des familles riches faisaient élever leurs filles au couvent.

Les exigences de l'enseignement supérieur et même secondaire il y a cent ans et aujourd'hui peuvent se mesurer par l'état comparé de la science aux deux époques. Au cours du XIX^e siècle, dans l'ordre littéraire, l'histoire s'est transformée et élargie ; l'archéologie, la linguistique, la critique, la géographie ont fait des progrès considérables. A la fin du siècle précédent, la chimie et la géologie naissaient à peine ; la physiologie végétale et animale attendait encore Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier ; l'électricité était presque inconnue, les applications des connaissances scientifiques à l'industrie, qui ont largement contribué au déve-

naturelles ; mais on étudiait les mathématiques. — *Ibidem.* M. Gréard (*Éducation et instruction, Enseignement secondaire, t. II. La question des programmes dans l'enseignement secondaire*) cite comme des exceptions le collège Mazarin et le collège de Navarre qui avaient des chaires de physique. (*Voir dans le Mémoire de M. Gréard, p. 117, le plan d'études de l'Université au XVII^e et au XVIII^e siècle.*)

(1) Il y avait des Facultés sans élèves. Ainsi, Poitiers, qui avait 200 élèves en droit (année 1785), n'avait pas un seul étudiant en médecine.

(2) M. Boiteau, dans son ouvrage sur *la France en 1789*, a évalué à 70,000 le nombre des élèves des collèges vers 1789, et M. Villemain, dans son rapport sur l'instruction secondaire, portait le nombre des établissements à 562 et celui des élèves à 72,747 pour la période 1763-1789 ; mais nous pensons, avec des pédagogues très compétents sur la matière, que ces nombres sont exagérés.

loppement de la science même, étaient à leur début. Ces divers ordres de connaissances et bien d'autres ont aujourd'hui des maîtres qui les enseignent et des disciples qui les étudient. L'extension du domaine des lettres et des sciences a été considérable : c'est ce qui a rendu plus difficile qu'autrefois la rédaction des programmes de l'enseignement secondaire.

Résultats de l'instruction primaire comparés au xvii^e, au xviii^e et au commencement du xix^e siècle. — Entre le nombre des écoles et l'état de l'instruction, il y a une corrélation évidente, puisque c'est en général par les écoles que l'instruction se répand ; cependant il n'existe pas de rapport mathématique entre ces deux termes, parce que les écoles peuvent être plus ou moins peuplées et l'enseignement plus ou moins efficace. C'est pourquoi les recherches d'érudition, très intéressantes d'ailleurs, qui ont été faites depuis une vingtaine d'années sur les petites écoles avant 1789 ne suffisent pas pour dresser un état comparatif de l'instruction populaire sous l'ancien régime et dans la société contemporaine ; les textes que l'on pourra encore exhumer des archives pour quelques localités n'ajouteront pas assez à notre connaissance pour déterminer cet état ; la diversité des situations (ainsi que nous l'avons déjà fait observer pour la plupart des phénomènes démographiques) infirmerait tout jugement général motivé sur un nombre restreint de cas.

Il n'existe jusqu'ici qu'un document statistique assez considérable pour fournir à cette comparaison un fondement de quelque solidité ; c'est l'enquête que M. Maggiolo, recteur honoraire, chargé d'une mission par le Ministre de l'Instruction publique, a faite, à l'aide des inspecteurs et des instituteurs de presque tous les départements (1) et dont l'objet était de relever, à trois époques, le nombre des époux et épouses ayant signé leur acte de mariage. 15,928 instituteurs ont répondu. « Quelles que soient les imperfections de détail qui aient pu se glisser dans quelques relevés, disions-nous dans la *Statistique de l'enseignement primaire* (2) où ce document a été inséré, le grand nombre des renseigne-

(1) Les résultats de cette enquête se trouvent dans le tome II de la *Statistique de l'enseignement primaire*.

(2) Tome II.

ments recueillis donne une valeur suffisante aux résultats d'ensemble. » Voici ces résultats :

PÉRIODES.	NOMBRE total des mariages pendant les 5 années.	NOMBRE DES CONJOINTS qui ont signé leur acte de mariage.		PROPORTION sur 100 conjoints de ceux qui ont signé.	
		Époux.	Épouses.	Époux.	Épouses.
1686-1690.....	271.009	63.068	30.323	29.1	14.0
1786-1790.....	345.226	162.427	92.757	47.9	26.9
1816-1820.....	381.494	207.360	132.533	54.3 (1)	34.7

La masse de la population française n'était donc pas entièrement dépourvue d'instruction avant 1789 : l'existence des petites écoles autorisait déjà à le déclarer. Vers la fin du xvii^e siècle, près du tiers des hommes et le septième des femmes parvenus à l'âge du mariage paraissent avoir été capables de signer leur nom. La proportion s'est améliorée de telle façon dans le cours du xviii^e siècle qu'à la veille de la Révolution elle s'élevait presque à la moitié des époux et à plus du quart des épouses.

De 1790 à 1816, le progrès a continué ; il semble même avoir été, relativement au temps écoulé, plus rapide que sous l'ancien régime. Les femmes étaient alors, comme aujourd'hui, mais avec un écart beaucoup plus grand, à un niveau inférieur d'instruction.

Si l'enquête avait été bornée à un département et qu'on eût pris comme type celui des Vosges dans lequel M. Maggiolo a relevé 92 signatures par 100 époux (2) pour la période 1786-1790, un commentateur aurait pu se croire en droit d'affirmer que l'instruction primaire était aussi générale en 1789 que de nos jours : il se serait trompé. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avait alors entre les provinces des différences bien plus considérables qu'aujourd'hui entre les départements (3) ; qu'alors déjà la région du nord-est et la Normandie étaient en avance et que le centre, le sud-est et certaines parties de l'ouest, étaient fort en arrière (4).

(1) Proportion notablement supérieure à celle qu'ont donnée les premiers résultats de la conscription en 1827

(2) Sur 10,229 mariages relevés, on a trouvé 9,503 signatures d'époux et 8,215 d'épouses.

(3) Pour la période 1786-1790, le département des Vosges présente 92 signatures d'époux pour 100 mariages, tandis que celui des Landes n'en compte que 5. On trouve des différences non moins considérables sur la carte du baron Dupin, publiée en 1826.

(4) Voici en effet les 11 départements où, dans la période 1786-1790, le nombre des époux ayant signé dépasse 75 p. 100 : Vosges, Meuse, Jura, Meurthe, Manche, Cal-

Les cahiers des bailliages en 1789, ceux du clergé aussi bien que ceux du tiers-état, avaient été presque unanimes à réclamer un système d'instruction publique et surtout la création d'écoles dans les campagnes. La Révolution a été féconde en projets d'organisation de l'enseignement. Talleyrand à la Constituante, Condorcet à la Législative, Lanthenas et Romme à la Convention en présentèrent qui embrassaient l'ensemble, mais dont aucun n'aboutit à une loi (1). Celui de Lakanal, qui se bornait aux écoles primaires et dont les principaux auteurs étaient Sieyès et Daunou, fut repoussé par la Montagne comme entaché d'aristocratie (2). Robespierre, qui soutint avec d'autres montagnards le plan de feu Lepelletier portant que, « de cinq ans jusqu'à douze ans pour les garçons, jusqu'à onze ans pour les filles, tous les enfants sans distinction et sans exception seraient élevés en commun aux dépens de la République », avait été plus heureux devant l'assemblée ; mais le décret qu'il avait suggéré (3) fut rapporté avant d'avoir reçu un commencement d'application. A ce système égalitaire et chimérique, la Convention, sur le rapport de Romme, substitua le décret du 30 vendémiaire (21 octobre 1793) qui se rapprochait du projet de Lakanal ; puis, deux mois après, sur le rapport de Bouquier, elle vota la loi du 29 frimaire an III qui proclamait la liberté de l'enseignement (4), et plus tard après la révolution du 9 thermidor, sur un nouveau rapport de Lakanal, la loi du 27 brumaire an III, inspirée par l'ancien projet Sieyès-Daunou. Enfin, Daunou lui-même, au nom de la Commission des onze, présenta le projet qui devint la loi du 3 brumaire an IV ; celle-là, la dernière qu'ait votée la Convention, aussi timide que

vados, Doubs, Moselle, Marne, Ardennes, Eure. Voici les 11 départements où cette proportion est inférieure à 20 p. 100 : Vienne, Tarn, Haute-Garonne, Maine-et Loire, Tarn-et-Garonne, Indre, Creuse, Allier, Nièvre, Morbihan, Landes.

(1) Le premier décret rendu sur l'organisation de l'instruction primaire pendant la période révolutionnaire est celui du 30 mai 1793, voté la veille de la chute des Girondins, qui prescrivait la fondation d'une école primaire « dans tous les lieux qui ont depuis 400 jusqu'à 1,500 individus ».

(2) Ce projet proposait une école par 1,000 habitants, avec un instituteur et une institutrice pour chaque école nommés par le bureau d'inspection du district.

(3) « La Convention décrète qu'il y aura des établissements nationaux où les enfants des citoyens seront élevés et instruits en commun... » (Décret du 13 août 1793).

(4) On attribue souvent cette loi à Lindet. (Voir *Dictionnaire de Pédagogie art. Convention*).

les précédentes avaient été ambitieuses, se contentait de prescrire l'établissement d'une ou plusieurs écoles par canton et de fournir aux instituteurs un local, sans leur assurer d'autres émoluments que la rétribution scolaire.

Des discours et des décrets ne sont pas des actes. Il y a eu probablement sous la première République plus d'écoles fermées faute des ressources qui les entretenaient auparavant, que d'écoles ouvertes en vertu des lois nouvelles. Aussi, au commencement du Consulat, la plupart des conseils généraux et plusieurs préfets constataient-ils, non sans quelque complaisance à insister sur le mal, que cette partie de l'instruction publique « avait beaucoup souffert et qu'elle se trouvait dans l'état le plus alarmant » (département de la Meurthe).

Le gouvernement consulaire, puis impérial, qui constitua l'Université, resta indifférent aux petites écoles. Malgré le projet qu'avait préparé Chaptal pendant son ministère, la loi du 11 floréal an X n'ajouta rien à celle du 3 brumaire an IV pour l'instruction primaire, et l'Empire ne prit aucune mesure en vue de développer cette branche de l'enseignement (1).

Il ne faudrait pas croire cependant que les ténèbres se fussent épaissies durant cette période. En 1810, l'exposé de la situation de l'Empire portait à 25,000 le nombre des petites écoles : il n'y en avait peut-être pas davantage sous l'ancien régime. D'autre part, la signature des actes de mariage de la période 1816-1820 accuse un progrès sur celle de 1786-1790 ; or, en calculant d'après l'âge moyen du mariage des célibataires (28 ans pour les hommes et 24 pour les femmes) et d'après l'âge moyen de l'écolage (10 ans), on trouve que les époux et les épouses de 1816-1820 étaient dans les écoles entre 1800 et 1804 ; ils n'y ont pas reçu moins d'instruction que leurs devanciers de 1770 et de 1774.

Sous la Restauration, le gouvernement conseilla et protégea à diverses reprises l'instruction primaire ; les ministères libéraux

(1) Il se contenta de rappeler les frères de la doctrine chrétienne et d'inscrire au budget une somme de 4,250 fr. pour l'instruction primaire. La différence du langage tenu par Napoléon en 1806 et en 1815 montre combien ses sentiments se sont modifiés avec la politique. Sur ce sujet, voir *Histoire des classes ouvrières depuis 1789*, livre II. — Voir aussi dans *Éducation et instruction*, Enseignement secondaire, t. I. *Enseignement secondaire pour les jeunes filles*, par O. Gréard, la situation dans laquelle M^{me} de Genlis avait trouvé les deux écoles, une de garçons et une de filles, qui existaient en 1812 dans chaque arrondissement de Paris.

priront même des mesures en sa faveur sans créer toutefois un système général d'écoles publiques. L'opinion, plus active et plus libre que sous l'Empire, discutait la question avec une ardeur passionnée ; l'enseignement mutuel, prôné par les libéraux, se propagea, pendant que les cléricaux soutenaient l'enseignement simultané usité dans les écoles congréganistes. Cette émulation fut profitable à l'instruction du peuple. Une preuve de l'intérêt qu'elle inspirait déjà, c'est que le dernier ministre de l'instruction publique sous la Restauration, membre du cabinet Polignac, rendit en 1830 une ordonnance qui contenait les principales dispositions de la loi Guizot ; le temps a manqué pour l'appliquer et d'ailleurs une ordonnance n'avait pas l'autorité d'une loi pour prescrire en matière financière. Une autre preuve est fournie par le recrutement qui, sur 100 conscrits, en comptait 42 sachant au moins lire en 1827 et plus de 57 en 1838, c'est-à-dire lorsque tiraient au sort les jeunes gens qui avaient quitté les écoles vers 1830.

Néanmoins le résultat était encore fort médiocre. C'est à bon droit que le baron Ch. Dupin, ami de l'instruction populaire, fit honte à ses concitoyens en mettant sous leurs yeux la carte, restée célèbre, sur laquelle il avait figuré le nombre d'habitants correspondant pour chaque département à un élève du sexe masculin inscrit dans les écoles primaires et qui accusait pour la région privilégiée du nord-est (Moselle, Marne, Aube, Côte-d'Or) 1 élève par 10 habitants, tandis qu'elle attribuait 1 élève par 222 habitants au Morbihan, 1 par 229 à l'Indre-et-Loire et 1 par 268 à la Haute-Loire (1).

Le progrès des écoles primaires depuis la loi Guizot. — Le gouvernement de Louis-Philippe, issu d'une révolution, devait

(1) La carte du baron Dupin (reproduite dans le tome II de la *Statistique de l'Enseignement primaire*) montre que la région où les écoles étaient le plus fréquentées était celle du nord-est et que le Massif central et la Bretagne étaient les plus mal partagés : renseignement vraisemblable, puisqu'il concorde avec d'autres documents. Cependant la plupart des proportions qu'il donne nous semblent très contestables, puisque, malgré l'accroissement du nombre des élèves depuis cinquante ans, la Côte-d'Or, l'Aube et la Marne ne comptaient que 1 élève du sexe masculin sur 13 à 15 habitants en 1886. La seule explication plausible est que le baron Dupin a pu confondre des filles qui se trouvaient dans les écoles mixtes et les compter comme des garçons ; mais, dans ce cas, la proportion donnée pour les trois départements qui sont au bas de l'échelle serait encore plus étonnante ; car ces départements comptent aujourd'hui 1 élève du sexe masculin sur 12 à 16 habitants.

se montrer et se montra en effet, dès le début, favorable à l'instruction populaire. Ce ne fut pourtant qu'après l'échec de plusieurs projets que M. Guizot parvint à faire voter la loi du 28 juin 1833, qui a été en quelque sorte la première charte constitutive de l'enseignement primaire en France. Elle imposait à chaque commune l'entretien d'une école primaire élémentaire et y pourvoyait au moyen d'une imposition de 3 centimes additionnels aux trois contributions directes ; elle portait à 300 fr. le minimum du traitement fixe de l'instituteur qui avait droit, en outre, à une rétribution scolaire payée par les parents non indigents ; par une hiérarchie de responsabilités habilement graduées de la famille à l'État, elle accordait la gratuité aux indigents, suppléait à l'insuffisance des ressources communales par les subventions du département qui prélevait à cet effet 2 centimes additionnels et, en cas de besoin, à l'insuffisance des départements par les subventions du trésor public ; elle créait, en outre, l'enseignement primaire supérieur et les écoles normales primaires. Sous l'influence de cette loi, 2,275 écoles furent ouvertes en un an, 450,000 élèves nouveaux furent inscrits et 15 écoles normales furent fondées.

La loi de 1833 ne visait que les écoles de garçons. Une ordonnance de 1836 fit jouir les filles du même avantage, mais sans imposer aux communes, comme l'aurait fait une loi, les dépenses nécessaires.

En 1848, le nombre total des élèves inscrits atteignait 3 millions et demi. Il avait augmenté de 31 p. 100 depuis 1837, date de la première statistique générale des écoles primaires, et il correspondait à près de 10 élèves par 100 habitants.

La révolution de février 1848 fit éclore de nouveaux projets : les républicains demandaient l'instruction gratuite et obligatoire. Cependant l'Assemblée législative, sous l'inspiration du parti conservateur et religieux, vota la loi du 15 mars 1850 qui proclama la liberté de l'enseignement, rendit obligatoire l'entretien d'écoles de filles, supprima plusieurs créations utiles de la loi de 1833 et ouvrit plus largement les portes à l'enseignement congréganiste.

Le second Empire, qui s'était d'abord montré défiant à l'égard des instituteurs, améliora ensuite quelque peu leur traitement, puis fit voter, sous le ministère de M. Duruy, la loi du 10 avril 1867, qui facilitait l'extension de la gratuité et imposait à toutes

les communes ayant 500 habitants au moins l'obligation d'entretenir une école spéciale de filles.

En 1872, après la tourmente dans laquelle l'Empire avait sombré, les écoles primaires de la France, réduites par la perte de l'Alsace-Lorraine, comptaient 4,722,000 élèves inscrits : l'augmentation, depuis 1837, était de 75 p. 100.

La troisième République n'a pas déployé moins de zèle que la première en faveur de l'instruction primaire ; mais, plus préoccupée des applications pratiques que sa devancière, elle l'a manifesté par des actes. Comprenant qu'utile sous tous les régimes, cette instruction est indispensable dans une démocratie et qu'elle n'est pas seulement un bien pour le peuple qui la reçoit, mais un instrument puissant de discipline politique pour le gouvernement qui la donne, elle a voulu que l'État devint le maître des écoles afin de constituer, dans ce double intérêt, un système d'instruction plus largement distribué et conçu dans un esprit républicain.

Divers projets ont été successivement discutés dans le Parlement depuis 1871 ; ils ont abouti à une série de lois votées presque toutes sous la présidence de M. Grévy, les plus importantes sous le ministère de M. Ferry. Par des subventions ou des avances aux communes qui se sont élevées en dix ans (1878-1888) à la somme de 527 millions de francs, ces lois ont provoqué la construction ou la réparation de plus de 20,000 maisons d'écoles (lois du 1^{er} juin 1878, du 2 août 1881, du 20 juin 1885) ; elles ont doté tous les départements d'écoles normales d'institutrices (loi du 9 août 1879), réglementé les écoles manuelles d'apprentissage (loi du 11 décembre 1880 et décret du 17 mars 1888), décrété la gratuité absolue des écoles primaires publiques (loi du 16 juin 1881), rendu obligatoire l'instruction primaire (loi du 28 mars 1882), réglé (loi du 30 octobre 1886) d'une manière générale l'organisation de l'enseignement primaire et décidé que les écoles publiques auraient à l'avenir un personnel exclusivement laïque (1), fixé (loi du 15 juillet 1889) le traitement des instituteurs, devenu désormais un traitement d'État auquel s'ajoutent, dans certains cas déterminés, des allocations communales (pour indemnité de résidence), décuplé les subventions du trésor public et transporté ainsi des familles et des communes à l'État

(1) Dans un délai de cinq ans pour toutes les écoles de garçons.

la plus forte part des responsabilités et des dépenses, lesquelles formaient, en 1887, un total de 173 millions de francs (dépenses de l'Etat, des départements et des communes), sans compter les dépenses de construction et réparation d'écoles.

La République a amélioré la situation des instituteurs : politique conforme aux intérêts d'une démocratie. Tout en reconnaissant qu'il est en général plus avantageux pour ces fonctionnaires de dépendre de l'État que des communes et que la plupart des changements survenus depuis quinze ans ont été profitables à l'enseignement, nous n'avons pas vu sans regret disparaître la rétribution scolaire, qui se conciliait avec l'admission gratuite des indigents et qui apportait au fonds des écoles 16 à 18 millions, et écarter systématiquement de l'enseignement public les congréganistes dont le concours, réglé et surveillé par l'autorité administrative, était utile et dont la relégation dans les écoles privées a contribué à diviser les esprits en excitant les passions religieuses. La République s'est inspirée aussi d'un sentiment démocratique en construisant de toutes parts des écoles, comme, après l'an 1000, le moyen âge, inspiré par la foi religieuse, avait élevé des églises nouvelles ou rebâti sur un type nouveau les églises anciennes. Tout en approuvant le principe de la construction d'écoles convenables (et, malgré les critiques, il paraît certain que la très grande majorité des écoles nouvelles n'a pas excédé la mesure du convenable) (1), nous pensons qu'on aurait pu moins dépenser en procédant avec plus de lenteur et en se préoccupant exclusivement des intérêts pédagogiques. Mais nous sortirions de notre sujet en traitant ces questions.

Ce qui nous paraît certain et ce qu'il importe de constater ici c'est que l'ensemble de ces mesures a donné un élan vigoureux à l'instruction primaire par la création d'écoles, par le dédoublement des classes trop nombreuses, par l'augmentation du nombre des maîtres et des maîtresses, par les soins donnés à leur prépa-

(1) D'après le *Relevé général des constructions d'écoles* (1^{er} juin 1878-20 juin 1885), publié par le ministère de l'Instruction publique et qui contient le détail des dépenses faites pour chaque bâtiment, le prix moyen d'une maison d'école nouvelle (contenant chacune une ou deux écoles) a été d'environ 30,000 fr. (Seine non comprise), avec un maximum de 45,529 fr. pour le Rhône et un minimum de 7,962 fr. pour la Lozère. Toutes ces maisons ne sont pas de même dimension ; la place d'un élève, qui fournit un terme de comparaison plus précis, a coûté en moyenne 306 fr. (Seine non comprise), avec un maximum de 480 fr. (Eure-et-Loir) et un minimum de 135 (Vendée).

ration, par l'amélioration du matériel d'enseignement, par l'émulation même qui s'est produite entre laïques et congréganistes, enfin par l'accroissement de la population scolaire des deux sexes. De 1872 à 1889, le nombre des écoles publiques a augmenté de 11,000, et celui de leurs maîtres de plus de 22,000 ; le nombre des écoles privées congréganistes a augmenté de plus de 3,000 (1), pendant que diminuaient les écoles privées laïques, qui se trouvent ruinées et étouffées entre les deux grandes puissances de l'État et du clergé. Le chiffre des élèves inscrits sur les registres des écoles de toute nature passait, durant la même période, de 4,722,000 à 5,623,000 (sans l'Algérie).

Depuis 1837, en cinquante ans, le nombre des élèves a donc plus que doublé, quoique la population de la France n'ait guère gagné que 13 p. 100 (avec la population européenne de l'Algérie) durant le même temps.

Les trois tableaux (p. 486, 487 et 488), qui résument la statistique des écoles, des élèves et des budgets, permettent de se faire une idée à peu près exacte des changements et des progrès accomplis (2).

(1) Voici les changements qui se sont produits dans le nombre des écoles congréganistes depuis 1872 :

ÉCOLES.		1872	1875	1888-89
Publiques..	de garçons et mixtes....	3.078	3.518	1.269
	de filles.....	8.982	11.131	6.742
Privées....	de garçons et mixtes..	780	843	2.195
	de filles.....	5.706	4.476	8.425

(2) La statistique officielle de l'enseignement primaire, dont le premier essai date de la fin de la Restauration, a été longtemps établie d'une manière sommaire. Aujourd'hui même, malgré le soin qu'y apporte l'administration, elle ne fournit pas sur toutes les matières des chiffres d'une précision parfaite. Par exemple, on connaît les dépenses obligatoires, mais on n'a pas connu jusqu'ici toutes les dépenses facultatives des communes. Les inspecteurs relèvent chaque année le nombre des élèves inscrits dans les écoles primaires, mais l'administration n'a pas autorité pour contrôler les nombres fournis par les écoles privées. Pour les écoles publiques, le nombre des élèves inscrits (inscrits pendant l'année entière) est nécessairement supérieur à celui des élèves qui ont réellement fréquenté les écoles. D'une enquête faite en 1887, il est résulté que, tandis que le nombre total des élèves inscrits dans les écoles publiques pour l'année 1886-1887 était de 4,444,568, le nombre des élèves présents dans ces écoles était de 3,508,409 le 4 décembre 1886, soit 79 p. 100 du total des inscrits de l'année sur les registres d'appel (et de 91 p. 100 du total des inscrits pour le mois de décembre) et de 3,216,739 le 4 juin 1887, soit 72 p. 100 du total des inscrits de l'année (et 88 p. 100 du total des inscrits sur les registres d'appel pour le mois de juin.

I. — ÉCOLES.

DATE de la statistique.	NOMBRE total des écoles.	ACCROISSEMENT depuis 1837 sur 100 écoles.	NOMBRE D'ÉCOLES pour 10,000 habitants.	NOMBRE D'ÉCOLES		NOMBRE D'ÉCOLES		NOMBRE D'ÉCOLES	
				de garçons et d'écoles mixtes.	spéciales de filles.	publiques.	privées (9)	laïques.	congré- nistes.
1829	30.536(2)	»	»	30.536	?	»	»	»	»
1832	42.092(3)	»	13	31.420	10.672	32.520	9.572	»	»
1833	» (4)	»	»	33.695	»	»	»	»	»
1837	52.779(5)	100	15.7	38.720	14.059	34.736	18.023	»	»
1840	55.342	105	16.3	39.460	15.882	36.785	18.557	»	»
1843	59.838(6)	113	17.2	42.551	17.287	42.720	17.118	52.223	7.613
1847	» (7)	»	»	»	19.414	43.879	»	»	»
1850	60.579	115	17	39.390	21.489	43.843	16.736	50.267	10.312
1863	68.761	130	18.3	41.494	27.267	52.445	13.316	51.555	17.206
1865	69.699	132	18.2	42.139	27.560	53.350	16.349	51.806	17.893
1866	70.671	134	18.5	42.457	28.214	53.957	16.714	52.066	18.305
1872	70.479	133	19.4	41.720	28.459	56.313	13.866	51.633	18.546
1875	71.526	136	19.5	42.618	29.072	60.375	11.315	51.722	19.968
1876-77	71.547(8)	136	19.3	42.421	29.126	59.021	12.526	51.657	19.890
1878-79	72.860	138	19.5	43.061	29.799	60.348	12.512	52.803	20.057
1879-80	73.764	139	19.6	43.495	30.269	60.876	12.888	53.800	19.964
1880-81	74.441	140	19.7	44.032	30.409	61.527	12.914	54.628	19.813
1881-82	75.635	143	20	44.335	31.300	62.997	12.638	56.210	19.425
1882-83	77.302	146	20.4	45.224	32.078	64.510	12.790	57.916	19.386
1883-84	78.456	148	20.6	45.885	32.571	65.596	12.860	59.226	19.200
1884-85	79.145	150	21	46.265	32.880	66.123	13.022	60.231	18.908
1885-86	79.555	151	21.2	46.620	33.135	66.500	13.255	68.861	18.890
1886-87	80.209	152	21	46.749	33.460	66.708	13.501	61.547	18.662
(1) 1887-88	81.366	154	21.2	47.368	33.998	67.397	13.969	62.695	18.671
(1) 1888-89	81.671	155	21.2	47.479	34.192	67.340	14.331	63.140	18.631

(1) A partir de 1887-1888, l'Algérie est comprise dans les nombres qui figurent au tableau. Sans l'Algérie, le nombre des écoles était en 1887-88 de 80,422.

(2) Le document relatif à l'année 1829 ne saurait être regardé comme étant d'une exactitude rigoureuse. Le tableau de récapitulation donne, par erreur d'addition, 30,796 au lieu de 30,536; et la récapitulation n'est pas conforme au tableau de détail dont le total serait de 29,101. Plus tard, M. Guizot, reproduisant la statistique de 1829, à côté des nombres recueillis en 1832, a donné 27,375. Il est très vraisemblable, d'ailleurs, que le relevé de 1829 n'a porté que sur les écoles de garçons et sur les écoles mixtes : de là, la grande différence avec le total obtenu en 1832.

(3) En 1832, les écoles de filles ont été recensées comme les écoles de garçons; mais le ministre reconnut, en dressant la statistique de 1833, que beaucoup d'écoles avaient été omises en 1832.

(4) En 1833, les écoles de garçons et les écoles mixtes seules ont été recensées.

(5) A partir de 1837, la statistique, faite sous la direction des inspecteurs institués par ordonnance du 26 février 1835, présente plus de garanties.

(6) Malgré l'amélioration introduite dans la statistique, les chiffres donnés pour la France entière, en 1843, sont loin d'être en parfaite concordance.

(7) La statistique de 1847, qui paraît se rapporter à la situation pendant l'année 1846, ne fournit que des indications incomplètes sur certains points. Ce n'est qu'à l'aide d'un chiffre hypothétique pour les écoles privées que le tome II de la *Statistique de l'enseignement primaire (Statistique comparée, 1829-1877)*, a pu fournir un total (63,028).

(8) Ce nombre est celui qui est inséré dans le volume de la *Statistique de 1876-1877*. Les rapports des inspecteurs d'académie aux Conseils généraux pour l'année 1887 fournissent un total de 72,190.

(9) Dans les écoles privées (ou libres) sont comptées les écoles libres tenant lieu d'école publique. Ainsi, sur 12,526 écoles privées, en 1876-1877, il y en avait 1,740 qui tenaient lieu d'école publique.

II. — ÉLÈVES.

DATE de la statistique.	NOMBRE total des élèves inscrits.	ACCROISSEMENT total p. 100 depuis 1837.	NOMBRE d'élèves par 10000 habit.	GARÇONS.		FILLES.		ÉCOLES		ÉCOLES	
				GARÇONS.	FILLES.	publiques.	privées.	laïques.	congréga- nistes.		
1829	1.357.931(2)	»	417	969.310	(2) 388.594 ?	»	»	»	»	»	»
1832	1.937.582	»	596	1.202.673	734.909	»	»	»	»	»	»
1833	(1.654.828(3))	»	508	1.654.828(3)	»	»	»	»	»	»	»
1837	2.690.035	100	752	1.579.888(4)	1.110.147	2.046.455	643.580	»	»	»	»
1840	2.896.934	108	864	1.656.662	1.240.272	2.216.767	680.167	»	»	»	»
1843	3.164.297	118	924	1.812.709	1.354.588	2.407.425	756.872	2.457.380	706.917	»	»
1847	3.530.135	131	997	2.176.079	1.354.056	»	»	»	»	»	»
1850	3.322.423	124	1.067	1.793.667	1.528.756	2.601.619	720.804	2.368.627	953.796	»	»
1861	4.286.611	159	1.147	»	»	»	»	2.744.667	1.541.974	»	»
1863	4.336.368	161	1.160	2.265.756	2.070.612(6)	3.413.830	922.538	2.725.694	1.610.674	»	»
1865	4.436.470	161	1.165	2.306.792	2.129.678	3.477.542	958.928	2.763.524	1.672.946	»	»
1866	4.515.967	168	1.186	2.313.781	2.172.186	3.537.709	978.258	2.820.670	1.695.297	»	»
1872	4.722.754	175	1.303	2.445.216	2.277.538	3.835.991	886.763	»	»	»	»
1875	4.809.728	179	1.303	2.450.683	2.359.045	4.049.953	759.775	2.938.709	1.871.019	»	»
1876-77	4.716.935(5)	175	1.281	2.400.882	2.316.053	3.823.348	893.587	(2.648.562(7))	(2.068.373(7))	»	»
1878-79	4.869.087	175	1.302	2.478.417	2.390.670	3.982.802	886.285	3.027.560	1.841.527	»	»
1879-80	4.949.591	183	1.319	2.518.401	2.431.190	4.015.097	934.494	3.144.938	1.804.653	»	»
1880-81	5.049.363	187	1.340	2.568.339	2.481.024	4.079.968	969.395	3.276.982	1.772.381	»	»
1881-82	5.341.211	198	1.413	2.708.510	2.632.781	4.359.256	981.955	3.567.861	1.773.350	»	»
1882-83	5.432.151	201	1.415	2.743.564	2.688.587	4.409.310	1.022.841	3.655.035	1.777.116	»	»
1883-84	5.468.681	203	1.453	2.759.650	2.709.631	4.421.212	1.047.469	3.701.596	1.767.085	»	»
1884-85	5.531.229	205	1.468	2.790.169	2.741.060	4.463.615	1.067.857	3.718.611	1.736.618	»	»
1885-86	5.517.141	205	1.465	2.785.609	2.731.532	4.443.632	1.073.509	3.714.303	1.752.838	»	»
1886-87	5.526.365	205	1.446	2.789.685	2.736.680	4.444.568	1.081.797	3.819.110	1.707.255	»	»
1887-88	5.616.510	208	1.465(8)	2.837.524	3.778.986	4.492.894	1.123.616	3.901.565	1.714.945	»	»
1888-89	5.623.401	208	1.460	2.833.218	2.790.183	4.446.851	1.176.550	3.915.915	1.707.486	»	»

(1) A partir de 1887-1888, l'Algérie est comprise dans les nombres qui figurent au tableau. Sans l'Algérie, le nombre total des élèves en 1887-88 était de 5,539,708.

(2) Le total des élèves en 1829 ne comprend que les garçons fréquentant en hiver les écoles de garçons et les écoles mixtes, et un certain nombre de filles fréquentant les écoles mixtes.

(3) La statistique de 1833 n'a porté que sur les écoles de garçons ; l'accroissement considérable des élèves garçons, de 1832 à 1833, provient, comme le faisait alors remarquer le ministre, principalement du soin plus grand avec lequel l'enquête a été faite ; provient aussi de l'inscription d'un certain nombre de filles fréquentant les écoles mixtes.

(4) La différence en moins qui existe entre le nombre des garçons fréquentant les écoles en 1833 et en 1837 provient de la distinction qui a été faite, dans cette dernière statistique, entre les garçons et les filles fréquentant les écoles mixtes. Ces dernières ont été comptées avec les filles des écoles de filles, en 1837, première époque à laquelle, par suite de l'ordonnance du 13 juin 1836, la statistique des filles fréquentant les écoles ait été dressée.

(5) En 1876-1877, le ministre de l'instruction publique recommanda aux inspecteurs de ne faire compter, conformément aux instructions de la commission de statistique, que les élèves qui avaient été inscrits sur les registres matricules pendant l'année scolaire. Quoique cette recommandation n'ait pas été partout suivie, elle a eu pour résultat de donner un total plus rapproché de la réalité, mais inférieur à celui qu'auraient donné les anciens procédés. Ainsi, les inspecteurs d'académie, dressant la liste des élèves d'après les anciens procédés, dans leurs rapports aux conseils généraux, ont donné des nombres dont le total s'élève à 4,903,926 pour l'année 1876 et à 4,918,890 pour l'année 1877.

(6) L'accroissement rapide du nombre des filles, à partir de cette époque, est dû principalement à des lois nouvelles ; loi du mars 1850, loi du 10 avril 1867, etc.

(7) Les nombres entre parenthèse se trouvent dans le tome II de la *Statistique comparée de l'enseignement primaire, 1829-1877*. Mais ces nombres, obtenus en partie par un dépouillement direct, en partie par le calcul, sont entachés d'erreur et fournissent des rapports qui ne sont pas vraisemblables.

(8) Il ne faut pas oublier que la France étant un pays où la proportion du nombre des enfants à la population totale est peu considérable, 1,460 élèves par 10.000 habitants représentent une proportion d'enfants inscrits dans les écoles, relativement au nombre d'enfants en âge de suivre ces écoles, plus élevée que dans la plupart des autres pays d'Europe.

III. — DÉPENSES ORDINAIRES DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES.
 (Nombres exprimés en millions de francs).

ANNÉES.	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES				DÉPENSES ORDINAIRES DES COMMUNES.				SUBVENTIONS	
	obligatoires	FACULTATIVES		TOTAL général.	DONS et legs (5).	RÉTRIBU-TION scolaire.	DES-SOURCES COMMUNALES (7).	TOTAL DES FONDS des communes	du dépar-temment.	de l'État.
		pour sup-plément de traitement	diverses écoles de filles (locaux, mobilier, etc.).							
1833.....	10.5	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1837.....	9.1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1840.....	9.9	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1850.....	12.3	»	»	»	»	8.7	»	»	»	»
1855 (1).....	25.6	»	»	»	0.17	9.1	9.9	19.2	3.3	3.1
1860.....	28.1	»	»	»	0.23	11.9	10.7	22.8	3.0	2.4
1861.....	29.3	»	»	»	0.26	12.7	11.1	24.1	3.0	2.3
1862.....	30.1	»	»	»	0.27	13.3	11.5	25.1	2.9	2.1
1863.....	32.4	»	»	»	0.30	14.4	12.3	27.0	2.8	2.6
1864.....	34.3	»	»	»	0.32	14.9	13.5	28.8	2.8	2.7
1865.....	34.6	»	»	»	0.35	15.2	13.5	29.0	2.8	2.7
1866.....	35.1	»	»	»	0.34	15.1	13.7	29.2	2.8	3.1
1867.....	33.8	»	»	»	0.37	14.8	12.3	27.6	2.9	3.5
1868.....	48.9	»	»	»	0.70	18.6	19.3	38.6	4.8	5.4
1869.....	49.6	»	»	»	0.74	19.2	18.1	38.0	4.9	6.6
1870.....	53.7	»	»	»	0.90	18.5	22.4	41.8	5.2	6.7
1871.....	53.6	»	»	»	0.93	16.6	22.0	39.5	5.5	8.6
1872.....	56.2	»	»	»	0.94	17.5	23.1	41.6	5.5	9.0
1873.....	60.0	»	»	»	0.97	17.8	25.9	44.7	5.7	9.7
1874.....	61.9	»	»	»	1.00	18.0	27.5	46.5	5.7	9.7
1875.....	63.8	»	»	»	1.05	18.5	28.0	48.2	5.8	9.7
1876.....	68.2	»	»	74.7	0.95	18.9	31.0	50.8	6.8	10.5
1877.....	71.7(3)	»	»	80.5	1.00	18.8	31.7	51.5	8.1	12.2
1878.....	77.4	»	»	83.3	1.02	18.2	33.8	53.1	8.7	15.6
1879.....	79.8	»	»	86.1	1.03	17.4	35.1	53.4	8.6	17.8
1880.....	82.3	»	»	90.5	1.02	16.5	36.3	53.9	8.6	19.8
1881.....	87.1	»	»	103.5	1.03	8.9(6)	38.1	48.0	8.3	30.9
1882 (2).....	96.1	6.9	»	110.8	0.67	»	19.6	27.2	6.6 (8)	69.2
1883.....	101.7	8.5	»	116.0	0.61	»	22.7	30.1	6.4	73.6
1884.....	106.1	6.4	»	115.5	0.53	»	15.1	33.4	5.6	77.5
1885.....	109.7	8.3	»	115.9	0.56	»	26.2	35.9	5.1	77.0
1886.....	110.5	9.0	»	121.5	0.49	»	27.6	38.1	4.8	76.6
1887.....	111.8	8.9	31.3	152.5(4)	0.50	»	29.0	40.0	4.8	76.3
1888.....	112.5	9.3	32.0	153.8	0.47	»	23.2	32.5	5.1	76.8

(1) L'administration de l'instruction publique n'a pu réunir les documents nécessaires pour établir les dépenses ordinaires de l'enseignement primaire qu'à partir de l'année 1855.

(2) Depuis 1882 l'Algérie est comprise dans le total des dépenses.

(3) Les totaux de la première colonne ne comprennent que les dépenses obligatoires. Il y a, en outre, les dépenses ordinaires facultatives, dont l'administration de l'instruction publique ne possède la statistique que depuis 1877. Ces dépenses facultatives sont payées principalement sur les ressources communales et consistent en grande partie en suppléments de traitement et en dépenses des écoles de filles dont l'entretien était alors facultatif. La cinquième colonne contient le total des dépenses ordinaires et facultatives.

(4) Pour la première fois, en 1887, le *Résumé des états de situation* a donné, outre les dépenses facultatives, pour suppléments de traitement et pour entretien des écoles de filles dans les communes de moins de 400 habitants, les dépenses diverses d'instruction primaire acquittées par les communes (locaux, mobilier, chauffage, livres classiques, prix, etc.), dont le montant était de 30 millions 1/2 en 1887.

(5) Ces dons et legs sont considérés comme des fonds communaux et sont administrés par les communes.

(6) La rétribution scolaire, qui figurait dans les ressources communales, a été supprimée par la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité.

(7) Les ressources communales proprement dites comprenaient : les prélèvements sur les revenus ordinaires, le produit de centimes additionnels ou spéciaux (3 centimes par la loi du 15 mars 1850, 4 centimes par la loi du 19 juillet 1875), et le produit de centimes extraordinaires affectés à des traitements ou à des portions de traitements facultatifs (4 centimes extraordinaires pour les communes qui voulaient établir la gratuité absolue d'après la loi du 10 avril 1867). Depuis la loi du 16 juin 1881, elles se composent : 1° des 4 centimes spéciaux, dont les communes peuvent toutefois s'exonérer, en tout ou en partie, au moyen d'un prélèvement sur les dons et legs ou sur les ressources ordinaires et extraordinaires municipales ; 2° d'un prélèvement jusqu'à concurrence d'un cinquième, sur certains revenus ordinaires. Prélèvement dont, en fait, toutes les communes, moins cinq villes : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, ont été affranchies par la loi de finances du 29 juillet 1881. Le prélèvement sur les ressources ordinaires, qui s'était élevé à 18,988,297 francs en 1881, est tombé à 5,419,321 francs en 1882. Les lois de finances du 29 décembre 1882 et du 30 janvier 1884 ont autorisé les communes à remplacer tout ou partie du prélèvement du cinquième des revenus ordinaires par une imposition extraordinaire qui ne doit pas excéder 4 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

(8) La subvention départementale aux écoles primaires, prise sur les 4 centimes spéciaux du département, s'est trouvée réduite par suite de l'application d'une plus forte partie du budget départemental de l'instruction aux écoles normales primaires.

NOTA. — Les changements introduits depuis 1880 dans le régime financier et dans la comptabilité de l'enseignement primaire rendent difficile et même incertain sur quelques points le calcul des recettes et des dépenses totales, et la comparaison d'une année à l'autre.

Les résultats de l'enseignement et l'instruction des conscrits et des conjoints. — Si la statistique du nombre des élèves qui suivent l'enseignement primaire est imparfaite, celle des résultats que donne cet enseignement est tout à fait insuffisante.

Les certificats d'études primaires, qui datent à peine d'une vingtaine d'années, ne sauraient rien prouver encore, sinon que l'institution même a fait des progrès (1).

Les brevets de capacité ne prouvent pas plus que les certificats d'études primaires, parce que le nombre des candidats est en grande partie déterminé par le nombre probable d'emplois à remplir et que les institutrices en particulier ont fourni tout à coup, de 1878 à 1882, beaucoup d'aspirantes sous l'influence des réformes qui obligeaient les congréganistes à se munir du diplôme et faisaient espérer des places aux laïques (2). En outre, le désir qu'ont éprouvé depuis une vingtaine d'années les jeunes filles d'obtenir ce diplôme comme une consécration de leurs études a notablement augmenté la clientèle des examens (3).

Le dénombrement quinquennal de la population a donné trop rarement des renseignements sur l'instruction pour qu'on en tire une comparaison instructive (4). On peut dire seulement que,

(1) Il y a eu 5,158 certificats délivrés en 1872 et 144,046 en 1887. Il y avait eu des certificats de ce genre délivrés avant 1872. (Voir *Statistique de l'Enseignement primaire*, t, II).

(2) Ainsi, le nombre des brevets élémentaires d'instituteur s'est élevé de 2,186 (brevet obligatoire) en 1861, à 2,829 en 1878, puis très rapidement à 9,777 en 1881, et il est retombé à 3,636 en 1887. Celui des brevets d'institutrice s'est élevé de 2,007 (brevet obligatoire) en 1881 à 6,572 en 1878, puis jusqu'à 21,762 en 1885 pour retomber à 8,963 en 1887. Il est vrai que c'est pendant cette période que toutes les institutrices en exercice ont dû se pourvoir du brevet et que le nombre des places à remplir a été le plus considérable par suite de la création ou de la laïcisation d'un grand nombre d'écoles. Les aspirants et aspirantes ont d'ailleurs été beaucoup plus nombreux que les emplois disponibles. Le ministre, pour arrêter le flot montant des demandes, a cru devoir publier le nombre des postulants, lequel était de 14,722 au 31 octobre 1886.

(3) Cependant le brevet élémentaire ou supérieur est une très médiocre garantie de l'instruction qui convient à une jeune fille dans une famille aisée. Le certificat d'études qui est délivré à la sortie des lycées de jeunes filles est bien préférable.

(4) Les recensements de 1866 et de 1872, les seuls dans lesquels figure l'état de l'instruction primaire, ont établi les proportions suivantes :

Personnes ne sachant ni lire ni écrire (dont un quart environ ayant moins de 5 ans).....	1866 39	1872 36.9
Personnes sachant lire seulement.....	40.2	10.5
Personnes sachant lire et écrire.....	49.6	51.7
Personnes dont on n'a pu vérifier l'instruction.....	1.2	0.9
	100 »	100 »

vers 1870, la moitié à peu près de la population française savait écrire et que plus des deux tiers des personnes âgées de plus de six ans savaient au moins lire.

Les seuls termes de comparaison dont la statistique possède des séries régulières sont l'instruction des conscrits constatée chaque année par le recrutement et la signature de l'acte de mariage par les conjoints : termes insuffisants, puisque déclarer qu'on peut lire ou tracer les lettres de son nom en un jour solennel ne constitue pas un brevet d'instruction. Toutefois la progression des nombres durant une suite d'années a quelque signification. La figure n° 143 rend sensible cette progression de 1827 à 1887 (1).

La courbe des signatures d'époux que nous avons placée sur la même figure confirme à peu près celle des conscrits, tout en restant en réalité un peu au-dessous (2). La courbe des signatures d'épouses reste partout au-dessous de celle des conscrits, mais avec une tendance à s'en rapprocher : résultat conforme aux efforts faits depuis 1850 pour élever peu à peu l'instruction des filles au niveau de celle des garçons.

Le nombre des signatures d'épouses a varié de 34 p. 100 en 1820, à 53 en 1854 et à 83,4 en 1887. Celui des signatures d'époux a varié de 54 p. 100 en 1820, à 69 en 1854 ; il s'est élevé rapidement depuis 1870 et il était presque de 90 en 1887.

De 1827 à 1887, il y a eu 47 conscrits de plus sur 100 qui ont déclaré savoir lire ; le nombre a donc plus que doublé. Il ne restait guère que 10 illettrés sur 100 conscrits à cette dernière date.

(1) Voici le résumé, par période quinquennale, du nombre des conscrits sachant au moins lire sur 100 jeunes gens appelés par le recrutement.

1827-29.....	44.8	1861-65.....	73.0
1831-35.....	52.6	1866-68.....	78.6
1836-40.....	56.3	1871-75.....	82.7
1841-45.....	60.0	1876-80.....	84.8
1846-50.....	64.0	1881-85.....	87.5
1851-55.....	65.9	1886-88.....	89.4
1856-60.....	68.9		

Classe de 1886.....	319.393 jeunes gens.
Jeunes gens sachant lire au moins.....	278.162
id. ne sachant pas lire.....	32.077
id. dont on n'a pu vérifier l'instruction.....	9.154

(2) Il est bon d'observer qu'on lire à 21 ans et qu'on se marie à 28 ; pour ramener ces situations à la période scolaire, il conviendrait de reculer de 7 années vers la gauche la courbe des époux.

Quand on compare le progrès par période, on peut s'étonner qu'il ne corresponde pas précisément aux dates des lois organiques de l'enseignement et aux accroissements de budget (1).

Mais il importe de remarquer qu'en général les lois ne pro-

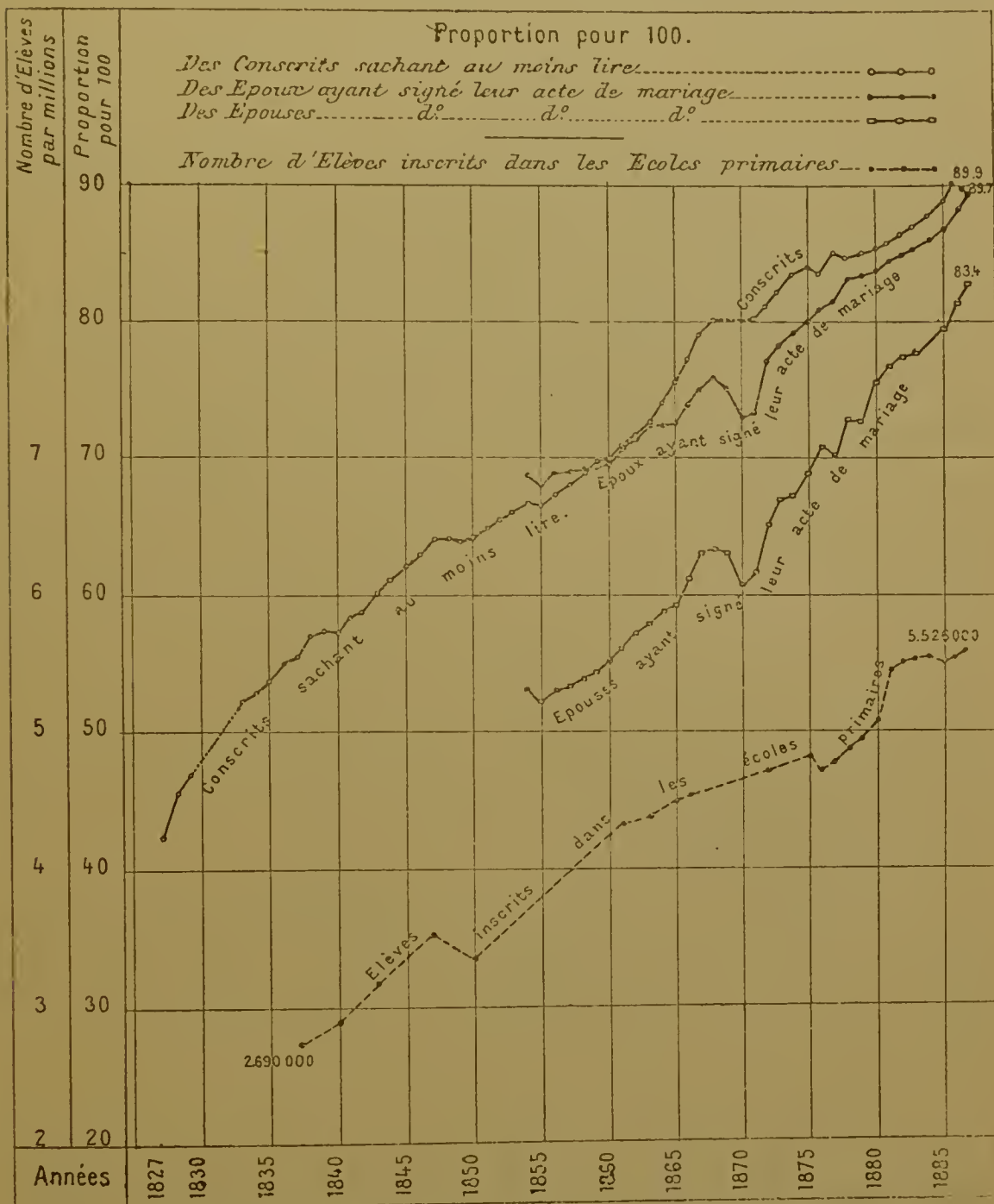


Fig. 113. — Conscrits sachant lire et époux et épouses ayant signé leur acte de mariage. (Avec le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires).

(1) Il peut paraître singulier que pendant la guerre de 1871 et même en 1872, le nombre des signatures d'époux et d'épouses ait diminué ; mais il faut remarquer que l'Alsace-Lorraine, qui a cessé d'apporter son contingent, était une des parties de la France où l'instruction était le plus généralement répandue.

duisent leur plein effet sur l'instruction des élèves qu'après plusieurs années, que ces effets ne se manifestent que plus tard encore par l'instruction des adultes, que les accroissements de budget peuvent améliorer la situation des écoles et celle des maîtres, voire même l'enseignement, sans avoir pour conséquence une augmentation du nombre des jeunes gens capables de lire ou de signer (1).

Si l'on examine la répartition par département, on voit que le nord-est de la France et une portion de la Normandie conservent la supériorité qu'ils avaient au XVIII^e siècle ; car, des Ardennes aux Hautes-Alpes et de la Manche à Belfort s'étend une zone considérable dans laquelle le nombre des conscrits lettrés dépassait 94 p. 100 en 1886 (2). C'est encore dans le centre et dans l'ouest que sont les retardataires. Mais ceux-ci ont fait pour monter vers le niveau commun des efforts qui ont été couronnés de succès et, de même que l'instruction des épouses s'est rapprochée de celle des époux, de même les départements arriérés se sont rapprochés des plus avancés ; entre le Jura, qui était au premier rang avec 99 lettrés, en 1886, et le Morbihan qui en avait 63, la différence est beaucoup moindre qu'entre les Vosges qui en avaient 92 et les Landes 5 seulement en 1789 (3). L'instruction est plus générale et plus également répartie aujourd'hui qu'autrefois ; la comparaison des deux cartes insérées ci-après (fig. 144, signature des époux en 1786-1790 ; fig. 145, conscrits sachant lire en 1886) le prouve.

Elle est aussi plus complète. Lire et signer ne sont qu'un minimum. Quel est au-dessus de ce minimum le véritable degré auquel les écoliers s'élèvent en moyenne ? La mesure manque ; mais le bon sens y supplée jusqu'à un certain point. Il y a malheureusement beaucoup d'efforts perdus dans l'œuvre de l'ensei-

(1) Au-dessous des trois courbes de l'instruction, nous avons placé, en prenant des équidistances analogues, la courbe du nombre des élèves des écoles primaires ; elle a à peu près la même allure.

(2) En 1789, dix départements de cette zone possédaient plus de 75 époux sur 100 ayant signé leur acte de mariage. En 1886, 26 départements de cette zone et l'Aveyron et 2 départements pyrénéens (Pyrénées-Orientales et Hautes-Pyrénées) avaient plus de 94 conscrits sachant lire sur 100.

(3) Les Vosges en 1886 avaient 97,9 conscrits lettrés, les Landes 75,7 : exemple qui montre que le progrès général résulte principalement du progrès des régions les plus arriérées

gnement ; cependant les résultats sont en définitive, dans une certaine proportion avec les moyens.

Si, vers 1789, « lire, écrire et chiffrer », suivant une définition donnée par le premier Empire (1), constituait le bagage ordinaire d'un élève d'école primaire, c'est que le degré d'instruction des maîtres, le matériel scolaire, la tenue générale des

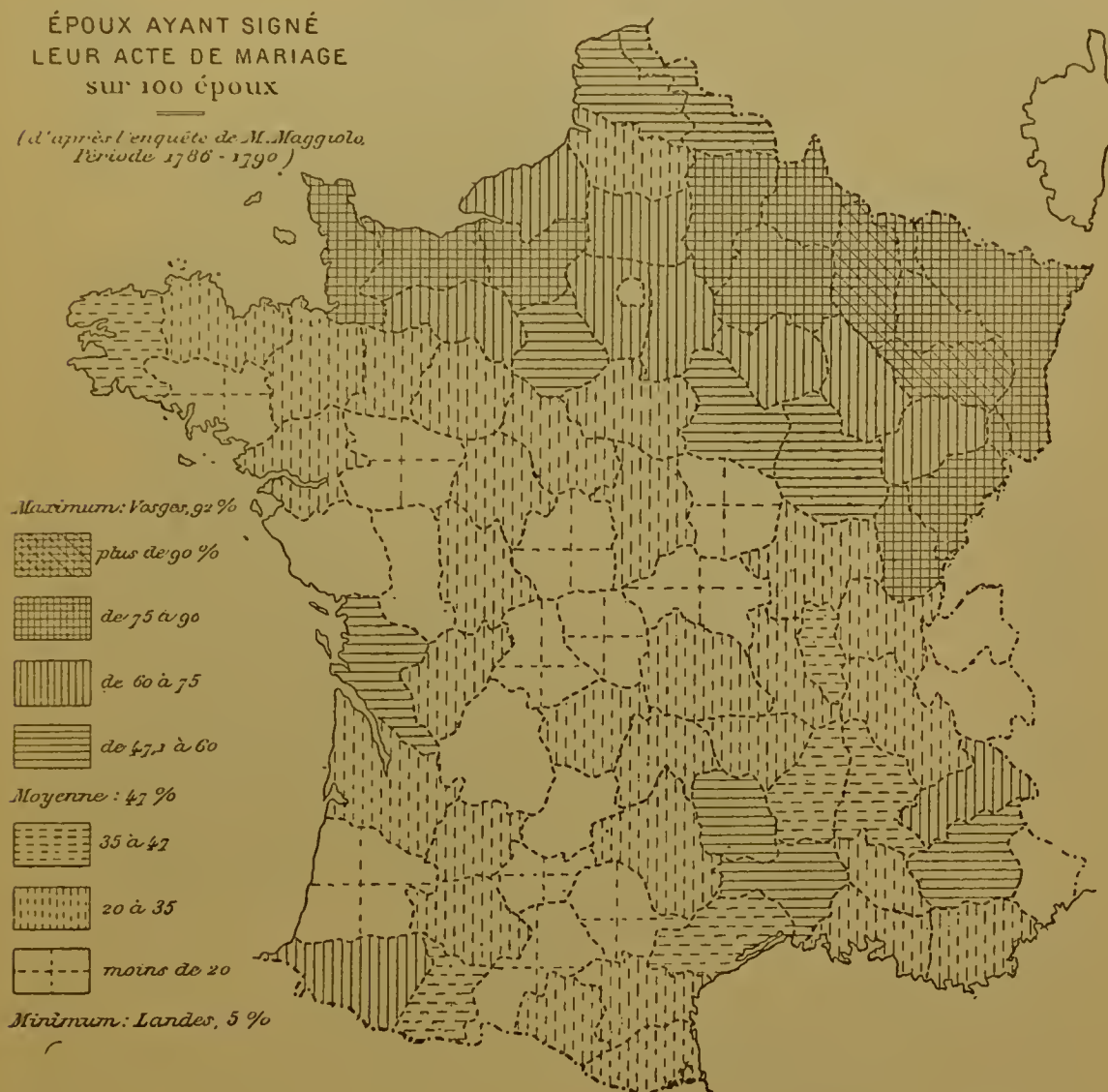


Fig. 144. — Epoux ayant signé leur acte de mariage (1786-1790).

classes et les mœurs de la population ne permettaient guère d'obtenir davantage. La Convention s'était préoccupée de faire composer à l'usage de l'enseignement primaire des livres qui

(1) L'instruction ministérielle du 14 juin 1816 n'exigeait des institutrices pour l'obtention du brevet primaire que « de savoir lire, écrire, chiffrer et d'être en état de bien montrer ces trois choses. »

faisaient presque totalement défaut (1). Ce n'est que sous la Restauration, avec la rivalité de l'enseignement mutuel et de l'enseignement simultané, et surtout sous le règne de Louis-Philippe, par une conséquence de la loi de 1833, qu'on a commencé à voir

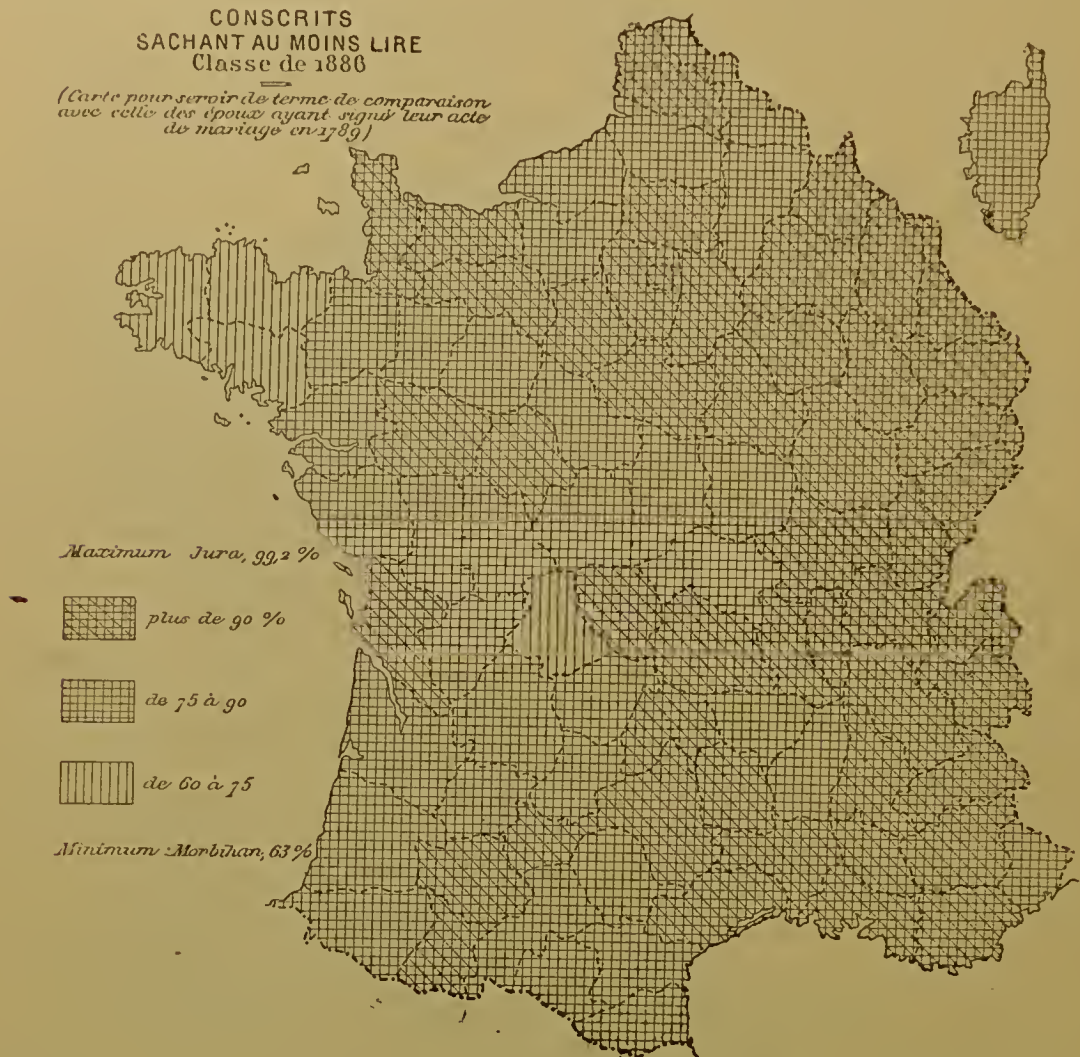


Fig. 145. — Conscrits sachant lire (1886).

(1) Dans le *Répertoire des Ouvrages pédagogiques du xvi^e siècle (Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée pédagogique, fascicule n° 3)* on voit, par le très petit nombre de publications faites en français, qu'à l'époque de la Renaissance, l'enseignement primaire préoccupait beaucoup moins les pédagogues que l'enseignement classique. Dans les alphabets même, il ne s'en trouve que trois en français (accompagnés de prières), tandis qu'il y en a vingt-quatre en latin. La bibliothèque des livres de l'enseignement primaire et de l'enseignement du français en général était encore très restreinte au xvii^e et au xviii^e siècle. Avant 1550, les livres classiques étaient la plupart en latin et français. Lorsque, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, les jésuites eurent supplanté les collèges laïques, le latin prédomina exclusivement et resta jusqu'au xviii^e siècle la langue classique.

dans les écoles, outre les alphabets et les modèles d'écriture, de bons livres de lecture ; il y en a même eu d'excellents.

Il s'est formé depuis ce temps une abondante littérature de ce genre qui a considérablement amélioré le matériel des écoles et les procédés d'enseignement et qui a élargi les cadres de l'instruction primaire, en mettant à la portée des enfants des connaissances variées de grammaire, d'histoire, de géographie, de morale et de science.

Le temps présent, depuis 1870, a été particulièrement fécond sous ce rapport ; c'est par millions d'exemplaires que certains ouvrages se sont répandus. Les élèves étudient dans ces livres ; la plupart des écoles ont une bibliothèque qui trouve des lecteurs ; les murs des classes sont garnis, jusqu'à l'excès parfois, de cartes et d'images instructives ; les musées scolaires, là où ils existent, excitent la curiosité des enfants et fournissent l'occasion d'utiles leçons de choses. Les questions de pédagogie ont été étudiées dans nombre de publications. Le personnel des maîtres s'est transformé depuis la création des premières écoles normales et les écoles normales elles-mêmes se sont transformées depuis une quinzaine d'années (1) ; deux écoles normales, qui ont déjà rendu de notables services, celle de Fontenay et celle de Saint-Cloud, ont été instituées pour fournir aux écoles normales (et à l'enseignement primaire supérieur) des maîtres instruits et des pédagogues éclairés.

Parmi les innovations du système actuel qui ont soulevé le plus de controverses, figurent l'instruction civique et l'enseignement de la morale donné par l'instituteur sans caractère confessionnel. Nous croyons bon, pour notre part, qu'un enfant destiné à devenir un citoyen, reçoive, à l'école, quelques notions élémentaires sur l'organisation politique et administrative de sa patrie et que les leçons du maître le pénètrent peu à peu du sentiment du devoir, de l'amour du bien et de la croyance en Dieu. Le danger est que l'instituteur n'élève, en face du curé, autel contre

(1) En 1869, il y avait 76 écoles normales d'instituteurs et 11 écoles normales d'institutrices. En 1887, il y avait 90 écoles normales d'instituteurs et 81 écoles normales d'institutrices (Algérie comprise). Outre le brevet élémentaire et le brevet supérieur, plusieurs autres examens, certificat d'aptitude pédagogique, certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, diplômes spéciaux pour le dessin, le chant, les travaux manuels, etc., ont été institués.

autel. Toute polémique en ce genre est assurément blâmable, dans l'école comme dans l'église, et on ne saurait espérer que des hommes soient partout et toujours assez raisonnables pour s'en abstenir ; mais le but visé n'en est pas moins désirable et il faut s'efforcer de l'atteindre.

S'il s'élève encore des critiques contre les programmes, ce n'est plus l'insuffisance, mais l'excès qu'elles visent : l'instruction primaire a, comme la secondaire, beaucoup de matières à digérer. Cependant, quand on examine de près les programmes, on constate qu'ils ne contiennent rien qui ne soit utile et que, s'ils sont plus chargés qu'autrefois, c'est que les exigences de la société sont devenues plus grandes, pour le peuple comme pour la bourgeoisie.

A tout homme qui jugera sans parti pris cette grande question de l'instruction populaire, il paraîtra impossible qu'avec des ressources en matériel et en personnel si largement accrues depuis 1872, le développement intellectuel que les jeunes générations reçoivent, d'abord à l'école, puis par des enseignements complémentaires, ne soit plus large, plus solide et plus rationnel aujourd'hui qu'autrefois.

L'instruction primaire comparée en France et à l'étranger.

— S'il n'y a pas de bon terme de comparaison de l'instruction populaire en France à diverses époques, il y en a moins encore entre la France et l'étranger (1). Il semble, d'après les renseignements très imparfaits sans doute, que notre pays occupe sous ce rapport un rang moyen en Europe, entre les États scandinaves qui sont dans les premiers et les États de la péninsule Ibérique et ceux de race slave qui sont dans les derniers. Presque tous ont fait, depuis vingt ans, de notables progrès : cependant une distance considérable sépare encore les uns des autres.

(1) Nous avons essayé de classer en 1873 (*Rapport sur l'instruction primaire et sur l'instruction secondaire à l'Exposition universelle de Vienne*) les pays d'après le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires par 100 habitants. Ce mode de comparaison est très imparfait, parce qu'indépendamment du peu de précision de la statistique des élèves, la proportion des enfants à la population totale et l'âge scolaire, c'est-à-dire le nombre d'années que les enfants passent à l'école primaire, varient d'un pays à l'autre. Nous avons néanmoins pu tirer de ce classement quelques conclusions vraisemblables sur l'influence de la race, de la politique, de la religion, du climat. Nous pouvons ajouter que c'est en partie au vœu exprimé dans ce travail, qu'est due la création de la Commission de statistique de l'enseignement

L'enseignement primaire supérieur et l'enseignement professionnel. — Les cours d'adultes et les écoles du soir, les conférences, que Condorcet avait été un des premiers à recommander aux instituteurs (1), complètent l'instruction ou l'entretiennent en y ajoutant certains développements. La statistique de ces cours en est très imparfaite (2) et il est difficile d'apprécier leur influence, parce que la fréquentation en est irrégulière et que les élèves diffé-

primaire, instituée par M. Wallon, ministre de l'instruction publique, sur la proposition de M. Boutan.

Nous donnons le tableau comparatif suivant qui s'applique à une période plus récente et que nous avons dressé d'après la Statistique du royaume d'Italie.

ÉTATS.	CONSCRITS ne sachant pas lire (sur 100 conscrits).		ÉPOUX ne sachant pas signer (sur 100 époux).		INDIVIDUS de tout âge (population totale) ne sachant pas lire (sur 100 hab.)		INDIVIDUS de plus de 6 ans ne sachant pas lire (sur 100 indi- vidus).		INDIVIDUS de plus de 10 ans ne sachant pas lire (sur 100 indi- vidus).	
	Date du renseigt	Nomb.	Date.	Nomb.	Date.	Nomb.	Date.	Nomb.	Date.	Nomb.
Suède.....	1883	0.3	»	»	»	»	»	»	»	»
Danemark .	1881	0.3	»	»	»	»	»	»	»	»
Emp. allem.	1883	4.3	»	»	»	»	»	»	»	»
Suisse.....	1884	2.4	»	»	»	»	»	»	»	»
Pays-Bas ..	1884	9.9	1877	11.2	»	»	»	»	»	»
France.....	1884	12.3	1882	18.5	1872	36.9	1872	31.4	»	»
Belgique....	1883	15.4	»	»	1880	42.2	1880	34.3	»	»
Autriche....	1884	31.4	»	»	1880	44.5	1880	34.3	»	»
Hongrie....	1884	45.0	»	»	1889	57.1	1880	48.7	»	»
Italie.....	1882	47.2	1884	55.8	1881	67.2	1881	61.9	1884	61.7
Russie.....	1881	78.8	»	»	»	»	»	»	»	»
Serbie.....	»	79.3	»	»	1874	93.3	»	»	»	»
Bade.....	»	»	1884	0.03	»	»	»	»	»	»
Prusse.....	»	»	1884	4.2	»	»	»	»	1871	12.2
Ecosse.....	»	»	1883	9.2	»	»	»	»	»	»
Angleterre..	»	»	1883	14.1	»	»	»	»	»	»
Irlande.....	»	»	1884	26.4	1881	33.5	1881	23.7	»	»
Espagne....	»	»	»	»	1877	72.0	»	»	»	»
Croatie....	»	»	»	»	1880	78.2	1880	73.6	»	»
Portugal....	»	»	»	»	1878	79.4	»	»	»	»
Finlande....	»	»	»	»	»	»	»	»	1880	4.9
Etats-Unis..	»	»	»	»	»	»	»	»	1880	9.4
Pop.blanche	»	»	»	»	»	»	»	»	1880	70.0
Pop.couleur	»	»	»	»	»	»	»	»	1880	70.0

(1) Il paraît que les premiers essais de cours d'adultes en France sont dus à l'abbé de La Salle. (Voir *Statistique de l'enseignement primaire*, t. II, p. cxxxix).

(2) Le total des élèves des cours d'adultes qui, d'après la statistique officielle, était de 68,000 en 1840, s'éleva (du moins d'après les déclarations des instituteurs qui recevaient une indemnité) jusqu'à 829,000. Il était de 198,000 en 1885-1886; mais ce nombre, qui est peut-être exagéré pour beaucoup de départements, semble, d'autre part, être très incomplet pour celui de la Seine. En tout cas, il est certain que le nombre des élèves des classes d'adultes est aujourd'hui en voie de diminution, excepté dans quelques grandes villes.

rent beaucoup en capacité, depuis l'illettré qui vient encore parfois apprendre à épeler jusqu'au contre-maître qui étudie une science ou à l'employé de commerce qui veut parler une langue étrangère; mais on peut affirmer que, depuis trente ans, la première catégorie a presque disparu et que la seconde a beaucoup augmenté.

Au-dessus de l'école élémentaire se place l'école primaire supérieure.

L'enseignement qu'elle donne est destiné à satisfaire certains besoins sociaux que les temps passés éprouvaient bien moins que le nôtre. On en rencontrait des traces dans certains collèges et dans quelques écoles privées au XVIII^e siècle, mais sans aucune organisation régulière. La loi Guizot lui a fait, pour la première fois, une place légale; celle du 15 mars 1850 la lui retira; celle du 30 octobre 1886 la lui a rendue en confirmant diverses mesures législatives ou administratives prises depuis 1878. Une enquête spéciale a fait connaître qu'au 31 décembre 1887, les écoles publiques de cette espèce ou établissements privés recevant des bourses de l'État, au nombre de 256, instruisaient 22,859 élèves (17,225 garçons et 5,634 filles), et il y avait, en outre, 10,360 élèves dans les cours complémentaires annexés à des écoles primaires. Ce résultat, qui est peut-être au-dessous de la réalité (1), paraît très insuffisant lorsqu'on réfléchit qu'il y a en France plus d'un million de personnes, hommes ou femmes, exerçant une profession agricole, industrielle ou commerciale qui auraient besoin de ce genre d'instruction pour exercer convenablement leur profession.

L'enseignement secondaire spécial qui, malgré son nom, est un enseignement général, vise le même but, mais plus haut que

(1) Le Collège Chaptal et les Écoles municipales de la ville de Paris sont compris dans cette statistique qui ne porte que sur les écoles publiques et les écoles privées recevant des boursiers de l'État et qui omet quelques écoles professionnelles, comme l'École Diderot à Paris. Le nombre total des élèves de cette catégorie est plus considérable, car la *Statistique de l'enseignement primaire* pour 1881-82 l'évaluait à 30,000 environ avec les écoles libres et en 1888-89 les *États de situation* donnaient pour les établissements publics d'enseignement primaire supérieur, les seuls dont le nombre des élèves ait été relevé d'une manière spéciale, 34,434 élèves (Algérie comprise) dans les écoles (17,359 garçons et 5,568 filles) et dans les cours complémentaires (8,123 garçons et 3,384 filles). Ce nombre était de 27,000 en 1850 avant la promulgation de la loi du 15 mars 1850.

l'école primaire supérieure et ne l'atteint pas aussi sûrement. En 1865, il comptait dans les établissements publics 16,882 élèves (1); en 1878, 23,000 (2) et à peu près autant en 1889.

L'enseignement professionnel proprement dit s'est développé sous des formes diverses et dans des directions plus immédiatement pratiques par les écoles spéciales : cours de dessin qu'on a multipliés avec raison, écoles d'apprentissage fondées par l'État (écoles nationales d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement professionnel préparatoire à l'apprentissage fondées à Vierzon, à Voiron et à Armentières en 1881 et 1882), ou par des chambres syndicales, écoles d'agriculture, écoles techniques comme les Écoles d'arts et métiers et l'École des mineurs de Saint-Étienne, Écoles de commerce. L'enseignement technique supérieur est donné depuis longtemps par l'École Centrale, l'École des Mines, l'École des Ponts et Chaussées et l'Institut agronomique ; par les cours du Conservatoire des Arts et Métiers, par ceux des Associations polytechnique et philotechnique et de l'Union de la jeunesse à Paris, de la Société philomathique à Bordeaux, de la Société pour l'enseignement professionnel à Lyon. De ce côté aussi, les ressources d'enseignement sont assurément beaucoup plus nombreuses qu'au commencement du siècle, et cependant, les besoins ayant grandi plus vite encore, on ne saurait dire qu'ils reçoivent une entière satisfaction.

Le droit de diriger cet enseignement est revendiqué par divers services : par la direction de l'enseignement secondaire qui administre les lycées et les collèges ; par la direction de l'enseignement primaire sous l'autorité de laquelle sont placées les écoles primaires ; par le ministère du commerce qui partage aujourd'hui (depuis la loi du 11 décembre 1880 et surtout depuis le décret du 17 mars 1888) avec celui de l'instruction publique la surveillance des écoles professionnelles ; par les municipalités qui prétendent fonder et diriger elles-mêmes leurs établissements pour les mieux approprier aux besoins de la localité ; par des corporations laïques ou religieuses, qui se sont préoccupées surtout de fonder des cours techniques. Cette rivalité a plus souvent entravé le

(1) 5,002 dans les lycées et 11,880 dans les collèges communaux.

(2) 11,222 dans les lycées et 11,665 dans les collèges communaux (sans compter l'Algérie).

progrès qu'elle ne l'a hâté. On doit le regretter, car l'enseignement professionnel est aujourd'hui une des questions les plus graves de la pédagogie en France, parce qu'il est une condition essentielle de la prospérité économique du pays. Il est pourtant la partie de notre éducation nationale qui se trouve à cette heure la moins bien outillée.

L'enseignement secondaire. — L'instruction secondaire classique est donnée dans les lycées, les collèges et les établissements libres. Depuis 1855, la population des lycées a doublé, surtout parce que l'État a créé un grand nombre d'établissements de cet ordre ; celle des collèges communaux, qui a eu des fortunes diverses suivant les circonstances, n'a augmenté que de 60 p. 100 (1).

En 1809, au moment où l'Université venait d'être créée, on comptait 697 établissements libres renfermant 23,508 élèves. En ajoutant les lycées et collèges, le total s'élevait, en 1810, à 55,000 élèves environ, nombre inférieur à celui de 1789.

En 1842, on comptait environ 74,000 élèves, dont 31,816 dans 1,016 établissements libres.

En 1865, sous le bénéfice de la loi du 15 mars 1850, le nombre des élèves s'était élevé à 77,906 dans 935 établissements libres et le total, avec les lycées et collèges, dépassait 143,000. Le progrès, qui avait plus que doublé le nombre des élèves de l'enseignement libre en vingt ans, s'était accompli entièrement au profit des établissements congréganistes, pendant que déclinait l'enseignement laïque libre (2).

En 1876, les établissements ecclésiastiques avaient continué à

(1) Voici, de dix en dix ans, le nombre des élèves (internes et externes) des lycées et collèges de France et d'Algérie :

Année.	Lycées.	Collèges.	Année.	Lycées.	Collèges.
1810.	9.310	22.171	1860.	27.272	28.531
1820.	11.981	21.781	1869.	36.651	32.614
1830.	14.920	27.308	1880.	46.267	40.611
1840.	16.953	24.912	1887.	53.816	36.086
1850.	20.453	27.488	1888.	51.962	34.599

(2) A l'époque où fut rendue la loi de 1850, il y avait 914 établissements privés avec 52,906 élèves. La liberté provoqua de nombreuses créations (1,081 établissements et 63,657 élèves en 1854) dont une partie fut éphémère. De 1854 à 1865, 168 maisons laïques se fermèrent pendant que 22 établissements ecclésiastiques s'ouvraient. En 1865, il y avait 43,000 élèves dans 657 établissements laïques et 34,897 dans 278 établissements ecclésiastiques.

grandir pendant que s'amointrissaient les institutions laïques ; mais le total de l'enseignement libre avait peu changé (78,065 élèves) et le total général était de 157,000. Il était alors plus que double de celui qu'on attribuait à cet enseignement en 1789, quoique la population de la France fût loin d'avoir doublé et que nous n'ayons pas compté dans les totaux de 1842, de 1865 et de 1876 les élèves des petits et des grands séminaires (1).

En 1887, le total des élèves de l'enseignement secondaire était de 160,000. L'enseignement public, pour lequel on a augmenté le nombre des bourses (2), figurait à raison de 55 p. 100 environ (90,000) dans ce total, et l'enseignement privé à raison de 45 (70,000) dont les cinq septièmes appartenaient à des maisons tenues par le clergé. La décadence de l'enseignement laïque libre et le progrès de l'enseignement congréganiste ont donc continué durant cette période ; le nombre des élèves de ce dernier égale presque celui des lycées. Ces deux mouvements contraires, ainsi que l'accroissement des lycées et la diminution des collèges communaux, se sont fortement accentués de 1876 à 1887 (3).

Nous venons de voir que, de 1876 à 1887, la répartition des élèves entre les catégories d'établissements a changé plus que

(1) Avant 1789, la plupart des jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise faisaient leurs études dans les collèges ; aujourd'hui, au contraire, une partie des élèves des petits séminaires n'entre pas dans les ordres.

(2) En 1876, le nombre des bourses était de 2,864 ; il n'y avait que des bourses d'interne : en 1887, il était de 5,589 (dont 1,139 bourses d'externe).

Les bourses, que des libéralités privées avaient fondé en grand nombre, sous l'ancien régime, sont en quelque sorte un devoir d'État sous un régime démocratique. Mais elles doivent avoir pour objet principal de faciliter le développement des intelligences d'élite et non de pousser pêle-mêle une foule dans des carrières encombrées. On ne paraît pas observer toujours cette distinction et remarquer que des bourses données dans des écoles professionnelles seraient souvent plus profitables aux enfants que celles de l'enseignement classique.

Le montant des bourses prévu par le budget de 1891 est de 3,449,176 fr. (2,205,808 fr. pour l'État, 1,194,193 fr. pour les départements et communes, 49,174 fr. pour les fondations particulières).

(3) Le ministère de l'Instruction publique relève tous les ans le nombre des élèves des établissements publics. Mais il n'entreprend qu'à de rares intervalles la statistique de l'enseignement privé. Il l'a fait à propos des trois dernières expositions universelles et il a publié, chaque fois, un volume de statistique de l'enseignement secondaire. Cette statistique se rapporte aux années 1865, 1876 et 1887. Nous avons donné dans une note précédente les résultats sommaires de 1865. Voici ceux de 1876 et de 1887 :

ne s'est accru le nombre total (1). Cette période fournit néanmoins certains indices de progrès. Quelque jugement qu'on porte sur la valeur du baccalauréat et quelque regret que les pédagogues éprouvent en voyant la préoccupation exclusive de l'examen envahir l'esprit de la jeunesse au détriment des études désintéressées et vraiment libérales, on ne peut nier que le diplôme ne soit une sanction et il est légitime de s'en servir comme d'une sorte de mesure. Or, les jeunes gens reçus bacheliers ès sciences étaient 300 environ en 1826, 2,200 en 1866, 2,700 en 1876, 3,630 en 1887-1888; les bacheliers ès lettres étaient environ 930, 2,930, 3,500 et 3,860 aux mêmes dates (voir les deux courbes sur la figure 146) (2). Cette augmentation considérable doit être attribuée, non aux examinateurs qui paraissent être devenus plus sévères, mais aux candidats qui sont beaucoup plus nombreux (3).

	NOMBRE des établissements.		NOMBRE des élèves.	
	1876	1887	1876	1887
Lycées.....	81	100	40.995	53.816
Collèges communaux.....	252	246	38.236	36.086
Établissements libres.	laïques.....	494	309	31.249
	congré- nistes.....	302	349	46.816
TOTAUX.....	1.129	1.004	157.296	160.161
RÉPARTITION PAR NATURE D'ENSEIGNEMENT :				
	Lycées.		Collèges.	
	1876	1887	1876	1887
Enseignement classique.....	31.299	42.594	14.992	17.368
id. spécial.....	8.696	11.222	14.012	11.665
id. primaire.....	»	»	9.232	7.053

(1) Si le progrès dans l'enseignement spécial n'est pas plus marqué, c'est que les écoles d'enseignement primaire supérieur et les établissements municipaux ont attiré une notable partie de la clientèle. Il serait plus considérable dans l'enseignement classique si les programmes, en reculant jusqu'en sixième le commencement du latin, n'avaient permis aux parents de laisser plus longtemps leurs enfants dans les écoles primaires et si l'augmentation du prix de la pension et de l'externat n'avait détourné une partie de la clientèle.

(2) Ces deux courbes sont empruntées au volume de la *Statistique de l'enseignement supérieur*, 1889.

(3) Des graphiques insérés dans la *Statistique de l'enseignement supérieur*, 1889, montrent que, pour le baccalauréat ès lettres, la proportion des admis était de 53

En 1840, le nombre des bacheliers ès lettres reçus a été de

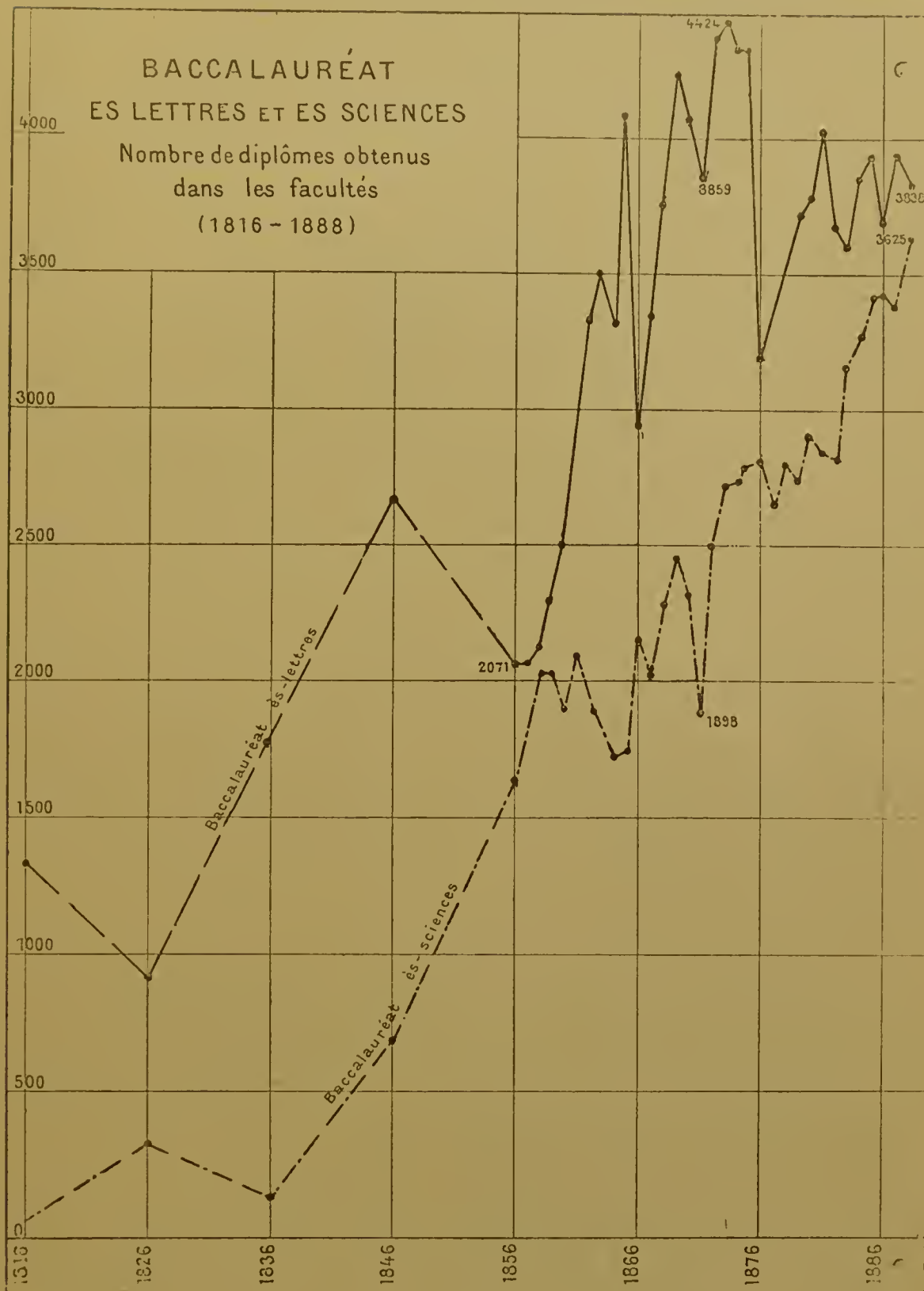


Fig. 146. — Baccalauréat ès lettres et ès sciences (1816-1888).

pour 100 des candidats en 1870 et en 1875 et que, par suite d'un abaissement presque continu (jusqu'en 1882 du moins) elle n'était que de 44,5 pour 100 en 1887-1888 ;

2,934 sur 5,227 candidats (72 pour 100 admis, proportion bien supérieure à celle de nos jours). Cet examen était alors obligatoire pour tous les écoliers qui voulaient obtenir le diplôme d'études secondaires, puisqu'on n'était admis au baccalauréat ès sciences qu'en justifiant du diplôme de bachelier ès lettres. Les deux diplômes sont devenus indépendants ; ils l'étaient encore en 1889 et il y avait, en outre, un baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial. Le nombre total des bacheliers des trois catégories s'est élevé à 7,590 dans l'année scolaire 1887-1888.

Depuis 1809, l'enseignement secondaire a progressé non seulement par le nombre des élèves, mais par les matières enseignées. On peut différer d'opinion sur la valeur des programmes de l'Université. Nous pensons que, tout en conservant un fonds substantiel d'études latines et même grecques et en assouplissant l'intelligence par des exercices gradués, il convient de la meubler, sans surcharge et sans fouillis, de certaines connaissances précises devenues nécessaires pour comprendre la société contemporaine et pour y frayer son chemin. Nous voudrions que les programmes officiels, qui ont peut-être trop changé depuis vingt ans, prissent plus de souplesse, que les proviseurs eussent plus d'indépendance pour les appliquer avec quelque diversité suivant le besoin de chaque localité, que les humanités ne fussent pas enseignées au lycée de Digne sur le même plan qu'à Louis-le-Grand ou à Stanislas ; mais nous reconnaissons que de sérieux efforts ont été faits pour les améliorer et que, si quelques réformes ont été trop hardiment novatrices, d'autres étaient opportunes (1).

Les tentatives faites pour intéresser la jeunesse aux exercices physiques sont au nombre des dernières. Sans tomber dans des exagérations déclamatoires sur le surmenage, comme on l'a trop fait depuis quelque temps, il importe de concilier le développement du corps et celui de l'intelligence.

Depuis longtemps le personnel enseignant des lycées est à la hauteur de sa mission. Quant à la clientèle, elle ne semble pas s'être améliorée ; il est regrettable que beaucoup de familles riches, nourrissant des préventions contre l'enseignement de l'État, hé-

pour le baccalauréat ès sciences complet, elle est descendue de 42 pour 100 en 1875 à 35 en 1887-1888.

(1) Voir *Éducation et instruction. Enseignement secondaire*, t. 1, *la Question des programmes de l'Enseignement secondaire*, par M. Gréard.

sitent à envoyer leurs enfants non seulement dans les établissements de l'État, mais même dans les établissements libres qui sont liés à l'Université par la communauté des programmes. Cette scission est devenue, depuis vingt ans, plus profonde que jamais ; c'est un effet fâcheux de la politique contemporaine. La séparation complète des écoliers ne prépare pas l'harmonie future des citoyens.

Quoi qu'il en soit, il reste aujourd'hui moins à faire pour approprier l'enseignement classique aux besoins du temps que pour constituer un bon système d'éducation industrielle en coordonnant les efforts des écoles primaires supérieures, de l'enseignement secondaire spécial et des établissements d'enseignement technique.

L'enseignement secondaire des jeunes filles. — Pour l'instruction de leurs filles, les mères n'avaient le choix, pendant les trois premiers quarts du XIX^e siècle, qu'entre les couvents et un petit nombre de pensionnats laïques ; dans quelques grandes villes seulement, il existait des cours privés qui permettaient aux mères de concilier l'éducation dans la famille avec l'instruction en commun (1). La loi du 21 décembre 1880 a créé l'enseignement secondaire public des jeunes filles ; 20 lycées et 23 collèges ont été fondés de 1881 à 1887 (2) ; ces 43 établissements et 69 cours secondaires renfermaient alors à cette dernière date 10,400 élèves. Cette institution, qui est encore à ses débuts, a fait déjà des progrès marqués (3).

(1) Parmi ces cours, il faut citer ceux qui sont nés sous l'inspiration de M. Duruy et dont le plus ancien et le plus important est l'Association établie à la Sorbonne.

(2) Plusieurs autres l'ont été depuis 1887.

(3) État, en décembre 1887, des établissements publics d'enseignement secondaire pour les jeunes filles :

	NOMBRE des établisse- ments.	NOMBRE DES CLASSES.			NOMBRE des élèves.
		ANNÉES secondaires.	ANNÉES primaires.	TOTAL.	
Lycées.....	20	116	54	170	3.330
Collèges.....	23	108	65	173	2.678
Cours secondaires	69	202	76	278	4.395
Totaux.....	112	426	495	621	10.403

En novembre 1888, le nombre des lycées de jeunes filles était de 23 avec 3,672 élèves et celui des collèges de 24 (y compris l'Algérie) avec 2,962 élèves. En 1889, le nombre total des élèves des lycées et collèges était de 6,851.

Pour avoir une autre tournure d'esprit que les hommes, les femmes n'ont pas nécessairement toutes une moindre somme d'intelligence ; elles ont, en général, plus de précocité et de sensibilité ; elles ont souvent même plus d'application que les garçons. Il n'y a pas de raison pour qu'elles réussissent moins bien dans certaines facultés, particulièrement dans les exercices littéraires qui semblent mieux convenir à leur nature ; l'expérience a même prouvé qu'elles peuvent réussir aussi dans les sciences.

Les lycées de filles se recrutent beaucoup moins encore que ceux de garçons dans les classes supérieures, parce que celles-ci redoutent à la fois l'esprit des programmes, le caractère laïque de l'enseignement et le mélange, sur les mêmes bancs, d'enfants diversement élevés. Le sentiment religieux et le préjugé social en éloignent la clientèle qui précisément leur conviendrait le mieux ; les bourses, au contraire, en attirent une qui, hors de l'enseignement, n'aura peut-être pas plus tard l'occasion d'appliquer, dans la vie, les connaissances acquises et qui n'y prend pas une tournure d'esprit conforme à la condition des familles ; ce défaut d'équilibre est plus regrettable encore dans l'éducation des filles que dans celle des garçons.

Le nombre des jeunes filles qui reçoivent une instruction secondaire ou primaire supérieure dans des cours libres, dans des établissements laïques et surtout dans des pensionnats dirigés par des congréganistes (qui sont rattachés pour la plupart administrativement à l'enseignement primaire et dont les élèves sont confondus dans la statistique avec ceux de l'enseignement primaire proprement dit) est beaucoup plus considérable ; mais il n'existe aucun relevé spécial qui puisse en faire connaître le nombre.

L'enseignement supérieur. — Un volume suffirait à peine pour exposer les phases par lesquelles l'enseignement supérieur a passé en France au XIX^e siècle ; nous n'avons que quelques lignes à consacrer à cette question (1).

Sous le règne de Louis-Philippe, vers 1840, les cinq Facultés

(1) Voir les trois volumes publiés par le ministère de l'Instruction publique sur la *Statistique de l'Enseignement supérieur*, 1868, 1878 et 1880, et le *Mémoire sur l'Enseignement supérieur. Éducation et instruction. Enseignement supérieur*, par M. Gréard.

donnaient l'instruction à 7,000 étudiants environ (1). En 1876, elles en comptaient 9,963. Depuis cette époque, grâce au développement qu'a pris la préparation aux grades universitaires par les bourses de licence et d'agrégation (2) et aux carrières plus nombreuses auxquelles conduit l'enseignement supérieur, le nombre s'est élevé rapidement jusqu'à 17,630 en 1887 (3).

A ce nombre, il conviendrait d'ajouter celui des étudiants des Facultés et Universités libres, celui des grands établissements, comme le Collège de France, le Muséum d'Histoire naturelle, l'Observatoire (jusqu'en 1877), certaines écoles spéciales (Hautes Études, Mines, Ponts et Chaussées, Chartes, Langues orientales, Louvre, etc.) et les auditeurs libres de tous les cours, qui, sans être des étudiants, profitent des leçons des professeurs.

Dès le ministère de M. Duruy et plus tard, sous la troisième République, le Gouvernement s'est appliqué à vivifier et à développer l'enseignement supérieur en augmentant le nombre des chaires, en instituant des conférences, en créant et en dotant des laboratoires, et il s'occupe aujourd'hui de lui donner plus d'indépendance et de vie en constituant des groupes universitaires en partie autonomes sous l'autorité de l'État. On peut mesurer une partie de l'effort par les budgets de l'enseignement supérieur, qui étaient en 1866 de 3,650,000 fr., en 1877 de 8,370,000 fr., et en 1887 de 11,482,000 fr. (4).

On peut juger aussi, jusqu'à un certain point, du résultat par les diplômes. En 1866, le nombre des candidats admis à la licence en droit a été de 1,147, au doctorat en droit de 80, au doctorat en médecine de 514, à la licence ès lettres de 94, au doctorat ès lettres de 12, à la licence ès sciences (mathématiques, physique, sciences naturelles) de 111, au doctorat ès sciences (mathématiques, physiques, sciences naturelles) de 9 ; les admissions aux mêmes grades dans l'année scolaire 1888-1889 ont été de 1,422, 124, 617, 264 (lettres, philosophie, histoire et langues vivantes), 17, 347 et 30. Les officiers de santé présentent seuls une progression décroissante ; ils sont même moins nombreux en France

(1) Schnitzler, *Statistique générale de la France*, t. II, p. 319 et 322.

(2) Environ 500 bourses en 1887.

(3) Avant 1876, il n'y avait pour ainsi dire pas d'étudiants réguliers dans les Facultés des lettres et dans celles des sciences.

(4) Ce budget ne comprend que les dépenses des Facultés, des Écoles de médecine et de pharmacie, des bibliothèques universitaires et des services accessoires.

aujourd'hui que sous le premier Empire, et ils n'ont été remplacés qu'en partie (1) par des docteurs (voir la figure n° 147).

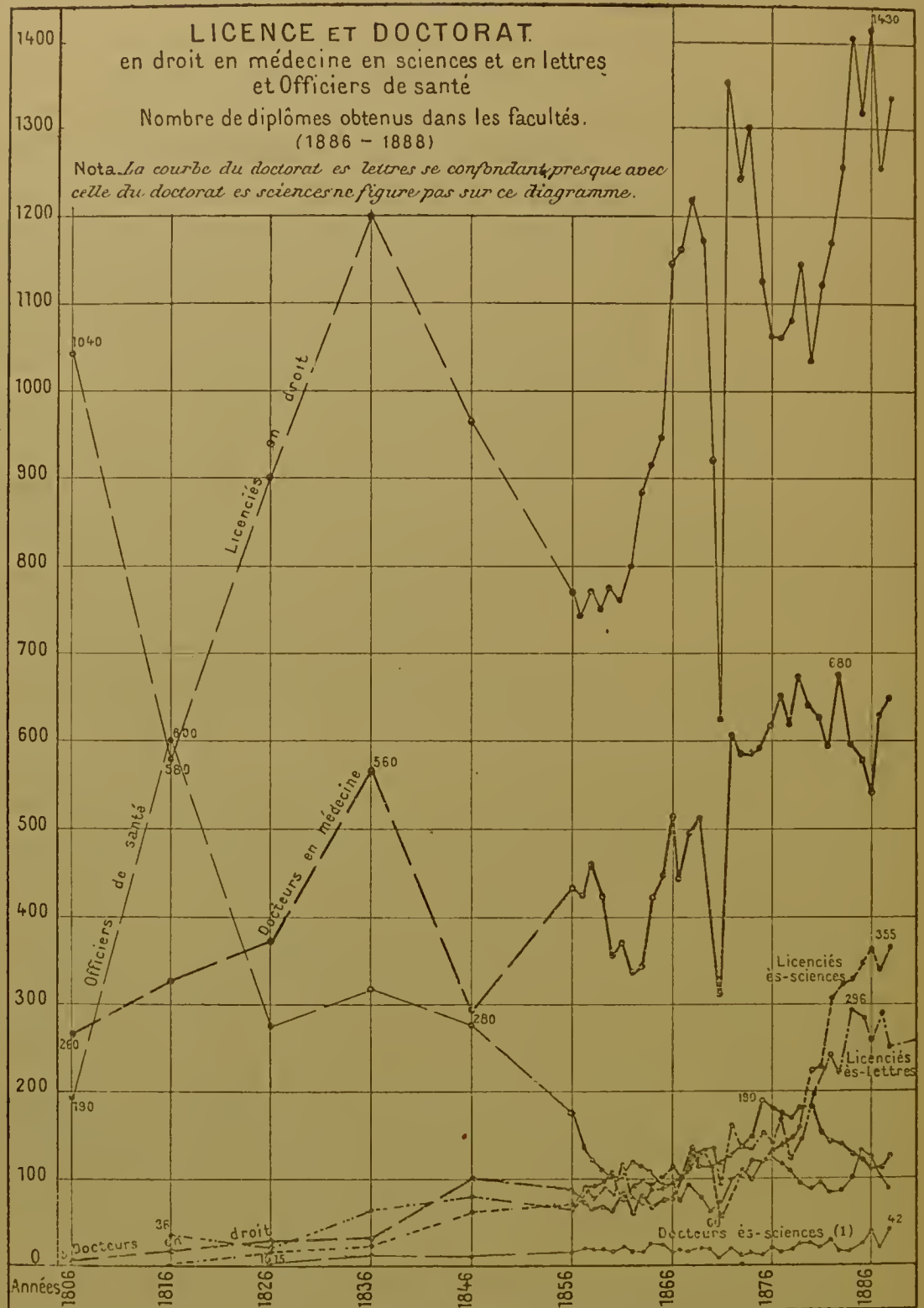


Fig. 147. — Licence et doctorat (1806-1888).

(1) D'une statistique dressée à propos d'un projet de loi sur la réforme du corps

Les diplômes des Facultés donnent une idée incomplète du progrès. Mais si l'on faisait entrer en ligne de compte le contingent des élèves sortis des grandes écoles spéciales : École Polytechnique, École Normale supérieure, École centrale des Arts et Manufactures, École libre des Sciences politiques, etc., on n'aurait même pas encore les données suffisantes pour une comparaison numérique du passé et du présent.

La correspondance et la lecture. — Du progrès de l'instruction dans les masses, nous pouvons trouver un indice, sinon une mesure, dans la poste. En 1829, celle-ci transportait 57 millions de lettres et 33 millions de journaux, imprimés ou autres articles de même catégorie ; en 1887, ces nombres s'étaient élevés à 672 et à 850 millions (1). Ils ont décuplé, vingtplié et au delà en un demi-siècle. Si l'abaissement du tarif postal, la construction des chemins de fer et le développement du commerce ont eu une large part dans la progression, l'instruction assurément y a aussi contribué.

La publication des livres et journaux fournit une autre preuve du progrès de l'instruction et de l'usage qu'on en fait. Sous l'ancien régime, le peuple lisait peu ; les journaux, rares alors,

médical (Chambre des députés, session de 1889), il résulte que le nombre des docteurs en médecine et celui des officiers de santé était :

	1847.	1866.	1881.
Docteurs en médecine.	10.643	11.254	11.643
Officiers de santé.....	7.456	5.568	3.203
	<u>18.099</u>	<u>16.822</u>	<u>14.846</u>

Le nombre des médecins a donc diminué.

Le recensement de 1886 donne pour le total des médecins, chirurgiens et officiers de santé, 16,005, dont 38 femmes.

(1) Cette statistique ne date que de 1829. Voici le mouvement des transports, de dix en dix ans, exprimé par millions d'unités :

ÉPOQUES.	Lettres.	Journaux, imprimés, cartes postales, échantillons, etc.
1830	64	31
1840	94	53
1850	159	94
1860	263	179
1869	365	367
1880	530	700
1887	672	850

ne descendaient presque jamais jusqu'à lui. Même après que l'autorisation d'exprimer librement toute opinion sur la tenue des États généraux, donnée par arrêt du 5 juillet 1788, eut fait sortir des presses plus de 3,000 brochures en un an, un voyageur anglais ne trouvait pas un seul journal dans les auberges et les cafés de villes telles que Besançon et Clermont-Ferrand et se croyait en droit de dire : « L'ignorance et la stupidité de ces gens-là sont incroyables. »

Les temps sont bien changés. Sous la Restauration, M. de Villèle fit savoir, dans une discussion de la Chambre des députés, qu'il se publiait, en 1827, 132 journaux, dont 16 feuilles politiques ; une d'elles, *le Constitutionnel*, comptait 16,000 abonnés ; une autre, *les Débats*, 13,000 ; en 1825, le total des abonnés aux journaux politiques était de 66,000. Il s'est élevé à 200,000 environ vers la fin du règne de Louis-Philippe ; Émile de Girardin avait fait une révolution dans cette industrie en abaissant à 40 francs par an l'abonnement à *la Presse*. Quarante ans plus tard, en 1885, on comptait en France 4,359 publications périodiques, dont 1,540 s'imprimaient à Paris et 2,819 dans les départements (1).

Les habitants de la province ne peuvent plus être accusés de vivre dans l'ignorance des événements ; car, outre leur presse locale, Paris leur verse chaque jour, grâce aux chemins de fer, la sienne par centaines de mille exemplaires. Les journaux à un sou pullulent ; le plus populaire de tous annonce un tirage à un million d'exemplaires (2).

Le livre, sans avoir eu la même fortune, s'est multiplié dans une proportion considérable.

Tout ce qui s'imprime n'est pas digne d'éloge. La presse, par le livre et le journal ou par la caricature dont les traits, lancés avec moins de discernement, sont souvent plus pénétrants que la parole, propage l'erreur aussi facilement que la vérité, et trop souvent la première a plus de prise sur les lecteurs que la seconde. Mais elle est un porte-voix ; en répandant les faits et les idées,

(1) Sur les 2,819 journaux des départements, il y a 1,471 journaux politiques. Après Paris qui publiait 1,540 journaux, trois départements (Bouches-du-Rhône, Gironde, Nord) et l'Algérie en publiaient plus de 100. Les catégories de publications périodiques de Paris les plus importantes étaient les journaux politiques de grand format (52 journaux) et de petit format (36), les journaux financiers (148) et les revues politiques et littéraires (69).

(2) Une statistique dressée en 1889 et incomplète classait dans l'ordre suivant les

bonnes ou mauvaises, elle contribue puissamment à former l'esprit public et à établir le contact des intelligences.

A-t-elle fait plus de mal que de bien ? A cette question il y a une réponse sommaire qui est sans réplique : comparez l'état des connaissances humaines et de la civilisation avant l'invention de l'imprimerie et aujourd'hui.

Mais cette réponse est trop générale pour satisfaire ceux qu'inquiètent la liberté sans frein du journalisme et la diffusion d'idées fausses ou licencieuses par le roman. Nous voyons là, comme eux, un mal qui est grave, parce que l'erreur et la calomnie se produisent d'ordinaire sous un aspect plus attrayant pour la foule que la science ou la morale. Il est dangereux en France, particulièrement avec la vivacité du caractère national, la diversité des partis et la mobilité des courants politiques, de laisser contester et attaquer tous les jours la forme même du gouvernement. Il est regrettable, en France comme dans tout pays, qu'un journaliste puisse impunément étaler la vie privée en pâture à la curiosité publique.

Ces deux réserves admises, où marquer la limite entre l'erreur et la vérité ? Quel danger n'y a-t-il pas à donner à l'autorité le droit de la fixer à son gré ? Mieux vaut supporter un mal qui est la rançon d'un grand bien. L'abus est inséparable de l'usage ; la liberté de la presse vaut assez par elle-même pour qu'on en tolère les inconvénients. On les atténuerait peut-être en rendant plus effective la responsabilité civile des journalistes devant les tribunaux.

D'ailleurs, la presse est devenue une des plus grandes puis-

États d'après le nombre de leurs publications périodiques. Nous la reproduisons comme une curiosité plutôt que comme un document précis :

Empire allemand.....	5.500	dont 800 journaux quotidiens.
Royaume-Uni.....	3.000	id. 809 id.
France.....	2.819	id. 700 id.
Italie.....	1.400	id. 170 id.
Autriche-Hongrie.....	1.200	id. 150 id.
Espagne.....	850	id. 300 (environ) id.
Russie.....	800	
Suisse.....	450	
États-Unis.....	12.500	
Canada.....	700	
Australie.....	700	
Asie.....	3.000	
Afrique.....	200	

sances du monde. On peut se servir d'elle pour faire le bien. Il serait insensé de prétendre l'étouffer pour l'empêcher de faire le mal.

Le progrès de l'instruction est-il profitable ? — La question peut étonner. Il faut pourtant y répondre, puisqu'on s'est demandé si le peuple est plus heureux depuis qu'il sait lire, si les journaux n'ont pas fait entrer dans des cerveaux peu ou mal cultivés plus de préjugés contre l'ordre social que de notions saines, si l'instruction n'a pas poussé une foule de gens hors de leur condition et produit de fâcheux effets par le déclassement et par les déceptions qui en sont la suite.

Des moralistes, comparant les comptes rendus de la justice criminelle et ceux de l'instruction, ont demandé si la diffusion de celle-ci avait diminué le contingent de celle-là, et quelques-uns ont pris la réponse négative pour la condamnation des écoles.

Ainsi posée, la question ne peut conduire qu'à des dissertations vagues ou à des sophismes. L'instruction instruit : voilà son but. Quand elle l'atteint, elle a rendu service.

Que l'homme instruit, surtout si on lui a enseigné ses devoirs, ait plus de chance d'avoir de la dignité personnelle et du respect pour les choses respectables, nous le croyons. Qu'il ait plus de capacité intellectuelle, nous n'en doutons pas, et, si son instruction a été adaptée à ses facultés et à sa condition, nous sommes convaincu qu'il se trouve dans une situation plus favorable pour frayer son chemin dans la vie que s'il était resté ignorant.

Répondons donc, pour commencer par le sommet, que l'instruction supérieure est aujourd'hui plus solide et plus précise, plus variée et plus pratique qu'elle n'a été avant 1789 et dans la première moitié du XIX^e siècle, et qu'elle prépare un nombre beaucoup plus grand de jeunes gens pour l'administration et pour les carrières libérales et industrielles. S'il n'en était pas ainsi, la génération présente ne pourrait pas satisfaire aux exigences de son temps où la plupart des sciences de la nature ont pris un développement prodigieux et où leur connaissance est aussi nécessaire pour la production de la richesse que pour les spéculations de la pensée. Nous avons un besoin d'ingénieurs, de chimistes, de directeurs de fabrique instruits que le XVIII^e siècle ne pouvait même pas soupçonner. Nos maîtres les forment dans les grandes écoles et dans les cours publics ou privés.

Il n'est pas possible d'éviter les non-valeurs et, par suite, certains mécontentements dans la masse des recrues qui passent par cet enseignement ; mais l'élite des intelligences qu'il cultive est assurément utile à la société et trouve l'emploi de ses facultés. L'obstacle mis à leur préparation est un des griefs les plus sérieux contre la loi militaire du 15 juillet 1889.

L'instruction secondaire, celui des trois degrés de l'enseignement qui s'est le moins modifié, est cependant plus variée aujourd'hui qu'autrefois et elle n'est pas moins nécessaire. Si elle pousse trop de prétendants vers les fonctions administratives et vers la carrière des lettres, le remède à ce mal consisterait non à l'amoin-drir mais à en mieux adapter une partie aux carrières agricoles, industrielles et commerciales.

On critique l'enseignement secondaire donné aux jeunes filles. Il leur est pourtant presque aussi utile qu'aux jeunes gens. Si elles se foulent aujourd'hui sur la route encombrée de l'enseignement, c'est que la société leur a fait jusqu'ici trop peu de place dans les autres carrières ; une instruction convenablement appropriée à leur sexe pourrait leur ouvrir de nouvelles voies : l'administration des postes et télégraphes en fournit un exemple. Celles qui, appartenant à des familles aisées n'ont pas à chercher de moyens d'existence, ont néanmoins besoin de recevoir une culture intellectuelle qui leur permette plus tard de tenir honorablement leur rang auprès de leur mari ainsi que dans la société et d'y exercer, au profit de tous, leur légitime influence : c'est pour cette catégorie surtout qu'un bon enseignement secondaire est désirable.

L'instruction primaire peut faire naître parfois des ambitions sans mérite. Il ne faut cependant pas, même en se plaçant à ce point de vue, méconnaître qu'elle a servi parfois à révéler des intelligences qui ont monté jusque dans les sommets de la science et de la hiérarchie sociale.

Le plus grand service qu'elle rend n'est d'ailleurs pas là. Il consiste à donner à toutes les intelligences une culture qui les mette en état de se tenir en communication de pensée avec la société dont ils sont membres. Autrefois, la foule des ignorants demeurait enfermée dans un cercle étroit et muré de préjugés, réduite à converser avec des voisins aussi ignorants qu'elle ; l'instruction primaire a fait tomber la muraille.

On prétend qu'en sortant de ce cercle, beaucoup aspirent à

sortir de leur sphère sociale et dédaignent d'être laboureurs ou ouvriers. Ce sont moins encore les écoles que les chemins de fer et d'autres changements survenus dans notre état économique qui ont dépeuplé certaines campagnes ou discrédité l'apprentissage. On n'a pas vu dans le Wurtemberg les cultivateurs manquer de bras parce que tous les paysans savent lire ; il n'y a pas de raison pour que les champs soient désertés en France quand il n'y aura plus d'illettrés ; mais les ouvriers agricoles sauront mieux discuter leur salaire.

Quand l'instruction primaire est le privilège d'un petit nombre de personnes, elle peut devenir une cause de vanité et fournir prétexte à de sottes prétentions ; quand elle est universelle, elle n'est plus qu'une des conditions ordinaires de l'existence. Si elle ne donne pas nécessairement le bon sens, elle donne du moins plus d'étendue au jugement et plus de jouissances à qui la possède. Elle s'impose à la démocratie moderne dans tous les pays ; elle est une nécessité impérieuse dans la République française, fondée par le suffrage universel.

L'éducation. — L'instruction développe l'intelligence. L'éducation forme la moralité, laquelle, dans son sens le plus général, comprend non seulement l'abstention du mal, mais la pratique du devoir, l'activité dans le travail, la fidélité aux engagements, et, en outre, l'esprit de charité et le sentiment sympathique de la solidarité : qualités qui sont les unes et les autres nécessaires au complet développement de l'homme et à l'ordre social. Mais l'éducation est une œuvre bien plus complexe que l'instruction. Elle peut se faire un peu par l'école ; elle se fait surtout par la famille et par le contact des hommes les uns avec les autres.

Quand on songe à tout le bien que la famille pourrait faire si l'éducation s'y inspirait toujours du bon sens et était donnée avec suite, et quand on voit le peu qu'elle fait trop souvent même dans des familles aisées, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse et de regret.

Nous avons dit, au commencement de ce chapitre, que nous renoncions, faute de mesure, à comparer le degré de moralité des Français du temps présent et de ceux du passé. Il est cependant possible de parler de quelques-uns des résultats de l'éducation.

Nos mœurs sont plus douces et sont peut-être, à certains égards, meilleures que celles de nos pères ; peut-être aussi sont-elles pires sous d'autres rapports ; en tout cas, elles ont changé.

Si le progrès de l'instruction est incontestable, celui de l'indépendance des esprits, qui peut être considérée comme une des manières d'être de la dignité personnelle, nous paraît aussi indiscutable. Il est une conséquence de l'instruction répandue dans les masses, de l'égalité civile instituée par la Révolution de 1789 et plus encore peut-être de l'égalité politique due au suffrage universel. Autrefois, les petits montraient vis-à-vis des grands un respect et une timidité qui résultaient de la hiérarchie et qui la rendaient apparente dans toutes les relations sociales. Aujourd'hui, les rôles ne sont plus les mêmes ; ils sont même quelquefois intervertis, car la foule sait la puissance du nombre. Ceux qui veulent parvenir dans la politique doivent lui faire la cour ; non seulement ils servent ses intérêts, mais ils sont enclins à flatter ses passions. Il en est même qui les excitent en se faisant les avocats de revendications utopiques et qui induisent ainsi cette foule à croire qu'ayant de son côté de tels champions, elle a pour elle la raison et la justice.

Il est rare que les revirements de l'esprit public s'arrêtent précisément à la limite du bon sens. L'émancipation était bonne en principe ; mais il est mauvais qu'elle ait dégénéré trop souvent en mépris de l'autorité, soit à l'égard du fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, soit à l'égard du patron dans l'atelier ; elle a développé une sourde envie contre les supériorités.

Ce changement de mœurs s'est fait sentir jusque dans la famille. Les enfants sont plus indépendants, ce qui n'est pas un mal ; mais beaucoup, en même temps, sont devenus moins respectueux, ce qui n'est pas un bien. Qu'on blâme ou qu'on loue, ce n'est pas dans la politique, c'est dans la famille qu'on doit chercher la cause de cette évolution morale.

La pratique d'un culte n'est pas une garantie certaine de moralité, car la statistique montre que le nombre des criminels dans chaque pays n'est pas en proportion inverse du nombre des fidèles fréquentant l'église ou le temple. La religion n'a guère plus d'action sur les mauvaises passions et sur les intérêts égoïstes que sur les crimes, parce qu'il se rencontre toujours plus de gens ayant la bonne volonté de suivre les exercices religieux que de gens ayant la force de conformer leur vie au type moral de leur foi.

Cependant il ne nous paraît pas douteux que la religion soit, pour le croyant, un frein contre les tentations du mal et une consolation dans les douleurs de la vie. Or, en France, la religion catholique traverse une crise ; une partie de la population, dans les rangs moyens et supérieurs, s'en rapproche et se serre plus ostensiblement autour de l'autel soit pour obéir à sa foi, soit pour donner l'exemple à la foule ; une autre partie, surtout dans les rangs inférieurs, s'en détache par indifférence ou par passion.

Existe-t-il une autre autorité capable de tracer à cette foule la direction morale qui est nécessaire à l'ordre social et à l'unité nationale ? L'instituteur peut-il remplacer le prêtre pour cet office ? Il peut sans doute contribuer quelque peu, pour sa part, à constituer, par l'éducation et par l'instruction, un fonds de moralité commun aux Français, sans distinction de religion ; mais il ne peut pas assez. L'avenir amènera peut-être la nation à conclure que les efforts de l'un et de l'autre travaillant de concert, sans être sous la dépendance l'un de l'autre, et soutenus par les conseils et l'exemple de la famille, sont nécessaires pour atteindre le but.

Le bien-être a ses inconvénients comme ses avantages ; hâtons-nous de dire que les derniers l'emportent. Mais il est amollissant ; c'est un paradoxe, plutôt qu'une erreur de dire que le fils unique d'une famille riche a plus de mérite à devenir un homme laborieux et à se rendre utile que l'enfant élevé dans la médiocrité. Voilà pourquoi, dans le bouillonnement de la vie sociale d'une démocratie, on voit tant de gens monter incessamment à la surface par leur travail, tandis que d'autres tombent dans les bas-fonds par le poids de leur inertie et que les couches supérieures sont toujours en renouvellement.

La jouissance d'un bien-être plus facile a rendu de notre temps l'effort plus pénible et plus rare. Nous ne disons pas que le Français ait perdu l'habitude du travail, car on travaille beaucoup en France. Mais il demande un plus haut prix pour ce travail ; il dédaigne les labeurs peu rétribués qu'il laisse volontiers à l'étranger, sauf à se plaindre de la concurrence. Ouvriers et patrons prétendent à plus de loisirs qu'autrefois. Il ont raison si, produisant davantage dans le même temps, ils concilient l'accroissement du bien-être avec celui de la richesse ; sinon, ils ont tort de préférer le superflu au nécessaire. Il y a dans tout état de l'industrie une limite au-delà de laquelle le repos prendrait des

proportions préjudiciables à la fois à l'économie de la production et à la valeur morale des producteurs. Que cette limite ne soit jamais outrepassée par des tâches excessives, nous n'oserions pas l'affirmer. Que les heures dues à l'atelier ou au bureau soient toujours consciencieusement occupées, c'est un idéal vers lequel certaines théories sociales ne poussent pas aujourd'hui le salarié. Que dans les classes riches, beaucoup de jeunes gens, embarrassés sur le choix d'une carrière, s'attardent dans l'oisiveté jusqu'à n'en choisir aucune, c'est encore une perte de forces que nous regrettons, mais que nos pères n'avaient probablement pas moins à déplorer que nous.

L'influence littéraire de la France. — Grâce à la culture des lettres, des arts et des sciences, la France conservera dans le monde, longtemps encore, la grande autorité morale dont elle jouit depuis le moyen-âge. Aucune autre nation ne peut présenter aujourd'hui une légion d'artistes aussi nombreuse et aussi brillante qu'elle. Sa langue, que la grandeur politique et littéraire du siècle de Louis XIV avait en quelque sorte imposée à l'Europe, qui a régné par l'esprit au XVIII^e siècle et à laquelle ses qualités particulières de clarté ont contribué, avec le talent de ses écrivains, à conserver au XIX^e le rôle de langue internationale, est comprise par la société polie dans presque tous les pays civilisés. Ses livres sont très répandus ; ils sont lus en Europe et en Amérique, particulièrement par les peuples d'origine latine.

Toutefois il ne faut pas se dissimuler que les meilleurs ouvrages ne sont pas ceux qui ont le plus de vogue. A l'étranger, comme en France, la demande se porte tout d'abord sur les romans, quelquefois sur les pamphlets. Or, le roman, qui suit des voies très diverses, affectionne trop celles où l'auteur, sous prétexte de réalisme (comme si le beau n'était pas aussi réel et plus agréable que le laid), peut étaler les misères et les hontes de la société française en prenant certains phénomènes particuliers pour des types généraux. Les tableaux qu'il se plaît à présenter aux lecteurs font illusion, parce qu'ils contiennent une part de vérité ; mais l'opinion générale qu'ils donnent de cette société aux étrangers est défavorable et imméritée. Les Français subissent la même illusion, et le roman, genre de littérature innocent quand il se contente d'amuser, risque de devenir démoralisateur quand il prétend dogmatiser ainsi.

Quelques journaux contribuent, dans un autre genre, à donner de la France un fâcheux renom.

Émile de Girardin affirmait que les journaux n'exercent aucune influence sur l'opinion : c'était une erreur ou plutôt un paradoxe de journaliste qui avait pleine conscience de sa propre influence. La grande majorité des femmes et des jeunes gens, autres que les étudiants, ne lisent guère que des romans et des journaux ; les hommes qui sont dans les affaires se bornent même au journal : paresse d'esprit regrettable. On pourrait peut-être citer un ou deux pays où elle est moins générale qu'en France ; elle est néanmoins très fréquente partout. La plupart des lecteurs recherchent le journal de leur opinion. Mais une fois qu'ils l'ont adopté, ils pensent par lui et comme lui ; ils croient à tous ses récits, ils épousent ses passions et ses rancunes et ils les propagent par la conversation. J'ai entendu des journalistes s'étonner que tel événement politique ne se fût pas produit dans la direction qu'avaient travaillé à lui imprimer les feuilles les plus autorisées ; c'est qu'en effet la presse n'est pas souveraine et qu'il y a des passions et des intérêts, autres que ceux qu'elle patronne dans le moment, qui contribuent à former les courants d'idées. Mais souvent ces journalistes avaient inconsciemment eux-mêmes préparé les courants ; souvent aussi, quand la poussée est violente, ils sont entraînés à leur tour et les suivent.

Certains journaux se donnent pour mission d'exciter des passions, d'entretenir des haines, de soutenir l'utopie, de déconsidérer le pouvoir ; beaucoup, sans intention malveillante, traitent avec légèreté et incompétence les questions graves ; ils usent mal ou médiocrement de l'autorité dont ils jouissent et ils corrompent l'opinion. Ils sont nuisibles en France. Ils le sont aussi à l'étranger où on les prend trop souvent pour l'expression des sentiments français, et où il se rencontre des gens intéressés à le faire croire.

La science française — et sous ce nom nous comprenons aussi bien les sciences morales et les travaux d'érudition que les sciences mathématiques et physiques — n'est pas exposée au même danger que les œuvres d'imagination ou de polémique. Mais, de quelque autorité qu'elle jouisse, elle a de puissants émules. Elle le sait ; elle leur rend même pleine justice tout en s'efforçant de ne pas se laisser dépasser dans l'ardente et sagace recherche des secrets de la nature et de la vie sociale qui passionne les esprits éminents et qui est un des caractères du XIX^e siècle.

Les Anglais ont le privilège d'écrire dans une langue parlée par plus de cent millions d'hommes. Les Allemands ont, par l'organisation de leurs Universités et par leurs habitudes de travail patient, l'avantage de posséder un enseignement correspondant à peu près à toutes les branches des sciences physiques et morales; dans beaucoup de pays, leur système universitaire est imité et leurs livres sont étudiés.

Au milieu de la compétition des nations, la littérature et la science françaises doivent faire d'incessants efforts pour conserver leur place dans le domaine de la pensée où la mode règne un peu comme partout, mais où, en définitive, le mérite finit toujours par être apprécié à sa valeur.

CHAPITRE III.

LES LOIS DE LA DÉMOGRAPHIE ET LA LIBERTÉ HUMAINE.

Sommaire. — La question du libre arbitre — L'ordre naturel, l'ordre social et l'ordre moral — Les moralistes et la criminalité — L'âme, le corps et le milieu social — Le libre arbitre dans le for intérieur — L'influence de la volonté et des conditions extérieures sur la détermination — La responsabilité des criminels.

La question du libre arbitre. — Les hommes disent « Je veux » et, dans la plupart des cas, ils agissent avec la conviction qu'ils sont libres. Le doute commence avec la philosophie. Lorsqu'au simple sentiment de la conscience on cherche à substituer la preuve par le raisonnement et à préciser les rapports du moi avec le monde extérieur, les divergences d'opinion s'accusent : d'une part, la théorie du libre arbitre que le psychologue établit et dont le moraliste déclare l'existence nécessaire ; d'autre part, le fatalisme qui dit : « C'est écrit » ou « Dieu le veut », et dont la simplicité apparente plaît à la foule, la prédestination qui n'en est pour ainsi dire qu'une variété, le déterminisme qui, suivant qu'il est externe ou interne, place le moteur dans les phénomènes du monde, se répercutant jusqu'à l'âme par la sensation ou dans le ressort même de l'âme agissant sous la pression inévitable de l'idée prédominante.

Nous n'avons pas la prétention de clore un débat qui durera aussi longtemps que la philosophie. Mais, comme on pourrait conclure de la matière que nous traitons que les phénomènes démographiques et moraux sont enfermés dans les cadres inflexibles de la fatalité, nous devons déclarer qu'une telle conséquence ne découle pas nécessairement de cette étude et qu'elle ne fournit pas d'argument en faveur d'une doctrine qui, par la négation du libre arbitre, enlèverait aux fondements de la morale leur solidité, malgré l'habileté que des philosophes déterministes ont déployée pour les reprendre en sous-œuvre.

Les lois de la démographie et le libre arbitre sont-ils incompatibles ? Voilà la question.

L'ordre naturel, l'ordre social et l'ordre moral. — Les lois sont, comme l'a dit Montesquieu, les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Il en existe assurément en démographie. Le second livre de cet ouvrage est consacré à les exposer. Il en existe aussi dans la vie morale d'un peuple : le troisième Livre en fournit des preuves.

Ces lois peuvent être classées en trois catégories, suivant qu'elles appartiennent plus spécialement à l'ordre naturel, à l'ordre social ou à l'ordre moral.

C'est, par exemple, de l'ordre naturel que relèvent surtout le sexe dans les naissances et la mortalité graduée aux différents âges de la vie : la physiologie rend compte de ces phénomènes.

La diffusion de l'instruction, les conditions particulières de la vitalité dans les grandes agglomérations, les obstacles légaux au mariage se rattachent à l'ordre social.

Sous le nom d'ordre moral nous comprenons les faits dont la cause principale réside dans la volonté de leur auteur et qui sont essentiellement du ressort de la volonté, comme le mariage, l'émigration, la perpétration d'un crime.

La plupart des phénomènes démographiques dépendent principalement d'un des trois ordres et accessoirement des deux autres.

Ainsi, la mortalité est un fait physiologique ; cependant l'hygiène contribue à amener les enfants à terme. La volonté humaine peut donc influencer sur le nombre des mort-nés.

La grande mortalité des jeunes enfants, autre fait d'ordre naturel, varie suivant la salubrité des lieux, les soins donnés aux nouveau-nés et le bien-être des parents. La société peut donc restreindre le mal par de bonnes mesures de police et la famille peut plus encore.

Le mariage est, au contraire, un acte essentiellement volontaire qu'on classe à juste titre dans l'ordre moral. Cependant un instinct naturel pousse les deux sexes à s'unir et semble déterminer l'âge du mariage et, d'autre part, la condition sociale dans laquelle chacun vit, en hâte ou en retarde l'accomplissement.

L'homme qui vole est coupable. Mais, si depuis sa naissance il n'a connu que le vice et la misère, le sens moral a peut-être

été atrophié en lui et la responsabilité de sa faute peut incomber en partie au milieu social dans lequel il a grandi.

Les moralistes et la criminalité. — Les lois démographiques ne se bornent pas à constater des faits accomplis. Puisqu'elles sont des lois, elles indiquent l'avenir, comme elles expliquent le passé, dans la mesure de précision qu'elles comportent.

Nous pouvons calculer approximativement aujourd'hui le nombre de naissances, de mariages et de décès qui seront enregistrés annuellement en France durant la dernière décade du dix-neuvième siècle ; si, plus tard, les faits ne concordent pas tout-à-fait avec notre calcul, c'est que des causes particulières dont on pourra, après l'événement, apprécier l'influence perturbatrice, seront intervenues pour troubler l'ordre normal des séries. Il en est de même pour la plupart des autres faits sociaux que la statistique enregistre.

Les moralistes ne se sont pas beaucoup inquiétés jusqu'ici de la régularité du mouvement de la population, non plus que de la régularité avec laquelle se produisent chaque année les récoltes, les recettes des chemins de fer, les importations et exportations du commerce, le rendement des impôts, les accidents même, en un mot, la plupart des faits de la vie sociale, quoique leur répétition en nombre constant semble enchaîner aussi la volonté de l'homme puisqu'il en est l'auteur.

Mais ils se sont préoccupés du retour des crimes, des délits, des suicides. « Eh quoi ! ont-ils dit, un statisticien ose prédire que l'année prochaine il y aura tant de vols, tant d'assassinats, tant d'accusés en Cour d'assises et les tribunaux prononceront tant de condamnations ! (1). Que devient la liberté de l'homme si ses actes peuvent être ainsi comptés d'avance et sont assujettis fatalement à la loi des nombres ? »

L'âme, le corps et le milieu social. — Nous leur répondons : « La liberté subsiste. Mais les déterminations du for intérieur sont

(1) Nous avons déjà indiqué les principaux traits de la doctrine de Quetelet dans la *Physique sociale* (voir l'Introduction sur la statistique, t. I, p. 63). Quetelet n'est pas, à proprement parler, un fataliste. Voir, pour l'exposition de cette doctrine, Garofalo, *Criminologia* ; Ferri, *Nuovi orizzonti del diritto e della procedura civile* ; Fonsegrive, *Essai sur le libre arbitre* ; Lombroso, *L'Uomo delinquente*, *Congrès international d'anthropologie criminelle* (1886-1887).

dans une étroite relation avec le milieu, interne ou externe, dans lequel elles se produisent. » Distinction qu'il importe d'établir pour résoudre la question.

L'homme n'est pas un pur esprit ; c'est une âme dans un corps.

L'âme elle-même n'est pas exempte de liens. Chacun en naissant apporte certaines dispositions morales, comme certaines qualités physiques, qui lui sont propres ; tous les cerveaux n'ont pas la même conformation. Il s'en trouve même de si mal doués qu'ils sont incapables d'intelligence ou de liberté : ils fournissent des idiots ou des fous. L'instruction et l'éducation dirigent, développent ou étouffent les germes naturels et façonnent l'âme ; mais le germe, c'est-à-dire la force virtuelle préexistait : *ex nihilo nihil*. L'âme se tresse ainsi peu à peu, dans le cours de la vie et sous l'influence des circonstances, un réseau de sentiments et d'idées dans lequel la volonté se trouve enlacée. Mais la volonté elle-même a contribué à former ce réseau : l'habitude de vouloir et de pratiquer le bien fait l'homme de bien, comme la volonté contraire fait le coquin. Le caractère de l'homme est ainsi constitué d'abord par un fonds naturel et ensuite par les alluvions de la vie qui s'y sont successivement superposées ; il exerce sur ses destinées morales une influence considérable, la plus considérable peut-être.

L'intelligence, qui, par sa nature, est plus ou moins apte à la culture et qui, suivant les circonstances, a été plus ou moins cultivée, est distincte du caractère ; elle peut guider la volonté vers le bien ou vers le mal.

Quant au corps, soumis aux lois de la matière organisée et destiné à se composer et à se décomposer sans cesse, à grandir, jouir, souffrir et périr, il s'impose à la volonté pour la satisfaction de ses besoins et souvent même de ses caprices ; il pèse sur l'âme par les impressions qu'il reçoit et qu'il lui transmet. Diderot poussait jusqu'à l'absurde la théorie de l'union du corps et de l'âme, lorsqu'il affirmait qu'il « n'appartient qu'à celui qui a fait de la médecine d'écrire de la métaphysique ».

Le dix-neuvième siècle a été plus loin encore que le dix-huitième dans cette théorie.

Certainement la physiologie explique bien des faits démographiques et sociaux. Elle cause même bien des bizarreries de conduite. Lorsqu'une femme nerveuse est sous l'empire de ses sensations, les actes de sa volonté correspondent, sans partici-

pation de sa raison et sans aucune influence du raisonnement, aux impressions qu'elle subit avec autant de précision qu'une sonnerie électrique aux pressions exercées sur le bouton d'appel ; une hystérique devient même l'esclave de certaines sensations jusqu'à perdre entièrement la responsabilité de sa conduite. Mais il suffirait de savoir qu'il existe des personnes capables de s'imposer toute leur vie le célibat et d'observer la chasteté par devoir pour prouver que la physiologie n'est pas la maîtresse souveraine d'actes tels que le mariage et que, dans de tels cas, la volonté décide en obéissant à la nature ou en lui résistant. Quoiqu'une bonne santé soit une condition favorable à l'équilibre de l'âme, on voit tous les jours des intelligences actives et des volontés fermes dans des corps souffreteux : autre exemple qui autorise aussi le philosophe à conclure qu'il se rencontre des âmes assez élevées pour dominer la matière, comme il y en a d'assez basses pour se laisser envahir par elle.

L'homme ne vit pas isolé. Il fait partie non seulement du genre humain, mais d'une certaine nation, habitant une certaine contrée, sous un certain climat. Depuis sa naissance, il a été élevé au sein de cette nation et il lui demeurera attaché jusqu'à sa mort par des liens multiples de famille, de travail, de devoir, d'affection et d'intérêt. Ses habitudes et même sa pensée se sont accommodées en grande partie au milieu social dans lequel il s'est développé. Quelque originalité qu'il ait par certains côtés de sa nature, il reste, par beaucoup d'autres, l'homme de son temps et de son pays.

Un État comme la France se compose d'un très grand nombre de groupes sociaux ; on est français, mais on est en même temps parisien, provincial ou campagnard ; riche ou pauvre ; patron ou ouvrier ; fonctionnaire, artiste, industriel ou commerçant : autant de points de vue d'où l'on aperçoit le monde sous des angles différents. Le fils de famille, élevé dans l'aisance, sous les yeux d'une mère qui n'aura été ni trop faible pour ses caprices ni trop préoccupée de sa propre personne et sous la direction d'un père dévoué à l'accomplissement du devoir et dont l'autorité aura été respectée, a certainement beaucoup plus de chances pour devenir honnête homme que l'enfant né de parents misérables qui, vagabond le jour, battu le soir, témoin de l'ivrognerie de son père et des querelles incessantes du foyer domestique, n'aura entendu d'autres leçons de morale que les forfanteries du vice.

La nation, le groupe social, la famille, le corps, le caractère et l'intelligence : autant de cercles concentriques et de plus en plus étroits qui enserrant la liberté de tout homme et qui exercent, du dehors au dedans, leur pression sur sa volonté.

Le libre arbitre dans le for intérieur. — L'homme et même l'enfant quand il est en état de comprendre ce qu'il fait, peuvent accomplir l'effort nécessaire pour sortir de ces cercles. Le plus souvent la volonté s'y confine par habitude, ou s'y maintient par résolution. Mais, qu'elle cède ou qu'elle résiste aux impressions du dehors et du dedans, elle n'est pas moins là, au centre, dans le for intérieur : c'est assez pour que l'homme ait la responsabilité de ses actes et en soit rendu effectivement responsable dans tous les cas où il n'est pas prouvé d'une manière manifeste que sa volonté n'a pu agir.

Dans ce for intérieur où chaque homme ne pénètre que par sa conscience, nous nous sentons vouloir et nous sommes convaincu que nous voulons librement, puisque nous pourrions vouloir et agir autrement. Nous nous défions de la subtilité du déterministe qui, n'ayant pas d'autre sens intime que nous, croit cependant apercevoir dans notre âme un fil invisible qui ferait mouvoir notre volonté comme une marionnette. Ce philosophe, s'il est sincère, ne doit pas s'étonner, qu'étant impuissant lui-même à modifier sa propre pensée, nous continuions à penser autrement que lui sur cette question ; quant à nous qui croyons à la possibilité de choisir entre les deux théories, nous dirons, en lui empruntant son langage, que le champignon qui a poussé dans son âme ne vaut pas la fleur que nous cultivons dans la nôtre.

L'influence de la volonté et des conditions extérieures sur la détermination. — Il n'existe pas de phénomènes démographiques, quelque subordonnés qu'ils paraissent à la physiologie, sur lesquels la volonté de l'homme ne puisse avoir une influence et qui ne relèvent par conséquent, pour une certaine part, de la responsabilité, individuelle ou sociale. Nous avons dit que la mortalité des nouveau-nés était considérable : conséquence de leur état physiologique. Mais, si toutes les mères qui peuvent donner le sein à leur enfant s'astreignaient à ce devoir, elle deviendrait moindre : d'où responsabilité individuelle. D'autre part, l'accroissement du bien-être et l'amélioration de l'hygiène privée et pu-

blique contribuent à réduire la mortalité à tout âge, principalement celle de la première enfance : solidarité sociale.

Les conditions extérieures n'astreignent aucun homme en particulier (1) ; mais, la majorité des hommes se déterminant et agissant d'après elles, la loi apparaît dans les relevés statistiques qui portent sur une population nombreuse (2). Chacun se marie quand il peut et quand, le pouvant, il le veut ; néanmoins le nombre des mariages est presque constant et a lieu tous les ans dans des proportions à peu près fixes pour chaque âge, parce que la plupart des hommes et des femmes sont portés à obéir à un sentiment naturel et à se conformer en même temps aux convenances sociales.

Chacun conserve, avec son individualité, son libre arbitre. Il fait partie du concert, non comme instrument, mais comme instrumentiste ; quand il lui plaît, il peut donner une note discordante ou s'abstenir. Si la constitution physique de l'homme fixait irrévocablement sa destinée morale, verrait-on des criminels s'amender ou des hommes trébucher après avoir longtemps marché droit ? Si l'honneur était le produit du milieu social, verrait-on des fils déshonorer leur famille, des âmes perverses surgir dans la société polie ? rencontrerait-on aussi fréquemment des exemples de probité et de dévouement dans les rangs infimes et tous les enfants des criminels ne seraient-ils pas irrévocablement voués au crime ?

Il y a en démographie des lois générales qui embrassent l'humanité entière ; comme elles sont calculées avec des éléments très divers, elles sont moins précises que celles qui dérivent d'un groupe déterminé de population, à condition toutefois que ce groupe soit lui-même assez nombreux pour que les discordances individuelles se perdent dans la masse sans altérer la moyenne (3).

(1) « Il faut reconnaître d'abord, dit Quetelet dans sa *Physique sociale* (t. II, p. 319) que toutes les recherches qui porteraient sur des individus isolés seraient absolument sans valeur ; il serait absurde de recourir à une table de mortalité pour savoir à quel âge telle personne doit cesser d'exister ; il le serait bien plus encore d'employer des tables quelconques pour formuler des conjectures sur des actions. Le libre arbitre de l'homme rend impossible toute espèce de prévision semblable. »

(2) Plus loin (p. 320) Quetelet ajoute : « Le libre arbitre de l'homme s'efface et demeure sans effet sensible quand les observations s'étendent sur un grand nombre d'individus. » Dufau (p. 144) exprime en d'autres termes la même pensée : « Les faits de l'ordre moral sont, aussi bien que ceux de l'ordre naturel, le produit de causes constantes et régulières dont l'action détermine les lois. »

(3) Quetelet (*Phys. soc.*, I, 98) va donc trop loin lorsqu'il dit : « Les phénomènes

Il existe aussi des lois propres à chaque groupe qui sont des cas particuliers de la loi générale. Tout en confirmant cette dernière, elles la modifient quelque peu en la déterminant davantage sur certain point et elles fournissent ainsi les traits distinctifs d'un groupe.

Puisqu'une nation est non un assemblage fortuit d'éléments disparates, mais un groupe naturel vivant sous un climat et en un lieu déterminés, dont le temps a fait la cohésion, dont les parties sont combinées dans certaines proportions logiques, qui obéit à des lois et à des coutumes communes et qui a des intérêts généraux, toute nation a certaines lois démographiques qui lui sont propres.

Quand on sait combien il est plus facile d'édicter des règlements que d'élever le niveau intellectuel et surtout de modifier l'état moral d'une population, on ne s'étonne pas que les mêmes tendances persistent pendant une longue suite de générations.

D'autre part, les occasions de faillir augmentant plus qu'elles ne diminuent à mesure qu'une société devient plus active et plus riche, on comprend que les statistiques criminelles représentent une régularité et même parfois une progression qui, tout affligeante qu'elle soit, n'est ni une anomalie ni une négation du progrès.

Il ne faut pas se laisser troubler par la multiplicité des mobiles qui, de divers côtés, pèsent sur la volonté humaine. Le premier fait à constater — nous avons commencé par le faire — c'est que la volonté existe et que l'homme est libre ; le second, c'est que l'homme, être pensant, se détermine par des raisons, bonnes ou mauvaises. Il importe donc de le mettre en état de choisir les bonnes en fortifiant sa moralité et en éclairant son intelligence : de là, l'excellence de l'éducation. Il importe d'écarter les mobiles qui pourraient le pousser au mal : c'est le rôle des mœurs publiques, de la famille et de l'État. Leur responsabilité est engagée comme celle de l'individu et leur action, lente mais continue, peut

moraux, quand on les observe dans les masses, rentreraient en quelque sorte dans l'ordre des phénomènes physiques ; nous serions conduit à admettre comme principe fondamental dans les recherches de cette nature que, *plus le nombre des individus que l'on observe est grand*, plus les particularités individuelles, soit physiques, soit morales, soit intellectuelles, s'effacent et laissent prédominer la série des faits généraux en vertu desquels la société existe et se conserve. » Cette erreur lui a fait poursuivre la recherche de l'homme moyen, comme étant l'expression du type fondamental de l'humanité.

beaucoup, avec l'aide du temps, pour améliorer l'état démographique et l'état moral d'une population.

Ce n'est pas en niant la liberté qu'on fera espérer cette amélioration. Car si l'homme n'était pas libre, une collection d'hommes ne le serait pas davantage et ne saurait vouloir se réformer. Qu'on affirme que cette collection a une tendance nécessaire à se développer dans une certaine direction, voilà une explication qui peut séduire des esprits rêvant le transformisme universel, mais dont nous ne comprenons pas le sens ; nous persistons à voir, dans chaque homme, un être autonome et responsable et, dans une société, des hommes exerçant une action réciproque les uns sur les autres et liés par une étroite solidarité. Ainsi que les individus, les nations prospèrent par leurs mérites et portent la peine de leurs fautes.

La responsabilité des criminels. — La théorie qui prétend que tout homme naît nécessairement criminel ou vertueux, comme il naît blond ou brun, est contraire au sens commun. Nous n'avons pas l'idée grotesque de châtier une plante parce qu'elle pousse de travers ; nous la redressons. Mais nous châtions un chien ou un cheval, parce que nous pensons qu'il y a déjà dans l'animal un degré de réflexion et de volonté suffisant pour qu'il se garde de la faute en se souvenant de la correction. Il serait singulier de ne pas faire le même honneur à l'homme.

Châtier le coupable, c'est accomplir à la fois un acte de justice envers lui et un acte utile à la société. Les tribunaux n'ont pas la mission de faire régner la morale dans le cœur des hommes ; mais ils ont, en vue de sauvegarder l'ordre social, celle de punir les criminels dans la double mesure du dommage causé à la société et de la perversité de l'acte perpétré (1). Que beaucoup de criminels soient qualifiés, sous certains rapports, de ratés, soit ; ils ne sont pas nécessairement pour cela des aliénés. La preuve est qu'ils raisonnent leurs actions, qu'ils déploient parfois une remarquable subtilité pour parvenir à leurs fins et qu'ils cherchent presque toujours à cacher leur faute après l'avoir commise. Ils ne sont pas seulement malheureux parce qu'ils ont pu être disgraciés

(1) Voir, entre autres ouvrages sur le droit de punir, les *Principes fondamentaux de la pénalité dans les systèmes les plus modernes*, par M. Georges Vidal, où la question est traitée avec clarté et avec un sens droit.

de la nature et élevés dans un milieu corrupteur ; ils sont coupables parce qu'ils ont fait de leur liberté un usage pernicieux. C'est une erreur dangereuse de ne voir en eux que des malades et de prétendre transformer les prisons en cliniques de monstruosité morales.

La société a le droit et le devoir de les punir. Elle ne le fait pas par esprit de vengeance : les supplices sont de la barbarie. Quand nous entendons certaines écoles de matérialistes ou de déterministes protester contre le châtement des coupables, il nous semble qu'elles font montre d'une sensiblerie qui est en contradiction avec leur doctrine. Car, s'il était vrai que l'homme végétât comme la plante, pourquoi ne pas couper les mauvaises herbes ? S'il était vrai que toute impression faite sur l'esprit eût une conséquence nécessaire, pourquoi se priver de cette vigoureuse impression qu'on appelle la mort ? Un déterministe qui serait logicien demanderait le rétablissement de la torture. La société, heureusement, se dirige d'après d'autres principes ; elle inflige d'abord un châtement proportionné à la faute, afin de réprimer le mal dans l'intérêt général ; puis, en second lieu, elle l'applique en vue d'amender, autant que possible, le coupable dans son intérêt personnel, lequel est lié jusqu'à un certain point à cet intérêt général.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

LIVRE II.

DÉMOGRAPHIE FRANÇAISE COMPARÉE.

(Suite).

DEUXIÈME PARTIE.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Pages.

CHAPITRE VII. — **Les naissances.**

SOMMAIRE. — La régularité des phénomènes démographiques — La natalité moyenne de la France — L'histoire de la natalité française — Le rapport des naissances à la population de 1801 à 1888 — La natalité et les subsistances — L'étude analytique de la natalité française d'après le sexe — Les naissances multiples — Les naissances par mois — La distribution géographique des naissances — Premières conclusions sur la natalité française. 3

CHAPITRE VIII. — **Les naissances illégitimes.**

SOMMAIRE. — Les naissances illégitimes en France — Les naissances illégitimes dans la population urbaine et dans la population rurale — Les naissances illégitimes par département — Des variations de l'illégitimité et de ses causes — Les légitimations — La comparaison des naissances légitimes et illégitimes. 30

CHAPITRE IX. — **Les mort-nés en France et à l'étranger, les infanticides et les enfants trouvés.**

SOMMAIRE. — La définition du mort-né — La mortinatalité en France — Les mort-nés à l'étranger — Les sexes dans la mortinatalité — Les mort-nés par mois — Les mort-nés à la campagne et à la ville — L'influence de la fortune sur la mortinatalité — Les mort-nés illégitimes — Les naissances multiples — Les causes de la mortinatalité — L'infanticide — L'avortement dans le mariage — Les enfants trouvés et les tours. 43

CHAPITRE X. — **Les mariages.**

SOMMAIRE. — La définition et les conditions de la nuptialité — L'histoire des mariages depuis le commencement du siècle — La nuptialité par périodes — Le rapport des mariages et des naissances — La répartition par département — Les villes et les campagnes — L'époque du mariage — L'âge du mariage — La probabilité du mariage — L'état-civil des mariés — Premières conclusions sur la nuptialité 66

CHAPITRE XI. — La séparation de corps et le divorce en France et à l'étranger.

SOMMAIRE. — Les cas de dissolution du mariage — Le décès — La nullité — La séparation de corps en France — Les motifs de la séparation et du divorce et la comparaison avec les pays étrangers — Le divorce et ses conséquences probables en France. 88

CHAPITRE XII. — Les maladies et les autres causes de mort.

SOMMAIRE. — Les causes de mort — Les maladies dans les sociétés de secours mutuels — Les maladies de l'enfance — Les maladies à Paris et dans les villes de France — Les maladies comparées dans divers États — L'accouchement — Le suicide — La comparaison avec le suicide à l'étranger — Les morts accidentelles — Les pertes d'hommes par la guerre — Essai de proportion... 105

CHAPITRE XIII. — Les décès.

SOMMAIRE. — La définition de la mortalité — L'histoire de la mortalité en France — La mortalité par périodes — La mortalité des deux sexes — La mortalité d'après l'état-civil — La mortalité des villes et des campagnes — La mortalité par département — La mortalité par mois — Le contingent de chaque groupe d'âge — La mortalité de la première enfance — La mortalité des enfants par département — La dime mortuaire. — La dime mortuaire de l'enfance — La mortalité particulière à chaque âge après l'enfance — Les deux périodes de grande mortalité — Le progrès de la vitalité — Premières conclusions sur la mortalité française... 143

CHAPITRE XIV. — Le mouvement de la population française comparé à celui des populations étrangères.

SOMMAIRE. — La comparaison — I. La natalité française comparée à celle des autres États — Les garçons et les filles — Les naissances multiples — Les naissances par mois — L'illégitimité — II. La nuptialité comparée — L'âge des époux — L'état-civil des époux — Les mariages consanguins — L'époque du mariage — III. La mortalité en Europe — Les décès par mois — Les décès par sexe — Les décès par état-civil — L'influence de la profession sur la mortalité — La dime mortuaire comparée . . . 185

TROISIÈME PARTIE.

CONSIDÉRATIONS DIVERSES SUR L'ÉTAT ET LE MOUVEMENT DE LA POPULATION.

CHAPITRE XV. — La population par âge en France et à l'étranger.

SOMMAIRE. — Le groupement par âge d'une population stationnaire — Le groupement d'une population qui augmente ou diminue — La figure théorique de la population par âge — La comparaison entre 1778 et 1876 — Les trois groupes de l'enfance — Les groupes de l'âge adulte — Les groupes de la vieillesse — L'état-civil des groupes — La comparaison graphique du recensement de 1876 avec le recensement de 1886 — La pyramide de la population par département — La population par âge de la France comparée à celle de l'étranger — Les groupes d'âges par sexe en France et à l'étranger... 258

CHAPITRE XVI. — La longévité et les tables de survie.

SOMMAIRE. — La construction des tables de survie — L'histoire sommaire des tables de survie — Le progrès de la vitalité française d'après les tables de survie — Les tables françaises dressées sur des têtes choisies en France — La survie de la France comparée à celle des pays étrangers — La vie probable — La vie moyenne — Les centenaires — Les conclusions. 286

CHAPITRE XVII. — **Les populations urbaines.**

	Pages.
SOMMAIRE. — L'accroissement de la population urbaine en France et à l'étranger — Le résultat général de l'émigration des campagnes — L'accroissement des grandes villes de France au XIX ^e siècle — La situation topographique des grandes villes de France — Paris — La densité comparée de Paris et Londres — Les grandes villes de l'étranger et leur accroissement comparé au XIX ^e siècle — La composition de la population, d'après le lieu de naissance, le sexe et l'état-civil — La population par âge — Les mariages — Les naissances — La mortalité — Les maladies — Le rôles des grandes villes et leur hygiène.....	338

CHAPITRE XVIII. — **La relation générale de l'État et du mouvement de la population.**

SOMMAIRE. — La variabilité des phénomènes démographiques — Le taux comparé des naissances, mariages et décès en France et en Europe dans le temps présent — La suite des trois grands faits démographiques en France — Les rapports des naissances, des mariages et des décès par département — Les phénomènes secondaires : (mort-nés, illégitimité, divorce, suicide) — Tableau théorique de la composition d'une population par âge, sexe et état-civil — Le groupement des populations sur le sol.....	417
--	-----

LIVRE III.

STATISTIQUE MORALE.

CHAPITRE I. — **Le vice et le crime.**

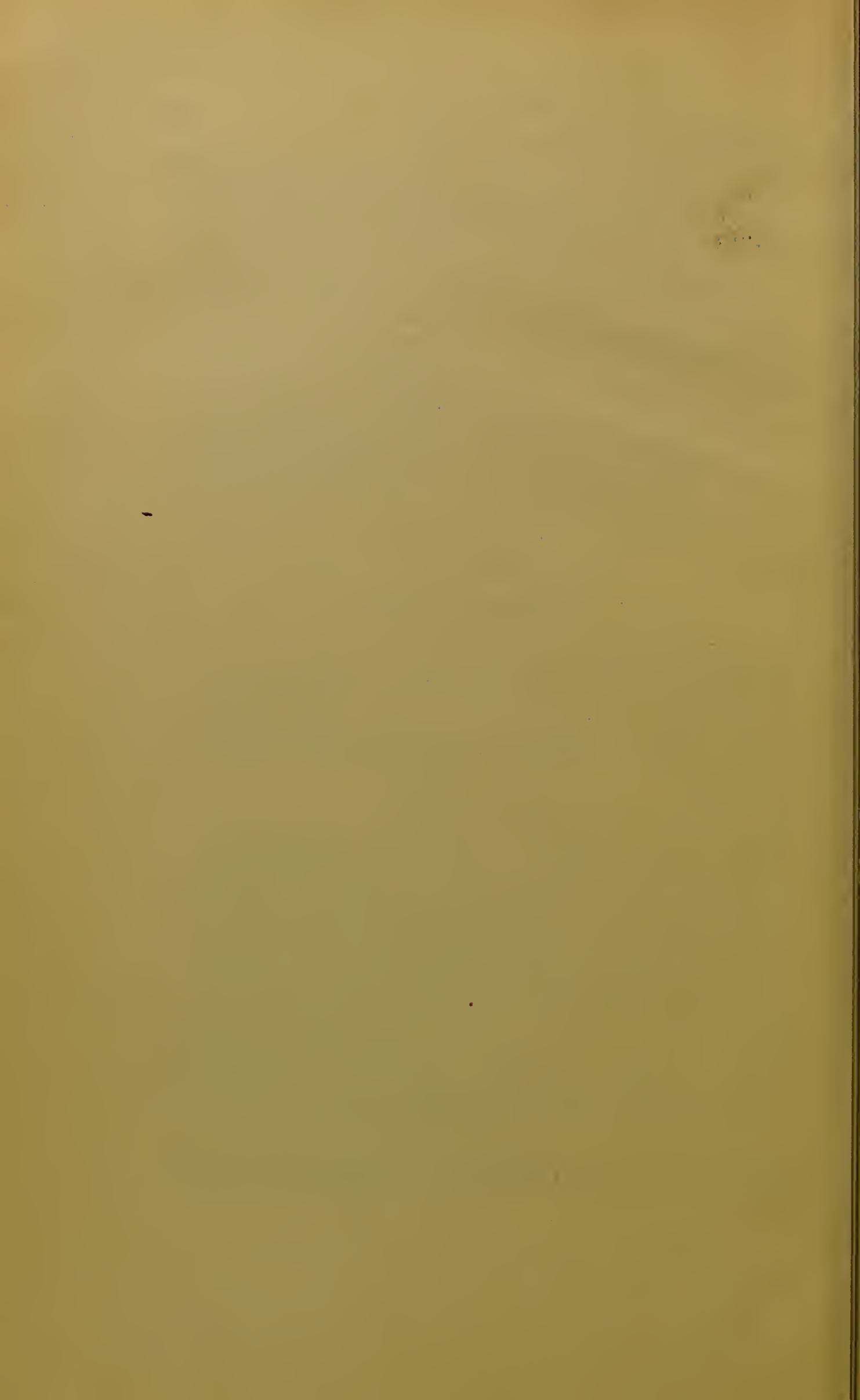
SOMMAIRE. — La prostitution — Retour sur l'illégitimité — L'ivrognerie — Les causes de la criminalité — L'influence de la législation et de la police sur la connaissance de la criminalité — La constance des crimes — Les délits — L'âge, le sexe et la condition des criminels — L'époque des crimes — La répartition des crimes par département — L'influence de l'instruction sur la criminalité — La récidive — Le tableau d'ensemble.....	431
--	-----

CHAPITRE II. — **L'instruction et l'éducation.**

SOMMAIRE. — Insuffisance des renseignements sur l'état moral et intellectuel de la population — L'instruction supérieure et moyenne avant 1789 — Résultats de l'instruction primaire comparés au XVII ^e , au XVIII ^e et au commencement du XIX ^e siècle -- Le progrès des écoles primaires depuis la loi Guizot — Les résultats de l'enseignement et l'instruction des conseils et des conjoints — L'instruction primaire comparée en France et à l'étranger — L'enseignement primaire supérieur et l'enseignement professionnel — L'enseignement secondaire des jeunes filles — L'enseignement supérieur — La correspondance et la lecture — Le progrès de l'instruction est-il profitable ? — L'éducation — L'influence littéraire de la France....	473
--	-----

CHAPITRE III. — **Les lois de la démographie et la liberté humaine.**

SOMMAIRE. — La question du libre arbitre — L'ordre naturel, l'ordre social et l'ordre moral — Les moralistes et la criminalité — L'âme, le corps et le milieu social — Le libre arbitre dans le for intérieur — L'influence de la volonté et des conditions extérieures sur la détermination — La responsabilité des criminels..	520
--	-----











W. 793

